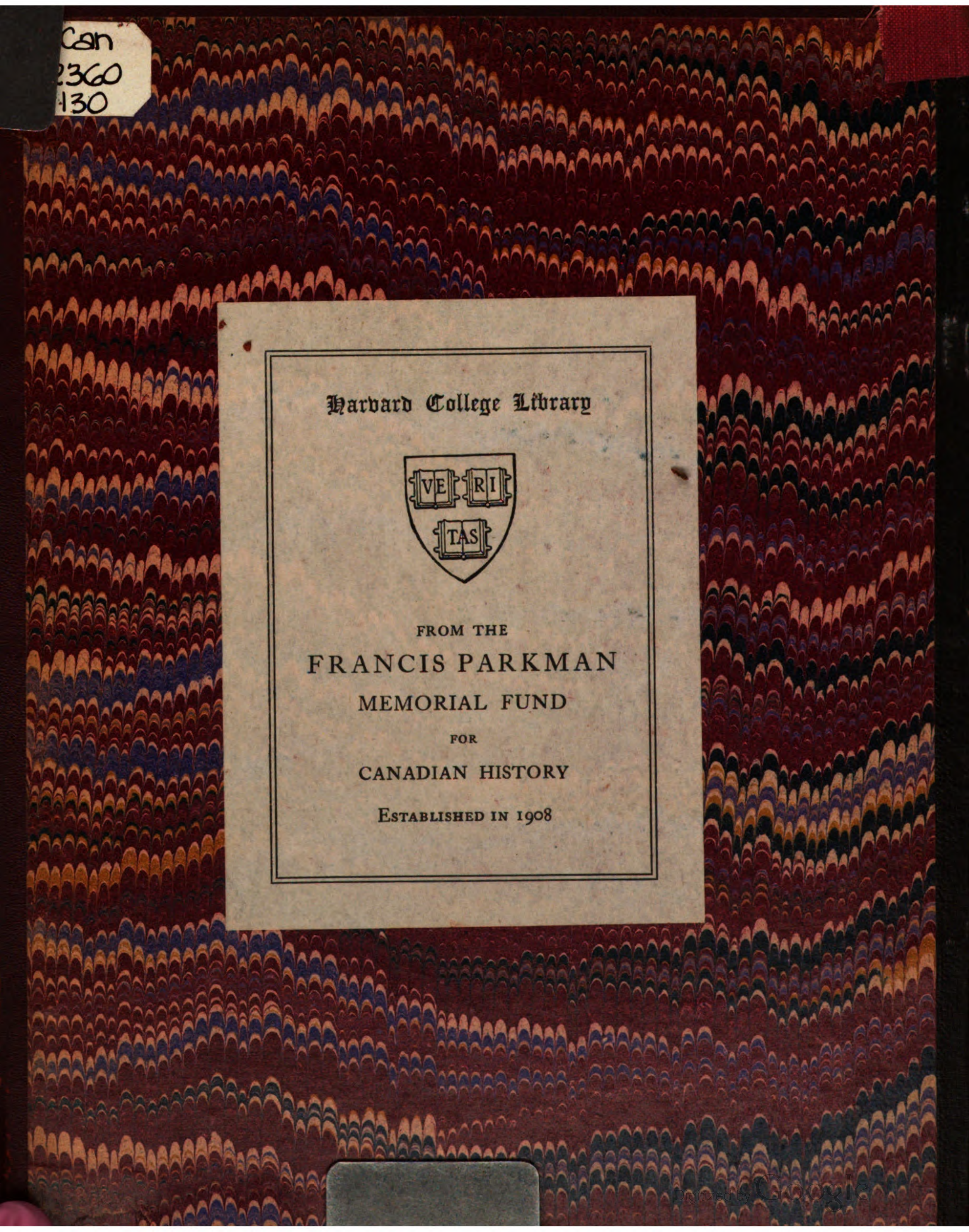
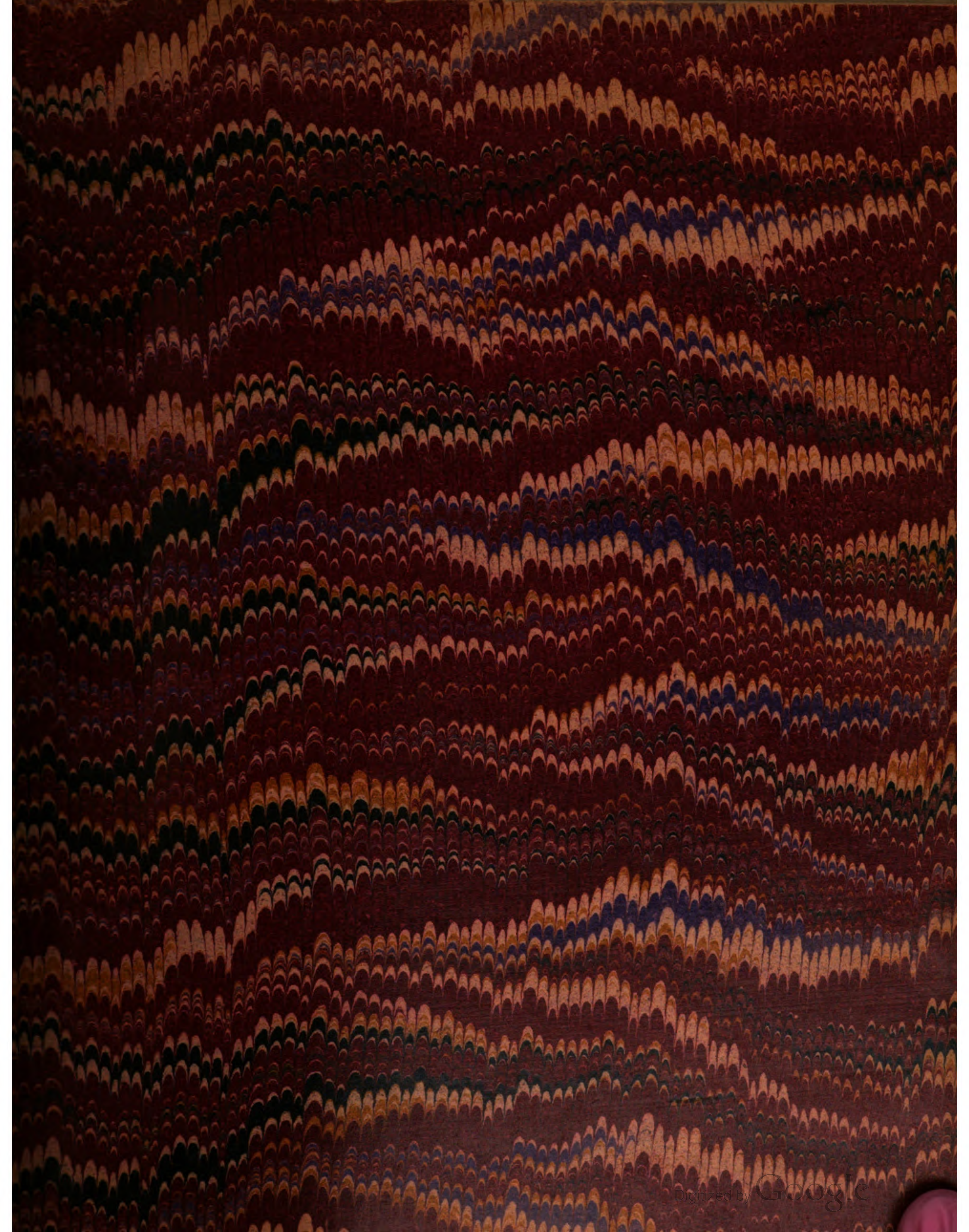


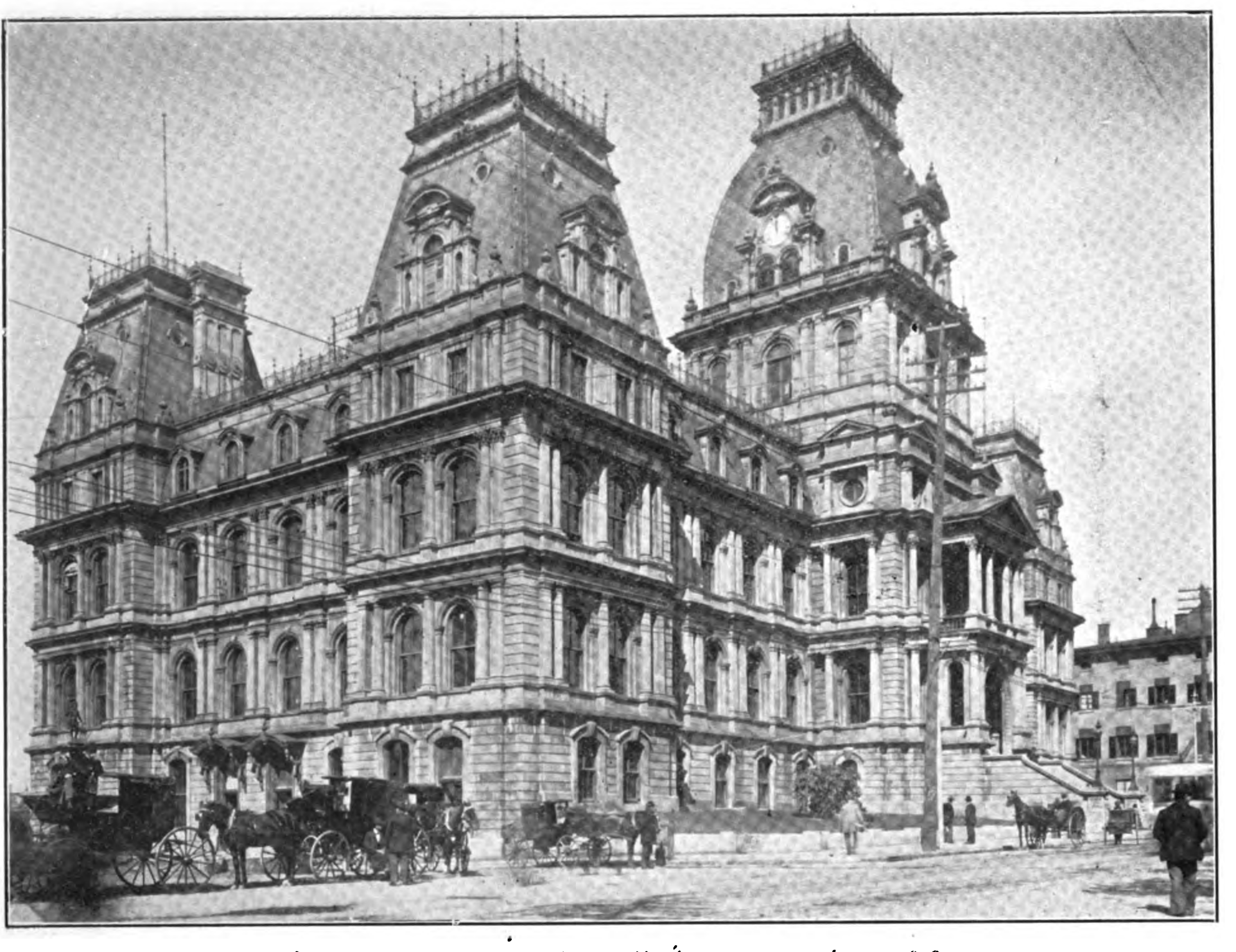
Can
2360
130



HISTOIRE

DE LA

CORPORATION DE LA CITÉ DE MONTRÉAL



L'HOTEL DE VILLE DE MONTRÉAL, INAUGURÉ EN 1878.

HISTOIRE

DE LA

Corporation de la Cité de Montréal

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS

COMPRENANT, EN OUTRE, LES PORTRAITS ET BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRÉAL ET DES PRINCIPAUX FONCTIONNAIRES ACTUELS, AINSI QUE DE TOUS LES MAIRES QUI ONT PRÉSIDÉ A NOS DÉLIBÉRATIONS CIVIQUES, DES ÉCHEVINS QUI ONT SIÉGÉ A L'HOTEL DE VILLE DEPUIS 1883, C'EST-A-DIRE DEPUIS LA PÉRIODE D'ANNEXION DES MUNICIPALITÉS LIMITROPHES, CONSTITUANT UNE REVUE UNIQUE DES ÉVÉNEMENTS ET DES FIGURES QUI ONT PROVOQUÉ LE DÉVELOPPEMENT DE NOTRE MÉTROPOLE,

PAR

J. CLÉOPHAS LAMOTHE, AVOCAT,

ET

LA VIOLETTE ET MASSÉ,

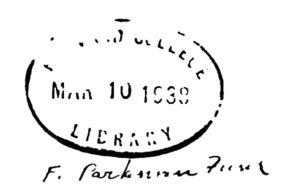
ÉDITEURS.



MONTRÉAL :

MONTREAL PRINTING AND PUBLISHING COMPANY, LIMITED.

1903


MAR 10 1939
LIBRARY

NOTES DES ÉDITEURS

Les éditeurs de L'HISTOIRE DE LA CORPORATION DE MONTREAL espèrent avoir réussi dans la tâche qu'ils ont entreprise de mettre à la disposition du public, de nos hommes politiques, de nos journalistes, de nos gens d'affaires et de lettres, de nos bibliothèques publiques et privées, de nos associations et de nos clubs, un ouvrage où se trouve retracé, pour ainsi dire pas à pas, le mouvement progressif de notre ville durant la période de vingt années qui a lentement et surement préparé la métropole canadienne au merveilleux essor que commencent à noter les économistes de toute catégorie.

Nous avons marqué notre point de départ au moment où la Corporation de Montréal a commencé à négocier et à effectuer l'annexion des municipalités limitrophes : c'est la période de l'évolution que nous voulons commémorer.

Les villes grandissent, s'agrandissent sans cesse et imperceptiblement . . . comme aux tempes poussent les cheveux blancs qui sont un signe du chemin que nous avons parcouru, mais qui savent si doucement se présenter que leur apparition ne cause pas de surprises tant on croit qu'ils ont toujours existé là. Ce sont les photographies pâlies que l'on va consulter dans les tiroirs oubliés, ce sont les lustres et les décades disparus qui rectifient l'idée que nous nous faisons de notre temps, en nous abusant souvent nous mêmes.

Cette comparaison est peut-être d'un sentimentalisme déplacé dans ce spicilège d'informations positives, mais elle fait bien comprendre notre intention de publier un retour quasi-cinématographique sur les figures qui ont illustré cette ère de 1883 à 1903, ces vingt intéressantes années, et de faire aussi connaître les hommes aux mains desquels sont aujourd'hui confiées ses grandes destinées.

Nous avons donc fouillé dans les archives de l'Hotel de Ville, étudié, année par année, les minutes des différentes commissions chargées de nos services publics, recueilli les portraits et biographies de tous les maires, conseillers municipaux et chefs des départements civiques, de tous ces artisans de la prospérité des vingt années que nous voulons signaler. Et nous avons choisi—pour présenter le plus compréhensivement possible nos matières, pour mieux indiquer les étapes de notre progrès—nous avons

choisi un système qui permettra plus facilement que tout autre de suivre notre histoire, de connaître distinctement les personnages qui y ont été et qui y sont mêlés. Les biographies ont été écrites dans la langue particulière de chacun de nos personnages afin d'être plus commodément appréciées de leurs parents ou de leurs amis.

Nos lecteurs se rendront par eux-mêmes compte du travail auquel il a fallu nous astreindre, des recherches et des études auxquelles nous avons dû nous dévouer, de la patience qui nous a été nécessaire pour mener à bien notre besogne, du soin qui a présidé à la préparation générale de notre ouvrage.

Il nous reste à nous acquitter d'un devoir, à publier notre gratitude à des collaborateurs auxquels le public montréalais devra, autant qu'à nous-mêmes, de posséder un précieux volume sur l'histoire de la métropole du Canada : MM. les échevins H. Laporte et H. B. Ames, le recorder W. S. Weir, M. A. Bienvenu, le chef de bureau à la Cour des recorders, M. O. Dufresne, le contrôleur des finances de notre corporation, M. René Bauset, assistant-greffier de la Cité, et aussi le Révérend J. Douglass Borthwick, le savant biographe. C'est à eux tous que nous devons les plus intéressants détails de nos renseignements et de nos notices. Nos remerciements sont également dûs à M. J. C. Lamothe, avocat, qui s'est bienveillamment chargé de notre rédaction et du contrôle de cette édition ; à M. J. A. Dumas qui nous à fourni, avec ses hautes connaissances artistiques, la collaboration essentielle de la photographie ; à M. F. Leroux, le gérant de la Compagnie de Proto-Gravure de Montréal, qui a mis à la gravure de nos illustrations la délicatesse de travail qui n'est pas le moindre charme de notre livre.

Nous espérons que le public sera satisfait et indulgent.

La Violette et Massé.

PRÉFACE.

Dans un siècle où la municipalité prend tant de place, le premier livre complet sur l'Hôtel de Ville de Montréal est un événement d'importance. Nous croyons connaître à fond notre régime municipal ; mais, aussitôt que nous voulons attaquer les détails, nous constatons que les données et les informations sont incomplètes et vagues.

C'est un travail bien intéressant que l'Histoire de Montréal et surtout l'exposition du mécanisme qui nous maintient sur les sommets. Quand la pensée se reporte à la première arrivée de Jacques-Cartier dans la bourgade d'Hochelaga, on peut difficilement s'imaginer que depuis le haut de notre montagne jusqu'à la rive du Saint-Laurent, des arbres gigantesques y jetaient comme un long tapis de verdure ininterrompu, sans le moindre signe de civilisation et de mouvement. La hache a depuis longtemps détruit cette majesté de la forêt ; et la vie a suivi la hache avec d'autant plus d'efficacité que les bûcherons étaient des hommes de Dieu et des apôtres.

Nul ne peut prévoir à quel éblouissant avenir Montréal est appelé. Bien que placée à neuf cents milles dans l'intérieur des terres, ses quais, garnis d'une flotte puissante, se baignent en quelque sorte dans les eaux de l'Océan, tandis que l'immense trouée des lacs, qui a déchiré tout un continent, lui apporte les richesses de l'Ouest inépuisable. Quel colosse ne font pas pressentir ces deux bras gigantesques qui s'abattent sur une moitié de l'Amérique, et qui vont, de toutes parts, réveiller les ressources enfouies pour en décrocher la prospérité ! Placée entre ces deux systèmes de navigation si différents, Montréal est la clef de tout un monde. Le commerce est obligé de déposer son tribut à nos pieds, parce que l'échange doit forcément s'effectuer dans nos limites.

Nous ne sommes pas une ville, mais le cœur d'un pays. Ontario, le grand Nord-Ouest, tout le territoire anglais qui se déroule jusqu'au Pacifique ont encore plus besoin de Montréal que Montréal elle-même.

Nous n'avons qu'à rester fidèles à notre mission par le travail et par l'ordre, et notre ville prendra des proportions extraordinaires de richesse et de population. Rien ne peut plus en arrêter l'essor. Le capital s'y accumule dans une progression constante pour nous assurer un épanouissement dont nous ne voyons que le début. Voyez les installations presque féeriques des grandes industries qui de Lachine à la Longue-Pointe enlacent comme d'une ceinture étincelante la robustesse de ce géant plein de jeunesse et d'action.

Si l'on en croit la législature et si, comme on le dit de toutes parts, des travaux publics gros de cent ou deux cents millions sont à la veille de se développer, c'est dans les banques de Montréal que cet or aboutira sûrement, de même que les eaux des rivières se jettent dans les lacs et celles des lacs dans la mer. Montréal est le grand réservoir de la fortune nationale, indépen dammment de tous les courants politiques qui se traversent.

La direction de nos édiles ne sera pas indifférente à cette poussée qui semble irresistible, mais que de fausses manœuvres pourraient facilement altérer. Il est naturel que le peuple veuille se gouverner ; mais il paie quelque fois pour sa gloire beaucoup plus qu'il ne pensait.

C'est pourquoi la chose municipale a toujours été un problême dont la solution semble compliquée. Il n'y a pas deux pays qui possèdent la même organisation, quoique la source en soit unique. Comme les notions du droit, la municipalité nous vient de l'ancienne Rome ; mais elle comporte une tendance à l'autonomie, à l'indépendance qui ne manquent pas d'offrir des dangers. C'est ainsi que les anciennes villes saxonnes mena-

çaient de se substituer à l'état, quand Guillaume le conquérant vint couper court à ces ambitions exagérées. Plusieurs villes d'Italie, de France, d'Allemagne, organisées sous les conquêtes romaines, ont conservé, même après la disparition du dominateur, des privilèges qui tranchent sur la généralité des administrations municipales. Cologne, Vénise, Florence, Livourne, Hambourg et les autres villes hanséatiques sont dans ce cas ; mais en revanche, on peut affirmer que les cités où n'a pas régné l'esprit municipal ont été les villes les plus mal conçues et les plus mal gouvernées. C'est surtout dans les rues étroites et croches que se révêle l'incurie des anciens. L'absence de règlements, d'inspections, de systèmes a toujours été fatale. Le pouvoir, trop jaloux de ses attributs, aurait cru se diminuer en accordant certains privilèges aux villes, et le Canada n'a pas échappé à ces inconvénients, puisque l'on voit Colbert anéantir les concessions à mesure que les anciens gouverneurs croyaient devoir les émettre.

Les vestiges de cette mauvaise administration n'existent presque plus à Montréal ; mais on avouera que le redressement et l'élargissement de nos rues nous a coûté bien cher. De fait, une mauvaise direction municipale peut, aujourd'hui comme jadis, nous valoir bien des déboires et bien des pertes. Aussi, nous ne saurons jamais trop pousser le peuple, pauvres comme riches, à surveiller les choses qui se passent au Conseil de Ville.

Le livre dont MM. La Violette et Massé viennent de doter nos bibliothèques sera accueilli comme un bienfait, puisqu'il vient précisement réveiller l'intérêt qui doit s'attacher au gouvernement de Montréal. C'est un avantage inappréciable que de pouvoir embrasser, d'un coup d'œil, l'histoire, l'organisation, le personnel de notre système municipal. Ce livre devra provoquer chez les meilleurs citoyens la noble ambition de se rendre plus utiles et plus vigilants. Nos affaires prennent de telles proportions qu'on les compare assez volontiers à celles des gou-

vernements mêmes. Il ne s'agit plus ici de s'en tenir à des questions pratiques de simples règlements rigides et froids. Il faut y mettre du patriotisme, de l'esprit public, comme dans les sphères plus élevées de la nation. Il faut une vue d'ensemble, une politique soignée, éclairée, comme les hommes d'état bien intentionnés savent en élever à leur propre mémoire ; car, ne l'oublions pas, si Montréal a voulu acquérir son autonomie, il faut qu'elle sache s'en montrer digne en fournissant du talent et de l'initiative.

Quant à la conception, à la rédaction et à la confection du présent livre, je me demande ce qu'il a fallu de travail, de persistance, de flair pour déterrer la masse d'informations personnelles qui s'y trouvent. Comment a-t-on pu composer, par exemple, des galeries si complètes de nos maires et même de nos échevins ? Car, il est certain qu'elles n'existent nulle part, pas même en rudiment. Ce qu'on a dû importuner les familles, ce qu'on a dû accumuler de recherches pour finir par ajouter des portraits introuvables aux collections commencées ! Enregistrons ce succès comme un triomphe pour la statistique et la grande science de ce que je pourrais appeler l'archéologie moderne ; car, pour notre siècle dévorant, une charte qui compte déjà soixante-dix ans d'existence remonte à ses premiers jours comme à des antiquités.

Voilà donc un livre qui nous remet en possession de nos anciens en municipalité. Ces messieurs n'ont peut-être pas fondé ni Rome, ni Paris, mais ils ont été les pionniers de notre autonomie. Ils ont recueilli le premier souffle de ce nouvel être civique, né dans un environnement de suprématie commerciale plus intéressant pour nous et pour nos descendants que la pourpre des royautés. Un titre de métropole, c'est une couronne, qui jamais ne cessera d'être enviable et glorieuse.

ARTHUR DANSEREAU.

LETTRE DE L'HONORABLE

L. O. DAVID, Senateur,

GREFFIER DE LA CITE DE MONTREAL

A MM. LAVIOLETTE & MASSE,

EDITEURS DE L' "HISTOIRE DU REGIME MUNICIPAL A MONTREAL."

Chers Messieurs,

J'ai parcouru avec intérêt votre "Histoire du Régime Municipal à Montréal." C'est un travail consciencieux rempli de renseignements utiles pour tous ceux qui s'intéressent au passé et à l'avenir de notre ville.

Vous nous montrez Ville-Marie à son berçeau, et vous nous faites assister à ses développements merveilleux sous l'opération du régime municipal.

C'est une œuvre qui a dû vous demander beaucoup de patientes recherches.

On y trouve des renseignements sur une foule de choses se rattachant à l'administration municipale, sur les citoyens qui ont contribué à la fondation de Montréal, sur l'organisation des divers départements civiques et leur fonctionnement, ainsi que sur les lois et les règlements qui les régissent.

Grâce à l'impression et à la qualité du papier, ce sera non-seulement un bon, mais encore un beau livre, digne de figurer dans toutes les bibliothèques publiques et privées.

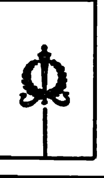
Je vous souhaite tout le succès que mérite un travail si ardu, une entreprise si difficile.

Votre dévoué,

L. O. DAVID,



Première Partie

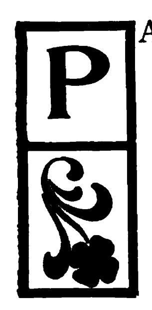


Histoire du Régime Municipal à Montréal.



CHAPITRE I.

SOUS LA DOMINATION FRANÇAISE.



PARMI les villes du Canada, Montréal occupe le premier rang, tant par son site et son importance commerciale, que par le génie, l'esprit entreprenant de sa population mixte qui lui donne un cachet spécial. Aucune ville n'a fait plus de progrès depuis cinquante ans et ne possède de perspectives plus brillantes pour l'avenir. Elle est reconnue comme la métropole commerciale du Canada. Aussi son histoire offre-t-elle beaucoup d'intérêt pour tout Canadien attaché à son pays. Tant d'événements considérables s'y sont passés, tant de faits glorieux et d'œuvres remarquables s'y sont accomplis! Tant d'hommes distingués ont été citoyens de cette ville. La pensée de ces hommes et de ces choses doit exciter en nous un sentiment d'admiration et de légitime fierté, et nous inspirer pour l'avenir une confiance inébranlable.

C'est de 1640 que date l'établissement de Montréal. La Compagnie de la Nouvelle-France dite des Cent Associés avait obtenu du roi de France, en 1627, la concession à perpétuité de toute la colonie. La Compagnie concéda le 17 décembre 1640 une grande partie de Montréal à Pierre

Chevrier, Sieur de Faucamp et à Hiérosme Le Royer, Sieur de la Dauversière. (*Edits & Ordonnances I, 20*). La partie concédée est " située dans le fleuve St-Laurent, entre le lac " St-Pierre et le lac St-Louis, à prendre partie de l'Ile à la " pointe qui regarde le nord-est, tirant en toute sa largeur vers " le sud-ouest jusqu'à la montagne de Montréal, qui a donné " le nom à la dite île, et par delà icelle montagne encore " quatre lieues françaises ou environ, et jusqu'à l'embouchure " du petit ruisseau qui est dans la dite île, à la dite espace " de quatre lieues ou environ, se déchargeant dans le canal " qui sépare la dite île de Montréal d'une autre île appelée " l'Ile de Jésus, le reste de la dite île à prendre dans " l'embouchure du dit ruisseau jusqu'à la tête d'icelle, qui est " vers le sud-ouest, réserve à la dite Compagnie, etc."

Le 15 octobre 1641, la Compagnie prit officiellement possession de Montréal. L'année suivante, un homme aussi distingué par la sincérité de son patriotisme et de sa foi, que par la noblesse de son origine, un homme rempli de ce courage chevaleresque qui ne redoute rien, Paul Chomedey de Maisonneuve, fut nommé gouverneur du nouvel établissement par ses propriétaires, qui portaient alors le nom de Société de Notre-Dame de Montréal. Cette compagnie ne pouvait faire un meilleur choix. Le nouveau gouverneur, à la tête d'une expédition de soldats et d'ouvriers, aborda, le 18 mai 1642, à la Pointe à Callières, au lieu où s'élève aujourd'hui le bureau de la douane. Maisonneuve doit donc être considéré comme le véritable fondateur de Montréal. Entre autres pouvoirs, il avait reçu celui d'administrer la justice et de veiller au bon ordre et à la police de la petite colonie établie sur les bords du St-Laurent, au pied du Mont-Royal.

Si les citoyens de Montréal sont fiers aujourd'hui de leur cité, de son importance commerciale, ils le sont surtout des

institutions municipales qui ont largement contribué à son progrès. Il suffit, cependant, de jeter un regard sur le passé pour constater que la ville fondée en 1642 par le Sieur de Maisonneuve n'a pas toujours joui de l'autonomie municipale qu'elle possède actuellement.

Le régime municipal fut presqu'inconnu sous la domination française. Au gouverneur, envoyé par l'autorité souveraine pour régir la Nouvelle-France, étaient dévolus tous les pouvoirs royaux, sauf le droit d'appel en dernière instance, que le Souverain se réservait à lui-même.

Outre le gouverneur général, un gouverneur était spécialement nommé pour administrer Montréal. Le Séminaire de St-Sulpice, qui avait acquis une grande partie des droits de la compagnie de Notre-Dame, prit sur lui, en sa qualité de substitut des Cent-associés, de nommer le gouverneur de la ville. Mais lorsque, en 1663, cette dernière Compagnie eut remis ses franchises au Roi, le gouverneur général réclama le droit de nommer le gouverneur de Montréal. Un conflit exista pendant quelque temps entre le Séminaire de St-Sulpice et le gouverneur de Mésy, mais le Roi finit par donner raison à ce dernier.

Le gouverneur de la ville administrait seul les affaires publiques, sans que le peuple fût consulté ; il gouvernait en maître absolu, ne relevant que de l'autorité du conseil souverain, à qui seul il était tenu de rendre compte de sa conduite. Il était le premier magistrat et le commandant militaire de Montréal, et son autorité n'était pas entravée par l'existence d'un conseil de ville, qu'il lui aurait fallu consulter, ni par la volonté d'un électorat, où le peuple aurait été immédiatement représenté. Il restait toutefois subordonné au gouverneur de Québec ; mais la distance entre les deux villes permettait au gouverneur de Montréal de

rendre cette dépendance purement nominale ; ce qui donna lieu à de fréquentes altercations et à de sérieux conflits d'autorité entre le gouverneur de Québec et celui de Montréal. C'est là peut-être le germe de cette jalousie traditionnelle qui a toujours existé entre les deux cités rivales.

La Société Historique de Montréal a publié en 1860, dix ordonnances promulguées par de Maisonneuve. Quatre ont rapport à la vente des liqueurs enivrantes, trois sont relatives à la défense de la ville, les autres pourvoient à l'administration de la justice et à l'érection d'une église.

En 1663, lorsque la Compagnie de la Nouvelle-France remit sa charte à Louis XIV, le roi reprit son autorité souveraine sur la Nouvelle-France. Il établit dans la colonie le Conseil Souverain, composé d'un certain nombre de conseillers y compris le gouverneur et l'intendant. Ce conseil administrait la justice dans la colonie, pouvait passer des ordonnances et avait ainsi des pouvoirs à la fois judiciaires et législatifs.

De Tracy, alors envoyé comme vice-roi, fit acte de pouvoir arbitraire en révoquant De Maisonneuve comme gouverneur de Montréal. Le vaillant gouverneur, qui pendant vingt et un ans avait administré notre ville avec sagesse et justice, qui l'avait défendue si courageusement contre les attaques des ennemis, dut abandonner son poste et retourner en France.

Voici la liste des gouverneurs locaux qui, nommés par le gouverneur général et dépendants de son autorité, furent préposés à l'administration de la ville sous le régime français :

1. Paul de Chomedey de Maisonneuve (1642-1664).
2. Etienne Pezard de la Touche (1665).
3. Zacharie Dupuis (1665-1668).
4. Pierre de St-Paul de Lamothe (1669).

5. De la Fredière (1669).
6. François-Marie Perrot (1669-1674).
7. Th.-X. Tarieu de Lanaudière (1674-1684).
8. Hénault des Rivaux (1684-1685).
9. Louis-Hector de Callières (1685-1698).
10. Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil (1698-1703).
11. Claude de Ramezay (1703-1724).
12. Charles le Moyne, 1er baron de Longueuil (1724-1729).
13. Jean Bouillet de la Chassaigne (1730-1733).
14. Du Bois Berthelot de Beaucourt (1733-1739).
15. J.-Bte Nicholas Roch de Ramezay (1739-1749).
16. Ch. Le Moyne, 2e baron de Longueuil (1749-1755).
17. Pierre, marquis de Rigaud (1757-1760).

Sous la domination française, un officier, appelé syndic, jouait dans les affaires locales le rôle de censeur : il notait toute infraction aux droits du public et dénonçait les violateurs de la loi pour les faire punir.

Le premier syndic à Québec fut nommé en 1661. Deux ans après son arrivée à Montréal, Maisonneuve nomma aussi un syndic. C'est d'abord près du site actuel de l'église Notre-Dame, dans une construction en bois appelée " le Hangar," que les habitants de Montréal s'assemblaient, après en avoir obtenu la permission du gouverneur local, pour faire l'élection de cet officier.

Plus tard, ces assemblées se tinrent, toujours avec la permission du gouvernement et sous la présidence du gouverneur local, dans une salle du séminaire ou du château.

Le syndic paraît avoir occupé le rôle de tribun du peuple, avec mission de se faire l'avocat de ses droits et de ses désirs. Son office n'avait cependant aucune importance sérieuse auprès de l'autorité gouvernante, qui contrôlait le pouvoir d'une manière absolue, en sorte que le peuple n'avait

pas de voix dans le conseil du gouvernement; ce qui faisait dire à Lord Durham : " Non seulement le coloniste canadien " n'est pas admis à participer dans le gouvernement de sa " province ou dans le choix de ses gouvernants, mais il ne " lui est pas même permis de s'associer avec son voisin pour " régler les affaires locales ou municipales, que l'autorité " centrale néglige sous prétexte d'économie." Et Parkman ajoute : " Que même les assemblées tenues par les paroissiens " sous les yeux de leur curé, pour estimer le coût d'une " nouvelle église, semblent avoir exigé une permission spéciale " de l'intendant."

Cependant, dans l'année 1663, l'on trouve une tentative du Conseil Souverain pour introduire un semblant de régime municipal. Le 2 septembre de cette année, le Conseil Souverain convoqua une assemblée générale des habitants de Québec (et de l'étendue de son ressort) pour procéder à l'élection d'un maire et de deux échevins qui auraient le soin des affaires de la communauté. (*Edits & Ordonnances*, *t. 2*, *p. 6*).

A l'assemblée tenue le 7 octobre, en vertu de cette convocation, Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny fut élu maire, et les Sieurs Jean Matry et Claude Charron furent nommés échevins. Ils prêtèrent serment le 10 octobre du même mois. (*Edits. & Ordonnances*, *t. 2*, *p. 7*).

La nomination du maire et des échevins ne fut pas bien vue du peuple, aussi, un mois après que M. de Repentigny eut prêté son serment d'office, le Conseil Supérieur révoqua-t-il l'élection du maire et des deux échevins, et ordonna l'élection et la nomination d'un syndic par le peuple. (*Ferland*, *t. 2*, *p. 20*).

Ainsi échoua cette première tentative qui fut reprise en 1672 par un de nos plus brillants gouverneurs français, le comte de Frontenac.

Frontenac divisa les colons en trois classes : le clergé, la

noblesse et le tiers état, à l'instar des états généraux de la France, qu'il voulait introduire au Canada. Il leur fit prêter serment de fidélité, et écrivit ensuite au ministre qu'il avait assemblé les notables pour leur faire part de ce qu'il avait envie d'entreprendre, afin que, comme l'exécution dépendait en partie de leurs soins et de leur argent, ils s'y portassent volontiers.

Il ajoutait, pour se justifier, qu'il avait fait " dépendre la confirmation et la destitution des membres de l'assemblée de sa seule volonté, afin qu'il n'y eût point d'autorité qui ne fût soumise à celle des personnes entre les mains desquelles le roi avait confié la sienne." Voici comment Colbert lui répondit :

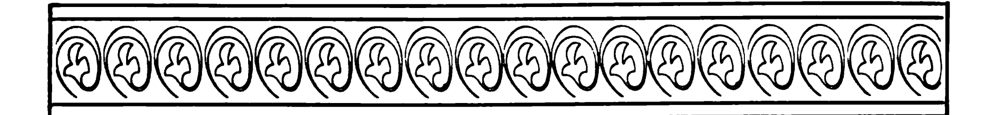
" L'assemblée et la division que vous avez faites de tous les habitants du pays en trois ordres ou états pour leur faire prêter le serment de fidélité, pouvaient produire un bon effet dans ce moment là ; mais il est bon que vous observiez que, comme vous devez toujours suivre dans le gouvernement et la conduite de ce pays-là, les formes qui se pratiquent ici, et que nos rois ont estimé du bien de leur service depuis longtemps de ne point assembler les états généraux de leur royaume, pour peut-être anéantir insensiblement cette forme ancienne, vous ne devez aussi donner que très rarement, et pour mieux dire jamais, cette forme au corps des habitants du dit pays ; et il faudra même avec un peu de temps, et lorsque la colonie sera encore plus forte qu'elle n'est, supprimer insensiblement le syndic qui présente des requêtes au nom de tous les habitants, étant bon que chacun parle pour soi, et que personne ne parle pour tous." (*L'abbé Ferland*, *II*, *88*).

On ne pouvait mieux sophistiquer le droit du citoyen de se faire entendre : c'est le *divide et impera* du Sénat de Rome et qui a immortalisé Machiavel. Louis XIV, ce

symbole du despotisme royal, ne pouvait souffrir une conduite semblable du Comte de Frontenac; et pour la condamner, Colbert emploie des termes qui font sourire aujourd'hui, tant la forme des gouvernements actuels est différente.

Frontenac avait aussi convoqué les habitants pour élire trois échevins afin d'appeler le peuple à prendre part à l'administration des affaires publiques. L'ordonnance, qu'il avait proclamée pour décréter l'élection de trois échevins qui devaient remplir les fonctions de juges de police et veiller à l'exécution des lois, n'eut pas de suite; l'administration de la colonie resta continuellement entre les mains d'officiers nommés non par le public, mais par le gouverneur ou par le gouvernement de la mère-patrie. Toute tentative que le public faisait pour réclamer un peu plus de liberté et pour participer aux affaires publiques, était combattue et étouffée comme une espèce de révolte; l'autorité s'imaginait que le jeune peuple ne pouvait et ne devait songer à s'administrer, comme un maître d'école qui a la prétention de toujours tenir son élève sous la férule. Ce qui faisait dire à Lareau, *t. 1*, *Histoire du Droit Canadien*, *p. 226 :*

" On conçoit qu'en présence de cette centralisation du " pouvoir, le peuple ne put s'habituer à jouir des avantages " de la vie civile. Ne prenant aucune part au mouvement " qui devait animer le corps social, ne contrôlant en rien les " intentions de ceux que le roi de France avait choisis pour " le diriger, il devait nécessairement rester indifférent aux " progrès et à l'avancement de la colonie. La vitalité d'un " peuple dépend de sa participation à ses propres affaires. " Il n'a réellement de lien national qu'en autant qu'il a la " faculté de se gouverner lui-même, de discuter ses dépenses, " de contrôler par des voies constitutionnelles les actes de ses " mandataires. Par là seulement la nation devient forte et " susceptible de grandes et nobles entreprises."



CHAPITRE II.

APRÈS LA CONQUÊTE.



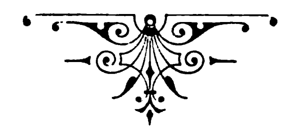
APRÈS que les valeureux soldats français aidés des volontaires canadiens eurent vainement défendu le drapeau français qui dut faire place à celui de l'Angleterre, les Canadiens se réveillèrent un peu de leur torpeur. Peuple conquis, ils songèrent à s'organiser et à se défendre pour faire respecter leurs biens, leurs droits et leurs libertés. Pendant les trois années qui suivirent la capitulation, les affaires locales furent administrées par des officiers militaires. Le général James Murray fut nommé gouverneur de Québec, et le général Thomas Gages, de Montréal. Ce dernier a laissé de lui un bon souvenir au pays : son esprit conciliant chercha à faire régner l'harmonie entre les sujets anglais et canadiens. Il fut remplacé en 1763 par le colonel Burton.

Le régime militaire prit fin en octobre 1763. Le général Murray fut alors nommé gouverneur général. Il administrait les affaires municipales et provinciales, avec l'assistance d'un conseil exécutif, composé des gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières, du juge en chef, de l'inspecteur des douanes, et de huit des principaux citoyens. C'est ce conseil qui

remplissait à Montréal les fonctions qui sont maintenant confiées à nos échevins.

En vertu de l'acte de Québec adopté en 1774, les affaires municipales et publiques furent administrées par le Conseil Législatif. C'est ce Conseil qui, siégeant à Québec, administrait les affaires de notre ville.

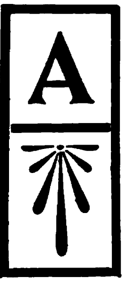
En 1791, un acte fut passé par le parlement impérial, divisant le Canada en deux provinces, et donnant à chacune un parlement et un conseil exécutif. Dans notre province, le Parlement exerça alors sur les affaires locales les mêmes pouvoirs que possède aujourd'hui le Conseil municipal. Et des juges de paix, nommés par le Conseil exécutif, voyaient à l'exécution des ordonnances relatives à la municipalité.



CHAPITRE III.

REVUE DES LOIS INVESTISSANT LES JUGES DE PAIX DE MONTRÉAL DE POUVOIRS SPÉCIAUX.



MESURE que la population augmentait et que des nécessités nouvelles se faisaient sentir, l'on s'adressait au gouvernement pour obtenir des ordonnances accordant aux juges de paix des pouvoirs spéciaux. L'étude de ces ordonnances présente un vif intérêt ; et l'on y trouve la pierre d'achoppement du régime municipal, qui s'établissait petit à petit et s'agrandissait.

En 1777, un acte promulgué par le gouverneur Carleton et son conseil, (*St. 17, Geo. III, chap. 13*), pourvoyait à la nomination d'un inspecteur pour prévenir les accidents du feu dans chacune des villes de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières. L'inspecteur devait voir à faire ramoner les cheminées une fois par mois, et chaque locataire de ces villes était tenu à prendre certaines précautions pour prévenir les incendies. Des amendes étaient imposées contre les infractions à la loi.

Cet acte a été amendé par 30 Geo. III, chap. 7, et par 59 Geo. III, chap. 8.

Une ordonnance fut promulguée, la même année, pour autoriser les commissaires de la paix à régler la police à Québec et à Montréal. Cette ordonnance après avoir été

établie pour un temps limité, fut continuée subséquemment par plusieurs statuts et finalement rappelée par 42 Geo. III, chap. 8, sect. 12.

En 1799, une ordonnance très importante fut promulguée; c'est la 36 Geo. III, chap. 5, intitulée: "Acte pour faire réparer et changer les chemins et ponts de cette province et pour d'autres fins." Québec et Montréal sont constitués à cette fin en districts, sous l'inspection et la direction des juges de paix qui, nommés par le gouvernement, reçoivent le pouvoir de faire des réglements et d'autoriser les inspecteurs de ces villes à faire les dépenses nécessaires à l'entretien des chemins, à même un fonds de deniers perçus dans ce but.

Les juges de paix devaient faire procéder à l'élection d'un sous-inspecteur pour chaque division de quartier, et ces sous-inspecteurs étaient sujets à la direction d'un chef. Les juges de paix avaient aussi le pouvoir d'ordonner le paiement d'une certaine somme déterminée, à même les argents perçue par les trésoriers des chemins.

Les inspecteurs et les trésoriers étaient nommés par le gouvernement, ainsi que des estimateurs pour préparer les rôles d'évaluation pour les fins de repartition. Les trésoriers avaient le droit de poursuivre pour le paiement des impôts.

L'ordonnance impose aussi certaines obligations aux contribuables au sujet de l'entretien des rues et des chemins. On trouve dans cette ordonnance une organisation relative à l'entretien des chemins, non seulement dans les campagnes, mais aussi à Montréal. Il est vrai que cette organisation est sous le contrôle du gouvernement central; cependant elle laissait quelque initiative aux citoyens de la localité. C'est un pas de plus dans la voie du régime municipal; l'autorité centrale commençait à concéder de plus en plus quelques bribes d'autorité aux localités pour administrer leurs propres

affaires, jusqu'au moment où elle concédera entièrement les institutions municipales; c'est alors que les pouvoirs des juges de paix seront transférés aux conseils municipaux ou aux conseils des cités, suivant le cas. Cette ordonnance fut amendée par un autre acte passé dans la 39ème année du règne de George III. Les juges étaient autorisés à imposer, à une session générale des Quartiers de la Paix, le taux d'une cotisation, ne devant pas excéder six deniers dans le louis sur la valeur annuelle de propriétés foncières, que leur occupant était tenu de payer. En 1807, une autre ordonnance fut mise en force, ayant pour objet de pourvoir à l'établissement d'un nouveau marché, à Montréal, (*47 Geo. III, chap. 7*). Les magistrats de Montréal, ou du moins cinq d'entre eux, étaient pour cela nommés syndics, et ils avaient le pouvoir d'emprunter £2500 pour ériger une halle de marché. Ils avaient le pouvoir de louer les étaux et de nommer un trésorier pour la perception des loyers, ainsi que des clercs pour l'administration du marché. Hors de leurs maisons ou de leurs boutiques, les bouchers ne pouvaient vendre de la viande que dans leurs étaux. Les syndics pouvaient poursuivre au nom du trésorier pour réclamer les rentes et pénalités dues en vertu de l'ordonnance. Le nouveau marché devait tenir la place de celui qui avait été érigé en vertu de la 36 Geo. III. Ces pouvoirs ont été, dans la suite, transférés à la corporation de Montréal, qui obtint le pouvoir d'agir comme elle l'entendrait relativement aux marchés de la ville.

En 1815, la 55 Geo. III, chap. 5 règle le commerce des boulangers. Cette ordonnance pénale les oblige à obtenir licence des juges de paix, siégeant en cour de session spéciale; elle impose l'étampage du pain. Elle donne le pouvoir aux juges de paix de fixer le prix de vente, et de juger les délinquants.

Le Statut 59 Geo. III, chap. 8, oblige les propriétaires de Montréal, dont les maisons sont couvertes en bois, à blanchir ou à peinturer leurs toits tous les deux ans.

Le Statut 59 Geo. III, chap. 4, autorise les juges de paix du district de Montréal, à dépenser ou à emprunter une somme additionnelle pour ériger des maisons de pesées et dresser d'autres étaux dans la place du marché.

En 1827 paraît l'ordonnance 7 Geo. IV, chap. 14, autorisant l'érection d'un marché sur la rue McGill, vis-à-vis les rues des Commissaires et des Enfants Trouvés. Les juges de paix ou cinq d'entre eux sont constitués syndics pour mettre cet acte à exécution. Ils sont chargés de faire construire le marché, d'emprunter une somme d'argent n'excédant pas 3500 livres, pour défrayer les dépenses de cette construction; et ils doivent louer les étaux. Un trésorier est nommé pour percevoir ces loyers. En somme les dispositions de cet acte diffèrent peu de celles votées en 1819.

Le 9 Geo. IV, chap. 38, est un amendement de cette ordonnance de 1827.

Les pouvoirs d'emprunter y sont élevés jusqu'à la somme de £12500, et au cas où cette somme ne serait pas suffisante, les juges de paix de Montréal, convoqués en assemblée, y sont autorisés à permettre l'emprunt d'une somme additionnelle de £1000. L'acte détermine aussi la remunération à accorder au trésorier du marché.

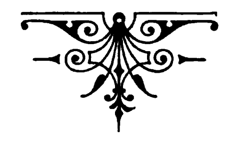
La même année, l'acte 9 Geo. IV, chap. 39, autorise les juges de paix de Montréal, à s'ériger un nouveau marché à l'endroit appelé Près-de-Ville, qui est situé au nord de la rue Côté, près des rues Chenneville et Vitré.

L'acte 10-11 Geo. IV, chap. 30 voté en 1830 autorise l'établissement, dans le faubourg St-Laurent, d'un marché relevant des juges de paix, appelés syndics. Ceux-ci sont autorisés à emprunter 3000 livres pour frais de construction.

L'année suivante, le Statut 1 Guillaume IV, chap. 36, révoque les deux précédents et y substitue d'autres dispositions, tout en laissant le contrôle des marchés aux juges de paix. Toutes dettes payées, la somme perçue par ces derniers pour la location des étaux, doit être versée entre les mains du trésorier de la cité.

Le 6 Guillaume IV, chap. 7, passé en 1836, autorise la corporation de la cité à acquérir certains terrains pour agrandir le marché connu sous le nom de " Marché Neuf."

Moyennant quittance des réclamations qu'ils avaient pour le prix de vente de leur terrain, les propriétaires originaires, reprennent, en 1839, grâce à l'acte 2 Vict. chap. 33, la propriété du marché Près-de-Ville, qui est alors aboli.



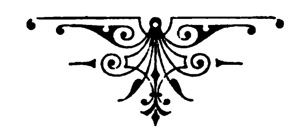
CHAPITRE IV.

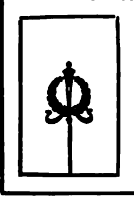
ADMINISTRATION DES AFFAIRES MUNICIPALES AU COMMENCEMENT DU XIX SIÈCLE.

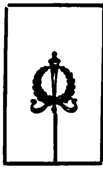
LES affaires municipales de Montréal au commencement du siècle dernier étaient, comme nous l'avons expliqué, administrées en partie par un certain nombre de juges de paix qui suivaient les anciennes coutumes établies sous le régime français. Ces magistrats faisaient des règlements ; ainsi ils s'arrogeaient le droit de fixer le prix aussi bien que le poids du pain vendu par les boulangers. Ces règlements des magistrats furent réunis en 1810 et sanctionnés par les juges du Banc du Roi. Il y est décrété entre autres choses que les cuirs, les souliers, le poisson, la viande, le sucre, le tabac, les étoffes, etc., apportés par les cultivateurs, ne peuvent être vendus qu'à certains endroits de la ville, sous peine de cinq chelins par contravention. On y permet cependant la vente des fruits et des légumes par les rues. L'abattage des animaux est interdit ; et des règlements spéciaux pourvoient à la propreté des rues. Cette partie de la grève, qui s'étend depuis la limite nord-est du pont de Montréal jusque vis-à-vis la rue St-Victor, près de l'église Bonsecours, est déclarée le port de construction et de chauffage,

à l'exception de cent pieds réservés à la porte du nouveau marché pour les bateaux, chaloupes, barges et canots amenant des provisions pour le marché.

Les magistrats défendirent aussi d'exposer des effets ou des marchandises en vente sur les rues. Ce règlement avait pour but d'empêcher les marchands d'obstruer la voie, de différents articles devant être vendus à l'encan; car c'était alors la coutume pour les commerçants de vendre leurs marchandises à l'encan les jours de marché.







CHAPITRE V.

PREMIERS TRAVAUX DANS LES RUES.

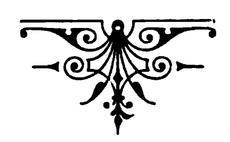


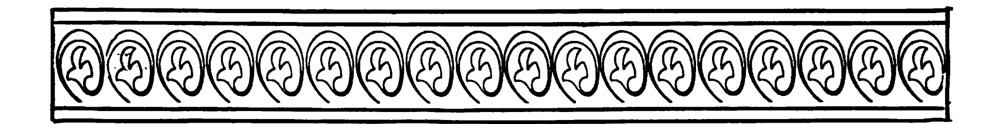
EN 1800, un ingénieur fut nommé par la législature, avec un salaire annuel de £200, ayant mission de diriger l'ouverture de nouvelles rues, avec juridiction au-delà des anciennes limites de la ville. L'on constate dès cette époque un énorme progrès dans l'amélioration de nos rues publiques. L'on comprenait que pour donner de l'importance à une ville progressive, il faut l'embellir, lui donner une apparence de coquetterie, d'aisance et de comfort.

Le pavage des rues avait bien attiré l'attention des autorités dès le commencement du régime français. Une ordonnance de 1676 stipule que chaque propriétaire devra paver jusqu'au milieu de la voie toute rue passant sur son emplacement. Mais il semble que lors de la conquête, ces règlements étaient déjà tombés en désuétude.

Le nouvel inspecteur se mit résolument à l'œuvre; il fit paver en pierre les rues St-Paul et Notre-Dame, alors les deux principales rues de la ville; et fit percer plusieurs nouvelles rues sous la direction des magistrats. C'est ainsi qu'en 1815, ces derniers ordonnèrent l'ouverture d'un chemin à travers les propriétés d'Etienne Guy. En 1817, on légalisa

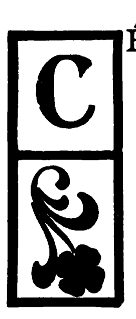
l'ouverture des rues King, Queen, Prince, Georges, Nazareth et Gabriel, le long du terrain du petit Séminaire. Cette même année, la rue St-Paul fut prolongée jusqu'à la rue McGill, et la rue St-Maurice fut ouverte. L'année suivante, on ouvrit les rues Ste-Hélène, Lemoine et Dubord. Vers la même époque, la construction de l'esplanade du Champs de Mars et la démolition de la citadelle érigée sous le régime français, à l'endroit où se trouvait l'ancienne gare de Dalhousie, permirent de prolonger la rue Notre-Dame jusqu'à la rue Ste-Marie, qui conduisait en dehors de la ville. La classe fashionable d'alors allait faire sa promenade sur l'esplanade du Champs de Mars.





CHAPITRE VI.

INTRODUCTION DU RÉGIME MUNICIPAL DANS LA PROVINCE.

ÉDANT aux instances du peuple canadien, le parlement impérial finit par lui octroyer la jouissance du régime constitutionnel et, plus tard, le pays était appelé à jouir des bienfaits d'un gouvernement responsable.

Depuis longtemps le peuple demandait à se gouverner lui-même et à administrer ses affaires par l'entremise de mandataires choisis par lui, et responsables de leur conduite.

Comme conséquence de ces changements constitutionnels qui répondaient aux aspirations et aux besoins du pays, la nécessité d'établir des institutions municipales, semblables à celles qui existaient en Angleterre, se fit vivement sentir. On comprenait que le gouvernement d'une province, chargé d'administrer un immense territoire, ne pouvait se charger que du soin des affaires et des entreprises d'un intérêt général, mais ne pouvait satisfaire les exigences de chaque localité. On réussit à combler cette lacune, en introduisant le régime municipal qui prit naissance dans le Bas-Canada vers l'année 1840.

“ Avant cette époque, dit Lareau, (*Histoire du Droit*

" *Canadien, t. 2, p. 255*), nous n'avions rien qui ressemblât à " une organisation quelconque d'autorités locales, point de " mairies, point de corporations, point de police rurale. La " voirie était réglée par une loi de 1796, l'acte des chemins, 36 " Georges III, c. 9, sous la direction d'un officier de district " appelé le grand voyer, et d'officiers de paroisses sous le " nom d'inspecteurs et sous-voyers, dont toutes les attributions " se bornaient à l'ouverture et à l'entretien des chemins " et des routes; l'agriculture était protégée par quelques " dispositions législatives réglant les cours d'eau, l'abandon " des animaux, la suppression des mauvaises graines, et quant " à la police des campagnes, elle était laissée au bon vouloir " du capitaine de la côte, et des juges de comté, si toutefois " il y en avait."

Le développement du pays finit par démontrer l'insuffisance de cette organisation et la nécessité d'un système régulier, qui donnerait à chaque localité formant municipalité, un petit gouvernement autonome, indépendant dans sa sphère, capable d'activer son développement, de satisfaire ses besoins, de protéger la vie, la propriété et les intérêts de ses membres et ayant le droit de disposer, pour l'intérêt local, des fonds versés à cette fin dans le trésor municipal par les contribuables. Cette institution était le complément du gouvernement constitutionnel. Lord Durham, dans son fameux rapport sur le Canada, avait recommandé l'introduction de ce système comme essentiel au progrès de la colonie.

Ce changement ne fut pas d'abord vu d'un bon œil d'une partie de la population. Il avait contre lui le désavantage d'avoir été introduit par un Conseil exécutif impopulaire; il constituait une innovation, et il allait nécessiter l'impôt des taxes. Cette loi de 1840 ne fut guère mise en vigueur.

Une autre loi fut passée en 1845, introduisant dans

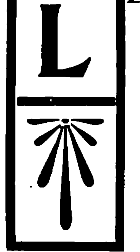
chaque paroisse une corporation municipale représentée par un conseil de sept membres élus par le peuple. Cette loi fut remplacée en 1847 par une autre, qui instituait une seule municipalité dans chaque comté. En 1855, une nouvelle réforme fut introduite, faisant revivre les municipalités de paroisse, tout en conservant les municipalités de comté. Cette loi fut refondue en 1860 (*ch. 24, S. R. B. C.*).

Par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, il est stipulé que la législation relative aux institutions municipales appartiendrait exclusivement dans chaque province aux législatures locales.



CHAPITRE VII.

INTRODUCTION DU RÉGIME MUNICIPAL À MONTRÉAL.



LES citoyens de Montréal avaient commencé avant 1840, à s'agiter pour réclamer le régime municipal. L'administration de la ville par des juges de paix, limités dans leurs pouvoirs et relevant de l'autorité centrale de la province, ne donnait pas satisfaction. La ville voulait se gouverner elle-même et obtenir le pouvoir d'élire des représentants municipaux, qui pourraient prélever des revenus et les dépenser en améliorant les rues, en répondant aux besoins de la population et en favorisant les travaux d'un intérêt général.

Aussi depuis quelques années les habitants de Montréal demandaient à la législature de réformer l'administration municipale. Le 6 décembre 1828, ils tinrent une grande assemblée, à laquelle il fut résolu :—

" Que dans l'état florissant de la population et du
" commerce de cette ville, l'autorité dont sont maintenant
" revêtus les magistrats n'est pas suffisante pour en con-
" duire les affaires municipales et pour en avancer et assurer
" le bien-être et la prospérité pour l'avenir ;

" Que parmi les maux qui sont la suite nécessaire du
" trop peu de pouvoir accordé à la magistrature, l'on peut
" compter l'inefficacité de nos règlements de police et le

" manque d'une comptabilité suffisante dans l'appropriation
" des revenus de notre ville ; l'état déplorable dans lequel
" sont restés depuis nombre d'années, au grand méconten-
" tement du public, la grève et les terrains adjoignant la
" petite rivière, qui par leur insalubrité, sont devenus dan-
" gereux pour la santé et le bien-être d'une grande partie de
" la population des faubourgs, le manque de moyens et d'au-
" torité pour entreprendre et mettre à exécution un plan
" suivi et général d'améliorations, étant permis à chaque
" individu de mettre à l'agrandissement convenable de la
" ville les obstacles que peuvent suggérer les vues rétrécies
" ou d'intérêts, ce qui ne peut manquer d'en retarder l'ac-
" croissement et d'occasionner des dépenses auxquelles on
" pourrait obvier par un meilleur système."

Les citoyens concluaient en demandant à la législature l'incorporation de leur ville. Pour soumettre leur requête, ils formèrent un comité composé comme suit :—Pour la ville, J. B. Rolland, P. McGill, J. Quesnel et A. Laframboise ; pour les faubourgs Saint-Antoine, Sainte-Anne et des Récollets, John Try, Frs. Desautels, John Torrance, Chas. de Lorimier, C. Wagner et H. Corse ; pour le faubourg St-Laurent, C. S. Délorme, A. Tullock, père, A. Tullock, fils, Jean-Baptiste Castongué, B. Hall et Louis de Chantal ; pour les faubourgs de Québec et St-Louis, John Richelieu, Louis Parthenais, Frs Dérome et C. S. Rodier.

La législature s'occupa d'abord des réclamations que les marchands avaient faites au sujet de la navigation et, en 1830, elle incorpora la commission du hâvre. L'hon. George Moffat en fut le premier président. Et quelques années plus tard, Montréal obtint son acte d'incorporation.

CHAPITRE VIII.

PREMIÈRE CHARTE DE MONTRÉAL.



LE premier acte incorporant la cité de Montréal se trouve dans les Statuts du Bas-Canada, de l'année 1831, chap. 54, dans la trente et unième année du règne de Guillaume IV.

L'acte a été présenté, le 31 mars 1831, pour la sanction de Sa Majesté, et réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté. Le 12 avril 1832, Sa Majesté sanctionna l'acte, et le 5 juin suivant, la sanction royale était déclarée par proclamation du gouverneur général.

Cet acte comprenait 24 clauses. Il avait pour objet d'incorporer les citoyens de la ville sous le nom de "La Corporation de la Cité de Montréal," dans le but de pourvoir plus efficacement aux améliorations futures, et à l'aisance et à la commodité de la cité.

La cité était divisée en huit quartiers déterminés, et il devait être établi un conseil de ville composé de seize membres, dont sept formaient quorum. Le conseil devait élire chaque année le maire parmi ses membres. Les huit quartiers étaient désignés comme suit : Les quartiers Est, Ouest, Ste-Anne, St-Joseph, St-Antoine, St-Laurent, St-Louis et Ste-Marie. Tous les pouvoirs qu'avaient les juges de

paix pour faire des règlements de police, ainsi que pour percevoir et employer les deniers prélevés dans la cité par cotisations ou autrement, se trouvaient transmis au conseil de ville. Tout ce qui concernait les rues et les marchés, l'éclairage de la cité, et généralement tout ce qui avait rapport à l'amélioration, à la propreté et à la commodité de la ville, relevait désormais du même conseil. Et à celui-ci devaient être remis tous les deniers publics, tous les biens meubles et immeubles, de même que les titres et créances qui se trouvaient alors en la possession des juges de paix.

Les conseillers avaient le pouvoir d'accorder au maire un salaire n'excédant pas $400 par année. Chaque quartier devait élire deux conseillers ayant certaines qualifications foncières, et le premier lundi de juin, chaque année, la moitié des membres du conseil devait être remplacée ou ré-élue.

Cet acte devait rester en force jusqu'au 1er mai 1836, et pas plus longtemps.

La Corporation de Montréal acquit les pouvoirs d'emprunter, d'acquérir et de posséder des biens, de poursuivre et d'être poursuivie en justice, et d'avoir un sceau.

L'élection des conseillers devait avoir lieu sur proclamation des juges de paix, qui devaient en fixer le lieu et le temps.

Le droit de citoyen était accordé à tout homme ayant atteint l'âge de vingt et un ans, propriétaire d'un immeuble dans les limites de la cité et y ayant résidé durant douze mois avant l'époque des élections. Tout électeur était reconnu comme membre de la corporation.

La Cité de Québec acquit une charte à peu près semblable, la même année. Le fait est que la législature ne votait aucune loi pour Montréal sans en adopter une semblable pour Québec.





CHAPITRE IX.

PREMIÈRES ELECTIONS MUNICIPALES ET PREMIER CONSEIL, ETC.

LES juges de paix, qui auparavant étaient les administrateurs civiques, tinrent une session le 1er lundi de mai de 1833, afin de fixer un jour d'élection pour chaque quartier de la ville. Avis de cette assemblée fut donné dans les journaux et aux portes des églises après le service divin, durant deux dimanches précédant l'élection.

Les électeurs qualifiés se réunirent le 1er lundi de juin suivant, pour élire les représentants de leurs quartiers respectifs. Quinze jours après cette élection, les membres élus du nouveau Conseil se réunirent au palais de justice, dans la chambre où les juges de paix tenaient leurs sessions spéciales, dans le but d'élire l'un des leurs comme maire, et procéder ensuite aux affaires de la corporation.

Cette première séance eut lieu le 5 juin 1833, et Jacques Viger, dont le nom est commémoré par le jardin public qui porte son nom, fut élu maire, non par le public, mais par les conseillers, dont il devint le président.

La charte comportait que chaque règlement du conseil, avant d'être en force, devait être soumis pour approbation à la Cour du Banc du Roi, après avoir été publié dans les journaux et par les crieurs de la ville.

La charte resta en vigueur jusqu'au 1er mai 1836; alors,

pour des raisons inconnues, le renouvellement de la charte fut refusé, et cela au grand détriment de la ville, qui retourna à l'ancien système d'administration des juges de paix.

Lord Durham dans son rapport, disait des villes de Québec et de Montréal qui se trouvaient toutes deux dans la même situation : " Ces cités sont sans gouvernement " municipal, et l'état disgracieux des rues, l'absence complète " d'éclairage qui en sont le résultat, attirent l'attention de " tous et affectent sérieusement le comfort et la sécurité des " habitants."

En avril 1836, le gouverneur général écrivit au maire de Montréal, pour lui suggérer, vu l'expiration prochaine de la charte, que le conseil fisse la nomination d'un magistrat, avec un salaire raisonnable, chargé pendant un temps déterminé, d'entendre et de déterminer toutes les causes de la juridiction des magistrats, et de maintenir un corps efficace de constables ou d'officiers de police. Son Excellence était d'opinion que cet arrangement provisoire serait à l'avantage des citoyens de Montréal, qui ne s'objecteraient pas à prélever parmi eux-mêmes, par contributions volontaires, les fonds nécessaires pour cette fin. Le conseil, sur proposition du Dr. Nelson, répondit au gouverneur, qu'on ne pouvait excéder les limites de la charte, et qu'on déclinait toute participation dans le plan suggéré. Le conseil préférait d'ailleurs ne pas avoir de gouvernement municipal, que d'en avoir un qui serait de création arbitraire, ne relevant pas du peuple.

Le 2 mai 1836, la cour des sessions spéciales, composée de juges de paix, qui durant le terme de la charte de la cité, avaient cessé d'administrer nos affaires municipales, reprit ses séances et les continua jusqu'en août 1840. A cette époque, la cité reçut une autre charte du Conseil Spécial, qui siégeait à Montréal, au château de Ramezay. Le nouveau nom corporatif était " Le

Maire, les Echevins et Citoyens de la cité de Montréal." Le gouverneur général, l'hon. C. Poulett Thomson, fut autorisé à nommer les membres du nouveau conseil pour le premier terme, qui devait finir en décembre 1842.

Naturellement, la majorité des élus fut choisie parmi les citoyens anglais. Ce premier conseil se composait comme suit : — Maire, Peter McGill ; Conseillers, Jules Quesnel, Adam Ferrier, C. S. Rodier, J. G. McKenzie, C. S. De Bleury, J. M. Tobin, Olivier Berthelet, F. Bruneau, Hypolite Guy, John Donegani, Charles Tait, J. W. Dunscomb, Thomas Philipps, Colin Campbell, Stanley Bagg, Archibald Hume, D. Handside et William Molson.

La population de Montreal était alors de 40,000 âmes. Aux élections qui suivirent, en 1843, les Canadiens-Français changèrent cet ordre de chose, et élurent une majorité canadienne. M. Joseph Bourret, plus tard recorder, fut nommé maire. Les autres membres du conseil, y compris les conseillers et les échevins, étaient MM. Jos. Masson, Benjamin Holmes, W. Molson, C. S. De Bleury, John Redpath, Jos. Roy, James Ferrier, Pierre Jodoin, Peter Dunn, William Lunn, William Watson, Olivier Fréchette, Pierre Beaubien, P. A. Gagnon, Frs. Trudeau, Frs. Perrin et J. Matthewson.

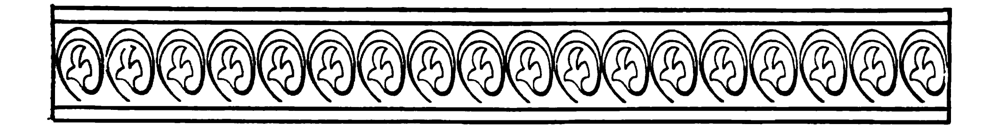
La cité était alors divisée en 6 quartiers seulement, savoir : Est, Centre, Ouest, Queen, St-Laurent et Ste-Marie. Chaque quartier élisait deux représentants appelés conseillers. Le Conseil élisait un de ses membres comme maire, ainsi que six autres citoyens, qui formaient partie du Conseil avec le titre d'échevins, et qui contribuaient à l'administration de la ville avec les conseillers. Le Conseil se composait donc de douze conseillers, dont l'un était élu par eux comme maire et de six échevins choisis par les conseillers.

En 1844, en vertu du statut 8 Vict. chap. 59, eut lieu

une autre division de la cité, qui fut partagée en 9 quartiers.

Trois de ces quartiers, savoir : Est, Centre et Ouest, furent appelés les quartiers de la cité, et élurent chacun trois membres ; les autres quartiers furent appelés les quartiers suburbains, et avaient droit chacun à deux membres. Le conseil se composait ainsi de 21 membres, représentant une population de 45,000 âmes.





CHAPITRE X

AMENDEMENTS A LA CHARTE ET REFONTES.



E changement suivant que nous trouvons dans la constitution du conseil eut lieu en 1852, par le statut 14 et 15 Vict. chap. 128, passé en 1851. L'élection du maire, qui jusque là avait été laissée au choix du Conseil, fut confiée au peuple. Le nombre des échevins fut porté à neuf, et les quartiers suburbains, dont la population avait augmenté rapidement, reçurent comme ceux de la cité le droit d'élire trois membres au lieu de deux. Ce changement porta le nombre des conseillers à 27. La population de la ville se trouvait alors de 57,715 âmes.

Le statut de 1852 n'imposait que quatre séances trimestrielles chaque année. Le maire avait le droit cependant de convoquer des réunions spéciales.

En 1874 (*37 Vict. ch. 41*), une refonte de la charte et des actes qui l'avaient amendée fut adoptée. Le nom corporatif fut changé en celui de "La Cité de Montréal." La distinction entre les échevins et les conseillers fut abolie, et tous les membres du conseil portèrent le nom uniforme d'échevins, mais furent électifs par le peuple comme l'étaient les conseillers.

Cette charte comprenait 247 articles; elle fut amendée presqu'à chaque session de la législature jusqu'en 1889. Durant cette année, sous le maire Abbott, une refonte de la charte fut encore adoptée par la législature. A chaque année,

la législature est assiégée par des citoyens intéressés, qui demandent à faire modifier la charte, afin d'imposer de nouveaux pouvoirs ou de nouvelles obligations à la ville, de manière à servir leurs intérêts personnels.

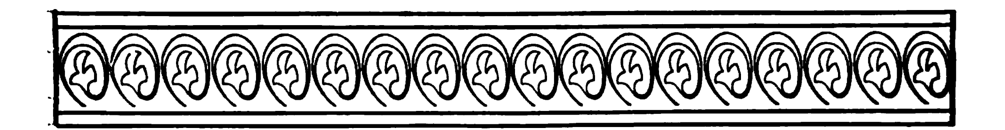
Cet exercice de l'autorité législative a souvent été cause d'abus préjudiciables à l'intérêt général de la cité ; et il est à espérer que les membres de la législature provinciale s'efforceront toujours de respecter l'autonomie de Montréal autant que possible.

La cité de Montréal n'a que les pouvoirs qui lui sont délégués par la législature. Celle-ci est l'autorité supérieure, source de tous droits et de tous pouvoirs. De là, la nécessité pour la cité, lorsqu'elle veut obtenir de nouveaux pouvoirs, de s'adresser à la législature.

A chaque session, une grande partie du temps de la Chambre à Québec, est consacrée à discuter des projets d'amendement à la Charte de Montréal. Notre conseil est forcé d'envoyer chaque année quelques délégués pour défendre et surveiller ses intérêts contre ceux qui veulent obtenir des lois préjudiciables et injustes. Il est malheureux de constater parfois qu'un certain nombre de députés fassent preuve d'ignorance sur les questions importantes qui leur sont soumises et se rendent coupables de graves injustices à l'égard de Montréal, qui pourtant contribue, presqu'autant à elle seule que le reste de la province, à alimenter le trésor provincial. Cependant il faut admettre que depuis quelques années, nos législateurs à Québec se sont montrés plus éclairés et plus soucieux envers les intérêts de notre ville. La population de Montréal doit applaudir à ce progrès, qui, il faut l'espérer, continuera à s'améliorer davantage, en dépit des sourdes intrigues, des machinations et de la cabale déloyale, qui sont souvent mises en œuvre, lors de ces changements à notre législation municipale.

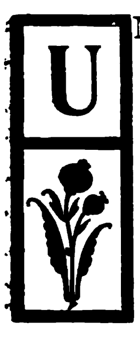


LE FAUTEUIL DU MAIRE À LA SALLE DU CONSEIL (HOTEL-DE-VILLE).



CHAPITRE XI.

CHARTE ACTUELLE.



UNE refonte générale de la charte de la cité de Montréal a été promulguée en 1899, par la 62 Vict. chap. 58, qui a été sanctionnée le 10 mars 1899. Ce travail de refonte avait été confié par le Conseil de ville à une commission composée du maire Préfontaine, des échevins Rainville, Beausoleil, Martineau, Laporte, McBride, Ames et Archambault, aidés des officiers en loi et des chefs de département; cette commission révisa et examina clause par clause le projet préliminaire, qui avait été préparé par MM. Choquette et Weir, nommés à cette fin avocats réviseurs, conjointement avec le greffier et les avocats de la cité. Il importe de faire connaître les grandes lignes de la charte qui régit actuellement la cité de Montréal. Sans doute cette législation n'est pas parfaite, et peut être améliorée sous plusieurs rapports; mais tout de même, elle constitue un véritable progrès sur les chartes précédentes.

La clause 5 détermine les limites de la cité ainsi que sa juridiction. Montréal est divisé en 17 quartiers respectivement appelés : Est, Centre, Ouest, Sainte-Anne, Saint-Antoine Sud, Saint-Antoine Ouest, Saint-Antoine Est, Saint-Laurent, Saint-Louis, Saint-Jacques Sud, Saint-Jacques Nord, Sainte-Marie

Ouest, Sainte-Marie Est, Hochelaga, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Gabriel et Saint-Denis. En 1903, un nouveau quartier, le quartier Duvernay, a été formé, avec une partie du quartier St-Jean-Baptiste.

Le conseil a le pouvoir de faire des règlements pour étendre les limites de la cité et annexer les municipalités voisines. (*Clauses 8 et suivantes*).

Le conseil, composé du maire et de deux échevins par quartier, qui sont élus tous les deux ans, est chargé de l'administration des affaires municipales. (*Art. 21*).

L'article 22 détermine les pouvoirs du maire ; ils sont assez considérables. Il a le droit de surveillance, d'investigation et de contrôle sur tous les départements et sur tous les officiers de la cité ; il doit voir à l'observance des règlements, à ce que les revenus de la cité soient perçus et dépensés suivant la loi ; il soumet au conseil toute suggestion tendant à l'amélioration des affaires municipales. Il a même le droit de suspendre tout employé de la corporation, lorsque l'intérêt public l'exige ; il signe tous les documents émanant du conseil.

Il est ex-officio juge de paix, et reçoit un salaire n'excédant pas $4,000.00 par année.

Pour être candidat à la charge de maire, il faut, en sus de toute charge, posséder dans la cité et en son propre nom, des immeubles de la valeur de $10,000.00, et cela depuis les six mois qui précèdent la nomination. Un maire suppléant est élu tous les trois mois par le conseil. La qualification foncière pour un échevin ne diffère de celle requise pour être maire que par le montant, qui est de $2,000.00 au lieu de $10,000.00. L'art. 36 indique les autres conditions requises pour être éligible comme maire ou échevin, et l'article suivant contient les causes d'inhabilité. Les échevins ont droit à une

indemnité de $600.00 par année, avec un surplus annuel de $200.00, pour tout président d'une commission permanente. (*Art. 39*).

A la première séance mensuelle du 1er février de chaque année, le conseil nomme parmi ses membres autant de commissions qu'il juge nécessaire, pour la surveillance et l'administration des différents départements municipaux. Le principal comité, sur lequel repose en grande partie l'administration financière de la cité, est la commission des finances, qui est composée de sept membres. Ses fonctions, déterminées par l'art. 42, consistent à préparer le budget annuel, à examiner toute recommandation comportant dépenses d'argent, et à adjuger tout contrat pour lequel il n'y a pas de crédit de voté. Toute recommandation encourant dépenses d'argent doit être soumise au comité pour approbation ; et, s'il y a refus, le crédit ne peut être voté par le conseil, sans le consentement des trois quarts de ses membres. Par le statut, 3 Edouard VII, la majorité absolue du conseil peut accorder le crédit ainsi refusé par le comité des Finances.

Les sections 43 à 78 ont trait à la préparation de la liste des électeurs et au cens électoral.

Les articles 79 à 278 règlent les formalités à suivre lors des élections municipales, et la répression de la corruption, etc., etc.

Les articles 279 à 284 concernent les contestations d'élections municipales.

La section 10 a rapport aux assemblées du conseil. Ces assemblées ont lieu une fois par mois, savoir le deuxième lundi ; mais le maire peut convoquer une assemblée spéciale, sur avis donné à chaque échevin ; cinq membres du conseil peuvent aussi convoquer une assemblée spéciale. Le maire ne peut voter que pour exercer une voix prépondérante, dans le cas d'égalité des votes.

Le tiers des échevins suffit, en règle générale, pour constituer un quorum du conseil.

D'après l'art. 297, le conseil peut nommer les officiers qu'il juge nécessaires, en leur donnant des pouvoirs et un salaire déterminés ; il peut aussi destituer tout employé de la corporation. Cependant, pour destituer le contrôleur ou l'auditeur, il faut un vote des deux tiers du conseil.

Conformément à l'art. 299, il appartient au conseil de faire abroger ou d'amender, de mettre à exécution les règlements concernant la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de la cité. Toutes les matières qui intéressent et affectent, ou qui pourront intéresser et affecter la cité de Montréal comme cité et comme corporation relèvent aussi du conseil ; pourvû que ces règlements ne soient pas incompatibles avec les lois de cette province ou du Canada, ni contraires à quelque disposition spéciale de la charte. Et cet article ainsi que l'article 300 de la charte, sans restreindre la portée de ces dispositions, indiquent les différentes matières sur lesquelles s'étend la compétence du conseil.

En parcourant la liste de ces matières, on est surpris de leur importance et de leur multiplicité ; on constate que la corporation possède, pour bien dire, une quasi-autonomie. N'étaient certaines restrictions, tel que le pouvoir d'emprunt, l'obligation de ne pas dépenser plus que les revenus, etc., l'état de son autonomie laisserait peu à désirer.

Aucun règlement ne peut être adopté par la majorité du conseil, à moins d'un avis de motion donné trente jours au préalable. Tout contribuable peut demander l'annulation d'un règlement dans les trois mois qui suivent sa mise en vigueur.

Le lieutenant-gouverneur en conseil possède le droit de désavouer tout règlement, dans les trois mois qui suivent

sa publication dans la Gazette Officielle de la Province de Québec.

L'article 307 donne au conseil le pouvoir d'imposer une amende, avec ou sans frais, ou un emprisonnement, pour toute infraction à ses règlements.

L'art. 310 stipule que le conseil peut, lors des élections municipales, soumettre aux électeurs, afin de connaître leur opinion, toute question intéressant le bien général de la cité. C'est une espèce de referendum, auquel peut avoir recours le conseil pour consulter le sentiment public sur certaines questions importantes.

Les articles 332 à 342 ont rapport aux finances. L'exercice financier commence le 1er de janvier et finit le dernier de décembre de chaque année; mais les taxes et contributions sont censées être imposées et prélevées pour l'exercice commençant le premier de mai.

Le conseil vote, au mois de décembre, le montant requis pour les besoins des différents départements civiques durant l'exercice suivant ; mais les dépenses ne doivent pas dépasser les revenus réels de l'année précédente, en plus de la balance non dépensée des dits revenus, hors le cas de nécessité urgente ; mais dans ce cas, il doit être imposé une contribution foncière supplémentaire pour combler le déficit.

Aucune dépense ne peut être autorisée, à moins qu'un certificat du contrôleur ne soit produit, établissant qu'il y a des fonds disponibles à cette fin. Tout contrat, pour être obligatoire, doit être approuvé par le conseil ou par une commission autorisée. Au surplus, il faut obtenir le certificat du contrôleur, établissant que des fonds ont été votés à cette fin, et cela sous peine de nullité absolue.

Tout échevin, autorisant une dépense excédant les revenus ou le montant voté, est responsable personnellement et devient inhabile comme échevin.

Le trésorier collecte tous les montants qui sont payables à la cité.

Les articles 343 à 360 contiennent les clauses relatives au pouvoir d'emprunt. La dette consolidée de la cité est fixée à $27,000,000. La cité ne peut emprunter que jusqu'à la limite de quinze pour cent de l'évaluation des immeubles imposables, sauf quelques dispositions relatives à certaines améliorations.

Le conseil peut aussi emprunter en certains cas, en faisant adopter par au moins les deux tiers de ses membres, un règlement approuvé par les propriétaires des immeubles imposables. Le conseil peut aussi faire certains emprunts temporaires, remboursables à même le revenu; il peut aussi contracter de nouvelles obligations pour rembourser des emprunts échus ou pour racheter des dettes consolidées.

Les articles 361 à 372, comprennent les clauses se rapportant aux taxes et aux contributions foncières.

L'art. 362 désigne les immeubles qui ne sont pas imposables.

L'article 363 donne au conseil le pouvoir d'imposer une taxes d'affaire n'excédant pas 7½ pour cent de la valeur annuelle du lieu d'affaires des contribuables, sauf certaines taxes spéciales relatives à certains genres d'affaires.

Les articles 373 à 395 ont rapport au bureau des estimateurs, aux rôles d'évaluation et de contributions foncières, à la perception des taxes municipales et scolaires. Le rôle d'évaluation et des contributions foncières est préparé chaque année entre le 1er mai et le 1er septembre par huit estimateurs, qui sont nommés au mois de décembre par le conseil. Ils doivent donner, dans les journaux, un avis préalable d'au moins huit jours, pour avertir les contribuables qui voudraient produire leurs objections à l'encontre du rôle.

Il y a appel de la décision des estimateurs à la Cour du Recorder; et lorsque ce rôle est devenu en force, il est transmis au trésorier qui en fait la perception.

Les taxes peuvent être recouvrées par mandat émis par la Cour du Recorder, sur les biens meubles des débiteurs en défaut, et quant aux taxes foncières, le trésorier peut faire vendre par le shérif de Montréal, moyennant certaines formalités, les immeubles affectés au paiement de ces taxes foncières. Ces ventes d'immeubles ont lieu chaque année, le 15 du mois d'octobre.

L'article 404 donne à la ville un privilège sur les meubles et sur les immeubles des contribuables, pour ce qui peut être dû comme taxes ou contributions, qui se prescrivent par quatre ans à compter de leur échéance.

Les articles 410 à 420 sont relatifs aux rues et voies publiques et au plan de la cité.

La section 20 est intitulée: "De l'expropriation, des contributions pour trottoirs, égoûts et pavages, et de l'expropriation des franchises publiques." Cette section est très longue et il est très difficile d'en donner une analyse succincte.

La section 21 traite de l'aqueduc.

La section 22 a rapport à la Cour du Recorder, à sa juridiction et à la procédure qui y est suivie.

La section 23 comprend des dispositions diverses. On y trouve entre autres l'obligation de donner un avis variant de huit à quinze jours dans les cas de réclamations en dommages contre la cité, l'exemption de la part de la cité de fournir aucun cautionnement devant les tribunaux, l'obligation pour le Conseil de demander des soumissions pour accorder tout contrat excédant $500.00, les clauses punissant la corruption des employés publics, les pouvoirs généraux des agents de police.

La dernière section contient des dispositions générales.

La charte comprend en tout 568 articles ; — elle a été amendée chaque année par la Législature, mais ces amendements sont de peu d'importance.

Le statut de 1903 (*3 Edouard VII, chap. 62*) a fait à la charte quelques modifications parmi lesquelles se trouvent les suivantes :

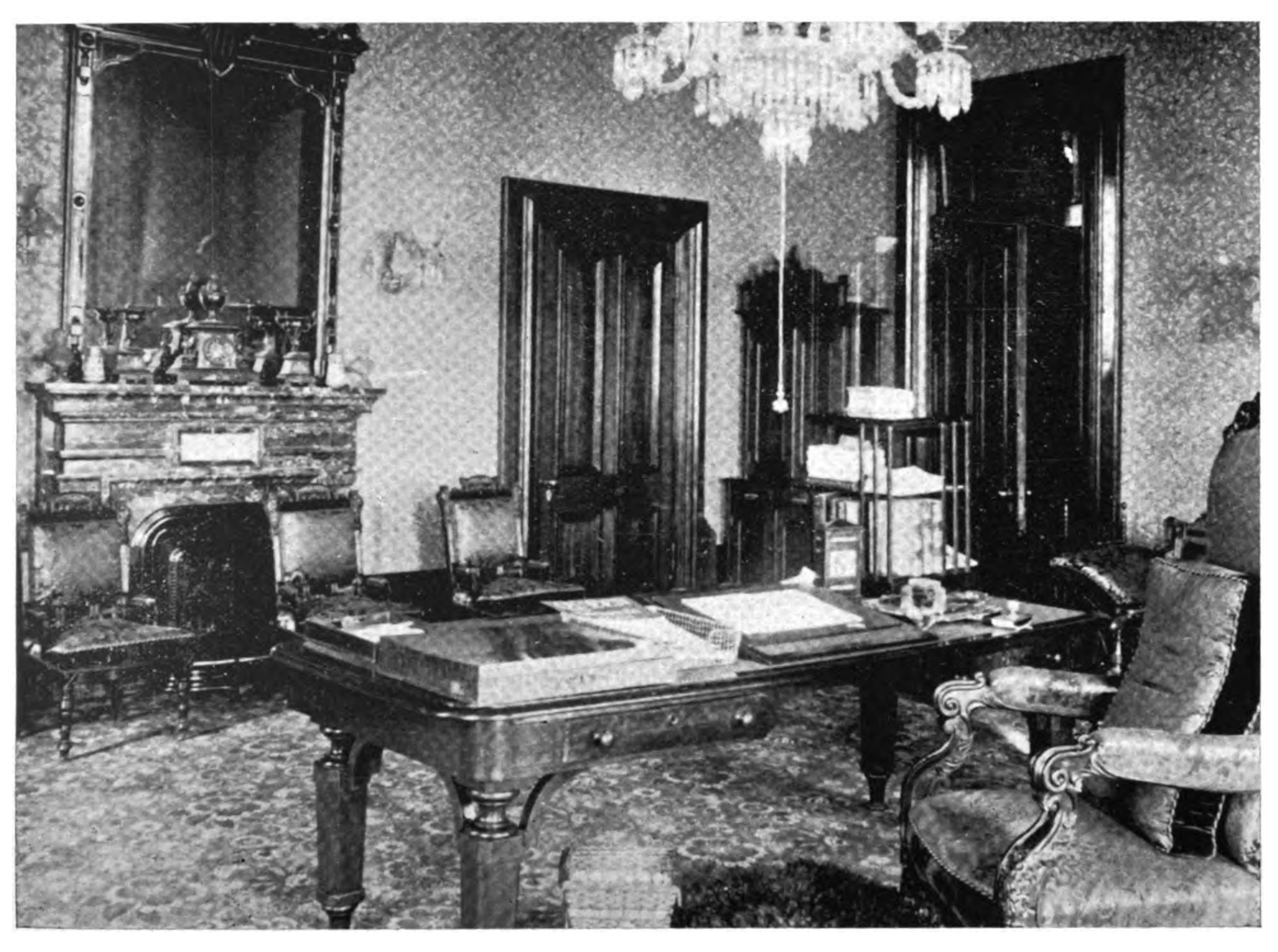
Dans le cas de refus de la part de la commission des finances d'approuver un crédit demandé par une commission quelconque, le conseil peut désormais, par le vote de la majorité absolue de tous ses membres, ordonner que ce crédit soit voté. Nul membre d'une autre commission permanente ne peut faire partie de la commission des finances. Les filles majeures et les femmes séparées de corps et de biens ont le droit d'être inscrites sur la liste des voteurs.

L'article 300 est amendée pour étendre les pouvoirs du conseil.

Les principes de la préparation du budget annuel sont aussi modifiés. Le conseil a le pouvoir de baser le vote des crédits d'un exercice financier, d'après le montant du revenu probable de cet exercice.

Dans le cas de nécessité urgente, le conseil peut, par règlement, accorder des crédits qui excèdent les deniers disponibles, mais il doit être imposé dans ce règlement une contribution foncière supplémentaire.

Le conseil a le droit de disposer comme il l'entend de toute balance restant disponible sur le revenu perçu d'une année précédente, moyennant le vote de la majorité absolue de tous les membres du conseil.



LA CHAMBRE DU MAIRE À L'HOTEL-DE-VILLE.

CHAPITRE XII.

HISTOIRE D'UNE PÉRIODE DE PROGRÈS DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DU RÉGIME MUNICIPAL À MONTRÉAL EN 1840.



LE 23 juin 1840, le bill décrétant l'Union du Haut et du Bas-Canada fut sanctionné par la Reine Victoria et devint en force le 10 février 1841. Le même jour, Lord Sydenham était assermenté comme gouverneur général. Il avait instruction du gouvernement impérial d'appliquer à notre pays les principes du régime responsable que les canadiens réclamaient depuis longtemps. Le Canada salua avec joie l'ère nouvelle de liberté qui s'ouvrait alors devant lui. Pour les Canadiens-Français, la joie était toutefois mêlée d'amertume et d'angoisse, en voyant unir leur Province avec la Province voisine, dans des conditions désavantageuses qui semblaient une menace sérieuse pour l'influence de leur race.

L'essai du régime municipal, qu'on avait fait à Montréal de 1832 à 1836, avait tellement tourné à bien, que le gouvernement, se rendant aux désirs de notre population, finit par octroyer une nouvelle charte incorporant Montréal en cité d'une manière permanente. Les citoyens de Montréal furent heureux de se gouverner et de pouvoir gérer à leur gré leurs propres affaires. Désormais, il leur serait loisible

d'entreprendre par eux-mêmes des travaux d'utilité publique, de créer et d'embellir leurs rues, de maintenir des corps de constables et de pompiers; en un mot, ils pourraient librement prendre les moyens nécessaires pour agrandir leur ville, pour protéger la paix publique, la santé et la vie de chacun. C'est de cette époque que Montréal commence véritablement à grandir et à se développer, et qu'il prend de plus en plus d'importance. Il donne l'exemple du progrès et de l'initiative à toutes les autres villes canadiennes; il devient sans conteste la métropole du pays.

Une des premières tâches qui s'imposèrent au nouveau conseil municipal, lorsqu'il entra en fonction, fut de pourvoir à son administration interne, et de constituer différents départements.

Voici quelques-uns de ces règlements qui sont les plus anciens que nous ayons pu trouver, et qui ont servi de base à nombre de règlements actuellement en vigueur:

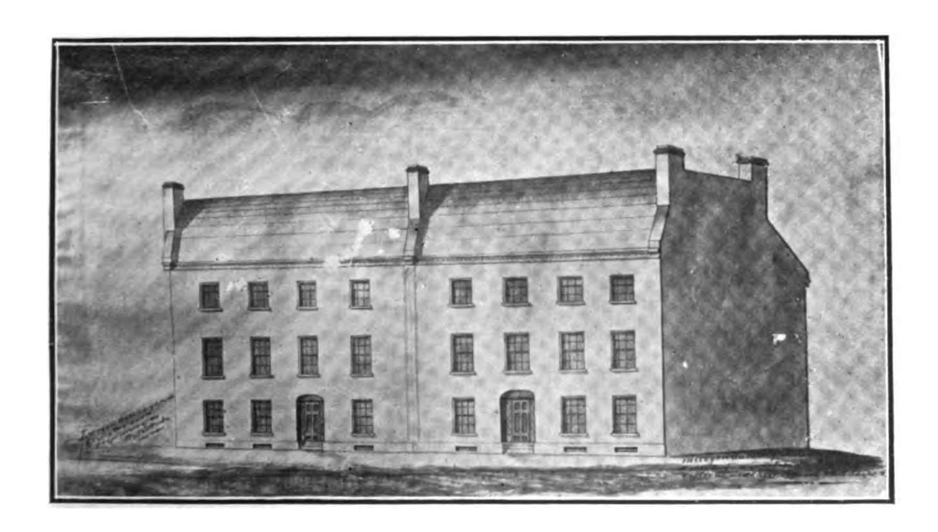
1. — Règlement relatif aux marchés publics, en date du 22 mai 1841.

2. — Règlement relatif au département du feu, en date du 3 juin 1841. Ce département est créé sous le contrôle d'un comité nommé par le conseil. Il devait consister en un inspecteur surintendant, un ingénieur en chef, un capitaine et un lieutenant pour chacune des compagnies de pompiers.

3. — Règlement relatif aux cotisations et impôts, en date du premier mai 1843. Outre la cotisation de trois deniers dans le louis de la valeur annuelle des propriétés foncières qu'avaient déjà imposées les juges de paix, ce règlement imposait une autre cotisation foncière d'un shelling dans le louis contre tous les occupants de ces propriétés. Ce règlement imposait aussi d'autres impôts qui étaient des taxes d'affaires. D'autres règlements se rapportaient aux

chemins d'hiver, aux obstructions et aux embarras des rues, au poids et à la qualité du pain. Un autre règlement très important, adopté le 21 avril 1841, déterminait les devoirs de l'inspecteur des chemins, dont la besogne était déjà très considérable. Un autre règlement du 8 mai 1841 fixa le devoir des estimateurs.

Les séances du conseil de ville se tinrent d'abord dans une maison en pierre de taille appartenant à Mme de Beaujeu, et située sur la rue Notre-Dame, entre les rues Saint-François-Xavier et Saint-Jean. Il n'existe aujourd'hui aucune trace de cette maison, qui a été démolie en 1858, lors de l'élargissement de la rue Notre-Dame. Notre conseil municipal y siégea jusqu'en 1844. Les bureaux de la corporation n'étaient pas bien considérables à cette époque ; le service civique se faisait par les chefs de départements, assistés de trois ou quatre commis.



ANCIEN AQUEDUC

En 1844, les bureaux de la corporation furent transportés dans la maison de l'aqueduc Hayes, qui était devenue la propriété de la ville. C'était une maison en pierre de taille à trois étages, bâtie sur le site où se trouva plus tard l'atelier de carrosserie de M. Mercier. Les bureaux municipaux occupaient le rez-de-chaussée et le premier étage. L'étage supérieur renfermait le réservoir de l'aqueduc, réservoir d'une capacité de plusieurs milliers de gallons. L'ex-échevin Homier raconte, qu'en pleine séance du conseil, une partie du réservoir, placé au-dessus de la salle des séances, se brisa accidentellement, et faillit noyer le maire et tous les conseillers.

Le nouveau gouvernement municipal se montra très énergique, et entreprit des travaux considérables. Pour les chemins seulement, on dépensa $205,690 de 1841 à 1842, et environ $60,000 annuellement les années suivantes. La construction du marché Bonsecours fut commencée en 1844; et en 1845, la ville fit l'acquisition de l'ancien aqueduc, au prix de $50,000. Peu après, on établit un nouveau réservoir sur la Côte à Barron, maintenant le carré St-Louis, et de nouveaux tuyaux en plomb furent posés dans nombre de rues.

En 1844, le siége du gouvernement fut transporté de Kingston à Montréal. En 1847, Lord Elgin, nommé gouverneur général, vint établir sa résidence à Montréal. La population s'élevait à cette époque à 55,146 âmes.

En 1849, une loi de la Chambre des Communes fut passée pour indemniser les pertes subies durant la Rébellion. Le gouverneur, en dépit d'une forte pression que l'on tenta d'exercer sur lui, accorda sa sanction à cette loi. L'on sait ce qui s'en suivit. Une agitation regrettable et incendiaire suscitée par un fanatisme outré se produisit; le gouverneur fut assailli et insulté, les députés et les ministres furent exposés à la violence et la ville fut livrée au désordre le plus complet. Pour combler la mesure de ces excès, une main criminelle

mit le feu aux édifices du parlement qui furent détruits de fond en comble, ne laissant plus que des ruines de ce qui originairement était le marché de Ste-Anne. On loua temporairement un édifice appartenant à M. J. Hayes sur la place Dalhousie ; mais quelque temps après, le siège du gouvernement fut transporté à Québec et ensuite à Toronto dans des périodes alternatives de quatre années chacune. Si Montréal perdit ainsi l'important privilége d'être la capitale du pays, c'est grâce aux excès et aux attentats d'un groupe fanatique de citoyens, dont la conduite a toujours été sévèrement censurée par l'histoire impartiale.

Durant l'été de 1849, le choléra, apporté par des immigrants européens, exerça ses ravages et fit un grand nombre de victimes.

L'année 1850 fut particulièrement sombre dans l'histoire de notre ville. Des émeutes sanglantes, des incendies considérables et une dépression générale vinrent attrister la population.

Le 24 janvier 1852, le Conseil de Ville inaugurait ses séances au nouveau Marché Bonsecours. L'année précédente, la ville avait été autorisée à maintenir un corps de police qui compta alors cent membres, dont le chef nommé fut M. Hayes. Le bureau principal se trouva dans le rez-de-chaussée du marché Bonsecours, et un poste fut établi au coin des rues Craig et Bleury. Les agents de la police ne recevaient alors que cinquante cents par jour, et il arrivait souvent que le chef éprouvait des difficultés à remplir ses cadres. Aussi l'on rapporte que le service de la force laissait beaucoup à désirer.

Le 26 juin 1851, il y eut une fête civique à Montréal, à l'occasion du "baptême" du réservoir de la Côte à Barron, dont les travaux étaient commencés depuis 1849.

Le maire l'honorable Charles Wilson, les échevins et les conseillers, les pompiers, les chefs de chaque département de la corporation et des centaines d'invités assistèrent à un pique-nique. On donna au réservoir le nom de Jean-Baptiste.

Ce nouveau réservoir n'était pas pour protéger la ville contre la répétition des incendies, dont on avait tant souffert les années précédentes. Le 7 juin 1852, le feu éclata dans une boutique de menuisier de la rue St-Pierre, et les flammes ne s'arrêtèrent qu'après avoir consumé pour £200,000 de propriétés, et détruit les foyers d'environ quatre cents familles.

Montréal était encore sous l'effet pénible de ce désastre, quand une nouvelle conflagration non moins désastreuse éclata dans une autre partie de la ville, le 9 juillet de la même année.

Le feu se déclara sur la rue St-Laurent. L'élément destructeur activé par un vent violent rasa tout le quartier jusqu'à la rue St-Denis, et s'arrêta vers les cinq heures de l'après-midi, après avoir détruit entre autres édifices, l'église St-Jacques qui servait alors de cathédrale. Les familles affligées ne songeaient plus qu'à se trouver un abri temporaire ; mais à la tombée de la nuit, la conflagration recommença à la place Dalhousie. Durant la nuit, toutes les maisons entre la rue Lagauchetière et le fleuve, depuis la place Dalhousie jusqu'au chemin Papineau, furent détruites. Onze cents maisons devinrent ainsi la proie des flammes. Les habitants de Montréal avaient été impuissants à lutter contre le fléau, parce que le réservoir de la Côte à Barron avait été vidé temporairement, pour permettre de poser à travers la cité un autre service de tuyaux d'une plus grande dimension.

On n'épargna aucune mesure pour venir au secours des

victimes. Le Conseil de ville donna l'exemple en votant une somme considérable et les souscriptions affluèrent de toutes les parties du pays, ainsi que de l'Angleterre et des Etats-Unis. C'est alors que l'on mit en force une loi interdisant de construire désormais en bois.

L'année suivante le chef Perrigo, qui était à la tête des pompiers volontaires, donna sa démission et fut remplacé par M. Bertram.

Le Conseil de ville, se rendant aux sollicitations des citoyens alarmés par cette catastrophe, se décida à faire les dépenses nécessaires, pour fournir à la ville un nouvel aqueduc capable de suffire aux besoins de la population. Cet aqueduc devait prendre sa source aux rapides de Lachine, et amener l'eau à des pompes hydrauliques, pour la faire monter au réservoir de la rue McTavish. M. Keefer prépara les plans et devis d'un aqueduc capable de fournir au réservoir un approvisionnement de cinq millions de gallons, pour la somme de £150,000, sans compter le coût des tuyaux de distribution. Ce rapport fut adopté par le Conseil le 10 novembre 1852. L'on s'assura les services de M. Keefer comme ingénieur pour l'exécution de ces plans, et le 12 décembre 1852, les contrats furent signés.

Les travaux se poursuivirent pendant trois ans à travers mille difficultés, mais le chiffre des dépenses s'éleva à £286,236, 5s., 3d., excédant ainsi de beaucoup les premières évaluations de l'ingénieur. Le nouvel aqueduc commença à fonctionner dans l'automne de 1856. C'est celui qui fournit actuellement l'eau à la ville. Le vieil aqueduc fut définitivement abandonné, et les pompes à vapeur ainsi que le réservoir sur la rue Notre-Dame, et les terrains y attenant furent vendus en 1859 pour la somme de $23,320,00.

Cependant l'aqueduc continua à préoccuper le conseil.

En hiver la glace obstruait le canal à tel point que la ville souffrit de la disette. Les années 1862, 1863 et 1866, les citoyens durent recourir aux modes primitifs pour s'approvisionner d'eau. On finit par remédier à cet état de choses, en élargissant le canal de l'aqueduc et en y installant des pompes à vapeur. C'est à la suite de ces améliorations, que le conseil décida de réorganiser le service des pompiers. Les pompiers volontaires qui formaient alors dix compagnies reçurent leur dernière solde, le 30 avril 1863. Le premier mai on inaugura le système du télégraphe d'alarme, et le poste No. 1 des pompiers, au coin des rues Chenneville et Craig. Le corps des pompiers, qui fut organisé d'une manière régulière, se composa d'abord d'une trentaine d'hommes, dont les salaires variaient de $240.00 à $365.00 par an. Les devoirs d'un pompier comprenaient alors l'arrosage des rues. Le département n'avait que six pompes à bras. On parlait bien d'acheter une pompe à vapeur, mais ce projet ne fut mis à exécution qu'en 1871. Jusqu'à 1867, les pompiers réguliers étaient secondés par un certain nombre de pompiers volontaires, qui recevaient $20 par année. En 1868, les pompiers furent libérés des travaux d'irrigation.

En même temps qu'il s'occupait du service des incendies, le conseil s'efforçait aussi de réformer la police. En 1861, M. Guillaume Lamothe fut choisi comme chef des gardiens de la paix, et vers 1864 le salaire de ceux-ci fut porté à $1 par jour. Le corps de police était de 125 hommes. Les constables étaient armés de fusils et de baïonnettes dont ils ne devaient toutefois faire usage qu'à la dernière extrémité. Le chef et les officiers portaient l'épée. Les hommes formaient deux compagnies de milice, qui suivaient des exercices réguliers. En 1865, le chef Lamothe fut remplacé par M. F. W. L. Penton.

La nouvelle Législature, créée par l'acte de 1867, était à peine réunie, que la ville de Montréal lui demanda la faculté d'emprunter, afin de continuer l'œuvre des améliorations municipales. L'origine de la dette de Montréal remonte à 1843, lors de l'achat de l'aqueduc ; mais jusqu'à 1868, le Parlement n'avait autorisé que des emprunts spéciaux, pour des fins déterminées. En 1868, la dette totale s'élevait à $4,955,047. Cet argent avait été dépensé comme suit :

Aqueduc	$2,015,313
Consolidés	1,066,733
Egoûts	374,000
Grand-Tronc	338,000
Marchés	107,400
Alarme pour le feu	20,000
Elargissement de la rue Notre-Dame	114,000
Salle d'Exercice	66,500
Nouveau Stock	743,600

Par l'acte de 1868, la ville était autorisée à consolider sa dette, et à la porter à $5,000,000. Ceci ne suffisant pas, un emprunt de $350,000 fut autorisé dès l'année suivante pour l'acquisition du parc Mont-Royal ; une somme de $500,000 fut aussi votée pour l'amélioration de l'aqueduc ; puis, d'année en année, la Législature accorda de nouveaux pouvoirs d'emprunt afin de faire face à des besoins toujours croissants, et, en dix ans, la dette fut portée à $11,000,000.

L'attention du conseil se porta d'abord sur la question de l'élargissement et de l'amélioration des rues. Depuis quelques années déjà ces améliorations étaient décidées en principe. L'élargissement de la rue Sherbrooke, entre les rues St-Denis et Université, avait été recommandé dès 1863. L'élargissement de la rue Notre-Dame, (de la place Dalhousie à la rue McGill), se fit de 1864 à 1868. En 1864, la rue

Ontario fut ouverte entre les rues St-Dominique et Bleury, et entre les rues Aylmer et Union. Vers le même temps, on procéda à l'élargissement de la rue Ste-Catherine, entre les rues St-George et St-Laurent, et à celui de la rue St-Jacques, qui portait alors le nom de rue Bonaventure.

En même temps on discutait la question du pavage. Quelques-uns demandaient le pavage en bois : on s'en était servi pour paver la Place Jacques-Cartier en 1867. Mais la plupart favorisaient le pavage en blocs de pierre. En 1868, une délégation, dont l'échevin David était le chef, fut envoyée aux Etats-Unis pour étudier les divers modes de pavages. La délégation fit un rapport défavorable au bois et recommanda le pavage de blocs de syénite pour les rues Notre-Dame, St-Jacques, St-Joseph et Ste-Marie, et pour la place d'Armes.

En 1870, un emprunt spécial de $200,000 fut autorisé pour l'élargissement et le pavage des rues. On parla même d'asphalte. Mais ce fut le macadam qui devint en usage dans la plupart des rues ; car la ville voulait mettre à profit la quantité inépuisable de cette pierre qu'elle possédait depuis l'achat du Parc Mont-Royal. L'année 1875 surtout vit de grands travaux. Les dépenses pour l'amélioration des rues ne s'élèvent pas à moins de $431,090. C'est de cette année que datent les trottoirs en pierre bleue des rues St-Denis, Sherbrooke, Union, Ste-Catherine et Dorchester.

La fièvre des améliorations se termina par l'adoption d'un nouveau plan de la ville, le célèbre plan homologué autour duquel se font encore tant de discussions.

La création de places publiques occupait le Conseil depuis 1813. Les places les plus anciennes de la ville sont naturellement la Place d'Armes, la place Jacques-Cartier, la place Dalhousie et la place de la Douane. En 1865, on

commença l'amélioration des places Viger, Papineau, Chaboillez, Richmond, Beaver Hall, Philippe, Parthenais et Victoria. La statue de la reine, qui orne ce dernier square, fut offerte à la ville par un comité de citoyens, en 1872. L'inauguration, qui fut une cérémonie imposante, eut lieu le 21 septembre, en présence de Lord Dufferin.

Vers 1870, la ville décida de faire l'acquisition des anciens cimetières catholique et protestant ; elle en fit les places Dominion et Dufferin. En 1872, elle dépensa pour cette fin la somme de $225,000. Les places St-Patrice, Western et Wellington datent de la même époque. C'est aussi en 1872, que la ville loua, du gouvernement fédéral, l'île Ste-Hélène. Le square St-Louis fut établi en 1876, après que le réservoir de la côte à Barron eût été abandonné.

C'est de 1869 que date l'origine du parc Mont-Royal, qui avait toujours été considéré comme inaccessible. Le gouvernement autorisa la ville à en faire l'acquisition. Le colonel Stevenson entreprit de démontrer que ce parc était accessible, en y conduisant la batterie de garnison, à travers les bois, un jour de fête de la reine. La ville en commença, en 1871, les expropriations, qui donnèrent lieu à de longues et dispendieuses procédures ; et même certains procès ne se sont terminés que récemment devant le Conseil Privé. Néanmoins la ville ayant obtenu cette possession, elle commença la construction des routes en 1874 ; et l'inauguration du parc eut lieu le 24 mai 1876. Le 31 décembre 1877, les déboursés de la ville pour cette propriété s'élevaient à $1,008,988.

Le Conseil, en entreprenant toutes ces améliorations, avait en vue l'assainissement de la ville aussi bien que son embellissement. Mais d'autres mesures s'imposaient, à tel point qu'en 1868, la condition sanitaire de la ville était

déplorable, et empirait chaque année par l'augmentation de la population. A peine y avait-il quelques rares inspecteurs pour visiter les cours et les voies publiques. Grâce à ce système, la mortalité s'élevait annuellement de 35 à 43 par 1,000 âmes. Les citoyens finirent par se réveiller, et, en 1875, ils élurent le Dr Hingston comme maire de la ville; sous son administration, on tenta un effort vigoureux pour remédier au mal. Le premier soin du Conseil fut d'ordonner la construction de l'égout collecteur de la rue Craig. Les égouts, qu'on avait faits sur cette rue, depuis 1842, pour remplacer le ruisseau qui coulait à ciel ouvert, se déversaient dans le fleuve, l'un par la rue Lacroix et le dernier par la rue Colborne. Afin de purifier le fleuve, le nouvel égout fut construit de façon à amener toutes les eaux vers l'Est, jusqu'au ruisseau Migeon. La construction coûta $259,000, et fut terminée au printemps de 1878.

Afin de mettre fin à l'épidémie de la petite vérole, on adopta aussi un nouveau règlement donnant des pouvoirs plus étendus au Bureau de Santé. Ce règlement imposait la vaccination obligatoire. Il s'en suivit une vive agitation parmi les masses; il y eut même des émeutes. Néanmoins le règlement fut adopté en décembre 1876, et le Bureau de Santé procéda à en faire l'application. Il établit aussi, en 1877, un système régulier pour l'enlèvement des déchets.

Comme récompense de leurs efforts, les auteurs de ces mesures eurent le bonheur de voir le taux de la mortalité baisser de 25 pour cent, et même plus, à mesure que leur œuvre se perfectionna.

Les départements du feu et de la police eurent aussi l'attention du conseil. On comprenait maintenant que l'argent dépensé pour de tels services constituait un très bon placement.

L'organisation du corps de sauvetage des pompiers date de 1872; en 1875 la ville se procura les extincteurs Babcock, qui portèrent le coup de mort aux pompes à bras. En 1875, le chef Bertram fut remplacé par le chef Wm. Patton.

L'on trouvera dans les chapitres suivants un bon nombre de renseignements, relatifs à cette période de progrès.

Chaque année, depuis trente à quarante ans, les chefs de département ont coutume d'adresser au Conseil un rapport complet sur les travaux et les opérations accomplis dans leurs départements respectifs. Le maire, à la première séance qui suit son élection, a aussi l'habitude de prononcer un discours d'inauguration, dans lequel il soumet son programme, résume les projets à accomplir, et émet ses vues sur l'administration municipale. En étudiant ces rapports annuels et ces discours de nos différents maires, on puisera aussi une foule de renseignements sur l'administration des affaires de la cité dans le passé.

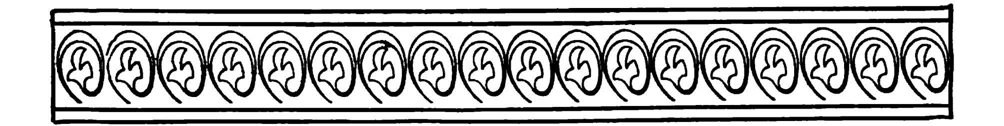
La période qui a suivi à été la continuation de cette marche ascendante vers le progrès. Le conseil a travaillé constamment à améliorer les différents services civiques, en mettant à profit l'expérience acquise; il a réussi à étendre considérablement les limites de la ville, en annexant quelques-unes des municipalités voisines, tels que les villages d'Hochelaga, de St-Gabriel, de St-Jean-Baptiste, de la Côte St-Louis. Cet agrandissement de territoire a augmenté à un haut degré l'importance et le prestige de Montréal et a donné un nouvel essor à son développement.

Le pouvoir municipal s'est montré dans la suite plein d'initiative comme par le passé. Des sommes énormes ont été dépensées en travaux d'améliorations et en expropriations. Des franchises nouvelles ont été accordées à de puissantes compagnies, pour introduire et encourager des entreprises

d'utilité publique, telles que l'éclairage du gaz et de l'électricité à Montréal, l'exploitation d'une ligne de tramways à travers les principales rues de la ville.

Le conseil n'a pas ménagé ses efforts pour favoriser le développement de Montréal, en assurant une plus grande protection aux biens, à la vie et à la santé des citoyens, en augmentant de plus en plus leur confort et leur bien-être, et en embellissant la métropole canadienne. Grâce au travail et à l'esprit d'initiative de ses habitants, qu'a toujours puissamment secondés notre conseil de ville, Montréal est devenue la ville la plus prospère du Canada, le centre le plus important de l'industrie et du commerce du pays tout entier, et l'un des terminus préférés de nos voies ferrées et de nos routes fluviales.





CHAPITRE XIII.

UN AUTRE CHAPITRE D'HISTOIRE.

NOUS devons revenir sur d'autres événements qui sont survenus durant cette période.

Dans l'été de 1846, Montréal fut visitée par l'épidémie du typhus qui fit de nombreuses victimes, et jeta la consternation dans toute la ville.

L'on fut témoin des scènes les plus pénibles et les plus tragiques. L'on vit aussi de sublimes dévouements : des officiers de la municipalité et des membres du clergé, des médecins et des sœurs de charité exposèrent leur vie pour combattre le fléau. Parmi ces victimes de leur dévouement, nous devons mentionner le maire John E. Mills, décédé en novembre 1847. Sur les quarante constables qui composaient la force de police, quatre moururent de la fièvre, et quatorze autres subirent l'atteinte de l'épidémie.

De temps en temps, une foule d'émigrés, atteints de la terrible maladie, étaient jetés sur nos bords et transportés à l'hôpital des émigrés, à la Pointe St-Charles, où des soins leur étaient prodigués par les ministres du culte et par les sœurs de charité.

Le chef de police avait organisé une sorte d'ambulance, qui se tenait toujours prête à transporter les victimes. Du 19

juillet au 19 septembre, cette ambulance transporta à l'hôpital, 472 malades et 60 morts.

A la Pointe St-Charles, près du pont Victoria, dans un petit coin de terre, reposent les restes de 6,000 victimes de l'épidémie. En 1859, les ouvriers du pont Victoria firent ériger un monument à cet endroit pour rappeler le souvenir de ce triste événement. Madame Leprohon a célébré ce monument en des vers touchants, dont voici la dernière strophe :—

"Long since forgotten, here they rest,
Sons of a distant land;
The epoch of their short career,
Mere foot-prints on life's sand;
But this stone will tell through many a year,
They died on our shores and they slumber here."

En 1853, un moine apostat italien, du nom de Gavazzi, vint donner des conférences à Montréal. Un soir qu'il prêchait à l'église Zion, une foule attaqua les sergents de ville, et pénétra dans le temple. Les assaillants furent repoussés avec force blessures par des assistants qui étaient armés. La milice fut appelée et s'interposa entre les combattants. Il s'en suivit un grand tumulte. L'acte des émeutes "*Riot Act*" fut lu par le maire, et ordre fut donné de tirer sur la foule. Quarante personnes furent tuées ou blessées.

Cet événement produisit une pénible impression dans la population, et souleva de profonds ressentiments; à tel point, que les militaires du 26ième régiment, qui avaient été appelés à cette occasion, furent souvent attaqués et maltraités, et qu'un nombre de personnes pénétrèrent un jour à l'hôtel de ville et détruisirent un portrait à l'huile du maire Charles Wilson, en lui coupant la tête et les épaules. Nous

devons cependant mentionner que le maire et l'officier qui commandait les soldats, se défendirent d'avoir fait tirer sur la foule.

Le 24 juin de l'année 1854, le choléra asiatique fit son apparition au pays, et pendant deux mois désola la ville. Le nombre des victimes s'éleva à 1186. Cette épidémie avait déjà fait des ravages antérieurement en 1832, 1834 et 1849, faisant presqu'autant de victimes.

En mars 1855, une exposition industrielle eut lieu dans la salle de concert du conseil, afin de choisir les articles qui devaient être envoyés à l'exposition de Paris. L'inauguration en fut faite par Sir Edmund Head, gouverneur général.

En juillet de la même année, M. de Belvèze, commandant des vaisseaux français à la station de Terreneuve, fût chargé par le gouvernement français de venir visiter Québec et Montréal, dans le but de renouer les relations commerciales entre le Canada et la France. Le Conseil de Ville décida d'offrir l'hospitalité au commandant français et à ses marins, et de lui faire une réception publique.

M. de Belvèze arriva le 27 juillet à Montréal, où il demeura pendant plusieurs jours. En compagnie des autorités civiques, il visita avec intérêt la ville et ses environs. La population fit un accueil chaleureux aux marins français. C'était la première fois depuis la conquête qu'un vaisseau français se montrait sur nos bords, et comme, à cette époque, la France et l'Angleterre combattaient en commun comme alliées sous les murs de Sébastopol, cet événement revêtait un caractère spécial.

En juillet 1856, le 39ième régiment qui avait pris part à la guerre de Crimée, revint à Montréal. Cet événement fut l'occasion d'une démonstration populaire. Le maire se fit l'interprète de la population pour saluer et féliciter les héros

de leur bravoure et de leur dévouement à la Reine. Un banquet fut offert à nos soldats dans la salle de concert du Conseil.

Cette même année, l'on célébra l'ouverture du chemin de fer du Grand-Tronc. Le programme de la fête consista en une procession, un banquet, une excursion et un bal, qui eurent lieu le 12 et le 13 novembre.

Au mois d'août 1857, Montréal fut visité par l'association connue sous le nom de "*American Association for the Advancement of Science*", qui tint une convention durant une semaine au palais de justice. La Société d'histoire naturelle donna à l'association une soirée dans la salle de concert du Conseil.

En 1860, le prince de Galles venait au nom de la Reine inaugurer le pont Victoria, une des merveilles du siècle dernier.

Cette visite fut l'occasion de grandes démonstrations populaires. Le Conseil de Ville donna une réception au prince, et le maire Rodier fit les honneurs de la ville au royal visiteur. L'inauguration du pont Victoria fut faite par le prince avec beaucoup d'éclat. Le soir, eut lieu une brillante illumination, et le fils de la Reine, qui est devenu depuis Edouard VII, fut acclamé sur son parcours par toute la foule en liesse.

Le prince de Galles fut si enchanté de la réception cordiale qu'il avait reçue à Montréal, qu'à son retour en Angleterre, il fit parvenir à notre Conseil de Ville, comme souvenir de sa visite, son portrait avec celui de la reine et de son royal époux.

A cette occasion, le conseil changea le nom de la place des commissaires et du marché à foin en celui de square Victoria.

Un des événements les plus importants de l'année 1861, fut la nomination de commissaires chargés de faire le recensement de la cité. D'après leur rapport, nous trouvons que la population était alors de 91,169 âmes. Ce qui donnait à Montréal le dixième rang parmi les villes de l'Amérique du Nord.

Le tableau suivant montre quelque peu le mouvement de la population :

Années.	Population.	Augmentation.
1800	9,000	
1816	16,000	77 p. c. dans 16 ans.
1825	22,000	44 " " 9 "
1831	27,297	25 " " 6 "
1852	57,719	111 " " 21 "
1861	91,169	58 " " 9 "

Cette même année est mémorable par la grande inondation qui désola notre ville. Toute la rue St-Paul et toute la partie sud de la ville furent submergées par les flots.

Le 24 décembre 1861, la nouvelle de la mort imprévue du prince Albert, époux de la reine Victoria et père du roi actuel, fut annoncée à Montréal. Ce prince, qui possédait les plus nobles qualités, était aimé du peuple. La population de Montréal prit une large part à ce deuil universel de l'empire britannique.

Les citoyens, réunis à l'hôtel de ville, dans une assemblée considérable, adoptèrent des résolutions de condoléances à la reine Victoria ; celle-ci leur exprima en retour sa profonde reconnaissance.

En juillet 1862, le gouverneur général, Lord Monk, fit sa première visite à Montréal. La Corporation lui présenta une adresse de bienvenue, et fit tout en son pouvoir pour

rendre agréable au distingué visiteur, le séjour qu'il fit dans notre ville.

En juillet 1863, Montréal reçut la visite d'une corvette norvégienne commandée par le baron Jarlsberg, qui avait reçu une invitation du conseil de la cité. Le maire et le comité de réception firent les honneurs de la ville au commandant et à ses marins.

En avril 1861, la nouvelle de l'assassinat du Président Lincoln vint jeter la consternation dans toute la population américaine. Montréal s'associa au deuil de la République voisine. Le maire lança une proclamation invitant les citoyens à fermer leurs places d'affaires le jour des funérailles, et le conseil de ville adopta des résolutions de sympathies en faveur du peuple américain, à l'occasion de la grande calamité qui le frappait.

L'année 1866 fut remarquable par la tentative que firent les Féniens pour envahir le Canada. Plusieurs régiments de Montréal, dont l'un était commandé par C. J. Coursol, devenu plus tard maire de la ville, volèrent aux frontières, et n'eurent aucune difficulté à repousser les envahisseurs. Les soldats, à leur retour à Montréal, furent l'objet d'une démonstration populaire. Le maire, au nom des citoyens et de la Corporation, leur présenta une adresse pour leur souhaiter la bienvenue et les féliciter de leur courage, de leur loyauté et de leur patriotisme.

En 1867, on convint d'ériger sur la rue Craig, en arrière du Champ de Mars, un immense édifice connu sous le nom de Drill-Shed, pour l'exercice des différents corps militaires de la ville. Le Conseil contribua pour sa part à cette dépense pour un fort montant.

Le 7 avril 1868, notre ville fut plongée dans le deuil par la mort de l'Hon. Thomas D'Arcy McGee, représentant de Montréal-Ouest à la Chambre des Communes.

M. McGee était un de nos hommes d'état les plus distingués et un de nos meilleurs orateurs parlementaires. Il jouissait d'une grande réputation ; il était aimé de tous. Il tomba sous les balles d'un assassin, à Ottawa, victime de la haine de quelques féniens fanatiques, qu'il avait dénoncés avec véhémence dans quelques-uns de ses discours. Ce crime causa une grande indignation parmi le peuple canadien. A Montréal, toutes les classes de la société se réunirent pour réprouver cet assassinat et honorer le défunt, en lui faisant des funérailles aux frais de la cité. Le Conseil de Ville vota $1,000 pour cette fin, et, de plus, offrit une récompense de $500 à qui découvrirait le meurtrier. Le 13 avril, les funérailles eurent lieu au milieu d'un immense concours de personnes, et avec toute la pompe et la magnificence qu'il fut possible d'y apporter.

En octobre 1879, le prince Arthur, duc de Connaught, troisième fils de la reine Victoria, vint à Montréal pour y passer une année comme lieutenant dans un des régiments de cette ville. Son arrivée fut l'occasion d'une réjouissance générale. La population se porta au-devant de lui pour le saluer et l'acclamer. Le maire Workman, se faisant l'interprète du conseil et des citoyens, présenta une adresse au prince, pour lui souhaiter une bienvenue cordiale et un séjour agréable. Il répondit en termes heureux, en disant qu'il ne venait pas ici seulement comme visiteur passager, pour quelques heures, mais comme un résident de Montréal, et qu'il profiterait de cette occasion pour se renseigner sur les institutions, le peuple et le commerce de notre pays.

En 1875, l'intérêt public fut concentré sur l'issue de la fameuse cause de Guibord, membre de l'Institut Canadien, que le curé de la paroisse de Notre-Dame se refusait à inhumer dans le cimetière catholique.

La veuve de Guibord obtint gain de cause devant le Conseil Privé ; et on déposa les restes du défunt dans une partie non bénite du cimetière catholique. Le Dr Hingston, alors maire de la ville, réussit, grâce à son habile énergie, à conjurer le danger de graves conflits.

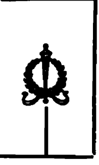
Dans l'été de 1878, les orangistes projetèrent de célébrer leur fête du 12 juillet, par une grande procession. Comme on semblait craindre une bagarre, le maire Beaudry décida de s'opposer à cette démonstration. Il se rendit seul dans la salle des orangistes, et leur déclara nettement qu'ils ne pourraient faire la procession projetée. Il fut poursuivi devant les tribunaux par un nommé Grant, sur le motif que sa conduite avait été illégale ; mais M. Beaudry eut gain de cause.

En novembre 1878, le marquis de Lorne, alors gouverneur du Canada, et son épouse la princesse Louise nous honorèrent de leur visite. Les distingués visiteurs furent reçus par nos autorités civiques.

La petite vérole vint dans l'été de 1885 jeter la désolation dans notre ville. Elle fit au-delà de 2000 victimes. Le conseil de ville dut prendre des mesures énergiques pour combattre le fléau et empêcher la contagion. Le maire Beaugrand ne craignit point de faire son devoir et de s'exposer aux colères de quelques classes du peuple, hostiles aux mesures rigoureuses imposées pour le bien de tous.

En 1893, se tint à Montréal une grande convention de l'association des *Christian Endeavors*, à laquelle assistèrent au-delà de 15000 délégués. Le maire Desjardins leur souhaita la bienvenue au nom de toute la population.

Deuxième Partie



Notre Gouvernement Municipal et étude des différents départements civiques



CHAPITRE I

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'ADMINISTRATION CIVIQUE DE MONTRÉAL.



LES municipalités occupent le dernier degré de la hiérarchie des pouvoirs; cependant, à raison de la nature des fonctions qui leur sont propres, elles jouent un rôle important parmi nos institutions politiques, qui, sans elles, seraient incomplètes.

" Le pouvoir municipal, disait Henrion de Pansey, est en contact immédiat avec tous les citoyens ; présent partout, il agit continuellement, et sur tous. Toujours le mieux et souvent le seul connu des classes inférieures de la société, comme elles ne voient que lui, c'est par lui qu'elles jugent les autres pouvoirs. Elles aiment, elles bénissent le gouvernement, si l'administration municipale, constamment tutélaire, ne se montre que sous des formes douces et paternelles."

Dans le but d'assurer à tous les citoyens les moyens de conserver et de défendre leurs droits et leurs intérêts, la loi à établi dans chaque localité suffisamment populeuse, un corps municipal, qui est le gardien vigilant et le protecteur zélé de tous les individus, pauvres ou riches, faibles ou

puissants, qui possèdent le titre de citoyens de ces différents petits états.

Aussi il faut ranger les municipalités dans la classe des garanties sociales et parmi les institutions les plus propres à développer l'esprit humain. C'est en effet sous l'égide du pouvoir municipal, que la loi place les intérêts généraux des territoires érigés en municipalités, tels que la sûreté, la tranquillité des habitants, l'administration et la conservation du patrimoine commun.

C'est surtout à la vigilance et à l'autorité des corps municipaux, que, dans les grandes villes, la loi confie tout ce qui concerne la paix de la cité, le respect des bonnes mœurs, la salubrité de l'air, l'ordre dans les temples, la police dans les lieux publics, la surveillance des spectacles, l'approvisionnement des marchés, la bonne ou mauvaise qualité des comestibles exposés en vente, la prévention des incendies et des fléaux calamiteux, et la protection de la propriété. La partie ministérielle de cette tâche multiple est accomplie par des officiers municipaux, qui, choisis par l'autorité municipale, restent soumis à son contrôle et à sa surveillance.

Quoiqu'au-dessous des autres pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, le pouvoir municipal est cependant le plus ancien de tous. C'est en effet le premier dont le besoin se soit fait sentir; il n'y a pas de peuplade qui, à l'instant même de son origine, n'ait reconnu la nécessité d'une administration intérieure et d'une police locale. Les hommes reputés les plus sages furent chargés du contrôle et de la surveillance de cette administration et de cette police. Telles ont été les premières assises sur lesquelles a d'abord été érigé l'édifice social. Cet édifice augmenta ses proportions, lorsque ces peuplades primitives, ayant conscience de leur faiblesse, se réunirent en un seul faisceau pour former un corps de nation.

Au-dessus des municipalités fut érigée une municipalité générale, à laquelle on donna le nom de gouvernement. Chacune d'elles exista tout à la fois comme famille particulière, et comme fraction d'une famille plus considérable; et, sous ce double rapport, elles furent subordonnées à deux régimes bien distinct, la loi municipale et la loi politique.

Le régime municipal, plus que tout autre, a ses racines dans l'histoire. Ce système de gouvernement était en existence du temps des Romains. Rome formait une municipalité, dont le corps dirigeant était le Sénat qui, recruté parmi les classes aristocratiques, gouvernait politiquement cette cité. La masse du peuple, d'abord exclue de toute participation à l'administration des affaires publiques, finit par conquérir l'exercice d'une grande partie des droits politiques, dont jouissaient les classes supérieures. Sous les juridictions des gouverneurs de province, fut établies des villes municipes, qui s'administraient elles-mêmes, sans cependant cesser d'être soumises au pouvoir central. Ces villes municipes romaines étaient gouvernées par un corps appelé curie, dont les membres avaient le titre de décurions. La curie était composée de ceux que la naissance y appelait comme fils de décurion, et de ceux que les suffrages de la curie y introduisaient. La curie s'assemblait de temps en temps pour délibérer sur les intérêts communs, sur l'administration des biens municipaux, et nommait les officiers municipaux.

En France, le régime féodal fut en vigueur pendant plusieurs siècles; il soumettait le peuple à la volonté absolue des différents seigneurs, qui s'étaient partagés le territoire. Les libertés municipales reparurent alors sur la scène historique ; elles eurent à lutter contre la tyrannie féodale.

Lorsque les villes qui surgirent eurent acquis assez de

puissance et de richesse, elles réclamèrent leur indépendance. Elles s'affranchirent du joug des seigneurs, soit en s'insurgeant, soit en achetant les libertés qu'elles revendiquaient. De là date l'établissement des communes. Rien n'est contagieux pour les peuples, comme l'exemple de la liberté ; dès que les premières communes furent établies, on vit de toutes parts les habitants des villes s'assembler tumultueusement, réclamer aussi pour eux des franchises communales, et les conquérir par la force, quand le pouvoir ne se rendait pas à leurs vœux. Les rois, dont la protection était souvent invoquée par les hommes des communes, comprirent l'avantage qu'ils pourraient retirer de ces institutions nouvelles, en les dirigeant contre la puissance exorbitante des seigneurs féodaux ; ils intervinrent pour donner aux chartes une sanction qui les mettait à l'abri des envahissements. Au douzième siècle, un mouvement général se produisit dans toute la France, pour reclamer les libertés communales et cette époque est connue comme celle de l'affranchissement des communes.

Ce qui fit donner à l'établissement de la commune le titre d'affranchissement, ce fut la libération d'une foule de charges et d'exactions de toute nature, et la suppression de droits abusifs qu'exigeaient les seigneurs.

Ces communes, affranchies de la domination des seigneurs, possédaient une certaine indépendance politique. Leurs habitants avaient droit d'être jugés par des magistrats de leur choix et elles avaient des lois qui leur étaient propres. Le gouvernement de ces petits états était démocratique ; tous les habitants, qui possédaient une certaine fortune ou exerçaient un métier, portaient le titre de bourgeois et prenaient part à l'administration des affaires locales.

Horace Say disait avec raison : " Partout où les habitants

de ville ont acquis une véritable instruction et sont devenus riches, ils ont cherché à prendre une part plus directe et plus active à la gestion de leurs intérêts collectifs, et les premiers symptômes de libertés politiques ont toujours été l'affranchissement des communes."

Le régime municipal existe encore en France ; mais le fonctionnement de ces municipalités est différent de celui qui existe dans notre pays. La centralisation des pouvoirs, admise chez la nation française, fait de la commune une circonscription administrative de l'administration générale, en contact avec les administrés. Sous certains rapports, les agents municipaux sont subordonnés aux autorités supérieures, dont ils ne sont que les organes. Les communes ont bien l'administration de leurs affaires locales, mais elles sont soumises à l'approbation du pouvoir central, dans les mesures importantes.

En Angleterre, le régime féodal fut longtemps en vigueur. C'est entre 1110 et 1125, que Henri I accorda à Londres la première charte, qui lui conférait des privilèges municipaux très précieux. Mais ce n'est que sous le règne de Jean, de 1199 à 1216, que les libertés municipales furent concédées à un certain nombre de villes et de bourgs, qui reçurent le pouvoir de s'administrer.

Sous le règne d'Edouard III, les cités et les bourgs alors incorporés reçurent le droit d'envoyer des représentants au parlement. C'est de là, que date l'origine de la Chambre des Communes en Angleterre, qui, d'après Macaulay, est le prototype idéal de toute assemblée représentative qui existe chez les peuples.

Les pouvoirs politiques, concédés à ces bourgs et à ces cités, leur donnèrent une grande importance. Les rois se servirent de l'influence de ces municipalités, pour résister à

l'ambition des nobles et augmentèrent ainsi avec le temps le nombre de ces corporations municipales. Plus tard, ces municipalités, par leur esprit d'indépendance et leur amour de la liberté, devinrent un obstacle aux mesures tyranniques du pouvoir royal et contribuèrent fortement à renverser le trône de Charles I. Les institutions municipales restèrent en vigueur en Angleterre, en dépit des changements de dynastie et des bouleversements politiques ; elles contribuèrent pour une large part à assurer au peuple anglais les bienfaits du gouvernement représentatif, qui fait l'admiration de tous les autres peuples.

Aux Etats-Unis, les institutions municipales se sont implantées et ont fleuri dès le commencement de la colonie. Généralement, toutes les cités, villes et villages de la république américaine sont des corporations publiques, créées par la législature et investies du pouvoir de décider, contrôler et administrer les affaires intéressant leur localité. Le nombre et la liberté de ces organisations locales, formant autant de subdivisions d'un état, et autonomes dans leur sphère, sont un des caractères distinctifs des institutions politiques du peuple américain. Comme il est admis que les affaires locales peuvent être mieux administrées par le peuple de la localité que par le pouvoir central, chaque circonscription possède son gouvernement, qui est indépendant dans les affaires domestiques. Cette autonomie municipale est reconnue expressement et est garantie par la Constitution des Etats-Unis.

L'établissement de ces municipalités en corps politiques, autonomes dans l'administration de leurs affaires locales, a produit d'heureux résultats et a grandement contribué à développer parmi les Américains, l'esprit d'initiative, l'amour de la liberté, la pratique des droits de citoyen et la connaissance des affaires publiques.

Dans notre pays, contrairement à ce que nous avons vu ailleurs, les libertés municipales ont été conquises les dernières. Sous la dominaton française, le peuple ne connaissait que l'autorité des représentants du Roi et la domination assez restreinte des seigneurs. La colonie n'avait pas le développement suffisant pour réclamer les libertés populaires. Après la conquête, les Canadiens furent d'abord occupés à revendiquer les libertés constitutionnelles. La nation devait d'abord s'organiser et obtenir le pouvoir de s'administrer, et ce n'est qu'après cela, que l'on put songer à accorder aux municipalités des parcelles de l'autorité générale, ainsi constituée sur les principes du régime parlementaire anglais.

Nous avons déjà, dans un des chapitres précédents, fait connaître les grandes lignes de notre charte municipale. D'après l'article 4 de cette constitution, la cité de Montréal est une corporation municipale qui, comme telle, a succession perpétuelle et un sceau commun, avec tous les pouvoirs de législation, de contrôle et d'administration dont jouissent les corporations municipales, et, en outre, avec tous les pouvoirs spécialement conférés par la loi et la charte. La cité a aussi le pouvoir d'acquérir, de posséder et d'aliéner des biens meubles et immeubles, de s'obliger et d'exercer tous autres pouvoirs qui peuvent lui être nécessaires pour atteindre son but. Cette définition nous fait connaître les caractères et les pouvoirs généraux de notre corporation municipale.

Sous bien des rapports, notre conseil de ville peut être considéré comme un parlement local. Sa législation nous affecte au suprême degré. Nous retrouvons dans l'administration civique les caractères du régime parlementaire. En premier lieu nous y trouvons la représentation du peuple, qui élit des mandataires pour administrer les affaires

de la municipalité. La loi indique les conditions requises pour être électeur, le mode des élections et aussi le cens d'éligibilité. Le peuple n'administre pas, mais il délègue ses pouvoirs à un conseil, composé d'un maire et de trente-quatre représentants, appelés échevins, tous élus par le vote des contribuables. Chacun des dix-sept quartiers élit deux échevins. A la dernière session de la législature, le nombre des échevins a été porté à 36, par suite de l'érection d'un nouveau quartier. C'est donc ce conseil qui administre pour les contribuables les affaires de la cité.

En deuxième lieu, notre conseil possède un pouvoir législatif déterminé, qui l'autorise à adopter des règlements, dans la limite des attributions fixées par la Législature provinciale, dont les institutions municipales sont une émanation. Cette législation, quoique restreinte dans certaines limites, s'étend à une foule de matières concernant la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de notre ville et tout ce qui peut intéresser et affecter ses habitants d'une manière générale. Parmi ces matières sur lesquelles s'étend la juridiction du conseil, mentionnons les suivantes : l'imposition de taxes pour prélever des revenus ; l'emprunt d'argent sur le crédit de la cité ; les rues, ruelles et voies publiques ; les égouts et aqueducs ; les parcs, squares et traverses ; les licenses pour commercer et colporter ; la paix et la sureté publique ; l'hygiène et la salubrité ; les travaux et améliorations publics ; les nuisances ; les marchés et abattoirs ; la décence et les bonnes mœurs ; l'eau, la lumière, le chauffage, l'électricité et les chemins de fer ; l'octroi de franchises et de privilèges à des particuliers ou à des compagnies ; l'inspection des aliments. L'article 300 de la Charte énumère en détail l'étendue de cette autorité législative que le conseil peut exercer au moyen de

règlements, adoptés après l'accomplissement des formalités requises. Un certain nombre de nos hommes publics, depuis quelques années, ont réclamé une plus grande autonomie pour les institutions municipales. L'Union des municipalités, qui s'est formée récemment, a soulevé cette question d'une manière sérieuse, et a réussi à soulever l'opinion publique. Voici des suggestions que faisait à ce sujet, en décembre dernier, un des échevins de Montréal, M. Paul G. Martineau, avocat, qui résume les théories prônées par les défenseurs de l'autonomie municipale :

" Montréal, comme toutes les villes du Canada et des Etats-Unis, est une municipalité à POUVOIRS DÉTERMINÉS, c'est-à-dire que les législatures provinciales au Canada, et les législatures d'Etat dans la république voisine, déterminent SPÉCIALEMEMT leurs pouvoirs et en dehors de ces pouvoirs, les municipalités sont absolument impuissantes. De là des amendements continuels pour réparer un oubli, ou pour remédier à un lot de choses nouvelles, et de là ces demandes annuelles aux législatures que l'on invite en quelque sorte, à intervenir dans nos affaires locales et qui y interviennent ensuite de leur propre initiative et pas toujours à l'avantage des municipalités. L'on a donc suggéré de mettre fin à l'énumération en détail des pouvoirs municipaux et de déclarer en termes généraux, comme le fait par exemple le code municipal français de 1884, que les corporations auront pleins pouvoirs pour gérer leurs affaires locales. Ce ne serait pas là établir, comme on pourrait le croire à première vue, "*imperium in imperiis*," car la législature, accordant de plein gré ce pouvoir, pourrait l'annuler en aucun temps. Il est à peine nécessaire pour moi d'ajouter que par ce système, la législature ne se départit pas non plus du contrôle qu'il lui convient justement

d'exercer, sur certaines matières municipales étroitement liées aux affaires publiques, comme les questions de santé, d'emprunts, de taxes, etc.

" Ce que je suggère présentement l'a été par la ligue municipale américaine, après une étude approfondie de la question et à ceux qui voudraient l'étudier de plus près, je recommanderais de lire Wilcox dans *The Study of City Government*, Goodnow dans *Municipal problems*, *A Municipal Program*, *National American Municipal League 1900*."

En dernier lieu, l'on remarque que notre organisation civique possède un pouvoir exécutif, qui est un autre caractère du régime parlementaire ; le conseil, avec l'aide de ses commissions, met à exécution ses règlements et ses résolutions et exerce les pouvoirs administratifs que lui accorde sa charte. Cette partie n'est pas la moins importante des fonctions de l'autorité municipale, car à quoi cela servirait au conseil de faire des règlements, s'ils devaient rester lettre morte et ne pas être mis à effet. Les échevins ne sont donc pas que des législateurs, ils sont aussi des administrateurs ; ils constituent une sorte de ministère, qui se partage cette gestion des affaires civiques, en se subdivisant en commissions, chargées chacune d'une branche de l'administration civique, mais tout en demeurant sous le contrôle de tout le conseil. La partie ministérielle de cette besogne est accomplie par des fonctionnaires nommés par le conseil ou une des commissions suivant le cas, mais soumis entièrement au contrôle, à la surveillance et à la direction de l'autorité municipale.

Les règles parlementaires sont généralement suivies dans les délibérations du conseil. Les discussions s'y font d'une manière courtoise et sérieuse, et l'on est d'accord à reconnaître que la tenue du conseil est aussi bonne que celle des autres corps délibérants que nous connaissons.

Le conseil est tenu de se réunir le deuxième lundi de chaque mois. Comme question de fait, il se réunit beaucoup plus souvent. Le maire peut, par l'entremise du greffier du conseil, convoquer une séance spéciale du conseil lorsqu'il le juge à propos ; et le greffier est aussi tenu de convoquer une séance spéciale, lorsqu'il lui est présenté une réquisition écrite signée par cinq échevins. Le quorum pour les affaires ordinaires du conseil est fixé à douze membres. Les officiers du conseil qui assistent aux réunions sont le greffier et l'assistant greffier.

De nos jours on adopte rarement de nouveaux règlements. La législation municipale se borne généralement à amender les règlements en force. La méthode ordinairement suivie consiste à rappeler un règlement existant, et à en faire adopter un nouveau semblable avec des modifications. Les avocats de la cité et le greffier sont chargés de rédiger chaque règlement, basé sur les résolutions adoptées par le conseil.

Tout règlement, avant d'être soumis à la considération du conseil, doit d'abord être imprimé dans les deux langues, et doit être lu trois fois, à trois séances différentes du conseil, excepté sur motion adoptée pour suspendre les règles du conseil.

Le règlement est rarement attaqué sur la première lecture ; lors de la seconde, le principe en est discuté. Ensuite, le conseil considère le règlement clause par clause, et des amendements peuvent alors être adoptés. Tel qu'amendé, le règlement est soumis au conseil à une deuxième et troisième lecture, et s'il est alors adopté par la majorité du conseil, il devient en force après avoir été signé par le maire.

L'exécution des règlements et des résolutions du conseil est du ressort de différents départements, dont l'administration

est confiée à des officiers, qui sont sous le contrôle de comités dirigeant chacun de ces départements.

Le conseil de la cité est gouverné dans ses délibérations par les règles et les ordres du Conseil, qui sont contenus dans un petit livre revisé récemment par un comité du conseil actuel.

Le maire est considéré comme le premier officier exécutif de la corporation. Il exerce un contrôle général sur tous les officiers civiques ; et il est de son devoir de constater que tous les règlements de la ville sont fidèlement exécutés. Il peut suspendre, pour cause, un officier quelconque ; mais il doit en faire rapport immédiatement au comité intéressé. Il peut de temps en temps faire des recommandations au conseil ou suggérer des améliorations dans n'importe quel département. Les contrats ou les documents émanant du conseil ne sont valides que moyennant sa signature.

Le maire a un pouvoir limité de veto ; car il peut refuser sa sanction à une résolution du conseil, et dans ce cas, le conseil, à la séance suivante, doit voter de nouveau la même résolution ; car autrement, elle devient caduque.

Un maire suppléant est élu par le conseil à tous les trois mois, pour remplacer le maire en cas d'absence ou d'incapacité. L'administration exécutive du conseil est confiée à un certain nombre de commissions ou de comités, composés de membres faisant partie du conseil.

A sa première séance mensuelle de février de chaque année, le conseil nomme, parmi ses membres, autant de commissions qu'il juge nécessaires, pour la surveillance de l'administration des différents départements municipaux, pour lesquels ces commissions sont nommées respectivement ; et ces commissions prennent aussi connaissance et font rapport au conseil de toutes matières qui sont de leur ressort.

Ces commissions sont au nombre de neuf, et chacune se compose de sept membres. Leurs pouvoirs sont définis par les règlements du conseil. Ces commissions sont des corps exécutifs et non législatifs ; le conseil discute leurs rapports et leur donne effet par moyen de résolutions ou de règlements. Tout rapport entraînant une dépense d'argent doit d'abord être approuvé par le comité des finances.

Ces neuf comités permanents du Conseil sont désignés comme suit : — Finances, Chemins, Police, Feu et Eclairage, Aqueduc, Marchés, Incinération, Hygiène et Statistiques, Parcs et Traverses. Il y a aussi un bureau connu sous le nom de Bureau des présidents, qui est une sorte de Cabinet du conseil, composé de tous les présidents de ces comités, qui se rencontrent ensemble, afin d'examiner et de recommander comment les deniers seront distribués parmi les divers départements, et pour discuter les amendements projetés à la charte.

La principale fonction du comité des Finances est d'examiner les rapports des autres comités, entraînant une dépense des deniers de la corporation, et de décider de la nécessité et de l'opportunité de telles dépenses.

Ce comité contrôle la collection des argents dûs à la corporation et surveille les dépenses générales. Les principaux officiers soumis à sa direction sont le trésorier, le contrôleur et les avocats de la cité. Ces officiers, en réalité, ne sont pas les serviteurs du comité, mais bien du conseil ; et ils font leur rapport annuel au maire et aux échevins.

Les devoirs du comité des Chemins ou de la Voirie sont de surveiller les mesures prises par le département des chemins pour le maintien, l'entretien et la réparation des rues, ainsi que pour leur arrosage, l'enlèvement de la neige, l'entretien des trottoirs, l'établissement et l'entretien des égouts, etc.

Le comité de Police s'occupe des questions concernant le corps de police, tels que les qualification, choix, engagement, salaire et habillement des hommes faisant partie de la force.

Le comité du Feu et de l'Eclairage est chargé de voir à la protection de la cité contre les incendies, et a le contrôle de la brigade de feu, du système d'alarme, et de l'inspection des bâtiments, des chemins et des bouilloires, etc.

L'aqueduc et tous les ouvrages concernant l'approvisionnement de l'eau aux contribuables sont sous la direction du comité de l'Aqueduc qui en prend soin et voit à leur entretien.

Le comité des Marchés est chargé de l'entretien et de la location des marchés publics, et de la règlementation des abattoirs.

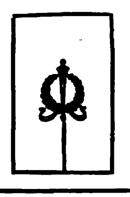
Le Bureau de Santé, qui comprend sept membres du conseil, est aussi désigné sous le nom de comité d'Hygiène et des Statistiques. Ce comité administre l'hôpital civique, et a pour mission de protéger la santé publique en contrôlant la désinfection, l'inspection du lait et toutes substances alimentaires, les bains publics, la direction de la police sanitaire, la sépulture des morts non réclamés, etc.

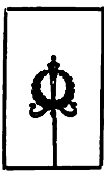
Le comité d'Incinération s'occupe de l'enlèvement des vidanges et de la destruction des déchets.

Le comité des Parcs et Traverses à le contrôle du Parc Mont-Royal, de l'Ile Ste-Hélène et des parcs ou jardins publics de la cité.

Le conseil décide toujours en dernier ressort et peut renverser ou détruire les actes et décisions de tout comité.







CHAPITRE II

FINANCES MUNICIPALES ET TAXATION

LES deniers prélevés pour rencontrer les dépenses des divers services municipaux proviennent de sources variées, dont les principales sont les contributions foncières, les taxes de l'eau et les impôts personnels.

1. CONTRIBUTIONS FONCIÈRES.—Tous les immeubles situés dans les limites de la ville sont soumis à un impôt appelé contribution foncière, excepté s'ils tombent expressément dans les cas d'exemption mentionnés dans la charte. Le Conseil ne peut imposer sur les immeubles un impôt dépassant 1%, d'après l'évaluation municipale, outre un montant additionnel de ¼% à 1% pour les fins scolaires.

2. EXEMPTIONS.—La section 362 de la charte indique quels sont les immeubles exempts de la contribution foncière ordinaire et annuelle. Ce sont les terrains et les constructions appartenant aux gouvernements fédéral ou provincial ; les édifices servant au culte religieux, y compris les terrains sur lesquels ils sont construits ; les terrains et les constructions reconnus comme établissements d'éducation, ainsi que les

propriétés et constructions exclusivement occupées et employées pour certaines fins philanthropiques, pourvu qu'elles soient ouvertes gratuitement au public.

En 1901, l'évaluation des immeubles non imposables s'élevait à $38,254,130, réparties comme suit :—$5,144,300, valeur des immeubles appartenant aux gouvernements; $11,718,680, immeubles appartenant à la Corporation; $13,915,670, immeubles servant au culte religieux catholique romain; $7,045,480, immeubles appartenant aux institutions protestantes, et $430,000, immeubles exempts par des règlements spéciaux.

Cette exemption ne s'applique qu'à la contribution foncière annuelle et ordinaire; elle ne s'applique pas aux taxes ou contributions foncières spéciales ni aux taxes de l'eau; elle ne s'applique pas non plus à la partie des terrains et des constructions qui sont utilisés pour des industries ou travaux dont le profit n'est pas entièrement affecté au soutien de ces institutions.

3. Taxes d'affaires.—Une seconde source de revenus provient de l'impôt, appelé taxe d'affaires, qui est imposé et prélevé d'après une proportion n'excédant pas 7½% de la valeur annuelle des lieux employés comme établissements financiers ou commerciaux, ou pour l'exercice d'un art ou profession ou métier. Cette taxe est personnelle à la personne qui occupe l'établissement d'affaires.

4. Taxes de l'eau.—Ces taxes consistent en réalité en un impôt sur les loyers s'élevant à 7½% de leur valeur annuelle, d'après l'évaluation municipale.

5. Taxes spéciales.—L'article 364 indique un grand nombre de taxes spéciales, qui peuvent être imposées par le Conseil, sous forme de permis de licences ou d'impôts. Nous y trouvons des taxes spéciales imposées sur les bicyclettes au



montant de $1.00; et celles de $1,000 imposables sur les loteries. Un bon nombre de ces taxes ne sont pas seulement imposées dans le but de prélever des revenus, mais aussi afin de soumettre les contribuables qui exercent certains genres d'affaires, à une surveillance plus étroite de la part des autorités civiques.

6. LES ESTIMATEURS.—Ce sont eux qui préparent l'évaluation des immeubles et qui fixent la valeur annuelle, d'après laquelle les taxes d'affaires et les taxes d'eau sont imposées. Nous référons au chapitre concernant le Bureau des estimateurs, pour faire connaître leurs devoirs et leurs manières de procéder.

7. COLLECTION DES TAXES.—Lorsque les estimateurs ont terminé leur rôle d'évaluation, ils transmettent ces rôles au trésorier de la cité, qui détermine alors les montants que chaque contribuable doit payer, et envoie à chacun les comptes de taxes dues à la cité.

8. TAXES D'ÉCOLES.—Nos écoles publiques ne sont point sous le contrôle du conseil de ville, quoique les deniers prélevés pour leur maintien soient collectés par les officiers de la Corporation. Pour les fins scolaires, la cité est sous la juridiction de deux Bureaux de commissaires, dont l'un composé de Catholiques et l'autre de Protestants. Les propriétés immobilières appartenant à des Catholiques sont taxées pour le soutien des écoles Catholiques; et les montants ainsi prélevés sont remis aux commissaires des écoles catholiques. De la même manière les immeubles appartenant aux Protestants sont taxés pour l'éducation des Protestants; et les montants collectés sont aussi remis au Bureau des commissaires Protestants. Les compagnies à fonds social, qui sont supposées être des corps sans âme, sont sujettes à cet impôt comme tous les autres contribuables; mais le montant des taxes ainsi prélevées est distribué entre les deux



Bureaux des commissaires Catholique et Protestant au *pro rata* de la population protestante ou catholique de la ville.

Le produit des taxes d'écoles s'est élevé en 1901 au montant de $345,000, dont $196,454.73 furent transmis aux commissaires Catholiques, et $148,545.27 à la commission scolaire des Protestants.

Durant l'année 1901, les recettes basées sur les revenus de la cité s'élevèrent à $3,433,239.58 et les dépenses encourues s'élevèrent à $3,131,919.85, montrant un surplus de $301,319.73.

10. DÉPENSES COURANTES. — Durant le mois de décembre, chaque année, le conseil, sur la recommandation de la commission des Finances, alloue et distribue les deniers qui sont disponibles, pour les besoins des divers départements de l'administration civique pour l'année suivante. Le conseil, comme nous l'avons déjà vu, ne vote et ne peut approprier une somme excédant le total des revenus de l'année précédente, outre la balance non dépensée de ces revenus. Il doit de plus mettre en réserve 5 % de ce montant total pour les dépenses imprévues. Nous avons fait connaître déjà la dernière législation qui a un peu modifié la charte à ce sujet. Les dépenses pour l'administration civique, en 1901, se répartissent parmi les divers départements civiques de la manière suivante :

Intérêt sur la dette municipale	$1,096,465 02
Taxe d'école	345,000 00
Dépenses générales en rapport avec le département des finances	392,928 93
Réparations et entretien de l'hôtel de ville	35,818 24
Dépenses pour le département des chemins	360,991 25
Enlèvement de la neige des rues	24,549 70
Dépenses de la force de police	279,621 30
Cour du Recorder	17,750 00

Dépenses du département du feu, y compris le système d'alarme contre les incendies, l'inspection des bouilloires	194,981 82
Eclairage de la cité	166,814 13
Dépenses du département de l'aqueduc	136,292 20
Dépenses relatives aux marchés de la cité	22,118 41
Frais de l'enlèvement des vidanges	70,260 81
Administration du département de santé et de la commission d'hygiène et de statistiques	57,598 26
Entretien des parcs et des jardins publics	30,729 88
	$3,231,919 05

II. TRAVAUX PERMANENTS. — Pour tout ouvrage d'un caractère permanent et dont le bénéfice doit être ressenti par les générations futures, il est d'habitude de contracter un emprunt qui puisse permettre à la cité de poursuivre l'œuvre en dehors des recettes ordinaires et d'en rembourser le coût au moyen d'un fonds d'amortissement, réparti en capital et intérêts, durant un certain nombre d'années. C'est ainsi que la cité de Montréal possède, de par sa charte, un pouvoir limité d'emprunter pour certaines fins déterminées. La charte récente fixe les limites du pouvoir d'emprunt à la somme de $27,000,000, et ne permet d'augmenter la dette que jusqu'à concurrence de 15 % de l'évaluation totale des immeubles imposables. La cité peut cependant emprunter annuellement un montant égal à 10 % de l'augmentation de l'évaluation des immeubles de l'année précédente ; pourvû cependant que le montant ainsi emprunté ne dépasse point $300,000 par année.

II. EMPRUNTS SPÉCIAUX.—Il y a encore une autre forme d'emprunt autorisé par la charte, qui permet au conseil, en cas d'urgence, de prélever les fonds nécessaires pour des ouvrages permanents. C'est par le moyen d'un règlement

pour autoriser un tel emprunt, soumis au vote des propriétaires d'immeubles situés dans la cité.

12. MODES D'EMPRUNT.—Les emprunts sont généralement effectués par la livraison de débentures à coupons ou de certificats enregistrés. Lorsque la cité désire emprunter, elle annonce ordinairement l'emprunt qu'elle veut faire et demande des soumissions. L'état approximatif suivant donne une idée des fins pour lesquelles la dette municipale a été contractée.

Pour les travaux d'aqueduc	$9,000,000
Pavage	4,500,000
Amélioration des rues	4,500,000
Chemins de fer, port, etc	2,000,000
Canaux d'égouts	2,000,000
Constructions municipales	2,000,000
Parcs	1,000,000
Divers	2,000,000
	$27,000,000

Toutes dépenses civiques se divisent en deux parties distinctes : l'une appelée Administration courante, et l'autre, Travaux permanents.

Pendant que nous sommes à traiter des questions financières, nous en profiterons pour donner certaines statistiques qu'il est utile de connaître.

13. Etat montrant les revenus et les dépenses annuelles durant les quatorze années passées, indiquant aussi les surplus et les déficits.

Année	Revenus	Dépenses	Surplus	Déficit
1888	$2,095,411	$1,849,176	$246,235	
1889	2,222,097	2,119,993	102,104	
1890	2,240,930	2,385,112		$144,182
1891	2,440,076	2,506,816		66,740

Année	Revenus	Dépenses	Surplus	Déficit
1892	2,458,952	2,663,377		204,425
1893	2,651,155	2,640,471	10,684	
1894	2,743,335	2,808,083		64,698
1895	2,757,660	3,441,837		684,177
1896	2,866,061	2,865,641	420	
1897	2,921,925	2,839,449	82,476	
1898	3,078,839	2,865,960	212,879	
1899	3,004,728	2,967,503	37,225	
1900	3,157,614	3,095,821	61,793	
1901	3,433,235	3,131,919	301,316	

Il est à remarquer qu'en 1895, la somme de $77,839,53, qui représente le total des déficits accumulés, à été portée au compte de la dette. En 1899, une autre somme de $223,704.28, (total des arrérages des vieux comptes pour les trois années précédentes), a été aussi ajoutée à la dette. Si cette somme avait été déduite des surplus durant ces trois années, il n'y aurait eu un surplus réel que de $72,070.70, ou une moyenne de surplus de $24,023.57 durant les années 1896, 1897 et 1898.

14. L'état suivant, puisé dans les sources officielles pendant les trente dernières années, indique le mouvement de la dette civique ainsi que les périodes d'augmentation et de diminution de la dette, et la proportion entre les revenus et la dette ainsi qu'entre l'intérêt payé et les revenus annuels.

Années.	Dette nette après déduction de l'argent en caisse, du fonds d'amortissement accumulé et des comptes dûs par les propriétaires.	Valeur totale des immeubles imposables.	Proportion entre la dette nette et l'évaluation des immeubles.	Dette per capita.
1870	$ 5,019,037	$ 43,202,240	11.6	$ 47 56
1875	9,043,820	79,253,565	11.4	71 52
1880	10,192,530	64,625,359	15.8	67 75
1885	10,195,424	74,276,184	13·7	57 20
1886	10,297,449	77,937,858	13.2	55 23

Années.	Dette nette après déduction de l'argent en caisse, du fonds d'amortissement accumulé et des comptes dûs par les propriétaires.	Valeur totale des immeubles imposables.	Proportion entre la dette nette et l'évaluation des immeubles.	Dette per capita.
1887	10,803,750	83,836,847	12.8	56 24
1888	11,270,101	89,634,093	12.6	56 86
1889	13,095,886	95,913,927	13.6	64 07
1890	14,497,551	101,979,939	14.2	68 78
1891	16,609,477	107,247,980	15.4	76 66
1892	18,177,551	113,463,195	16.6	82 34
1893	19,996,611	130,834,241	15.3	88 92
1894	23,314,507	135,268,765	17.2	99 56
1895	25,046,341	137,872,695	18.1	104 78
1896	25,081,303	139,969,345	17.9	103 00
1897	25,102,447	140,821,935	17.8	101 15
1898	25,856,653	142,223,500	18.2	102 27
1899	26,113,419	149,248,485	17.5	101 41
1900	26,627,857	148,095,202	17.9	101 57
1901	26,854,137	150,479,863	17.8	100 64

Revenus annuels.	Montant requis pour payer l'intérêt sur la dette.	Proportion entre l'intérêt et les revenus.	Années.	
$ 805,656	$ 306,161	38.	1870	Travaux d'aqueduc, parcs, marchés et égouts.
1,325,761	497,410	37.5 ″	1875	
1,514,104	560.589	37 ″	1880	Période d'économie.
1,766,137	519,966	29.4 ″	1885	
1,908,859	514,872	26.9 ″	1886	
1,948,393	540,187	27.7 ″	1887	
2,095,411	507,154	24.2 ″	1888	
2.222,097	576,218	25.9 ″	1889	Expropriations et travaux des rues.
2,240,931	608,897	27.1 ″	1890	
2,440,076	680,988	27.9 ″	1891	
2,458,953	738,009	30 ″	1892	
2,651,155	803,863	30 3 ″	1893	
2,743,335	934,911	34 ″	1894	
2,757,660	996,844	36.1 ″	1895	



Revenus annuels.	Montant requis pour payer l'intérêt sur la dette.	Proportion entre l'intérêt et les revenus.	Années.	
2,868,061	995,727	34.7 "	1896	Economie.
2,921,925	989,036	33.8 "	1897	
3,078,839	1,013,581	32.9 "	1898	Diminution.
3,004,728	1,005,367	33.4 "	1899	
3,157,614	1,019,847	32.3 "	1900	
3,433,235	1,028,513	30 "	1901	

15. LES CRÉDITS DE L'ANNÉE 1903 POUR LES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS DE L'HOTEL DE VILLE. — Nous croyons intéresser nos lecteurs en leur mettant sous les yeux, le chiffre fixé définitivement par le comité des finances, pour les dépenses des différents département de l'administration civique pour l'année 1903 en y ajoutant les chiffres correspondants de l'année 1902 :

Estimation de 1902.	Nature des demandes.	Estimation pour 1903.
	FINANCES :	
$1,113,800	Intérêt et fonds d'amortissement	$1,110.000
347,000	Commissaires d'écoles	355,000
294,432	Besoins généraux	310,050
10,500	Contingent général	
22,066	Service de l'hôtel de ville	30,650
393,492	Voirie	766,263
	POLICE :	
291,887	Service général	316,036
21,350	Cour des Recorders	22,000
	SERVICES DES INCENDIES ET DE L'ÉCLAIRAGE :	
200,456	Service des incendies	221,541
132,955	Service de l'éclairage	140,383
17,371	Service des alarmes	20,844
3,025	Inspection des bâtiments	4,320
2,625	Inspection des chaudières	3,575
140,482	Aqueduc	164,970
23,662	Marchés	28,147
80,385	Incinération	82,139
43,719	Hygiène	48,594



Dépenses de 1902.	Nature des demandes.	Estimation pour 1903.
	PARCS ET TRAVERSES :	
19,340	....Parcs et squares........................	23,574
12,150	....Parc de la montagne........................	14,186
5,475	....Ile Ste-Hélène	5,715
$3,165,672		$3,678,587
166,614	....5 pour cent fonds de réserve	193,609
$3,332,286		$3,872,196

L'on peut voir par ces chiffres que notre Conseil possède un budget considérable. Pourtant l'on se plaint qu'il est insuffisant pour répondre aux besoins des différents services civiques. Pour maintenir l'équilibre, il faut pratiquer l'économie, inaugurer des réformes et administrer les affaires avec discernement, fermeté et sagesse. Pour compléter ces données, nous ajouterons un extrait du rapport du Trésorier pour l'année 1901, où sont contenues des remarques intéressantes sur la situation financière de la ville.

16. EXTRAIT DU RAPPORT DU TRÉSORIER DE LA CITÉ DE MONTRÉAL POUR L'ANNÉE 1901.

(Voir pages 17, 18, 19 et 20)

" Le Revenu Total de la Cité de Montréal pour l'année 1901 s'est élevé à la somme de.. $3,433,235 88

Le Revenu se décompose comme suit :

Taxe d'eau perçue durant l'année....................	$ 810,536 52
Taxes d'affaires et Taxes personnelles	305,170 56
Licences du département de police..................	132,064 77
Certificats pour épiciers et aubergistes	6,760 00
Permis divers.......................................	6,998 93
Compagnie de chemin de fer urbain, percentage sur ses recettes..	86,373 80

Cour du Recorder, amendes perçues................	26,957 69	
Recettes des marchés..............................	86,190 48	
Divers revenus..............................	16,267 65	
Intérêt perçu durant l'année......................	69,992 61	
Les revenus de toutes sources autres que l'impôt foncier se sont donc élevés à..................		$1,547,313 01
Le revenu perçu durant l'année par l'impôt foncier s'est élevé à la somme totale de................		1,885,922 87
Le grand total des revenus ordinaires est donc de....		$3,433,235 88

L'impôt foncier de $1,885,922.87, représente 1% pour fins municipales, soit..........................	$1,508,738 28	
¼% pour taxe scolaire, soit.................. ...	377,184 59	
Total......	$1,885,922 87	$1,885,922 87

“ La somme de $1,885,922.87 constatée à la page 17 du rapport du trésorier, comme étant l'impôt foncier perçu en 1901 ne représente pas réellement tout ce que la propriété foncière a versé au trésor civique durant l'année 1901 ;

“ Il est déclaré à la page 20 du rapport du trésorier, sous le titre de “ COMPTE DE LA DETTE FLOTTANTE,” que des contributions foncières spéciales au montant de $267,621.74 ont été perçues durant l'année 1901, et, à la page 9 du rapport du contrôleur, il est constaté que ces contributions se décomposaient comme suit, savoir :

Taxes spéciales pour améliorations des rues..........	$232,028 56	
Expropriations annuelles de 1899......	12,899 52	
Trottoirs permanents	1,610 53	
Petits égouts................................	21,083 13	
Total de cette contribution foncière spéciale		267,621 74



" De plus la somme de $69,992.61 est inscrite au revenu ordinaire comme intérêt perçu durant l'année 1901 ; or, il est déclaré au rapport du contrôleur, page 172, que ce montant se compose en partie d'une somme de $67,428.01 payée sur arrérages de cotisations, et, qu'en l'absence de détails, on doit présumer être des cotisations foncières, puisqu'il y a aussi une autre somme de $1,864.42 inscrite comme intérêt sur taxes personnelles.

" Il convient donc de dire que cette somme de $67,428.01 a été versée au Trésor par les propriétaires fonciers soit............		$ 67,428 01
" Le grand total des sommes payées à la Cité en 1901 par les propriétaires fonciers s'élèvent donc à........................		$2,220,972 62
" Il est constaté à la page 20 du rapport du Trésorier que le montant total des revenus ordinaires de la cité de Montréal durant 1901 a été de.............		$3,433,235 88
" Si, à ce montant, on ajoute la taxe foncière spéciale perçue en 1901, comme il est démontré à la même page 20 du rapport du Trésorier, soit		267,621 74
" On constate que le revenu total versé dans le Trésor municipal de la cité de Montréal par les contribuables, sous forme de taxes de toutes sortes, a été de		$3,700,857 62
" De ce montant, comme il a déjà été dit, les propriétaires fonciers ont contribué pour un montant de..................................	$2,220,972 62	

" Ce qui est égal à 60 % du montant total.

" Outre la taxe municipale et scolaire, s'élevant généralement à 15 % du revenu, et quelque fois plus, les propriétaires fonciers ont encore à supporter : les frais d'assurance, réparations et entretien de la propriété, frais de collection et d'administration et la perte sur les loyers.

" Ces charges réunies s'élèvent à une moyenne de 12½

à 15 % des revenus, sans tenir compte des taxes spéciales, pour expropriations, canaux, trottoirs permanents, etc.

" C'est pourquoi il n'y a pas lieu de s'étonner que les propriétaires d'immeubles, ayant à enlever une taxe de 30 % sur leurs revenus, cherchent à se défaire de leurs propriétés, et ne peuvent que difficilement trouver des acquéreurs, même à des prix moins élevés que l'évaluation municipale.

" Les propriétaires ont encore à subir les exigences du bureau de santé, qui parfois pèsent trop lourdement sur eux, en les obligeant à des travaux onéreux et souvent sans utilité pratique ou urgente."

17. Mouvement de la population de Montréal

Le mouvement de la population et de la propriété immobilière est toujours en rapport avec le progrès d'un pays ou d'une ville, aussi il est intéressant de parcourir les statistiques suivantes :

1760	3,000	Habitants.	
1800	9,000	"	
1825	22,000	"	
1851	57,000	"	Augmentation
1861	91,000	"	60%
1871	107,000	"	20%
1881	140,000	"	30%
1891	211,000	"	50%
1901	266,000	"	25%

MOUVEMENT DE LA PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE DEPUIS QUARANTE ANS

			Per capita
1861	Valeur totale de la propriété immobilière	$ 23,441,230	$256
1871	" " " " " "	43,875,530	410
1881	" " " " " "	79,883,445	566
1891	" " " " " "	128,413,000	603
1901	" " " " " "	186,000,000	700

18. Autres statistiques

Quartiers	Etendue	Population	Voteurs	Valeur
Est	58 acres	4,649	706	$ 3,056,125
Centre	42 "	912	938	6,403,150
Ouest	54 "	1,359	1,049	11,026,345
Ste-Anne	733 "	31,151	3,449	13,471,540
St-George (St-Antoine Est)			2,531	23,415,650
St-André " " (Ouest)	1,062 "	60,429	1,904	14,953,655
St-Joseph " " (Sud)			2,790	9,931,270
St-Laurent	302 "	24,217	3,292	13,826,680
St-Louis	242 "	33,748	3,887	10,588,376
Lafontaine (St-Jacques Nord)	381 "	43,850	3,070	6,760,360
St-Jacques (Sud)			2,161	6,229,945
Ste-Marie (Est)	621 "	47,052	1,475	3,607,032
Papineau (Ouest)			3,171	7,533,875
Hochelaga	1,230 "	11,561	1,746	5,270,200
St-Jean-Baptiste / Duvernay	308 "	20,880	3,952	7,307,125
St-Gabriel	330 "	13,518	2,717	3,831,880
St-Denis	720 "	3,991	2,341	3,266,655
Total	6,083 acres	297,317	41,179	$150,449,863

Voici la liste des anciens trésoriers de la cité depuis 1840 :

Pierre Auger.............................. de 1840 à 1841
Arthur Ross.............................. de 1841 à 1847
Edouard Demers.............................. de 1847 à 1865
L. W. Tessier.............................. de 1865 à 1866
James F. D. Black.............................. de 1866 à 1890
Wm Robb.............................. de 1890



CHAPITRE III

DÉPARTEMENT EN LOI

LE département en Loi, existant actuellement à l'hôtel de ville, a été créé en 1875, par la nomination de M. Rouer Roy comme chef et aviseur légal, de M. William de Courcy Harnett comme assistant, et de M. P. Caron, maintenant magistrat à Rimouski, comme secrétaire (law-clerk). Les bureaux de l'hôtel de ville se tenaient alors dans un local très étroit, au-dessus du Marché Bonsecours. Il fallut à cette époque prendre deux pièces sur la grande salle publique, pour y installer le nouveau département.

En 1876, M. L. J. Ethier remplaça M. Caron comme secrétaire ; et en 1880, M. Harnett fut nommé assistant-avocat de la cité. En 1890, M. Ethier devint avocat conjoint, avec M. Rouer Roy ; et en 1898, il fut nommé avocat en chef, avec M. J. L. Archambault, C. R., comme conjoint, et MM. Rouer Roy et Albert W. Atwater, CC. RR., comme avocats consultants.

M. Ethier fut successivement remplacé dans ses fonctions de secrétaire par MM. Alphonse de Martigny, Charles May et Arthur Mainville. Ce dernier remplit cette importante charge depuis 1884, avec beaucoup de succès.

Les affaires du département en loi ont quintuplé depuis sa création, et ce département est sans contredit le plus important et le plus responsable de toute l'administration municipale.

La position d'avocat de la cité remonte au temps de son premier acte d'incorporation. En effet, on trouve dans les archives de l'hôtel de ville, des opinions légales de M. Féréol Peltier, qui remontent jusqu'à 1852 ; M. Peltier fut remplacé en 1858 par feu Joseph Papin, Ecuier, lequel est décédé en 1862 ; c'est alors que M. Henri Stuart fut nommé son successeur, par résolution du conseil du 26 mars de la même année ; et le 9 du mois suivant, M. Rouer Roy reçut sa nomination comme avocat conjoint. Après la mort de M. Stuart, par résolution du Conseil du 7 février 1871, M. Barnard Devlin devint associé de M. Rouer Roy, qui fut nommé le 22 décembre 1875 seul avocat et procureur de la Cité.

Le département fut transporté du marché Bonsecours au nouvel hôtel de ville en 1877.

Il ne faut pas oublier qu'en 1880, un bureau de collection fut créé dans le département du Revenu. Le premier avocat en a été M. Wm. de Courcy Harnett, qui fut remplacé par M. Peter J. Coyle, nommé en 1882, avec un commis (M. le notaire Messier). Ce dernier fut remplacé vers 1897 par M. E. D. Tétrault, avocat, aujourd'hui associé de M. Coyle ; et ces deux fonctionnaires depuis une couple d'années ont à leur emploi M. P. W. Archambault.

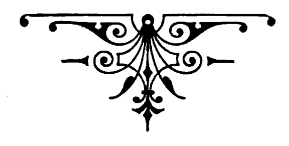
Les deux branches du département en loi sont maintenant sous un seul et même chef ; en voici le personnel :

MM. L. J. Ethier & J. L. Archambault, avocats conjoints ; Rouer Roy & A. W. Atwater, avocats consultants ; Arthur Mainville, secrétaire, avec assistant et messager.

MM. P. J. Coyle & E. D. Tétrault, assistants avocats ; P. W. Archambault, commis.

Le nombre de causes qui passent par ce département est de 200 à 300 par année ; et elles s'instruisent devant les différents tribunaux de cette province, la Cour Suprême à Ottawa et le Conseil Privé de Sa Majesté en Angleterre.

Ajoutez à cela l'assistance aux diverses séances des comités, l'examen des pièces, des documents, des actes et des titres qui intésessent la cité de Montréal, les nombreuses opinions par écrit pour l'usage du conseil et de ses différentes commissions, les opinions verbales et avis pour l'administration interne de tous les départements municipaux, les informations et renseignements que les citoyens désirent avoir, la correspondance, la procédure, enfin la surveillance de la législation privée à Québec pendant toutes les sessions, les assistances à Ottawa devant le comité des chemins de fer du Conseil Privé, etc., et vous aurez une idée de l'importance du travail accompli chaque jour dans ce département.





CHAPITRE IV.

OBSERVATIONS SUR NOS RUES ET NOS PARCS.



'ABBÉ Desmazure, du Séminaire de St-Sulpice, a publié quelques notes concernant l'histoire de nos rues. D'après ce savant sulpicien, ce fut M. Dollier de Canon, supérieur du Séminaire et représentant les Seigneurs de Montréal, qui, le premier, fixa le parcours des premières rues et leur donna les noms qui ont été conservés jusqu'à présent. Nous en retrouvons l'origine dans un procès-verbal, qui fut rédigé le 12 mars 1672 :

" M. Dollier traça d'abord au centre une grande " rue, qui parcourait toute la ville et qui devait être la " principale, il lui donna le nom de Notre-Dame, en l'honneur " de la Très Sainte Vierge, qui avait été choisie comme " patronne de la ville. Il traça ensuite une autre rue dans " un sens parallèle à laquelle il donna le nom de St-Jacques, " en l'honneur de M. Jacques Olier, l'un des premiers " fondateurs de l'établissement de Montréal.

" Une autre rue tracée plus près du fleuve reçut le nom " de St-Paul, en l'honneur de M. Paul de Maisonneuve, " premier gouverneur de la ville.

" Dans le sens transversal, il traça plusieurs autres rues

" qui aboutissaient au fleuve. A la première, il donna le nom " de St-Pierre, en l'honneur du prince des Apôtres, et aussi " en considération de M. de Faucamp, l'un des premiers " fondateurs qui portait ce nom ; la seconde reçut le nom de " St-François, en l'honneur de St-François, patron de M. " Dollier de Casson ; la troisième rue reçut le nom de " St-Joseph, en l'honneur de ce saint patriarche ; la quatrième " rue reçut le nom de St-Lambert, en l'honneur de M. " Lambert Closse, lieutenant de Maisonneuve, qui avait été " tué dans une rencontre avec les Iroquois ; la cinquième rue " reçut le nom de St-Gabriel, en l'honneur de M. Gabriel de " Queylus, premier curé de Montréal, et de M. Gabriel " Souart, qui fut son successeur ; la sixième rue reçut le nom " de St-Charles, en considération de M. Charles Lemoyne, qui " avait rendu de si grands services à la Colonie." Nous avons exposé dans l'historique quels étaient les officiers chargés d'entretenir les rues de notre cité avant son incorporation, et quels étaient leurs pouvoirs.

La Corporation reçut, dès le commencement, un pouvoir discrétionnaire d'ouvrir et d'élargir les rues. Elle pouvait prendre possession de tout terrain, soit par arrangement à l'amiable, soit en vertu d'un jugement de la cour, fixant l'indemnité à être payée aux propriétaires. Les rues sont la propriété absolue de la ville, qui généralement en détient un titre.

Lorsqu'un propriétaire refuse de céder un terrain requis par la cité dans l'intérêt public, la cité a recours à l'expropriation. Par la nouvelle charte, il est devenu plus difficile qu'autrefois de recourir aux procédures d'expropriation. Si les trois-quarts des membres du Conseil considèrent que l'expropriation est dans l'intérêt public, les propriétés requises peuvent être obtenues par achat ou par convention. Il ne

peut être payé pour l'acquisition d'un terrain que la moyenne du montant de l'évaluation municipale pendant les quatre dernières années précédentes, avec un montant additionnel de 20%. La valeur des constructions, s'il y en a, est estimée par des arbitres nommés à cet effet.

S'il a été décidé d'ouvrir, d'élargir ou de prolonger une rue, la cité, qui entreprend cette amélioration, peut en défrayer elle-même le coût en entier ou forcer les parties intéressées à en payer leur proportion.

Les commissaires d'expropriation déterminent ceux qui doivent contribuer au coût de l'expropriation, ainsi que la proportion payable par chacun d'eux.

Lorsque la cité, dans la dernière moitié du siècle dernier, commença à progresser rapidement, il devint nécessaire d'élargir certaines rues principales. Ces travaux furent entrepris notamment entre les années 1889 à 1896; et, durant cette période, on dépensa, à cette fin, le montant considérable de $8,500,000. C'est ainsi qu'on élargit les rues St-Denis, St-Laurent, Bleury, Notre-Dame, St-Jacques, Wellington et Craig. D'autres rues furent aussi élargies à la demande des propriétaires, qui payèrent leur quote-part des frais d'élargissement, et la cité contribua, de son côté, pour un montant de $3,000,000. La législature trouva moyen de mettre à la charge de la cité un montant additionnel d'un million de piastres, en modifiant la proportion établie pour le paiement de ces frais d'expropriation.

Il y a environ 120 milles de nos rues qui ont été macadamisés. Les blocs de granit sont généralement employés dans les rues où il y a beaucoup de trafic, et le trinidad, l'asphalte ou les blocs en bois, dans les autres rues.

C'est surtout de 1890 à 1895 que les travaux de pavage furent effectués; on y consacra plus de $2,000,000. Vingt-huit milles de nos rues ont un pavage appelé *permanent*.

La plupart de nos trottoirs sont en bois. Il est à souhaiter qu'ils soient remplacés par des matériaux plus durables. De 1889 à 1895, la cité a dépensé en moyenne, chaque année, un montant de $75,000, pour poser des trottoirs permanents. Mais depuis cette époque, la corporation a été incapable de continuer les travaux de cette nature. Cependant elle encourage actuellement les propriétaires à construire des trottoirs permanents en face de leur propriété, en leur offrant de payer la moitié du coût. Dans les amendements à la charte, on obtint la permission de pouvoir faire des trottoirs permanents partout où le conseil le jugera à propos.

Pour l'entretien de nos rues, la cité est divisée en deux sections : l'Est et l'Ouest, dont les lignes de division se trouvent sur la rue St-Laurent. Chaque section est confiée à un contre-maître. Il y a en tout 180 milles de rues, dont 28 de rues pavées et 125 de rues macadamisées.

Le nettoyage des rues pavées coute environ $900.00 par mille annuellement.

Le nettoyage des rues macadamisées coute environ $200.00 par mille.

L'arrosage des rues coute environ $70.00 par mille.

En 1902, l'arrosage des rues a couté	**$15,686 46**
Le nettoyage des rues macadamisées a couté	**36,294 27**
Le nettoyage des rues pavées a couté	**31,120 13**
Total	**$83,100 86**

En été, les rues sont arrosées chaque jour autant que possible par des voitures appartenant à la cité. Durant l'hiver, la neige est enlevée entièrement sur les rues traversées par les tramways de la Compagnie des tramways

électriques, qui en paie les deux-tiers des frais de l'enlèvement, effectué par les journaliers de la cité.

L'enlèvement des vidanges est sous le contrôle de la commission d'incinération. Cent quinze hommes et soixante-quinze chevaux sont employés à ce service, qui coûte annuellement environ $72,000.

Certaines franchises ont été accordées par la législature provinciale à des corporations privées, leur permettant l'usage de nos rues. Ces franchises ne devraient être accordées que par la cité elle-même. Aussi, depuis plusieurs années, les municipalités se sont agitées dans le but de réclamer une entière indépendance à ce sujet, et de faire reconnaître leur autonomie.

La cité a bien le pouvoir de taxer les fils et les poteaux appartenant à ces compagnies ; mais elle ne reçoit aucun revenu pour l'usage de nos rues.

La Compagnie des tramways, à qui une franchise de trente ans a été accordée en 1892, paie cependant à la cité un montant s'élevant actuellement à $95,000 par année, outre sa contribution pour l'enlèvement de la neige.

A l'expiration de cette franchise, la cité peut acheter le matériel de cette compagnie, à un prix déterminé par des arbitres, avec un montant additionnel de 10%.

Le Terminal Railway Co. a aussi obtenu en 1902 une franchise de dix ans, lui permettant l'usage de certaines rues pour la circulation de ses tramways.

La commission des chemins est chargée de l'entretien de nos rues. Ce département est un des plus importants et des plus difficiles à administrer.

PARC DE L'ILE STE-HÉLÈNE.

Le 19 juillet 1873, une résolution fut adoptée par le conseil de ville de Montréal et transmise au ministre de la milice pour obtenir l'autorisation d'établir un parc public sur l'Ile Ste-Hélène.

Le 3 juin 1874, un ordre en Conseil fut adopté par le gouvernement fédéral accordant l'autorisation demandée aux conditions suivantes :

1. La ville devra garder sur l'île une force de police suffisante pour empêcher la destruction des arbres et pour que le public ne pénètre pas dans la partie réservée pour des fins militaires.

2. L'introduction et la vente de boissons enivrantes dans l'île devront être prohibées.

3. Le public ne devra pas être admis avant 8 heures du matin ni après le coucher du soleil.

4. Aucun bâtiment ne devra être érigé sans le consentement du gouvernement de la Puissance.

De plus, cette autorisation est stipulée révocable en tout temps sur simple avis à cet effet, donné par le gouvernement ou par l'officier chargé du commandement des forces militaires à Montréal.

La ville de Montréal a fait de nombreux travaux sur le parc de l'Ile Ste-Hélène pour l'embellir et le rendre attrayant. Deux bains ont été construits, dont l'un est ouvert au public et l'autre est contrôlé par un club de natation. L'on voit sur l'île des amusements de toute sorte ; le public peut même se procurer des rafraichissements, grâce à un restaurant splendide qui y a été installé.

La ville dépense une somme annuelle de près de $6,000 pour entretenir et améliorer ce parc. Les employés sur l'île sont au nombre de douze : un surintendant, deux gardiens et neuf journaliers durant l'été. Tous ces employés sont assermentés comme constables spéciaux et agissent comme tels.

Un bateau de la Compagnie de Navigation Richelieu et Ontario fait le trajet entre la ville et l'île du 20 mai au 30 septembre, à toutes les demi-heures les jours ordinaires et à tous les quart-d'heures le dimanche et les jours de fêtes.

Le Surintendant actuel est M. W. B. Desmarteau qui occupe cette charge depuis le 29 avril 1889. Son prédécesseur était M. D. Soupras, décédé en 1889.

L'étendue de l'Ile Ste-Hélène est de 128 acres.

PARC MONT ROYAL.

Le premier propriétaire de l'Ile de Montréal, sur laquelle est situé le Parc Mont-Royal, fut M. de Lauson. Ce M. de Lauson, le 7 août 1640, céda ses droits à M. Olivier de la Dauversière et de Faucamp, associés sous la raison sociale de Compagnie de Notre-Dame de Montréal.

Le Mont-Royal fut ensuite morcelé et vendu à diverses personnes.

Ce n'est qu'en 1872 que la Ville de Montréal décida d'acquérir, par voie d'expropriation, une partie du Mont-Royal pour la transformer en Parc Public. Une commission spéciale fut nommée par le conseil pour s'occuper de cette expropriation. La ville avait préalablement obtenu en 1869, de la législature de Québec, l'autorisation d'emprunter à cette fin la somme de $350,000. Cette somme ayant été jugée insuffisante, un autre acte de la législature passé en 1872, porta ce pouvoir d'emprunt à $1,000,000.

Le montant fut dépensé comme suit :

POUR EXPROPRIATION DE TERRAINS

H. B. Smith	$110,000
Hôtel-Dieu	42,080
Succession Bagg	124,915
Picault Lamothe	27,500
A. Dalbec	4,994
L. Lamontagne	7,801
J. Bélanger	2,673
E. Ferland	1,750
W. O. Smith	30,750
R. Campbell	13,778
Succession Benj. Hall	210,000
D. J. Bannatyne	9,000
Sir H. Allan	13,576
J. Meyers	11,000
Hugh Taylor	97,598
Succession Redpath	83,271
Escompte en rapport avec l'émission de l'emprunt	$120,000
Dépenses en rapport avec l'expropriation en question	18,000
Plans du parc, arpentage, ouverture d'avenues et autres travaux	71,314
	$1,000,000

Le 13 mars 1874, sur la recommandation de la commission spéciale qui s'était occupée de l'expropriation, trois commissaires furent nommés par le conseil pour s'occuper de l'administration générale du Parc Mont-Royal. Ces Commissaires étaient les échevins H. A. Nelson, Ferd. David et J. W. McGauvran.

En 1875, M. Frederick Law Olmsted, architecte paysagiste américain, d'une grande renommée, fut chargé de préparer le plan général du Parc Mont-Royal.

Le premier surintendant de ce Parc fut M. Wm. McGibbon, qui resta en charge jusqu'au 23 avril 1900. M. John Henderson le surintendant actuel fut nommé pour le remplacer, le 7 mai 1900.

En 1894 la charge des commissaires du Parc fut abolie; et le conseil confia à une commission permanente, composée de sept échevins, l'administration de ce jardin public.

En 1898, cette commission fut supprimée et le Parc fut placé sous le contrôle de la commission des Parcs et Traverses. Celle-ci n'avait, à cette époque, que l'administration de l'Ile Ste-Hélène.

L'étendue du Parc Mont-Royal, y inclus le terrain connu sous le nom de Ferme Fletcher, est de 485 acres. Le sommet du Mont-Royal est de 739 pieds au-dessus du niveau du fleuve à eau basse.

Les crédits annuels alloués à son entretien sont de $13,000; et le rôle d'évaluation du parc est de $5,000,000.

PARCS ET SQUARES DE LA VILLE EN GÉNÉRAL.

Les différents parcs et squares de la ville (exception faite du Parc Mont-Royal et de l'Ile Ste-Hélène) à venir jusqu'en 1900, étaient sous le contrôle de la commission de la Voirie; et l'Ingénieur de la ville en avait la haute surveillance.

En 1900, leur administration fut confiée à la commission des Parcs et Traverses. M. Auguste Pinoteau fut alors nommé surintendant général, charge qu'il occupe encore.

PARC LAFONTAINE.

Ce parc, qui couvre une étendue de 84½ acres est la propriété du gouvernement fédéral, à l'exception d'une petite lisière, bornée par les rues Rachel et le Parc LaFontaine, et d'un morceau situé à l'est de l'école Normale Jacques-

Cartier. Ce parc a été loué à la ville pour 99 ans à un loyer nominal de $1.00 par année, à certaines conditions.

Dans le bail consenti par Sa Majesté en faveur de la ville, il est stipulé que le gouvernement fédéral pourra en aucun temps mettre fin au bail ; défense est aussi faite de sous-louer, et le terratn doit être maintenu dans toute son étendue comme parc public. La ville ne peut y pratiquer de fouilles, ni y ériger de bâtiments, clôtures, etc.

Le Gouvernement s'est aussi réservé le droit de se servir, pour des fins militaires de la partie du parc située au nord de la rue Sherbrooke et à l'est de la rue Panet.

Le terrain appartenant au Gouvernement a été acheté le 29 octobre 1845 de M. James Logan, marchand, qui le tenait de son père. Ce terrain faisait partie de la propriété communément appelée Ferme Papineau ou Ferme Monarque.

La ville a dépensé sur le Parc LaFontaine depuis 1888 pour travaux d'améliorations et d'embellissement une somme d'à peu près $50.000. Le coût de l'entretien est de $2,988.00 par année.

Les serres de la ville, qui avaient été érigées sur le jardin Viger, vers 1865, furent transportées et reconstruites sur le Parc LaFontaine en 1889. Ces serres ont coûté $10,000. Toutes les plantes qui ornent nos parcs l'été viennent des serres du Parc LaFontaine. L'année dernière 500,000 plantes ont été entretenues dans ces serres, et transplantées au printemps dans les différents parcs. Le nombre de jardiniers employés à la culture est de cinq. Les salaires s'élèvent à $2,652.00.

JARDIN VIGER.

La plus grande partie de ce parc fut cédée à la ville gratuitement en 1844, par MM. Jacques Viger et P. Lacroix ;

d'autres parties furent achetées par la ville à différentes époques.

En 1892, le marché Viger, situé sur l'emplacement limité par les rues Craig, St-Hubert, Dubord et St-André ayant été aboli, le terrain fut annexé au Square Viger pour l'agrandir. Trois employés sont chargés de l'entretien de ce jardin, et leurs dépenses s'élèvent à $1,234. L'étendue du parc est actuellement de 4⅔ acres.

SQUARE ST-LOUIS.

En 1848, la ville a acheté ce square de la succession Delisle, au prix de $15,000. On y établit d'abord un réservoir pour fournir l'eau à la ville, mais en 1878, on transforma ce lieu en un jardin public.

SQUARE PLACE D'ARMES.

Ce square a toujours été une place publique depuis la fondation de Montréal. En 1845, là ville fit clôturer cette place et niveler le terrain, et pava les rues tout autour. Son étendue est le tiers d'un acre.

SQUARE DOMINION.

Ce square fut acheté en 1873 de M. Gilmour Cheney et autres au coût de $118,955. C'était l'ancien cimetière catholique. Son étendue est 3⅔ acres. Deux employés sont préposés à son entretien.

CHAMP DE MARS.

Le champ de Mars qui est la propriété du gouvernement fédéral, est loué à la ville à raison de $1.00 par année, à charge par cette dernière de voir à son entretien.



SQUARE DUFFERIN.

Ce square, qui est l'ancien cimetière protestant, fut acquis en 1871, par voie d'expropriation, des syndics du cimetière protestant. Le coût de l'expropriation s'éleva à la somme de $20,000. La dimension est de 1 2/3 acres.

SQUARE DE LA DOUANE.

Maintenant désigné sous le nom de La Place Royale, ce square a été acheté de M. Wm. Dow, le 4 avril 1845, au prix de $2,400.

SQUARE PARTHENAIS.

Ce square fut établi en 1845, sur un morceau de terrain appartenant à la ville. En 1858, afin de redresser le côté nord-est de ce square, un morceau de terrain fut acheté de M. McGill. Le terrain a été nivelé et gazonné en 1891.

SQUARE NOLAN.

Ce square a été établi, en 1896, sur la partie est du terrain du marché à foin. Ce terrain a été acheté des Messieurs du Séminaire de St-Sulpice, en 1865.

SQUARE JACQUES-CARTIER.

Ce square, entre les rues Notre-Dame et St-Paul, a été établi avant l'incorporation de Montréal. Le terrain avait été donné à la ville pour l'établissement d'un marché public.

SQUARE PAPINEAU.

Ce square, établi avant 1845, était d'abord désigné sous le nom de Square de la Reine. En 1890, le Conseil changea ce nom en celui de Papineau. Sa dimension est de 2 3/5 acres.

SQUARE WESTERN (AUSSI NOMMÉ SQUARE STE-CATHERINE).

Ce square a été acheté des Messieurs du Séminaire de St-Sulpice, le 31 décembre 1870, à raison de $13,163.80. Il a 1⅔ acres de superficie.

SQUARE RICHMOND.

Ce square existe et appartient à la ville depuis 1844.

SQUARE VICTORIA.

La partie nord du square Victoria a été achetée en 1841, pour agrandir le marché à foin qui était situé à cet endroit. A cette époque, le square Victoria était appelé le Square des Commissaires. La partie, située entre les rues Craig et St-Jacques, appartenait à la ville avant 1825, sauf une lisière située du côté ouest, et qui a été expropriée en 1888. Son étendue est de 1⅓ acres.

SQUARE PHILLIPS.

Ce square a été cédé à la ville en 1842 par M. Alfred Phillips. Il a ½ acre d'étendue.

SQUARE BEAVER HALL.

Ce square a été cédé à la ville en 1842 par M. Alfred Phillips ; il couvre $^1/_9$ acre de superficie.

SQUARE ST-PATRICK.

Ce square est la propriété du gouvernement fédéral ; il a été loué à la ville pour 10 ans à compter de l'année 1898, à la charge par celle-ci de voir à l'entretien de ce jardin.



SQUARE WELLINGTON.

Ce square a été acheté des Messieurs du Séminaire de St-Sulpice, en 1856.

SQUARE BELLERIVE.

Ce square, établi en 1880, est devenu définitivement la propriété de la ville en 1893.

SQUARE ST–GABRIEL.

Ce square a été acheté en 1862 ; mais ce n'est qu'en 1900 que des travaux ont été faits pour en transformer une partie en jardin public.

SQUARE GALLERY.

Ce square a été établi en 1898 ; il porte le nom d'un des échevins qui représentaient le quartier à cette époque.

SQUARE YOUVILLE.

C'est un ancien emplacement du Marché Ste-Anne, qui a été transformé en square en 1902.

SQUARE CHERRIER.

Connu sous le nom de square St-Jean-Baptiste. Acquis en 1870, il a été transformé en square en 1875.

SQUARE ST–JACQUES.

Jusqu'en 1886, ce square faisait partie du marché St-Jacques. Il fut alors transformé en square public.

Le règlement No 95, adopté en mai 1876, oblige les personnes fréquentant les parcs à se conformer à certaines prescriptions.

L'administration de nos parcs est confiée à la commission des Parcs et Traverses, qui s'efforce d'embellir de plus en plus nos places publiques. Aussi les étrangers, qui viennent visiter Montréal, sont unanimes à reconnaître qu'aucune ville ne possède de parcs supérieurs et de plus jolis points de vue.

Les inspecteurs des chemins de la Corporation depuis 1841 ont été les suivants :

John Ostell	1841 à 1845
Charles Manuel	1845
James A. B. McGill	1846 à 1856
John P. Doyle	1857 à 1858
N. H. McKenzie (Activy C. S.)	1858 à 1859
P. Macquiston	1860 à 1875
George D. Ansley	1876 à 1882
P. W. St-George	1883 à 1900
John B. Barlow	1901



CHAPITRE V

DÉPARTEMENT DE LA POLICE.



OUS trouvons en 1663 la première mention d'une organisation de police à Montréal. Le 27 janvier de cette année, à la demande du gouverneur de Maisonneuve, cent quarante citoyens de Ville-Marie s'offrirent volontairement pour former un corps de milice de la Sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph, et furent répartis en vingt compagnies, composées chacune de sept hommes. En 1667, De Maisonneuve organisa un véritable corps de police, sous la direction de cinq citoyens importants qui agissaient en même temps comme juges de paix. Dans les premiers temps, il était d'usage de choisir deux citoyens ou plus dans chaque quartier pour agir comme constables.

En 1815, la législature, cédant aux instances des citoyens de Montréal, autorisa dans notre ville l'organisation d'un corps de police municipale.

" Ce corps, dit un historien, se composait de vingt-cinq " à trente hommes. Ils portaient un long bâton peint en " bleu, une lanterne à leur ceinture et une cloche pour " appeler de l'aide. La nuit, ils criaient les heures et annon-

" çaient que tout était paisible ; (*All is well*). Ils furent
" aussi chargés d'allumer les lampes, que l'on commença à
" installer dans les principales rues, et de voir au service
" de l'hygiène et à l'enlèvement de la neige dans les rues.
" C'était un dur métier, surtout aux saisons où les voyageurs
" d'en haut affluaient à Montréal, et plus d'une fois la garde
" se faisait rosser. Néanmoins, les habitants dormirent plus
" tranquilles."

Dans les cas d'émeutes qui, en temps d'élection, étaient assez fréquentes, on était obligé d'appeler les troupes de la garnison pour maintenir la paix publique.

En 1832, lorsque la cité fut incorporée pour la première fois, la direction de la police passa au gouvernement municipal. Quatre ans plus tard, lorsque la charte de la corporation fut expirée, la cité se trouva sans gouvernement, ou plutôt fut pratiquement gouvernée par les autorités militaires durant les troubles de 1837 et de 1838.

Après le rétablissement de la paix, le conseil spécial, qui gouvernait la province du Bas-Canada, passa une ordonnance pour autoriser le gouverneur à nommer un inspecteur ou un surintendant de police pour la cité de Montréal.

Ce surintendant était assimilé à un juge de paix dont il avait la juridiction. Il était en outre chargé de la composition et du contrôle de la force de police, et sujet à l'approbation du secrétaire provincial.

Ce corps de police se composait alors d'environ trente constables, qui étaient payés par le gouvernement provincial. Il y avait en outre une police spéciale pour le port constituée par le gouverneur et payée par les commissaires du hâvre.

Après la rébellion, au commencement du règne de la reine Victoria, il fut statué par l'administrateur et le conseil

spécial de la province du Bas-Canada, que la charge de surintendant serait abolie, et que tous ses pouvoirs seraient transférés à une société nommée : Société du Feu. C'est sous l'autorité de cette ordonnance que fut créé un corps d'officiers de la paix. Cette société avait le droit de faire des statuts et règlements pour empêcher les vols et les dépradations, qui se commettaient pendant les incendies. Ces statuts et règlements étaient mis à exécution après avoir été approuvés et publiés.

Ces officiers de la paix avaient le droit d'arrêter tout individu qui, durant un incendie, causait du désordre, refusait de donner l'assistance requise, de se retirer si la demande lui en était faite, ou s'il se rendait coupable de paroles injurieuses, de mauvais traitements, d'actes de violence envers aucun des membres de la société ou de ses employés.

Sur un ordre de deux membres, dont l'un devait être témoin de la contravention, le délinquant était condamné à vingt-quatre heures de prison ou vingt chelins d'amende, sur poursuite au nom du secrétaire-trésorier ou au nom de la Société du Feu, devant deux juges de paix ; leur décision était donnée sommairement, à leur session hebdomadaire, et, si l'accusé était trouvé coupable, il était condamné à vingt chelins et aux frais, lesquels ne devaient jamais s'élever à plus de sept chelins et demi, et le maximum de prison était de trois jours, à défaut de paiement.

La force consistait alors de cent deux hommes, quatre patrouilles montées, six sergents, six caporaux sous le commandement de quatre officiers. Le gouvernement du pays supportait le fardeau de cette dépense, qui s'élevait annuellement à £6,000 par année.

Une autre ordonnance fut passée *(Statut 4 Vict., et amendée l'année suivante par le statut 5 Vict., chap. 32)*, et

sous l'autorité de cette autre ordonnance, la Société du Feu transmit au conseil de la cité chacun de ses pouvoirs, autorités, privilèges, devoirs et obligations. C'est sous l'administration de Lord Elgin que s'opéra ce changement, en 1851. Le conseil de la cité fut revêtu de l'autorité nécessaire pour gouverner, règler, armer, vêtir, loger et payer les officiers et les hommes de la force constabulaire, à être établie en vertu de cette législation et pour en régler et en fixer la résidence, la classification, le rang, les devoirs, l'inspection et la distribution, de manière à prévenir toute négligence de devoir ou abus de pouvoir de la part de ses membres.

Cette ordonnance était devenue nécessaire par suite des émeutes qui s'étaient produites lors de l'incendie des édifices du parlement en 1849 et lors de l'apparition du moine Gavazzi. Le nombre des constables fut porté à cent.

M. Hayes en fut le chef. Le poste central était situé dans le soubassement du marché Bonsecours. Un autre poste se trouvait au coin des rues Craig et Bleury.

Le salaire des constables n'était alors que de cinquante cents par jour. Aussi le chef avait-il de la difficulté à recruter des sujets qualifiés pour faire partie de la force, et souvent il était forcé d'en recruter parmi les prisonniers arrêtés la veille. Aussi rien d'étonnant que les constables d'alors n'aient point joui d'une excellente réputation.

Un certain nombre d'entre eux étaient adonnés à l'ivrognerie ; à tel point, que le conseil dut adopter un règlement pour interdire, sous peine d'amende de cinq louis sterling, la vente de liqueurs enivrantes à tout homme de police.

En 1861, M. Guillaume Lamothe devint chef du corps de police, et après quelques changements dans son département, le salaire des hommes qui avait déjà été élevé à quatre-vingt-dix cents, fut réduit de nouveau à soixante-quinze

cents, malgré les protestations du nouveau chef, qui réussit trois ou quatre ans plus tard, à faire donner à ses constables la rémunération de $1.00 par jour.

Les hommes furent divisés en deux compagnies ; et l'on rapporte qu'ils firent des progrès considérables, grâce à leur discipline militaire.

Le corps de police se composait alors d'un chef, de deux sous-chefs, d'un secrétaire, de quatre sergents, de huit sous-sergents, de deux détectives, d'un instructeur et de cent six constables.

En 1863, la police fit rapport que de la boisson enivrante était vendue sans licence dans deux cent quarante-trois endroits. Il y eut dans cette même année deux cent treize arrestations pour vente de boisson le dimanche et cinq mille cent onze arrestations pour ivrognerie. Des plaintes plus nombreuses furent faites contre les maisons de prostitution qui s'élevaient alors à une centaine.

Aussi le chef Lamothe, dans son rapport annuel, s'alarmant de l'immoralité qui régnait dans notre ville, suggéra que le conseil accordât des licences aux maisons de prostitution, afin de prévenir une grande partie des abus provenant de l'absence de contrôle de ces antres du vice.

Le recorder DeMontigny, dans un de ses rapports annuels, souleva de nouveau cette même question. Il se prononça en faveur de la suggestion qui avait déjá été émise par le chef Lamothe ; mais les autorités religieuses, consultées à ce sujet, s'étant prononcées contre cette innovation comme contraire à la morale, le conseil renonça au projet.

En 1865, M. F. W. L. Penton succéda au chef Lamothe. En 1870, la garnison qui stationnait à Montréal fut déplacée par le gouvernement, et il en résulta une amélioration notable dans la moralité de notre ville.

Le 14 septembre 1840, le premier comité de police, qui était aussi un comité d'hygiène, fut formé. Le conseil de la cité a toujours conservé le pouvoir de créer et de maintenir un corps de police et de faire des règlements nécessaires à cette fin.

La section 101 de l'article 300 de la Charte autorise le conseil de pourvoir à l'organisation, à l'équipement, au maintien et à la discipline d'un corps de police ou de constables dans la cité, avec pouvoir de réglementer la résidence, la classification, le rang, le service, l'inspection et la distribution des membres dudit corps et pour prescrire leurs devoirs ; pour autoriser le maire en cas d'urgence à nommer autant d'officiers de police temporaires qu'il le jugera nécessaire, à un salaire fixé par le conseil, pourvu que les officiers de police ainsi nommés ne restent pas en fonction pendant plus d'une semaine, sans le consentement du conseil ; pour pourvoir à la punition par destitution ou par amendes ou par emprisonnement ou les deux à la fois, de tout membre du corps de police, qui accepte directement ou indirectement une somme d'argent, ou une gratification, ou de la boisson énivrante.

En conformité de ces dispositions, le conseil adopta, le 22 décembre 1899, le règlement de la police, qui est actuellement en force, et qui était une révision des règlements antérieurs avec quelques amendements : c'est le règlement No. 247. Ses premières dispositions se lisent comme suit :

" Section 1. — Il y aura dans la cité de Montréal un " département de police, sous la direction et la surveillance " d'une commission qui sera appelée " Commission de la " Police," et sera sujette au contrôle du Conseil."

" Section 2. — Le chef dudit département sera désigné " sous le nom de " Surintendant de Police " et sera nommé " par le Conseil."

" Il sera responsable de l'efficacité, de la conduite " générale et du bon ordre du département. Il sera de son " devoir de faire maintenir la paix publique, d'assurer la " protection de la propriété et de voir à ce que les lois et " ordonnances soient observées et mises en vigueur."

La force de police actuelle se compose du surintendant David Legault, d'un sous-chef, de trois inspecteurs, d'un paie-maître, de quinze capitaines, vingt-huit lieutenants, de trois cent cinquante constables et d'un bureau de détectives sous le contrôle du chef Carpenter, et de six autres détectives ; ce qui constitue un personnel de quatre cent sept membres. Un tiers des constables sont de garde le jour, et les deux-tiers font le service la nuit. Depuis le mois de février 1902, les nominations et promotions dans le corps de police sont faites d'après le mérite des examens écrits et oraux des candidats.

La cité est divisée en trois divisions, placées chacune sous le contrôle d'un inspecteur, qui dirige les constables employés dans sa division. Chacun de ces inspecteurs est responsable du bon ordre et de la bonne condition des stations de police qui se trouvent sous son contrôle.

Il y a quinze postes dans la cité ; leur contrôle est confié à un capitaine, ayant sous ses ordres un ou deux lieutenants, et un nombre d'hommes, proportionné au besoin de la localité.

En 1883, la commission de police approuva un ouvrage revisé, portant le titre de " Manuel de la Police," qui contient des renseignements et des instructions nécessaires, pour guider les gardiens de la paix dans l'accomplissement de leurs devoirs.

La patrouille contribue pour beaucoup à rendre le service de la police plus efficace. Six wagons placés à différentes stations de la cité sont employés à cette fin. On communique

avec ces wagons au moyen des boîtes d'alarme placées en différents endroits de la cité. Dans chacune d'elles est un téléphone ; et chaque constable ou officier possède une clef pour ouvrir ces boîtes.

L'état suivant donne une idée des dépenses occasionnées pour maintenir notre corps de police :

(RAPPORT 1901)

Salaires des officiers	$ 52,325
Service Médical	900
Gages des constables, etc	190,788
Service secret du bureau des détectives	2,000
Service secret du surintendant de police	500
Service de la patrouille	2,020
Uniformes	18,000
Contingents	2,500
Provisions pour les stations	400
Loyer du téléphone	938
Loyer des stations et taxes	1,825
Réparations aux stations et ameublement	1,200
Achat et échange de chevaux	250
Lumière	1,800
Chauffage	1,800
Réparations des voitures et achat	500
Entretien des chevaux et service de la patrouille	1,860
	$279,606

Le chef de police reçoit un salaire annuel de $3,500 par année ; les inspecteurs, $1,200 ; les capitaines, $800.00 ; et les lieutenants, $700.00. Les constables de première classe reçoivent $11.20 par semaine ; ceux de deuxième classe reçoivent $10.15 par semaine ; ceux de troisième classe reçoivent $9.10 par semaine. Il y a aussi une classe spéciale de constables, qui reçoivent $12.00 par semaine. La cité

fournit à chaque constable les objets suivants : un revolver, bâton, pardessus, casque en fourrure, blouse, képi d'été, tunique, pantalons, mitaines et gants.

Les membres du corps de police appartiennent tous à une société de bienfaisance incorporée connue sous le nom de " Montreal Police Benevolent and Pension Society," (l'Association de Retraite et Pension de la Police de Montréal).

Voici les noms des chefs de la police depuis 1850 :

H. JÉRÉMIE	1850
THOMAS McGRATH	1851
E. O. ERMATINGER	1854
J. N. HAYES	1854
GUILLAUME LAMOTHE	1861
P. W. L. PENTON	1865
H. PARADIS	1879
G. A. HUGHES	1888
D. LEGAULT	1901

BUREAU DES DÉTECTIVES.

En décembre 1896, M. Silas Carpenter, alors détective provincial et chef du Canadian Secret Service, accepta la charge de chef du département des détectives pour la cité de Montréal ; il prit charge du bureau, en janvier 1897, et sous sa direction et avec l'approbation du comité de police du temps, il choisit les officiers suivants pour composer son personnel : Olivier Campeau, David Barrett, Joseph Charpentier, James O'Keefe, J. Alfred Lamouche, William Suthergill et Ferdinand Guérin.

En prenant la charge du département, M. Carpenter fit plusieurs innovations dues à son expérience personnelle et à celle qu'il avait acquise en visitant plusieurs grandes cités américaines et européennes ; il organisa une tenue de records

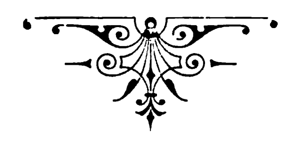
perfectionnée, et introduisit le système Bertillon pour l'identification des criminels. Outre ce personnel, il y a aussi des assistants qui aident aux travaux du département, et qui se préparent à remplir la position de détective, lorsqu'une vacance survient.

Tous les membres du bureau, excepté lorsqu'ils sont retenus ailleurs par leurs fonctions, doivent se rendre au bureau tous les matins, à huit heures et demie, pour recevoir les ordres du chef, qui distribue à chacun les devoirs de la journée.

Deux des membres sont tenus, à tour de rôle, de rester en devoir dans le bureau, afin qu'à toute heure du jour et de la nuit, des détectives soient à la disposition du public pour les appels pressants.

Un agent est toujours en fonction durant les heures ouvrables de nos banques et de nos places d'affaires ; il surveille ces établissements dans les principales rues.

Lorsque M. Carpenter prit la direction du bureau, la position de sergent détective fut créée. M. Olivier Campeau, aujourd'hui remplacé par M. Joseph Charpentier, en fut le premier tutélaire ; le sergent détective est l'assistant et remplaçant du chef, lorsque celui-ci est obligé de s'absenter du bureau.







CHAPITRE VI

DÉPARTEMENT DE L'AQUEDUC DE MONTRÉAL.



AU commencement du dix-neuvième siècle, les seuls moyens d'approvisionnement d'eau à Montréal étaient fournis en partie par des pompes situées à la place d'Armes, à la place du marché (maintenant Place Royale), près du palais de justice sur la rue Notre-Dame, sur la rue St-Jean-Baptiste près de la rue St-Paul, et à quelques autres endroits. En dehors de ce circuit, les citoyens étaient forcés de puiser leurs provisions d'eau à des puits privés et à des citernes, ou de charroyer l'eau du fleuve ou des ruisseaux.

Le besoin d'un aqueduc se faisait vivement sentir. Le 8 avril 1801, un acte fut passé incorporant Joseph Frobisher et ses associés, sous le nom de " La Compagnie des propriétaires de l'Aqueduc de Montréal," au capital de £8000, avec le pouvoir de l'augmenter à £12,000 et un droit exclusif pour cinquante ans.

On commença immédiatement les travaux de construction qui furent poussés activement. L'eau fut puisée de sources

situées sur la montagne, et fut conduite à la cité par gravitation à l'aide de tuyaux en bois, ayant un diamètre intérieur de quatre pouces et posés sur le versant sud de la montagne, en passant par Monklands (maintenant Villa Maria). Toutefois la quantité d'eau était tellement limitée et incertaine que l'entreprise n'eut pas de succès.

En 1815, l'aqueduc et la franchise pour le terme non expiré de trente-cinq ans, furent mis en vente et furent achetés par une nouvelle compagnie, sous la gérance de M. Thos. Porteous, pour la somme de £5000. La nouvelle compagnie substitua un système de pompes à vapeur avec le St-Laurent comme source d'approvisionnement. Des tuyaux de quatre pouces en fonte furent substitués aux tuyaux en bois et l'on dépensa en travaux d'améliorations un montant d'environ £40,000. En 1827, les citernes en bois où l'eau était pompée étant devenues impropres, furent remplacées par d'autres plus solides, revêtues de plomb, pouvant contenir 240,000 gallons, à une élévation de 97 pieds au-dessus du St-Laurent. A la mort de M. Porteous, l'aqueduc tomba de nouveau en difficultés.

Après avoir été mis en vente pendant deux années, l'aqueduc fut acheté en 1832 par MM. J. Hayes & Co., pour £15,000. Cette compagnie remplaça les principaux tuyaux par d'autres de dix pouces, renouvela les pompes à vapeur et en ajouta d'autres. En 1843, la compagnie avait dépensé £10,000 en travaux ; elle avait trois engins, et elle avait posé quatorze milles de tuyaux pouvant élever 93,000 gallons d'eau par vingt-quatre heures.

Au mois de janvier 1843, fut soulevée pour la première fois, par le conseil municipal, la question de l'achat de l'aqueduc, et la cité, après avoir été en négociations pendant deux ans, acheta, en avril 1845, l'aqueduc de la compagnie

Hayes, pour £50,000. L'été suivant, dans le but d'obtenir de l'eau plus pure, les tuyaux de suctions des pompes furent allongés jusqu'à l'extrémité du quai Victoria.

De 1845 à 1850, le conseil discuta beaucoup le projet d'utiliser les rapides de Lachine comme force motrice; mais ce ne fut qu'en 1852, que le projet d'aqueduc tel qu'il existe aujourd'hui fut mis à exécution, et il fut complété en 1856. Ce projet, qui fut exécuté par le surintendant d'alors, M. Thomas C. Keefer, un ingénieur très habile, consistait en un canal ouvert de cinq milles de long, ayant son entrée au-dessus des rapides de Lachine, environ trois mille pieds plus bas que l'entrée du canal actuel.

Le canal aboutissait à un bâtiment situé à la Pointe St-Charles, connu sous le nom de maison des roues, où se trouvaient deux roues verticales à aubes actionnant une série de six pompes, d'une capacité de quatre millions de gallons par jour. L'eau, au moyen de ces roues hydrauliques, était élevée par une conduite de refoulement, aboutissant à un réservoir d'une capacité de quinze millions de gallons, qui avait été construit sur la rue McTavish, à l'emplacement du réservoir actuel. Ces travaux, aqueduc, pompes, réservoir et gros tuyaux d'ascension avaient coûté, jusqu'en janvier 1857, le montant de 286,236 livres sterling. L'ancien aqueduc fut abandonné et vendu.

Le nouveau système d'aqueduc, quoique constituant un progrès considérable, n'était pas à l'abri de graves inconvénients. Par suite de l'accumulation des glaces ou du frazil en hiver, le fonctionnement des roues à aubes devint impossible et la ville manqua d'eau en plusieurs circonstances.

En 1863, M. Louis Lesage devint le surintendant de l'aqueduc. Pour remédier à cet inconvénient, on opéra divers changements dans les machines hydrauliques. En 1865, on

ajouta une turbine pouvant actionner deux pompes, qui pouvaient élever quatre millions de gallons d'eau par vingt-quatre heures. En 1867, une seconde conduite de refoulement fut posée. Finalement pour suppléer à l'insuffisance de la force motrice hydraulique et faire cesser les inconvénients de la disette d'eau qui se produisait à chaque hiver, on se décida d'installer une première pompe à vapeur (Bartley) en 1869, d'une capacité de trois millions de gallons d'eau par vingt-quatre heures. En 1872, on établit une seconde pompe à vapeur (Gilbert), pouvant élever trois millions de gallons d'eau par jour. En 1875, on ajouta une pompe à vapeur (Worthington).

Pour avoir une idée exacte de tous les changements opérés à l'aqueduc de Montréal jusqu'à nos jours, on pourra consulter avec intérêt le rapport annuel publié en 1897 par l'ancien surintendant, M. Laforest.

Avec des additions et des changements successifs jusqu'en 1892, l'usine du bas niveau fut équipée telle qu'on peut la voir aujourd'hui, c'est-à-dire que la machinerie de cette usine se compose de trois machines élévatoires hydrauliques (turbines) d'une capacité de 4, 5 et 3 millions de gallons par 24 heures et de pompes à vapeur système Worthington, dont deux d'une capacité de dix millions et une d'une capacité de huit millions.

Durant la période qui s'est écoulée depuis la construction de l'aqueduc jusqu'en 1877, l'accroissement incessant de la population de Montréal ayant démontré l'insuffisance de la force motrice hydraulique fournie par l'aqueduc, divers projets furent mis au jour pour obvier à cet inconvénient ; on projeta d'amener à Montréal, par gravitation, l'eau des lacs des Laurentides ou de creuser un nouveau canal suffisant pour les besoins de la ville. Un commencement d'exécution de ce

dernier projet eût même lieu en 1877 et environ 3,000 pieds d'un nouveau canal de 100 pieds de largeur furent creusés en partant du fleuve en amont de l'ancienne entrée.

Pour subvenir aux besoins de la partie haute de la ville, le système du bas niveau qui se terminait au réservoir MacTavish (37,000,000 de gallons) fut complété par un système de distribution dit du haut niveau, alimenté par une usine élévatoire construite près du dit réservoir et chargée de prendre l'eau du système du bas niveau, pour la refouler et la distribuer dans le district du haut niveau, qui se termine au réservoir construit sur le flanc de la Montagne, au-dessus de la propriété Allan.

Ces améliorations successives, qui ont coûté environ neuf millions de piastres, constituent le système actuel de l'aqueduc de Montréal, qui, par son importance, marche en très bon rang parmi les aqueducs des grandes cités de l'Amérique et de l'Europe.

L'aqueduc de Montréal distribue quotidiennement aux contribuables environ 24 millions de gallons d'eau, ce qui constitue une moyenne de 80 gallons par tête.

Le réseau de conduites comporte une longueur de 225 milles et le nombre de bornes-fontaines est de 1900.

Jusque vers l'année 1900, les dépenses de fonctionnement et d'entretien du système que nous venons de décrire se sont élevées jusqu'à des montants de 175,000 piastres par année, tandis que depuis cette époque, sans que rien n'ait été négligé pour l'amélioration et le bon fonctionnement, les dépenses du service se sont chiffrées annuellement entre 134,000 et 138,000 piastres.

En 1889, M. B. D. McConnell fut nommé surintendant. Il fut remplacé en 1892, par M. A. Davis. En 1895, M. J. O. A. Laforest entra en fonction en remplacement de M. Davis.

Le surintendant actuel est M. Georges Janin, ingénieur distingué. Il a succédé à M. Marien, qui décéda peu de temps après qu'il eut succédé à M. Laforest.

M. Laforest, dans son rapport que nous venons de mentionner, fait une description exacte du système de l'aqueduc depuis le canal où se trouve la source d'approvisionnement, jusqu'à l'usine élévatoire du niveau inférieur ; ensuite de là, jusqu'au réservoir du niveau supérieur.

Les ateliers et magasins centraux de l'aqueduc sont situés à l'angle des rues St-Charles Borromée et Lagauchetière, au centre de la ville ; il y a aussi des ateliers et des magasins secondaires sur la rue Cadieux, sur la rue du Grand Tronc et sur la rue Desery.

Au sujet de la qualité de l'eau fournie aux citoyens de Montréal, voici ce que disait M. Laforest dans son rapport annuel de 1897 :

" La qualité de l'eau fournie aux consommateurs par l'aqueduc de Montréal a donné lieu à des appréciations souvent exagérées dans leur pessimisme ou leur optimisme, et je crois qu'il est utile de ne pas attendre plus longtemps pour renseigner, aussi exactement que possible, les intéressés.

" La vérité, d'après mon expérience et les diverses analyses qui ont été faites de cette eau, est que l'approvisionnement de Montréal est, en temps ordinaire, l'un des meilleurs que l'on puisse trouver, mais qu'à certaines époques dans l'année, sous l'influence de changements considérables dans le niveau et le cours du St-Laurent et de l'Ottawa, les bonnes qualités de cet approvisionnement disparaissent et font place à une eau impure, excessivement propice à la propagation des maladies épidémiques.

" Pour appuyer l'opinion que j'émets ci-dessus, je ne crois pouvoir mieux faire que de citer divers passages et de

reproduire certains tableaux contenus dans le rapport du Dr Wyatt Johnston, bactériologiste du Conseil provincial d'hygiène, imprimé en 1894 par ordre de la commission de l'aqueduc, et le bulletin No 15 rédigé par M. McGill, analyste du gouvernement fédéral.

" Le Dr Wyatt Johnston, parlant de la source d'approvisionnement d'eau de Montréal, s'exprime ainsi :

" Quoique l'approvisionnement de l'eau de Montréal soit
" pris du côté nord du fleuve St-Laurent, il se compose
" durant la plus grande partie de l'année de l'eau de la
" rivière Ottawa, qui se décharge dans le St-Laurent à
" environ 20 milles au-dessus de l'entrée du canal de
" l'aqueduc, et forme, près du rivage, une lisière d'eau foncée
" très distincte de l'eau vert pâle du St-Laurent, quoique
" cette dernière subisse des déplacements gouvernés par la
" direction et la force des vents et par le niveau de l'eau des
" deux rivières. Durant l'hiver, probablement à cause du
" refoulement de la glace, l'eau de la rivière de l'Ottawa
" passe au nord de l'île de Montréal, de sorte que l'appro-
" visionnement de la ville durant les mois de janvier, février
" et mars se compose presque entièrement de l'eau du
" St-Laurent."

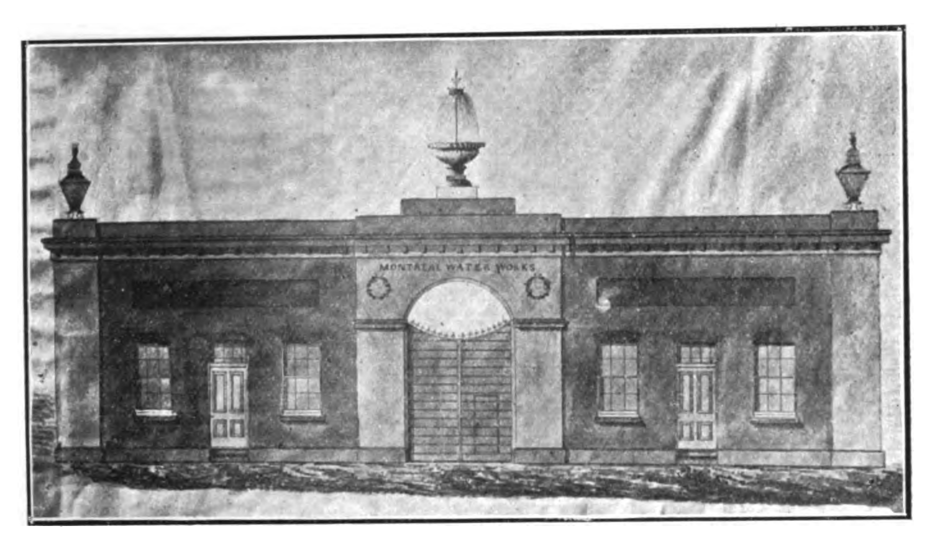
" D'autre part, M. McGill, l'analyste du gouvernement fédéral, déclare que la grande proportion de matières organiques contenues dans l'approvisionnement d'eau de Montréal soutient et nourrit bien plus facilement que la plupart des approvisionnements, ces petits organismes qui, quoique presque toujours inoffensifs, ont des rapports intimes avec d'autres qui sont connus comme très offensifs. Une eau imprégnée de matières organiques, comme celle de l'Ottawa, deviendrait une source fructueuse pour l'accroissement de bactéries morbifiques, si de tels organismes pouvaient s'y introduire. "

D'après le règlement No. 266, le département de l'aqueduc est placé sous la juridiction de la commission de l'aqueduc, mais toutefois le revenu provenant de la perception de l'eau est du ressort de la commission des finances.

Le surintendant de l'aqueduc a la charge des propriétés et des travaux de l'aqueduc et dirige le département, mais il est sujet au contrôle de la commission de l'aqueduc. Le surintendant et les fonctionnaires du département ont le pouvoir d'inspecter tous les bâtiments alimentés par l'eau de l'aqueduc, afin de voir à l'observance des règlements de la ville.

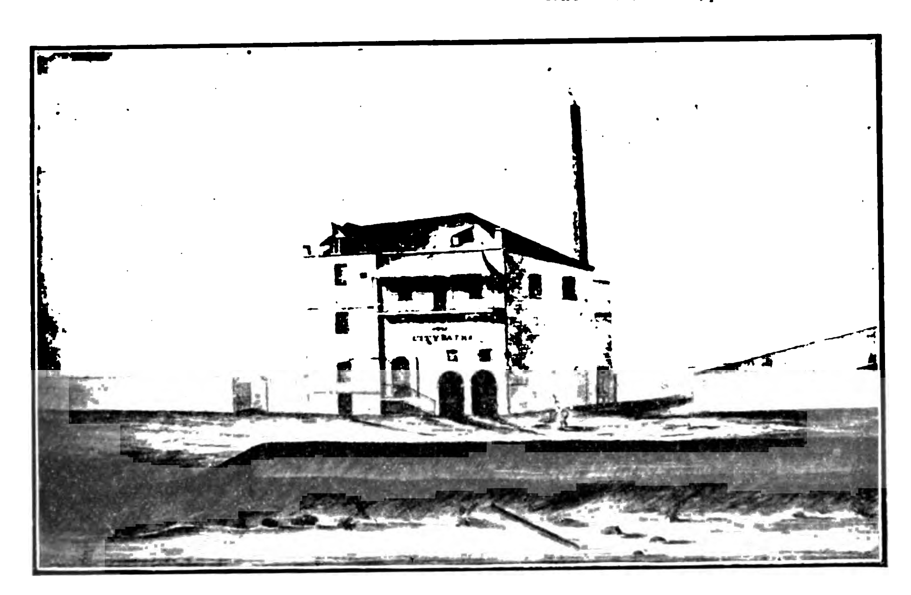
Nul ne peut puiser de l'eau dans le fleuve St-Laurent pour la vendre dans la cité sans l'autorisation du conseil. Le règlement fixe aussi le tarif de la taxe de l'eau qui est considérée comme taxe personnelle. La commission de l'aqueduc a sous ses soins toutes les fontaines des parcs et squares de la ville, y compris le parc Mont-Royal.

Les grands égouts collecteurs de la ville qui complètent le système de l'aqueduc sont au nombre de neuf : 1. Pointe St-Charles ; 2. Rue Williams ; 3. Rue Craig (qui comprend aussi celui de la rue St-Jacques par son embranchement de la petite rue Craig) ; 4. Rue Ste-Catherine (qui comprend celui de la rue Dorchester par l'embranchement de la rue Université) ; 5. Ontario; 6. Côte de la rue St-Denis; 7. Nord de la ville (comprenant les quartiers St-Jacques Nord St-Jean-Baptiste et St-Denis ; 8. Avenue DeLorimier ; 9. Rue Fullum. La longueur totale de ces égouts collecteurs y compris leurs embranchements, gros et petits, est de 176 milles, d'un diamètre variant de 3 à 8 pieds. Ces égouts se déversent dans le fleuve par quatre décharges, l'une à la rue Mills, l'autre au bassin Elgin, la troisième au pied de l'avenue Delorimier et la quatrième à la rue Nicolet. Les travaux des égouts sont sous le contrôle du département des chemins.



FACADE DE L'ANCIEN AQUEDUC.

Rue Notre-Dame, près rue Bonsecours.



USINE DE L'ANCIEN AQUEDUC.

A la page 43, l'édifice indiqué " Ancien aqueduc," servait d'hôtel de ville.

Mais l'on doit remarquer qu'à l'époque de la crue des eaux, il faut fermer les grands collecteurs des rues Mills, William et Craig, parce que leur niveau étant très bas, l'eau du fleuve aurait tôt fait de tout refouler.

C'est pour vider ces immenses canaux souterrains que la ville a installé deux puissants services de pompes, l'un au pied de la rue Mills, l'autre sur la rue Craig, près de la prison, lui donnant une élévation de 18 pieds, et la refoulant dans le grand collecteur voisin de l'avenue Delorimier.





CHAPITRE VII.

DÉPARTEMENT DU FEU ET DE L'ÉCLAIRAGE.

AVANT que Montréal ne possédât un aqueduc, il était très difficile d'arrêter la marche progressive des incendies.

Quelques règlements avaient été adoptés sous le régime français, pour prévenir les accidents, et obliger les citoyens à accourir, avec un seau d'eau, au premier signal. Les charpentiers étaient tenus d'apporter avec eux leurs haches, pour s'en servir au besoin. Après la conquête, une association se forma sous le nom de Fire Club No. 1, comprenant une quinzaine de marchands, qui s'engagaient à s'entr'aider en cas d'incendie. Ce corps n'était pas fondé évidemment pour protéger les autres habitants.

L'usage des pompes à bras fut inauguré en janvier 1819. Mais par suite de l'intensité du froid, lors d'un grand incendie, on ne put s'en servir ; on ne réussit à éteindre les flammes qu'en les étouffant sous des avalanches de neige.

En 1824, M. Antoine Lepage, assisté du Dr Berthelet, réussit à réunir une centaine de volontaires pour former la Société du feu. Le poste de cette société était près de l'église paroissiale. On y faisait usage d'une vieille pompe

dite la " Phoenix," importée d'Angleterre. L'année suivante, le capitaine John Lukin, organisa, de son côté, la " Property Protection Fire Co.," dont le poste était établi en bas de la rue St-François-Xavier. Les soldats venaient en aide lorsque la ville était menacée d'une conflagration générale.

Le département du feu et de l'éclairage fut organisé en 1863. Il était composé d'un chef, ALEX. BERTRAM, d'un sous-chef, WM. PATTON, de vingt-sept officiers et pompiers. Chacun fournissait son propre uniforme. Outre leurs devoirs réguliers, ces hommes avaient aussi pour fonction d'arroser les rues en été. Il y avait de plus trois compagnies volontaires composées chacune de treize membres et de six surnuméraires. La brigade était distribuée dans huit postes ; l'équipe se composait de onze chevaux, de six pompes à bras, de six mille pieds de tuyaux en cuir, de vingt-deux dividoirs, de trois voitures d'échelles. Les stations se trouvaient aux endroits suivants :

1. Coin des rues Craig et Chenneville.
2. Place du Palais de Justice.
3. Coin des rues Wellington et Dalhousie.
4. Place Chaboillez.
5. Rue Ste-Catherine, près rue Bleury.
6. Rue des Allemands, près rue Ste-Catherine.
7. Square Dalhousie.
8. Coin des rues Craig et Visitation.

On comptait alors trente-cinq bornes-fontaines. Les dépenses de ce département s'élevèrent, pour cette année-là, à la somme de $19,760.00.

Le conseil, par la sect. 113, de la clause 300 de la

charte, a reçu le pouvoir d'organiser, de soutenir et de réglementer un département des incendies et une brigade de pompiers. Le comité peut se pourvoir de tous les appareils nécessaires, par achat ou louage ; il peut nommer tous les officiers et employés nécessaires pour éteindre et supprimer les incendies, pour protéger les propriétés et prévenir les accidents. Il peut punir toutes personnes qui gênent les membres de la brigade des pompiers dans l'exercice de leurs devoirs, ou qui dérangent, ou obstruent quelqu'une des boîtes à signaux, ou quelqu'un des fils ou appareils du département des alarmes à incendie.

Le règlement en vertu duquel ce département fonctionne est un de nos vieux règlements adoptés en 1870. Il place le département sous le contrôle d'un département du feu, mentionne le nombre d'officiers et d'hommes qui devront composer le personnel, et pourvoit à l'établissement des postes de pompiers.

Le chef de ce département, l'inspecteur des bâtiments, l'assistant inspecteur des bâtiments, l'inspecteur des bouilloires et le surintendant du télégraphe d'alarme sont nommés par le conseil, et le comité nomme tous les autres employés. Comme question de fait, le chef, généralement, nomme la plupart des hommes avec l'approbation des échevins, et peut les suspendre ou les congédier pour cause, avec le consentement du comité.

Le département du feu a coûté en moyenne, pendant ces dernières années, $175,000.00 par année. La brigade actuelle se compose d'environ 217 hommes. Elle a pour chef, Z. BENOIT, qui reçoit un salaire annuel de $3,500.00. Les 4 sous-chefs sont : JACKSON, DUBOIS, ST-PIERRE et MITCHELL, qui ont chacun la charge d'un district, avec un

salaire annuel de $1,850.00. Un officier pourvoyeur achète le grain et autres effets, et reçoit un salaire annuel de $1,500.00.

Nous avons à Montréal, dix-huit postes de pompiers. Le capitaine reçoit, à part son logement, $700.00 par année. Nous avons aussi neuf ingénieurs, avec un salaire de $700.00 par année. Les autres membres de la force reçoivent un salaire variant de $700.00 à $400.00, suivant la classe à laquelle ils appartiennent. Nous avons aussi deux médecins, qui assistent au feu en cas de besoin.

Les commissaires du feu, chargés de s'enquérir des causes de chaque incendie survenant dans les limites de la cité, sont nommés par le gouvernement, en vertu des statuts provinciaux. Un tiers de leurs dépenses est payé par la cité, et les deux autres tiers par les compagnies d'assurance.

Le comité du feu et d'éclairage se compose de sept membres du conseil. Le comité a cinq départements sous sa juridiction : le département du feu proprement dit ; l'éclairage ; le télégraphe d'alarme ; l'inspection des bouilloires et l'inspection des bâtiments.

M. Champagne est inspecteur des bouilloires depuis 1869. Il est chargé d'inspecter toutes les bouilloires en opération dans la cité. L'honoraire de l'inspection est de $5.00.

L'inspecteur des bâtiments, M. Alcide Chaussé, délivre tous les permis pour ériger de nouvelles constructions.

Les pompiers sont tous membres de l'association de bienfaisance des pompiers.

Les rues de la cité étaient autrefois éclairées au pétrole ; aujourd'hui elles sont éclairées en partie par des lampes électriques et en partie par le gaz. Il y a actuellement en opération environ 1280 lampes à arc électriques et environ 600 lampes à gaz. Le présent contrat avec la Compagnie du gaz de Montréal est pour une période de dix ans à compter

du 1er mai 1895. En vertu de ce contrat, la compagnie reçoit $17.00 par année pour chacune de ses 600 lampes. La compagnie s'est aussi engagée à ne pas demander aux citoyens plus de $1.20 par 1,000 pieds pour le gaz d'éclairage des maisons, ni plus de $1.00 par 1,000 pieds pour le gaz de chauffage. La cité, d'un autre côté, ne peut permettre à aucune autre compagnie de gaz de poser des tuyaux et des poteaux dans les rues ou dans les ruelles. Dans les six mois précédant l'expiration de cette franchise, la cité peut acquérir les terrains, poteaux, tuyaux, etc., de la Compagnie du gaz, moyennant le paiement de la valeur déterminée par des arbitres, avec un montant additionnel de 10%. Si la cité ne désire pas faire cette acquisition, le contrat devra continuer pour cinq autres années.

Le contrat de l'éclairage électrique, actuellement en vigueur, expirera le 31 décembre 1903. Ce contrat pourvoit que la cité paiera $124.10 par année pour chaque lumière à arc, pendant les cinq premières années; $120.45 pour un terme de trois ans; et ensuite $116.80 pour un troisième terme de deux ans.

Le présent conseil a fait un nouveau contrat avec la Royal Electric Co., qui est maintenant fusionnée avec la Montreal Light Heat & Power Co., pour un terme de cinq ans, commençant le premier janvier 1904, au prix de $60.00 par lumière. Par ce contrat, le conseil a obtenu de payer, à compter du 1er janvier 1902 jusqu'à l'expiration du vieux contrat, un peu moins que $90.00 pour chaque lumière, en comprenant les prix des deux dernières années du contrat antérieur avec celui des deux premières du nouveau contrat, au lieu de $116.80, (qui était le prix originairement convenu).

L'éclairage de la cité a coûté en 1901, $166,814.00, dont $155,328.00 ont été payés à la Royal Electric Co.; $10,062.00

à la Compagnie du gaz de Montréal, et la balance, s'élevant à $1,430.00 constitue les dépenses de surveillance, entretien, etc.

DÉPARTEMENT DU TÉLÉGRAPHE D'ALARME.

Le télégraphe d'alarme fut introduit à l'hôtel-de-ville en janvier 1863. M. F. H. Badger et M. F. X. Gauthier furent les premiers télégraphistes. A cette époque, l'alarme contre le feu se composait de cinquante-deux boîtes à signaux, et d'environ trente milles de fil se reliant avec un office central, alors situé dans l'ancienne bâtisse de l'hôtel-de-ville, qui se trouvait dans le marché Bonsecours. Il comprenait aussi le télégraphe de la police et une autre ligne pour le département de l'eau.

Actuellement, le télégraphe d'alarme se compose de trois cents boîtes et de quarante cloches d'alarme, outre les tocsins des églises. La ligne se compose de deux cents milles de fil se reliant avec le bureau central.

Le télégraphe d'alarme fut introduit sous le terme du maire J. L. Beaudry, malgré son opposition ; grâce aux efforts des échevins Stevenson et Lyman, anciens présidents du comité du feu, cette innovation finit par être adoptée par le conseil.

DÉPARTEMENT DE L'INSPECTION DES BATIMENTS.

Le rapport annuel le plus ancien que nous avons pu retracer nous montre qu'en 1863, M. J. B. Dubuc était l'inspecteur des bâtiments de la cité de Montréal ; dans son rapport de l'année 1864, il suggère que des permis soient exigés avant de construire ou de réparer des bâtiments. En 1865, M. O. Rouillard fut nommé pour remplacer M. Dubuc, comme chef de ce département, et dans son rapport de 1866,

M. Rouillard recommande que des règlements sur la construction soient adoptés par le Conseil.

Les rapports des années 1866 à 1867 indiquent que M. Rouillard avec la coopération de M. Wm. Robb, alors auditeur de la cité, s'occupa activement de la préparation d'un règlement concernant la construction, qui fut adopté le 6 avril 1877. (Règlement No. 107).

En 1883, M. Pierre Lacroix fut nommé assistant de M. Rouillard, et quelques mois plus tard, durant la même année, par suite du décès de M. Rouillard, M. Lacroix fut nommé inspecteur, position qu'il occupa jusqu'en 1900.

Son successeur, M. Alcide Chaussé, architecte, fut nommé par le conseil le 21 mai 1900.

Le 4 février 1901, le conseil adopta un nouveau " Règlement concernant les bâtiments " très complet et plus en rapport avec le développement d'une ville telle que Montréal.

D'après ce nouveau règlement (No 260), le département de l'inspection des bâtiments doit s'occuper de l'octroi des permis de nouvelles constructions, changements et additions aux constructions existantes, de l'inspection de tous les bâtiments en voie de construction ou auxquels des changements ou des réparations sont faits, de l'inspection régulière des théâtres, églises, écoles, fabriques et édifices publics, de l'inspection relative à l'établissement de clôs de bois, machines à vapeur, de l'emmagasinage de substances enflammables, de l'inspection des échelles de sauvetage, ascenseurs, fils électriques, feux d'artifice, estrades, etc.

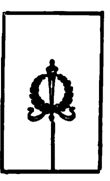
La section 300, paragraphe 99, de la charte de la cité de Montréal définit les devoirs de l'inspecteur des bâtiments de la manière suivante :

" Il est autorisé à visiter, examiner, dans l'exercice de
" ses fonctions, tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur de toute

" maison ou bâtiment, afin de voir à faire adopter toute " mesure préventive contre le feu ou jugée nécessaire pour " prévenir les accidents à la sûreté publique."

Depuis trois ans, le système de ce département a été complètement transformé. L'ordre et la régularité sont entrés dans le département et aujourd'hui la municipalité reçoit en un seul mois plus d'argent qu'elle n'en recevait pendant un an, dans la période qui a précédé la nomination de l'inspecteur actuel.



CHAPITRE VIII.

HYGIÈNE ET STATISTIQUES.



AVANT février 1900, le bureau de santé était chargé du service des vidanges, et s'occupait aussi de toutes les questions relatives à la santé publique. Le conseil municipal, en février 1900, plaça le service des vidanges sous le contrôle de la commission de l'incinération, et laissa tout ce qui concernait la santé publique entre les mains de la commission d'hygiène et des statistiques. Cette dernière commission, qui est une des commissions permanentes du conseil, est composée de sept échevins. De plus, par résolution passée en mars chaque année, cette commission constitue un bureau de santé ; ce qui lui permet de prendre avantage des prérogatives qui lui sont conférées par les lois provinciales sur l'hygiène. En temps d'épidémie, le bureau de santé peut être augmenté d'un certain nombre de citoyens qualifiés, choisis en dehors du conseil. La commission possède des pouvoirs étendus, et est autorisée à dépenser

des fonds, sans être limitée comme les autres commissions en matières de dépenses. La sect. 112 de l'art. 300 de la charte donne le pouvoir au conseil de constituer, par règlement, une commission d'hygiène, à laquelle le conseil peut attribuer tous les pouvoirs, privilèges et autorités qu'il juge à propos, pour prendre les moyens de protéger la santé publique ; adopter des mesures de précaution contre l'introduction des maladies ; faire des règlements destinés à prévenir toute contagion ou infection de ces maladies et en diminuer le danger ; définir et régler les pouvoirs, attributions et devoirs des officiers de santé.

Les règlements No. 105 concernant la santé, No. 268 concernant la plomberie, le drainage et la ventilation des bâtiments, No. 271 concernant la ventilation, No. 283 relatif à l'inspection des boulangeries, et un certain nombre d'autres, indiquent quels sont les pouvoirs et les devoirs imposés par le conseil à ce département. Le département est dirigé par un officier médical ; le surintendant est le Dr. LOUIS LABERGE, qui retire un salaire annuel de $3,000.00. Il a la surveillance générale de l'administration qui est subdivisée en six sections, formant chacune un sous département, et constituées comme suit :

1. L'inspection sanitaire, ayant pour chef le capitaine DUROCHER ;

2. L'inspection de la plomberie ayant pour chef l'ingénieur sanitaire J. E. DORÉ ;

3. L'inspection des substances alimentaires, sous le contrôle du Dr. J. J. MCGARRY ;

4. L'inspection des bains publics ;

5. Le département des statistiques, dont le chef et le secrétaire est J. I. FLYNN ;

6. Le département des maladies contagieuses dont la direction est confiée au Dr. J. E. LABERGE.

INSPECTION SANITAIRE.

Ce sous-département a la tâche de mettre en force toute mesure sanitaire relative à la propreté de la cité.

La force de la police sanitaire consiste en un capitaine, un lieutenant et quinze inspecteurs. La cité est divisée en douze districts qui sont parcourus chacun par un de ces inspecteurs. Les autres inspecteurs s'enquièrent des plaintes qui sont faites par les citoyens.

Une inspection soignée est faite à travers la cité quant à la condition des ruelles, des cours, des drainages des maisons, etc.

Les plaintes sont vérifiées chaque soir au retour des inspecteurs à l'hôtel-de-ville, et le jour suivant le propriétaire, contre qui une plainte existe, est averti des plaintes portées contre lui. Si le propriétaire ne se conforme pas à cet avis, des poursuites sont prises contre lui devant la Cour du Recorder, qui le condamne à l'amende, s'il est déclaré coupable.

Nos inspecteurs sanitaires visitent aussi les écoles, les manufactures et les boutiques situées dans la cité, pour constater si le drainage et la ventilation sont suffisants, quoique cette tâche soit plutôt du ressort du gouvernement provincial. Lorsqu'un bâtiment est trouvé impropre à l'habitation pour une raison quelconque, l'officier de santé ordonne au propriétaire de faire les réparations nécessaires. Si ces réparations ne sont pas faites dans un délai de huit jours, le

bâtiment est fermé et les occupants sont forcés de le quitter, et cela jusqu'à ce que le propriétaire fasse les réparations nécessaires ou reconstruise le bâtiment.

Une des plus grandes réformes accomplies durant les dernières années, a été l'adoption d'un règlement en 1901, pour abolir les latrines en dehors des constructions. Lors de l'adoption de ce règlement il en existait au-delà de cinq mille. L'existence de ces lieux d'aisance n'est pas absolument défendue par le nouveau règlement, qui toutefois exige une autorisation annuelle de l'officier médical du bureau de santé.

INSPECTION DE LA PLOMBERIE.

Ce département n'a été séparé que récemment de celui de l'inspection sanitaire. Il est sous la direction de l'ingénieur Doré, qui reçoit un salaire annuel de $2,000.00. Lorsqu'une nouvelle bâtisse est sur le point de se construire, il est nécessaire que les plans de plomberie soient soumis à l'ingénieur sanitaire et approuvés par lui.

Lorsque des défauts dans la plomberie sont découverts par les inspecteurs sanitaires, rapport en est fait à ce département, qui fait constater ces défauts par un plombier expert, et les notifie ensuite au propriétaire.

INSPECTION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES.

Aucun département dans le service civique n'a subi ces dernières années de changements aussi radicaux que ce département. Il est actuellement sous la direction du Dr J. J. McCarry, un jeune médecin vétérinaire de grande capacité.

L'inspection du lait, de la viande, de la glace, du pain et des autres substances alimentaires est confiée à des officiers

compétents, sous la surveillance du Dr McCarry. L'analyste de la cité, M. L. Hersey, est attaché à ce département, et fait fréquemment rapport au bureau de santé du résultat de l'examen des échantillons qui lui sont soumis. D'après le résultat de ces analyses et de ces enquêtes, l'officier médical prend les mesures qu'il considère nécessaires.

MALADIES CONTAGIEUSES.

Le service civique chargé de combattre les maladies contagieuses, est sous la direction du Dr J. E. Laberge. Les autorités municipales ne s'occupent généralement que de cinq genres de maladies : de la picote, du typhus, des fièvres scarlatines, de la diphtérie et de la rougeôle.

Chaque fois qu'un cas de maladie contagieuse se présente dans la pratique d'un médecin, ce dernier est tenu d'en notifier les autorités civiques. La maison du malade est alors visitée, et si la chose peut se faire sans danger pour le patient, ce dernier est isolé, et soumis à un traitement spécial dans sa propre maison. Si, au contraire, le logement est étroit et que la famille se compose de jeunes enfants, ou de pensionnaires, le patient est alors transporté à l'hôpital civique, et après son départ de la maison, le logement est entièrement désinfecté. Dans le cas de picote ou de typhus, la maison et ses occupants sont placés en quarantaine, jusqu'à ce tout tout danger de contagion soit disparu.

Pour les autres maladies contagieuses, on considère la désinfection comme suffisante ; et l'on permet à la famille et aux autres occupants de la maison, non atteints de la maladie, de vaquer à leurs occupations. Les meubles et les effets, qui sont trouvés dans la chambre du malade, sont désinfectés par les employés de la cité dans une étuve,

par le moyen de la vapeur ; les murs et le plancher de la chambre sont aussi désinfectés.

La cité est infectée de temps en temps par la contagion de la picote. L'épidémie de 1885 nous a coûté la somme de $180,000.00 et de nombreuses pertes de vie. La cité, durant l'année 1901-1902, a fait donner des soins à environ cinq cents patients ; les frais se sont élevés à $25,000.00.

Lorsque les logements de citoyens pauvres sont mis en quarantaine, leur famille est nourrie aux frais de la cité.

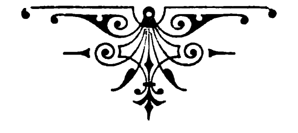
Un des plus grands besoins de la cité actuellement est un hôpital pour la scarlatine, la diphtérie et la rougeole. Le vieil hôpital de la rue Moreau, ayant été abandonné pour les personnes atteintes de la petite vérole, le département est forcé actuellement de se servir comme hôpitaux d'une couple de petites maisons situées sur la rue Mont-Royal.

Le bureau de santé a le pouvoir de choisir les médecins pour imposer la vaccination à toute personne résidant dans la cité. Il possède aussi le pouvoir de prendre toutes les mesures qu'il croit nécessaires pour prévenir et combattre les maladies contagieuses.

DÉPARTEMENT DES STATISTIQUES.

D'après les règlements de la cité, il est stipulé que dans les vingt-heures après le décès d'une personne dans la cité, un certificat de décès, signé par un médecin licencié, devra être déposé au bureau de santé ; et à défaut de ce certificat, un officier de ce bureau devra faire une enquête pour constater les causes du décès. Il est nécessaire d'obtenir un permis du bureau de santé avant d'enterrer le corps d'une personne décédée, ou avant de transporter un cadavre dans les limites ou en dehors des limites de la cité.

Cette tâche est confiée à un département spécial, qui, en outre, est chargé de tenir un registre constatant les mortalités ainsi que leurs causes. Ce département a reçu aussi le pouvoir de la législature de mettre en force un système pour enrégistrer les naissances.



CHAPITRE IX.

LE BUREAU DES ESTIMATEURS.



E bureau des estimateurs de la cité de Montréal est composé de huit membres, dont quatre doivent être catholiques, conformément à l'acte des écoles régissant la cité de Montréal.

Le public semble parfois être sous l'impression que les estimateurs sont nommés dans l'unique but d'augmenter les revenus de la cité, et de faire payer aux citoyens le plus d'impôts possible. C'est une erreur ; un estimateur est un arbitre entre les citoyens pris individuellement, et le conseil municipal représentant la masse des citoyens.

Les estimateurs n'ont pas le droit d'augmenter l'évaluation des propriétés d'un citoyen pour combler les déficits qui peuvent exister dans les revenus de la cité, car dans un cas de déficit, le conseil n'aurait qu'à s'adresser à la législature provinciale, pour augmenter le taux de la taxation foncière fixé à un pour cent, dans le but d'obtenir des revenus suffisants pour l'administration civique.

Les devoirs des estimateurs sont importants ; non-seulement ils sont responsables pour l'évaluation de la

propriété immobilière dans les limites de la cité, mais ils forment aussi une espèce de tribunal de révision dans tous les appels contre les évaluations ; ils sont responsables pour la confection de la liste des électeurs qui sert aux élections municipales et aux élections provinciales, et ils sont chargés d'agir comme commissaires dans les causes en expropriation.

La responsabilité de ces fonctionnaires est démontrée par le fait que la propriété foncière qu'ils ont à estimer a une valeur totale de deux cents millions de dollars, et augmente annuellement.

Vers le mois de mars, la cité est divisée en quatre districts et deux estimateurs sont désignés pour chacun de ces districts, afin de se conformer à la clause de la charte, qui stipule que toutes les évaluations des propriétés immobilières doivent être faites au moins par deux estimateurs.

Vers le mois de mai, chaque estimateur accompagné d'un greffier parcourt le district qui lui est assigné, pour faire l'évaluation devant servir à la confection du rôle de cotisation, qui doit se terminer vers le 20 août suivant.

Pour concevoir l'étendue de cette tâche, il suffit de se rappeler que ces huit fonctionnaires sont tenus d'aller à chaque domicile de la cité, pour obtenir les noms et l'occupation de ses occupants, trouver s'ils possèdent des chevaux, des vaches ou des voitures, s'informer de chaque propriété, et s'enquérir aussi si chaque occupant est sujet britannique. Cette besogne devient de plus en plus difficile chaque année, par suite du grand nombre d'étrangers, incapables de parler l'anglais ou le français, qui viennent s'établir à Montréal. Cela oblige les estimateurs à prendre un temps considérable pour obtenir des informations positives, et pour se procurer l'épellation exacte des noms, si essentielle dans la confection des listes électorales. Il est aussi très difficile de constater

si ces étrangers sont aubains, vû qu'un homme peut avoir un nom étranger, être incapable de parler l'anglais, et cependant être né sur le sol britannique, et avoir ainsi le droit de vote comme propriétaire ou locataire. Les estimateurs doivent être très attentifs pour ne pas priver un citoyen du droit de voter que la loi peut lui accorder.

Après avoir complété le rôle de cotisation, les deux estimateurs de chaque district travaillent alors à faire le rôle d'évaluation, et doivent visiter toutes les constructions nouvelles ainsi que toute propriété, dont l'évaluation doit être revisée. Avis doit être donné dans deux journaux quotidiens lors de l'achèvement du rôle d'évaluation, annonçant le jour auquel les objections à ce rôle pourront être entendues, pour obtenir la révision ; mais cette révision doit être terminée pas plus tard que le 20 août ; et lors de l'achèvement du rôle d'évaluation, un avis semblable doit être donné dans deux journaux quotidiens, et le rôle d'évaluation doit être terminé et clos pas plus tard que le 20 septembre.

Si une personne a des motifs pour se plaindre de son évaluation, elle peut déposer sa plainte devant les deux estimateurs qui ont fait l'évaluation, et s'ils refusent de faire aucune réduction, le plaignant peut s'adresser au bureau des estimateurs, qui siège alors comme tribunal de révision. Le plaignant comparaît devant le bureau avec ses témoins ; il peut aussi se faire représenter par un avocat, s'il le désire ; la preuve est prise sous serment, et un dossier de toutes les procédures est tenu pour être remis à la Cour du Recorder, en cas d'appel du jugement du bureau. On peut aussi en appeler de la Cour du Recorder à un jugement final de la Cour Supérieure.

Ce qui prouve le soin avec lequel les estimateurs font leur besogne, c'est le fait qu'il n'y a pas plus que quatre à

cinq appels instituées chaque année devant la Cour du Recorder. Celle-ci d'ailleurs maintient souvent les décisions de ce corps de fonctionnaires.

Tous les deux ans, les estimateurs ont à préparer une copie de la liste des voteurs pour le gouvernement provincial; la liste est basée sur celle de la municipalité; à cette dernière, il faut ajouter cependant les noms des fils de propriétaires et de ceux qui n'étant pas propriétaires ou locataires, ont la qualification fixée par la loi relativement à leurs salaires ou revenus.

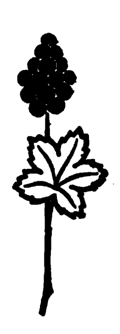
Depuis quelques années, on se sert de cette même liste pour faire les élections fédérales.

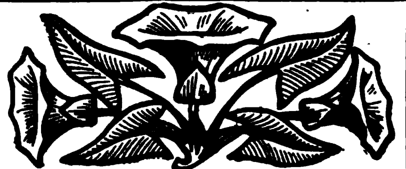
La liste des électeurs municipaux, pour chacun des quartiers de la cité, est préparé avant le premier décembre de chaque année, par le président du bureau des estimateurs, ou sous sa direction.

Pour être électeur, il faut être âgé de 21 ans, être sujet britannique, ne pas être frappé d'aucune incapacité légale ni autrement privé par la charte du droit de voter et être inscrit sur la liste des électeurs, comme propriétaire ou occupant de bonne foi de biens-fonds, dans la cité, d'une valeur de $300.00 ou d'une valeur annuelle de $30.00, ou comme locataire d'une maison d'habitation ou d'une place d'affaires dans la cité de la même valeur. La femme mariée ne peut être inscrite comme électeur; ce droit est exercé par son mari. Toutefois les femmes séparées de corps et de biens, les filles majeures et les veuves, si elles possèdent les qualifications voulues, ont le droit de voter aux élections municipales. Le droit de vote s'exerce dans le quartier où l'électeur est inscrit sur la liste.

Le premier décembre, le président du bureau des estimateurs transmet au greffier de la cité la liste attestée des

électeurs. Le trésorier indique les noms des électeurs qui à cette date, n'ont point payé la taxe personnelle ou la taxe d'eau et cette liste ainsi vérifiée est remise par le trésorier au greffier avant le vingt décembre. La revision de cette liste a ensuite lieu devant l'un des recorders de la cité, après qu'avis a été dûment donné dans les journaux par le greffier.




CHAPITRE X

OBSERVATIONS SUR LES MARCHÉS DE MONTRÉAL


LA première mention d'un marché que nous trouvons dans l'histoire de Montréal est de 1680. Chaque année, se tenait en juin, une exposition où les sauvages venaient échanger des pelleteries contre des provisions et des marchandises.

La place de ce premier marché se trouvait, selon toutes les probabilités, à l'endroit qu'occupe actuellement l'édifice de la douane. Plus tard, les transactions du marché augmentèrent et les cultivateurs prirent l'habitude de venir le vendredi y vendre les produits de leurs fermes.

Le besoin d'une plus grande accomodation se faisant sentir, une ordonnance fut passée en 1807 pour autoriser les syndics à emprunter un montant de £2,500 pour construire un nouveau marché.

Le site choisi fut celui qu'occupait le collége fondé par le Sieur Charron, sur la place Jacques-Cartier et qui avait été incendié quelques années auparavant.

Les syndics furent d'abord incapables de réaliser les

deniers nécessaires pour l'érection du marché, et en 1808, ils furent autorisés par une nouvelle ordonnance à ériger sur les lieux quarante étaux temporaires, en attendant que les syndics fussent en état de procéder à la construction du marché.

On réussit finalement à construire le "Marché Neuf". Les mardis et vendredis furent désignés comme jours de halle. En 1821, une aile nouvelle fut ajoutée à l'édifice principal. L'édifice était entièrement en bois, et en 1845, il fut remplacé par le marché Bonsecours. Le vieux marché fut alors démoli ; et le site servit de place publique.

Par la charte incorporant Montréal, tous les pouvoirs que possédaient les juges de paix relativement aux marchés publics et tous les revenus provenant de la perception des loyers, furent transmis au conseil municipal de notre cité.

Le conseil adopta, le 22 mai 1841, un règlement pour règlementer les marchés publics. Ce règlement confia le soin et la surveillance des marchés de la cité à des clercs ou contrôleurs nommés par le conseil et placés sous la dépendance du comité des marchés, avec mission d'exécuter les règlements de la ville et les ordres de ce comité.

Ces clercs devaient tenir un livre spécial, pour enregistrer les infractions aux règlements qui pouvaient venir à leur connaissance. Il était défendu aux clercs ou à leurs assistants de commercer, soit directement, soit indirectement, et d'avoir aucun intérêt dans un commerce se pratiquant aux marchés.

Ce règlement interdisait la vente de provisions fraîches ou d'animaux ou d'effets qui se vendent ordinairement sur les marchés, sous peine d'amende, mais le comité des chemins possédait le privilége d'établir des étaux privés dans d'autres endroits de la cité. Le règlement contient différentes dispositions pour règlementer le commerce dans les marchés.

L'article 21 du règlement stipule que les étaux des bouchers seront loués annuellement le 21 d'août à l'encan public, que des baux par écrit seront faits immédiatement après, et que les bouchers n'auront pas le droit de sous-louer ou de laisser occuper les étaux par une autre personne, sans le consentement écrit du comité des marchés, sous peine de perdre leurs droits.

Le détail de la viande doit se faire aux étaux des bouchers. Cependant, il est permis aux cultivateurs de venir vendre au marché, les viandes provenant d'animaux élevés sur leur terre ou tués chez eux.

Le règlement fixe aussi les honoraires qui doivent être perçus par jour, pour l'occùpation des étaux ou de places non loués. Le règlement contient certaines dispositions relatives au commerce de poissons, qui se tenait dans une place réservée à cette fin, sous le contrôle du clerc du marché.

Il n'y avait que les pêcheurs ou ceux qui achetaient d'eux, qui avaient le droit de vendre du poisson frais dans ce marché, en payant la rente exigée au clerc.

L'Ordonnance XVII, Geo. III, chap. IV, concernant les regrattiers ou revendeurs, est mentionnée comme étant en force, et les clercs du marché ont ordre de faire exécuter strictement cette ordonnance. Il était interdit à ces commerçants, désignés comme regrattiers, d'acheter sur le marché, pour revendre avant onze heures du matin depuis le 1er mai jusqu'au 30 septembre, ou avant midi depuis le 30 octobre jusqu'au 30 avril.

Le clerc du marché s'occupait aussi d'accorder des licences aux charretiers ou autres personnes se servant de voitures au marché. Il devait tenir un livre spécial pour enregistrer l'octroi de ces licences. Le règlement fait aussi mention des marchés à foin sur la place des Commissaires.

Personne n'avait le droit d'exposer en vente du foin ou de la paille dans aucune autre place de la ville. Mais auparavant, le foin et la paille, amenés au marché pour être vendus, devaient être pesés par un des clercs du marché.

Le marché aux animaux devait se tenir sur la place Viger, et le clerc de ce marché devait s'y tenir pendant les heures réglémentaires, pour maintenir l'ordre et collecter les honoraires.

Il devait aussi faire construire des enclos convenables, pour la réception des animaux amenés au marché, tenir un régistre de ces animaux et rendre compte. Plus tard le conseil de la cité étendit les dispositions de ces règlements, qui s'appliquaient principalement au marché neuf de la cité, au marché Ste-Anne.

Nous avons cru bon de rappeler cette législation des marchés, parce qu'elle est la source des lois qui sont actuellement en force.

Les marchés sont actuellement soumis au règlement No. 223, adopté le 20 avril 1896. Ce règlement contient la désignation des marchés, les devoirs des commis proposés au contrôle et à la surveillance de ces marchés, des dispositions concernant les bouchers et les commerçants, la location des étaux privés, l'établissement des halles aux poissons ou différents marchés et la règlementation du commerce des poissons.

Ce règlement contient aussi des dispositions relatives aux marchés à foin, aux marchés aux bestiaux et aux marchés à chevaux. Ce règlement indique aussi les rues de la ville, où il est permis de conduire les bestiaux vivants.

Le 26 avril 1897, le conseil a adopté le règlement No. 228, qui amende le règlement précédent sur certaines matières. Le 8 juillet 1898, le règlement No. 233 fut voté pour amender les règlements Nos. 223 et 228.

Le comité des marchés a le contrôle de nos marchés, où se fait un commerce considérable. Le surintendant actuel est M. Biron ; il s'est fait d'excellentes réformes depuis quelques années, pour améliorer l'administration de nos marchés ; il est à espérer que ces réformes se continueront, de manière à donner satisfaction au public, et surtout à la classe des cultivateurs des campagnes environnantes.

La place qui environne le marché de Bonsecours, par suite de l'affluence considérable des cultivateurs, est devenue trop étroite pour leur accommodation et depuis plusieurs années il se fait un mouvement, pour remédier aux griefs des cultivateurs sous ce rapport. Les représentants des comtés ruraux voisins de Montréal se sont fait l'écho des plaintes de leurs constituants à la législature provinciale, et tôt ou tard, il faudra que le conseil de notre cité remédie à cet état de chose et règle cette question, à la satisfaction de la classe agricole.

Nos marchés constituent avec notre aqueduc la portion la plus importante de notre actif municipal. Les revenus qui sont collectés par les clercs des marchés sont considérables.

Il est du devoir des échevins de remédier aux abus qui peuvent s'y rencontrer.

MARCHÉ BONSECOURS

Ce marché est situé dans le quartier Est, entre les rues des Commissaires et St-Paul, de la place Jacques-Cartier à la rue St-Victor, et comprend le centre de la place Jacques-Cartier, de la rue des Commissaires en montant jusqu'à la rue Notre-Dame, ainsi que le côté nord de la rue LeRoyer, de la place Jacques-Cartier à la rue St-Claude, et le terrain en arrière du château de Ramesay.

Erigé en 1845, ce marché fut d'abord construit pour servir de marché et en même temps d'hôtel-de-ville ; il coûta environ $200,000.

L'honorable J. Ferrier était alors maire de Montréal ; M. J. P. Sexton était le greffier de la cité, il avait son bureau dans le haut du dit marché, et M. J. A. Bourdon agissait comme clerc.

Dans le temps, il y avait des étaux de bouchers dans le rez-de-chaussée aussi bien qu'au premier étage ; aujourd'hui, tout le rez-de-chaussée est converti en caves, où les commerçants de fruits et de légumes emmagasinent leurs marchandises. Actuellement, la grande partie du commerce de viande se fait en gros dans ce marché, tandis qu'autrefois les bouchers ne vendaient qu'en détail aux consommateurs.

L'affluence des jardiniers et des cultivateurs nécessite un plus vaste espace de terrain aux alentours du marché, afin que les gens puissent s'y placer plus facilement et plus commodément.

Le marché Bonsecours donne à la cité un revenu annuel d'à peu près $35,000.

La propriété est évaluée à $300,000.

Le personnel actuel de ce marché se compose comme suit : J. M. Jolicœur, premier commis ; E. Dupré, J. A. Huot et J. S. Aymong, assistants ; P. Morin, gardien du marché et menuisier général du département ; L. Dallaire, balayeur et gardien.

MARCHÉ SAINT-LAURENT

Ce marché est situé dans le quartier St-Louis, borné par les rues St-Laurent et St-Dominique, entre les rues Dorchester et Ste-Catherine.

Ce marché, qui est un des plus anciens, fut construit par la ville en 1845.

On rapporte qu'il fut d'abord loué à un particulier du nom de Pelton, qui l'exploita à son bénéfice durant dix ans ; après quoi la ville en prit possession pour le reconstruire sous une autre forme et l'exploiter elle-même.

Ce marché donne $8,000 de revenus par année, et un grand nombre de personnes de l'ouest et du centre de la ville viennent s'approvisionner de viandes, de légumes et de fruits.

Le personnel actuel de ce marché se compose comme suit : Jules Trudeau, premier commis ; P. Hogue, assistant.

MARCHÉ SAINT-ANTOINE

Ce marché est situé dans le quartier St-Antoine sud, borné par les rues St-Jacques, la Montagne, Aqueduc et Adeline.

Construit en 1855, ce marché donne un revenu annuel d'à peu près $7.000, et est très fréquenté par les jardiniers et les cultivateurs, qui viennent y vendre les produits de leurs fermes.

L. Brophy, est le commis actuel du marché.

MARCHÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE

Ce marché est situé dans le quartier St-Jean-Baptiste, borné par les rues St-Laurent, Rachel, St-Dominique et du Marché.

Construit en 1870 par la municipalité du village St-Jean-Baptiste, sur un terrain dont partie avait été donnée et l'autre partie vendue par M. C. S. Cherrier.

Cultivateurs et jardiniers s'y rendent en grand nombre.

M. J. B. Grégoire est le commis actuel de ce marché.

MARCHÉ A FOIN

Ce marché est situé dans le quartier Ste-Anne, borné par les rues St-Paul, Inspecteurs, William et le Parc Nolan.

Il fut construit en 1865, sur un vaste terrain, afin que les cultivateurs puissent s'y installer avec leurs charges de foin ou de paille pour les offrir en vente.

Une balance publique permet que la vente du foin ou de la paille soit fait à la tonne.

Le personnel actuel de ce marché se compose comme suit : J. B. I Flynn, 1er commis, G. Tessier, assistant.

MARCHÉ ST-JACQUES

Ce marché est situé dans le quartier St-Jacques-Nord, borné par les rues Ontario, Amherst, Wolfe et Houle.

Construit en 1871, ouvert au public, en avril 1872.

Il donne un revenu annuel d'à peu près $30,000.

M. T. Giroux en est le commis depuis sa fondation.

HALLE CENTRALE AUX POISSONS

Ce marché est situé dans le quartier Est, sur la rue des Commissaires, entre les rues Friponne et Berri.

Il était autrefois situé à l'est du marché Ste-Anne qui fut démoli en 1900 ; il fut transporté et reconstruit à l'endroit mentionné plus haut en 1901.

Une grande plate-forme y a été ajoutée pour recevoir les pêcheurs, qui viennent en grand nombre, vendre le produit de leur pêche.

Il est sous le contrôle du commis du marché Bonsecours aidé de ses assistants.

MARCHÉ AUX BESTIAUX DE L'EST

Ce marché est situé dans le quartier Hochelaga, dans le haut de la rue Frontenac.

Il fut érigé en 1885, lors de la vente des Abattoirs par la cité à la Compagnie Union des Abattoirs de Montréal.

Il comprend dix arpents de terre en superficie, sur lesquels sont construites cinq écuries, pouvant contenir chacune à peu près 200 bêtes à cornes; et une remise appelée " Marché aux petits animaux ", pouvant contenir des milliers de porcs, de veaux et de moutons et un grand nombre de cours à bestiaux, où l'on expose en vente les bêtes à cornes.

Il y a aussi sur ce marché deux pesées publiques pour l'usage du commerce.

Les jours de marché sont les lundi, mercredi et jeudi.

Les bouchers et les commerçants de bestiaux s'y rendent en grand nombre ces jours-là.

La Banque Provinciale du Canada a établi sur le terrain de ce marché, une succursale permanente.

En 1902, le revenu du marché s'est élevé à $22,356.25.

C. Asselin, premier commis, L. Dansereau, W. Dupré et Ed. Bastien en sont les commis actuels.

MARCHÉ A BESTIAUX DE L'OUEST

Ce marché construit en 1885, était autrefois situé à Saint-Henri, près des abattoirs. En 1902, d'après un arrangement avec la " Montreal Stock Yards Co, " il fut transporté sur la rue St-Etienne à la Pointe Saint-Charles, pour y continuer la vente de bestiaux. Ce marché n'est ouvert que durant la navigation. L'an dernier, il a donné un revenu de $1122.45.

W. Murphy, premier commis, W. J. Pagé et H. Poitras sont les commis actuels de ce marché.

PESÉE PAPINEAU

Cette pesée est située dans le quartier Ste-Marie Ouest, à l'encoignure des rues Notre-Dame et Craig.

Elle fut érigée en 1890, après la démolition du marché de ce nom.

On y pèse toutes sortes de choses, mais particulièrement le foin que les cultivateurs y apportent pour vendre ou livrer aux citoyens.

Elle donne généralement un revenu annuel d'au moins $3,000.

J. H. Charlebois, commis, S. A. Racette, assistant, sont les commis actuels de cette pesée.

PESÉE SAINT-DENIS

Cette pesée est située dons le quartier St-Denis, à l'encoignure des rues Carrière et Berri.

Elle sert surtout a peser la pierre extraite des immenses carrières situées dans les environs.

A. Lapensée est le commis actuel de cette pesée.

PESÉE HOCHELAGA

Cette pesée est située dans le quartier Hochelaga, sur la rue Desery, entre les rues Ste-Catherine et Notre-Dame.

Cette pesée, qui existait en même temps que le marché de ce nom, continua à être mise en opération après l'abolition de ce marché, qui fut alors converti en poste de pompiers en 1896, et plus tard fut employé comme boutique à réparations pour le département du feu.

M. Groulx est le commis actuel de cette pesée.



LE MARCHÉ BONSECOURS, CONSTRUIT EN 1845, SERVIT AUSSI D'HOTEL-DE-VILLE JUSQU'EN 1878.

MARCHÉ SAINTE-ANNE

Ce marché est situé dans le quartier Ouest, borné par les rues McGill, St-Pierre, Foundling et Commissaires.

Ce marché, qui fut construit avant que la ville eut obtenu son incorporation, est peut-être le premier qui fut construit ici ; il le fut aux frais d'un certain nombre de particuliers.

Le 14 juin, 1842, l'hon Geo. Moffatt, M. John Torrance et Wm. Lunn autorisés par procuration de la part de ces particuliers et désignés dans l'acte de vente sous le nom de "trustees," affectèrent la vente de ce marché à la cité de Montréal, pour la somme de £15,584.19.6. Un grand nombre de navigateurs s'y rendaient en été pour s'approvisionner de viande et de légumes.

Ce marché était construit à l'endroit même où les bâtisses du parlement, qui dans la suite furent incendiées, avaient été érigées.

Ce marché donna jusqu'à $10,000 de revenus par année.

Il fut aboli en 1900, afin que son emplacement fut converti en place publique en face des nouveaux bureaux du Grand-Tronc.

Le personnel de ce marché était dans le temps : A. Duhamel, premier commis ; J. Senécal et W. J. Pagé, assistants.

MARCHÉ VIGER

Ce marché situé dans le quartier St-Jacques, borné par les rues Campeau, Craig, Dubord et St-Hubert.

Il fut érigé en 1840, et reconstruit en 1861, puis il fut aboli en 1893.

C'était un marché à bestiaux.

M. Max. Groulx était alors commis de ce marché.

MARCHÉ PAPINEAU

Ce marché était situé dans le quartier Ste-Marie-Est, entre les rues Craig et Lagauchetière, sur le chemin Papineau.

Erigé en 1845 et reconstruit en 1855, il fut aboli en 1890.

M. Daunais était alors le commis de ce marché.

MARCHÉ SAINT—GABRIEL

Ce marché était situé dans le quartier St-Anne, borné par les rues Centre, Richmond, Richardson et Montmorency.

Construit en 1860, il fut aboli en 1900.

W. J. Pagé et M. Cussack étaient alors commis de ce marché.

ADMINISTRATION DES MARCHÉS

Autrefois chaque marché était sous l'administration directe d'un commis qui était aidé d'assistants, lorsqu'il y avait lieu, et ce commis était responsable envers le comité des marchés.

En 1901, le conseil décida de mettre le département des marchés sur un pied d'égalité avec les autres départements, en plaçant un chef à sa tête, qui serait responsable de l'administration générale de tous les marchés et de toutes les pesées publics.

Ce surintendant, tout comme les autres chefs de département, a son bureau à l'hôtel-de-ville ; on lui adjoint les services d'un secrétaire, et maintenant le public désireux d'avoir des renseignements sur l'administration des marchés peut les avoir facilement durant les heures de bureau.

Toute affaire se rapportant aux pesées et marchés

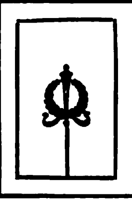
publics, peut maintenant se régler en peu de temps, au bureau du surintendant.

M. J. E. A. Biron a eu l'obligeance de nous fournir des notes contenant l'historique des marchés.

Au point de vue financier, nos marchés si utiles au public, produisent un revenu raisonnable, ainsi que le démontre l'état suivant :

Revenu total de tous les marchés et pesées publics pour 1902	**$84,790.51**
Dépenses d'administration et de réparations........................	**$23,477.25**
Surplus....	**$61,313.26**
Nombre des employés du Département..	**28**







CHAPITRE XII

LA COUR DU RECORDER



LA Cour du Recorder a été régulièrement instituée par la charte de 1841 ; mais pour retracer son origine exacte, il faut remonter plus loin dans l'histoire de Montréal.

De 1796 à 1833, les juges de paix, nommés par le gouvernement de Sa Majesté, constituaient une sorte de tribunal ou conseil et administraient les affaires de la ville en général. Il y eut d'abord, présidée par un juge de paix, une cour de sessions hebdomadaires pour la punition des petits délits ; puis la cour du maire, qui agit ensuite concurremment avec elle, et qui fut l'embryon de la cour du Recorder. Comme le maire présidait ce tribunal, il lui donna son nom.

Mais à mesure que Montréal étendit ses limites et augmenta en population, on ressentit vivement les inconvénients d'un tel système de tribunaux correctionnels. On prit donc des mesures pour obtenir une nouvelle charte.

Cette charte accordée à la ville en 1841 abolit la " Cour des sessions hebdomadaires de la paix " et statua ce qui suit :

" Attendu qu'il est opportun d'adopter un mode expéditif et peu dispendieux de recouvrer les dettes, amendes et pénalités et de punir les offenses plus bas mentionnées, qu'il soit résolu de fonder un greffe ou cour des archives, qui sera appelée " La Cour du Recorder de Montréal," laquelle sera présidée par le Recorder, assisté d'un ou plusieurs échevins ou conseillers de la dite ville, et en l'absence du Recorder, pour quelque cause que ce soit, par le maire ou un échevin.

" Cette cour aura le même pouvoir et la même juridiction relativement aux crimes, offenses et délits commis à Montréal que la " Cour des sessions hebdomadaires de la paix " a eue jusqu'ici, ainsi que la même juridiction que celle-ci dans les affaires civiles, qui ne sont pas d'habitude du ressort d'une cour de justice criminelle.

" Pour les fins plus haut mentionnées, la Cour du Recorder se tiendra, de temps en temps, suivant que besoin sera, dans l'Hôtel-de-ville, ou dans tels autres endroits que le conseil municipal pourra choisir, et le greffier de la ville sera le greffier de la dite Cour du Recorder.

" Le Recorder de la dite ville de Montréal sera un avocat de la province, du Bas-Canada, n'ayant pas moins de cinq ans de pratique, et sera nommé par la Couronne tel Recorder sera ex-officio juge de paix pour la ville et le district de Montréal et recevra des appointements de $1200 par an, payables chaque mois, sur les fonds de la ville."

Telles étaient les clauses qui créaient la Cour du Recorder.

Le tribunal fut installé dans un édifice qui existe encore

sur la Place Jacques-Cartier, à quelques pas de la rue Notre-Dame, et il y siéga jusqu'à la construction de l'Hôtel-de-ville actuel.

La fondation de la Cour du Recorder abolissait la cour du maire. Tous les dossiers et documents que celle-ci possédait furent transférés à la Cour du Recorder, et les anciennes décisions furent reconnues comme ayant force de loi.

Mais la nouvelle cour n'eut pas, à l'origine, une juridiction bien étendue. Ses pouvoirs, aujourd'hui si considérables et si variés, ne lui furent octroyés que graduellement. Ce n'est qu'après la charte de 1841, qu'on lui donna le droit de décider les poursuites instituées par la municipalité pour le recouvrement de sommes d'argent dues et aussi de punir les offenses commises contre la police et les règlements municipaux.

Elle ne commença qu'alors à siéger habituellement. Ce n'est qu'en 1852, qu'elle put juger les cas de simples voies de fait commises dans les limites de la ville; mais en 1860, sa juridiction s'étendit à toutes les plaintes ou offenses décidées jusque-là par les seuls juges-de-paix, à certaines offences désignées dans le code sous le nom de "nuisances," et à quelques causes du revenu.

Une autre loi permit plus tard au Recorder de juger sommairement les personnes coupables de vol, pourvû que le montant n'excédât pas un dollar.

En 1852, il fut résolu que le Recorder pourrait siéger sans l'assistance d'un ou de plusieurs échevins; et le greffier de la cité, dont les devoirs étaient déjà onéreux, obtint la permission de se nommer un assistant pour remplir la charge de greffier de la Cour du Recorder.

En 1864, le greffier de la ville cessa d'être greffier de la cour, et on lui donna un remplaçant. La juridiction de la

cour s'étendit alors aux causes des propriétaires et des locataires, des maîtres et des serviteurs et aux causes de réclamations de gages intentées par les servantes.

Le nombre des personnes, qui ont présidé aux destinées de ce tribunal, depuis sa fondation, tant comme recorders que comme greffiers est remarquablement restreint. Jusqu'en 1899, c'est-à-dire durant une période de cinquante-huit ans, il n'y eut que trois recorders : l'honorable M. Joseph Bourret, M. J. P. Sexton et M. B. A. T. deMontigny. De même aussi, le nombre des greffiers permanents n'est que de quatre : MM. H. J. Ibbotson, J. B. Duverger, H. A. Germain et L. Forget.

L'honorable M. Bourret, qui avait été plusieurs fois maire de Montréal, fut nommé Recorder, dès la fondation de la Cour, et demeura en charge jusqu'à sa mort, (1859.) M. Sexton, alors greffier de la ville, lui succéda, étant lui-même remplacé, par M. Charles Glackmeyer. A la mort de M. Sexton, en 1881, M. de Montigny entra en office, et c'est en 1899 qu'il donna sa démission, pour être remplacé par les titulaires actuels, MM. Poirier et Weir.

Ces magistrats se sont, comme l'on voit, partagé les cinquante huit années d'office en nombre à peu près égal : MM. Bourret et deMontigny ont siégé chacun dix-huit ans et M. Sexton, vingt-deux ans.

M. John Platt fut le premier assistant qui remplaça le greffier de la ville comme greffier de la Cour du Recorder, jusqu'à la nomination d'un greffier permanent, en 1864. M. Ibbotson, qui avait été lui-même assistant du greffier de la ville fut le premier greffier permanent, et il remplit cette charge jusqu'en 1883, soit durant dix-neuf ans ; mais ses trois successeurs, moururent à des intervalles relativement courts, et ne furent en office que pendant dix-sept ans en tout. Ils avaient, cependant, agi comme assistants du bureau

durant un grand nombre d'années. MM. Duverger et Germain avaient plus de vingt ans de service comme sous-greffiers, lorsqu'ils parvinrent à la tête du bureau, et ils ne furent en charge que trois et quatre ans respectivement. M. Forget le fut pendant dix ans, après un stage préalable de sept ans.

M. L. A. Lefebvre, avocat, est le greffier depuis 1900.

M. Bienvenu, le chef de bureau actuel, entré au greffe à la mort de M. Duverger, a déjà dix-sept ans de service, et se trouve être le plus ancien employé du département. A son arrivée, il était le quatrième et dernier sous-greffier ; aujourd'hui, le nombre des employés sous sa direction est de quatorze.

Ce fait seul est l'indice le plus évident de l'augmentation actuelle de la besogne dans ce département. En effet, il y a trois ans à peine, la nomination de deux Recorders, qui s'imposait depuis longtemps, a été décrétée d'urgence par la charte, et le comité de police a, l'année suivante, réorganisé complètement le personnel du bureau.

Le greffier, qui était autrefois, et l'avocat de la poursuite et le chef des employés, a été chargé exclusivement de la conduite des causes en cour ; et l'on a nommé un chef de bureau ou chef de département interne pour l'expédition de la procédure et pour la surveillance des employés.

Chose remarquable, cette augmentation de besogne ne correspond pas à un accroissement du chiffre de la criminalité. Au contraire le nombre des offenses criminelles a réellement diminué, comme l'a établi le rapport annuel du département pour 1901. Mais celui des causes de règlements, causes pénales et autres poursuites, importantes en elles-mêmes mais sans grande gravité, se multiplient sans cesse et occupent principalement l'attention de la cour.

A moins de suivre de très près les procédures de cet

intéressant tribunal, on se fait une idée bien imparfaite de l'importance et surtout de la variété de sa juridiction actuelle. La Cour du Recorder, que l'on regarde trop souvent comme un simple tribunal correctionnel est, en réalité, un des rouages les plus essentiels de la machine municipale, car c'est sur elle que pivotent à peu près toutes les affaires de la ville et surtout la perception du revenu. En lui attribuant l'exécution des règlements de la ville, elle est l'institution publique qui touche de plus près aux intérêts des citoyens.

Ces règlements sont maintenant au nombre de près de trois cents et acquièrent, d'année en année, une importance de plus en plus grande. Les principaux sont ceux qui concernent les rues et les trottoirs, les abattoirs, la santé publique, les magasins d'effets d'occasion, les colporteurs, l'aqueduc, les théâtres, les tramways, les maîtres et serviteurs et les licences. Ce dernier seul atteint quarante classes de personnes de toutes conditions.

En outre qu'elle fait observer les règlements municipaux, la Cour du Recorder est appelée à juger sommairement certains actes criminels qui sont du ressort de la Cour du Banc du Roi, comme les voies de fait graves, les assauts sur les huissiers et les constables, la tenue des maisons de désordre ; elle décide aussi des nombreux autres cas de contraventions au code criminel ou aux statuts fédéraux et provinciaux, comme les voies de fait ordinaires, le port illégal d'armes dangereuses, les dommages malicieux à la propriété, les fraudes dans les poids et les mesures, les fraudes électorales, les cruautés aux animaux, le vagabondage, etc., etc. Elle offre de plus un recours aux maîtresses de pension contre les pensionnaires qui s'endettent envers elles ; s'occupe des réclamations de gages d'ouvriers, de l'expulsion des locataires, de la vente illégale des liqueurs enivrantes ;

accorde des certificats aux mendiants, après enquête ; condamne les jeunes délinquants aux écoles de réforme ; admet les orphelins et les enfants abandonnés dans les écoles d'industries ; interne les aliénés dans les asiles ; émet des saisies pour la collection d'environ $270,000 de taxes, ce qui avec son propre revenu et celui des licences, qu'elle fait aussi percevoir, forme le total respectable de $430,000 ; enfin elle entend les appels de la décision des évaluateurs dans les cas d'évaluations de propriété, et revise les listes électorales municipales.

Telle est, en résumé, l'étendue de la juridiction actuelle de la Cour du Recorder, comparée aux attributions que les premières chartes de la ville lui avaient accordées.

Aujourd'hui, la cour siége toute la journée, au moins quatre jours par semaine, et le nombre des causes qui était d'environ cinq mille, il y a vingt ans, a atteint déjà celui de dix mille. Les recettes se sont accrues de $13,000 à $30,000.

Nous sommes loin, comme l'on voit, de la Cour du Maire qui ne siégeait qu'à des intervalles irréguliers et dont le chiffre de revenu a été si peu favorable qu'on n'a pas cru devoir le laisser passer à la postérité.

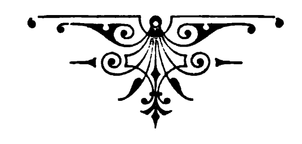
Mais il n'y a pas à noter en faveur de la Cour du Recorder le seul fait qu'elle rend des services importants à la municipalité et aux citoyens, il faut aussi témoigner de la promptitude et de la régularité, avec lesquelles le travail s'accomplit. Tout est réglé et fonctionne comme un mouvement d'horloge, et la foule des clients, policiers, avocats, échevins, parents ou amis des accusés qui encombrent toujours les abords du tribunal, surtout le matin, ne sont forcés d'attendre que juste le temps qu'il faut pour régler l'affaire qui les intéresse.

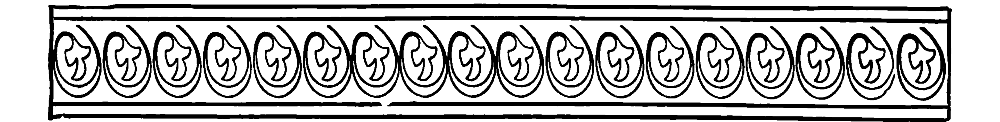
Grâce à la ponctualité remarquable dont Messieurs les

recorders Poirier et Weir font preuve, la cour s'ouvre toujours, non seulement à l'heure mais à la minute précise, ce qui est fort apprécié par les membres du Barreau.

En somme, cette excellente organisation interne a valu à la Cour du Recorder d'être citée publiquement comme "la cour modèle du district de Montréal," et a fait dire, plus d'une fois, à M. l'échevin Lebeuf, ex-président de la commission de police, qu'il considérait le département de la cour du recorder comme l'un des mieux administrés de l'hôtel-de-ville.

Cette année même, la commission de police a adopté une résolution félicitant Messieurs les Recorders et les employés du zèle apporté par eux dans l'accomplissement de leurs devoirs respectifs, en 1901.





CHAPITRE XIII

L'UNION DES MUNICIPALITÉS CANADIENNES



U mois de septembre 1902, Montréal a été le théâtre d'un évènement important que nous désirons rappeler, comme appartenant à l'histoire du régime municipal de notre ville, et du pays tout entier. Nous voulons parler de la deuxième convention annuelle de l'Union des Municipalités Canadiennes, qui s'est tenue à Montréal les 15, 16 et 17 septembre de l'année dernière. Cette association avait pris naissance à Toronto, dans une convention convoquée dans cette ville, au mois d'août 1901, où cinquante-deux municipalités canadiennes s'étaient fait représenter par des délégués.

Le but de cette union, tel qu'exposé dans sa constitution, est de favoriser le développement des municipalités à l'aide des mesures suivantes :

En établissant une organisation comme agence co-opérative des municipalités canadiennes pour toutes les questions touchant à l'administration municipale.

En cherchant à perfectionner la législation fédérale et provinciale sur les questions municipales, et en recherchant

l'amélioration de l'administration municipale et l'avantage des intérêts municipaux en général.

En tenant des conventions annuelles afin de discuter, de se renseigner et d'adopter des résolutions intéressant les municipalités.

En s'unissant pour protéger les municipalités contre les empiètements des législatures et autres corporations.

L'on avait compris le besoin de former une union entre toutes les municipalités canadiennes, afin de protéger l'autonomie des municipalités souvent menacées ou sacrifiées par les gouvernements ou les législatures dans l'intérêt des grandes compagnies.

Le conseil exécutif, constitué par cette première convention, s'occupa activement de faire prévaloir les idées acceptées sous forme de résolutions par l'union, tant auprès des gouvernements qu'auprès de la législature. Dès l'origine, les officiers de l'union purent constater que l'on accordait beaucoup de poids aux représentations soumises de la part des municipalités, dans les questions qui les intéressaient; et que même, dans plusieurs circonstances, des concessions importantes avaient été obtenues des gouvernants par les représentants de l'association.

Les sujets discutés à la seconde convention tenue à Montréal sont d'une haute importance. La plupart des assemblées se sont tenues à l'hôtel-de-ville de Montréal; Son Honneur James Cochrane, qui est le premier vice-président pour la province de Québec, a même donné une réception intime aux délégués venus des différentes municipalités de chaque province de la Confédération.

Une adresse de bienvenue fut présentée par l'échevin Lamarche, au nom du maire de Montréal, et le président de la convention, M. Howland, maire de Toronto, répondit au nom des délégués.

M. l'échevin L. A. Lapointe donna une excellente dissertation sur les améliorations civiques, traitant spécialement de l'embellissement des villes.

Certains sujets provoquèrent des débats intéressants. Une résolution fut votée pour autoriser le conseil exécutif d'établir un bureau de renseignements, ayant pour mission de fournir aux membres de l'union toutes les informations capables de les intéresser.

La convention proclama le droit des municipalités á l'administration autonome de leurs propres affaires, sauf certaines restrictions ; elle protesta contre les empiètements commis sous ce rapport et manifesta sa volonté de revendiquer ses droits et de combattre les mesures préjudiciables aux municipalités.

Les remarques suivantes sont de l'échevin Ames :

" Le principe en jeu est celui-ci, c'est que les différentes municipalités dans la Puissance sont et doivent être considérées aussi indépendantes dans leur sphère que la législature fédérale ou provinciale. Il y a le domaine particulier du parlement fédéral et aussi le domaine particulier de la législature provinciale, et nous prétendons que les conseils municipaux ont aussi droit à toute autorité dans leur domaine particulier. Maintenant pour parvenir à ce but, nous avons deux voies à suivre; nous devons d'abord obtenir définitivement de la législature locale, une idée juste et définie du domaine suprême des municipalités, soit grandes ou petites; les questions concernant nos franchises, nos droits et nos rues sont des questions que seuls nous devrions avoir le droit de résoudre à l'occasion, et personne ne devrait avoir droit de nous enlever ce privilége, pas même la législature locale; le premier pas à faire est donc d'obtenir une définition claire et nette de l'autorité municipale, et pour en arriver à

cette entente, il faut s'adresser aux municipalités pour provoquer entr'elles un sentiment de protection mutuelle, afin de prévenir les empiètements aux droits municipaux. Dans mon opinion, de grands résultats peuvent être obtenus en suivant cette ligne de conduite. Je proposerais que nous organisions un mouvement énergique pour la protection des droits municipaux dans toutes les provinces, afin que chaque municipalité ait droit à l'administration domestique; plus tard, après l'organisation plus complète de ce mouvement, nous pourrions employer les services d'un organisateur habile et actif, dont le pouvoir serait de visiter toutes les municipalités de la Puissance, de venir en contact avec les chefs, de leur faire connaître et apprécier les avantages de l'union et d'en former un corps puissant et influent. Je crois qu'une action de ce genre servirait grandement à rehausser notre prestige et le principe que nous avons à cœur, c'est-à-dire le principe de l'administration domestique."

Ces paroles de l'échevin Ames constituent en quelque sorte le programme de ceux qui ont à cœur l'autonomie des municipalités. Il n'y a pas de doute que si ces revendications étaient reconnues par la législature, la cité de Montréal en retirerait de grands avantages et pourrait se développer et administrer ses affaires domestiques avec plus d'indépendance et moins d'entraves.

La majorité des délégués se prononça aussi contre l'octroi des bonus accordés par les municipalités aux manufacturiers.

La convention ratifia de nouveau les résolutions adoptées à la Convention de Toronto. Voici quelques-unes de ces résolutions votées à Toronto en 1901 :

" 1. Que les municipalités aient le contrôle exclusif de leurs rues et qu'aucune législation ne soit passée tendant à leur enlever le contrôle, à moins d'en avoir d'abord obtenu

le consentement de la municipalité intéressée ; que cette union est préparée à offrir une résistance énergique à toute mesure tendant à empiéter sur les droits de ses membres ; et il sera du devoir du comité exécutif de s'intéresser en faveur de toute municipalité, lorsque ses droits seront attaqués.

" 2. Que les gouvernements fédéraux et provinciaux ont l'habitude de louer différentes propriétés pour des fins publiques et paient pour ces propriétés de forts loyers, et que malgré le revenu qu'ils reçoivent ainsi, les propriétaires de ces propriétés réclament l'exemption de taxes ordinaires ; cette union s'objecte à l'interprétation que l'on cherche à donner à la clause 125 de l'Acte B. N. A. en réclamant l'exemption de taxes municipales et recommande aux municipalités victimes de cet abus de s'unir ensemble pour y résister et même s'il y a lieu faire résoudre la question devant les tribunaux.

" 3. Qu'on prie le comité exécutif d'étudier la question de former une union de crédit des municipalités de la Puissance, afin de réduire le fardeau d'intérêts qu'elles ont à payer.

" 4. Qu'il n'est ni juste, ni sage et de légalité douteuse, que les propriétés du gouvernement et celles de leurs employés soient exemptes de taxes municipales et qu'on autorise le comité exécutif à prendre les mesures voulues pour faire disparaître cet abus.

" 5. Que le comité des chemins de fer du conseil privé s'est accaparé le droit d'ordonner aux municipalités de payer soit en partie ou en entier, le coût de la protection qu'offrent les traverses, les ponts et des passages souterrains et que cette juridiction a été approuvée par les plus hauts tribunaux du Canada et de l'Empire, et considérant que l'accaparement de cette juridiction par le comité des chemins de fer est de

légalité douteuse, injuste et contraire à l'intérêt public, cette union des municipalités canadiennes proteste contre cet empiètement et réclame elle-même cette juridiction et autorise l'exécutif à inviter les municipalités du Canada à remédier à cet état de choses, et même s'il est nécessaire à faire résoudre la question par les tribunaux.

" 6. Que l'étendue de l'administration et de la législation municipale est tellemen vaste et d'une telle importance, qu'on ne devrait s'occuper aux élections municipales .que des questions municipales, laissant de côté toutes les autres questions, et que les membres de cette convention s'engagent à exercer leur influence dans ce but dans leurs localités respectives."

On voit par là le rôle considérable que cette association des municipalités est appelée à jouer dans notre pays. Il y a là un nouvel esprit, qui tend à rehausser l'importance des institutions municipales au Canada. Moyennant un honoraire, fixé d'avance par la constitution, chaque municipalité peut se faire représenter dans cette union par des délégués nommés par son conseil.

Toutes les municipalités du pays devraient faire partie de cette union ; car nul doute que les municipalités canadiennes ainsi unies possèderont une influence tellement grande, que leurs représentations auprès des ministères ou auprès des parlements seront toujours respectées et favorablement accueillies. Aussi la ville de Montréal mérite d'être félicitée pour être entrée dans cette union, où elle figure au premier rang avec la cité de Toronto.

CHAPITRE XIV.

CONCLUSION.

LES progrès accomplis depuis l'établissement des institutions municipales à Montréal sont dignes d'éloges. Notre conseil de ville a fait des travaux nombreux et des améliorations considérables, qui ont augmenté le bien-être et l'embellissement de notre ville et en ont fait la métropole du Dominion.

Nous avons un système d'aqueduc, qui peut rivaliser avec celui de n'importe quelle autre cité et qui par ses revenus considérables, ajoute une grande valeur à l'actif municipal.

La force de police et la brigade de feu sont des corps bien organisés, en état de protéger efficacement la propriété et la vie des citoyens. Ils peuvent être comparés avec avantage aux autres corps du même genre, appartenant à des villes même plus considérables que Montréal.

Tous les autres départements de la corporation sont administrés, par des fonctionnaires compétents et zèlés, sous la surveillance active de nos échevins, qui ont à cœur la bonne gestion des affaires civiques. Depuis quelques années surtout, il s'est opéré d'excellentes réformes, qui dénotent

que les membres du conseil sont, à tous égards, consciencieux, et dignes de la confiance publique.

Dans son discours d'inauguration, prononcé le 14 février 1897, à l'ouverture de son terme comme maire, l'hon. Raymond Préfontaine, faisant une revue des progrès accomplis depuis 1884, (date de l'annexion de la ville d'Hochelaga) jusqu'à 1897, disait :

" En 1884, la dette fondée de la ville était, en chiffres ronds, $12,000,000, et depuis cette date jusqu'à nos jours elle a été portée à $25,000,000, également en chiffres ronds. De sorte que pendant cette période, les obligations de la ville ont été augmentées de $13,000,000 ; et il s'agit maintenant pour les citoyens de savoir si cette augmentation est justifiable, relativement aux progrès faits par la ville durant cette période. La propriété imposable, en 1884, était de $73,584,844 ; en 1897, la propriété imposable se trouvait de $141,790,205 ; augmentation de $68,205,561.

" La propriété exempte de taxe, en 1884, était de $15,324,084 ; en 1897, elle se trouvait être de $36,023,295 ; augmentation de $20,697,211.

" Nous avions, en 1884, 133 milles de rues ouvertes. En 1897, nous en avions 178 milles ; augmentation de 45 milles.

" En 1884, nous avions à peine un demi mille de rues pavées ; nous en avons maintenant 26½ milles.

" Le territoire de la ville, en 1884, était de 3,786 acres carrées ; en 1897, il se trouvait être de 6,547 acres carrées ; augmentation de 2,761 acres carrées.

" En 1884, nous avions 75 milles 22 centièmes d'égoûts en brique ; nous en avons maintenant 104 milles 73 centièmes ; augmentation de 29 milles 51 centièmes.

" Nous constatons donc un progrès réel, que l'on pourrait même appeler merveilleux ; et il en a été de même pour la

population, qui s'est élevée depuis 1884 de 172,000 à 250,000, en prenant le plus bas chiffre de la population actuelle ; soit une augmentation de ce côté de 78,000."

Et M. Préfontaine, en traitant de la question foncière, ajoutait :

" Je crois à ce propos utile de donner ici un aperçu des dépenses qui composent cette augmentation de $13,000,000, dans notre dette. L'état suivant fourni par le contrôleur de la cité, il y a quelque temps, donne à cet égard tous les renseignements nécessaires :

Expropriations	$ 4,160,000
Pavages permanents	2,869,000
Extension de l'aqueduc	2,262,000
Trottoirs	249,000
Egouts (quote-part de la cité)	638,900
Sous-voies, tunnels et ponts	597,000
Digue, levée et station de pompes	170,000
Postes de pompiers et de police	184,000
Marchés	32,000
Parc Logan, etc	121,000
Chateau Ramezay	110,000
Trois emplacements pour incinérateurs	75,000
Incinérateur	91,000
Nouvelle cour pour le département de la voirie	19,000
Outillage pour le service des vidanges	17,000
Désinfecteur	5,000
Améliorations au port	317,000
Escompte sur emprunts vendus au-dessous du pair	1,626,000
Côte St-Louis (aujourd'hui quartier St-Denis), dette	250,000
Dépenses au-delà des crédits sur le compte du revenu pour les années 1891 à 1895, portées au compte d'emprunt en 1895	777,840
Divers taxes spéciales, dommages, etc., non compris dans les chiffres ci-dessus	291,362
	$14,861,202



" Il ne faut pas oublier que la cité possède des propriétés, telles que l'aqueduc, les édifices publics, etc., pour une valeur d'au delà de $11,500,000, et que la moitié de la dette est représentée par un actif dont l'aqueduc seul rapporte un revenu net de près de 5/8 de tout le montant d'intérêt annuel sur la dette."

Parmi les autres propriétés qui appartiennent à la cité, il faut ajouter les parcs, les marchés, les rues, les différents édifices à l'usage de la police et de la brigade du feu et aussi l'Hôtel-de-ville.

Des questions de la plus haute importance ont été débattues devant le conseil depuis quelques années. Nous pouvons mentionner, entre autres, l'établissement d'un hôpital civique qui vient d'être décidé, le projet de construire une bibliothèque publique à la suite d'un don du millionnaire Carnegie, l'agrandissement du marché Bonsecours que la législature vient d'autoriser, l'amélioration de nos chemins, les amendements à la charte, la refonte des règlements municipaux qui vient d'être publiée, la réforme de certains services civiques, l'examen de plaintes faites contre certains officiers de la corporation, les rapports annuels des chefs de départements, la préparation du budjet annuel et la discussion des appropriations de chaque année pour rencontrer les dépenses des différentes commissions de la corporation.

La ville vient aussi de conclure un arrangement avantageux avec l'Union des Abattoirs et la Compagnie des parcs à bestiaux, pour mettre fin à un monopole gênant. Un des principaux échevins appréciant cette transaction disait : " Nous voilà maintenant avec deux puissantes compagnies, " au fond, le Pacifique et le Grand-Tronc, qui vont établir " l'une à la Pointe Saint-Charles et l'autre dans la partie " Est, une industrie dont on ne peut encore mesurer les

" proportions futures. En somme Montréal, par son conseil
" de ville, vient de centraliser dans ses murs le commerce
" des animaux et des viandes du pays tout entier. Bientôt
" vous verrez surgir de vastes abattoirs et, à côté, toutes les
" autres industries qui se greffent à ces institutions, fabriques
" de conserves, tanneries, manufactures de colle et de tous
" les articles que l'on fait avec les cornes, etc. Puis viendra
" se joindre à cela l'exportation régulière de la viande
" dans des compartiments frigorifiques. Les deux grandes
" compagnies de chemin de fer vont nous amener le bétail
" de l'Ouest et nous pourrons bienrôt rivaliser avec les
" Américains. Ai-je besoin d'en dire plus pour faire com-
" prendre la richesse que ces institutions vont répandre
" dans notre ville et les environs. Montréal est devenue
" une grande ville, son développement va devenir encore
" plus rapide. L'administration municipale se trouve donc
" dans l'obligation de protéger et favoriser ces intérêts."

Mais nous devons faire une mention spéciale de deux autres questions d'un intérêt majeur pour la ville de Montréal, et dont la solution contribuerait de beaucoup à son développement : ce sont la question du port de Montréal, reconnu comme le port national du Canada et celle de l'annexion des municipalités voisines.

Voici les remarques qu'exprimait l'hon. M. Préfontaine, en 1897, sur ces deux questions :

" Dès 1889, les citoyens de Montréal, convaincus de l'avenir qui leur était réservé, votèrent, par l'entremise de leur conseil, une somme de $1,000,000 pour aider la commission du hâvre à mener à bonne fin les travaux alors projetés, qui devaient avoir le double but de protéger la ville contre les inondations désastreuses qui avaient eu lieu les années précédentes, et de donner à la navigation

et au commerce maritime les facilités alors impérieusement requises. Malheureusement, par une suite de malentendus et de tiraillements, à l'heure actuelle, le tiers des travaux seulement est exécuté, de sorte qu'après neuf ans, au point de vue des facilités commerciales, nous n'en sommes pas plus avancés qu'au premier jour.

" N'est-il donc pas à propos, en ce moment, de prendre cette question en mains et de la résoudre dans le plus court délai possible, durant cette session du parlement fédéral, avec l'aide de nos chambres de commerce et des citoyens patriotes appartenant non-seulement à Montréal, aux autres parties du pays intéressées au progrès du commerce du Canada ?

" En entrant dans la commission du hâvre comme votre représentant, je devrai donc appeler l'attention de ce corps important sur l'étude et l'exécution d'un plan d'agrandissement et d'aménagement capable de faire de Montréal le port national du Canada, et d'offrir au commerce du pays tous les avantages auxquels il est en droit de s'attendre. Et je suis convaincu que le seul moyen d'arriver à cette solution, c'est de demander à notre gouvernement de se charger de tous les travaux permanents d'aménagement nécessaires, tout en laissant à la commission du hâvre l'administration du port et le soin des travaux de réparation et d'amélioration compatibles avec ses revenus. De cette façon, le commerce de notre port ne sera pas grevé de charges nouvelles, et le trafic ne sera pas embarrassé par des exactions insupportables.

" Enfin, le moment est arrivé d'étudier et de réaliser le plus tôt possible l'annexion des municipalités de l'Ile de Montréal adjacentes à notre cité, dont elles font virtuellement et géographiquement partie, au point que leurs limites se définissent très difficilement. Cette question s'impose à l'attention des citoyens de Montréal et également de ces municipalités.

“ Il importe d'en examiner les conséquences géographiques, financières et civiques ; mais, pour ma part, je crois que le moment est arrivé de les annexer et qu'elles sont mûres pour cette opération, qui cependant ne peut se faire qu'avec beaucoup de discrétion et de prudence. Il importe de faire appel au patriotisme des citoyens importants de chaque municipalité, de leur faire comprendre que l'intérêt de la province de Québec exige que la métropole soit en état, par sa richesse, par sa population, par son étendue, de lutter avantageusement avec les grandes villes de la république voisine. Quel succès ce serait pour nous, si le recensement de 1900 pouvait démontrer que la population de Montréal a doublé, et que son commerce a quadruplé. Voilà les faits qu'il faut exposer aux populations voisines de Montréal, qui profitent pour la plupart du commerce, du proprès, de la prospérité de la grande ville, en faisant sonner à leurs oreilles la note patriotiquement canadienne. Nous avons lieu d'espérer qu'ils nous donneront la main pour faire un plus grand Montréal.”

L'on sait qu'en sa qualité de représentant du conseil, le maire fait, de plein droit, partie de la commission du hâvre. Le gouvernement actuel a déjà fait beaucoup de travaux pour améliorer notre port ; mais il reste beaucoup à faire. La population de Montréal espère que l'ancien maire de notre ville, qui est actuellement le ministre de la Marine et des Pêcheries, mettra à exécution les idées qu'il émettait si éloquemment en 1897, et qu'il donnera un nouvel élan à la réalisation du projet de faire de notre port, le port national du Canada.

Quant à l'annexion des municipalités voisines, un comité spécial s'occupe sérieusement à étudier cette question et à discuter avec les conseils intéressés, les bases sur lesquelles

cette annexion peut s'opérer. Le projet a déjà fait beaucoup de progrès et semble être sur le point de se réaliser.

La concorde et la bonne entente règnent au conseil. Les questions y sont discutées selon leur vrai mérite, sans préjugés et sans esprit de parti. Les divisions de race ou de religion, si préjudiciables au succès des affaires purement municipales, sont bannies de la salle des délibérations de la corporation. La devise, adoptée comme motto et inscrite sur les murs de l'hôtel-de-ville ainsi que sur le sceau et les écussons du conseil, rappelle à la concorde les échevins oublieux de leurs devoirs. "Concordia Salus," voilà ce que les échevins et les citoyens ne doivent jamais perdre de vue, s'ils veulent véritablement l'avancement et la prospérité de la ville. Et il faut rendre cette justice aux Canadiens-Français, qui forment la majorité du conseil, qu'ils ont fait preuve de justice, même de tolérance envers la minorité anglaise, en lui accordant sa large et même très large part de faveurs, de deniers, de travaux, de patronage et d'honneurs.

Cette tolérance a souvent été poussée jusqu'à la générosité. "Concordia Salus," doit être la devise non-seulement de nos pères conscrits, mais de tous les citoyens de Montréal, qui doivent unir leurs énergies, leur patriotisme et leurs efforts, pour continuer l'œuvre si bien commencée par nos prédécesseurs. En vivant et en travaillant dans la concorde, nous resterons dignes de notre passé, et nous assurerons l'avenir brillant réservé à notre métropole. Soyons toujours fidèles à notre belle devise, soyons fiers de notre grande cité, de son histoire et de ses institutions municipales, et ayons foi en l'avenir.

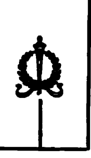
Nous terminerons en citant les paroles suivantes prononcées par l'échevin H. Laporte, et qui expriment en

peu de mots quelle doit être l'ambition d'un échevin, soucieux de remplir son rôle dignement :

" En résumé, nous faisons de notre mieux pour travailler dans la paix et l'harmonie, à rendre notre ville prospère, à maintenir son prestige et à faire grandir son crédit, contribuant ainsi à la prospérité générale du Canada. La réalisation de ce but vaut bien les sacrifices et le dévouement qu'elle exige et que nous lui accordons volontiers."



Troisième Partie



Maires de Montréal



CHAPITRE I.

LISTE DES MAIRES DE MONTRÉAL.

Années.	*Maires.*	*Par qui élus.*
1833-36	JACQUES VIGER	Conseil de ville.
1840	HON. PETER McGILL	Gouverneur-Général.
1841-42	HON. PETER McGILL (2 termes)	Conseil de ville.
1843-44	JOSEPH BOURRET (2 termes)	" " "
1845-46	HON. JAMES FERRIER (2 termes)	" " "
1847	JOHN E. MILLS	" " "

Il mourut en novembre 1843 et fut remplacé par Joseph Bourret.

1848	JOSEPH BOURRET	Conseil de ville.
1849-50	E. R. FABRE (2 termes)	" " "
1851-52-53	HON. CHS. WILSON (3 termes)	" " "
1854-55	WOLFRED NELSON (2 termes)	Par le peuple
1856 57	HON. HENRY STARNES (2 termes)	" " "
1858-59-60-61	HON. C. S. RODIER (4 termes)	" " "
1862-63-64-65	HON. J. L. BEAUDRY (4 termes)	" " "
1866-67	HON. HENRY STARNES (2 termes)	" " "
1868-69-70	WILLIAM WORKMAN (3 termes)	" " "
1871-72	CHS. J. COURSOL (2 termes)	" " "
1873	FRANCIS CASSIDY	" " "

Il mourut en juin 1873 et fut remplacé par Aldis Bernard

1874	ALDIS BERNARD	Par le peuple.
1875-76	SIR W. H. HINGSTON (2 termes)	" " "
1877-78	HON. J. L. BEAUDRY (2 termes)	" " "
1879-80.	HON. SÉVÈRE RIVARD (2 termes)	" " "
1881-82-83-84	HON. J. L. BEAUDRY (4 termes)	" " "
1885-86	H. BEAUGRAND (2 termes)	" " "
1887-88	SIR J. J. C. ABBOTT (2 termes)	" " "
1889-90	JACQUES GRENIER (2 termes)	" " "
1891-92	HON. JAMES McSHANE (2 termes)	" " "
1893	HON. ALPHONSE DESJARDINS	" " "
1894-95	HOH. J. O. VILLENEUVE (2 termes)	" " "
1896-97	R. WILSON SMITH (2 termes)	" " "
898-99-1900-1901	HON. RAYMOND PRÉFONTAINE (2 termes) (1).	" " "
1902 03	JAMES COCHRANE	" " "

(1) En vertu de la nouvelle charte, l'élection du maire au lieu de se faire chaque année, a lieu à compter de 1900 à tous les deux ans.



CHAPITRE II.

CONSEIL CIVIQUE EN 1902-3

SON HONNEUR LE MAIRE M. JAMES COCHRANE

ÉCHEVINS

LAPORTE,	EKERS,	CARTER,
VALLIERES,	MARTINEAU,	NELSON,
GIROUX,	GALLERY,	LAPOINTE, N.
ROBERTSON,	WILSON,	WALSH,
CLEARIHUE,	LARIVIERE,	SAUVAGEAU,
CHAUSSE,	ROBILLARD,	STEARNS,
AMES,	LESPERANCE,	PAYETTE,
LAVALLEE,	BUMBRAY,	LEMAY,
COUTURE,	LEBEUF,	HEBERT,
TURNER,	LAPOINTE, L. A.	DAGENAIS,
SADLER,	RICARD,	LEVY,
OUIMET		

REPRÉSENTATION DES QUARTIERS

Est	L. A. LAPOINTE,	JOSEPH LEVY,
Centre	H. LAPORTE,	C. LEBEUF,
Ouest	C. B. CARTER,	F. E. NELSON,
Ste. Anne	D. GALLERY,	M. J. WALSH,
St. Antoine, Sud	N. LAPOINTE,	F. SAUVAGEAU,
St. Antoine, Ouest	GEO. W. SADLLER,	F. ROBERTSON,
St. Antoine, Est	H. B. AMES,	I. H. STEARNS.
St. Louis	L. PAYETTE,	C. LEMAY,
St. Laurent	J. B. CLEARIHUE,	H. A. EKERS,
Ste. Marie, Ouest	O RICARD,	E. CHAUSSE,
Ste. Marie. Est	E. F. LARIVIERE,	J. LESPERANCE,
St. Jacques. Sud	N. GIROUX,	C. ROBILLARD,
St. Jacques, Nord	J. D. COUTURE,	L. A. LAVALLEE,
Hochelaga	J. BUMBRAY,	P. WILSON,
St. Jean-Baptiste	L. OUIMET, Jr.	E. N. HEBERT,
St. Gabriel	E. G. DAGENAIS,	R. TURNER,
St.Denis	S D. VALIERES,	P. G. MARTINEAU.

FONCTIONNAIRES DE LA CORPORATION

DÉPARTEMENT EN LOI.

L. J. Ethier, C. R., et L. Archambault, C. R., avocats conjoints de la cité ; R. Roy, C. R., et A. W. Atwater, C. R., avocats consultants ; P. J. Coyle, C. R., et E. Tétrault, assistants avocats de la cité ; A. Mainville, secrétaire ; P. W. Archambault, commis ; Louis Turpin, messager.

DÉPARTEMENT DU GREFFIER DE LA CITÉ.

L. O. David, greffier de la cité ; René Bauset, assistant greffier de la cité ; J. Crépeau, J. E. Gauthier, E. Filiatrault, N. Thibault, commis ; Eug. Gélinas, traducteur ; F. Laflamme, messager.

DÉPARTEMENT DU TRÉSORIER DE LA CITÉ.

Wm. Robb, trésorier de la cité ; C. Arnoldi, assistant ; S. Cassavan, comptable et agent de transfert ; J. Hewitt, caissier ; N. Smith, assistant caissier ; D. A. Hamel, payeur ; C. Perrault, assistant-payeur ; F. Bolté, commis spécial ; O. Lepage, secrétaire du trésorier ; M. C. Brophy, clavigraphiste.

DÉPARTEMENT DU REVENU.

Michael Downs, percepteur de la taxe d'eau et des taxes personnelles ; F. X. Castonguay, commis en chef ; L. Jos. Pelland et E. Cadieux, receveurs ; P. Collins, comptable général ; John Rourke, John Palmer, D. McLean, Charles Casavan, John F. Campbell, C. Gingras, Ed. Lebel, A. Cherrier, G. L. Guerin, G. Perrault, A. Charpentier, Eug. Pelletier, W. Thibault, O. Gadbois, P. Phelan, T. St-Jorre, J. N. Leclerc,

J. Marleau, P. Bastien, H. Cunningham, commis du revenu et des arrérages ; P. M. Adhemar, inspecteur ; M. Denehey, R. Charland, P. Patenaude, J. U. Pitt. N. Fortier, L. S. Gendron, H. Brouillette, G. Désormeau, O. Duverger, J. Desmarteau, F. L. Savignac, Geo. Bernard, E. Ducharme, L. A. Ouimet, A. Brissette, L. Meunier, A. Dépatie, J. R. Marcotte, U. Richard, R. Callahan et G. Doutre, huissiers ; E. Lacroix et F. Glackmeyer, commis proposés aux licences.

DÉPARTEMENT DE L'AUDITEUR ET DU CONTROLEUR.

O. Dufresne, contrôleur et auditeur ; J. Pelletier, assistant ; J. Campbell, F. Clavette, P. Kenehan, T. Sullivan, A. Benoit, H. Filteau, J. E. Brais, L. J. D. Beaudry, A. E. Bessette, J. A. Landry, E. R. Hubert, comptables.

DÉPARTEMENT DES ESTIMATEURS.

A. Langevin, président ; P. H. Morin, J. T. Dillon, L. J. Lamontagne, J. Hamilton Ferns, Wm. Euard, W. Owens et R. Fitzgibbon, estimateurs.

G. A. Normandin, chef du bureau et secrétaire des estimateurs ; Geo. Beausoleil, assistant ; Pierre Terrault, régistrateur ; A. Sauvé, assistant ; O. Boivin, John C. McGillis, C. A. Laurent, H. de Martigny, A. B. Poitevin, A. H. Costigan, J. Horace Prénoveau, commis.

DÉPARTEMENT DE LA VOIRIE.

J. R. Barlow, inspecteur de la cité ; Stuart Howard, Ernest Bélanger, sous-inspecteurs conjoints de la cité ; C. de B. Leprohon, H. L. Auclair, assistants-inspecteurs ; A. Brittain, surintendant des égouts ; M. Mathieu, assistant surintendant des égouts ; J. Charlebois, dessinateur ; J. H. Dillon,

secrétaire de la commission ; Raoul Bolté, sous-secrétaire de la commission ; H. G. Stanton, commis ; R. Rolland, secrétaire de l'inspecteur de la cité ; J. P. Flynn, inspecteur des rues ; A. Deguise, inspecteur des nuisances ; F. X. Rousseau, contre-maître de la division Est ; Jas. Griffin, contre-maître de la division Ouest.

COUR DU RECORDER.

A. E. Poirier et R. S. Weir, recorders nommés par le gouvernement de Québec ; L. A. Lefebvre, greffier et avocat de la poursuite ; A. Bienvenu, assistant greffier et chef de bureau ; F. X. Perras et T. A. Gauthier, assistants-greffiers ; A. Fournier, caissier ; H. Bolduc, A. Chevalier et E. Forget, sous-greffiers ; F. X. Larochelle, J. H. Burns et C. B. Lacasse, fils, huissiers ; J. Choquette et A. Lancey, inspecteurs des licences ; E. Houle, messager.

DÉPARTEMENT DE POLICE.

D. Legault, chef de police ; O. Campeau, assistant ; Major John J. Barry, secrétaire de la commission et du département ; James Kehoe, quartier-maître ; Wm. Leggett, J. McMahon, J. A. Lamouche, inspecteurs.

Silas H. Carpenter, détective en chef ; Jos. Charpentier, sergent ; J. O'Keefe, D. Barrett, Alf. Riopel, F. Guérin, Geo. Sloan, Ed. Samson, détectives ; W. J. Berrigan, secrétaire.

SERVICE DES INCENDIES.

Z. Benoit, ingénieur en chef ; E. Jackson, C. Dubois, T. St-Pierre et J. Mitchell, assistants-ingénieurs ; J. Beaulieu, préposé aux achats ; L. A. D'Amour, secrétaire.

DÉPARTEMENT DU TÉLÉGRAPHE D'ALARME.

F. H. Badger, surintendant; F. X. Gauthier, assistant surintendant et 1er opérateur; James Ferns, 2me opérateur; James Wills, 3me opérateur; A. Beaudette, 4me opérateur; Arthur Parent, commis; A. Courville, contre-maître (1).

DÉPARTEMENT DES CHAUDIÈRES.

E. O. Champagne, inspecteur; R. Marchand, assistant.

DÉPARTEMENT DES BATIMENTS.

A. Chaussé, inspecteur; H. Eug. Levesque, assistant; A. Décarie, commis.

BUREAU DES RÉCLAMATIONS.

P. Hudon, J. T. Sadler et C. D. Papineau, experts; D. P. Perrin, secrétaire.

DÉPARTEMENT DE L'AQUEDUC.

Geo. Janin, surintendant; T. W. Lesage, asst.-surintendant; Frank Dowd, secrétaire; Chs. Moretti et A. Longtin, dessinateurs; T. A. Veary, commis préposé aux compteurs; J. W. O'Neil, commis; A. Adam, messager.

DÉPARTEMENT DES MARCHÉS.

J. E. A. Biron, surintendant; M. Jolicœur, commis, E. Dupré, A. Huot, J. S. Aymong, assistants, Marché Bonse-

(1) Par suite du décès de MM. Badger et Gauthier, M. James Ferns a été nommé surintendant d'alarme et M. Arthur Parent, surintendant de l'éclairage.



cours ; L. Brophy, commis, Marché St-Antoine ; J. Trudeau, commis, Marché St-Laurent ; J. H. Charlebois, commis, S. A. Racette, assistant, bureau de pesage Papineau ; J. B. I. Flynn, commis, G. Tessier, fils, assistant, Marché à foin ; T. Giroux, commis, Marché St-Jacques ; M. Groulx, commis, bureau de pesage Hochelaga ; J. B. Grégoire, commis, Marché St-Jean-Baptiste ; C. Asselin, commis, L. Dansereau, E. Bastien, W. Dupré, assistants, Marché à bestiaux de l'Est ; W. Murphy, commis, Marché à bestiaux de l'Ouest, H. Poitras, W. J. Page, assistants ; A. Lapensée, commis, bureau de pesage St-Denis ; J. Senécal, inspecteur des marchés ; A. Leblanc, secrétaire du département.

DÉPARTEMENT D'HYGIÈNE.

Dr Louis Laberge, médecin officier de santé ; J. E. Doré, ingénieur sanitaire ; J. Ignatius Flynn, secrétaire et commis en chef préposé aux statistiques ; Dr J. E. Laberge, officier médical en chef, département des maladies contagieuses ; Dr J. J. McCarry, M. V., inspecteur des aliments ; Dr J. L. Demers, inspecteur du lait ; Dr H. W. Coyle, examinateur médical ; Dr J. E. Nolin et Dr H. Dazé, vaccinateurs publics ; A. Hamall, inspecteur des viandes ; Capitaine A. Durocher, inspecteur sanitaire ; Dlle Montgomery, surintendante de l'Hôpital Civique.

DÉPARTEMENT DE L'INCINÉRATION.

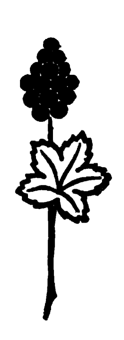
J. A. Leguerrier, surintendant ; J. Crépeau, secrétaire.

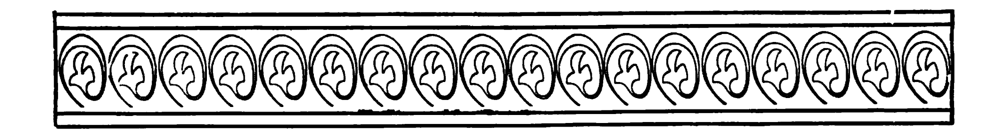
PARCS PUBLICS.

J. Henderson, surintendant du Parc Mont Royal ; W. B. Desmarteau, surintendant du Parc de l'Ile Ste-Hélène ; A. Pinoteau, jardinier en chef ; J. Crépeau, secrétaire.

HOTEL DE VILLE (FINANCES).

G. Faille, commis préposé à la papeterie et aux impressions; R. Drouin, surintendant et mécanicien en chef; Wm. Morrow, assistant-mécanicien; Art. Normandin, préposé à l'ascenceur; P. G. Paquette, menuisier; I. N. Lamarre, messager.





CHAPITRE III

CATALOGUE DES JUGES DE LA COUR SPÉCIALE DES SESSIONS DE LA PAIX (1796 A 1833)

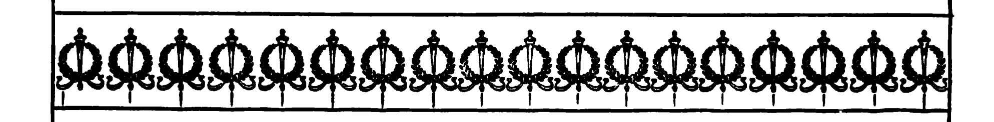
Les affaires municipales de la ville de Montréal ont été administrées par les gouverneurs anglais depuis la conquête (1760) jusqu'en 1796. Depuis lors jusqu'en 1833, elles furent administrées par une Cour Spéciale des Sessions de la Paix.

Noms des juges de paix, suivant la liste officielle des régistres depuis 1796 à 1833.

JAMES McGILL,
JOHN McKINDLAY,
ST-GEORGE DUPRE,
CHARLES BLAKE,
LOUIS PORLIER,
THOMAS McCORD,
PIERRE VALLEE,
JOHN LILLY,
ROBERT CRUICKSHANK,
PATRICK MURRAY,
JOHN McGILL,
JAMES FINLAY,
PIERRE FORETIER,
NEVEU SEVESTRE,
ALEXANDRE HENRY,
GABRIEL FRANCHERE,
JAMES WALKER,
DAVID ALEX. GRANT,
JOSEPH FROBISHER,
JOHN RICHARDSON,
ISAAC WINSLOW CLARKE,
ALEXANDER AULDJO,
WILLIAM MAITLAND,
JAMES HUGHES,
SIMON McTAVISH,
JAMES DUNLOP,
THOMAS FORSYTH,
JOHN LEES,
LOUIS CHABOILLEZ,
JEAN P. LEPROHON,
JEAN BOUTHILLIER,
FRANCOIS DESRIVIERES,



JEAN DUROCHER,
JEAN-MARIE MONDELET,
FRANÇOIS ROLLAND,
PAUL LACROIX,
ETIENNE ST-DIZIER,
JAMES CALDWELL,
HENRY DESCHAMBAULT,
HENRY McKENZIE,
JAMES MILNE,
WILLIAM McGILLIVRAY,
JEAN JORAND,
L. C. DELERY,
CHARTIER DE LOTBINIERE,
JOSEPH TURGEON,
ARCHIBALD N. McLEOD,
LOUIS GUY,
THOMAS PORTEOUS,
JOSEPH SENET,
FRANCOIS ANT. LAROCQUE,
WILLIAM ROBERTSON,
PIERRE DE BOUCHERVILLE,
HUGH HENEY,
CHARLES FREMONT,
ALEXANDRE MABBUT,
HENRY BING,
LOUIS MARCHAND,
THOMAS A. TURNER,
ANGUS SHAW,
PIERRE DE ROCHEBLAVE,
JAMES MILLER,
FRED WM. ERMATINGER,
SAMUEL GALE,
GEORGE AULDJO,
JAMES LESLIE,
JOHN GRAY,
GEORGE MOFFATT,
JOSIAS WURTELE,
GEORGE GARDEN,
WILLIAM LUNN,
HORATIO GATES,
N. B. DOUCET,
HENRY GRIFFIN,
PETER McGILL,
ROBERT FROST,
D. C. NAPIER,
THOMAS BARRON,
WILLIAM McKAY,
WILLIAM PARDY,
JOHN FLEMMING,
CHARLES DE MONTENAC,
DAVID ROSS,
TOUSSAINT POTHIER,
DENIS BENJ. VIGER,
JOSEPH SHUTER,
JOHN FISHER,
JULES QUESNEL,
ADAMS McNIDER,
PIERRE LUKIN,
BENJAMIN HOLMES,
ANDRE JOBIN,
AUSTIN CUVILLIER,
JOSEPH ROY,
JOSEPH MASSON,
WILLIAM HALL,
JOHN McKENZIE,
J. P. SAVEUSE DE BEAUJEU,
JOHN FORSYTH,
JOS. ANT. GAGNON,
TANCREDE BOUTHILLIER,



CHAPITRE IV

CATALOGUE DES MEMBRES DU PREMIER CONSEIL DE LA CORPORATION DE MONTRÉAL EN 1833

Les affaires municipales de la ville de Montréal ayant été administrées par des juges de Paix depuis 1796 jusqu'en 1833 une charte fut accordée à la ville par le gouvernement pour une période de quatre années, de 1832 à 1836. Dix-sept conseillers furent élus par le peuple en 1833. A la première session du conseil, Jacques Viger agissait comme secrétaire, et il fut élu maire par les conseillers.

JUIN 1833

JACQUES VIGER, *Maire*

Conseillers

JOHN DONEGANI,
WM. FORBES,
JOSEPH GAUVIN,
ALEX. LUSIGNAN,
JOHN McDONELL,
ROBERT NELSON,
CHS. S. RODIER,
JOSEPH ROY,
JOHN TORRANCE,
AUGUSTIN TULLOCK,
JOHN TURNEY,
GUILLAUME J. VALLEE,
FRANCOIS DEROME,
MAHUM HALL,
JULIEN PERRAULT,
TURTON PENN,

PIERRE AUGER, Secrétaire.

JUIN 1834

JACQUES VIGER, *Maire*

Conseillers

CHS. S. RODIER,
JULIEN PERRAULT,
MAHUM HALL,
JOSEPH DONEGANI,
JOHN McDONELL,
GUILL. J. VALLEE,
JOSEPH GAUVIN,
ED. E. RODIER,
TURTON PENN,
LOUIS H. LAFONTAINE,
CHS. A. LUSIGNAN,
ANTOINE VOYER,
AUGUSTIN TULLOCK,
PIERRE DUFRESNE,
ROBERT NELSON,
PIERRE AUGER, Secrétaire.

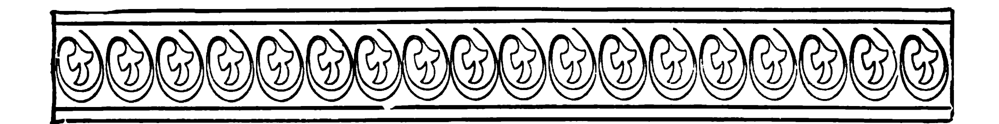
JUIN 1835

JACQUES VIGER, *Maire*

Conseillers

CHS S. RODIER,
PIERRE DUFRESNE,
JOSEPH ROY, [marchand]
JOSEPH ROY, N. P.,
ROBERT NELSON,
E. E. RODIER,
AUG. PERRAULT,
ANTOINE VOYER,
CHS. A. LUSIGNAN,
JOHN McDONELL,
JOHN DONEGANI,
LOUIS H. LAFONTAINE,
TURTON PENN,
JAMES H. LAMBE,
AUG. TULLOCK,
PIERRE AUGER, Secrétaire.





CHAPITRE V

CATALOGUE DES JUGES DE LA COUR SPÉCIALE DES SESSIONS DE LA PAIX DE 1836 à 1840

Après l'expiration de la charte de la ville de Montréal en 1836, les affaires municipales de la ville furent de nouveau administrées par une Cour Spéciale des Sessions de la Paix, jusqu'en 1840.

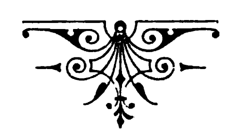
Noms des juges de paix suivant la liste officielle des régistres depuis 1836 à 1840.

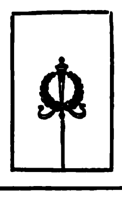
DENIS BENJ. VIGER.
PETER McGILL,
PIERRE DE ROCHEBLAVE,
WM. ROBERTSON,
LAWRENCE KIDD,
JAMES MILLER,
AUSTIN CUVILLIER,
JULES QUESNEL,
ADAM L. McNIDER,
JOSEPH SHUTER,
WILLIAM HALL,
JOS. ANT. GAGNON,
DANIEL ARNOLDI,
ED. M. LEPROHON,
GEORGE J. HOLT,
JOSEPH T. BARRETT,
JACOB DEWITT,
PIERRE LUKIN,
TURTON PENN,
THOMAS CRINGAN,
JOSEPH MASSON,
HENRY CORSE,
JOHN MOLSON,
SYDNEY BELLINGHAM,
JAMES BROWN,
PIERRE E. LECLERE,
JOHN DONEGANI,
GUILLAUME J. VALLEE,
CHARLES LAMONTAGNE,
HENRI DESRIVIERES,
THEOPHILE DUFORT,
BENJAMIN HART,

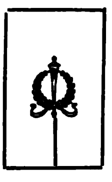


JAS. McGILL DESRIVIERES,
CHS. S. RODIER,
JOHN JONES,
CHARLES TAIT,
HUGH E. BARRON,
ALEXIS LAFRAMBOISE,
J.-BTE. CASTONGUAY,
PATRICE LACOMBE,
OLIVIER BERTHELET,
PAUL JOS. LACROIX,
THOMAS B. WRAGG,
M. J. HAYES,
ETIENNE GUY,
LOGAN FULLER,
FRANCOIS P. BRUNEAU,
PIERRE LOUIS PANET,
HUGH BRODIE,
JOSEPH BABY,
ALEXANDRE BUCHANAN,
JOHN DYKE,
WILLIAM EVANS,

DELISLE et DELISLE, ensuite DELISLE et BREHAUT remplirent les fonctions de Greffiers de la Paix.







CHAPITRE VI

CATALOGUE DU GOUVERNEMENT DE LA CITÉ DEPUIS SA CONSTITUTION EN CORPORATION EN 1840

1840, 1841, 1842

L'HON. PETER McGILL, *Maire.*

JULES QUESNEL, (1).
ADAM FERRIE,
C. S. RODIER,
J. G. MACKENZIE,
C. S. De BLEURY,
J. M. TOBIN,
OLIVIER BERTHELET,
F. BRUNEAU,
HYPOLITE GUY, (2).
JOHN DONEGANI,
CHARLES TAIT, (3).
J. W. DUNSCOMB, (4).
THOMAS PHILIPS, (5).
COLIN CAMPBELL,
STANLEY BAGG,
ARCHIBALD HUME,
D. HANDYSIDE, (6).
WILLIAM MOLSON,

J. P. SEXTON, *Greffier*, nommé le 12 septembre 1840.

(1) Mourut et fut remplacé par J. M. Desrivières, 3 juin 1842.
(2) Démissionna et fut remplacé par Joseph Bourret, 30 mars 1842.
(3) Refusa les fonctions et fut remplacé par John Redpath, 12 septembre 1840.
(4) Démissionna et fut remplacé par James Ferrier, 1er juillet 1841.
(5) Mourut et fnt remplacé par William Lunn, 20 juin 1842.
(6) Refusa les fonctions et fut remplacé par John Mathewson, 12 septembre 1840.

1843

JOSEPH BOURRET, Ecr., *Maire.*

Echevins.

JOSEPH MASSON,
BENJAMIN HOLMES,
WILLIAM MOLSON,
JOSEPH ROY,
JOHN REDPATH,
C. S. De BLEURY,

Conseillers.

JAMES FERRIER,
PIERRE JODOIN,
PETER DUNN,
WILLIAM LUNN,
WILLIAM WATSON,
OLIVIER FRECHETTE,
PIERRE BEAUBIEN,
P. A. GAGNON,
FRANCOIS TRUDEAU,
FRANCOIS PERRIN,
JOHN MATHEWSON.

J. P. SEXTON, *Greffier.*

1844

JOSEPH BOURRET, *Maire.*

Echevins.

JOSEPH MASSON,
BENJAMIN HOLMES,
C. S. De BLEURY,
JOSEPH ROY,
JAMES FERRIER,
PETER DUNN,

Conseillers.

WILLIAM WATSON,
JOHN MATHEWSON,
PIERRE BEAUBIEN,
FRANCOIS TRUDEAU,
FRANCOIS PERRIN,
HENRY STUART,
WILLIAM LUNN,
JOHN TULLY,
ALFRED LAROCQUE,
THOMAS MOLSON,
PIERRE JODOIN,

J. P. SEXTON, *Greffier.*

1845

JAMES FERRIER, *Maire.*

Echevins.

BENJAMIN HOLMES,
C. S. De BLEURY,
WILLIAM LUNN,
FRANÇOIS TRUDEAU,
JOSEPH BOURRET,
THOMAS MOLSON,

Conseillers.

WILLIAM WATSON,
PIERRE JODOIN,
HENRY STUART,
JOHN TULLY,
ALFRED LAROCQUE,
WILLIAM FOOTNER,
BENJAMIN LYMAN,
H. L. ROUTH,
JOHN GLENNON,
DANIEL GORRIE,
FRANÇOIS PERRIN,

J. P. SEXTON, *Greffier.*

1846

JAMES FERRIER, *Maire.*

Echevins.

JOHN E. MILLS,
WILLIAM LUNN,
PIERRE JODOIN,
HENRY STUART,
BENJAMIN LYMAN,
JOSEPH BOURRET,

Conseillers.

FRANÇOIS PERRIN,
WILLIAM FOOTNER,
PIERRE BEAUBIEN,
JOHN WARD,
DANIEL GORRIE,
WILLIAM CONNOLLY,
JASPER G. SIMS,
JOHN GLENNON,
J. D. GIBB,
JOHN TULLY,
PIERRE DUFRESNE,
NARCISSE VALOIS,
CANFIELD DORWIN,
JOHN KELLY, (1).

J. P. SEXTON, *Greffier.*

(1) Démissionna et fut remplacé par Alfred Larocque.

1847

JOHN E. MILLS, *Maire.* (1).

Echevins.

JOSEPH BOURRET,	PIERRE BEAUBIEN,
JAMES FERRIER,	JOHN GLENNON,
FRANÇOIS PERRIN,	JOHN TULLY,

Conseillers.

WILLIAM FOOTNER,	ANDRE OUIMET,
BENJAMIN LYMAN,	B. C. A. GUGY,
J. D. GIBB,	ALFRED LAROCQUE,
DANIEL GORRIE,	JOHN WARD, (2).
JASPER G. SIMS,	J. U. BEAUDRY,
NARCISSE VALOIS,	PATRICK LYNCH,
CANFIELD DORWIN,	C. S. De BLEURY,

J. P. SEXTON, *Greffier.*

1848

JOSEPH BOURRET, *Maire.*

Echevins.

JOHN GLENNON,	B. C. A. GUGY,
J. D. GIBB, (3).	JOHN TULLY,
ANDRE OUIMET,	E. R. FABRE.

Conseillers.

NARCISSE VALOIS,	BENJAMIN LYMAN,
ALFRED LAROCQUE,	JOHN BELL,
J. U. BEAUDRY,	C. S. RODIER,
PATRICK LYNCH,	WILLIAM WORKMAN, (4).
J. B. HOMIER,	JOSEPH GRENIER,
CHARLES WILSON,	JOSEPH McNIDER,
WILLIAM SNAITH,	JASPER G. SIMS,

J. P. SEXTON, *Greffier.*

(1) Mourut au mois de novembre et fut remplacé par Joseph Bourret comme maire, et par C. S. Rodier, comme conseiller du quartier Saint-Antoine.

(2) Quitta la ville et fut remplacé par J. B. Homier, en décembre 1847.

(3) Démissionna et fut remplacé par Archibald MacFarlane.

(4) Refusa les fonctions et fut remplacé par John Whitlaw.



1849

E. R. FABRE, *Maire.*

Echevins.

JOSEPH BOURRET,
ANDRE OUIMET,
B. C. A. GUGY,
BENJAMIN LYMAN,
ALFRED LAROCQUE,
JASPER G. SIMS.

Conseillers.

C. S. RODIER,
CHARLES WILSON,
WILLIAM SNAITH,
JOHN BELL,
JOSEPH GRENIER,
JOSEPH McNIDER,
JOHN WHITLAW,
JOHN TULLY,
J. U. BEAUDRY,
P. LYNCH,
J. B. HOMIER,
ARCHIBALD MACFARLANE,
AMABLE PREVOST,
SAML. BENJAMIN,

J. P. SEXTON, *Greffier.*

1850

E. R. FABRE, *Maire.*

Echevins.

BENJAMIN LYMAN,
ALFRED LAROCQUE,
CHARLES WILSON,
ARCHIBALD MACFARLANE,
JOSEPH GRENIER,
J. U. BEAUDRY,

Conseillers.

JOSEPH BOURRET, [1].
PATRICK LYNCH,
J. B. HOMIER,
AMABLE PREVOST,
JOHN TULLY, [2].
S. BENJAMIN,
JOHN WHITLAW,
FRS. LECLAIRE,
ARCHIBALD HALL,
BENJAMIN HOLMES,
THOMAS McGRATH,
EDWIN ATWATER,
ED. LAMARCHE,
D. McDONALD,

J. P. SEXTON, *Greffier.*

(1) Démissionna et fut remplacé par Olivier Fréchette, mai 1850.
(2) Démissionna et fut remplacé par L. H. Holton, mai 1850.



1851

CHARLES WILSON, *Maire.*

Echevins.

E. R. FABRE,
ARCHD. MACFARLANE,
JOSEPH GRENIER,
J. B. HOMIER,
PATRICK LYNCH,
S. BENJAMIN.

Conseillers.

AMABLE PREVOST,
JOHN WHITLAW,
FRS. LECLAIRE,
ARCHD. HALL, [1]
EDWIN ATWATER,
ED. LAMARCHE,
D. McDONALD,
O. FRECHETTE,
JOHN LEEMING,
H. H. WHITNEY,
ALEX. McCAMBRIDGE,
PATRICK LARKIN,
J. R. BRONSDON,
A. MONTREUIL,

J. P. SEXTON, *Greffier.*

1852

CHARLES WILSON, *Maire.*

Echevins.

JOSEPH GRENIER,
FRANÇOIS LECLAIRE,
JOHN WHITLAW,
EDWIN ATWATER,
JOHN LEEMING,
H. H. WHITNEY,
J. B. HOMIER,
PATRICK LYNCH,
O. FRECHETTE.

Conseillers.

ALEX. McCAMBRIDGE,
J. R. BRONSDON,
A. MONTREUIL,
ED. THOMPSON,
PATRICK LARKIN,
JOSEPH TIFFIN,
R. TRUDEAU,
M. CUVILLIER,
HENRY STARNES,
N. B. CORSE,
NARCISSE VALOIS,
ROLLO CAMPBELL,
LOUIS MARCHAND,
PETRUS LABELLE,
LAMBERT BLEAU,
AUSTIN ADAMS,
H. GOYETTE,
THOMAS MUSSEN,

J. P. SEXTON, *Greffier.*

(1) Démissionna et fut remplacé par Ed. Thompson, novembre 1851.

1853

L'hon. CHARLES WILSON, *Maire.*

Echevins.

JOSEPH GRENIER,
JOHN WHITLAW,
EDWIN ATWATER,
JOHN LEEMING,
H. H. WHITNEY,
R. TRUDEAU,
N. VALOIS,
P. LARKIN,
FRANÇOIS LECLAIRE,

Conseillers.

JOSEPH TIFFIN,
M. CUVILLIER,
HENRY STARNES,
N. B. CORSE,
ROLLO CAMPBELL,
L. MARCHAND,
P. LABELLE,
LAMBERT BLEAU,
AUSTIN ADAMS,
H. GOYETTE,
THOS. MUSSEN,
J. B. HOMIER,
ALEX. McCAMBRIDGE,
J. R. BRONSDON,
A. MONTREUIL,
ED. THOMPSON,
C. J. COURSOL,
JOSEPH PAPIN,
J. P. SEXTON, *Greffier.*

1854

WOLFRED, NELSON, *Maire.*

Echevins.

J. R. BRONSDON,
R. TRUDEAU,
PATRICK LARKIN,
H. H. WHITNEY,
EDWIN ATWATER,
JOSEPH GRENIER,
JOHN WHITLAW,
J. B. HOMIER,
FRS. LECLAIRE,

Conseillers.

A. HIBBARD,
LOUIS RICARD,
THOMAS McGRATH,
HENRY LYMAN,
J. J. DAY,
LAMBERT BLEAU,
ROLLO CAMPBELL,
NARCISSE VALOIS,
JOSEPH PAPIN,
C. J. COURSOL,
ED. THOMPSON,
A. MONTREUIL,
A. McCAMBRIDGE,
AUSTIN ADAMS,
P. LABELLE,
HENRY STARNES,
M. CUVILLIER,
JOS. TIFFIN,

J. P. SEXTON, *Greffier.*

1855

WOLFRED NELSON, *Maire.*

Echevins.

FRS. LECLAIRE,
H. H. WHITNEY,
T. TRUDEAU,
J. B. HOMIER,
HENRY STARNES,
A. McCAMBRIDGE,
EDWIN ATWATER,
NARCISSE VALOIS,

J. R. BRONSDON.

Conseillers.

P. LYNCH,
A. MONTREUIL,
ED. THOMPSON,
C. J. COURSOL,
ROLLO CAMPBELL,
LAMBERT BLEAU,
J. J. DAY,
HENRY LYMAN,
THOMAS McGRATH,
LOUIS RICARD,
ASHLEY HIBBARD,
AUSTIN ADAMS,
ED. MASSON,
GEORGE BROWNE,
M. P. RYAN,
DAMASE MASSON,
AMABLE JODOIN,
C. E. BELLE,

J. P. SEXTON, *Greffier.*

1856

HENRY STARNES, *Maire.*

Echevins.

R. TRUDEAU,
EDWIN ATWATER,
NARCISSE VALOIS,
FRS. LECLAIRE,
A. McCAMBRIDGE,
ROLLO CAMPBELL,
J. J. DAY,
H. H. WHITNEY,
J. B. HOMIER.

Conseillers.

LAMBERT BLEAU,
HENRY LYMAN,
THOMAS McGRATH,
LOUIS RICARD,
A. HIBBARD,
A. ADAMS,
GEORGE BROWNE,
M. P. RYAN,
D. MASSON,
AMABLE JODOIN,
C. E. BELLE,
LOUIS MARCHAND, [1].
W. A. TOWNSEND,
HENRY BULMER,
F. CLARKE,
JOSEPH SIMARD,
J. P. ROTTOT,
N. B. CORSE, [2].
J. P. SEXTON, *Greffier.*

1857

HENRY STARNES, *Maire.*

Echevins.

EDWIN ATWATER,
FRS. LECLAIRE,
J. B. HOMIER,
A. McCAMBRIDGE,
J. J. DAY,
L. MARCHAND,
GEORGE BROWNE,
D. MASSON,
H. H. WHITNEY.

(1) Elu à la place de E. I. Masson, démissionnaire.
(2) Remplaçant M. Starnes, comme conseiller du quartier Ouest.

Conseillers.

AUSTIN ADAMS,
M. P. RYAN,
AMABLE JODOIN,
C. E. BELLE,
W. A. TOWNSEND, [1].
HENRY BULMER,
F. CLARKE,
JOS SIMARD,
J. P. ROTTOT,
N. B. CORSE,
N. VALOIS,
JACQUES GRENIER,
FRED. PENN,
WILLIAM RODDEN,
J. R. BRONSDON,
ANDRE AUCLAIRE,
J. H. TERROUX,
FRS. CUSSON,

J. P. SEXTON, *Greffier.*

1858

C. S. RODIER, *Maire.*

Echevins.

FRS. LECLAIRE,
A. McCAMBRIDGE,
L. MARCHAND,
H. H. WHITNEY,
HENRY BULMER,
FRS. CLARKE,
J. B. HOMIER,
N. B. CORSE,

N. VALOIS.

Conseillers.

JOS. SIMARD,
J. J. DAY, [2].
J. P. ROTTOT,
JACQUES GRENIER,
FRED. PENN,
WILLIAM RODDEN,
J. R. BRONSDON,
ANDRE AUCLAIRE,
J. H. TERROUX,
FRS. CUSSON,
DANIEL CORRIE,
AMABLE JODOIN,
ALDIS BERNARD,
F. F. MULLINS,
J. L. LEPROHON,
A. N. RENNIE,
JOHN SMITH,
J. B. GOYETTE,

J. P. SEXTON, *Greffier.*

(1) Démissionna et fut remplacé par Daniel Gorrie, septembre 1857.
(2) Démissionna et fut remplacé par Edward Thompson, avril 1858.

1859

C. S. RODIER, *Maire.*

Echevins.

LOUIS MARCHAND, EDWARD THOMPSON,
FRANÇOIS LECLAIRE, N. B. CORSE,
A. JODOIN, HENRY BULMER,
N. VALOIS, D. GORRIE,
A. McCAMBRIDGE.

Conseillers.

JACQUES GRENIER, FRS. CUSSON,
FREDERICK PENN, A. N. RENNIE,
WILLIAM RODDEN, JOHN SMITH,
J. R. BRONSDON, J. B. GOYETTE,
ANDRE AUCLAIRE, HENRY LYMAN,
J. H. TERROUX, W. BRISTOW,
A. BERNARD, R. BELLEMARE,
F. F. MULLINS, FRANÇOIS CONTANT,
J. L. LEPROHON, JOSEPH DUHAMEL,
CHARLES GLACKMEYER, *Greffier.*
[nommé le 15 avril 1859].

1860

C. S. RODIER, *Maire.*

Echevins.

L. MARCHAND, HENRY BULMER,
N. B. CORSE, A. JODOIN,
F. LECLAIRE, D. GORRIE,
A. McCAMBRIDGE. EDWARD THOMPSON,
J. L. LEPROHON.

Conseillers.

A. BERNARD,
F. F. MULLINS,
A. N. RENNIE,
J. B. GOYETTE,
HENRY LYMAN,
R. BELLEMARE,
F. CONTANT,
JOSEPH DUHAMEL,
W. BRISTOW, [1].
JACQUES GRENIER,
JOHN SMITH, [2]
FREDERICK PENN,
WILLIAM RODDEN,
FRANÇOIS CUSSON,
THOMAS McCREADY,
G. L. ROLLAND,
J. B. HOMIER,
J. B. BROUSSEAU,

CHS. GLACKMEYER, *Greffier.*

1861

C. S. RODIER, *Maire.*

Echevins.

F. LECLAIRE,
D. GORRIE,
R. BELLEMARE,
A. McCAMBRIDGE,
EDWARD THOMPSON,
HENRY LYMAN,
HENRY BULMER,
JACQUES GRENIER,
J. L. BEAUDRY.

Conseillers.

F. CONTANT,
JOSEPH DUHAMEL,
FREDERICK PENN,
WILLIAM RODDEN,
FRANCOIS CUSSON,
THOMAS McCREADY,
G. L. ROLLAND,
J. B. HOMIER,
J. B. BROUSSEAU,
CHARLES TUGGEY,
J. B. GOYETTE,
J. B. ROLLAND,
G. B. MUIR,
A. A. STEVENSON,
THOMAS McGRATH,
D. McNEVIN,
GEORGE BOWIE,
FERDINAND DAVID,

CHS GLACKMEYER, *Greffier.*

(1) Fut déclaré inhabile à siéger par un jugement de la cour, et fut remplacé par Charles Tuggey, mars 1860.

(2) Démissionna et fut remplacé par J. L. Beaudry. juin 1860.

1862

J. L. BEAUDRY, *Maire.*

Echevins.

EDWARD THOMPSON,
JACQUES GRENIER,
F. LECLAIRE,
HENRY BULMER,
D. GORRIE,
R. BELLEMARE,
FREDERICK PENN,
WILLIAM RODDEN,
J. B. HOMIER.

Conseillers.

FRANÇOIS CUSSON,
THOMAS McCREADY,
G. L. ROLLAND,
J. B. BROUSSEAU,
J. B. GOYETTE,
J. B. ROLLAND,
G. B. MUIR,
A. A. STEVENSON,
THOS. McGRATH,
DANIEL McNEVIN,
GEORGE BOWIE,
FERDINAND DAVID,
HENRY LYMAN,
P. DONOVAN.
J. R. BRONSDON,
A. MARTIN,
JOSEPH POUPART,
F. CONTANT, [1].

CHS. GLACKMEYER, *Greffier.*

1863

J. L. BEAUDRY, *Maire.*

Echevins.

F. LECLAIRE,
H. BULMER,
D. GORRIE,
R. BELLEMARE,
JACQUES GRENIER,
FRED PENN,
W. RODDEN,
H. LYMAN,
F. CONTANT.

(1) Remplaça J. L. Beaudry comme conseiller, pour le quartier Saint-Jacques.

Conseillers.

J. B. GOYETTE,
J. B. ROLLAND,
G. B. MUIR,
A. A. STEVENSON,
THOS. McGRATH,
DANIEL McNEVIN,
GEORGE BOWIE,
FERD. DAVID,
P. DONOVAN,
J. R. BRONSDON,
A. MARTIN,
JOS. POUPART,
THOS. McCREADY,
A. McGIBBON,
B. DEVLIN,
A. E. MONTMARQUET,
E. LAMOUREUX,
L. LABELLE,

CHS. GLACKMEYER, *Greffier.*

1864

J. L. BEAUDRY, *Maire.*

Echevins.

F. LECLAIRE,
H. BULMER
D. GORRIE,
R. BELLEMARE,
JACQUES GRENIER,
FRED. PENN,
W. RODDEN,
H. LYMAN,
F. CONTANT,

Conseillers.

P. DONOVAN,
J. R. BRONSDON,
A. MARTIN,
JOS. POUPART,
THOS. McCREADY,
A. McGIBBON,
B. DEVLIN,
E. LAMOUREUX,
L. LABELLE,
J. B. GOYETTE,
J. B. ROLLAND,
A. A. STEVENSON,
D. McNEVIN,
GEO. BOWIE,
FERD. DAVID.
T. S. HIGGINSON,
J. W. McGAUVRAN ,
JOEL LEDUC, (1).

CHS. GLACKMEYER, *Greffier.*

(1) Remplaça le conseiller Montmarquet, démissionnaire.

1865

J. L. BEAUDRY, *Maire.*

Echevins.

J. GRENIER,
W. RODDEN,
F. CONTANT,
D. GORRIE,
FERD. DAVID,
GEO. BOWIE,
J. B. ROLLAND,
A. A. STEVENSON.
THOS. McCREADY.

Conseillers.

A. McGIBBON,
B. DEVLIN,
E. LAMOUREUX,
L. LABELLE,
J. B. GOYETTE,
D. McNEVIN,
T. S. HIGGINSON,
J. W. McGAUVRAN,
J. LEDUC,
P. DONOVAN,
JOS. POUPART,
C. ARCHAMBAULT,
C. ALEXANDER,
A. W. OGILVIE,
DAVID BROWN,
J. H. ISAACSON,
F. CASSIDY,
B. BASTIEN,
CHS. GLACKMEYER, *Greffier*

1866

HENRY STARNES, *Maire.*

Echevins.

F. CONTANT,
J. GRENIER,
F. DAVID,
GEO. BOWIE,
J. B. ROLLAND,
A. A. STEVENSON,
W. RODDEN, [1]
THOS. McCREADY,
J. B. GOYETTE.

(1) Elu échevin, 13 mars 1866.

Conseillers.

D. McNEVIN, (1).
T. S. HIGGINSON,
J. W. McGAUVRAN,
P. DONOVAN,
JOS. POUPART,
A. W. O'GILVIE,
DAVID BROWN,
J. H. ISAACSON,
F. CASSIDY,
B. BASTIEN,
J. O. MERCIER,
B. DEVLIN,
L. LABELLE,
J. LEDUC,
MEDERIC LANCTOT,
A. BERNARD,
J. E. MULLIN, (2).
F. X. ST. CHARLES,

CHS. GLACKMEYER, *Greffier.*

1867

HENRY STARNES, *Maire.*

Echevins.

D. GORRIE,
W. RODDEN,
THOS. McCREADY,
F. DAVID,
N. VALOIS,
A. W. O'GILVIE,
B. DEVLIN,
B. BASTIEN,
J. POUPART,

Conseillers.

D. BROWN,
J. H. ISAACSON,
F. CASSIDY,
J. O. MERCIER,
J. LECLAIRE,
L. LABELLE, (3).
M. LANCTOT, (4)
A. BERNARD,
F. X. ST. CHARLES,
CHS. ALEXANDER,
J. W. McGAUVRAN,
W. MASTERMAN,
R. HOLLAND,
H. A. NELSON,
R. TAYLOR,
JOS. DOUTRE,
D. MUNRO,
P. DONOVAN, (5).

CHS. GLACKMEYER, *Greffier.*

---

(1) Démissionna le 18 juillet 1866 et fut remplacé par Wm Masterman, 10 août 1866

(2) Fut déclaré inhabile à siéger par ordre de la cour et fut remplacé par Chs. Alexander, 16 janvier 1867.

(3) Décédé décembre 1866, et remplacé par P. Jordan, 9 mars 1868.

(4) Déqualifié et Alexis Dubord fut déclaré élu par la cour, 10 juin 1867.

(5) Démissionna le 12 mars 1867 et fut remplacé par Jas. McShane, 30 avril 1867.

1868

WILLIAM WORKMAN, *Maire.*

Echevins.

W. RODDEN,
T. McCREADY,
F. DAVID,
N. VALOIS,
B. DEVLIN,
CHS. ALEXANDER,
A. BERNARD,
B. BASTIEN,
D. MUNRO,

Conseillers,

J. LECLAIRE,
F. X. ST. CHARLES,
J. W. McGAUVRAN,
W. MASTERMAN,
R. HOLLAND,
H. A. NELSON,
R. TAYLOR,
J. DOUTRE,
A. DUBORD,
JAS. McSHANE,
T. WILSON,
HENRY LYMAN,
R. H. STEPHENS,
T. M. THOMPSON,
G. W. STEPHENS,
W. HENDERSON,
JOS. SIMARD,
P. JORDAN,

CHS. GLACKMEYER, *Greffier.*

1869

WILLIAM WORKMAN, *Maire.*

Echevins.

F. DAVID,
N. VALOIS,
B. BASTIEN,
D. MUNRO,
W. RODDEN,
B. DEVLIN,
A. BERNARD,
CHS. ALEXANDER,
W. MASTERMAN.

Conseillers.

J. W. McGAUVRAN,
H. A. NELSON,
R. TAYLOR,
J. DOUTRE,
J. McSHANE,
T. WILSON,
HENRY LYMAN,
R. H. STEPHENS,
J. M. THOMPSON,
GEO. W. STEPHENS,
W. HENDERSON,
JOS. SIMARD,
JOEL LEDUC,
F. X. ST. CHARLES,
P. JORDON,
J. A. PLINGUET,
W. F. KAY,
R. HOLLAND, [1]

CHS. GLACKMEYER, *Greffier.*

1870

WILLIAM WORKMAN, Ecr., *Maire.*

Echevins.

B. BASTIEN,
W. RODDEN,
B. DEVLIN,
A. BERNARD,
CHS. ALEXANDER,
FERD. DAVID,
W. MASTERMAN,
THOS. WILSON,
JOS. SIMARD.

Conseillers.

JAS. McSHANE,
HENRY LYMAN,
REMEO H. STEPHENS,
R. M. THOMPSON,
GEO. W. STEPHENS,
W. HENDERSON,
F. X. ST. CHARLES,
P. JORDAN,
J. A. PLINGUET,
W. F. KAY,
J. W. McGAUVRAN,
H. A. NELSON,
R. TAYLOR,
P. M. CHRISTIE,
L. BETOURNAY,
S. RIVARD,
CHS. DESMARTEAU,
JOEL LEDUC,

CHS. GLACKMEYER, *Greffier.*

(1) Démissionna le 9 mars 1869 et remplacé par le conseiller Peter M. Christie, le 7 avril 1869.



1871

CHAS. J. COURSOL, *Maire.*

Echevins.

W. RODDEN,
ALDIS BERNARD,
CHS. ALEXANDER,
FERD. DAVID,
W. MASTERMAN,
B. BASTIEN,
THOS. WILSON,
JOS. SIMARD,
R. TAYLOR.

Conseillers.

JOEL LEDUC,
F. X. ST. CHARLES,
P. JORDAN,
J. A. PLINGUET, [1]
W. F. KAY,
J. W. McGAUVRAN,
H. A. NELSON,
P. M. CHRISTIE,
L. BETOURNAY,
S. RIVARD,
CHS. DESMARTEAU,
JAMES McSHANE,
GEO. W. STEPHENS,
CHS. GARTH,
THOMAS D. HOOD,
J. E. MULLIN,
L. O. LORANGER,
W. SACHE,
CHS. GLACKMEYER, *Greffier.*

1872

CHS. J. COURSOL, *Maire.*

Echevins.

F. DAVID,
W. MASTERMAN,
B. BASTIEN,
T. WILSON,
JOS. SIMARD,
R. TAYLOR,
A. BERNARD,
C. ALEXANDER,
J. W. McGAUVRAN,

(1) Démissionna le 13 novembre 1871 et fut remplacé par J. B. Rolland, 11 décembre 1871.



Conseillers.

H. A. NELSON,
P. M. CHRISTIE,
L. BETOURNAY, (1).
S. RIVARD,
C. DESMARTEAU,
JAS. McSHANE,
GEO. W. STEPHENS,
CHS. GARTH,
THOMAS D. HOOD,
J. E. MULLIN,
L. O. LORANGER,
W. F. KAY,
J. B. ROLLAND,
A. McCAMBRIDGE,
W. KENNEDY,
JOS. BRUNET,
JACQUES GRENIER,
DANIEL MUNRO,

CHS. GLACKMEYER, *Greffier.*

1873

(2) FRANCIS CASSIDY, *Maire.*

Echevins.

A. BERNARD, (3).
B. BASTIEN,
JOS. SIMARD,
CHS. ALEXANDER,
F. DAVID,
R. TAYLOR,
THOS. WILSON,
J. W. McGAUVRAN,
W. F. KAY.

Conseillers.

JAS. McSHANE,
G. W. STEPHENS,
CHS. GARTH,
T. D. HOOD,
J. E. MULLIN,
L. O. LORANGER,
J. B. ROLLAND,
ALEX McCAMBRIDGE,
W. KENNEDY,
JOS. BRUNET,
JACQUES GRENIER,
DANIEL MUNRO,
H. A. NELSON,
S. RIVARD,
C. DESMARTEAU,
AMABLE JODOIN,
HENRY THOMAS,
C. BRYSON,

CHS. GLACKMEYER, *Greffier.*

(1) Démissionna le 19 novembre 1872 et fut remplacé par Amable Jodoin, fils, 9 décembre 1872.

(2) Décédé Juin 1873 et remplacé par Aldis Bernard 23 juin 1873.

(3) Choisi comme maire 23 juin 1873 et remplacé par le conseiller Garth, comme échevin 2 juillet 1873, et qui fut remplacé comme conseiller par Thomas Caverhill le 21 juillet 1873.

1874

ALDIS BERNARD, *Maire.*

Echevins.

CHS. ALEXANDER,
FERD. DAVID,
ROBERT TAYLOR,
J. W. McGAUVRAN,
W. F. KAY,
J. B. ROLLAND,
A. C. McCAMBRIDGE,
W. KENNEDY,
JOS. BRUNET,
JACQUES GRENIER,
DANIEL MUNRO,
H. A. NELSON,
S. RIVARD,
C. DESMARTEAU,
AMABLE JODOIN,
HENRY THOMAS,
CAMPBELL BRYSON,
THOS. CAVERHILL,
BENOIT BASTIEN,
THOS. WILSON,
JAMES McSHANE,
GEO. W. STEPHENS,
THOS. D. HOOD,
J. E. MULLIN,
L. O. LORANGER,
DAVID A. McCORD,
J. W. CREVIER,

CHS. GLACKMEYER, *Greffier.*

1875

WM. H. HINGSTON, *Maire.*

Echevins.

FERD. DAVID,
ROBERT TAYLOR,
J. W. McGAUVRAN,
H. A. NELSON,
S. RIVARD,
C. DESMARTEAU.
A. JODOIN, [1]
HENRY THOMAS,
CAMPBELL BRYSON, (2)
T. D. HOOD,
J. E. MULLIN,
L. O. LORANGER,
D. R. McCORD,
J. W. CREVIER,
A. McCAMBRIDGE,
JACQUES GRENIER,
JOS. BRUNET,
JOS. DUHAMEL,

(1) Démissionna le 26 août 1875, et fut remplacé par Zéphirin Chapleau, 31 septembre 1875.

(2) Démissionna le 4 novembre 1875, et remplacé par Wm Clendinneng, 15 novembre 1875.

A. BASTIEN, (1)
THOS. WILSON,
JAS. McSHANE,
J. W. STEPHENS,
RICHARD HOLLAND,
GEO. CHILDS,
THOS. E. FOSTER,
J. C. McLAREN,
ALFRED ROY,
CHS. GLACKMEYER, *Greffier.*

1876

WM. H. HINGSTON, *Maire.*

Echevins,

H. A. NELSON,
FERD. DAVID,
JACQUES GRENIER,
S. RIVARD,
J. W. McGAUVRAN,
JAS. McSHANE,
JOS. BRUNET,
ROBERT TAYLOR,
L. O. LORANGER,
J. W. CREVIER,
A. McCAMBRIDGE,
JOS. DUHAMEL,
RICHARD HOLLAND,
GEO. CHILDS,
THOS. E. FOSTER,
J. C. McLAREN,
D. R. McCORD,
THOS WILSON,
GEO. W. STEPHENS,
T. D. HOOD,
J. E. MULLIN,
ALFRED ROY,
O. ROBERT,
Z. CHAPLEAU,
W. CLENDINNENG,
J. J. ARNTON,
HENRY GAUTHIER,
CHS. GLACKMEYER, *Greffier.*

1877

L'Hon. J. L. BEAUDRY, *Maire.*

Echevins.

H. A. NELSON,
GEO. W. STEPHENS,
THOS. E. FOSTER,
J. C. McLAREN,

(1) Démissionna le 11 octobre 1875, et remplacé par Olivier Robert, 3 novembre 1875.

JACQUES GRENIER,
S. RIVARD,
J. W. McGAUVRAN,
R. HOLLAND,
JOS. BRUNET,
JOS. DUHAMEL,
D. R. McCORD,
FERD. DAVID,
ROBERT TAYLOR,
A. McCAMBRIDGE,
GEO. CHILDS,
ALFRED ROY, (1)
W. CLENDINNENG,
HENRY GAUTHIER,
NATHAN MERCER,
THOS. WILSON,
T. D. HOOD,
J. E. MULLIN,
O. ROBERT,
E. A. GENEREUX,
P. KENNEDY,
M. LAURENT,
CHS. THIBAULT,
CHS. GLACKMEYER, *Greffier*,

1878

L'Hon. J. L. BEAUDRY, *Maire.*

Echevins.

H. A. NELSON,
GEO. W. STEPHENS,
JACQUES GRENIER,
S. RIVARD,
P. DONOVAN,
R. HOLLAND,
E. A. GENEREUX,
AUG. LABERGE,
D. R. McCORD,
ROBERT TAYLOR,
WM. CLENDINNENG,
H. GAUTHIER,
NATHAN MERCER,
THOS. WILSON,
T. D. HOOD,
J. E. MULLIN,
O. ROBERT,
P. KENNEDY,
M. LAURENT,
CHS. THIBAULT,
C. MELANÇON,
GEO. CHILDS,
E. K. GREENE,
P. P. MARTIN,
JAMES McSHANE,
CHS. HAGAR,
H. JEANNOTTE,
CHS. GLACKMEYER, *Greffier*.

(1) Démissionna 6 avril 1877 et remplacé par Edouard Chaussé 25 avril 1877.

1879

SEVERE RIVARD, *Maire.*

Echevins.

H. A. NELSON,
M. LAURENT,
JACQUES GRENIER,
T. D. HOOD,
P. DONOVAN,
R. HOLLAND,
E. A. GENEREUX,
O. ROBERT,
GEO. CHILDS,
D. R. McCORD,
THOS. WILSON,
J. E. MULLIN,
P. KENNEDY,
CHS. THIBAULT,
E. K. GREENE,
P. P. MARTIN,
JAS. McSHANE,
CHS. HAGAR,
H. JEANNOTTE,
H. GAUTHIER,
CHS. D. PROCTOR,
E. LAVIGNE,
J. C. WATSON,
F. E. GILMAN,
J. H. MOONEY,
ARTHUR DUBUC,
LS. ALLARD,

CHS. GLACKMEYER, *Greffier.*

1880

SEVERE RIVARD, *Maire.*

Echevins.

H. A. NELSON, [1]
M. LAURENT,
JACQUES GRENIER,
THOS. D. HOOD,
P. DONOVAN,
RICH. HOLLAND,
H. JEANNOTTE,
HENRI GAUTHIER,
E. LAVIGNE,
J. C. WATSON,
F. E. GILMAN,
J. H. MOONEY,

(1) Démissionna le 14 février 1881, remplacé par Geo. W. Stephens, 14 mars 1881

E. A. GENEREUX, (1)
O. ROBERT,
LOUIS ALLARD,
E. K. GREENE,
P. P. MARTIN,
JAS. McSHANE,
CHAS. HAGAR,
ARTHUR DUBUC,
JOHN FAIRBAIRN,
THOS. WILSON,
D. R. McCORD,
CHS. D. PROCTOR,
PATRICK KENNEDY,
CHS. THIBAULT,
JAS. C. WILSON,
CHS. GLACKMEYER, *Greffier.*

1881

L'Hon. J. L. BEAUDRY, *Maire.*

Echevins.

J. GRENIER,
M. LAURENT,
F. E. GILMAN,
T. D. HOOD,
P. DONOVAN,
LOUIS ALLARD,
J. C .WATSON,
O. ROBERT,
J. H. MOONEY,
THOS. WILSON,
CHS. D. PROCTOR,
HENRI GAUTHIER,
ARTHUR DUBUC,
D. R. McCORD,
PATRICK KENNEDY,
CHS. THIBAULT, (2)
J. C. WILSON,
L. E. BEAUCHAMP,
JAS. McSHANE, (3)
CHS. HAGAR,
H. JEANNOTTE,
JOHN FAIRBAIRN,
ARMAND PREVOST,
W. FARRELL,
GEO. W. STEPHENS,
DAVID BROWN,
AUG. LABERGE,
CHS. GLACKMEYER, *Greffier.*

(1) Démissionna le 14 février 1881, remplacé par L. E. Beauchamp, 21 juillet 1881.
(2) Démissionna le 13 février 1882.
(3) Déqualifié le 13 mai 1881, remplacé par l'échevin Denis Tansey, 21 mai 1881.

1882

L'Hon. J. L. BEAUDRY, *Maire.*

Echevins.

J. GRENIER,
M. LAURENT,
P. KENNEDY,
J. D. HOOD,
P. DONOVAN,
AUG. LABERGE, [1]
J. C. WILSON,
O. ROBERT,
J. H. MOONEY,
THOS. WILSON,
C. D. PROCTOR,
D. R. McCORD,
CHARLES HAGAR,
H. JEANNOTTE,
JOHN FAIRBAIRN,
ARMAND PREVOST,
W. FARRELL,
DAVID BROWN,
D. TANSEY,
L. E. BEAUCHAMP,
ARTHUR DUBUC,
H. B. RAINVILLE,
A. A. STEVENSON,
R. HOLLAND,
C. BEAUSOLEIL,
J. W. MOUNT,
A. ROY,

CHS. GLACKMEYER, *Greffier.*

1883

L'Hon. J. L. BEAUDRY, *Maire.*

Echevins.

J. GRENIER,
M. LAURENT,
H. JEANNOTTE,
T. D. HOOD,
P. DONOVAN,
L. E. BEAUCHAMP,
J. C. WILSON,
O. ROBERT,
A. PREVOST,
W. FARRELL,
D. BROWN,
D. TANSEY,
A. DUBUC,
H. B. RAINVILLE,
A. A. STEVENSON,
C. BEAUSOLEIL,

(1) Décédé en octobre 1882, remplacé par Chs. Berger, 13 novembre 1882.

J. H. MOONEY,	J. W. MOUNT,
THOS. WILSON,	CHS. BERGER,
R. HOLLAND,	A. ROY,
CHS. HAGAR,	E. A. GENEREUX,
JOHN FAIRBAIRN,	W. D. STROUD,

JAS. McSHANE,

CHS. GLACKMEYER, *Greffier.*

Les membres du nouveau quartier d'Hochelaga furent les échevins Préfontaine, J. D. Rolland, Jos. Gauthier, assermentés le 21 décembre 1883.

1884

L'Hon. J. L. BEAUDRY, *Maire.*

Echevins.

J. GRENIER,	J. W. MOUNT,
M. LAURENT,	A. ROY,
H. JEANNOTTE,	E. A. GENEREUX,
T. D. HOOD,	W. D. STROUD,
P. DONOVAN,	JAS. McSHANE,
L. E. BEAUCHAMP,	R. PREFONTAINE,
J. C. WILSON,	J. D. ROLLAND,
O. ROBERT,	J. GAUTHIER,
J. H. MOONEY,	JOHN FAIRBAIRN,
THOS. WILSON, (1)	A. PREVOST, (2)
R. HOLLAND,	WM. FARRELL,
A. DUBUC,	D. TANSEY,
H. B. RAINVILLE,	CHS. BERGER,
A. A. STEVENSON,	S. S. ARCHIBALD,
C. BEAUSOLEIL,	H. R. GRAY,

CHS. GLACKMEYER, *Greffier.*

(1) Démissionna le 2 février 1885.
(2) Démissionna le 9 février 1885.

1885

H. BEAUGRAND, *Maire.*

Echevins.

JACQUES, GRENIER,
MICHEL LAURENT,
H. JEANNOTTE,
T. D. HOOD,
P. DONOVAN,
C. BEAUSOLEIL,
J. C. WILSON,
O. ROBERT,
H. R. GRAY,
ARTHUR DUBUC,
R. HOLLAND,
A. ROY,
E. A. GENEREUX,
W. D. STROUD,
JAMES McSHANE,
J. D. ROLLAND,
J. GAUTHIER,
JOHN FAIRBAIRN,
W. FARRELL,
D. TANSEY, [1]
CHS. BERGER,
J. S. ARCHIBALD,
J. H. MOONEY,
H. B. RAINVILLE,
R. PREFONTAINE,
A. A. STEVENSON,
J. W. MOUNT,
JEREMIE PERREAULT,
J. B. R. DUFRESNE,
EUCLIDE MATHIEU,

CHS. GLACKMEYER, *Greffier.*

Les Membres du nouveau quartier Saint-Jean-Baptiste, assermentés le 8 mars 1886 : J. O. Villeneuve, John Lee et M. J. Lamontagne.

1886

H. BEAUGRAND. *Maire.*

Echevins.

JACQUES GRENIER,
M. LAURENT,
H. JEANNOTTE,
A. A. STEVENSON,
P. DONOVAN,
R. PREFONTAINE,
J. W. MOUNT,
JEREMIE PERREAULT,
EUCLIDE MATHIEU,
M. MALONE,

(1) Déqualifié 2 novembre 1885, remolacé par M. Malone, 23 novembre 1885.

C. BEAUSOLEIL,
H. B. RAINVILLE,
JOHN FAIRBAIRN,
H. R. GRAY,
ARTHUR DUBUC,
R. HOLLAND,
J. GAUTHIER,
W. FARRELL,
CHS. BERGER,
J. S. ARCHIBALD,
J. H. MOONEY,
JAMES McSHANE, (1)
J. D. ROLLAND,
J. B. R. DUFRESNE,
A. S. HAMELIN,
RICHARD WHITE,
DANIEL WILSON,
W. KENNEDY,
JOS. BRUNET,
F. MARTINEAU,
J. O. VILLENEUVE,
JOHN LEE,
L. J. LAMONTAGNE,

CHS. GLACKMEYER, *Greffier.*

1887

L'Hon. J. J. C. ABBOTT, *Maire.*

Echevins.

JACQUES GRENIER,
M. LAURENT,
H. JEANNOTTE,
A. A. STEVENSON,
P. DONOVAN,
C. BEAUSOLEIL,
H. B. RAINVILLE,
RICHARD WHITE,
J. W. MOUNT,
ARTHUR DUBUC,
R. HOLLAND,
J. H. MOONEY, (2)
R. PREFONTAINE,
A. S. HAMELIN,
DANIEL WILSON,
WILLIAM KENNEDY,
JOS. BRUNET,
F. MARTINEAU,
J. O. VILLENEUVE,
JOHN LEE,
W. FARRELL,
J. S. ARCHIBALD,
M. MALONE,
JAMES McBRIDE,
W. H. CUNNINGHAM,
L. H. BOISSEAU,

(1) Démissionna le 14 mars 1887, remplacé par P. Kennedy, 23 mars 1887.

(2) Démissionna 12 septembre, remplacé par James Griffin, 10 octobre, 1887.

JEREMIE PERREAULT,	J. O. DUPUIS,
J. D. ROLLAND,	A. ROUSSEAU, (1)
J. B. R. DUFRESNE,	VITAL GRENIER,

PATRICK KENNEDY,
CHS. GLACKMEYER, *Greffier.*

Le 8 août 1887, trois nouveaux membres pour le nouveau quartier Saint-Gabriel, furent assermentés : Les échevins A. W. Morris, D. Tansey et Olivier Girard.

1888

L'Hon. J. J. C. ABBOTT, *Maire.*

Echevins.

JACQUES GRENIER, (2)	W. FARRELL,
M. LAURENT,	JAMES McBRIDE,
H. JEANNOTTE,	W. H. CUNNINGHAM,
A. A. STEVENSON,	L. H. BOISSEAU,
J. S. ARCHIBALD,	J. O. DUPUIS, (4)
M. MALONE,	VITAL GRENIER,
H. B. RAINVILLE,	PATRICK KENNEDY,
RICHARD WHITE,	DENNIS TANSEY,
ALEX GERMAIN, (3)	OLIVIER GIRARD,
ART. DUBUC,	JOS. GAUTHIER, (5)
J. O. VILLENEUVE,	R. PREFONTAINE,
J. D. ROLLAND,	JEREMIE PERREAULT,
J. B. R. DUFRESNE,	A. W. MORRIS, (6)
A. S. HAMELIN,	THOS. CONROY,

(1) Déqualifié par un jugement de la cour, 10 octobre 1887, remplacé par Jos. Gauthier, 7 novembre 1837.
(2) Démissionna le 8 février 1889.
(3) Déqualifié 2 septembre 1888, remplocé par John Lee, 22 octobre 1888.
(4) Démissionna le 21 mai 1888, remplacé par Méderic Laurier, 11 juin 1888.
(5) Déqualifié par la cour, remplacé par Antoine Rousseau, 11 juin 1888.
(6) Démissionna 9 juillet 1888, remplacé par Edwin Thompson, 13 août 1884.

DANIEL WILSON,
WILLIAM KENNEDY,
JOS. BRUNET,
F. MARTINEAU,
Wm. CLENDINNENG,
JAMES GRIFFIN,
N. A. HURTEAU,
J. C. ROBERT,

CHS. GLACKMEYER, *Greffier.*

1889

JACQUES GRENIER, *Maire.*

Echevins.

J. D. ROLLAND,
R. PREFONTAINE,
H. JEANNOTTE,
A. A. STEVENSON,
J. S. ARCHIBALD,
M. MALONE,
H. B. RAINVILLE,
THOMAS CONROY,
A. S. HAMELIN,
GEO. W. STEPHENS,
J. O. VILLENEUVE,
ARTHUR DUBUC,
W. FARRELL,
JAMES McBRIDE,
W. H. CUNNINGHAM,
L. H. BOISSEAU,
VITAL GRENIER,
DENNIS TANSEY,
JEREMIE PERREAULT,
W. CLENDINNENG,
JAMES GRIFFIN,
N. A. HURTEAU,
J. C. ROBERT,
M. LAURIER,
A. ROUSSEAU,
EDWIN THOMPSON,
JOHN LEE, [1]
J. B. R. DUFRESNE,
DANIEL WILSON,
WM. KENNEDY,
JOS. M. DUFRESNE,
J. R. SAVIGNAC,
PIERRE DUBUC,
JOS BRUNET,
F. MARTINEAU,
PATRICK KENNEDY,

CHS. GLACKMEYER, *Greffier.*

1890

JACQUES GRENIER, *Maire.*

Echevins.

J. D. ROLLAND,
R. PREFONTAINE,
DANIEL WILSON,
WILLIAM KENNEDY,

(1) Election annulée le 15 juin 1889, remplacé par Alex. Germain, 9 août 1889, par acclamation.

H. JEANNOTTE,
A. A. STEVENSON,
THOMAS CONROY,
M. MALONE,
H. B. RAINVILLE,
EDWIN THOMPSON,
A. S. HAMELIN,
GEO. W. STEPHENS,
J. O. VILLENEUVE,
ARTHUR DUBUC,
JEREMIE PERREAULT,
W. CLENDINNENG,
JAMES GRIFFIN,
N. A. HURTEAU, (1)
J. C. ROBERT,
J. B. R. DUFRESNE,
JOS. BRUNET,
F. MARTINEAU,
PATRICK KENNEDY,
J. R. SAVIGNAC,
PIERRE DUBUC,
ALEX. GERMAIN,
W. FARRELL,
JAMES McBRIDE,
W. H. CUNNINGHAM,
L. H. BOISSEAU,
VITAL GRENIER,
DENNIS TANSEY,
J. M. DUFRESNE,
HOLLIS SHOREY,
A. LAMARCHE,
THOMAS GAUTHIER,

CHS. GLACKMEYER, *Greffier.*

1891

JAMES McSHANE, *Maire.*

Echevins.

J. D. ROLLAND,
R. PREFONTAINE,
H. JEANNOTTE,
A. A. STEVENSON,
THOS. CONROY,
M. MALONE, (2)
H. B. RAINVILLE,
EDWIN THOMPSON,
A. S. HAMELIN,
PIERRE DUBUC,
W. FARRELL,
JAMES McBRIDE,
W. H. CUNNINGHAM,
L. H. BOISSEAU,
VITAL GRENIER,
DENNIS TANSEY,
J. M. DUFRESNE,
HOLLIS SHOREY,

(1) Déqualifié par un jugement de la Cour Supérieure, 13 janvier 1890, confirmé par la Cour de Révision, 17 mars 1890 ; réélu 9 avril 1890.

(2) Décéda le 21 septembre 1891, remplacé par l'échevin M. F. Nolan, 20 octobre 1891.

GEO. W. STEPHENS,
J. O. VILLENEUVE,
J. B. R. DUFRESNE,
DANIEL WILSON,
WILLIAM KENNEDY,
JOS. BRUNET,
F. MARTINEAU,
PATRICK KENNEDY,
J. R. SAVIGNAC,
A. LAMARCHE,
THOMAS GAUTHIER,
W. CLENDINNENG,
N. A. HURTEAU,
J. C. ROBERT,
J. PERREAULT,
JAMES GRIFFIN,
ARTHUR DUBUC,
ALEX. GERMAIN,

CHS. GLACKMEYER, *Greffier.*

1892

JAMES McSHANE, *Maire.*

Echevins.

J. D. ROLLAND,
R. PREFONTAINE,
H. JEANNOTTE,
A. A. STEVENSON,
THOMAS CONROY,
W. H. CUNNINGHAM,
H. B. RAINVILLE,
EDWIN THOMPSON,
ALEX. GERMAIN,
DENNIS TANSEY,
J. M. DUFRESNE,
W. FARRELL,
JAMES McBRIDE,
L. H. BOISSEAU,
VITAL GRENIER,
A. LAMARCHE,
THOMAS GAUTHIER,
W. CLENDINNENG,
N. A. HURTEAU,
J. C. ROBERT,
J. PERREAULT,
JAMES GRIFFIN,
ARTHUR DUBUC,
W. F. NOLAN,
J. O. VILLENEUVE,
P. KENNEDY,
D. WILSON,
J. BRUNET,
J. R. SAVIGNAC,
P. DUBUC,
C. BEAUSOLEIL,
I. H. STEARNS,
E. DAGENAIS,
L. G. A. CRESSE,
E. JAMES,
A. L. HURTUBISE,

L. O. DAVID, *Greffier.*

1893

L'Hon. A. DESJARDINS, *Maire.*

Echevins.

N. A. HURTEAU,
R. PREFONTAINE,
H. JEANNOTTE,
A. A. STEVENSON,
THOMAS CONROY,
M. F. NOLAN,
H. B. RAINVILLE,
EDWIN THOMPSON,
ALEX. GERMAIN,
D. TANSEY,
L. G. A. CRESSE,
W. CLENDINNENG,
J. C. ROBERT,
J. PERREAULT,
JAMES GRIFFIN,
ARTHUR DUBUC,
J. O. VILLENEUVE,
P. KENNEDY,
D. WILSON,
J. BRUNET,
J. R. SAVIGNAC,
P. DUBUC,
C. BEAUSOLEIL,
I. H. STEARNS,
E. DAGENAIS,
E. JAMES,
A. L. HURTUBISE,
WM. FARRELL,
JAMES McBRIDE,
R. W. SMITH,
G. MARSOLAIS,
R. COSTIGAN,
N. B. DESMARTEAU,
J. BUMBRAY,
P. LECLERC,
GEO. RENEAULT,

L. O. DAVID, *Greffier.*

1894

J. O. VILLENEUVE, *Maire.*

Echevins.

N. A. HURTEAU,
R. PREFONTAINE,
J. C. ROBERT,
A. A. STEVENSON,
R. COSTIGAN,
J. BRUNET,
J. R. SAVIGNAC,
A. L. HURTUBISE,
WM. FARRELL,
JAMES McBRIDE,

M. F. NOLAN,
G. MARSOLAIS,
E. G. PENNY,
C. BEAUSOLEIL,
F. X. PRENOVEAU,
H. DUPRE,
H. B. RAINVILLE,
P. KENNEDY,
R. W. SMITH,
GEO. RENEAULT,
P. LECLERC,
P. LYALL,
T. A. GROTHE,
L. A. JACQUES,
R. TURNER,
M. T. LEFEBVRE,

L. O. DAVID, *Greffier.*

1895

J. O. VILLENEUVE, *Maire.*

Echevins.

N. A. HURTEAU, [1]
R. PREFONTAINE,
J. C. ROBERT,
A. A. STEVENSON,
R. COSTIGAN,
M. F. NOLAN,
G. MARSOLAIS,
E. G. PENNY,
C. BEAUSOLEIL,
F. X. PRENOVEAU,
H. DUPRE,
H. B. RAINVILLE,
P. KENNEDY, [2]
J. BRUNET,
J. R. SAVIGNAC,
A. L. HURTUBISE,
WM. FARRELL,
JAMES McBRIDE,
R. W. SMITH,
GEO. RENEAULT,
P. LECLERC,
P. LYALL,
T. A. GROTHE,
L. A. JACQUES,
R. TURNER,
M. E. LEFEBVRE,

L. O. DAVID, *Greffier.*

1896

R. WILSON SMITH, *Maire.*

Echevins.

H. B. RAINVILLE,
R. PREFONTAINE,
JAMES McBRIDE,
B. CONNAUGHTON,

(1) Décéda 9 novembre, remplacé par A. Dupuis, 26 novembre 1895.
(2) Décéda 1er juillet 1895, remplacé par B. Connaughton, 5 août 1895.

M. T. LEFEBVRE,
A. A. STEVENSON,
R. COSTIGAN,
L. A. JACQUES,
G. MARSOLAIS,
R. PREVOST,
E. G. PENNY,
F. X. PRENOVEAU,
L. OUIMET, Jr.,
C. BEAUSOLEIL,
J. R. SAVIGNAC,
A. DUPUIS, [1]
J. B. WILSON,
JOS. BRUNET,
G. RENEAULT,
T. A. GROTHE,
R. TURNER,
T. KINSELLA,
T. CHARPENTIER,
J. HARPER,
H. DUPRE,
A. W. ATWATER, [2]

L. O. DAVID, *Greffier.*

1897

R. WILSON SMITH, *Maire.*

Echevins.

H. B. RAINVILLE,
R. PREFONTAINE,
M. T. LEFEBVRE, [3]
A. A. STEVENSON,
R. COSTIGAN,
L. A. JACQUES,
JOS. ARCHAMBAULT,
E. G. PENNY,
F. X. PRENOVEAU,
T. CHARPENTIER,
L. OUIMET, Jr.,
J. BRUNET,
C. BEAUSOLEIL,
J. R. SAVIGNAC,
JAMES McBRIDE,
G. MARSOLAIS,
GEO. RENEAULT,
T. A. GROTHE,
R. TURNER,
H. DUPRE,
B. CONNAUGHTON,
T. KINSELLA,
J. HARPER,
J. B. WILSON,
G. W. SADLER,
R. PREVOST, [4]

L. O. DAVID, *Greffier.*

---

(1) Décédé le 6 novembre 1896, remplacé par l'échevin Archambault, 27 novembre 1896.

(2) Démissionna le 18 mai 1896, remplacé par l'échevin Sadler, 23 juin 1896.

(3) Démissionna le 21 septembre 1896, remplacé par l'échevin P. G. Martineau.

(4) Démissionna le 23 janvier 1897 remplacé par l'échevin H. Laporte, 10 février 1897.

1898

R. PREFONTAINE, Ecr., *Maire*,

Echevins.

H. B. RAINVILLE,
JOS. BRUNET,
G. MARSOLAIS,
A. A. STEVENSON,
H. LAPORTE,
L. A. JACQUES,
F. X. PRENOVEAU,
H. B. AMES,
C. BEAUSOLEIL,
JAMES McBRIDE,
R. TURNER,
H. DUPRE,
T. KINSELLA,
G. W. SADLER,
JOS. ARCHAMBAULT,
L. OUIMET, Jr.,
P. G. MARTINEAU,
H. W. LAREAU,
D. GALLERY,
JOS. B. CLEARIHUE,
H. A. EKERS,
P. E. PAQUETTE,
A. GAGNON,
R. DUFRESNE,
ED. ROY,
J. B. WILSON, [1]

L. O. DAVID, *Greffier.*

1899

R. PREFONTAINE, Ecr., *Maire.*

Echevins.

H. B. RAINVILLE,
JOS. BRUNET,
G. MARSOLAIS,
A. A. STEVENSON,
H. LAPORTE,
L. A. JACQUES,
F. X. PRENOVEAU,
G. W. SADLER,
JOS. ARCHAMBAULT,
L. OUIMET, Jr.,
P. G. MARTINEAU,
H. W. LAREAU,
D. GALLERY,
JOS. B. CLEARIHUE,

(1) Mourut le 14 avril 1898, remplacé par P. Wilson, 26 avril 1898.

H. B. AMES,
C. BEAUSOLEIL,
JAMES McBRIDE,
R. TURNER,
H. DUPRE,
T. KINSELLA,
H. A. EKERS,
P. E. PAQUETTE,
A. GAGNON,
R. DUFRESNE,
ED. ROY,
P. WILSON,

L. O. DAVID, *Greffier.*

1900-1901

RAYMOND PREFONTAINE, *Maire.*

Echevins.

H. LAPORTE,
P. G. MARTINEAU,
C LEBEUF,
FRANK HART,
J. B. CLEARIHUE,
E. CHAUSSE,
H. B. AMES,
C. F. LARIVIERE,
A. GAGNON,
JOS. BRUNET,
JAMES McBRIDE,
L. A. JACQUES,
R. TURNER,
G. W. SADLER,
L. A. LAPOINTE,
C. F. SMITH,
J. LAMARCHE,
D. GALLERY,
D. TANSEY, Jr.,
O. FAUCHER,
V. RABY,
F. ROBERTSON,
J. R. SAVIGNAC,
H. A. E. EKERS,
J. O. RICARD,
J. LESPERANCE,
C. ROBILLARD,
L. A. LAVALLEE,
P. WILSON,
L. OUIMET, Jr.,
ED. ROY,
S. D. VALLIERES,
J. BUMBRAY,
J. CHEVALIER,

LOMER GOUIN, [1]

L O. DAVID, *Greffier.*

En vertu de la charte, les élections se font pour un terme de deux ans à partir de 1900.

(1) Démissionna le 1er octobre 1900 remplacé par L. A. Lapointe le 23 novembre 1900.

1902-1903

JAMES COCHRANE, *Maire.*

H. LAPORTE,
S. D. VALLIERES,
C. LEBEUF,
F. ROBERTSON,
J. B. CLEARIHUE,
ED. CHAUSSE,
H. B. AMES,
L. A. LAVALLEE,
J. D. COUTURE,
R. TURNER,
G. W. SADLER,
L. OUIMET,
H. A. EKERS,
P. G. MARTINEAU,
D. GALLERY,
P. WILSON,
E. F. LARIVIERE,
C. ROBILLARD,
J. LESPERANCE,
J. BUMBRAY,
JOS. LAMARCHE, [1]
L. A. LAPOINTE,
O. RICARD,
C. B. CARTER,
F. E. NELSON,
N. A. LAPOINTE,
M. J. WALSH,
F. SAUVAGEAU,
I. H. STEARNS,
L. PAYETTE,
C. LEMAY,
N. GIROUX,
E. N. HEBERT,
E. G. DAGENAIS,

(1) Election annullée par un jugement de la cour de révision, 28 février 1903, remplacé par Jos. Lévy, élu 30 mars 1903.

Liste de tous les Echevins de Montréal, depuis son incorporation en 1840 jusqu'en 1903, arrangée alphabétiquement et indiquant les années de leurs termes d'Office.

A

ATWATER, EDWIN	1850-1-2-3-4-5-6-7
ADAMS, AUSTIN...........	1852-3-4-5-6-7
AUCLAIRE, ANDRÉ........	1857-8-9
ARCHAMBAULT, C.........	1865
ALEXANDER, CHARLES...	1865-6-7-8-9-70-1-2-3-4
ARNTON, J. J.............	1876
ALLARD, LOUIS	1879-80 81
ARCHIBALD, J. S....	1884-5-6-7-8-9
ARCHAMBAULT, JOS......	1896-7-8-9
ATWATER, A. W..........	1896
AMES, HERBERT B.......	1898-9-1900-1-2-3

B

BERTHELET, OLIVIER....	1840-1-2
BRUNEAU, FRANÇOIS.....	1840-1-2
BAGG, STANLEY...........	1840-1-2
BOURRET, JOSEPH........	1842-5-6-7-9-50
BEAUBIEN, PIERRE.......	1843-4-6-7
BEAUDRY, J. UBALDE	1847-8-9-50
BELL, JOHN................	1848-9
BENJAMIN, SAMUEL......	1849-50-1
BRONSDON, J. R...	1851-2-3-4-5-7-8-9-62-3-4
BLEAU, LAMBERT.........	1852-3-4-5-6
BROWNE, GEORGE.........	1855-6-7
BELLE, C. E............. ..	1855-6-7
BULMER, HENRY..........	1857-8-9-60-1-2-3-4

BERNARD, ALDIS..........	1858-9-60-6-7-8-9-70-1-2-3
BRISTOW, W................	1859-60
BELLEMARE, RAPHAEL...	1859-60-1-2-3-4
BEAUDRY, JEAN LOUIS ...	1860-1
BROUSSEAU, J. B	1860-1-2
BOWIE, GEORGE...........	1861-2-3-4-5-6
BROWN, DAVID............	1865-6-7-81-2-3
BASTIEN, BENOIT.........	1865-6-7-8-9-70-1-2-3-4-5
BETOURNAY, LOUIS.......	1870-1-2
BRUNET, JOSEPH....... ..	1872-3-4-5-6-7-86-7-8-9-90-1-2-3-4-5-6-7-8-9-1900-1
BRYSON, CAMPBELL......	1873-4-5
BEAUCHAMP, L. E.........	1880-1-2-3-4
BERGER, CHARLES........	1882-3-4-5-6
BEAUSOLEIL, CLÉOPHAS..	1882-3-4-5-6-7-92-3-4-5-6-7-8-9
BOISSEAU, L. H............	1887-8-9-90-1-2
BUMBRAY, JOHN..........	1893-1900-1-2-3

C

CAMPBELL, COLIN.........	1840-1-2
CONNOLLY, WILLIAM......	1846
CUVILLIER, MAURICE.....	1852-3-4
CORSE, N. B................	1852-3-6-7-8-9-60
CAMPBELL, ROLLO........	1852-3-4-5-6
COURSOL, C. J.............	1853-4-5
CLARKE, FRANCIS.........	1856-7-8
CUSSON, FRS...............	1857-8-9-60-1-2
CONTANT, FRS.............	1859-60-1-2-3-4-5-6
CASSIDY, FRANCIS........	1865-6-7
CHRISTIE, P. M............	1869-70-1-2
CAVERHILL, THOMAS.....	1873-4
CREVIER, J. W.............	1874 5-6
CHAPLEAU, ZÉPHIRIN....	1875-6
CLENDINNENG, WM.......	1875-6-7-8-88-9-90-1-2-3

CHILDS, GEORGE..........	1875-6-7-8-9
CHAUSSÉ, EDOUARD......	1877-1900-1-2-3
CUNNINGHAM, W. H......	1887-8-9-90-1-2
CONROY, THOMAS..........	1888-9-90-1-2-3
CRESSÉ, L. G. A............	1892-3
COSTIGAN, ROBERT.......	1893-4-5-6-7
CONNAUGHTON, B..........	1895-6-7
CHARPENTIER, TREFFLÉ.	1896-7
CLEARIHUE, JOS. B........	1898-9-1900-1-2-3
CHEVALIER, JOSEPH......	1900-1
CARTER, C. B..............	1902-3
COUTURE, J. D.............	1902-3

D

DE BLEURY, C. S...........	1840-1-2-3-4-5-7
DONEGANI, JOHN..........	1840-1-2
DUNSCOMB, J. W..........	1840-1
DESRIVIÈRES, J. M........	1842
DUNN, PETER.............	1843-4
DUFRESNE, PIERRE.......	1846
DORWIN, CANFIELD.......	1846-7
DAY, J. J...................	1854-5-6-7
DUHAMEL, JOSEPH.......	1859-60-1-75-6-7
DAVID, FERDINAND.......	1861-2-3-4-5-6-7-8-9-70-1-2-3-4-5-6
DONOVAN, PETER.........	1862-3-4-5-6-7-78-9-80-1-2-3-4-5
DEVLIN, BERNARD........	1863-4-5-6-7-8-9-70
DOUTRE, JOSEPH..........	1867-8-9
DUBORD, ALEXIS..........	1867-8
DESMARTEAU, CHS.........	1870-1-2-3-4-5
DUBUC, ARTHUR...........	1879-80-1-2-3-4-5-6-7-8-9-90-1-2
DUFRESNE, J. B. R........	1885-6-7-8-9-90-1
DUPUIS, J. ODILON........	1887-8
DUFRESNE, JOS. M........	1889-90-1-2

DUBUC, PIERRE...........	1889-90-1-2-3
DAGENAIS, EDOUARD.....	1892-3
DESMARTEAU, N. B........	1893
DUPRÉ, HERCULE.........	1894-5-6-7-8-9
DUPUIS, ALEXIS........ ...	1895-6
DUFRESNE, RAPHAEL.....	1898-9
DAGENAIS, E. G............	1902-3

E

EKERS, H. A.....	1898-9-1900-1-2-3

F

FERRIE, ADAM............	1840-1-2
FERRIER, JAMES..........	1841-2-3-4-7
FRECHETTE, OLIVIER.....	1843-50-1-2
FOOTNER, WM.............	1845-6-7
FABRE, E. R...............	1848-51
FOSTER, THOMAS E.......	1875-6-7
FAIRBAIRN JOHN.........	1880-1-2-3-4-5-6
FARRELL, WM.............	1881-2-3-4-5-6-7-8-9-90-1-2-3-4
FAUCHER, OLIVIER.......	1900-1

G

GUY, HYPOLITE............	1840-1-2
GAGNON, P. A..............	1843
GLENNON, JOHN..........	1845-6-7-8
GORRIE, DANIEL..........	1845-6-7-57-8-9-60-1-2-3-4-5-7
GIBB, J. D..................	1846-7-8
GUGY, B. C. A........... ..	1847-8-9

GRENIER, JOSEPH.........	1848-9-50-1-2-3-4
GOYETTE, H...............	1852-3
GRENIER, JACQUES.......	1857-8-9-60-1-2-3-4-5-6-72-3-4-5-6-7-8-9-80-1-2-3-4-[5-6-7-8
GOYETTE, J. B.............	1858-9-60-1-2-3-4-5-6
GARTH, CHS................	1871-2-3
GAUTHIER, HENRI	1876-7-8-9-80-1
GÉNÉREUX. E. A.....	1877-8-9-80-3-4-5
GREENE, E. K....	1878-9-80
GILMAN, F. E..............	1879-80-1
GAUTHIER, JOS............	1884-5-6-7-8
GRAY, HENRY R....	1884-5-6
GRIFFIN, JAMES........ ...	1887-8-9-90-1-2-3
GRENIER, VITAL........ ...	1887-8-9-90-1-2
GERMAIN, ALEX....... ...	1888-9-90-1-2-3
GIRARD, OLIVIER...... ...	1888
GAUTHIER, THOMAS......	1890-1-2
GROTHÉ, T. A..............	1894-5-6-7
GALLERY, DANIEL.... ...	1898-9-1900-1-2-3
GAGNON, ARTHUR.........	1898-9-1900-1
GOUIN, LOMER............	1900
GIROUX, NAPOLÉON.......	1902-3

H

HUME, ARCHIBALD.......	1840-1-2
HANDYSIDE, D..........	1840
HOLMES, BENJAMIN.....	1843-4-5-50
HOMIER, J. BTE......	1847-8-9-50-1-2-3-4-5-6-7-8-60-1-2
HOLTON, L. H.............	1850
HALL, ARCHIBALD........	1850-1
HIBBARD, ASHLEY........	1854-5-6
HIGGINSON, T. S....... ...	1864-5-6
HOLLAND, RICHARD......	1867-8-9-75-6-7-8-9-80-2-3-4-5-6-7
HENDERSON, WM..... ..	1868-9-70

HOOD, THOS. D.	1871-2-3-4-5-6-7-8-9-80-1-2-3-4-5
HAGAR, CHARLES	1878-9-80-1-2-3
HAMELIN, A. S.	1886-7-8-9-90-1
HURTEAU, N. A.	1888-9-90-1-2-3-4-5
HURTUBISE, A. L	1892-3-4-5
HARPER, JAMES	1896-7
HART, FRANK	1900-1
HEBERT, E. N	1902-3

I

ISAACSON, J. H	1865-6-7

J

JODOIN, PIERRE	1843-4-5-6
JODOIN, AMABLE	1855-6-7-8-9-60
JORDAN, P	1868-9-70-1
JODOIN, AMABLE JR.	1872-3-4-5
JEANNOTTE, HONORÉ	1878-9-80-1-2-3-4-5-6-7-8-9-90-1-2
JAMES, ENOCH	1892-3
JACQUES, L. A.	1894-5-6-7-8-9-1900-1

K

KELLY, JOHN	1846
KAY, W. F.	1869-70-1-2-3-4
KENNEDY, WM	1872-3-4-86-7-8-9-90-1
KENNEDY, PATRICK	1877-8-9-80-1-2-7-8-9-90 1-2-3-4-5
KINSELLA, THOMAS	1896-7-8-9

L

LUNN, WM................	1842-3-4-5-6
LAROCQUE, ALFRED......	1844-5-6-7-8-9-50
LYMAN, BENJAMIN.......	1845-6-7-8-9-50
LYNCH, PATRICK..........	1847-8-9-50-1-2-5
LECLAIRE, FRS............	1850-1-2-3-4-5-6-7-8-9-60-1-2-3-4
LAMARCHE, ED...........	1850-1
LEEMING, JOHN..........	1851-2-3
LARKIN, PATRICK........	1851-2-3-4
LABELLE, PETRUS.......	1852-3-4
LYMAN, HENRY...........	1854-5-6-9-60-1-2-3-4-8-9-70
LEPROHON, J. L...........	1858-9-60
LAMOUREUX, E...........	1863-4-5
LABELLE, L	1863-4-5-6-7
LEDUC, JOEL..............	1864-5-6-9-70-1
LANCTOT, MÉDÉRIC......	1866-7
LECLAIRE, J...............	1867-8
LORANGER, L. O...........	1871-2-3-4-5-6
LAURENT, MICHEL........	1877-8-9-80-1-2-3-4-5-6-7-8
LABERGE, AUGUSTE.......	1878-81-2
LAVIGNE, E..............	1879-80
LEE, JOHN................	1886-7-8-9
LAMONTAGNE, L. J........	1886
LAURIER, MÉDÉRIC.......	1888-9
LAMARCHE, AZARIE.......	1890-1-2
LECLERC, PIERRE.........	1893-4-5
LYAL, PETER..............	1894-5
LEFEBVRE, M. THÉODULE.	1894-5-6-7
LAPORTE, HORMISDAS. ..	1898-9-1900-1-2-3
LAREAU, H. W............	1898-9
LEBEUF, CALIXTE.........	1900-1-2-3
LARIVIERE, E. F...........	1900-1-2-3
LAPOINTE, L. A...........	1900-1-2-3

LAMARCHE, JOS. A........	1900-1-2-3
LESPERANCE, JOSEPH....	1900-1-2-3
LAVALLÉE, L. ARSÈNE....	1900-1-2-3
LAPOINTE, N..............	1902-3
LEMAY, C....	1902-3
LEVY, JOSEPH......	1903

M

MACKENZIE, J. G..........	1840-1-2
MOLSON, WM..............	1840-1-2-3-4-5
MATHEWSON, JOHN.......	1840-1-2-3-4
MASSON, JOSEPH..........	1843-4
MILLS, JOHN E............	1846
MACFARLANE, ARCH......	1847-8-9-50-1
McNIDER, JOSEPH.........	1848-9
McGRATH, THOMAS........	1850-4-5-6-61-2-3
McDONALD, D..............	1850-1
McCAMBRIDGE, ALEX.....	1851-2-3-4-5-6-7-8-9-60-1-72-3-4
MONTREUIL, A............	1851-2-3-4-5
MARCHAND, LOUIS...... .	1852-3-6-7-8-9-60
MUSSEN, THOMAS.........	1852 3
MASSON, EDOUARD........	1855
MASSON, DAMASE.........	1855-6-7
MULLINS, F. F.............	1858-9-60
McCREADY, THOMAS......	1860-1-2-3-4-5-6-7-8
MUIR, G. B.......	1861-2-3
McNIVEN, D..	1861-2-3-4-5-6
MARTIN, A......	1862-3-4
McGIBBON, ALEX..........	1863-4-5
MONTMARQUETTE, A. E...	1863
McGAUVRAN, J. W.... ...	1864-5-6-7-8-9-70-1-2-3-4-5-6-7
MERCIER, J. O......	1866-7
MASTERMAN, WM.........	1866-7-8-9-70-1-2
MULLIN, J. E.............	1866-71-2-3-4-5-6-7-8-9

MUNRO, DANIEL.........	1867-8-9-72-3-4
McSHANE, JAMES..........	1867 8-9-70-1-2-3-4-5-6-8-9-80-1-3-4-5-6
McCORD, DAVID A.	1874-5-6-7-8-9-80-1-2
McLAREN, J. C............	1875-6-7
MERCER, NATHAN.	1877-8
MELANÇON, C.............	1878
MARTIN, P. P..............	1878-9-80
MOONEY, J. H.......... ...	1879-80-1-2-3-4-5-6-7
MOUNT, J. W...............	1882 3-4-5-6-7
MALONE, MOSES..........	1885-6-7-8-9-90-1
MATHIEU, EUCLIDE.......	1885-6
MARTINEAU, FRS..........	1886 7-8-9-90-1
McBRIDE, JAMES..........	1886-7-8-9-90-1-2-3-4-5-6 7-8-9
MORRIS, A. W............	1888
MARSOLAIS, GILBERT.....	1893-4-5-6-7-8-9
MARTINEAU, PAUL G.. ...	1897-8-9-1900-1-2-3

N

NELSON, HORATIO A......	1867-8-9-70-1-2-3-4-5-6-7-8 9-80
NOLAN, M. F.......	1891-2-3-4-5
NELSON, F. E..............	1902-3

O

OUIMET, ANDRÉ..........	1847-8-9
OGILVIE, A. W.......... ..	1865-6-7
OUIMET, LÉANDRE JR.....	1896-7-8-9-1900-1-2-3

P

PHILIPS, THOMAS..... ...	1840-1-2
PERRIN, FRS	1843-4-5-6-7
PRÉVOST, AMABLE........	1849-50-1

PAPIN, JOSEPH............	1853-4
PENN, FREDERICK........	1857-8-9-60-1-2-3-4
POUPART, JOSEPH........	1862-3-4-5-6-7
PLINGUET, J. A............	1869-70-1
PROCTOR, CHS. D..........	1879-80-1-2
PRÉVOST, ARMAND........	1881-2-3-4
PRÉFONTAINE, RAYMOND.	1884-5-6-7-8-9-90-1-2-3-4-5-6
PERREAULT, JÉRÉMIE....	1885-6-7-8-9-90-1-2-3
PENNY, E. GOFF...........	1894-5-6-7
PRENOVEAU, F. X.........	1894-5-6-7-8-9
PRÉVOST, ROMÉO..........	1896-7
PAQUETTE, P. E.......... .	1898-9
PAYETTE, LOUIS...........	1902-3

Q

QUESNEL, JULES..........	1840-1-2

R

RODIER, C. S........... ...	1840-1-2-7-8-9
REDPATH, JOHN..........	1840-1-2-3
ROY, JOSEPH	1843-4
ROUTH, H. L....	1845
RICARD, LOUIS............	1854-5-6
RYAN, M. P	1855-6-7
ROTTOT, J. P...............	1856-7-8
RODDEN, WM.....	1857-8-9-60-1-2-3-4-5-6-7-8-9-70
RENNIE, A. N..............	1858-9-60
ROLLAND, GABRIEL L.....	1860-1-2
ROLLAND. J. BTE.....	1861-2-3-4-5-6-71-2-3-4
RIVARD, SEVÈRE..........	1870-1-2-3-4-5-6-7-8
ROBERT, OLIVIER.........	1875-6-7-8-9-80 1-2-3-4-5

ROY, ALFRED..............	1875-6-7-82-3-4-5
RAINVILLE, H. B..........	1882-3-4-5-6-7-8-9-90-1-2-3-4-5-6-7-8-9
ROLLAND, J. DAMIEN......	1884-5-6-7 8-9-90-1-2
ROUSSEAU, ANTOINE.. ..	1887-8-9
ROBERT, J. C...............	1888-9-90-1-2-3-4-5
RENEAULT, GEO...........	1893-4-5-6-7
ROY, EDOUARD......	1898-9-1900-1
RABY, VITAL..............	1900-1
ROBERTSON, FARQUHAR.	1900-1-2-3
RICARD, J. O...............	1900-1-2-3
ROBILLARD, CLÉMENT....	1900-1-2-3

S

STUART, HENRY.....	1844-5-6
SIMS, JASPER G............	1846-7-8-9
SNAITH, WM..........	1848-9
STARNES, HENRY.........	1852-3-4-5
SIMARD, JOSEPH...	1856-7-8-68-9-70-1-2-3
SMITH, JOHN..............	1858-9-60
STEVENSON, A. A	1861-2-3-4-5-6-82-3-4-5-6-7-8-9-90-1-2-3-4-5-6-7-8-9
ST-CHARLES, F. X.........	1866-7-8-9-70-1
STEPHENS, ROMEO H......	1868-9-70
STEPHENS, GEO. W.... ...	1868-9-70-1-2-3-4-5-6-7-8-80-1-9-90-1
SACHE, W..................	1871
STROUD, W. D..............	1883-4-5
SAVIGNAC, J. R............	1889-90-1-2-3-4-5-6-7-1900-1
SHOREY, HOLLIS..........	1890-1
STEARNS, J. H.............	1892-3-1902-3
SMITH, R. WILSON........	1893-4-5
SADLER, GEORGE W.......	1896-7-8-9-1900-1-2-3
SMITH, CHS. F.	1900-1
SAUVAGEAU, FELIX.......	1902-3

T

TOBIN, J. M	1840-1-2
TAIT, CHARLES	1840
TRUDEAU, FRS	1843-4-5
TULLY, JOHN	1844-5-6-7-8-9-50
THOMPSON, EDWARD	1851-2-3-4-5-8-9-60-1-2
TIFFIN, JOSEPH	1852-3-4
TRUDEAU, R	1852-3-4-5-6
TOWNSEND W. A	1856-7
TERROUX, J. H	1857-8-9
TUGGEY, CHS	1860-1
TAYLOR, ROBERT	1867-8-9-70-1-2-3-4-5-6-7-8
THOMPSON, T. M	1868-9-70
THOMAS, HENRY	1873-4-5
THIBAULT, CHS	1877-8-9-80-1
TANSEY, DENNIS	1881-2-3-4-5-8-9-90-1-2-3
THOMPSON, EDWIN	1888-9-90-1-2-3
TURNER, R	1894-5-6-7-8-9-1900-1-2-3
TANSEY, DENNIS JR	1900-1

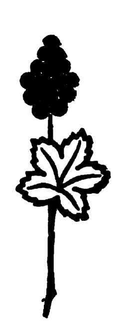
V

VALOIS, NARCISSE	1846-7-8-52-3-4-5-6-7-8-9-66-7-8-9
VILLENEUVE, J. O	1886-7-8-9-90-1-2-3
VALLIÈRES, S. D	1900-1-2-3

W

WATSON, WM	1843-4-5
WARD, JOHN	1846-7
WILSON, CHS	1848-9-50

WORKMAN, WM...........	1848
WHITLAW, JOHN.........	1848-9-50-1-2-3-4
WHITNEY, H. H............	1851-2-3-4-5-6-7-8
WILSON, THOS............	1868-9-70-1-2-3-4-5-6-7-8-9-80-1-2-3-4
WATSON, J. C............	1879-80-1
WILSON, J. C...............	1880-1-2-3-4-5
WHITE, RICHARD..........	1886-7-8
WILSON, DANIEL..........	1886-7-8-9-90-1-2-3
WILSON, J. BTE............	1896-7-8
WILSON, PHILIAS..........	1898-9-1900-1-2-3
WALSH, M. J...............	1902-3



CITÉ DE MONTRÉAL

TABLEAU DÉMONTRANT LA DETTE, LE TAUX D'INTÉRÊT PAYÉ, L'ÉVALUATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE, LA POPULATION, LE REVENU ANNUEL, ETC., DE 1868 A 1902

Année	Dette totale	Argent en banque, fonds d'amortissement accumulé et montants dûs par les propriétaires.	Dette nette	Taux moyen d'intérêt payé	Intérêt sur la dette nette	Valeur totale de la propriété foncière	Rapport de la dette à la valeur totale p. c.	Valeur de la propriété foncière imposable
	$	$	$	%	$	$	%	$
1868....	5,157,386	369,925	4,787,461	6.1	292,035	45,191,920	10.5	39,174,120
1869....	5,166,630	251,176	4,915,454	6.1	299,842	47,193,350	10.4	40,913,650
1870....	5,322,839	303,802	5,019,037	6.1	306,161	50,245,440	9.9	43,202,240
1871....	5,395,152	253,951	5,141,201	6.1	313,613	53,303,200	9.6	45,914,800
1872....	6,058,969	448,669	5,610,300	6.1	342,228	55,990,710	10.0	47,583,260
1873....	7,718,275	1,215,739	6,502,536	5.8	377,147	63,121,090	10.3	54,319,590
1874....	9,763,031	2,064,383	7,698,648	5.6	431,024	70,029,500	10.9	66,164,000
1875....	10,285,548	1,241,728	9,043,820	5.5	497,410	90,809,065	9.9	79,253,565
1876....	11,658,798	1,494,192	10,164,606	5.5	563,656	93,952,015	10.8	81,208,215
1877....	11,751,476	1,084,643	10,666,833	5.5	587,684	90,979,331	11.7	78,401,131
1878....	11,598,744	1,190,660	10,408,084	5.5	572,446	85,959,894	12.1	71,302,394
1879....	11,692,492	1,397,426	10,295,066	5.5	566,228	79,559,655	12.9	65,595,605
1880....	11,730,886	1,538,356	10,192,530	5.5	560 589	78,387,759	13.0	64,625,359
1881....	11,693,628	1,512,640	10,180,988	5.3	539,592	79,769,030	12.8	65,978,930
1882....	11,874,786	1,808,248	10,066,538	5.3	533,526	81,964,567	12.3	67,846,667
1883....	11,734,017	1,804,008	9,929,919	5.3	526,285	84,124,013	11.8	69,800,013
1884....	11,855,108	1,995,149	9,859,959	5.3	522,577	88,327,569	11.1	73,003,485
1885....	12,534,807	2,339,383	10,195,424	5.1	519,966	89,845,000	11.3	74,276,184
1886...	12,817,264	2,519,815	10,297,449	5.0	514,872	94,457,348	10.9	77,937,858
1887....	13,655,736	2,851,986	10,803,750	5.0	540,187	101,758,512	10.6	83,836,847
1888....	13,067,956	1,797,855	11,270,101	4.5	507,154	108,766,013	10.3	89,634,093
1889....	14,283,922	1,188,036	13,095,886	4.4	576,218	115,663,137	11.3	95,913,927
1890....	15,734,444	1,236,893	14,497,551	4.2	608,897	122,859,859	11.8	101,979,939
1891....	21,993,630	5,384,153	16,609,477	4.1	680,988	128,413,000	12.9	107,247,980
1892....	23,522,029	5,344,478	18,177,551	4.06	738,009	136,258,365	13.3	113,463,195
1893....	22,850,656	2,854,045	19,996,611	4.02	803,863	165,020,135	12.1	130,834,241
1894....	25,838,395	2,523,888	23,314,507	4.01	934,911	171,483,760	13.6	135,268,765
1895....	26,684,433	1,638,092	25,046,341	3.98	996,844	174,612,150	14.3	137,872,695
1896....	26,478,864	1,397,561	25,081,303	3.97	995,727	176,237,110	14.2	139,969,345
1897....	26,656,282	1,553,835	25,102,447	3.94	989,036	176,881,700	14.2	140,821,935
1898....	27,878,004	2,021,351	25,856,653	3.92	1,013,581	178,384,315	14.5	142,223,500
1899....	27,488,720	1,375,301	26,113,419	3.85	1,005,367	185,467,111	14.1	149,248,485
1900....	27,770,642	1,139,785	26,627,857	3.83	1,019,847	185,228,477	14.4	148,095,202
1901....	28,047,346	1,193,209	26,854,139	3.83	1,023,513	188,733 993	14.2	150,479,863
1902....	28,865,649	1,592,445	27,273,204	3.75	1,022,745	193,992,125	14.1	154,593,590

CITÉ DE MONTRÉAL

TABLEAU DÉMONTRANT LA DETTE, LE TAUX D'INTÉRÊT PAYÉ, L'ÉVALUATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE, LA POPULATION, LE REVENU ANNUEL, ETC., DE 1868 À 1902

Année	Rapport de la dette à la valeur imposable pour cent	Rapport de l'intérêt à la valeur imposable par $100	Population	Dette netto par tête		Valeur totale de la propriété foncière per capita	Revenu annuel	Rapport du revenu à la dette nette pour cent	Rapport de l'intérêt au revenu pour cent
	%	c.		$	c.	$	$	%	%
1868....	12.2	74	102,150	46	86	442	778,288	16.2	37.5
1869....	12.0	73	103,840	47	33	454	783,644	15.9	38.2
1870....	11.6	70	105,530	47	56	476	805,656	16.0	38.0
1871....	11.2	68	107,220	47	95	497	848,380	16.5	36.9
1872....	11.8	72	112,920	50	00	500	891,232	16.0	38.3
1873....	11.9	69	116,820	55	67	540	1,083,074	16.6	34.8
1874....	11.6	65	121,620	63	30	575	1,107,392	14.4	38.9
1875....	11.4	62	126,430	71	52	718	1,313,414	14.5	37.9
1876....	12.5	69	131,230	77	45	716	1,550,042	15.2	36.4
1877....	13.6	74	136,030	78	41	669	1,563,388	14.7	37.6
1878....	14.6	80	140,830	73	19	610	1,533,078	14.7	37.3
1879....	15.7	86	145,630	70	83	546	1,503,537	14.6	37.7
1880....	15.8	86	150,430	67	75	521	1,495,640	14.7	37.5
1881....	15.4	82	155,230	65	58	514	1,617,117	15 9	33.4
1882....	14.8	78	161,380	62	37	508	1,613,227	16.0	33.1
1883....	14.2	75	167,520	59	39	502	1,670,280	16.8	31.5
1884....	13.5	71	173,660	56	77	508	1,732,620	17.5	30.2
1885....	13.7	69	179,800	57	20	500	1,746,020	17.1	29.8
1886....	13.2	66	185,940	55	33	508	1,908,859	18.5	26.9
1887....	12.8	64	192,090	56	24	530	1,948,393	18.0	27.7
1888....	12.6	56	198,230	56	80	548	2,095,411	18.3	24.2
1889....	13.6	59	204,370	64	07	566	2,222,097	16.8	25.9
1890....	14.2	59	210,510	68	87	583	2,240,931	15.3	27.1
1891....	15.4	63	216,650	76	66	592	2,440,076	14.7	27.9
1892....	16.0	65	220,765	82	34	617	2,458,953	13.5	30.0
1893....	15.3	61	224,880	88	92	733	2,651,155	13.3	30.3
1894....	17.2	69	234,170	99	56	732	2,743,335	11.7	34.0
1895...	18.1	72	238,840	104	87	731	2,757,660	11.1	36.1
1896....	17.9	71	243,500	103	00	724	2,866,061	11 4	34.7
1897....	17.8	70	248,165	101	15	713	2,921,925	11.6	33.8
1898....	18.2	71	252,830	102	27	706	3,078,839	11.9	32.9
1899....	17.5	67	257,500	101	41	720	3,004,728	11.5	33.4
1900....	17.9	69	262,160	101	57	706	3,157,614	11.8	32.3
1901....	17.8	68	266,826	100	14	707	3,433,235	12.8	30.0
1902....	17.6	66	272,696	100	01	711	3 379,219	12.4	30.3

C'EST LE 19 JUILLET 1833 QUE LE CONSEIL-DE-VILLE DE MONTREAL A ADOPTE A L'UNANIMITE LE SCEAU DES ARMES DE LA CITE.



Resolution

APRES CONSIDERATION, LE CONSEIL A CHOISI A L'UNANIMITE LE SCEAU DE FORME OVALE, POUR CACHET D'ARMES DE LA CORPORATION DE LA CITE DE MONTREAL, AUTORISANT LE MAIRE A LE FAIRE GRAVER.

ECUSSON: FIGURE OVALE, CHAMP D'ARGENT, ECARTELE AU SAUTOIR DE GUEULES, PORTANT AU PREMIER QUARTIER UNE ROSE D'OR, AU DEUXIEME QUARTIER UN CHARDON D'OR, AU TROISIEME QUARTIER UN TREFLE D'OR ET AU QUATRIEME QUARTIER UN CASTOR PASSANT D'OR.

DEVISE: CONCORDIA SALUS SUR JARRETIERE D'AZUR. AU BAS DE L'ECUSSON SONT LES MOTS: CORPORATION DE MONTREAL.

Registres des Procédés du Conseil-de-Ville. Page 57, Vol. A.

LA

GALERIE DES MAIRES

DE MONTREAL



JACQUES VIGER,
Premier Maire, 1833-4-5.

JACQUES VIGER.

Jacques Viger était connu sous le nom de Commandeur Viger. Né à Montréal en 1787, il est décédé en 1858. Il a fait ses études classiques au Collége de Montréal, qui portait alors le nom de Collége St-Raphaël. Dans la guerre de 1812, il a servi comme officier sous les ordres du colonel DeSalaberry. Il a passé la plus grande partie de sa vie à faire des recherches historiques sur l'histoire de notre pays, et a été reconnu comme autorité dans ces matières. Il a été le premier maire de Montréal de 1833 à 1836, durant l'essai que fit Montréal, lors de la première charte qui lui fut octroyée temporairement. M. Viger se montra digne de l'honneur auquel l'appelait la confiance de ses concitoyens ; il ouvrit avec éclat la galerie de nos maires, dont la plupart pourtant se sont acquis une brillante renommée. Lord Gosford le recommanda à un siége dans le Conseil Exécutif. C'était un bon écrivain ; il a publié entr'autres, en 1841, un ouvrage intitulé "Rapports sur les chemins, rues, ruelles et ponts de la Cité et Paroisse de Montréal avec notes." C'était un citoyen très estimé qui a fait honneur à sa ville natale et qui s'est montré très dévoué à son progrès.

HONORABLE PETER McGILL.

Hon. Peter McGill was born at Cree Bridge, Wigtonshire, Scotland, August, 1789. When twenty years old he arrived at Montreal. He first entered the firm of Parker, Girard, Ogilvie & Co. Perhaps no man, at least no Scotchman, was ever more respected or beloved. This was seen in his election as first Mayor under the new Constitution in 1840, when he



HON. PETER McGILL,
2ème Maire, 1840-1-2.

remained in office for three years. He was the first to form a volunteer force, which he did during the trying season of 1837. For the long period of twenty-six years he was president of the Bank of Montreal. He was a director of the Grand Trunk Railway and Chairman of The St. Lawrence and Champlain. He was President for some time of the Bible Society and Governor of the General Hospital. He was appointed a member of the Legislative Council, November, 1832, and when the Canadas were united in 1840, he became a member of the united Legislative Council. He became a member of the Executive Council under Lord Elgin, but resigned because of the aspect of affairs at the Rebellion Losses Bill in 1848. He became a Governor of McGill College, and trustee of Queen's College, Kingston. After an honorable career, he died on the 28 Sept. 1860 at Montreal.

L'HONORABLE JOSEPH BOURRET.

L'honorable Joseph Bourret appartient à une génération qui a laissé dans l'histoire de notre pays une trace ineffaçable. Membre du Conseil Législatif, maire de Montréal, collègue de La Fontaine au Conseil Exécutif, recorder de Montréal, créateur d'œuvres patriotiques, charitables ou financières, il s'est montré partout intègre et charitable, dévoué, avant tout au bien général. Son souvenir ne s'éteindra de longtemps dans la mémoire de ses concitoyens.

Joseph Bourret appartenait à cette forte race des campagnes, qui a fourni au pays tant de citoyens illustres. Il naquit à la Rivière du Loup, district des Trois-Rivières, le 10 juin 1802, du mariage de Joseph Bourret, cultivateur, et d'Angélique Lemaître Belcourt. Ses études terminées au collége de Nicolet, il s'en vint à Montréal en 1820, étudier le



L'HON. JOSEPH BOURRET,
3ème Maire, 1843-4-8.

D'après une vieille peinture.

droit sous son oncle, Alexis Bourret, avocat, dont il fut plus tard l'associé. A la mort de son oncle, en 1833, il devint l'associé de feu Toussaint Pelletier.

Mais les études et la pratique légales ne suffisaient pas à remplir sa vie; les affaires publiques le réclamaient et dès décembre 1842, il était élu maire de Montréal. Réélu en décembre 1843, il fut remplacé à la fin de l'année suivante par l'honorable James Ferrier. Il fut de nouveau appelé à ces hautes fonctions civiques, en novembre 1847, après la mort du maire Mills et réélu en mars 1848.

M. Bourret fut l'un des maires les plus actifs qui soient passés à l'hôtel de ville de Montréal. Il a surveillé et poussé avec la plus grande activité l'exécution des grands travaux qui étaient tout à l'avantage de la ville.

C'est en 1849, sous Lord Elgin et pendant la seconde administration La Fontaine-Baldwin que M. Bourret fut appelé au Conseil Législatif. Un an plus tard, il devenait membre du conseil exécutif en qualité de Commissaire des Travaux Publics, en remplacement de l'honorable Jean Chabot. En octobre 1851, il suivait dans la retraite son illustre chef, Sir Louis-Hippolyte La Fontaine et l'année suivante, il était nommé recorder de la ville de Montréal. Il exerça jusqu'à sa mort, le 5 mars 1859, ces importantes fonctions qui réclament tant de tact et de véritable esprit de justice.

M. Bourret a été plusieurs années président de la Banque d'Epargne, et il en suivait les affaires avec la scrupuleuse exactitude qu'il apportait dans l'accomplissement de toutes ses fonctions. Il fut aussi l'un des fondateurs de la Société Saint-Jean-Baptiste et des conférences Saint-Vincent-de-Paul.

Il avait épousé en premières noces, le 8 janvier 1834, Mademoiselle Emilie Pelletier, et en secondes noces, le 16 octobre 1839, Mademoiselle Marie-Stéphanie Bédard. De ce mariage sont issus neuf enfants, quatre garçons et cinq filles.



HON. JAMES FERRIER,
4ème Maire, 1845-6.

HON. JAMES FERRIER.

The Honorable James Ferrier ranks among the persevering scotchmen, who have accomplished a successful career in Canada and his tenure of office as mayor of Montreal, in 1845, was marked with a spirit of generous devotion that contributed much towards the advancement of the city. Mr. Ferrier was born on the 22d day of October 1800, in a little burg of Scotland and he received a rudimentary education in one of the rural parishes of Fifeshire. He served his apprenticeship in a mercantile house of the city of Perth until he reached his twenty first year, when he emigrated to Canada. After two years hard work in a business establishment of Montreal, he resolutely changed his condition in opening store in the city, on Notre-Dame street. Through his scotch prudence, and shrewdness, he soon accumulated a handsome competence and thirteen years after the opening of his store, in 1836, he retired from business with a commendable financial standing. It was during the following year that the rebellion broke out in the eastern Townships; Mr. Ferrier shouldered his musket with the constitutionalists and through his ability and gallantry became a lieut.-colonel of a militia corps, seven hundred men strong, that he had himself formed and organized. In 1841, he was appointed a Municipal Councillor and three years hence, when the offices became elective, was returned an alderman of the East Ward by a large majority. The same year, in 1844, the electoral called him to the mayoralty honors and it was during his term of office as mayor that the disastrous conflagration, that caused the destruction of half of the city of Quebec, took place. Mr. Ferrier happened to be in the old capital during the



JOHN EASTON MILLS,
5ème Maire, 1847.

conflagration. He returned immediately to Montreal, at the time capital city of Canada, and succeeded in interesting the Governor General Lord Metcalfe, to such an extent that His Excellency raised a sum of $40,000 to which he had personally contributed $2,000, to be distributed as a relief to the sufferers. Mr. Ferrier's political career began shortly after the Quebec disaster and a royal mandamus commanded him to a seat in the Legislative Council. He was later on appointed Senator of the Dominion.

In the business world, the Honorable James Ferrier was widely known. When the Bank of British North America was founded, he became one of its directors, and during six years occupied the presidential chair of the Montreal Assurance Co. He projected the Montreal and Lachine railroad and presided over its administration until the road was included in the greater system of the Grand Trunk Railway Company. For many years our subject was chairman of this great concern. As he had been a member of the Board of Royal Institution for the advancement of learning, he was appointed a Governor of the McGill University. He was also a member of the council of the University of Victoria College, in Cobourg. The Quebec Temperance and Prohibitory League as well as the Bible Society of Montreal were proud to register him as president.

The Honorable James Ferrier's death, at the end of the eightys, caused a deep regret to be felt by all who had seen him to the front, whenever his untiring energy was needed.

JOHN E. MILLS.

It was in 1847, when it pleased the Almighty to permit the introduction among the people of Montreal of the breath of pestilence. It was a terrible year, the year of the typhus fever. Thousands of immigrants were laid low, and their bodies consigned to the depths of the ocean or to graves among strangers.

The plague proved not a respecter of persons. Some of Montreal's most valued citizens, whose disinterested benevolence or whose official duties led them to the centres of disease that they might minister to the wants of the wretched, were one after another cut down.

The Chief Magistrate of this City was numbered with the dead. John Easton Mills fell a victim to the prostrating malady, a case of self sacrifice on the altar of benevolence and of public duty. His death was a public loss.

The late Mr. John Easton Mills was born in Tolland, Massachusetts, in the year 1796 and was therefore, at his death in 1847, 51 years of age.

Mr. Mills was characterized as a man of business, for his integrity and honor. Possessed of talent of a high order, and by untiring perseverance and attention, he pursued a most successful career and gradually acquired wealth. At the maturity of his age, a few years before his demise, he turned his attention to public affairs. Becoming a candidate to represent one of the wards in the City Council, he was elected by his fellow-citizens and he was afterwards chosen to occupy the chief seat in that Council.

As Chief Magistrate, he was characterized by a dignity, uprightness and impartiality, which not only won for him

the esteem and respect of his colleagues in the administration of civic affairs, but rendered him deservedly popular and respected throughout the community. His entrance upon the honorable office of Mayor was amid scenes of unusual excitement. As Immigrant Commissioner, those who were associated with him knew well the untiring energy with which he devoted himself to the discharge of duties, to which he had been called by the Representative of his Sovereign.

Mr. Mills left a large family whose members occupy to day prominent positions in our best social and business circles.

The funeral of the late Mayor took place on the 15th of November, at 2 o'clock, and was the occasion of an imposing public demonstration, being attended by one of the Governor General's Aides-de-Camp, officially representing His Excellency, the Commander of the Forces, the heads of Military Departments, officers of the Garrison, the members and officers of the Corporation and large number of citizens.

EDOUARD RAYMOND FABRE.

Parmi la pléiade d'hommes utiles à leur pays qui ont vécu au commencement du siècle dernier, les montréalais comptent avec orgueil le regretté Edouard Raymond Fabre, maire de Montréal de 1849 à 1851. M. Fabre était un homme brave et intègre, et les différends qui s'élevaient quotidiennement alors au sujet des questions de race, de caste et de divisions confessionnelles, trouvaient en lui un pacifica-



EDOUARD-RAYMOND FABRE
6ème Maire, 1849-50

teur aux idées larges et sainement trempées. M. Fabre naquit à Montréal, en 1799, le 15 septembre. Ses premières années d'études firent naître d'heureuses dispositions qui développèrent promptement chez lui une aptitude remarquable pour les affaires. C'était un travailleur acharné et c'est par cet amour du travail, qu'il devint plus tard la souche d'une famille qui promettait au pays des enfants distingués. En 1813, à l'âge de 14 ans, il possédait les éléments d'instruction qu'un homme animé d'une légitime ambition peut parfaire par sa propre énergie. Il entra donc au service de la maison Arthur Webster, riche établissement de commerce de quincaillerie, et malgré les préjugés de race qui empêchaient alors les franco-canadiens d'obtenir de l'emploi dans les maisons anglaises, M. Fabre conserva son poste durant neuf années, et en 1822, malgré les instances souventes fois répétées de son patron, se disposa à traverser en France. A son arrivée à Paris, M. Fabre qui avait alors 23 ans, obtint un emploi à la librairie Martin Bossange. L'année suivante, il revint au Canada, avec un assortiment fort recherché de livres français ; il fonda la librairie qui porte encore son nom. En 1826, il épousait Mlle Luce Perrault, sœur de Charles O. Perrault, ce jeune et ardent patriote tué à la bataille insurrectionnelle de Saint-Denis en 1837. L'année qui suivit son mariage le vit dans le mouvement politique libéral et sa librairie devint le rendez-vous des sommités politiques de cette époque. Par son appui les journaux *La Minerve* et le *Vindicator* furent maintenus. Après les troubles revolutionnaires de 1837, M. Fabre s'éloigna de la politique, et se tint à l'écart jusqu'au retour de Papineau en 1847. Dans cet intervalle, il avait réussi à faire revenir au Pays 58 exilés.

En 1848, les électeurs du quartier Est l'élirent échevin.



HON. CHARLES WILSON,
7ème Maire, 1851-2-3.

L'année suivante, pour le récompenser d'avoir allégé la dette de la ville d'une somme de $100,000, comme président du comité des Finances, les citoyens l'acclamèrent au poste honorable de maire de la métropole canadienne. Il conserva cette position jusqu'en 1851 et organisa de nombreux secours aux cholériques pendant les grandes épidémies qui ravagèrent alors la ville et les environs. En 1853, il fonda le *Pays*, journal populaire aux Canadiens d'alors.

Son dévouement sublime pendant la contagion cholérique ne l'épargna pas et le terrible fléau l'emportait le 15 juillet 1854. Après quelques jours de maladie, il s'éteignit au milieu des siens. La mémoire de M. Fabre est doublement respectée par les montréalais, car ceux-ci lui doivent le dévoué pasteur que fut Mgr. Charles Edouard Fabre, archevêque de Montréal, et M. Hector Fabre, commissaire du gouvernement canadien à Paris. Sir George Etienne Cartier, un de nos hommes d'état les plus appréciés et ancien Premier ministre du Canada, était gendre du regretté défunt.

HON. CHARLES WILSON.

Hon. Charles Wilson was the sixth son of the late Alexander Wilson, Esq., Collector of Customs at Coteau du Lac. His mother was a daughter of Captain Monteith d'Aillebout, a gentleman who held a commission in the French Army, and who, after the capitulation of Canada to General Amherst, after the death of Wolfe, in 1759, entered the English service instead of returning to France, according to the terms of the capitulation. The honorable gentleman was born at Coteau du Lac, April, 1808. In 1838, he married the sister of the late Dr. Tracy of Montreal. He was the head of one of the largest firms in the city engaged in the hardware



DOCTEUR WOLFRED NELSON,
8ème Maire 1854-5.

business, the house having been started by him in 1834. He was also a director of the Scottish Provincial Assurance Company. In 1851, he was elected mayor of Montreal by acclamation, when the people received the right of election, and in 1852 and 1853 had again the honor of being chosen by acclamation to the highest office of the city. He was created in 1854 a Chevalier Commander of the Roman Order of St. Gregory the Great. He sat as a life member of the Legislative Council of Canada from 1852 until the Union of the Provinces in 1867; and in May, the same year by Royal Proclamation, he was called to the high honor of representing the Rigaud Division in the Senate of the Dominion of Canada. The honorable gentleman died on the 4th May 1877 at Montreal.

Dr. WOLFRED NELSON.

Cet homme distingué a joué un rôle remarquable dans notre histoire et a été un des champions qui ont lutté le plus énergiquement pour nos libertés constitutionnelles. Il naquit à Montréal, le 10 juillet 1792, et était le fils de William Nelson, commissaire dans la marine royale, un des loyalistes qui se réfugièrent au Canada lors de la rébellion américaine. Wolfred Nelson, à l'âge de 12 ans, étudia la médecine au bureau du docteur Carter, à Sorel. Il fut admis dans cette profession en janvier 1811, et s'établit à St-Denis, où il s'acquit bientôt une clientèle florissante. En 1827, il défit M. James Stuart, solliciteur général, par une majorité de deux voix, après une lutte des plus vives qui dura sept jours; ce triomphe eut beaucoup de retentissement. Le docteur Nelson devint un des chefs du parti réformiste. La part qu'il prit



HON. HENRY STARNES,
9ème Maire, 1856-7-66-7.

aux troubles de 1837 est bien connue, et la victoire qu'il remporta à St-Denis l'a rendu célèbre. Comme conséquence, il perdit sa fortune et passa sept mois captif à la prison de Montréal. Finalement, il fut exilé de son pays, où il revint en 1842. En 1845, il fut élu député pour le comté de Richelieu, en opposition à l'honorable D. B. Viger. Il représenta ce comté durant deux parlements. En 1857, il fut nommé inspecteur des prisons, et en 1859, il fut nommé président des inspecteurs de prison pour les deux provinces. Il fut aussi élu subséquemment président du Collége des Médecins, du Bureau des Commissaires et du Bureau de Santé. Il fut choisi à deux reprises par les citoyens de Montréal pour occuper le fauteuil de maire, où il se distingua de l'aveu de tous.

Il décéda le 7 juin 1863, laissant à ses nombreux enfants une jolie fortune qu'il avait pu refaire par son travail et son énergie. Son nom restera toujours vénéré avec le nom de Papineau parmi tous ceux qui jouissent maintenant des libertés constitutionnelles, et qui apprécient les bienfaits du régime responsable.

HON. HENRY STARNES.

Hon. Henry Starnes, who was mayor of the city of Montreal, from 1856 to 1857, and from 1866 to 1867, is the grandson of a loyalist of Scotch descent, who settled in Canada at the close of the american revolution. He was the son of J. P. Starnes and Elizabeth Neville, and was born in Kingston, on the 13th day of October 1816. During his long public career, Mr. Starnes has always taken a deep interest in all municipal matters and questions pertaining to the enlightment of the public spirit. He took great pride in

the rapid growth of the city, in which he lived for the longest part of his life, a growth to which he rendered no inconsiderable aid. For many years, our subject was connected with the military service and held the rank of lieut.-colonel of the First Montreal Central Reserve. Henry Starnes received his education at the Mr. Esson's Academy and at the Montreal College. For some years, he was a member of the firm of Leslie, Starnes & Co., wholesale merchants of Montreal. His business career saw him at the head of many important mercantile enterprises, more especially as director of banks and transportation companies. He was director of La Banque du Peuple; manager of the Ontario Bank, in Montreal; warden of the Trinity House, vice-president of the Board of Trade, Chairman of the Canadian Board of Directors of the Liverpool and London and Globe Insurance Company. He was also president of The Shedden Company, Limited, and a director of the Richelieu & Ontario Navigation Company. He sat for the Canadian Assembly as a representative of the Chateauguay division, at the outcome of the general elections of 1857 and kept his seat till the year 1863, when he retired. In 1867 he was offered a portfolio in the Quebec Cabinet but declined the honor. On the 8th of March 1878, he was sworn in as a member of the Executive Council, and, during the following year his colleagues elected him to the speaker's chair. Mr. Starnes was also acting commissioner of Agriculture and Public Works during the absence of the Hon. H. G. Joly de Lotbinière. Subsequently, for sometime, he took charge of the Department of Railways and several years later in 1887 was commissioner of the Public Works in the Taillon Ministry. He entered the Legislative Assembly in 1867 and remained there till death's grim hand laid him in his grave. Mr. Starnes was joined in wedlock to Miss Eleanor Stuart of Quebec.

L'HON. CHARLES SERAPHIN RODIER.

Né le 4 octobre 1796, dans une petite maison, maintenant disparue, que l'on voyait naguère dans la rue St-Joseph. C. S. Rodier eut pour père un brave forgeron, qui se trouvant dans l'aisance, acquise par son travail, voulut donner à son fils une bonne instruction; l'enfant entra de bonne heure, comme externe, au collége de Montréal, où il fit ses études en partie. Il était jeune encore, lorsqu'il se lança dans le commerce de détail d'abord et ensuite de gros. Actif et énergique, il réussit à se créer une jolie fortune. Aux approches de l'époque agitée de 1837, il abandonna le commerce pour étudier le droit et il se fit recevoir avocat en 1841, mais il pratiqua peu sa profession. Jusqu'en 1849, il fut commissaire du port, dans des circonstances où il rendit, comme financier, les plus importants services à la ville de Montréal. Il se remit aux affaires et s'occupa de grandes spéculations, où il fut presque toujours favorisé par le succès.

Successivement commerçant, homme de loi, spéculateur, pendant quarante-cinq ans, cédant aux besoins et aux usages du temps, il trouva encore le loisir de s'occuper de la milice. En 1821, il fut nommé enseigne-quartier maître du 2ème bataillon de Montréal; promu en 1828 au grade de lieutenant, il devint capitaine en 1831, major en 1847, finalement il recevait en 1862 les épaulettes de lieutenant-colonel du 7ème bataillon.

Il joua un rôle marquant dans les affaires publiques de Montréal. Il fut un des citoyens qui signèrent une requête pour obtenir l'incorporation de Montréal. Aussi il fut un des premiers qui siégèrent dans le premier conseil de ville de la cité; en 1833-34, il fut deux fois de suite, élu par le peuple conseiller de ville. En 1837, il reçut du



L'HON. CHARLES-SERAPHIN RODIER,
10ème Maire, 1858-9-60-1.

gouverneur Gosford, simultanément avec M. Sidney Bellingham, une commission de magistrat pour l'expédition sommaire de certaines causes ; Lord Gosford confirma l'année suivante cette commission. Plus tard, il fut nommé commissaire pour juger les indemnités accordées par le gouvernement à ceux qui avaient souffert pendant la rebellion. De 1857 à 1860, il fut élu trois fois consécutivement maire de Montréal avec une immense majorité. Comme maire, il eut l'honneur de recevoir en 1860 dans sa demeure le prince de Galles, actuellement le Roi Edouard VII, qui était venu au nom de la Reine Victoria pour inaugurer le pont Victoria. En sa qualité de premier magistrat, M. Rodier sut faire les honneurs au prince, au nom de la ville, de manière à mériter les louanges de tous.

En 1867, il était nommé membre du Conseil Législatif pour la division de De Lorimier. Il eut la réputation d'être un homme éloquent et un habile financier. Il se montra toujours excellent chrétien et charitable aux pauvres et à l'Eglise. C'est ainsi, qu'il fournit gratuitement en 1843 pendant un certain nombre d'années, une de ses maisons pour servir de noviciat aux Jésuites, rentrés au Canada en 1842. Plus tard, M. Rodier établit à cet endroit l'Asile de Bethléem, sous les soins des Sœurs Grises. Ces deux actes méritoires disent beaucoup à sa louange et prouvent la générosité de son cœur. Après l'incendie de l'église St-Jacques, ce fut lui qui proposa que la Cathédrale fut construite à l'endroit où elle se trouve maintenant. Il décéda en 1874, laissant une grande fortune ; ses funérailles furent des plus imposantes. Il avait épousé en 1824 Delle Lacroix.



L'HON. JEAN-LOUIS BEAUDRY
11ème Maire, 1862-3-4-5-77-8-1881-2-3-4.

L'HON. JEAN LOUIS BEAUDRY.

L'Hon. J. L. Beaudry est né d'une respectable famille de cultivateurs à Ste-Anne des Plaines, le 27 mars 1809. Il partit de son village à 14 ans, et entra comme commis dans un magasin de nouveautés. Il occupa cette position jusqu'à l'âge de 25 ans.

Nature pleine d'activité et de feu, il ne pouvait pas rester indifférent aux évènements politiques de l'époque. Dès 1827, il signait la fameuse requête contre l'Union projetée des deux provinces. Cinq ans plus tard, il prenait une part si active aux élections de Papineau contre Bright, que son patron qui était anglais, le remercia de ses services. C'est durant cette élection, qui fut si contestée, que trois canadiens-français furent tués dans une émeute.

Nous retrouvons M. Beaudry installé quelques jours après, à l'établissement de M. Wm. Douglass. En 1834, il décida d'entrer dans le commerce à son propre compte, en société avec feu M. Jean-Baptiste Beaudry, son frère cadet. Le succès leur sourit, et pendant quinze ans, ils occupèrent ensemble le magasin important situé sur la rue Notre-Dame, en face du palais de justice, cet établissement devint très populaire. M. Beaudry s'intéressa activement aux affaires du pays. Lors des agitations de 1837, il fut choisi comme vice-président des Fils de la Liberté, dont M. André Ouimet était le premier officier, association de jeunes canadiens-français, spécialement organisée pour contrecarrer les agissements du Doric Club.

Le 6 novembre, une rencontre qui tourna en bagarre eut lieu entre les membres des deux associations, et M. Beaudry eut même le désagrément d'être arrêté par la police. Ce fut

dans son propre salon que se signa le manifeste des Fils de la Liberté. A la suite des évènements malheureux de la rébellion de 1837, M. Beaudry dut s'expatrier, et il ne revint à Montréal qu'après la proclamation d'amnistie. Il se remit aux affaires activement. Rallié à la faction du parti libéral qui accepta le nouvel état de choses, sous la direction de La Fontaine, il fut deux fois le candidat de ce dernier pour la division de Montréal, en 1854 et en 1858. Chaque fois il fut défait, la première fois par Sir Antoine Aimé Dorion, et la deuxième fois par Thomas d'Arcy McGee.

Il fut élu maire de Montréal pour la première fois, en 1862, contre son collègue subséquemment au Conseil Législatif, feu C. S. Rodier. L'année suivante, il fut réélu sans opposition, son adversaire, M. Benjamin Holmes, ayant retiré sa candidature avant la votation. En 1864, on lui opposa M. Doherty, ancien juge, qui fut défait. L'année suivante, il fut de nouveau réélu par acclamation. En 1866, il céda le fauteuil civique à l'honorable M. Starnes, et quelques mois après, lors de la création des gouvernements provinciaux, il fut nommé Conseiller Législatif. A cette époque, M. Beaudry avait abandonné son commerce, mais possesseur d'une fortune considérable, il se mit à la tête de plusieurs entreprises financières, et notamment de la Banque Jacques-Cartier, dont il fut l'un des fondateurs et le président le plus actif.

En 1877, les contribuables de Montréal, lui confièrent de nouveau le mandat de premier magistrat civique par une écrasante majorité contre M. Ferdinand David. L'année suivante il fut réélu par acclamation. En 1879, il subit un échec et fut défait par M. Sévère Rivard. En 1881, 1882, 1883 et 1884, il fut réélu maire en dépit de l'opposition qu'on lui fit et qui eut pour effet de le faire considérer comme invincible. Mais finalement, la popularité a toujours

un terme, et M. Beaudry, après avoir été élu maire de Montréal dix fois, fut défait en 1885 par M. Honoré Beaugrand. C'est une des personnalités les plus remarquables qui aient fait partie de l'administration civique de Montréal.

Voici une appréciation qu'en donnait l'*Opinion Publique*, en 1883 :

" Les qualités dominantes de M. Beaudry sont l'esprit de précision, la ténacité et l'énergie poussés jusqu'aux limites de l'entêtement; une franchise frisant presque la brutalité, une fermeté de conviction allant jusqu'aux plus extrêmes conséquences et surtout un amour passionné pour la justice et la droiture. C'est dans toute la force du mot ce qu'on peut appeler un caractère. C'est pour lui que semble avoir été écrit l'axiome : Fais ce que dois, advienne que pourra."

L'on se rappelle la conduite énergique qu'il tint dans une circonstance, où par son intervention énergique, il prévint un conflit sanglant entre les irlandais et les orangistes. Il fut traîné devant les tribunaux à ce sujet, mais il eut gain de cause.

Il était le fils de Prudent Beaudry et de Marie-Anne Bogennes. Il fut président de la Montreal Fire Assurance Co., commissaire du port pendant six ans; juge de paix en 1842 avec pouvoir de deux magistrats. Il épousa en 1835 Maria Thérèse Vallée. Il est décédé à Montréal le 24 juin 1886, après une courte attaque de rhumatisme goutteux, laissant une grande fortune à ses héritiers.



WILLIAM WORKMAN,
12ème Maire, 1868-9-70.

WILLIAM WORKMAN.

Perhaps no man deserves a public place in our Biographical Sketches than Wm. Workman. He was one of our most prominent citizens for the long period of nearly sixty years. Mr. Workman was born near Belfast, north of Ireland, and came to Canada about the year 1829, previously having spent three years of service with the Royal Engineers on the Irish Survey. He was a young promising man when he made his debut in Montreal as assistant editor of the *Courant*. His elder brother, Dr. B. Workman, since of Toronto, was associated with him.

Abandonning the journalism, he entered into the large establishment of Frothingham & Co., where he soon commanded so much confidence and esteem that, shortly after his entrance, he was admitted partner, and the name of the firm was then changed to what it is still styled to-day, Frothingham & Workman. This firm has always been one of the largest establishments in the hardware business in Canada, and its name is familiar as household words throughout the length and breadth of the Dominion.

Mr. Workman retired from the firm in 1859, having made an ample fortune. In 1849, he was elected President of the City Bank, and for some years, continued to hold this responsible office, when he resigned. He was the founder of the City and District Savings Bank. He was the first President of the Bank, and held the office for six consecutive years.

He was a Liberal in politics, and a strong supporter of the La Fontaine-Baldwin party. Having the views, Mr. Workman was often brought into close relations with the French Canadians of this party, and he deserved the unfailing

expressions of respect and esteem entertained by many leaders of the Liberal party towards him. In 1868, Mr. Workman was elected to the high and honorable position of Mayor of Montreal, and for the next two years following he was re-elected by acclamation. During his term of office, his house was always open, as his generous hospitality was always profusely dispensed to all strangers who visited Montreal. During the office of Mayoralty, Mr. Workman was twice honored with a public banquet in which all classes of the community joined. On the occasion of his second term and on his retirement from the office of Mayor, he was presented as a gift from the citizens, with a magnificent diamond ring which cost, $1,000, and two costly pieces of solid silver plate, accompanied with a most flattering address signed on behalf of the citizens and Corporation by a committee composed of the most wealthy and influential citizens of Montreal.

During the visit of His Royal Highness Prince Arthur to Montreal, Mr. Workman, as Mayor, received him when he landed and was the recipient of many thanks from the Royal party during their sojourn in the City. For some years before his death, Mr. Workman had been gradually retiring into private life. He felt that during the remaining term of his allotted career, having done his duty to this, his adopted country, he might now retire from the battle of life and let the mantle of his intelligence, energy and success fall upon the shoulders of some other rising men. He died eleven years ago. His gift to the Protestant poor of Montreal in the Workman Wing of the General Hospital will never be forgotten.

L'HON. CHARLES JOSEPH COURSOL.

Peu de carrières ont été plus brillantes que celle du juge Coursol, ancien maire de Montréal, qui s'est distingué au barreau, dans la carrière politique et sur le banc.

M. Coursol naquit à Amherstburg, Ont., le 3 octobre 1819. Il était le fils de J. Coursol, officier de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui s'est distingué comme explorateur dans les intérêts de cette compagnie. Sa mère était la fille de M. Joseph Quesnel, qui appartenait à une famille de littérateurs et d'hommes politiques.

Le jeune Coursol, ayant de bonne heure perdu ses parents, fut adopté par son oncle maternel, l'Honorable F. A. Quesnel, qui, à sa mort, lui légua une fortune considérable. M. Coursol devint ainsi indépendant de fortune, mais cela ne l'empêcha pas d'être actif et laborieux. Après des études brillantes faites au Collége de Montréal, il étudia le droit à l'étude du célèbre avocat, C. S. Cherrier, qui avait épousé Mde. Coursol, sa mère devenue veuve, et fut admis au barreau en 1841. Peu de temps après, il épousa la fille de l'homme d'état distingué, feu Sir E. F. Taché.

Jeune avocat, il ne tarda pas à se faire une place brillante au barreau par sa science légale, son énergie et son éloquence. A cette époque il y avait beaucoup d'excitation politique, et M. Coursol se montra un des plus ardents et des plus actifs parmi les politiciens de sa province, et se déclara un des chauds partisans du parti réformiste, qui marchait sous la direction de La Fontaine. Plus tard il continua son appui à Sir George-Etienne Cartier dont il était un fervent admirateur.

Le patriotisme de M. Coursol se manifesta durant les troubles suscités par les féniens qu'il alla combattre à la tête



L'HON. CHARLES-JOSEPH COURSOL,
13ème Maire, 1871-2.

d'un splendide régiment "les Chasseurs Canadiens" qu'il avait lui-même organisé, et quelques années après, en 1866, il marcha à la tête de son bataillon pour repousser les maraudeurs qui menaçaient nos frontières.

Le gouvernement a souvent honoré M. Coursol de marques de confiance, en lui confiant des commissions importantes, dont il s'est toujours montré qualifié par son énergie indomptable, son sens légal, son habileté et son intégrité. Toujours il sut remplir les devoirs des différentes positions auxquelles il a été appelé. Il se distingua surtout lorsqu'en 1870, il fut appelé à siéger sur le banc comme juge des sessions de la paix. En sa qualité de commissaire de police en vertu de la loi fédérale, il rendit aussi de nombreux services à l'administration de la justice.

Après la résignation de William Workman comme maire de Montréal, M. Coursol fut requis en 1871 par les citoyens de Montréal d'occuper la place de premier magistrat de la ville. Il fut élu par acclamation, tant son choix rencontrait l'approbation de tous les citoyens, sans distinction de parti. Il continua d'occuper le fauteuil civique pendant deux ans. Il est considéré comme un de nos meilleurs maires qui aient jamais siégé au conseil de ville.

L'Honorable M. Coursol a été intimement lié au mouvement des zouaves pontificaux, dont il fut un des organisateurs. De 1872 à 1876, il fut le président de la Société St-Jean-Baptiste et contribua grandement au succès de la grande démonstration du 24 juin 1874. Il a été président du Crédit Foncier du Bas-Canada et de plusieurs autres institutions de Montréal.

Il fut nommé Chevalier de l'Ordre de Charles III, d'Espagne. En 1873 il fut nommé Conseil de la Reine. Son ambition, son amour pour les luttes politiques et sa grande popularité devaient l'entraîner dans l'arène politique et lui



FRANCIS CASSIDY, Q. C.,
14ème Maire, 1873.

faire quitter la magistrature. En 1878, il fut élu membre de la Chambre des Communes pour la division électorale de Montréal Est, qu'il continua à représenter sans interruption jusqu'à sa mort, le 4 août 1888. Il joua un rôle actif et important dans les débats au Parlement et dans les luttes de hustings. Il se montra patriote ardent, homme de caractère et de convictions, dévoué aux intérêts de son pays et spécialement de la ville de Montréal.

FRANCIS CASSIDY, Q. C.

The subject of this biographical sketch was born in the village of St. Jacques de l'Achigan, Quebec, in January, 1827. His parents were Francis Cassidy, senior, and Mary McPharlane, both from the north of Ireland; the Cassidys for several generations being a class of agriculturists in the county of Cavan, where the father of our subject was born.

M. Cassidy was educated at the College of l'Assomption, where he was noted for his studiousness and his good standing in his class, he having a genuine thirst for knowledge. He studied law with Messrs Moreau & Leblanc; was called to the bar in 1848, when just of age, and was created a Queen's Counsel in 1863. At the time of his death, he was the partner of the late Sheriff of Montreal district, the firm being Leblanc & Cassidy. A very high compliment was paid to him when quite young, Sir Louis H. La Fontaine, recognizing in him a young man of good character, and no ordinary abilities, offered him the situation of Deputy-Receiver-General, at the salary of nearly $2,000 a year, but the modesty of Mr. Cassidy compelled him, being so young, to decline the offer.



The high esteem in which Mr. Cassidy was held as a lawyer may be inferred from the fact that in 1863, the year he was made Q. C., he was elected batonnier of the Montreal bar. A very intimate friend of Mr. Cassidy, now on the bench of the Montreal district, thus speaks of him: "That which distinguished Mr. Cassidy above all was his high perspicuity, and his inexhaustible fund of resources, as shown in most difficult positions, he concealing, under appearances of *bonhommie*, his adroitness in debate, and often worsting his opponent with wonderfull skill. Irish by birth, and witty like the race in general, he had an eloquent flow of language, which was exceedingly agreeable when pleading a cause, he keeping the court in good humour by his sparkling wit."

In 1871, Mr. Cassidy was elected by acclamation to represent Montreal West in the Provincial Legislature of Quebec; in February, 1873, he was elected in the same manner to the mayoralty of the City of Montreal, and died when holding both offices, June 14th, 1873. He was offered the position of Sollicitor-General in the MacDonald-Dorion Government, but declined it. At one period he was president of St. Patrick's Society, and was for years one of the leading citizens of Montreal, and especially prominent in his own nationality.

The author of "Montreal, its History, with Biographical Sketches" thus speaks of Mr. Cassidy: "He was a man of genial disposition, quiet and unobstrusive in his manners, generous and social, and his many good qualities won him a host of friends. He was highly esteemed by his confreres at the bar, and he arrived to the high position which he held, by hard work, and close application to his profession. He was unmarried. His funeral was one of the largest and most imposing that ever appeared in Montreal, and on the

day of his interment, business was generally suspended, and many flags were at half-mast and a most profound regret was displayed at the death of a good citizen, by all classes of the community."

He was the brother of John L. Cassidy, who established the well known wholesale house, "The John L. Cassidy Co."

Dr. ALDIS BERNARD.

The subject of this sketch was born on the banks of Lake Memphremagog, Province of Quebec, consequently, Dr. Bernard is a canadian by birth, although when quite a child he was taken to the United States. There he obtained all that could be acquired in dentistry. He practised about ten years in the Southern States, and in 1840 came North on account of his health. Previous to his leaving the South he had married a lady of Maryland. He spent a short time at Niagara and other parts of Ontario, but in 1841 came to Montreal, where he lived till his death. There were only three dentists in Montreal then, the names of whom few of the present generation have ever heard of. The three dentists were called Spooner, Logan and Scripture. In 1844, when Montreal was the seat of Government, Dr. Bernard endeavoured to improve the condition of his profession by legislation, but the burning of the Parliament House with the Act containing the improved clauses put an end to his attempts at that time. He, however, persisted in his efforts, and being strongly aided by the dentists of Montreal and Quebec, finally succeeded in obtaining an Act of Incorporation which has greatly elevated the standard of ability in his profession and made it honorable and useful. He was appointed the first President under the provisions of the act,



DOCTEUR ALDIS BERNARD,
15ème Maire, 1873-4.

and, having, from time to time afterwards been elected by the Association, held the office. In 1844, a heavy bereavement fell upon him in the death of his wife and only child.

He was always an active member of the city and its council. In 1858, he was elected city councillor for the Centre ward, and for many years represented that ward. Among other public matters in which he took a most active part and interest, he was President of the Mechanic's Institute, one of the founders of the Society for the Prevention of Cruelty to Animals, an honorary member and dental licenciate of Ontario, and also of the Ontario Dental Society. He was successively Chairman of the Finance Committee, of the Police, and of the new City Hall. He is the author or the chief promotor of many of the most beneficial by-laws of Montreal, such as City Passenger, Sunday Liquor, Milk Inspection and Tree Planting by-laws.

On the 23rd of June, 1873 he was unanimously elected to the highest office in the city on the death of Mayor Cassidy, and next year, 1874, in opposition to five other candidates, he was again re-elected Mayor of the city. During his term of office, the Mountain Park was acquired by the city, also the Dominion Square, the old Protestant Burying Ground, Quebec Gate Barracks, St. Helen's Island and Logan's Farm for public purposes. The new City Hall was begun, and many other essential and recognized improvements in the Montreal City Charter, Water Works, sanitary and other matters.

Dr. Bernard was a harbor Commissioner, a director of the Northern Colonization Railway, a Justice of the Peace, and one of the License Commissioners by Act of Parliament. In politics, a Liberal; in religion, a Wesleyan. He re-married in 1851, and had a family of five sons and two daughters. He died some fifteen years ago.



SIR WILLIAM HINGSTON,
16ème Maire, 1875-6.

SIR WM. HINGSTON.

" Everyone concedes to Sir Wm. Hingston a first place in the ranks of the profession he has so long and faithfully adorned," quotes the New York Medical Record. The praise is worthily deserved and is a true expression of the high esteem and respect in which is held this great medical figure. Sir William Hingston was Mayor of the city of Montreal from 1875 to 1876, and for the coolness of judgment he displayed in calming the Guibord troubles, he received the most hearthy thanks of Lord Dufferin, who was the Governor-General of Canada. In 1875, he was defeated by the Hon. James McShane, in a local election for the seat of Montreal Centre in the House of Commons. The following year saw him in the senate, where he was called by Lord Aberdeen. His municipal career, though not long, was always marked with a promptitude of action and clearness of judgment.

Sir Wm. Hales Hingston, Kt., M. D., is the son of the late Lt. Col. J. Hingston, of Her Majesty's 100th regiment, and was born at Hinchinbrook, Que., on the 29th day of June 1829. He belongs to an old Irish family. He was educated at the local academy and at the Montreal College, directed by the Order of St. Sulpice. He graduated in Medical Science at the McGill University, in 1851, and, proceeding to Europe, he obtained the diploma of the Royal College of Surgery at Edinburgh, during the following year, and subsequently received degrees from universities in France, Prussia, Austria and Bavaria. He was the first Canadian admitted to the membership of the Imperial Leopold Academy, in Vienna. Dr. Hingston commenced



HON. SEVERE RIVARD,
17ème Maire, 1879-80.

practice in Montreal on his return from Europe and is now one of the deans of his profession, ranking among the highest, especially in surgery.

He has been for many years surgeon to the Hotel-Dieu Hospital, where he gives daily clinical instructions in surgery. He is also a Governor of the College of Physicians & Surgeons, and was at one time President of that body. He organized the first Board of Health in the Dominion.

He was appointed president of the local Board of Health organized during an epidemic of small-pox and during a similar infection in 1885 presided also at the Provincial Board of Health.

Sir Wm. Hingston contributed largely to the advancement of medical litterature and his numerous theses and essays received from the profession an enthusiastic reception. His study, on " The Climate of Canada and its relations to Life and Health " published in 1885, was pronounced by a competent authority the fullest mark which has appeared on the subject. Sir Wm. Hingston was honoured by many scientific bodies.

He is honorary member of the British Medical Association, and of many State Boards of medical science of our neighbor republic. The British Association for the advancement of sciences elected him vice-president during its visit through Canada some years past. He was professor of surgery at the Bishop Medical College, when this institution was founded, and was afterwards Dean of the Faculty. Sir Wm. Hingston was married in 1875 to Miss Margaret Macdonald, daughter of Hon. D. A. Macdonald lieutenant governor of Ontario. Lady Hingston is director of the Woman's Historical Society of Montreal and was for some years president of the Montreal Society of Decorative Art. Sir Wm. Hingston is Hon. D. C. L.



HONORE BEAUGRAND,
18ème Maire, 1885-6

of the British University, Lennoxville, and Hon. L. L. D. of the Victoria University of Toronto. He is also a Commander of the Roman Order of St. Gregoire. He was knighted in 1895 on the 24th of May. He was formerly president of the City Passenger Railway Company and is now president of the Montreal City & District Savings Bank. In politics he is a conservative and in religion Roman Catholic.

HON. SEVÈRE RIVARD.

L'Hon. Sevère Rivard, naquit à Yamachiche, le 7 août 1834, du mariage de Augustin Rivard Laglanderie et de Marguerite Rivard Dufresne. Ses parents, ayant remarqué ses talents, lui firent faire ses études classiques au Collége de Nicolet qui le compte parmi ses élèves les plus brillants. Il fut confrère de classe de l'hon. A. R. Angers, ancien lieutenant-gouverneur. Il épousa en 1863, Mlle Delphine Choquette. Il se distingua au barreau, dont il fut admis membre en juin 1859.

N'aimant pas les luttes politiques, il refusa constamment de se présenter dans plusieurs comtés, mais s'occupa beaucoup des affaires civiques de Montréal, dont il fut un des échevins les plus remarquables pendant neuf ans, à dater de 1870. En 1879, il eut l'insigne honneur d'être élu maire de Montréal, en opposition à la candidature de feu l'hon. Jean Louis Beaudry, réputé invincible jusque là, puis réélu par acclamation en 1880. Le gouvernement Ross-Taillon l'appela en 1886 au Conseil Législatif, en remplacement de feu l'hon. J. L. Beaudry, son ancien adversaire. En récompense de son dévouement à la cause pontificale, lors de l'envoi des contingents des zouaves canadiens à Rome, Pie IX le nomma Chevalier. En 1887, il

fut de concert avec feu Joseph Loranger, trésorier du parti conservateur, pour le district de Montréal. Il décéda en 1888, en laissant à sa veuve une jolie fortune qu'il avait acquise par son travail constant et une grande énergie. Il fut un homme d'affaires remarquable, d'un grand jugement et d'un esprit large, il rendit de grands services à ses concitoyens. Il fit honneur à sa ville et à sa paroisse natale.

M. H. BEAUGRAND.

La figure de M. Honoré Beaugrand, l'ex-maire de Montréal, est l'une des plus caractéristiques de la présente génération. Journaliste et soldat, il a eu une carrière fort accidentée et sa fantaisie voyageuse l'a promené à travers le monde entier. Il est né à Lonoraie, comté de Berthier, le 24 mars 1849, du mariage de Louis Beaugrand et de Josephine Marion. Il a fait ses études au collège de Joliette, puis a pris les cours de l'Ecole Militaire de Montréal.

En 1865, à peine âgé de 16 ans, il se rendait au Mexique et prenait du service dans l'armée française, puis passait en France avec les troupes de Napoléon III. Pendant deux ans, il parcourut l'Europe, puis, revenant en Amérique, se fixa à la Nouvelle-Orléans comme journaliste.

Pendant dix ans, M. Beaugrand fit du journalisme en divers endroits des Etats-Unis, puis en 1879 vint établir, à Montréal, *La Patrie*, qu'il dirigea jusqu'en 1897. Il publia aussi en 1887, le *Daily News*. Il a été maire de Montréal en 1885–86, et rendit de grands services à la ville lors de l'épidemie de la petite vérole en 1885. Il a été délégué au Congrès des Chambres de Commerce de l'univers tenu à Londres en 1896.

M. Beaugrand a écrit de nombreux articles dans le *Century*, le *Forum*, le *Canadian Magazine*, etc. Il a publié des *Mélanges*, des *Lettres de Voyage*, des *Conférences* et *Jeanne la Fileuse*, roman. Il est commandeur de la Légion d'Honneur, Officier d'Académie, Commandeur de l'Ordre de Nicham Iftikar et de l'Ordre de Saint-Olaf. Il a épousé en 1873 Mademoiselle Walker, de Fall River, Mass.

THE HON. SIR JOHN JOSEPH CALDWELL ABBOTT.

The Honourable Sir John Joseph Caldwell Abbott, the third Premier of Canada, was twice elected to be mayor of the City of Montreal. He was first elected mayor in 1887, by a majority of two thousand votes over his opponent, Mr. H. B. Rainville, and, the following year, his admistration having met with the general approval of his constituents, he was returned by acclamation.

Sir John Abbott was born on the 12th day of March 1821, at St. Andrews, in the County of Argenteuil, P. Q., his father being an Anglican Clergymen, the late Reverend Joseph Abbott, M. A., first Incumbent of St. Andrews, who emigrated to Canada from Westmoreland, England, about the year 1818. This Reverend gentleman's writings added considerably to the advancement of litterature in Canada. Soon after his arrival here, the Reverend Joseph Abbott was married to Miss Harriett Bradford, daughter of the first Rector of Chatham, in the County of Argenteuil. The first issue of this union was the subject of this sketch. John Joseph Caldwell Abbott was educated with very careful attention, as his parents looked forward to a professional career for their son. After completing his studies, at the age of seventeen,



SIR JOHN J. ABBOTT,
19ème Maire, 1887-8.

young Abbott came to Montreal and entered a mercantile establishment, but, owing to ill health he was compelled to abandon his position. He then followed the classes of the McGill College and, five years later graduated with the degree of B. C. L.

In 1847, he was called to the Bar of Lower Canada. His legal reputation incidentally brought him before the electors of Argenteuil who in 1859 called him to the Legislative Assembly. He remained in this Assembly until 1874, when he was elected to the representation of the same constituency in the House of Commons, where he was twice returned in 1872 and 1874. During this last named year, Mr Abbott was unseated by Dr. Christie, and it was not until 1880 that he was reelected to his former seat. He again left the House of Commons in 1888 and two years later was called to the Senate by the Governor General. Upon the death of Sir John A. Macdonald, Senator Abbott was chosen to succeed him, his appointment being officially announced on the 16th June 1891. During the following year, he was knighted by Queen Victoria. On the third day of October, 1893, he died after a short illness. In 1862, prior to his acceptance of office as Solicitor General in the Stanfield Macdonald-Sicotte administration, Sir John, then Mr. Abbott was created a Q. C. Two years later he introduced the Insolvent Act and the Jury Law Consolidation Act for Lower Canada, into the House. He also introduced the Bill for collecting judicial and registration fees by stamps.

In 1879, Mr. Abbott went to England, as the associate of the Hon. H. L. Langevin, on the mission that resulted in the dismissal of Lieutenant Governor Letellier de St. Just of Quebec. In 1888, Mr. Abbott was appointed a commissioner to negotiate with Australia for closer trade relations and



JACQUES GRENIER,
20ème Maire, 1889-90.

cable communications. The late Sir John Abbott was married in 1849 to Miss May Bethune, daughter of the Very Reverend J. Bethune, D. D., dean of Montreal. He was at one time dean of the Law Faculty of the McGill University, president of the Fraser Institute, and superintendent of the Royal Victoria Hospital. He was also the leading legal adviser of the Canadian Pacific Railway at the time of its incorporation.

JACQUES GRENIER.

Il naquit le 20 janvier 1823 à Berthier, du mariage de Antoine Grenier, navigateur, et de Josette Boulard.

Il fit ses études commerciales à Berthier qu'il quitta en 1840, pour entrer comme commis dans l'établissement de François Leclerc, commerçant, rue St. Paul.

En 1845, il se lança dans les affaires pour son propre compte jusqu'en 1857, où il s'associa avec M. P. P. Martin. Il fit un voyage en Angleterre en 1860, dans l'intérêt de la maison Grenier & Martin. A la dissolution de cette société en 1865, M. Grenier s'associa à un de ses neveux, M. Hercule Giroux. Durant tout le temps où il fut dans les affaires, M. Grenier réussit par son énergie et son habileté financière à se placer au premier rang des hommes d'affaires de notre ville, tout en s'acquérant l'estime de ceux qui venaient en contact avec lui. En 1881, M. Grenier décida de se retirer du commerce pour céder sa place à son fils, M. Adolphe Grenier. Mais par suite du décès de M. Giroux en 1885, il rentra de nouveau à la tête de son établissement de commerce, connu sous la raison sociale de Jacques Grenier & Compagnie. Ses talents administratifs universellement reconnus et la confiance dont il jouissait dans le public l'appelèrent à siéger comme représentant du quartier Est

au conseil municipal en 1857. En 1866, M. Grenier, se voyant forcé de s'absenter fréquemment pour aller en Europe dans l'intérêt de son commerce, abandonna son mandat d'échevin pour ne s'occuper que de ses affaires personnelles. Quatre ans plus tard, cédant aux instances de ses électeurs, il consentit à briguer de nouveau leurs suffrages et siégea comme échevin du quartier St. Jacques au Conseil de ville jusqu'en 1882.

Cette même année, il retourna au conseil comme représentant de son ancier quartier, le quartier Est, qu'il représenta jusqu'en 1889, où la confiance des citoyens sans distinction de partis et de races, l'appela à la position si honorifique et si importante de premier magistrat de Montréal. M. Grenier fut maire de notre ville pendant les années 1889 et 1890.

C'est un fait universellement connu que M. Grenier a exercé une grande influence à l'hôtel de ville, tant comme échevin que comme maire et qu'il a rendu de nombreux services à la cité. M. Grenier a occupé un bon nombre de positions importantes. Il fut président de la société St. Jean Baptiste, de la société St. Vincent de Paul ; directeur de la Dominion Cotton Mills Co., ainsi que de la Montreal Cotton Mills Co. Il est gouverneur à vie de l'Université Laval, fut longtemps directeur de la Banque du Peuple dont il était le président, lors de sa mise en liquidation, il y a quelques années. Il fut juge de paix sous le gouvernement Dorion. En 1882, il fut élu marguiller de la fabrique de la paroisse de Notre-Dame. En 1845, il épousa Marie-Louise Frenette.

En 1894, il célébra ses noces d'or comme membre de la congrégation Ville-Marie, dont il avait été élu préfet en 1852. En janvier 1902, le cinquantenaire de son élection comme préfet fut célébré par la congrégation. M. Grenier est maintenant sorti des affaires et vit dans une retraite honorable, qu'une vie de travail lui a méritée.

HON. JAMES McSHANE.

The Honourable James McShane who to-day occupies the position of Harbour Master of Montreal, was for many years a concillor, then an alderman and in 1891 was elected Mayor of Montreal. He also represented Montreal electors in the federal parliament at Ottawa and in the Legislative Assembly, at Quebec. For several years, he was Commissioner of Public Works in the Mercier Cabinet.

Mr. James McShane was born in Montreal, in 1834, of Irish parentage. He was educated at the Seminary of St. Sulpice, which, in those days, stood on College Street. A business career attracted him and he set out as cattle dealer, packer and exporter. In 1870, however, having made a fair fortune he retired to begin operations on the Stock Exchange.

Two years previous, in 1868, he was elected councillor for St. Ann's Ward, and for over twenty years he sat at the council board and on the various committees. In 1877 he was returned for Montreal Centre to the Quebec Legislature and on the advent of Honoré Mercier, he accepted the portfolio of Public Works.

Mr. McShane being elected Mayor of Montreal in 1891 occupied that position for two years. In 1895 he was elected to the House of Commons, defeating Sir William Hingston. He was a member of the Board of Trade, and the Harbour Board. He is also director of St. Bridget's Orphan Asylum, and a governor of the Montreal General Hospital. He is a staunch liberal, and an ardent Irishman. Mr. McShane, in 1863, married Miss E. Jane Darragh and in 1868, Miss Josephine K. Miron. Mrs. McShane is a woman of remarkable character who has assisted her husband in many ways towards success.



HON. JAMES McSHANE,
21ème Maire, 1891-2.

HON. ALPHONSE DESJARDINS.

Cet homme éminent qui est une des figures les mieux connues de Montréal, est né à Terrebonne le 6 mai 1841. Il appartient à une de nos meilleures familles canadiennes françaises. Après avoir fait ses études commerciales au Collège Masson, dans sa paroisse natale, il alla compléter son éducation au Collège de Nicolet. Plein d'ambition et aspirant à se lancer dans la vie publique, il se livra à l'étude du droit et fut reçut avocat en 1862. Après six années de pratiqne dans sa profession, il l'abandonna pour se livrer exclusivent au journalisme dont les polémiques et la vie active l'attiraient. Il fut attaché à la rédaction de l'*Ordre* pendant plusieurs années. Il devint ensuite rédacteur en chef et directeur du *Nouveau-Monde*. C'est à cette époque qu'il reçut la décoration de chevalier de l'Ordre de Pie IX, en récompense des services par lui rendus à la papauté. Il avait pris une part des plus actives à l'organisation des contingents de zouaves qui furent envoyés à la défense du Saint Père, attaqué qar les troupes italiennes. Il fut un de ceux qui rédigèrent, en 1871, le programme catholique qui fit grand bruit dans le temps, et qui avait pour but d'énoncer des principes politico-religieux, que devait professer le parti catholique canadien.

M. Desjardins a consacré une grande partie de sa vie à la politique et il se proclama toujours conservateur, de l'école de Sir Geo. Etienne Cartier, dont il ne cessa jamais de se montrer fervent admirateur. De 1878 à 1892, il représenta à la Chambre des Communes le comté d'Hochelaga, jusqu'au moment où il fut appelé à faire partie du Sénat. En 1893, il fut élu par acclamaiion pour siéger comme maire au



HON. ALPHONSE DESJARDINS
22ème Maire, 1893.

Photo J. A Dumas,
112 Vitré, coin St-Lanrent, Montréal.

conseil de ville de Montréal. Durant l'exercice de cette fonction il eut à recevoir des délégations très nombreuses et assista à la convention de la Christian Endeavor Society qui eut lieu à Montréal en 1893. C'est aussi durant son terme d'office que M. Desjardins eut l'occasion de montrer la fermeté de ses principes en refusant de recevoir officiellement les officiers du vaisseau de guerre italien "Etna," en visite à Montréal, prétendant que, en sa qualité de catholique, il ne pouvait reconnaître l'autorité souveraine qui opprimait le Souverain Pontife. Sir McKenzie Bowell appela M. Desjardins à faire partie de son cabinet en 1896, comme ministre de la milice, et il fut un des délégués envoyés à Winnipeg par le gouvernement pour tenter d'arriver à un règlement de la question des écoles du Manitoba. Sir Charles Tupper, appelé à former un ministère en mai 1896, offrit à M. Desjardins le portefeuille des travaux publics, qu'il garda jusqu'au moment où le premier ministre, défait aux élections générales, par Sir Wilfrid Laurier, remit sa résignation et celle de ses collègues, entre les mains du gouverneur général.

M. Desjardins a joué un rôle marquant non seulement dans la politique et dans les affaires municipales, mais aussi dans le monde de la finance. Il a été président pendant un certain nombre d'années de la Banque Jacques-Cartier, qui, plus tard, devint la Banque Provinciale du Canada. Il est vice-président de la Canada Accident Association Co. Il fut autrefois président du Crédit Foncier du Bas-Canada. Il avait épousé en premières noces, le 1er mai 1864, Virginie, fille de feu Hubert Paré, laquelle mourut en février 1879; en secondes noces, en mai 1880, il épousa Hortense, fille de Joseph Barsalou. M. Desjardins s'intéresse encore à la politique dans l'intérêt de son parti, et consacre maintenant son temps à la conduite de certaines entreprises et spéculations dans lesquelles il est intéressé.





HON. JOSEPH-OCTAVE VILLENEUVE,
23ème Maire, 1894-5.

L'HON. JOSEPH OCTAVE VILLENEUVE.

L'homme remarquable qui fait le sujet de cette notice naquit à Ste-Anne des Plaines, le 4 mars 1837. Il reçut son éducation à Montréal où plus tard il devait faire sa marque dans le monde des affaires. A l'âge de vingt-huit ans il jeta, au village St-Jean-Baptiste, les bases de l'important établissement de gros qui, sous la raison sociale J. O. Villeneuve & Cie, s'élevait en peu de temps à une position des plus enviables et des plus enviées dans le commerce des épiceries, vins et liqueurs. Il s'occupa en même temps du commerce de bois et fit dans cette branche des affaires florissantes en société avec son cousin, M. Léandre Villeneuve, que les citoyens du village, devenu aujourd'hui la prospère petite ville de St-Louis, eurent le bon esprit d'élire et de garder comme maire pendant plusieurs années.

Durant dix-huit ans, M. J. O. Villeneuve fut lui aussi maire de son village et lorsqu'en 1885 cette municipalité unit ses destinées à celles de Montréal et devient le quartier St-Jean-Baptiste, ce fut encore lui qui reçut mission de le représenter au Conseil de la grande cité jusqu'à ce que, en 1894, son intégrité et ses hautes aptitudes pour l'administration des affaires civiques décidèrent ses concitoyens à l'élever au fauteuil de la mairie. Il l'occupa pendant deux termes consécutifs.

Conservateur en politique, M. Villeneuve prit une part très active aux luttes électorales et remporta, haut la main, le mandat de député à la législature de Québec, aux élections provinciales de 1886 et de 1890. Deux ans plus tard, il était de nouveau élu, cette fois sans opposition et l'année 1896 lui voyait presser sur les épaules le manteau de sénateur.



RICHARD WILSON SMITH,
24ème Maire, 1896-7.

M. Villeneuve fut honoré de plusieurs autres charges qui, bien que de moindre importance, n'en témoignent pas moins de la confiance qu'il sut toujours mériter de la part de ses concitoyens.

Membre de la Commission du Havre en 1888, il fit partie du bureau de direction de la Banque Jacques-Cartier, devint vice-président de la Banque Nationale, fut un des directeurs de la Dominion Cotton Company et membre du Board of Trade. Son activité s'étendit à un bon nombre d'entreprises industrielles et il sut se montrer partout homme d'affaires éclairé, vigilant et consciencieux. Il est mort il y a deux ans après avoir amassé une fortune très respectable dont il sut disposer en donnant à ses concitoyens un bel exemple de patriotisme. C'est en effet à une clause généreuse de son testament que l'on doit en grande partie l'érection de ce magnifique édifice qui s'élève à quelques pas de notre Université Laval et qui doit devenir la pépinière de nos futurs ingénieurs.

MR. RICHARD WILSON-SMITH.

Ex-Mayor Richard Wilson-Smith, banker and financial agent was born in Ireland in 1852. He was educated there, and came to Canada about 24 years ago, namely in 1879, and established himself in Montreal, where he has resided ever since. He Became associated with the *Insurance and Finance Chronicle* in 1882, and he is now proprietor of that publication. It commenced existence as an eight-page monthly and has grown into a 36-page weekly. Mr. Wilson-Smith is best known as an investment broker and dealer in

debentures. He represented St Lawrence Ward in the City Council from 1892 to 1896, in the last named year being elected mayor of Montreal, by acclamation. He occupied the Civic Chair for two years. In may 1896 he was offered and declined the Provincial Treasurership in the Flynn administration. Mr. Wilson-Smith has been president of the Press Association of the Province of Quebec. At present he is associated with various commercial enterprises, being president of the Canada Accident Assurance Co., trustee of the Guardian Assurance Co., of London ; director of the Montreal Trust & Deposit Company, and of the National Surety Co'y of New-York.

He was a director of the Lachine Rapids Hydraulic & Land Co. ; the Standard Light & Power Co., and the Citizens Light & Power Co. recently absorbed into the Montreal Light, Heat & Power Company. He is president of the Montreal Horticultural Society. Among the benevolent institutions which he is connected and of which he is a life governor are the Montreal General Hospital, Notre-Dame Hospital, Protestant Hospital for the Insane, and the Western Hospital. He is also connected with the Irish Protestant Benevolent Society. He joined the Board of Trade in 1892, and, in january 1898, purchased a seat on the Montreal Stock Exchange. In 1897, he received the thanks of the Good Government Association, for his "untiring services in protecting the interests of the City of Montreal, during the course of legislation at Quebec".

On retiring from the mayor's chair, the citizens tendered him a Banquet at which the Governor-General, the Premier Minister of Canada, Archbishops, Cabinet ministers and chief citizens attended, when an illuminated address in a handsome album was presented to him.

Mr. Wilson-Smith is married, is a member of the Church of England, a delegate of the Synod, a Trustee of Bishop's College, and a governor of the Montreal Diocesan Theological College. He is also Honorary Colonel of the Montreal Garrison Artillery.

L'HON. RAYMOND PRÉFONTAINE, M. P.

L'hon. Raymond Préfontaine, est né à Longueuil, le 16 septembre 1850, il reçut l'instruction qu'il possède partie chez lui et partie au Collége Ste-Marie de Montréal, institution dirigée par les Pères Jésuites.

Ses études classiques terminées, il suivit les cours de droit à l'Université McGill, et fit sa cléricature aux études de Sir A. A. Dorion et de John A. Perkins. It fut admis au barreau en 1873. Depuis il fit partie de différentes sociétés légales, et aujourd'hui il est à la tête de l'importante société de Préfontaine, Archer & Perron. Il a été fait Conseil de la Reine en 1873.

M. Préfontaine a spécialement consacré son temps à la politique et aux affaires. Son esprit entreprenant, son talent d'organisation, son caractère affable l'ont rendu populaire en peu de temps, et le succès lui a presque toujours souri.

Deux ans après son admission au barreau, il se faisait élire député libéral à la législature dans le comté de Chambly, son comté natal. Défait en 1878, il fit annuler l'élection sur contestation et réussit à reprendre le mandat l'année suivante. En 1881, il était défait, mais à une élection partielle qui eut lieu en 1886, il revint de nouveau devant les électeurs du comté de Chambly, qui le choisirent comme leur représentant à la Chambre des Communes, après une lutte très vive.



HON. RAYMOND PREFONTAINE,
25ème Maire, 1898-9-1900-1.

M. Préfontaine continua à représenter le comté de Chambly durant deux parlements.

Une nouvelle division électorale ayant été créée sous le nom de Maisonneuve, M. Préfontaine décida de s'y porter candidat, afin de pouvoir devenir un des représentants de Montréal. Il fut élu député aux Communes pour cette division à une forte majorité, en 1897. Il fut aussi réélu aux élections générales de 1900. Finalement, les services nombreux qu'il avait rendus à son parti furent reconnus, et lors de la démission de l'hon. Israel Tarte, M. Préfontaine fut appelé à faire parti du cabinet Laurier, qui lui confia le portefeuille de la Marine et des Pêcheries.

Dans la politique, il est indiscutable que M. Préfontaine possède une grande influence et qu'il est un des hommes publics les mieux connus dans la province.

Son activité dévorante et son esprit entreprenant l'avaient aussi entraîné à servir d'abord ses concitoyens dans l'arène des affaires municipales. En 1878, il débutait comme maire de la municipalité d'Hochelaga, et il prit une part très active aux questions municipales de cette localité. Il réussit par son influence et son travail énergique à faire annexer cette municipalité à Montréal. En 1883, Hochelaga devenu un des quartiers de notre cité, envoya M. Préfontaine siéger comme son représentant au Conseil de Ville. En 1889, ayant réussi à obtenir une influence prépondérante dans le Conseil, il devenait président du comité des chemins et inaugurait une politique de progrès et de travaux considérables, tels que : élargissement et pavage de certain nombre de rues, établissement de tramways électriques, construction de la gare de l'Est, et autres améliorations nombreuses. Il fut en butte à bien des attaques, mais il a toujours su conserver son prestige et sa popularité. Jusqu'à son élection comme maire, en février



JAMES COCHRANE, M. P. P.,
26ème Maire, 1902-3.

1898, il fut le leader du Conseil, le maître de l'administration civique. Il fut maire durant quatre années, de 1898 à 1902. Lors des dernières élections pour la mairie, M. Préfontaine, prié par un grand nombre d'électeurs de se porter de nouveau candidat, déclina cet honneur en faveur de nos concitoyens de langue anglaise. Comme premier magistrat de Montréal, il fut un des plus brillants de nos maires. C'est un homme affable, courtois, d'une nature sympathique, loyal et dévoué envers ses amis qui sont nombreux. Il est doué d'une grande largeur de vues, et de beaucoup d'énergie. Il a toujours montré une confiance inébranlable dans l'avenir de Montréal.

JAMES COCHRANE.

James Cochrane, mayor of Montreal and member of the Provincial Legislature of Quebec, for St. Lawrence division, Montreal, was born in Kincardine, Scotland, in 1851, a comparatively humble origine. He received a commercial education at the British and Canadian schools and the Collegiate College, Montreal. At college he showed a marked disposition for business affairs. Early in life, he entered the employ of the Montreal Telegraph Company, of which in a few years he became the night manager. Since that time the Montreal Telegraph Co. has become a part of the North Western Service.

In 1892, Mr. Cochrane married at Montreal, Catherine, daughter of Mr. Patrick Mansfield, they have no children. With a few year's experience in business, Mr. Cochrane saw a wider field of activity open to him, and in 1880 he left the Telegraph service in Winnipeg to become a contractor. He tendered successfully for general municipal contracts

and has the credit of having paved many of the streets of Montreal. For sometimes he carried on the business alone, but subsequently formed a joint stock company, called: "The Sicily Asphalt Paving Co." of which he was for many years president. The company's operations extended not only to Montreal, but also in many canadians cities. In this work Mr. Cochrane amassed an immense fortune. In 1900, he retired from active connection with the company to devote his time and leisure to his real estate and to municipal and political duties.

He is the first vice-president of the Union of canadian municipalities, president of the St. Lawrence liberal association and is at the present time, president of the Montreal Reform Club, one of the most powerful political organisations in Quebec and in Canada.

Mr. Cochrane takes an active interest in sports and social events. He is a member of the Quebec Fish and Game club, of the Numismatique and Antiquarian Society of Montreal, honorary president of the Point St Charles Amateur Athletic Association and of several other prominent local associations.

Mr. Cochrane is connected with most of the Industrial companies in Montreal and is a heavy shareholder in several Electric railway companies. He is a director of the Hudson Bay, Pacific and Steamship Company, director of the Laprairie Pressed Brick Company, the Northern Insurance Company and several other corporations.

During his political career, Mr. Cochrane has fought many hard fights against powerful opponents. He was defeated by Sir Donald A. Smith, now Lord Strathcona & Mount Royal in Montreal West in the federal elections ot 1890. In 1901 he successfully contested St. Lawrence division, Montreal,

for the Quebec Legislature, defeating the Hon. A. W. Atwater, former Provincial Treasurer, by 800 majority. Mr. Cochrane was elected mayor of Montreal, February 1st, 1902. The municipal campaign of 1902 was marked with extraordinary features. Friends of ex-Mayor Prefontaine who was absent in France, were anxious that he should have a third term. This proposal was opposed by a group who brought forward Dr. E. P. Lachapelle, chairmain of the Provincial Board of Health. A third faction came out in favor of Mr. R. Wilson-Smith. A few minutes before the nomination closed, Mr. Cochrane presented his papers as candidate for the mayoralty. The position became complicated, Mr. Wilson-Smith declared he would remain in the ranks on condition he was elected by acclamation. Dr. Lachapelle consented to withdraw on condition that Mr. Prefontaine's name was withdrawn by his friends. After many conferences this was agreed to. Mr. Wilson-Smith and Mr. Cochrane remained the only candidates for mayor and when the returns came in, Mr. Cochrane was declared elected by a large majority.

Mr. Cochrane is a Life Governor of the Montreal General Hospital, director of the Royal Victoria Hospital, Life Governor of the Notre-Dame Hospital, director of the Western General Hospital, director for the Protestant Asylum for the Insane, member of the Montreal Turnpike Trust, and a member, ex-officio as mayor, of the Board of Harbor Commissioners.

LA

GALERIE DES ECHEVINS

DE MONTREAL

CLASSIFIÉE SUIVANT L'ANCIENNETÉ

DES QUARTIERS



LOUIS-AUDET LAPOINTE,
Représentant du Quartier Est,
Siège No 1,

L. A. LAPOINTE.

M. l'échevin Louis Audet Lapointe jouit d'une très grande influence au Conseil de Ville, où il siège comme représentant du quartier Est.

Il est né à Contrecœur, comté de Verchères, le 16 mai 1860, du mariage de Louis Audet Lapointe, cultivateur à l'aise et de Marguerite Odias Dnpré.

Il entra au collége Masson, de Terrebonne, pour y faire des études commerciales. A la suite de la destruction, par le désastreux incendie de 1875, de cet établissement si justement renommé, il passa à Montréal à l'école du Plateau qu'il quitta après un court séjour pour aller terminer ses études au collége de Varennes. Il suivit ensuite les cours du Montreal Business College jusqu'en 1877 et débuta comme teneur de livres chez MM. Villeneuve et Lacaille, négociants en gros, position qu'il abandonna en 1880. L'année suivante nous le montre lancé dans le commerce d'épicerie qu'il met de côté au bout de quelques mois pour entreprendre un voyage à travers les Etats de la Nouvelle Angleterre. En mai 1882, nous le retrouvons à Montréal, dirigeant l'hôtel du " Grand Pacifiqne " et quelque temps après il devient propriétaire de l' " Osborne House."

En 1900, M. Lapointe abandonna complètement le commerce pour ouvrir une agence d'affaires. Très versé dans tout ce qui a rapport aux assurances et à la propriété foncière, il est aujourd'hui on ne peut plus avantageusement connu comme agent d'immeubles et d'assurance et on le regarde comme très expert en ces matières. La ville de Montréal a souvent eu recours à ses connaissances et à son expérience, et l'a employé comme évaluateur à l'occasion des nombreuses

expropriations qu'elle a opérées, notamment lorsqu'il s'est agi de démolir tout l'immense pâté de constructions sur l'emplacement desquelles s'élève aujourd'hui la belle gare Viger avec ses vastes dépendances.

Le 7 janvier 1897, M. Lapointe a été choisi comme secrétaire par l' " Association des Commerçants licenciés de Vins et de Liqueurs." Il fit, en cette qualité, preuve d'une si grande habileté et sut si bien, par l'affabilité de son caractère, captiver l'estime de tous ses confrères qu'ils l'ont, à l'unanimité de leurs votes, réélu chaque année à ses importantes fonctions. L'association doit à son travail et à son zèle une large part de ses succès.

La réputation de M. Lapointe et sa popularité lui valurent d'être appelé, par les électeurs du quartier Est de Montréal, à siéger au Conseil de Ville lorsque, en 1900, l'honorable Lomer Gouin, devenu ministre des Travaux Publics, donna sa démission comme échevin de ce quartier. Il fut élu à une très forte majorité et aux élections suivantes, en 1902, il fut maintenu à son siège par acclamation. Il fait partie d'une des plus inportantes commissions de notre Conseil de Ville, les Finances. Ici encore il se fait remarquer par son zèle et par son dévouement aux intérêts de ses électeurs, et ses connaissances multiples, appuyées par une solide expérience, le mettent à même de rendre de nombreux et précieux services à ses concitoyens.

M. Lapointe est membre de l'Association St-Jean-Baptiste ; il fait aussi partie de plusieurs associations de sport telles que le " Club de Chasse et de Pêche du Chenal du Moine," le " Club de Natation de Montréal," etc., etc.

J. C. E. LÉVY.

Nous saluons, en M. le notaire Joseph Charles Emile Lévy, le dernier élu des échevins appelés à siéger au conseil de ville de Montréal. M. Lévy succède à M. Jos. Lamarche comme représentant du quartier Est. Il avait déjà, en février 1902, porté sa candidature à l'échevinat, mais la lutte ne lui avait pas été favorable et son adversaire, M. Lamarche, avait été élu par une majorité de 7 voix. A raison de l'insuffisance de qualification financière, la validité de cette élection fut attaquée devant les tribunaux et à la suite d'un procès retentissant, la Cour de Révision, le 28 février 1903, déclara nulle l'élection de M. Lamarche. Une deuxième élection eut lieu, et cette fois le 30 mars 1903, M. le notaire Lévy, sortit vainqueur de la lutte avec une majorité de huit voix sur son adversaire de l'année précédente.

M. l'échevin Lévy est né le 29 septembre 1855, à Montréal, rue St. Louis, dans le quartier qu'il représente actuellement au conseil de ville. Son père, M. Joseph Lévy, fut l'un des fondateurs et le premier gérant-général de la compagnie du Richelieu qui devint plus tard la compagnie de navigation Richelieu et Ontario. Sa mère, Henriette Catherine Chaffers, était la sœur du défunt sénateur W. H. Chaffers, de la division de Rougemont.

M. l'échevin Lévy a fait ses études au collège de Montréal, et, après y avoir reçu son diplôme, il suivit les cours de la faculté de droit de l'université McGill. Il a été admis à la pratique du notariat le 24 octobre 1878 et a toujours depuis exercé sa profession.

Il a épousé le 30 avril 1884, mademoiselle Maranier de Rosay, de Cambridge, Mass., E. U. De ce mariage naquirent six enfants dont cinq survivent.



JOSEPH-C.-E. LEVY,
Représentant du Quartier Est,
Siège No 2.

Le conseil de ville a fait une précieuse acquisition dans la personne de l'échevin Lévy, qui possède toutes les qualités requises pour remplir sa charge avec honneur. Il est le dernier élu, mais, il n'est pas le moindre des échevins, "the last but not the least".

HORMISDAS LAPORTE.

Ce citoyen distingué, qui est considéré à bon droit comme le leader du conseil de notre cité, naquit à Lachine, comté de Jacques-Cartier, le 7 novembre 1850, du mariage de M. Jean-Baptiste Laporte dit Saint-George, meunier, et de Mme Marie Berthiaume dit Jubinville. L'année suivante, ses parents allèrent demeurer au Sault-au-Récollet. Sorti très jeune de l'école et avant d'avoir terminé ses études, il s'engagea à Montréal dans une manufacture de clous. Plein d'ambition et voulant se frayer un chemin dans le monde, il comprit que son instruction était insuffisante, et il employa ses loisirs, le soir, à acquérir de nouvelles connaissances et à compléter ses études. En 1870, nous le voyons au service d'un épicier en détail, où il s'initie aux affaires et donne les premières preuves de cet esprit éveillé et pratique qui, continuant à se développer dans la suite, le porta en peu d'années à la hauteur de la position honorable qu'il occupe aujourd'hui.

Sans perdre de temps, il essaya, pour son propre compte, du commerce en détail des épiceries, mais ce champ d'opération ne répondant pas à la largeur de ses aspirations, il se lança dans les opérations de gros. Il fonda, en 1881, la maison Laporte, Martin & Cie, laquelle, située d'abord un peu à l'écart, dans la partie ouest de la ville, vint quelques années



HORMIDAS LAPORTE
Représentant du Quartier Centre,
Siège No 1,

après s'installer en plein centre commercial, sur la rue Saint-Pierre, à l'ombre même du splendide édifice du Board of Trade, où l'accroissement vraiment extraordinaire de ses opérations la met aujourd'hui à l'étroit dans un local pourtant bien vaste.

M. Laporte fut, pendant quelques années, président de la Chambre de commerce, dont il est un des fondateurs. Il fait partie du Board of Trade, est président de l'Association des Epiciers en Gros du Dominion, directeur de la Banque Provinciale du Canada, et ancien directeur de la Compagnie de Téléphone des Marchands. Il a été président général de l'Alliance Nationale depuis sa fondation jusqu'au mois d'août 1902, et son prestige a contribué notablement au succès de cette magnifique société de bienfaisance. En 1896, il devint échevin de la cité, et depuis il a toujours siégé au conseil, prenant une part active à l'administration civique. Il devint plus tard le président du comité des finances, charge qu'il occupe encore actuellement avec distinction et compétence, à la satisfaction du public.

M. Laporte est aussi gouverneur de l'Hôpital Général et de l'Hôpital Notre-Dame, membre de la commission financière du Monument National, membre de la Société Numismatique et des Antiquaires et directeur de la National Life Assurance Co.

Il épousa, en 1871, Marie-Onézime-Mirza Gervais.



CALIXTE LEBEUF,
Représentant du Quartier Centre,
Siège No 2.

Photo J. A DUMAS,
112 Vitré, coin St-Laurent, Montréal.

CALIXTE LEBEUF.

L'échevin Lebeuf est né à St-Timothée, comté de Beauharnois, le 23 mai 1850. Il est le fils de Joseph Lebeuf, cultivateur, et de Judith Picard. Il entra au Collége de St-Timothée, où il fit un cours commercial et suivit ensuite un cours classique au Collége de Ste-Thérèse de Blainville. Il résolut d'étudier le droit, mais auparavant, afin de se perfectionner dans la langue anglaise, il alla passer quelque temps au Collége Regiopolis, à Kingston. Il fit sa cléricature chez MM. Bélanger, Desnoyers, J. A. Ouimet, De Montigny, Andrew & W. Robertson, et suivit les cours de droit à l'Université McGill. Admis au barreau le 10 juillet 1872, il a toujours pratiqué sa profession à Montréal et a été, pendant plusieurs années, associé au regretté Edmond Lareau, qui a laissé une réputation de légiste distingué. Tout en se livrant à l'exercice de sa profession, il s'est très activement occupé de journalisme et de politique, et a toujours été un libéral convaincu. Il a fait les luttes pour son parti depuis trente ans dans presque tous les comtés de la province et aussi dans Ontario et les provinces maritimes.

Il fut deux ans président du Club National; son terme d'office est resté célèbre par la vigueur qu'il a déployée comme président. M. Lebeuf a beaucoup écrit dans les journaux, et son attitude a toujours été énergique, pleine de franchise et de conviction et fermement indépendante, même à l'égard des chefs du parti, à qui il donnait des conseils et des advertissements dont les événements justifièrent plus d'une fois l'à-propos. M. Lebeuf a l'esprit très éveillé, il saisit à l'instant tous les côtés d'une question et sait en faire valoir le mérite, et de plus, il est un homme d'action dans la force du mot et tout à fait déterminé.

Il aime sa profession dans l'exercice de laquelle il a remporté de jolis succès. Il fut nommé Conseil de la Reine en 1898 par le gouvernement provincial. Quoiqu'il eût toujours refusé de rechercher les honneurs publics, il con sentit à se laisser porter échevin pour le quartier Centre et réussit à vaincre l'hon. H.-B. Rainville, aux élections municipales du 1er février 1900. Il fut réélu pour le même quartier le 1er février 1902 contre l'hon. G.-A. Nantel. Il eut à tenir tête, dans ces deux élections, à une lutte très vive et il déploya une grande puissance d'organisation. Dès son entrée au conseil, ses collègues reconnaissant ses hautes capacités lui confièrent le poste difficile et important de Président de la commission de police. Il a fait preuve dans cette position d'une grande fermeté et d'un grand dévouement à l'intérêt public. Il a entrepris dans ce département un grand nombre de réformes qu'il a réussi à mener à bonne fin. Il a résigné la présidence du comité de police l'automne dernier. Malgré les défauts que l'on pourrait regretter en lui et qu'il est le premier à admettre, M. Lebeuf est un homme qui a mérité en de nombreuses circonstances l'admiration du public. Il a épousé en 1880 la veuve de feu Gonzalve Doutre, avocat de Montréal, née Laura Brunelle, fille de Alcime Brunelle, commerçant et rentier de Batiscan. De ce mariage est née une fille qui a épousé le capitaine Peterson, commandant sur le vapeur " Le Verdandé." Il a épousé en secondes noces, en 1890, Rebecca Brunelle, fille unique de Chs. Brunelle, commerçant de Batiscan. Deux enfants sont issus de ce mariage.

C. B. CARTER.

Christopher Benfield Carter, K. C., is the son of the late Dr. Christopher Carter of Montreal, by his wife, Amelia J. Coward, of Tiverton, Devonshire, England.

Mr. Carter's ancestors came from Yorkshire, England; his great grand-father was a surgeon in the British Army, and was stationed at Three-Rivers when that city was the head quarters of the army in Canada. His eldest son, the grand-father of the subject of this sketch, married Mary, the eldest daughter of the Reverend John Quirk Short, who was Chaplain to the forces at Three-Rivers.

Mr. Carter was born at Montreal on the 30th November 1844, and was educated at the High School, Montreal, under the late Dr. Howe, and also at the Commercial Academy of Sorel under the late Edward Carter Allan. He studied law with the late William H. Kerr, Q. C., and was a class-mate in the Law Faculty of McGill with the late Hon. C. A. Geoffrion and the Hon. Judge Robidoux. He graduated B. C. L., on the 3rd May 1866, was called to the Bar of the Province of Quebec on the 6th August of the same year, and formed a partnership with the late Mr. Kerr which continued until the latter's death in February 1888.

He was created a Qneen's Counsel, (Canada), by the Earl of Derby on the 28th December 1889, and Queen's Counsel, (Quebec), on the 1st June 1899.

Mr. Carter was, for several years, a member of the Council of the Bar of Montreal. He was elected by acclamation Treasurer of the Bar of Montreal on the 1st May 1895, and held office for two years. On the 1st May 1897 he was elected by acclamation Batonnier of the Montreal Bar, and



CHRISTOPHER-BENFIELD CARTER,
Représentant du Quartier Ouest,
Siège No 1,

re-elected as such on the 1st May 1898. In May of the same year he was elected by acclamation Batonnier General of the Province of Quebec. On retiring from office in May 1899, Mr. Carter was presented with an address by the Bar of Montreal, in acknowledgment of the many services he had rendered, Mr. Carter was also elected Treasurer of the Canadian Bar Association.

He is the President of the People's Mutual Building Society of Montreal, and was, on the 1st February 1902, elected by acclamation an alderman of the West Ward of the City.

Just as he has always been considered as one of the most distinguished lawyers of the Province, he has come to be considered one of the strongest man in the City Council.

He is a member of the Church of England, is unmarried, and a member of the St. James Club, Montreal.

FREDERICK E. NELSON.

Alderman Fred. E. Nelson, was born in Montreal in 1853, and is the youngest son of the late Alderman Horatio A. Nelson, who was a member of the Montreal Council for fourteen years, the greater part of which time he served as chairman of the Finance Committee. In 1868 the present Alderman Nelson entered the business of H. A. Nelson & Sons, which his father had established and carried it on, after the latter's death, until January 1901, when, in consequence of a conflagration which destroyed the warehouse, the firm decided to wind up its business. The firm had been in operation for sixty-three years as wholesale dealers of fancy goods, toys, notions, etc.,



FREDERICK-E. NELSON,
Représentant du Quartier Ouest,
Siège No 2.

Photo J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin St-Laurent, Montréal.

and as manufacturers of brooms, woodenware, brushes, etc. Since 1876, alderman Nelson had been buyer for the firm. He holds many positions of trust. He is president of the Accident and Guarantee Company, of Canada, vice-president of the Amherst Park Land Company, The Citizens Gas Control Company, director of the Auer Light Company, of the Kinetic Heat Company, and of the Montreal Arena Company.

Alderman Nelson has always taken a great interest in athletics. He is a life member of the M. A. A. A., of which he was director for several years and is a first president of the Montreal Lacrosse Club. He was formerly an officer in the 6th Fusiliers, retiring with the rank of Captain.

Upon the resignation of alderman McBride immediately after the election of 1902, alderman Nelson was unanimously elected to his seat for West Ward.

DANIEL GALLERY, M. P.

Alderman Gallery, M. P., has represented St. Ann's ward in the City Council since 1898. The Gallery Bath and the Gallery Square, attest the energy he has so successfully devoted to the interest of his ward.

Mr. Gallery was born in Slieredooley, county Clare, on the 13th day of April 1859. He is the son of Thomas Gallery of Milton, Mallay, county Clare, and of Mary O'Neil. When eleven years of age, Daniel Gallery with his father came to Canada, and concluded the commercial education he had commenced in Ireland, at the Brother's School of St. Ann's Ward. He was for one year a student at the University of Bishop's College, but left that institution to enter the employ of Mr. B. Chapman a McGill street grocer. He worked in



DANIEL GALLERY,
Représentant du Quartier Sainte-Anne,
Siège No 1.

succession afterwards, for the Allan Steamship Company, the Shedden Transport Company and for a large bakery establishment. During nine years, he represented important breweries of the Dominion and finally, about eighteen years ago, he established the tailoring business which he still maintains.

Reverses never discouraged him, and it was only after two hard struggles in 1896 and 1897, that he finally won his seat in Council. He was twice re-elected by large majorities to the representation of St. Ann's Ward. At the last general election, Mr. Gallery captured a seat in the House of Commons, and in 1902 was chosen as a whip of the liberal party.

The representative of St. Ann's division is a member of many benevolent societies and occupies in various brotherhoods, a prominent position. He is connected with the Catholic Order of Foresters, the Knights of Columbus, the Ancient Order of Hibernians, the St. Ann's Temperance Society and is a life member of the Young Irish Men's Litterary and Benefit Association. He has also been for four years, a member of the Board of Catholic School Commissioners of the city of Montreal.

Alderman Gallery was married in February 1889 to Miss Mathilda O'Neil, and is father of seven daughters and two sons.

MICHAEL JAMES WALSH.

Michael James Walsh was born in St. Ann's Ward, Montreal, 2nd Sept. 1858. His parents being Mark Walsh and Catherine Nolan.

At 8 years of age, he went to the St. Ann's Christian Brothers School. On completion of his education he entered the G. T. R. Stores Department and remained until the age of 22, when he left to take the position of storekeeper in the



MICHAELS-JAMES WALSH,
Représentant du Quartier Sainte-Anne,
Siège No 2.

C. P. R. After three years service in that position he began business as merchant tailor being the senior member of the well known firm of Walsh & Bussière, remaining in that firm until 1901, when he retired and entered the insurance business. He is at present special agent of the Norwich Union Fire Insurance Society.

In sporting circles, he has been well known, having been Secretary of the Emmett Lacrosse Club and a player on the team that supplied the Senior Shamrocks, who were the champions of 1881. He played second base with the Clipper Base Ball Club, provincial champions for 1876 and 1877. He is also one of the best known men connected with Fraternal Associations in this City, and in many he has filled important offices as follows : Venerable Sage " Montreal West " Local Assembly, No. 5000, Knights of Labor; Chief Ranger St. Anthony's Court, No. 126, Catholic Order of Foresters; provincial treasurer, Provincial Court of Quebec Province, Catholic Order of Foresters; financial secretary, Branch 10, Catholic Mutual Benefit Association; trustee, Stanley Lodge No 5, Ancient Order of United Workmen; president, Division No. 2, Ancient Order of Hibernians; financial secretary, Canada Council No. 284 Knights of Columbus; vice-president, St. Ann's Total Abstinence and Benefit Society and also a member of Court Freedom No. 485, Canadian Order of Foresters.

Alderman Walsh has been especially active in his efforts to improve the fire protection facilities in the central part of the City. At his special instance, a large addition was made to No. 3 Fire Station on Wellington Street, and a New Hose waggon, Seagrave Truck and Ladder, and large Waterous Steamer, have been ordered to be placed there.

He was largely instrumental in securing the New Station in place of the old No. 9 on Centre Street.

Mr. Walsh was married Oct. 9th 1882, to Mary Jane Barry.



NARCISSE-AUDET LAPOINTE,
Représentant du Quartier Saint-Antoine Sud,
Maintenant Quartier St Joseph.
Siège No 1.

Photo J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin St-Laurent, Montréal.

NARCISSE-AUDET LAPOINTE.

L'échevin N.-A. Lapointe est né le 30 octobre 1839, à Saint-Michel, comté de Bellechasse, du mariage de Pierre-Audet Lapointe, cultivateur, et de Emélie Meredith, d'origine écossaise. Il fit ses études au collège de St. Michel, d'où il sortit à l'âge de seize ans. Après avoir passé un an à Québec comme apprenti ébéniste, il émigra aux Etats-Unis, où il demeura à Boston pendant deux ans, puis à Manchester, New-Hampshire, pendant deux ans, et enfin à New-York pendant un an. Il revint à Montréal, à l'âge de vingt-deux ans, après s'être perfectionné dans le métier d'ébéniste qu'il continua à pratiquer jusqu'en 1893. Il fut marguiller à Sainte-Cunégonde et il est commissaire d'école de cette ville depuis quatre ans. Il est un des fondateurs de l'Alliance Nationale. Il fut directeur des Artisans pendant six ans, de 1893 à 1899. En 1898, il fut nommé juge de paix. Il épousa en 1873, Melle Azilda Verdun. Depuis un certain nombre d'années, il s'est occupé du commerce de l'épicerie et aussi du commerce de fruits en gros, au coin des rues Dominion et Quesnel, où il fait des affaires prospères.

Il a été élu échevin du quartier Saint-Antoine-Sud, maintenant quartier Saint-Joseph, en février 1902.

M. FÉLIX SAUVAGEAU.

M. l'échevin Félix Sauvageau a su, par son énergie et sa tenacité, se créer une brillante position dans les affaires à Montréal. Propriétaire de terrains considérables, spécialement dans le quartier Saint-Antoine, il a figuré au premier rang parmi les entrepreneurs. Il a été élu échevin du quartier Saint-Antoine-Sud, aux élections générales du 1er février 1902,



FELIX SAUVAGEAU,
Représentant du Quartier Saint-Antoine Sud,
Maintenant Quartier St Joseph.
Siège No 2.

après une très forte lutte soutenue contre trois adversaires. Il est premier vice-président du Club Bickerdike, membre de la Chambre de Commerce et de plusieurs associations politiques libérales, ce qui ne l'empêche pas de compter de nombreux amis parmi les conservateurs. Il a été président de la chambre syndicale de construction, évaluateur, expert en diverses circonstances, président du comité des citoyens du Boulevard Saint-Denis, et président de la société Saint-Vincent de Paul section Saint-Antoine ; il fait en outre partie de l'Union Saint-Joseph, et des Forestiers Indépendants. Il est né à Saint-Cuthbert, comté de Berthier, le 11 décembre 1849, du mariage de Louis Sauvageau, cultivateur, et de Eléonore Laberge. Il a fait ses études commerciales à Saint-Cuthbert et à Montréal, puis est allé aux Etats-Unis se perfectionner dans l'étude de l'anglais. Revenu au pays en 1867, il termina son apprentissage de menuisier-charpentier chez M. James Wright, l'un des grands entrepreneurs du temps, chez qui il demeura finalement en qualité de contre-maître pendant sept ans. A l'expiration de ce temps, M. Wright céda son atelier à son jeune lieutenant, et celui-ci n'a fait que développer l'œuvre commencée.

M. Sauvageau a épousé le 25 janvier 1874, mademoiselle Julie Gauthier. Trois garçons et deux filles sont issus de ce mariage ; Madame Ed. Sénécal, née Joséphine Sauvageau, Mademoiselle Hortense ; Messieurs Aristide, Joseph et Gustave Sauvageau.



GEORGE W. SADLER,
Représentant du Quartier Saint-Antoine Ouest,
Maintenant Quartier Saint-André.
Siège No 1,

GEORGE W. SADLER.

Alderman George W. Sadler, was born at Montreal, on March 7th, 1852. His father, John T. Sadler, and his mother, Ann Perkett, were originally from England. Mr. Sadler, senior, was a member of the volunteer fire brigade and died in 1857 from injuries received at the famous fire at the Douglas Mills. Alderman Sadler received his education at the old Model School, the ruins of which can be seen even now on little St. Antoine street. In 1869, he went to Boston, where he entered the firm of King & Adams and learned the tanning trade, returning to Montreal in 1874, as manager of the house of L. G. Campbell & Company. Two years later he founded the house of Robin & Sadler, which later became Robin, Sadler & Haworth. Mr. Robin died in 1895, and Mr. Sadler became head of the firm. The tannery is situated at East Stanbridge, P. Q., and the store rooms at the corner of Seigneurs and William streets in this city.

Alderman Sadler has for many years taken an active interest in civic affairs. He has also been prominently connected with charitable institutions. He is a governor of the General Hospital and of the Western Hospital; governor and member of the Board of Management of the Protestant Hospital for the Insane; member of the Masonic Order; a former member of the Garrison Artillery; life member of the M. A. A. A., and member of several other sporting clubs. In religion ald. Sadler is an Anglican. In politics he is a conservative and is a member of the Junior Conservative Club.

Alderman Sadler is an active and useful member of the Finance Committee of the City Council.



FARQUHAR ROBERTSON,
Représentant du Quartier Saint-Antoine Ouest,
Maintenant Quartier Saint-André.
Siège No 2.

FARQUHAR ROBERTSON

Alderman Farquhar Robertson is the present chairman of the Fire and Light committee and represents St. Andrew's Ward, formerly St. Antoine West, in the City Council. He was elected by acclamation in 1900, and served his full term of office to the satisfaction of his electors, as proved by his re-election by acclamation in 1902. During his first term of office, he was a member of the Water, Health and Park committees. In 1902, when the committees were re-organized, he was appointed chairman of the Fire and Light Committee. As president of this committee, alderman Robertson followed the policy of his predecessor the late Frank J. Hart.

Alderman Robertson was born at North Branch, Glengarry County, Ont., in the year 1850, and is the eldest son of the late Hugh Robertson. He received his education at the Williamstown Grammar School. Mr. Robertson came to Montreal when he had reached his twenty-fifth year, and managed a lumber business for the late Murdock McLennan. Four years later, he started in the commercial world on his personal account and is still doing business as a coal dealer. Ald. Robertson is a life member of the St. Andrew's Society, and the Montreal Amateur Athletic Association. He is also a member of the Montreal Hunt Club.

HERBERT B. AMES.

Alderman Herbert B. Ames, is one of the most prominent members of the City Council. He was born at Montreal in June 1863. His father was Evans Fisher Ames, originally a native of Massachusetts, and his mother, Caroline M. Brown,



HERBERT B. AMES,
Représentant du Quartier Saint-Antoine Est,
Maintenant Quartier Saint-Georges.
Siège No 1,

from New Jersey. He entered Amherst College, Amherst, Mass, in 1881 and graduated in 1885. He was a member of the Alpha Delta Phi and the Phi Beta Kappa fraternities. In the Summer of 1885 Mr. Ames entered the wholesale boot and shoe manufacturing establishment of Ames, Holden & Company and retired in 1894. The death of Mr. Ames, senior, left the present alderman sufficient property to enable him to live comfortably on its revenue. From that time Mr. Ames determined to devote his time to public work. He was president of the Y. M. C. A., in 1896 and 1898 and served on its board for fourteen years. In 1894 he delivered a course of lectures before the Association, on Canadian Political History, and in 1895, another course, on Municipal Administration. He founded a mock city council in the Association in 1897.

In 1897, Mr. Ames compiled from personal investigation a sociological work entitled "The City Below The Hill" which received considerable attention from students throughout America, a resume of which under the title of "Incomes, Wages and Rents in Montreal" was prepared by request of the U. S. Commissioner of Labor and published in the Bulletin of the Department of Labor (January 1898.)

Mr. Ames organized, in 1892, "The Volunteer Electoral League of Montreal." The league number about 350 and was a patent influence in the election of the reform administration.

In February 1898 Mr. Ames entered the City Council as representative for St. Antoine Ward, the largest and wealthiest of the city constituencies. During the year which followed, he gave much attention to the revision of the charter of the City of Montreal, which revised charter being passed by the Legislature, put an end to many abuses. At present, Mr. Ames is chairman of the Board of Health of Montreal, and member of the Police Committee, of the Water Committee and also



ISAAC H. STEARNS,
Représentant du Quartier Saint-Antoine Est,
Maintenant Quartier Saint-Georges.
Siège No 2.

member of the Provincial Council of Public Instruction. These positions together with the Y. M. C. A. and benevolent work fully occupy his time.

Alderman Ames married in 1890. He has no children. He is a Presbyterian and an elder of the American Presbyterian church.

ISAAC H. STEARNS.

Alderman Isaac H. Stearns was born on the 3rd of May 1837 in New Hampshire, U. S., and has been a citizen of Montreal for the last fifty years. He followed a commercial course, completing his education later on. He is altogether a self-made man and if he to-day occupies, as a public man and a private citizen, a most enviable position it is due to his own perseverance.

He is the son of the late D. J. Stearns, who died in 1854. Alderman Stearns was at one time largely interested in the manufacture of Agricultural Implements. He was liquidator of the Exchange Bank Estate. He is treasurer of the Protestant Insane Hospital, and has been a member of the board of directors of that institution since its foundation. He is also president of the Montreal Dispensary, member of the Antiquarian Society, and member of the Protestant Schools Board. He was married in 1860. He was first elected alderman by acclamation for the West Ward in 1892 and 1893. He was returned also by acclamation in 1902 for St. Antoine Ward East, now St. George Ward. All these elections by acclamation show in what high esteem alderman Stearns is deservedly held by the citizens of Montreal. Alderman Stearns is a prominent member of the Masonic Order, being a Past Grand Master of the Grand Lodge of Quebec, A. F. & A. M.





LOUIS PAYETTE,
Représentant du Quartier Saint-Louis,
Siège No 1.

LOUIS PAYETTE.

M. Louis Payette, élu échevin le 1er février 1902 pour représenter la division No 1 du quartier Saint-Louis, est né à Montréal le 25 décembre 1854, du mariage de Louis Payette et d'Adèle Gauthier.

Il reçut son éducation à l'école commerciale des Frères des Ecoles Chrétiennes de Montréal, et s'appliqua spécialement à l'étude du dessin linéaire, de la géométrie et des autres matières qu'il jugeait devoir lui être particulièrement utiles dans la carrière qu'il se proposait d'embrasser.

Il débuta sous la direction de son père, qui était entrepreneur, et fit immédiatement preuve d'aptitudes remarquables pour les différentes branches de l'art de la construction.

Il passa ainsi sept années de sa vie, puis se rendit aux Etats-Unis, où il se livra aux travaux de construction de chemins de fer, surtout à l'établissement des ponts et des jetées. Après une couple d'années il revint à Montréal et assuma la charge de contremaître, pour devenir peu après gérant, de l'établissement de construction réputé le plus important de cette ville. Il demeura attaché à cette maison pendant douze ans, ne cessant de remplir avec un zèle digne des plus grands éloges les devoirs absorbants de sa position.

Il s'associa ensuite à M. Labelle pour l'entreprise de travaux généraux de construction. La gare Viger à Montréal, le château Frontenac à Québec, l'agrandissement de la gare Windsor, les bureaux de la Compagnie de Télégraphe du Pacifique Canadien, le collége Saint-Laurent, l'édifice du journal *La Presse*, l'école des Commissaires de Saint-Louis et un grand nombre de résidences somptueuses, sont autant de travaux exécutés par la nouvelle société et qui contribuèrent



CESAIRE LEMAY,
Représentant du Quartier Saint-Louis,
Siège No 2.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

à lui créer, en un temps relativement très court, un renom des plus enviables.

Aujourd'hui M. Payette continue seul, mais avec une énergie et un succès qui ne se démentissent pas, les affaires de construction : il vient de terminer les édifices de la " Banque Union," dans la province d'Ontario et de la Banque Hochelaga, à Québec. Ces travaux ne sont pas de nature à ternir sa réputation.

Lors de l'érection canonique de la paroisse de Saint-Louis de France, M. Payette en fut élu marguillier ; il est aujourd'hui gouverneur à vie de l'Hôpital Notre-Dame, juge de paix, membre des sociétés de bienfaisance " les Artisans Canadiens-Français " et " l'Union Saint-Joseph " de Montréal, membre de la Chambre de Commerce et de plusieurs autres associations. En politique, c'est un libéral convaincu : il appartient au Club Libéral de Saint-Louis. Il est à la fois sérieux et gai, actif, énergique, camarade très sympathique.

A l'Hôtel de Ville il fait partie de commissions très importantes telles que les Finances, l'Annexion, la Bibliothèque civique, etc., etc.

Marié le 15 novembre 1876, avec Mlle Marie-Louise Falardeau de Montréal, il eut quatre enfants, deux garçons et deux filles, mais une de ces dernières, Annonciade, seule survit.

CÉSAIRE LEMAY.

M. l'échevin Césaire Lemay est né à Saint-Jean-Deschaillons, comté de Lotbinière, le 22 février 1846, du mariage d'Onésime Lemay et d'Eulalie Hamel. Il a épousé le 27 octobre 1872, Mademoiselle Honorine Paré, de la paroisse de Lotbinière. De ce mariage sont nés six enfants, dont cinq garçons.



JOSEPH B. CLEARIHUE,
Représentant du Quartier Saint-Laurent,
Siège No 1,

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

M. Lemay a fait ses études commerciales à Sainte-Anne de la Pérade et à Saint-Jean-Deschaillons. Il a d'abord appris le métier de tailleur de pierre. C'est un *self-made-man* dans toute la force du terme. Depuis vingt-deux ans, il est entrepreneur-constructeur. Pendant onze ans, il a fait partie de la maison Lemay & Homier ; depuis six ans, il est membre de la société Amyot & Lemay. Il a été élu échevin au mois de février 1902.

M. Lemay appartient à plusieurs clubs libéraux, à la Société des Artisans canadiens-français, à la société Saint-Vincent de Paul, etc. Il a été nommé juge de paix en 1897, et a été pendant cinq ans directeur de l'Assurance Mutuelle contre le feu de la Cité de Montréal.

Parmi les importants travaux dirigés par M. Lemay, il faut citer la construction du nouvel asile de la Longue-Pointe, l'agrandissement de l'église Saint-Jacques, de Montréal, la construction de l'hôtel-de-ville, de l'aqueduc, des égoûts et des marchés de Shawinigan Falls.

JOSEPH B. CLEARIHUE.

Alderman Joseph B. Clearihue succeeded ex-alderman James Harper, as alderman for St. Lawrence Ward, February 1898. He was elected by a large majority, and twice since this first election he has been returned by acclamation, namely in 1900 and 1902. He is now chairman of the Water Committee. Alderman Clearihue was born on the 13th of July 1849. His parents, James Clearihue, master baker, and Mary Vass, were then residing in the old Capital city of Quebec. He came to Montreal about six or seven years later. Young



HENRY-ARCHER EKERS,
Représentant du Quartier Saint-Laurent.
Siège No 2.

Clearihue, after an elementary course of studies, entered Mr. T. Benson's establishment as office boy, and for thirty-four years, that is, up to the year 1893, remained with the same firm occupying in succession every office and position from his modest employment of office boy to the rank of manager.

He concluded alone the studies he had begun at the elementary schools of Quebec, and followed at the old British American school, formerly situated at the corner of Lagauchetiere and Coté streets, in Montreal. Mr. Clearihue left Mr. Benson's firm in 1893 and became the president of the Gould Coal Storage Company.

Alderman Clearihue is a life governor of the Notre-Dame and Montreal General Hospitals and also of the Protestant Hospital for the Insane at Verdun. He was for some years president of the St. Lawrence Curling Club, of which he has been treasurer since a number of years. Alderman Clearihue married Miss Esther Yale, in 1873. One of his sons is the president of the Montreal Soap Company.

HENRY ARCHER EKERS.

Alderman Henry Archer Ekers, has represented the rate payers of St. Lawrence Ward in the Municipal Council since January 1898. Mr. Ekers' first term of office proved eminently satisfactory, and his electors have twice since returned him by acclamation to aldermanic honors, namely in 1900 and 1902. Mr. Ekers' general stand on all civic questions and specially decisive attitude towards the Civic Hospital problem appealed strongly to his electors. Alderman Ekers has been a member of the finance committee since 1902, and as such occupies a

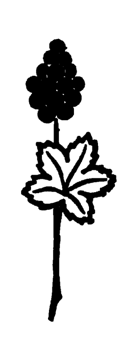
very prominent position, owing to his general knowledge of business.

Mr. Ekers was born in Montreal on September the 8th 1855. His father, Thomas Alfred Ekers, a stalwart old Englishman, then managed one of the most important brewing establishments of Canada. Little Henry commenced a commercial course of studies at the Montreal Collegiate School, then under the management of Mr. McNicholls, and at fourteen years of age entered his father's establishment on St. Lawrence street. He showed great natural aptitude for business, and his energy and foresight at once commended him as worthy of great trust. He was rapidly pushed forward and demonstrated his ability as an all-round man, so that not long afterwards he became manager of the Ekers Brewery. In 1899, he increased the yearly output of the brewery by an advantageous transaction with the Canadian Breweries, Limited, a joint stock Company formed to acquire his business. Under his chairmanship the new company extended their business all through the Dominion and is now a very important and prosperous institution.

Alderman Ekers is a member of the St. James Club and of the St. Paul's Lodge of Free-Masons. He is a life member of the Montreal Amateur Athletic Association, a member of the St. George Snow Shoe Club, and St. Lawrence Curling Club. The Lake Labelle Fishing Club has his name entered in the books as Vice-President. He is also a governor of the Montreal General Hospital.

In politics, alderman Ekers is a conservative. In 1900 as an opponant of Mr. Bickerdike, M. P., he contested the St. Lawrence Division, but was defeated. He is a leader and one of the organizers of the municipal reform party. In

1883 Miss E. McCleary of Montreal, became his wife. Ald. Ekers is the father of three sons and three daughters. Mr. Thomas Phillips, one of the first aldermen of Montreal, during the mayorship of Mr. Peter McGill, was a grand uncle of alderman Ekers.





J. ONESIME RICARD,
Représentant du Quartier Sainte-Marie Ouest,
Maintenant Quartier Papineau.
Siège No 1.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

J. ONÉSIME RICARD.

M. l'échevin J. O. Ricard, est un *self made man*, suivant l'expression anglaise typique. Né à Sainte-Anne de la Pérade, le 24 novembre 1847, du mariage de Joseph Ricard, cultivateur, et de Nathalie Perrault, il a reçu son instruction aux écoles de sa paroisse natale et a cultivé la terre avec son père jusqu'à l'âge de 21 ans. Pendant un certain temps, il a travaillé dans les tuilières de Saint-Hubert, puis aux usines à brique de M. Joseph Brunet. Il est entré en 1878 dans le commerce d'épicerie qu'il exerce encore et où il s'est créé une jolie position. Jouissant de l'estime générale dans son quartier, il a été élu échevin deux fois : en 1901, pour remplacer feu l'échevin Lareau ; en 1902, aux élections générales, par acclamation.

M. Ricard a été nommé juge de paix en 1896, sous l'administration Flynn. Très charitable, il a été pendant sept ans président de la Saint-Vincent de Paul, paroisse du Sacré-Cœur, et fait partie de la C. M. B. A., des Forestiers Catholiques et de l'Alliance Nationale. Il a été élu marguillier de sa paroisse en 1888. Il a été directeur pendant sept ans de l'Assurance Mutuelle contre le feu, de la cité de Montréal.

De son mariage avec Mademoiselle Camille Julien, le 20 février 1871, sont nés quatorze enfants, dont trois seulement survirent, Mesdemoiselles Annie, Julie et Blanche.



EDOUARD CHAUSSE,
Représentant du Quartier Sainte-Marie Ouest,
Maintenant Quartier Papineau.
Siège No 2.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

EDOUARD CHAUSSÉ.

M. Edouard Chaussé est né à Saint-Sulpice, comté de l'Assomption, le 26 janvier 1844, du mariage de Sulpice Han dit Chaussé, et de Mme Angèle Martineau. M. Chaussé est fils de ses œuvres. Il se livra d'abord à l'apprentissage de la menuiserie, et à l'âge de vingt-trois ans il devint entrepreneur menuisier. En 1872, il entra dans le commerce de bois de construction en société avec M. H. Dupré ex-M. P. Aujourd'hui, il est un de nos plus importants marchands de bois, et s'occupe aussi avec succès de spéculations de terrains. Il a construit une bonne partie de la partie Est de Montréal.

En octobre 1872, le gouvernement appréciant ses connaissances et son intégrité, nomma M. Chaussé examinateur des mesureurs et classificateurs de bois des terres de la Couronne. Il devint plus tard président de ce bureau.

La société de Saint-Jean-Baptiste, section Sainte-Brigide de Montréal, le choisit comme président et vice-président. Il est juge de paix et commissaire de la Cour Supérieure, et il a été un des marguilliers de la paroisse Sainte-Brigide.

En 1877, il fut élu échevin pour représenter le quartier Sainte-Marie; aux élections municipales de 1901, il brigua de nouveau les suffrages des électeurs de Sainte-Marie Ouest, et fut élu malgré la lutte acharnée que lui firent deux adversaires très populaires. A son entrée dans le conseil, il fut choisi par ses collègues comme président de la commission des marchés. Aux élections municipales du 1er février 1902, il fut réélu par acclamation échevin du même quartier et ses collègues le maintinrent à la présidence de son même comité. C'est un échevin actif et consciencieux, dévoué aux intérêts de ses constituants : il jouit de l'estime général.



EMERY F. LARIVIERE,
Représentant du Quartier Sainte-Marie Est,
Maintenant Quartier Sainte-Marie.
Siège No 1.

De son mariage avec Rose Delima Rivet, le 25 juillet 1865, sont nés plusieurs enfants, dont l'aîné, J. Alcide Chaussé, est maintenant inspecteur des bâtiments de la cité.

M. Chaussé a épousé en secondes noces Mlle Olympe Dulude, fille de Antoine Dulude et de Dame Odile Brais, et sœur du Père J. A. Dulude, S. J.

E. F. LARIVIÈRE.

M. l'échevin Emery F. Larivière, est né le 10 novembre 1862, à Saint-Bruno, comté de Chambly, du mariage de Narcisse Larivière, cultivateur, et de Marie-Anne Demers.

Il suivit un cours d'études commerciales au collége de Marieville, d'où il sortit en 1880 pour aller commencer sa carrière aux Etats-Unis, où il remporta dans les affaires des succès remarquables et joua parmi les canadiens un rôle particulièrement utile. Après quelques années passées dans la petite ville d'Indian Orchard, où il laissa les meilleurs souvenirs, il alla, en 1884, s'établir à Gardner, Mass. Il y fit pendant cinq années un commerce très florissant de chaussures et de nouveautés.

Un an à peine après son arrivée à Gardner, il contribua pour une très forte part à faire installer dans cette ville un prêtre canadien, qui groupa bientôt autour de lui une congrégation importante. M. Larivière fut aussi le fondateur de la société Saint-Jean-Baptiste et du club Duvernay de Gardner.

A son retour au pays, M. Larivière s'engagea dans le commerce d'épicerie au No. 643 rue Notre-Dame, y fit dès le début et continue à y faire des affaires florissantes. Il a été élu échevin en 1900 et réélu en février 1902. Il fait partie des Forestiers Catholiques, de la C. M. B. A., des Forestiers Indépendants et des Artisans Canadiens-Français.



JOSEPH LESPERANCE,
Représentant du Quartier Sainte-Marie Est,
Maintenant Quartier Sainte-Marie.
Siège No 2.

Il a épousé le 30 août 1887, Mlle Blanche Desrivières, de Saint-Roch de l'Achigan. Il a eu le malheur de perdre son épouse le 2 juin 1893 et ne s'est pas remarié. Il a un fils, Robert, âgé de douze ans.

JOSEPH LESPÉRANCE.

En 1902 comme en 1900, M. l'échevin Joseph Lespérance, a été élu par acclamation dans son quartier, celui de Sainte-Marie. C'est assez dire de quelle estime et de quelle considération, il jouit parmi ses concitoyens. Comme tant d'autres hommes distingués, M. Lespérance ne doit ses succès qu'à son énergie et à son activité.

Il est né à Sainte-Julienne, comté de Montcalm, le 18 juillet 1852, du mariage de François Lespérance, cultivateur, et de Marguerite Mageau. Il a reçu dans les écoles de sa paroisse une instruction qu'il a par la suite complétée en étudiant le soir à Montréal, où il arriva en 1864. Après avoir consacré quelque temps à l'apprentissage de l'imprimerie, M. Lespérance s'adonna spécialement à la sculpture sur bois, puis, en 1893, ouvrit une fabrique de meubles. Il avait pour tout capital, son énergie et sa foi en l'avenir. Son industrie prospéra si rapidement qu'il dut à quatre reprises différentes, changer de local. Il est aujourd'hui, en même temps que chef d'une industrie importante, grand propriétaire.

M. Lespérance fait partie des Forestiers Catholiques, de la C. M. B. A., de l'Alliance Nationale et de la Saint-Vincent de Paul, dont il a été à plusieurs reprises élu président. Il a été fait juge de paix sous l'administration Flynn et deux fois élu marguillier, à Saint-Vincent de Paul, et à Saint-Eusèbe. Il a aussi été président de la Saint-Jean-Baptiste en 1898.



NAPOLEON GIROUX,
Représentant du Quartier Saint-Jacques Sud,
Maintenant Quartier Saint-Jacques.
Siège No 1.

De son mariage avec Mademoiselle Clara Ethier, en 1879, sont nés sept garçons et cinq filles. Trois filles et six garçons vivent encore.

M. Lespérance est conservateur en politique, il a été sollicité, en 1900, de faire la lutte à l'hon. J. Israël Tarte, alors ministre des Travaux Publics, mais il a refusé, préférant se consacrer exclusivement à sa famille, à ses affaires et aux intérêts de son quartier.

NAPOLÉON GIROUX.

M. l'échevin Napoléon Giroux, est l'un des hommes d'affaires les mieux connus de Montréal. Il a fait sa carrière dans le commerce de librairie. Après trois ans passés chez J. B. Rolland & Fils, il entra chez Cadieux & Derome, où il passa dix-neuf ans, dont dix ans en qualité d'associé de la maison. Il s'est établi à son compte en 1900.

M. Giroux est le fils de Carolus Giroux, entrepreneur-charpentier, et de Mary Hayes. Il a fait ses études au collége Sainte-Marie de Montréal et au collége d'Ottawa. Il a épousé le 13 octobre 1884 Mademoiselle Rose-Anna Galipeau. De ce mariage sont nés cinq garçons et quatre filles.

M. l'échevin Giroux s'est toujours beaucoup intéressé aux œuvres patriotiques ou charitables. Il est membre de la Société des Artisans Canadiens-Français, président de la Saint-Vincent de Paul, conférence Sainte-Marie (paroisse Saint-Pierre), président de la Société Saint-Jean-Baptiste, paroisse Saint-Pierre, etc. Il s'occupe de la Saint-Vincent de Paul depuis vingt ans.

Il a été élu par acclamation échevin du quartier Saint-Jacques-Sud, maintenant Saint-Jacques, pour le siège No 1 et



CLEMENT ROBILLARD,
Représentant du Quartier Saint-Jacques Sud,
Maintenant Quartier Saint-Jacques.
Siège No 2.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

choisi par ses collègues comme membre de la Commission des Finances. En février 1903, il a été promu au poste de président de la Commission de Police, l'une des plus importantes fonctions du conseil de ville. Il est un de nos échevins qui se distinguent le plus par leur intégrité, leur désintéressement, leurs connaissances et leur dévouement aux intérêts de leurs concitoyens.

CLÉMENT ROBILLARD.

M. Clément Robillard est né à Lavaltrie, comté de Berthier, le 30 mai 1850, du mariage de Narcisse Robillard, cultivateur, et de Sophie Bouthillier. Il fit ses études aux écoles primaires de sa paroisse et au collége de l'Assomption ; puis il décida d'embrasser une carrière commerciale. Actif, courageux, se sentant du coup-d'œil et de l'intuition pour les affaires, il voulut perfectionner son éducation. Durant deux ans il voyagea entre Whitehall, N. Y., et Québec, en faisant le commerce de bois, qui était alors très actif sur les canaux du lac Champlain.

Revenant ensuite se fixer à Montréal, il se lança dans le commerce de l'épicerie. Son intégrité, ses manières sympathiques attirèrent la clientèle et la retinrent, tandis que par une attention constante aux fluctuations du marché, secondée par un jugement sûr, il assurait ses bénéfices. C'est ainsi qu'il posa les bases d'une jolie fortune, qu'il n'a fait qu'agrandir dans l'industrie de la fabrication des eaux gazeuses. Dans cette branche d'affaires, à laquelle il se livre exclusivement depuis quatorze ans, M. Robillard a remporté des succès remarquables et il a placé sa maison au premier rang parmi ses rivales dans tout le pays.



J.-DORIS COUTURE,
Représentant du Quartier Saint-Jacques Nord,
Maintenant Quartier Lafontaine.
Siège No 1.

Un homme de la popularité de M. Robillard et de sa valeur ne pouvait rester complètement étranger aux affaires publiques. En 1898, cédant aux vives sollicitations d'un grand nombre d'électeurs, il se laissa mettre en nomination pour le poste d'échevin dans le quartier Saint-Jacques. Il avait comme adversaire un lutteur vigoureux, un vétéran du conseil de ville, l'échevin Brunet; aussi après une bataille mémorable, il dut succomber, mais il tomba avec les honneurs de la guerre. En 1900 le quartier Saint-Jacques, ayant été divisé, les électeurs de la nouvelle circonscription s'empressèrent de le choisir pour les représenter à l'hôtel de ville. Il fut réélu par acclamation en février 1902.

M. Robillard s'est marié deux fois ; en premières noces, en 1873, avec Mlle Hermine Saint-Cyr; une fille est née de cette union, elle est mariée à M. M. R. Portelance ; en deuxièmes noces, en 1898, avec Mlle Oliva Bélanger.

J. DORIS COUTURE.

M. J. D. Couture est né à Sainte-Thérèse, comté de Terrebonne, le 8 février 1860, du mariage de Joseph Couture qui devint plus tard gardien de la Prison de Montréal, et de Delphine Roy. Il fit un cours commercial dans sa ville natale. A l'âge de 14 ans, il quitta les bancs de l'école pour entrer comme commis chez F. X. Moisan, marchand de nouveautés, et ensuite chez H. A. Nelson & Sons, qui tenaient un gros commerce de marchandises de fantaisie sur la rue Saint-Paul. Employé durant 17 ans, M. Couture donna toujours entière satisfaction à ses différents patrons.

En 1891, il achetait le fonds de commerce du magasin de "8 cents" sur la rue Saint-Laurent, qu'il exploita jusqu'en



LOUIS-ARSENE LAVALLEE,
Représentant du Quartier Saint-Jacques Nord,
Maintenant Quartier Lafontaine.
Siège No 2.

1903, et l'on peut dire, sans exagération qu'il fut favorisé par un succès extraordinaire. Malgré son commerce, M. Couture s'occupa beaucoup d'organisation.

Il est membre du Conseil de la Chambre de Commerce, vice-président du Club Libéral Saint-Jacques, et secrétaire de la Société des Marchands Détailleurs de la Province de Québec, il fait partie de la Société des Artisans, des Forestiers Catholiques, des Forestiers Indépendants, de la A. O. U. W. Partout M. Couture déploie un esprit actif et entreprenant, un talent d'organisateur et d'homme d'affaires qui le rendent populaire et estimé.

Pour satisfaire aux vœux de la Société des Marchands de Nouveautés, qui voulaient avoir un représentant au conseil municipal, il se présenta comme candidat aux élections du 1er février 1902, et fut élu échevin pour le quartier Saint-Jacques-Nord, après avoir défait deux puissants adversaires, dont l'un était M. Joseph Brunet, M. P., réputé jusque-là invincible.

M. Couture a été choisi comme président de la Commission des Parcs et Traverses. Il a épousé en premières noces, en 1882, Mlle Georgina Mayer, et en secondes noces, en 1890, Mlle Ernestine Ledoux, fille de M. Bruno Ledoux, qui fut en son vivant un des principaux fabricants de voitures du Canada. Cinq enfants sont issus de ce mariage, dont trois garçons et deux filles.

LOUIS ARSÈNE LAVALLÉE.

M. L. A. Lavallée est né à Berthier en février 1861, du mariage de Alfred Lavallée, cultivateur, et de Geneviève Lavallée. Après avoir fait ses études classiques au collége de Joliette, il fit ses cours de droit et fut reçu avocat en

juillet 1884. Il eut à combattre les obstacles qui se dressent devant tout jeune avocat de la campagne, venant s'établir à Montréal, sans ressources pécuniaires et sans protection.

Par son travail constant, son énergie et son honnêteté, M. Lavallée réussit, après quelques années de pratique, à se créer une situation enviable et à acquérir l'estime de ses confrères et la confiance du public. Il fut élu membre du conseil du barreau durant deux termes consécutifs, de 1893 à 1894 et de 1894 à 1895.

Il est un de ceux qui ont foi en la mutualité; toujours il s'en est occupé activement. Il est membre de la Société des Artisans, de l'Union Saint-Pierre, et de l'Union Saint-Joseph. Il a été élu haut conseiller de la Haute Cour de Québec, et délégué à la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers, à Toronto. Un des fondateurs de l'Alliance Nationale, il en fut élu directeur en 1898. Nommé deuxième vice-président en 1900, il fut élu par acclamation premier vice-président en 1902. Depuis trois ans, il est directeur de la Compagnie d'assurance contre le feu, de la cité de Montréal, et aussi un des directeurs et fondateurs de la Sauvegarde.

Il prit part à la campagne électorale de 1896, comme candidat conservateur, dans la division Saint-Jacques, mais fut défait par M. O. Desmarais, aujourd'hui juge de la Cour Supérieure aux Trois-Rivières.

En 1900, la confiance du peuple du quartier Saint-Jacques Nord, l'envoya siéger au Conseil Municipal de Montréal. En février 1902, M. Lavallée était réélu par acclamation à la même charge.

C'est un échevin actif, un avocat habile doublé de l'étoffe d'un homme d'affaires, qui fait sa marque dans l'administration civique. Nommé président du comité de l'annexion

des municipalités de la banlieue, il se dévoue activement à réaliser ce projet d'agrandissement résumé dans cette formule: "Greater Montreal." Le 14 mai 1889, M. Lavallée épousait Mademoiselle Lina Pagé.

JOHN BUMBRAY.

On peut affirmer hardiment que M. l'éch. John Bumbray a été élevé dans les choses d'un caractère municipal. De descendance anglaise, il est né à Hochelaga, le 20 novembre 1849, du mariage de William Bumbray, cordonnier, et de Mlle Knocthing. Il fit son éducation élémentaire à l'école des Révérendes Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, à Hochelaga, et à l'école primaire laïque.

Dès l'âge de neuf ans, M. John Bumbray commença l'apprentissage de la vie, en travaillant chez un cultivateur où il resta jusqu'à l'âge de quinze ans. Il obtint ensuite du travail chez MM. Généreux et Bayard, auxquels on avait adjugé l'entreprise de la construction du couvent que les RR. SS. de Jésus et Marie faisaient construire à Hochelaga. Le jeune Bumbray demeura trois ans avec ces entrepreneurs, et passa ensuite chez M. Laberge, entrepreneur en maçonnerie. Il fit aussi son apprentissage chez un plâtrier, et en 1882, il se lança lui-même dans les entreprises de constructions en briques et en maçonnerie.

Tout jeune encore M. Bumbray travailla à la construction de l'Hôtel de Ville actuel, et pendant vingt ans, entreprit toutes les constructions en pierre et en briques de la Compagnie des tramways. On lui adjugea aussi de nombreuses entreprises, tant à la ville qu'au dehors de la ville, et le presbytère de la Pointe-aux-Trembles, les édifices de



JOHN BUMBRAY,
Représentant du Quartier Hochelaga,
Siège No 1,

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

M. McDougall, les manufactures de M. B. C. Coughlin et le collége de Maisonneuve, ont été construits par ses soins. Il s'occupe depuis douze ans d'évaluation en cas d'incendies pour les compagnies d'assurance, et tous les hommes d'affaires intéressés dans ces compagnies le regardent comme un expert.

M. Bumbray commença sa vie publique en 1872. Il n'avait que 23 ans, lorsqu'il fut nommé commissaire d'Ecole à Hochelaga. Il fut successivement évaluateur du quartier d'Hochelaga et chef des pompiers de la même localité.

En 1877, deux ans après sa nomination au premier poste du service des incendies, il prenait la direction du corps de musique d'Hochelaga. En 1881, il fut élu conseiller et il conserva son siége jusqu'en 1883, époque de l'annexion d'Hochelaga à Montréal.

En 1889, il était élu conseiller à Maisonneuve, mais trois ans plus tard il revint à Hochelaga, et en 1893, il fut élu échevin de son quartier. Mais dans le cours de la même année, par suite de la réduction du nombre des échevins, il se retira du conseil municipal.

En 1900, il fut réélu par acclamation et conserva depuis ce poste de confiance. Il est membre de l'Ordre Indépendant des Forestiers. Le 8 août 1871, M. Bumbray épousait Mlle Elisabeth Masson. Des treize enfants nés de ce mariage, cinq seulement survivent; quatre filles et un garçon. Ce dernier est déjà un avocat de talent, doué d'une énergie de fer, travailleur infatigable, ne devant qu'à lui-même tout ce qu'il a gagné jusqu'à présent.



PHILIAS WILSON,
Représentant du Quartier Hochelaga,
Siège No 2.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

PHILÉAS WILSON.

M. Philéas Wilson conduit à Montréal un commerce prospère. Il est représentant du quartier d'Hochelaga au Conseil de Ville, depuis le 26 avril 1898. Il y a remplacé son frère, décédé le 14 avril de la même année.

M. Wilson est né à Saint-Raphaël de l'Ile Bizard, le 5 août 1856; il est fils d'un cultivateur, John Wilson. Après avoir demeuré sur la terre paternelle jusqu'à l'âge de quinze ans, le jeune Wilson vint à Montréal, et entra à l'Académie Commerciale Catholique, où il étudia jusqu'à ce qu'il eut atteint sa vingtième année. Il entra ensuite à l'emploi de Viau & Frères, confiseurs en gros, sur la rue Notre-Dame, et demeura là pendant quatre ans; il passa ensuite au service de la Montreal Roofing Co.

Comme bon nombre de Canadiens-Français, M. Wilson émigra aux Etats-Unis, et alla résider à Détroit, Mich. A son retour au Canada, en 1889, il entra en société avec son frère, J. Bte Wilson, dans le commerce de combustibles. L'établissement de cette société est considéré comme l'un des plus importants dans ce genre d'affaires. Grâce à sa courtoisie et à son urbanité, M. Wilson est très populaire parmi ses électeurs. Il est membre de l'association des Forestiers Catholiques.

Marié en février 1897 à Mlle Marie Sophie Boudreau, M. Wilson est l'heureux père de deux enfants.

LÉANDRE OUIMET, JR.

M. l'échevin Léandre Ouimet, jr, qui représente le quartier Saint-Jean-Baptiste au Conseil de ville depuis plusieurs années, est essentiellement le fils de ses œuvres. Né à Sainte-Scholastique le 19 novembre 1857, du mariage



LEANDRE OUIMET, Jr,
Représentant du Quartier Saint-Jean-Baptiste,
Siège No 1,

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

de M. Léandre Ouimet et de Mlle Euphémie Bourque—famille très honorable mais peu fortuné—il s'est créé par son énergie et son travail une belle situation commerciale. Il est aujourd'hui entrepreneur-couvreur et propriétaire d'une fabrique de pianos.

M. Ouimet demeure à Montréal depuis 1872. Sans s'attarder à gémir sur les injustices de la fortune à son égard, il se mit immédiatement à l'œuvre avec courage, ne recula devant aucun travail et au bout de quelques années put se lancer dans l'industrie du bâtiment, où il se conquit rapidement l'une des premières places.

Les électeurs de Saint-Jean-Baptiste, qui avaient eu l'occasion de le bien connaître, l'envoyèrent siéger au Conseil de Ville en 1896, et l'ont toujours depuis réélu avec de grosses majorités. Il a été candidat malheureux contre l'hon. M. Préfontaine aux élections générales de 1900.

Affable, franc et gai, M. Ouimet jouit de l'estime et du respect de tous. Il est très populaire, surtout parmi les ouvriers dont il s'est toujours efforcé de défendre avec énergie leurs intérêts. Il a épousé le 20 janvier 1886 Mlle Alphonsine Godmaire, fille de M. Joseph Godmaire, épicier bien connu du quartier Saint-Jean-Baptiste. De ce mariage sont nés huit enfants dont sept survivent.

M. Ouimet, qui est doué d'un remarquable talent d'orateur populaire, appartient à une famille qui a déjà produit beaucoup d'hommes distingués, notamment MM. les juges Aldéric et Alphonse Ouimet, M. André Ouimet, président des Fils de la Liberté. Son frère, M. J. Adélard Ouimet, se distingue au barreau montréalais.



E.-NAPOLEON HEBERT,
Représentant du Quartier Saint-Jean-Baptiste,
Maintenant Quartier Duvernay
Siège No 2.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, **Montréal.**

E. NAPOLÉON HÉBERT.

M. L'échevin Hébert, qui se glorifie d'être fils d'ouvrier, est né à Montréal le 10 mars 1874. Il a fait ses études commerciales à l'école Montcalm. Il compte aujourd'hui parmi nos industriels estimés. Depuis près de douze ans, il est l'organiste dévoué de l'église de l'Immaculée-Conception.

Il avait à peine atteint l'âge de 27 ans, lorsqu'il fut prié par les contribuables du quartier Saint-Jean-Baptiste, où il réside, de se porter comme échevin de ce quartier et réussit à se faire élire. Il justifia le choix de ses électeurs en se montrant dévoué à leurs intérêts, et surtout à ceux de la classe ouvrière dont il se proclame particulièrement l'ami et le défenseur. Il se distingue par son amour du travail et son désir de s'instruire ; il ne cesse pas d'étudier. Il aime les arts, surtout la musique.

Par ses efforts, il a réussi à la dernière session du Parlement de Québec à faire diviser le quartier Saint-Jean-Baptiste, dont une partie forme désormais le quartier Duvernay.

L'échevin Hébert se fait aussi remarquer par sa franchise et son patriotisme. Il ne craint pas d'exprimer courageusement tout ce qu'il pense sur les questions publiques qui se présentent au Conseil, et dans nos fêtes nationales, il est toujours au premier rang pour contribuer à en rehausser l'éclat.

Il est aujourd'hui propriétaire d'un établissement industriel fondé en 1850 par son grand-père, Louis Hébert, continué ensuite par son oncle, Charles Hébert. Son commerce est prospère et c'est lui-même qui conduit ses affaires.

Il occupe des charges dans presque toutes les sociétés de



Dr E.-GASPARD DAGENAIS,
Représentant du Quartier Saint-Gabriel,
Siège No 1.

Photo. J. A. DUMAS.
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

secours mutuels, au développement desquelles il travaille sans relâche.

Intimement mêlé aux choses politiques, il saura faire son chemin dans la vie publique.

Très au courant des questions sociales, si captivantes et si troublantes tout à la fois, il saisit tout de suite les bons côtés d'une mesure proposée en faveur des travailleurs. Il a écrit de bons articles sur la " Réglementation du travail par les pouvoirs publics." Il est aussi le champion de la journée de neuf heures pour les employés de la municipalité.

Il s'occupe de la question de l'éclairage et prend une part active à toutes les questions importantes qui sont agitées au Conseil Municipal.

DR. ELPHÈGE GASPARD DAGENAIS.

M. L'échevin Dagenais est né à Sainte-Rose, en juin 1868, du mariage de Jean-Baptiste Dagenais, cultivateur, et de Victorine Meunier. Il fit un cours brillant au Collège de Sainte-Thérèse qu'il quitta pour étudier la médécine en 1888. Gradué en mars 1892, il pratiqua sa profession à Montréal, d'abord au carré Chaboillez, et ensuite à la Pointe Saint-Charles où il réside encore. En 1901, il fut élu secrétaire de la société médicale de Montréal et président de la section Saint-Charles de la société Saint-Jean-Baptiste. Il est depuis trois ans chef ranger de la Cour Duvernay, qu'il a fondée, de l'Ordre des Forestiers Canadiens. Il est membre de l'Alliance Nationale, des Artisans Canadiens-Français, du Royal Arcanum. Il a défait en 1902 l'échevin Jacques, pourtant très populaire dans son quartier. Il fait partie de la commission d'hygiène. Quoique jeune, il possède beaucoup



RICHARD TURNER,
Représentant du Quartier Saint-Gabriel,
Siège No 2.

Photo. J. A. DUMAS.
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

d'influence et de popularité. Ses connaissances médicales rendent sa présence d'une grande utilité au Conseil de Ville.

Il est actif et entreprenant, d'un caractère ouvert et sympathique, possédant une grande largeur de vue et bien renseigné. Il est destiné à se faire un nom dans l'histoire municipale de Montréal.

RICHARD TURNER.

One of the oldest and most reliable members of the present City Council is ald. Richard Turner, who represents St. Gabriel ward. He was born at Quebec in December 1835. His father was the late George Turner and his mother Suzan Cooke. He obtained his earliest education from private tutors and subsequently attended the Quebec Commercial College.

Mr. Turner first started in business as a grocer in Quebec, and in 1867 came to Montreal. Here he continued in the same business, selecting as the site of his store the premises at 601 Wellington street. St. Gabriel ward was not at that time annexed to Montreal, and for nine years, Mr. Turner acted as secretary treasurer of the Municipality of St. Gabriel. When St. Gabriel became part of Montreal in 1894, Mr. Turner was elected to represent the ward in the City Council, and has continued to do so ever since. He is a member of the Roads Committee and of the Incineration Committee. He is also a member of the Royal Mutual Building Society and a member of the Board of Trade.

Ald. Turner was first married, in May, 1879, to Miss Jane Swan, and a second time, in 1892, to Miss Laetitia Davis. From the first marriage three children were born, two of whom are living. No children were born of the second marriage.



STANISLAS D. VALLIERES,
Représentant du Quartier Saint-Denis,
Siège No 1.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

STANISLAS DENIS VALLIÈRES.

M. l'échevin Vallières, est dans toute la force du terme, un *self made man*. Il a réussi à conquérir la confiance du public par son intégrité, par son travail persévérant et par des aptitudes bien développées pour tout ce qui touche à la finance.

Il est né à Sainte-Rose, comté de Laval, le 13 novembre 1853. Il est fils d'un cultivateur, Martin Vallières et de Julie Galarneau.

Il fréquenta d'abord les écoles élémentaires de sa paroisse natale, et y puisa un commencement d'instruction qu'il augmenta considérablement en suivant les écoles du soir à Chicago, où sa famille alla s'établir. A treize ans, il revint au pays et débuta comme commis dans une épicerie à Montréal. Deux ans après, il retourne à Chicago, et pendant trois ans, y emploie ses loisirs à se perfectionner dans la langue anglaise aux écoles du soir. A dix-huit ans nous le revoyons à Montréal, où il commence dans le commerce d'épicerie, une carrière de 26 années, non interrompue, au cours de laquelle il déploie beaucoup d'habilité et remporte de beaux succès. Il se lance ensuite dans les entreprises de construction et réussit à se faire une position très honorable dans ce genre d'affaires.

M. Vallières mit au service de ses concitoyens son énergie, son dévouement et ses connaissances en matières financières. Pendant plusieurs années il a été tour à tour secrétaire et président de la société des épiciers dont il est encore un des membres actifs les plus zélés : son nom figure sur la liste des membres fondateurs de cette importante association. Il a été vice-président de la Société des Artisans,





PAUL-GEDEON MARTINEAU,
Représentant du Quartier Saint-Denis,
Siège No 2.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

et il a contribué à la fondation de l'Alliance Nationale, qui l'a élu pour un de ses directeurs. Il appartient à la C.M.B.A., et il est juge de paix.

M. Vallières fut choisi par ses concitoyens pour les représenter au conseil municipal, d'abord à Saint-Henri où pendant quelques années, il se distingua, comme échevin, puis à Montréal, où en 1900, il fut élu comme représentant du quartier Saint-Denis, après une lutte très vive soutenue contre M. F. X. Prénoveau. Il fut de nouveau élu en 1902, et occupe depuis ces dernières élections la position importante de président du comité des chemins. Il dirige ce département avec beaucoup de jugement, de tact et de fermeté. C'est un homme droit, intègre et dévoué au progrès de la cité de Montréal et qui sait faire mettre à exécution les réformes qu'il conçoit. Il compte parmi les grands propriétaires de Montréal et des municipalités environnantes.

Il a épousé le 3 juin 1874 Mademoiselle Marie-Louise Dagenais ; douze enfants sont issus de ce mariage, dont cinq sont encore vivants.

PAUL GÉDÉON MARTINEAU.

Avocat, journaliste, homme public, M. l'échevin Paul-G. Martineau est l'un des membres les plus en vue de notre Conseil Municipal. Il est né au Côteau Saint-Louis, aujourd'hui quartier Saint-Denis, le 24 avril 1858, du mariage de Jean-Baptiste Martineau et de Philomène Prénoveau. Il a fait ses études au collège des Jésuites et au High School.

Ses études de Droit terminés, il entra dans la fameuse société légale, Mercier, Beausoleil et Choquet. Plus tard, il devint l'associé de M. Delfausse. Il est membre des Forestiers

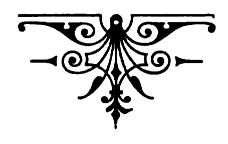
Indépendants, des Forestiers Canadiens, de l'Alliance Nationale, de l'Ancient Order of United Workmen, du Club National, du Club Canadien, du Club Libéral de Saint Jacques, du Club Laurier, du Club Préfontaine, dont il est vice-président honoraire. Il a été en 1884, président du Club National.

Depuis plusieurs années il est membre de la Commission des Ecoles Catholiques, où il exerce une grande influence.

M. Martineau a été élu échevin pour la première fois le 13 octobre 1897, par une majorité de 64 voix contre M. E. Lafontaine. Il a été réélu par acclamation en 1898, en 1900 et en 1902.

Au Conseil Municipal comme au barreau, dans le journalisme comme à la tribune populaire, M. l'échevin Martineau à toujours, de par ses remarquables aptitudes, tenu un des premiers rangs. Homme de jugement, bien renseigné, dialecticien puissant et habile tacticien, il est le chef d'un groupe important qui, au Conseil de Ville, forme un parti d'opposition. Il a été président de la Commission des Chemins pendant deux ans à partir de 1900.

De son mariage avec Mademoiselle Emma Charbonneau, le 27 septembre 1886, sont nés cinq enfants.



LA

GALERIE DES RECORDERS

DE LA CITÉ DE MONTRÉAL



JOHN PONSONBY SEXTON,
2ème Recorder, 1859-1880.

Le premier Recorder fut l'Hon. Joseph Bourret, de 1852-1859. **(Voir page 263).**

THE LATE RECORDER SEXTON.

John Ponsonby Sexton was born at Quebec on the 11th June 1808, and was educated at the Quebec College. He was of Irish extraction, his grand-father and father being natives of Limerick, Ireland, and his grand-mother being a member of the well known and distinguished family of Ponsonby. He was called to the Bar on the 9th February 1829, and practised his profession with success for some years. He was a man of learning, ability and great litterary attainments and an able writer; he was from 1835 to 1840, editor of the Irish Advocate, published in Montreal.

At the incorporation of the City in 1840, he was named City Clerk. His duties as first city clerk were extremely onerous, as he had to organize and systematize the working of his office, and frame the By-Laws of the Council. Almost annually, the Records of the Council from the time of his appointment as City Clerk to his nomination as Recorder contain most complimentary notices of the efficient manner in which his duties had always been discharged.

During his term of office as City Clerk, he had on two special occasions the good fortune to be able to render important and valuable services to the Council and the public of Montreal. But for his interposition the whole assessment and revenue of the West Ward of this City, amounting to about £5000, would have been utterly lost. Again in 1846, he was the means of saving the whole revenue of the City, amounting, per Treasurer's statement, to about £30,000, which large sum would have been totally and irretrievably lost to the City, owing to delays in appointing assessors, but for the prescient care and the spontaneous and timely exertions employed by him to secure it.

He was twice unanimously recommended by the Corporation for the office of Recorder, the recommendation in the first instance having been warmly concoured in by every member, then living, of all preceding councils from the year 1840.

He was appointed by the Governor-General, Sir Edmund Head, Recorder of the City, on the 3rd March 1859, which office he held with distinction up to the time of his death which occurred on the 18th March 1880.

He was named Queen's Council by the then Governor-General, Lord Dnfferin, on the 28 February 1873. He also held rank as Major in the Militia of the Province of Lower Canada. In 1834, he was married to Jane E. Carswell, daughter of James Carswell, merchant of Montreal, and three children of this marriage survive him. One son, James Ponsonby Sexton, B. C. L., advocate, author of Constitutional Questions in the Province of Quebec and a work on Insolvency, and who is married to Agnes I. Caine, daughter of the late William D. Caine, of Vermont; and two daughters, one married to H. G. Sewell of Quebec, grand-son of the late Chief Justice Sewell, and the other, to the Rev. F. S. Sill, D. D., Rector of Cohoes and Archdeacon of Albany.

On the death of his first wife, Mr. Sexton married Letitia Keys, widow of the late Francis Macdonnell, who survived him for some years, but has since passed away.

LE RECORDER DE MONTIGNY.

Au recorder Sexton succéda M. B. A. Testard de Montigny qui, durant près de vingt années, occupa la présidence de notre correctionnelle avec un esprit de charité, de justice, de tolérance et de dignité extraordinaire. Aussi a-t-il eu le rare bonheur de recevoir, de son vivant, l'hommage dû à ses grands mérites.

Le jour où M. de Montigny prit sa retraite, fut en effet un véritable jour d'apothéose. Les employés de l'Hôtel de Ville se rappelleront longtemps la scène qui se produisit à la Cour du Recorder, lorsque M. de Montigny, sentant proche la fin, dit adieu à ses fidèles collaborateurs, comme il appelait ses subalternes, et céda ses pouvoirs à ses successeurs, les recorders Poirier et Weir.

C'est en 1880 que M. de Montigny fut nommé recorder de la Cité de Montréal. En 1872, il avait été nommé magistrat stipendiaire du district de Terrebonne.

Benjamin-Antoine Testard de Montigny naquit à Saint-Jérome le 6 octobre 1838. Son père fut le lieutenant-colonel Casimir Testard de Montigny, membre du Parlement Canadien.

Il fit ses études classiques au collége de Joliette et fut admis au Barreau en 1859.

M. de Montigny se trouvait en France, lorsque Pie IX jeta à la chrétienté le cri d'alarme qui devait émouvoir le monde catholique et rallier autour du Vatican ces glorieuses phalanges des Zouaves Pontificaux qui, sous Lamoricière, Allet et de Charette, accomplirent des faits d'armes dignes des épopées. M. de Montigny vola au secours du Pontife-Roi et demeura deux années à son service, refusant toute promotion et n'ayant d'autre ambition que d'être un soldat



B.-A.-TESTARD De MONTIGNY,
3ème Recorder, 1880-1899.

modèle. En 1863, M. de Montigny revint au Canada, la guerre contre le Vatican semblant indéfiniment ajournée. Il reprit l'exercice de sa profession et s'adonna à l'étude approfondie des nos lois.

En 1868, retentit un nouvel appel de Rome, M. de Montigny venait de se marier. Il sacrifia pour ses devoirs de famille l'ambition qui le portait à reprendre les armes. S'il ne pouvait plus mettre son bras au service du Pape, il y mit son talent remarquable d'orateur et d'écrivain ; on connaît la marche glorieuse des " zouzous " qui, à l'exemple de M. de Montigny, volèrent à la défense du Saint-Siège.

C'est en reconnaissance de ces services que Léon XIII décerna, en 1884, à M. de Montigny la croix des Chevaliers de l'Ordre Militaire de Pie IX.

A son dévouement pour l'Eglise, M. de Montigny joignait un ardent amour pour son pays. Il se dévoua particulièrement à la colonisation de notre Nord provincial et au rapatriement de nos compatriotes des Etats-Unis. Il mit sa plume au service de cette belle cause, et écrivit de nombreux articles et des livres sans prétention, mais d'une très grande utilité.

Il fonda quelques journaux, dont *Le Franc Parleur*, feuille satirique qui a dit des choses qui cuisent encore. Il collabora aussi régulièrement à la *Minerve* et à *L'Etendard.* A part ses nombreuses contributions à la littérature périodique, M. de Montigny nous a laissé des ouvrages très estimés, entre autres *L'Histoire du Droit Canadien*, le *Catéchisme Politique* ou *Traité des Arrestations*, une étude sur la Colonisation, un charmant récit de voyages d'observations sur le Nord, enfin une grosse gerbe de renseignements utiles sur l'Économie domestique.

Les deux articles suivants de son testament donnent,



ALEXANDRE-EUDORE POIRIER,
Doyen des Recorders actuels, nommé le 11 mai 1899.

mieux que toutes les nécrologies, la note exacte de la foi et de la tolérance de M. de Montigny :

" S'il plaît à quelqu'un d'écrire quelques notes sur mon humble existence, qu'il veuille bien mentionner que je suis du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assises, de l'Adoration Nocturne et d'autres confréries.

" Mes enfants et mes amis, s'ils m'aiment sincèrement, auront plus de consolation d'apprendre que je fais partie de ces phalanges de la prière que de clubs d'amusement que je ne blâme pas tous......"

M. de Montigny mourut d'une néphrite, à l'Hôtel-Dieu, le 15 août 1899, laissant, sans fortune, une veuve et douze enfants. En reconnaissance des services du recorder de Montigny, le Conseil Municipal vota à sa famille un bonus de $5,000. Cette mesure adoptée par un Conseil, qui se faisait particulièrement remarquer par son économie rigoureuse, dit assez quel souvenir laissa M. de Montigny à ses concitoyens.

LE RECORDER A. E. POIRIER.

DOYEN DE LA COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL ET COMMISSAIRE DES LICENCES.

M. le recorder Alexandre Eudore Poirier occupe un rang distingué dans l'administration judiciaire de notre ville. Depuis les quelques années qu'il préside la Cour du Recorder, il a su se montrer digne de cette importante position, et déployer l'impartialité, la science, la modération et la fermeté requises pour rendre justice aux intérêts nombreux et variés qu'il est appelé, en sa qualité de magistrat, à sauvegarder. Il a amplement justifié les espé-

rances que sa nomination avait fait naître parmi la population de Montréal. Possédant la confiance des autorités civiques, ayant conscience de l'énorme responsabilité de sa magistrature, connaissant parfaitement le cœur humain, animé d'un esprit de justice et de droiture, M. le recorder Poirier ne ménage nullement ses efforts, son énergie et ses talents à faire respecter la moralité et la loi dans toutes les occasions qui se présentent, en dépit de tous les obstacles.

M. Poirier fait aussi partie, comme commissaire, de la Commission des Licences, qui est chargée par le gouvernement provincial de l'octroi des licences ; et dans cette autre sphère assez étendue, il rend d'énormes services à l'admistration des affaires publiques. C'est un homme de caractère dans toute la force du mot.

M. Poirier a été nommé par le gouvernement provincial pour succéder comme recorder au défunt M. De Montigny, conjointement avec M. Stanley Weir. Dès le commencement, le nouveau magistrat sut opérer certaines réformes désirées et fit preuve de beaucoup de dignité dans les séances de la Cour. Bon nombre de personnes ont regretté de voir M. Poirier, alors dans la force de l'âge et l'épanouissement de son talent, accepter cette position de recorder, qui a été pour lui une retraite anticipée. Certes la place était honorifique et lucrative, mais beaucoup auraient préféré voir M. Poirier dans l'arène politique et au barreau, où son éloquence bien connue et son brillant talent le mettaient si bien en vue et où il pouvait servir et honorer son pays. Mais d'un autre côté, il faut admettre que M. Poirier est en état de rendre des services aussi utiles, bien que moins brillants, dans la carrière judiciaire.

M. le Recorder est né à Sainte-Thérèse de Blainville, comté de Terrebonne, le 21 mars 1857, du mariage d'Alexandre Poirier, ancien marchand, et d'Olympe Guérin. Il fit ses études classiques au Séminaire de Sainte-Thérèse.

Admis au barreau le 12 janvier 1880, il épousait le 9 février de la même année, à Montréal, Melle Alexandra Gélinas, fille de feu Honoré Gélinas, commerçant d'Yamachiche. Il a de cette union une fille unique.

Rédacteur au journal libéral, *Le National*, fondé par feu l'Hon. M. Laframboise, il collabora aussi à la *Concorde* et au *Temps*, de Montréal ; il fut aussi traducteur du *Hansard*. M. Poirier a constamment joué un rôle par la plume et par la parole. D'une grande éloquence, il commençait à devenir, dans notre pays si prodigue en bons orateurs, un des plus écoutés, un des plus entraînants. Son action sur la foule devenait de jour en jour plus décisive, son talent mûri par l'étude prenait une envolée qui lui rendait prochain l'accès des sommets.

Président du Club National, il entraînait à sa suite une foule de jeunes ardents, amoureux de gloire et de liberté. Plusieurs fois candidat, sa place était marquée d'avance dans les conseils de la nation, et c'est au moment même où M. Poirier renonçait à tout, que l'heure psychologique allait sonner pour lui. Mais, toutefois, si nous regrettons M. Poirier, tribun populaire, avocat déjà illustre, nous espérons que M. Poirier, juge, illustrera le siége qu'a occupé avec tant d'honneur B.-A. Testard de Montigny.

RECORDER R. S. WEIR.

His Honour Robert Stanley Weir, D.C.L., joint recorder of the City of Montreal, was born in Hamilton, Ont., on the 15th November 1856. He is the son of the late William Park Weir, formerly Surveyor of Customs in the Port of Montreal. Removing to Montreal in infancy the Recorder



ROBERT STANLEY WEIR, D. C. L.,
Recorder de la Cité.

has ever since resided here. He pursued his studies at the McGill Normal School; graduated from McGill University with the degree of B.C.L. in 1880, and in 1897 received from his Alma Mater the degree of D.C.L., his thesis being a learned essay upon The Administration of the Old Regime in Canada. In 1881, Dr. Weir was called to the bar, and for several years practised his profession in partnership with Donald Macmaster, D. C. L., K. C., and Mr. Hutchinson, K. C., M. L. A. Judge Weir when at the bar took great interest in municipal questions and has contributed many of his studies to the press. In 1898, he was appointed one of several eminent advocates to revise the charter of the City of Montreal, and it is understood that many of the important sections of that charter relating to expropriations and the power of the City to pass by-laws, were written by his hand.

Mr. recorder Weir has also cultivated a natural taste for music and is a performer of acknowledged skill upon the pianoforte and organ, but chiefly reserves his performances for the circle of his more intimate friends. He has also published a number of works, amongst which are the following: An Insolvency Manual, the Bills of Exchange Act 1890, the Education Act, the Civil Code, the Code of Civil Procedure, the Municipal Code, besides occasional verse and other contributions to the leading magazines of both Canada and the United States. The Recorder is also professor of Liturgics and Jurisprudence in the Congregational College of Canada, affiliated with the McGill University.

He received his appointment as Recorder on the 6th May 1899 and has assiduously devoted himself to the duties of his office.


CONCORDIA SALUS
CORPORATION
MONTREAL

GALERIE

DES

AVISEURS LÉGAUX

DE LA

CITÉ DE MONTRÉAL



LEANDRE-JOSEPH ETHIER, C. R.,
Aviseur légal de la Cité.

MAITRE L. J. ETHIER, C. R.

Mtre Léandre Joseph Ethier, C. R., est né à Saint-Eustache, comté des Deux-Montagnes, en 1855. Il fit son cours d'études au collége Sainte-Marie de cette ville, et son droit à l'Université McGill, où il prit ses degrés de B. C. L. et obtint aussi le premier prix de thèse en loi.

Il a étudié le droit sous M. Judah & Wurtele, et surtout sous M. Rouer Roy, C. R., alors avocat de la Cité. Il fut reçu membre du barreau en 1880 : c'est alors qu'il fut nommé l'un des avocats de la Cité, position qu'il occupe encore, mais comme avocat en chef. Il fut fait Conseil de la Reine en 1890.

M. Ethier fut officier pendant douze ans dans le 65ème Régiment et, en 1885, il prit part à la campagne du Nord Ouest avec son régiment, comme Capitaine commandant la Compagnie No 8. Il a aussi rempli les fonctions de Major pendant plusieurs années.

Il a servi les intérêts de la Cité dans nombre de causes devant les divers tribunaux de ce pays, et même devant le Conseil Privé de Sa Majesté, en Angleterre. Il est entré dans le département en loi de la cité en octobre 1876, c'est-à-dire il y a 27 ans. Il a donné tout son temps et son attention aux affaires de la ville.

Pendant ses années de service, M. Ethier a présidé à la préparation de nombreuses lois, telles que la charte de 1889 et tous ses amendements, et celle de 1899. Il a établi sa réputation comme jurisconsulte. Il a été membre et officier du Conseil du Barreau pendant plusieurs années.

Il a épousé, en 1888, Mlle Blanche Rosée Delorme, fille de M. Siméon Delorme, marchand de cuir de cette ville ; de



JOSEPH-LOUIS ARCHAMBAULT, C. R.,
Aviseur légal de la Cité.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

ce mariage sont nés plusieurs enfants, dont trois survivent à leur mère décédée.

Son travail, son assiduité, ses connaissances et son expérience dans les questions municipales lui ont valu la position responsable qu'il occupe. M. Ethier est estimé de tous, il jouit au barreau d'une réputation de jurisconsulte éminent et ses plaidoiries, d'un langage châtié et d'une argumentation serrée, sont toujours écoutées avec intérêt par tous les juges, lorsque le distingué avocat prend la parole dans les causes de la Corporation de Montréal.

MAITRE J. L. ARCHAMBAULT, C. R.

Mtre Joseph-Louis Archambault, C. R., est un des aviseurs légaux de la corporation ; il est avocat conjoint avec Mtre Ethier. Il naquit à Varennes le 19 juin 1849.

Son père, M. J.-N.-A. Archambault, de Varennes, un véritable patriote, prit part aux troubles insurrectionnels de 1837. Il était notaire et présida longtemps le bureau des notaires de la Province de Québec. La mère de Mtre Archambault était Mme Amélie Mongeau, de Verchères.

Mtre Archambault commença ses études au collége de Saint-Hyacinthe, fit son stage chez Sir Georges Etienne Cartier et passa son baccalauréat à l'Université McGill, recevant son diplôme d'avocat en 1871. Il pratiqua tour à tour avec Sir J. A. Chapleau, l'honorable J. A. Mousseau et l'honorable Lynch, aujourd'hui juge de la Cour Supérieure.

En 1887, le marquis de Lansdowne, alors gouverneur-général du Canada, le nomma Conseil de la Reine, et deux ans plus tard Mtre Archambault était élu par ses confrères, membre du Conseil du Barreau Montréalais. Il plaida



JOSEPH-ROUER ROY, C. R.,
Avocat consultant de la Cité.

maintes fois devant le Conseil Privé en Angleterre. Son talent lui conquit une réputation fort enviable.

En politique, Mtre Archambault est conservateur. Il fut président, durant trois années, du Club Cartier de Montréal. Il a beaucoup cultivé la littérature durant ses loisirs. Ses collaborations à la presse quotidienne ou périodique étaient suivies avec intérêt par de nombreux lecteurs. Ses études sur les institutions municipales et ses dissertations sur les questions publiques lui attirèrent bientôt l'encouragement de la classe lettrée. Sous le gouvernement Flynn, il exerça pendant plusieurs années, avec distinction, le ministère de Substitut du Procureur-Général. En janvier 1898, il fut adjoint à Mtre Ethier, à titre d'avocat conjoint de la corporation.

M. Archambault est un avocat studieux et consciencieux, aimant le travail et sa profession. Il s'est toujours montré digne de l'importante position qu'il occupe.

Il épousait, en 1873, Mlle Ernestine Rolland, de Montréal.

JOSEPH ROUER ROY, C. R.

M. Joseph-Rouër Roy, le vénérable et distingué avocat consultant de la Cité, est âgé, le croirait-on ? de quatre-vingt-deux ans. C'est l'un des derniers survivants des fils de la Liberté. Il est né à Montréal le 7 janvier 1821, du mariage de M. Joseph Roy, marchand et député, et de Mme Lusignan Luciniani, alliée à la famille Rouër de Villeray.

Il a fait ses études au collége de Montréal, et les a terminées d'une façon brillante par un examen subi en présence de Lord Durham, à qui il présenta une adresse en grec.



HON. ALBERT W. ATWATER, K. C.,
Avocat consultant de la Cité.

En 1838, il entra comme clerc dans le bureau de l'hon. O'Sullivan. En 1842, il était admis au barreau de la province de Québec. Il ne tarda pas à s'élever au premier rang dans sa profession. En 1864, il était élu syndic du barreau, position qu'il occupa pendant quatre ans; il fut fait Conseil de la Reine en 1864. La même année, il fut élu président du comité de la Bibliothèque du Barreau, poste qu'il a occupé pendant plus de trente années. En 1887, il fut fait à l'unanimité bâtonnier du barreau de Montréal, et l'année suivante bâtonnier général de la province.

De 1862 à 1876, M. Roy fut au service de la cité comme avocat conjoint; de 1876 à 1898, comme avocat en chef. Lors de sa retraite en 1898, il a conservé la situation d'avocat consultant.

M. Roy a épousé, le 22 janvier 1857, Mlle Corinne Beaudry, fille de l'hon. Jean-Louis Beaudry, ancient maire de Montréal. De ce mariage sont nés plusieurs enfants.

La réputation de M. Roy comme jurisconsulte est telle qu'il n'est pas besoin d'insister. M. Roy est de plus un linguiste distingué, connaissant, outre l'anglais et le français, l'italien, le latin et le grec. Il est depuis plusieurs années vice-président de la Société de Numismatique et des Antiquaires.

HON. ALBERT W. ATWATER.

Hon. A. W. Atwater, K. C., of the firm of Atwater, Duclos and Chauvin, is the English speaking city consulting attorney. In this position he is associated with Mr. Rouer Roy, K. C. Mr. Atwater has labored in many spheres, in all of which he has shown marked ability and discernment. In 1896, he was an alderman, of the City of Montreal



PETER J. COYLE, K. C.,
Avocat du Revenu Municipal.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

and later was Provincial Treasurer in the cabinet of Hon. E. J. Flynn.

Mr. Atwater is the son of the late Edwin Atwater, who in his lifetime was Vice-President of the Merchants Bank. The family emigrated from England to New England about 1650 and shortly after the revolution came to Canada. Mr. Atwater was born in Montreal, May 19, 1856, and studied first at the High School, and then at McGill University, where he obtained his B. A., in 1876. In 1880, he graduated B. C. L. in the law faculty of the same university, and was admitted to the Bar the year following. For several years he was the partner of the late Sir J. A. Chapleau and the late Judge Church. He was a member of the Law and Order League and became Crown prosecutor in 1892. Three years later, he was offered a judgeship, but declined. In 1896, he was elected to the Legislaure for the St. Lawrence division and became Provincial Treasurer. That same year also he was appointed a Q. C. by Lord Aberdeen. Mr. Atwater was defeated in the provincial elections of 1897 by Mr. James Cochrane and retired from active politics. In politics he is a conservative and he is unmarried.

PETER J. COYLE, K. C.

Peter J. Coyle, K. C., is connected with the law department of the City, and attends particularly to the collection of arrears due the corporation. Mr. Coyle was born 58 years ago in the County of Cavan, Ireland, where his father was an extensive land owner. Mr. Coyle when quite young came to Canada with his parents and received a preliminary education in the Upper Canada Grammar



ERNEST TETREAU,
Avocat du Revenu Municipal

Photo. J. A. DUMAS.
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

School.. He studied classics in the Regiopolis College, Kingston, Ont., and later attended the College at St. Hyacinthe, where he became familiar with the french language. He studied law in the office of the Hon. ex-judge Doherty and graduated in 1868. For five years, he was a partner in the law firm of Dorion, Curran & Coyle. In 1876, Mr. Coyle married Miss Mary Macdonald, of Morrisburg, Ont., daughter of the late John Macdonald, of Glencoe, Scotland. Eight children were born of the marriage. The oldest is a son who recently was cashier in the New-York Life Insurance Company.

Mr. Coyle has occupied his present position as attorney of the arrears department for twenty years. He was the first president of the Catholic Young Men's Society, organized in 1864 and was twice elected president of the St. Patrick's Society, in 1878 and in 1890.

Mr. Coyle is, in short recognized as one of the leading men of Irish birth in Montreal, and has always been formost in promoting the interests of the various institutions of the local Irish community.

In 1890 he was appointed Queens Counsel.

ERNEST TÉTREAU.

M. Ernest Tétreau est né à Saint-Judes, district de Saint-Hyacinthe, le 21 mai 1871, du mariage d'Ernest Tétreau et de Délia Gauthier. Feu son père était notaire, et a occupé longtemps la position de régistrateur du comté de Bagot.

M. E. Tétreau fit son cours classique au collége de Saint-Hyacinthe et au Séminaire de Montréal. En 1892, il commença son stage au bureau de MM. Dandurand & Brodeur et suivit les cours de droit à l'Université Laval.



LOUIS-ARTHUR MAINVILLE,
Secrétaire du département en loi de la Cité.

Photo. J. A. DUMAS.
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

Il se rendit populaire parmi les étudiants en droit, qui l'élirent comme leur président pour l'année 1894.

En 1895, il fut admis à l'exercice de la profession d'avocat. Il pratiqua seul d'abord pendant un an et, en 1896, il entra au service de la cité comme avocat au département des collections comme associé de M. Coyle; aujourd'hui il est l'un des avocats de la corporation. Il est membre des sociétés de bienfaisance A. O. U. W.; C. O. F., I. O. F. et Saint-Joseph d'Ottawa.

M. Tétreau est un homme d'un esprit cultivé, d'un commerce agréable, sachant se faire aimer de tous ceux qui viennent en contact avec lui. Il cultive la littérature durant ses loisirs. Il collabore à différents journaux, et si la santé ne lui fait pas défaut, l'avenir lui réserve de brillants succès. Il a épousé en 1895 Mlle Berthe Gaudet, fille du docteur M. H. E. Gaudet, alors médecin du Pénitencier de Saint-Vincent de Paul.

LOUIS ARTHUR MAINVILLE.

M. Mainville est né à Longueuil le 28 janvier 1861. Il est fils de Alexis Mainville, menuisier, et de Ursule Marceau.

De 1868 à 1874, il fréquenta l'école des Frères de la Doctrine Chrétienne; et de 1874 à 1881, il fit ses études classiques au collége Sainte-Marie, à Montréal. De 1882 à 1884, il étudia le droit au bureau de MM. Préfontaine & Major. C'est alors qu'il accepta une position au département en loi de la corporation et devint le secrétaire de M. Rouër Roy. De 1890 à 1898, il fut le secrétaire de MM. Rouër Roy et L. J. Ethier, avocats conjoints. Lors du remaniement de ce département, en 1898, il conserva la même position, qu'il occupe encore.



PAUL-WILFRID ARCHAMBAULT,
Secrétaire des avocats du Revenu Municipal.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

M. Mainville a sa large part dans la bonne administration du département en loi. C'est un fonctionnaire assidu, consciencieux et dévoué, s'occupant activement des affaires du bureau, aidant fortement les avocats de la corporation.

Doué d'une jolie voix, il s'est beaucoup occupé de chant et de musique religieuse.

PAUL-WILFRID ARCHAMBAULT.

Né à l'Assomption le 5 septembre 1870, M. Paul-Wilfrid Archambault est le fils de feu Alexandre Archambault, avocat, ancien député du comté de l'Assomption, et de Léocadie Homier, fille de feu Jean-Baptiste Homier, autrefois échevin de la cité de Montréal.

Il commença ses études au collége de l'Assomption, et les continua au collége des Jésuites à Montréal jusqu'en philosophie, pour les terminer à l'Université Laval à Québec.

Admis à l'étude du droit, il étudia à l'Université Laval et fit son stage chez MM. Rainville, Archambault & Gervais, avocats, durant trois ans, puis en 1896, il entra au service de la Corporation, comme commis au bureau des estimateurs.

Ses aptitudes pour la loi ayant été appréciées, il fut transféré en 1901 au département en loi, et nommé secrétaire des assistants avocats de la cité. Il s'est marié en 1893.

Ses supérieurs font beaucoup d'éloges de cet employé, qui se montre fidèle à ses devoirs et qui fait preuve de compétence et d'honnêteté.


CONCORDIA SALUS
CORPORATION
MONTREAL

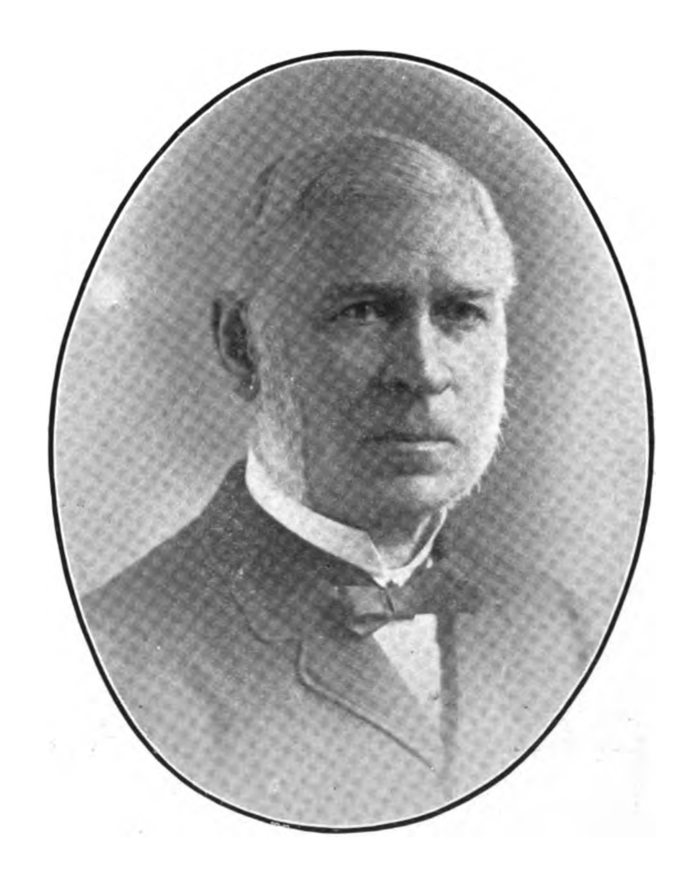
GALERIE

DES

FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

DE LA

CITÉ DE MONTRÉAL



CHARLES GLACKMEYER,
2ème Greffier de la Cité,
1859-1892

Le 1er Greffier fut John P. Sexton, 1840-1859. [Voir page 411].

CHARLES GLACKMEYER.

M. Charles Glackmeyer naquit à Montréal le 22 juin 1820. Il était le digne descendant d'une honorable famille allemande dont le chef, son grand-père, vint au Canada, avec un des régiments anglais qui s'établirent en garnison à Québec. Cet aïeul de M. Charles Glackmeyer était directeur de la fanfare du régiment et, à son arrivée à Québec se livra à l'enseignement de la musique. Un de ses fils, M. Frederick Glackmeyer, épousa une canadienne-française, Mlle Sophie Roy Portelance. De ce mariage naquit le sujet de notre biographie.

M. Charles Glackmeyer fit ses études au collége de Montréal et, par la suite, entra au bureau de MM. Peltier & Bourret pour faire son droit. En 1843, il fut admis au barreau et, après trois ans de pratique, entra au service de la municipalité à titre de sous-greffier. En 1859, John P. Sexton, alors greffier, ayant été nommé Recorder, M. Glackmeyer le remplaça comme greffier de la Cité, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort, le 9 avril 1892. M. Glackmeyer était un travailleur modèle. Ses concitoyens l'honoraient d'une confiance sans bornes. En 1848, le 30 mai, il épousait Mlle R. Josephine Duvernay, de Montréal, fille aînée de M. Ludger Duvernay, le fondateur du journal *La Minerve* et de la Société Saint-Jean-Baptiste : dix enfants naquirent de ce mariage mais un seul survit aujourd'hui, c'est M. Charles Glackmeyer, père de M. Frederic Glackmeyer employé au département des licenses et revenu à l'Hôtel-de-Ville.



L'HON. LAURENT-OLIVIER DAVID,
3ème Greffier de la Cité.

L'HON. LAURENT OLIVIER DAVID, SÉNATEUR.

L'hon. Laurent Olivier David, fils du major Stanislas David et de son épouse, Elisabeth Tremblay, naquit au Sault-au-Récollet, le 24 mars 1840. Il étudia au collége de Sainte-Thérèse et fut reçu avocat en 1864.

Il commença à s'occuper de journalisme alors qu'il n'était qu'étudiant. Après son admission au barreau, il entra en société avec l'hon. M. Mousseau, qui devint plus tard premier ministre de notre province. Il fut un des fondateurs de l'*Opinion Publique*, journal hebdomadaire, dont il fut le rédacteur en chef pendant plusieurs années. Il quitta la position avantageuse qu'il occupait dans ce journal, parce qu'il refusa de porter la responsabilité d'écrits publiés en faveur du gouvernement sur la fameuse question du contrat du Pacifique.

En 1874, il s'associa à M. Beausoleil pour fonder le *Bien Public*, qui fut, jusqu'au moment de sa disparition, un organe puissant pour le parti libéral. Il préféra abandonner la publication de ce journal, plutôt que de renoncer à la politique de protection dont il avait toujours été un champion fidèle.

M. David s'acquit dès lors la réputation d'être un de nos meilleurs journalistes. Pour la deuxième fois, il se mettait dans la gêne, afin de rester fidèle à ses opinions. Obligé, pour vivre, d'accepter une position à Ottawa, il la quittait, en 1878, pour venir à Montréal exercer sa profession, tout en s'occupant de publier la *Tribune*, un des journaux populaires de cette époque. Il se fit une brillante clientèle.

Il fut aussi politicien actif. D'abord conservateur, il se joignit à l'Union Nationale pour combattre la Confédération.

Il fut défait comme candidat à Hochelaga en 1865, 1875 et 1878. Il représenta à la législature, la division de Montréal Est, après avoir défait, en 1886, l'Hon. L. O. Taillon.

En 1890, il refusa de se présenter et se retira définitivement de l'arène politique. Il fut président général de la Société de Saint-Jean-Baptiste pendant plusieurs années, et il est le fondateur véritable du Monument National, où ont été inaugurés ces cours publics gratuits, qui répandent les bienfaits de l'instruction parmi un grand nombre de canadiens-français.

Il a publié plusieurs œuvres littéraires bien appréciées, qui le placent dans la galerie de nos hommes de lettres les plus distingués. Il a grandement contribué à enrichir notre littérature nationale.

C'est un patriote fervent et enthousiaste, qui aime avec passion notre histoire et notre race. Il a obtenu récemment un véritable succès, en faisant représenter sur la scène un nouveau drame patriotique intitulé : "Le Drapeau de Carillon".

Le prestige dont il jouit dans le public, le fit choisir en mai 1892, par le Conseil de Ville, pour remplir la charge de greffier de la corporation. Son esprit large, son tact, son caractère affable, sa vaste expérience font de lui un fonctionnaire idéal, dont les services sont des plus précieux pour l'administration municipale.

Il est un des amis et confidents les plus intimes de Sir Wilfrid Laurier. Il est membre de la Commission Royale du Canada. En 1868, il épousa Melle Albina Chenet, décédée en juillet 1887, et en 1892, il épousa en secondes noces, Melle Ludovine Garceau.

Depuis qu'il est greffier il a refusé la position de lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest, et celle de juge à Montréal. Il dit qu'il n'est pas assez riche pour être

gouverneur et qu'il n'a pas assez de santé pour faire le travail requis d'un juge à Montréal. Dans l'intérêt de sa nombreuse famille, il doit garder la position qu'il occupe. En juin 1903, il fut appelé au Sénat, en remplacement de l'Hon. M. R. Masson, et il reçut à cette occasion les félicitations unanimes de notre conseil municipal. Nul doute que le nouveau sénateur ne rende des services précieux à la cité de Montréal, dans les questions qui peuvent surgir devant la Haute Chambre de notre pays.

RÉNÉ ADOLPHE BAUSET.

A peine âgé de trente-quatre ans, le sujet dont nous traçons une courte biographie occupait déjà, à la plus grande satisfaction des échevins et du public, la haute position qu'il remplit aujourd'hui. Mentionnons en passant que cette place,—celle d'assistant-greffier de la municipalité,—est l'une des plus importantes de la Corporation.

Réné Bauset naquit à Québec le 14 janvier 1865, de l'union de Samuel-Pierre Bauset, employé du département de la Marine et des Pêcheries, et de Virginia Walker. Cette dernière particularité nous fait comprendre comment il se fait que notre ami est un bi-linguiste distingué, car il possède le français et l'anglais à la perfection, avec toutes les finesses et les recherches des deux langues.

Il commença son cours classique à l'université d'Ottawa, et le termina au Séminaire de Québec. Lorsqu'il sortit de cette dernière institution, il lui fallut envisager la vie carrément et se faire une trouée. Comme il avait peu de goût pour la chicane, la profession d'avocat ne lui souriait guère, la médecine ne lui disait rien qui vaille, et les placides occupations du notaire n'étaient pas faites pour le tenter.



RENE-ADOLPHE BAUSET,
Assistant greffier de la Cité.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

Il choisit donc le quatrième état social, celui qui mène à tout, pourvu qu'on en sorte ; inutile d'ajouter qu'il se fit journaliste. Entré au *Star* en 1884, il en sortit au mois d'octobre 1887, pour remplir les fonctions de premier commis dans le bureau du Greffier de la Cité et de secrétaire du Maire. En 1896, il était promu au poste d'assistant-greffier conjoint avec M. A. Gosselin, qu'il remplaça en 1898, époque de la mort de ce dernier. Entretemps, il avait été nommé juge de paix pour le district de Montréal.

Le 20 mai 1890, il épousait Melle Clémentine Rémillard, et de cette union sont issus cinq enfants, trois garçons et deux filles, dont l'une est morte en 1891.

Parmi les nombreuses attributions inhérentes au poste d'assistant-greffier, l'une des plus délicates est celle qui consiste à faire les honneurs du palais municipal dans les grandes réceptions officielles. C'est une tâche ardue qui demande des aptitudes toutes spéciales et surtout une profonde connaissance du monde et des exigences sociales. Cette connaissance, M. Bauset la possède au suprème degré et il la doit aux nombreuses relations qu'il a toujours cultivées dans notre bonne société. Ajoutons qu'il est admirablement secondé par Mde Bauset. L'accueil que les citoyens de Montréal ou les étrangers reçoivent dans ces occasions ne peut se traduire que par ces mots, que nous avons entendu fréquemment au lendemain de ces fêtes de gala : "C'était parfait." Affable et courtois avec tous ceux qui sont en relation avec lui, échevins, visiteurs, journalistes ou fonctionnaires, cela ne l'empêche pas d'être rigide, et même—disons le vrai mot—raide, lorsqu'il s'agit du bon fonctionnement du département dont il a la charge en sa qualité d'assistant-greffier. Sur ce point il n'y a pas de réplique possible. Il faut que le service se fasse et se fasse avec une rigoureuse exactitude.



JULES CREPEAU,

Commis en Chef du Département du Greffier de la Cité et Secrétaire de la Commission des Parcs et de l'Incinération.

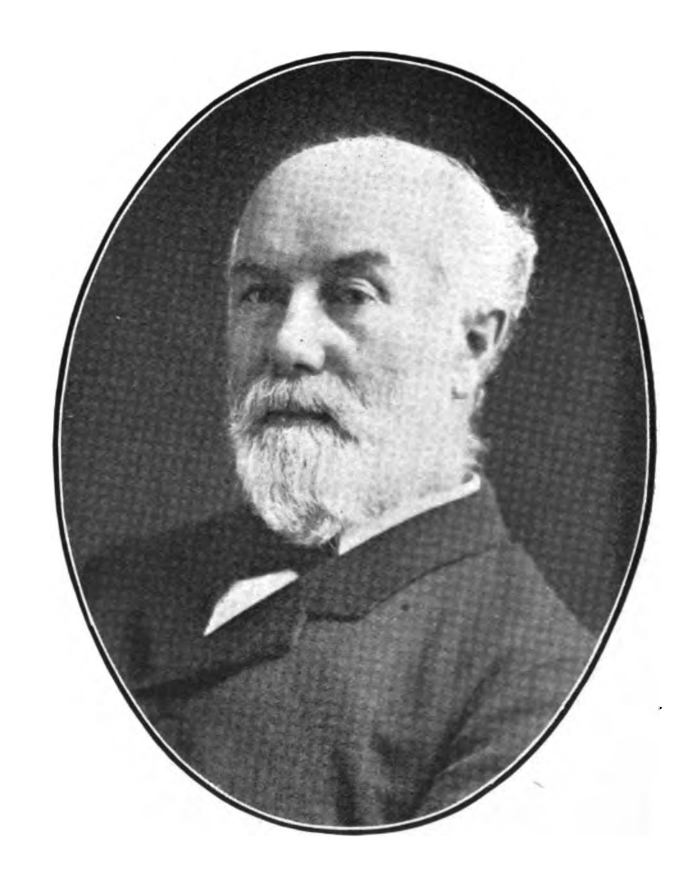
Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

JULES CRÉPEAU.

M. Jules Crépeau cst né à Montréal, le 12 novembre 1873. Il est le fils de Joseph Crépeau, entrepreneur peintre, et de Vitaline Forget. Il suivit un cours commercial à l'école Olier et au Mont-Saint-Louis, à Montréal.

En 1888, il entra au service de la corporation dans le département d'hygiène; il fit preuve de beaucoup d'aptitude et s'acquit la confiance de ses chefs et du public. Quoique jeune encore, il occupe une bonne position dans l'administration municipale. Il est actuellement commis en chef dans le département du greffier de la cité. En même temps, il est secrétaire de la commission des Parcs et Traverses et de l'Incinération. Il est membre de la société des Forestiers Indépendants et des Chevaliers de Colomb (Knights of Columbus).

Il a été nommé juge de paix pour le district de Montréal. Il a épousé le 1er juillet 1901, Mlle Maria Roy.



WILLIAM ROBB,
Trésorier de la Cité.

WILLIAM ROBB.

Mr. William Robb, present incumbent of the office of City Treasurer is a Scotchman. He was born in Aberdeen, Scotland, where, after passing through the famous Grammar School of the Ancient Granite City, he commenced his business training in the office of a professional actuary and subsequently indentured himself, for five years, to one of its leading mercantile houses, leaving that position to come with his parents to Canada in 1854.

Mr. Robb entered the service of the City as accountant of the Finance Department on the death of Mr. Demers, City Treasurer in 1865. Mr. L. W. Tessier, the then accountant of the water department was at that time promoted to the treasurership. Soon after his appointment, however, Mr. Tessier became so incapacitated through illness that he was obliged to relinquish his position, leaving Mr. Robb the sole official of the department for several months. There were many candidates for the position of treasurer and Mr. Robb was defeated by one vote. But soon afterwards the council resolved to subdivide the duties of the office by creating an "audit department" and Mr. Robb was named city auditor with distinct and separate duties defined by by-law.

In 1887 civic affairs had increased so considerably that the council deemed it advisable to again subdivide the duties, and the office of comptroller was created. Mr. Robb was appointed to that position while Mr. Dufresne the present comptroller was appointed auditor. In 1890 upon the death of Mr. James Black, Mr. Robb succeeded to the treasurership which office he now holds, being now in the 38th year of his civic service.



CHARLES ARNOLDI,
Assistant-Trésorier de la Cité.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

During this long period, Mr. Robb has seen many changes both in the council and among its officers. He has survived one city clerk, two city attorneys, two recorders, two treasurers, two surveyors, two chiefs of the fire department, one chief of police, one building inspector and almost all the members of the council which appointed him. Most of these personages have passed away from earth, while the old building, in which the civic departments were formerly centred, has given place to the present city hall.

Nor has the change in the financial position of the city been less marked. Its revenue in 1865 was under $600,000, while to-day it approaches $3,600,000. In 1865 its total debt was $5,000,000 with an annual interest cost of less than $300,000; to-day the debt is $27,000,000 with an annual interest cost of about $1,100,000. It is interesting to note that the proportion of debt to revenue is less in 1902, than it was in 1865, while the percentage of the latter required for interest has fallen from over one half as in 1865, to less them one third as in 1902. Still more striking is the improvement in the city's standing in the money markets of the world. In 1865, its 6 per cent securities then submitted to public competition elicited no higher offer than 85; in 1901 its 3½ per cent was sold at par. In 1865 the interest on its debt was over 6 per cent; to-day it averages about 4 per cent with a continued redemption of the old high rate bonds.

CHARLES ARNOLDI.

M. Charles Arnoldi assistant-trésorier de la ville, et percepteur des taxes, appartient à une famille bien connue au Canada. Il est né à Rigaud, le 4 avril 1847, du mariage



STANISLAS CASAVAN,
Comptable en Chef, Département du Trésorier de la Cité.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

de Charles Arnoldi, tailleur, et de Camille Bélanger. Il a fait ses études chez les Frères de la Doctrine Chrétienne (1854-1862), et est entré chez MM. L. Harwood & Fils, courtiers et changeurs, en 1862.

Le 17 mai 1869, il épousait Mlle Mélanie Lefebvre, dont il eut huit enfants : quatre garçons et quatre filles ; quatre vivent encore : trois garçons et une fille.

En 1870, M. Arnoldi entrait comme teneur de livres chez Victor Hudon, l'importateur bien connu. Deux ans après il passait à la Banque Jacques-Cartier, en qualité de commis d'escompte et de comptabilité.

En 1875, il entrait au service de la ville, où il compte déjà vingt-huit années d'exercice. Pendant huit ans, il a été comptable du département des chemins ; il est ensuite passé au poste de percepteur des taxes et d'assistant-trésorier, charges qu'il remplit encore.

M. Arnoldi est membre de la "Catholic Benevolent Mutual Association," du Cercle Saint-Denis, dont il a été secrétaire et président, et du Club Canadien dont il a été l'un des fondateurs. C'est un joueur de whist et de billard de premier ordre. Dans ses moments de loisir, il s'occupe de musique avec succès.

STANISLAS CASAVAN.

M. Stanislas Casavan est né en 1847 au Sault-au-Récollet, du mariage de Pierre Casavan, tonnelier, et de Catherine Jubinville. M. Casavan fit ses études à l'Ecole des Frères de la Doctrine Chrétienne, au coin des rues Sainte-Hélène et des Récollets, à Montréal.

Pendant plusieurs années, il fut commis chez M. E. Angers, marchand, puis, de 1870 à 1872, il occupa la position de teneur de livres à la fabrique de chaussures George James & Cie.



JOSEPH P. HEWITT,
Caissier, Département du Trésorier de la Cité.

En juin 1872, M. Casavan entra au service de la corporation, au bureau des estimateurs. En 1884, il fut nommé caissier par le Conseil et, en janvier 1897, il fut promu à sa position actuelle, comme comptable et agent de transfert pour les stocks.

M. Casavan est un des plus vieux fonctionnaires de la corporation. Dans les différentes positions qu'il a occupées, il a toujours eu une conduite irréprochable et a montré une grande exactitude dans l'accomplissement de ses devoirs.

Il a épousé en 1868 Mlle Marie-Anne-Virginie Angers. De ce mariage sont nés huit enfants, dont sept sont encore vivants.

JOSEPH P. HEWITT.

Mr. Hewitt, cashier of the Corporation of the City of Montreal, is the son of a former well-known public officer who held the position of Paymaster for the Public Works Department, Mr. Thomas Hewitt, and of Mary Hogan of Rawdon, his wife. Mr. J. P. Hewitt was born at the village of Rawdon, in the Province of Quebec on the 15th of July 1850. During his course of studies, he successively followed the classes of the Brothers school, the Jacques Cartier Normal school, at Montreal, and those of the Manhattan College in the state of New York.

For two years, he worked in the notarial office of Mr. J. H. Isaacson and subsequently held employment as cashier in the following commercial houses : Messrs. Rolland, O'Brian & Co.; W. E. Shaw, and Thompson & Gowday. Since twelve years, Mr. Hewitt has been connected with the civic department. He was first in the roads department, then in the arrears department and, finally was promoted to the



D.-ALPHONSE HAMEL,
Payeur, Département du Trésorier de la Cité.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

responsible office of cashier of the corporation. Mr. Hewitt is a member of the C. M. B. A., the St. Patrick Society, and the Order of Knights of Columbus. On July 3rd, 1879, he was joined in wedlock to Miss Catherine O'Brien.

Mr. Hewitt is an able and faithful public officer whose services are much appreciated by the City Hall authorities.

D.-ALPHONSE HAMEL.

M. Hamel naquit à Québec le 23 août 1861, du mariage de Michel Hamel, maçon et de Marie S. Cloutier.

Il vint très jeune à Montréal avec ses parents, et reçut son éducation à l'Ecole des Frères de la Doctrine Chrétienne. Après avoir fait un bon cours commercial, il entra comme comptable à l'emploi de plusieurs maisons de commerce importantes, telles que Dufresne & Mongenais, J. J. Duffy & Co., Bessette, Lefort & Cie, et ensuite au journal *Le Monde*.

En 1889, il entra au service de la Corporation comme employé surnuméraire. En 1891, il fut nommé payeur de la Corporation. position qu'il occupe encore. C'est lui qui voit surtout à la préparation des listes de paye des journaliers et contre-maîtres de la Corporation, et au payement de leur salaire. C'est une rude tâche, que M. Hamel sait remplir consciencieusement et avec habileté.

Il appartient aux sociétés de bienfaisance des Artisans Canadiens-Français, de l'Union Saint-Pierre, des Forestiers Indépendants et des Forestiers Canadiens. Il s'est marié en 1886.



MICHAEL DOWNS,
Percepteur de la Taxe d'Eau et des Taxes Personnelles, Département du Revenu.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

MICHAEL DOWNS.

The man you meet, when you have taxes to pay in Montreal, is Mr. Michael Downs, chief of the tax collectors' department, at the City Hall. Mr. Downs was born in Ireland, May 14th, 1850. He is therefore 53 years of age. His father was Michael Downs, and his mother, Mary Murray.

Mr. Downs was still quite young when his father decided to bring his family across the ocean and settle in Canada. As a boy Mr. Downs attended the school directed by the Brothers of the Christian Schools on College street. In 1871 Mr. Downs entered the employ of the city, and received a permanent appointment in 1875. Three years later he married Miss O'Connor; five children have been born of the Union. Thirteen years ago, in 1890, Mr. Downs was appointed chief of the department to supervise the collection of all personal and business taxes. Mr. Downs has an especially enviable reputation for punctuality. He possesses to the fullest degree the confidence and esteem of his superiors and fellow employees.

PATRICK R. COLLINS.

The important position of chief accountant of the city Revenue Department is held by Mr. Patrick R. Collins, who was born in Montreal, November 1st, 1867. He is the son of the late Hugh Collins, formerly a dry goods merchant in this city, and of his wife Catherine Walsh. Mr. Collins attended St. Mary's Academy on Bleury street, where he received a commercial education.

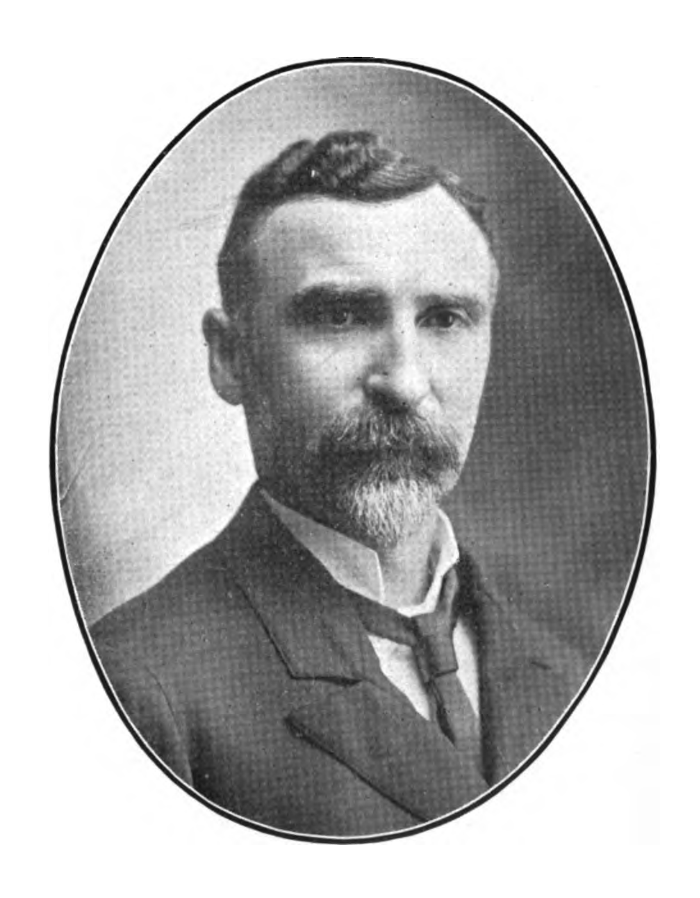


PATRICK R. COLLINS,
Comptable général, Département du Revenu.

Photo. J. A. DUMAS,
121 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

In February 1882, he left school to enter the service of the city, as clerk in the law department. For five years he occupied that position and, in October 1887, he was transferred to the Treasurer's department, a change offered him as a promotion. His work was characterized by neatness and accuracy, and won for him the good will of his superiors. On the death of Mr. Armand, in 1901, Mr. Collins was appointed to succeed him as chief accountant of the Revenue department, which position he now holds. Mr. Collins has had considerable military experience. He served for three years in the 65th Battalion M. R. R. and as sergeant in No 8 company under Capt. Ethier.

Mr. Collins is at the present time secretary of the Mechanics Institute. He is well known in chess circles, having contested the championship of the Province of Quebec last winter and securing a place for his name among the list of prize winners.



OLIVIER DUFRESNE,
Contrôleur et Auditeur de la Cité.

OLIVIER DUFRESNE.

M. Olivier Dufresne est né à Sainte-Elizabeth, comté de Joliette en 1856. Il étudia au collége de Joliette d'abord, puis à l'Academie Commerciale Catholique dc Montréal, où il décrocha le grand prix Jodoin de $50.00 en or.

Il obtint ensuite une position dans la maison d'affaires d'Amable Prévost & Cie, rue Saint-Paul, et après cinq années de fidèles services, il devint chef de la comptabilité de cet important établissement de gros, ainsi que de la Succession Prévost. Les aptitudes spéciales qu'il déploya et les connaissances considérables qu'il acquit, le placèrent dès lors au nombre des meilleurs comptables-experts de Montréal, et lui valurent d'être nommé, en 1887, à la charge d'Auditeur de la Cité et de plus, en 1890, à celle de Contrôleur, double position qu'il occupe depuis cette date à la grande satisfaction du Conseil et des contribuables.

M. Dufresne possède à fond la comptabilité municipale. Il n'ignore aucun des rouages de l'administration financière de la cité.

Son esprit de travail, ses capacités et sa probité reconnue, son franc-parler et ses manières affables lui ont toujours assuré l'estime, la confiance et le respect de tous ceux avec qui il s'est trouvé en contact.

Dans ces dernières années, le Conseil de la ville ainsi que la Législature ont considérablement augmenté la responsabilité de ses fonctions.

En vertu de ses nouvelles attributions, il a la surveillance générale de la comptabilité de tous les bureaux de l'Hôtel de Ville. Nulle dépense, si minime qu'elle soit, ne peut être autorisée par le Conseil ou par l'une des Commissions sans le certificat du Contrôleur, certificat attestant qu'il y a des



JUSTINIEN PELLETIER,
Assistant-Contrôleur et Auditeur de la Cité.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

fonds disponibles pour l'objet prévu. Aussi les dépenses d'administration de la municipalité sont-elles aujourd'hui strictement bornées aux crédits votés et aux revenus de la ville.

M. Dufresne, dans ses moments de loisir, s'occupe aussi d'Associations de bienfaisance ; il fut président de la Société des Artisans Canadiens-Français, pendant trois ans, du 7 septembre 1893 au 3 septembre 1896.

Il a épousé en 1889 Mademoiselle Clarinde Pigeon ; neuf enfants sont issus de ce mariage.

JUSTINIEN PELLETIER.

M. J. Pelletier est né en 1864 aux Trois-Pistoles, comté de Témiscouata, du mariage de L.-G. Pelletier et de Philomène Mercier.

Ses parents s'établirent à Québec, puis à Montréal.

M. J. Pelletier fit ses études commerciales à l'Académie du Plateau, il en sortit en 1882, après avoir remporté le prix "Comte." Il occupa des situations importantes dans des maisons de commerce de Montréal.

En 1892, il entrait au bureau du Contrôleur de la Corporation, où son application et ses connaissances dans la comptabilité le firent apprécier de ses supérieurs.

En 1901, le Conseil reconnaissant sa valeur et ses mérites, le nomma à la position importante d'assistant-contrôleur et auditeur.

Le contrôleur, qui a besoin d'employés compétents pour partager sa dure besogne, est certainement bien secondé par son assistant, qui se rend digne de sa confiance.



ARTHUR LANGEVIN,
Président du Bureau des Estimateurs.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

M. Pelletier épousa, le 15 octobre 1894, Mlle Eugénie Panneton, native de Trois-Rivières.

M. Pelletier est un des champions du jeu d'échecs à Montréal et appartient au Club Saint-Denis.

ARTHUR LANGEVIN

M. Arthur Langevin, ancien zouave pontifical, président du bureau des évaluateurs de la Cité, est dans sa cinquante-cinquième année. Il est entré à l'Hôtel-de-Ville en avril 1893.

Nommé président des évaluateurs en 1900, il a été confirmé dans ces fonctions en 1903.

Il fait partie de l'Union Allet, association des Zouaves, et des Forestiers Indépendants.

De son mariage avec Mademoiselle Rose-Anna Patenaude, en avril 1882, sont nés cinq garçons et trois filles.

M. Langevin est né à Saint-Isidore de Laprairie le 29. octobre 1848, du mariage du notaire F. T. Langevin et de Mademoiselle Paméla Racicot. Il a fait ses études à l'école élémentaire de sa paroisse et à l'école commerciale de Newport

En 1868, quand s'organisa le grand mouvement des Zouaves Pontificaux, il fut l'un des premiers à s'enrôler parmi les "Nouveaux Croisés". Il passa deux ans au régiment et, à son retour, entra dans les affaires eomme commis-marchand.

En 1876, il s'établit à son compte, et tint jusqu'en 1893 un commerce important. C'est alors qu'il prit du service à l'Hôtel-de-Ville.

M. Langevin faisait partie du régiment des " Chasseurs Canadiens " lors de l'invasion fénienne en 1866. Il a été décoré de la médaille militaire pour services rendus.



J. HAMILTON FERNS,
Vice-Président du Bureau des Estimateurs.

J. HAMILTON FERNS.

No member of the Irish Protestant Community is better known than Mr. J. Hamilton Ferns of the Board of city assessors. He was born in Montreal, in June 1854, and educated at the Coté street and Panet street schools of the Protestant Board of School Commissioners. On leaving school, Mr. Ferns learned the plumbing trade and was for some years a contracting plumber, steamfitter and roofer. He subsequently became vice president and manager of the Dominion Tubular Lamp Company, during which time he travelled from Prince Edward Island to Victoria, B. C., and also through the manufacturing sections of the United States.

Mr. Ferns is a member of several benevolent societes, ex-president of the Irish Protestant Benevolent Society and an associate member of the Dominion Traveller's Association. In 1895 Mr. Ferns was appointed a Justice of the Peace for the district of Montreal and a Commissioner of the Superior Court in 1896. Mr. Ferns married in 1876, Miss Margaret E. Fraser. They have no children.

Mr. Ferns occupies a prominent position in Methodist circles and is an official of the St. James Methodist church.

He has for years taken great interest in charitable organizations, and is a governor of the Protestant House of Industry and Refuge, and an active member of the Committee. He has in his time displayed a live interest in municipal and national politics. He is an ex-member of the Board of Trade. He last was president of the Board of Assessors, for 1902, and at the present time occupies the position of vice president.



PIERRE-HUBERT MORIN
Estimateur de la Cité.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

PIERRE HUBERT MORIN.

La position d'estimateur de la Corporation de Montréal, est une charge délicate et difficile, qui exige de celui qui l'occupe, beaucoup de tact, de jugement et d'impartialité. Et lorsque l'on trouve un employé, qui occupe cette position depuis trente-cinq ans, il faut avouer qu'il mérite l'estime et l'admiration. Ce fait seul constitue tout un éloge.

M. Morin est dans ce cas. Il a vu beaucoup de variations et de mutations dans la propriété immobilière de Montréal : il a toujours conservé sa position.

Il est né à Saint-François, près Québec, le 14 mai 1820, du mariage de Louis Morin, cultivateur, et de Marie-Louise Lemieux.

Après avoir fait un cours commercial, il vint en mai 1834, s'établir à Montréal, où il apprit le métier de menuisier.

Il devint plus tard entrepreneur, jusqu'en 1867, époque à laquelle il entrait au service de la Corporation, en qualité d'estimateur, poste qu'il occupe encore actuellement. C'est donc un des plus anciens employés de la Corporation, et il est justement estimé.

De son mariage avec Marie-Emélie Dion, de Sorel, le 3 octobre 1854, est né un fils, J. H. Morin, cultivateur de Sweetsburg.

M. Morin est membre, depuis 1854, de l'Union Saint-Joseph de Montréal.



JAMES F. DILLON,
Estimateur de la Cité.

JAMES T. DILLON.

In all sections of Montreal, the name of Mr. James T. Dillon occurs to people's minds whenever mention is made of the Board of city assessors. He was chairman of the board for many years. Mr. James Théophilus Dillon was born in Dublin, Ireland, in 1835 and was educated in the private school of Rev. Mr. Eades, Kingstown, Ireland. When 19 years of age he came to America, his first residence on this continent being in Philadelphia, Pa. He did not remain there long, but went to Ottawa, where he obtained a position on the mail boat running between Ottawa and Grenville.

In 1856 Mr. Dillon joined the service of the Bank of Upper Canada with which he severed his connection some years later to enter the head office of the Merchants Bank of Canada, at Montreal, as accountant and assistant cashier.

In 1868, he was appointed to the Board of City assessors, a position he has filled ever since. The chairman of the Board was formerly elected by the members, now he is elected by the city council. Mr. Dillon was honored by his fellow members and by the council, by being elected nine times to the chairmanship.

His sons occupy prominent positions in the commercial communities of Montreal and New York.

LOUIS-J. LAMONTAGNE.

M. L.-J. Lamontagne, évaluateur de la cité, est le fils de Louis Lamontagne qui construisit l'église Notre-Dame, et il est né le jour même de la pose de la pierre angulaire de cette église, le 3 septembre 1824 et a encore en sa possession le



LOUIS-J. LAMONTAGNE,
Estimateur de la Cité.
Ex-Echevin 1886.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

marteau qui a servi à la pose de la pierre angulaire.. Sa mère était Melle Amable Boucher.

Après son passage chez les Frères des Ecoles Chrétiennes et au Collège de Montréal, M. Lamontagne a fait quelques études de droit sous M. de Bleury, puis il a étudié la médecine, et finalement, s'est remis au métier de son père, tailleur de pierre et maçon. En cette qualité il a travaillé côte à côte avec l'ex-premier-ministre Alex. McKenzie sur le canal de Lachine et le canal Welland. Il a exercé le métier d'entrepreneur de 1859 à 1888 et a plusieurs endroits à Montréal et aux Etats-Unis a construit d'importants édifices publics.

Echevin du village de Saint-Jean-Baptiste pendant trois années, il a fortement contribué à l'annexion à Montréal de cette municipalité, et en 1886 il a été envoyé au conseil de la ville de Montréal par le quartier Saint-Jean-Baptiste. Il a été nommé à sa présente position en 1889.

De son mariage avec Melle Marie-Hermine Levernoge, le 8 avril 1850, sont nés cinq garçons et six filles.

M. Lamontagne a épousé en secondes noces, en 1892, Melle Emma Laurent dit Lortie.

Il est l'un des fondateurs de l'Union Saint-Joseph, dont il a été pendant sept ans secrétaire. Il a aussi été syndic de l'église Saint-Jean-Baptiste en 1880. Plus tard, il fut nommé juge de paix. Libéral en politique, il prit une part très active dans toutes les luttes.



WILLIAM EUARD,
Estimateur de la Cité.

Photo. J. A. DUMAS,
121 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

WILLIAM EUARD.

Mr. William Euard, of the Board of City Assessors, is widely known in Montreal. He was born on McGill street, in the West Ward, in 1844. His parents were from the north of Ireland, and during their life time were prominently connected with the methodist church in Montreal. His father Mr. John Euard was in saddlery business, for twenty-five years, at the corner of McGill and Recollets streeet.

Mr. Euard's education was received in the McGill Normal school. At the age of fourteen, he became an apprentice in the wholesale hardware house of Messrs Benny, MacPherson and Coy, and afterwards took charge of the city sales store of Messrs Rodden & Coy. When Mr. Rodden retired, some few years later, the business was continued by Mr. Euard and ex-ald. Clendinneng under the firm name of Clendinneng and Euard.

Subsequently Mr. Euard retired and established the firm of Euard and Macdonald, stove and hardware merchants, and operated an extensive factory in Longueuil.

Mr. Euard is an ex-member of the Board of Trade, and a member of many fraternal societies in most of which he has filled the principal positions. He was one of the Governor of the Protestant Hospital for the insane, and took a deep interest in his early history, he was also member of its board of management.

Mr. Euard was appointed to the Board of Assessors in 1898, and has occupied a prominent place on the Board ever since.



WILLIAM OWENS,
Estimateur de la Cité.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

WILLIAM G. OWENS.

Mr. William G. Owens was formerly a prominent figure in the house painting trade, and was appointed city assessor in January 1901.

Mr. Owens was born in New-York City. He crossed Line forty-five in 1867, and came to Montreal with his parents. After a full course of studies, he graduated at St. Mary's College, directed by the members of the religious order of the Jesuits.

He early developped a strong aptitude for a business career, and as he was a steady worker, soon made a march for himself in the branch of trade which he conducted on his personal account. It was in the Mulholland & Baker establishment that he completed his apprenticeship, and the seven years of active service with that important firm well prepared him for future struggles. He was also for some time with his father, the late John L. Owens, and finally started out in the business alone.

ROBERT FITZGIBBON.

Mr. Robert Fitzgibbon has been a city assessor only since February 1902. Apart from his duties in this important department of the municipal administration, Mr. Fitzgibbon is well known as an associate member of the Canadian Society of Civil Engineers. He is the son of the late A. Fitzgibbon, C.E., at one time, engineer in chief of the Queensland Government Railways.

Mr. Robert Fitzgibbon was born in 1859, in Columbo,



ROBERT FITZGIBBON,
Estimateur de la Cité.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

Ceylon. He followed a complete elementary and classical course of studies at the Clifton College, in England, and concluded his education at the Institut Polytechnique National, in Zurich, Switzerland. After he left this important educational institution, Mr. Fitzgibbon was engaged in engineering works with Messrs Beyer, Peacock & Co., in Manchester, England, the London and South Western Railroad Company and the Lancashire and Yorkshire Railway Company. He came to Canada in 1888, and was appointed on the engineering staff of the Grand Trunk Railway Company, and his services were subsequently called for by the Dominion Safety Boiler Co., the Canadian Bridge and Iron Co., and the Royal Electric Co. He had been contracting engineer for the latter company before receiving his civic appointment.

Mr. Fitzgibbon was married in 1889 and is the father of two young girls. He is, among other things, an ardent amateur yachtsman, and was, for some years, secretary of the Royal St. Lawrence Yacht Club.

G.-ALPHONSE NORMANDIN.

M. G.-A. Normandin est né à Chambly-Bassin, le 21 février 1846, du mariage de Narcisse Normandin et de Zoé Robert Lafontaine, il fit ses études au collège Sainte-Marie de Monnoir.

Il étudia le notariat à Saint-Louis de Gonzague, dans l'étude du notaire E.-H. Bisson, ancien député de Beauharnois. M. Normandin fut admis au notariat en 1868.

Il émigra aux Etats-Unis, s'établissant à Troy, N. Y., où il agit pendant quatre ans comme comptable à la fonderie de M. L. Filly.



G.-ALPHONSE NORMANDIN,
Secrétaire et Chef du Bureau des Estimateurs.



PIERRE TERRAULT,
Régistrateur du Département des Estimateurs.

Photo. J. A. DUMAS,
121 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

des Com
charges
du publi

En

Jean-Bapt
reconnais
avait fort
récompen
nommant

La c

de la pr
qui sont
communic
de propri
de cotisa
nombreus
chargé de
tions pré

Marié

septembre
Bienvenu,
premier r
sont enco



JOHN R. BARLOW

Inspecteur de la Cité, Département de la Voirie.

Photo. J. A. DUMAS.
121 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

JOHN RIGNY BARLOW.

One of the most important appointments of the Reform Council, elected in 1900, was that of Mr. John R. Barlow, M.C.S., C.E., who succeeded M. Percival W. St. George, in January 1901, as city surveyor of Montreal.

Mr. Barlow was born in Stornoway, Isle of Lewis, Scotland, July 29th 1850. He is the son of Robert Barlow, R.E., of the Geological survey of Canada.

In 1855, Mr. Barlow came to this country with his father with whom, on the completion of his primary education, he studied his profession, that of civil engineer. As such he was employed from 1872 to 1875 by the Geological survey of Canada. From 1876 to 1879 he worked for the corporation of Montreal, surveying and levelling the streets. Mr. Barlow was made chief assistant to Mr. J. A. U. Baudry, P.L.S., C.E., while that gentleman was engaged upon the construction of the Water Works System of St. Henri.

Since 1880, Mr. Barlow has been connected with the road department of the city. In that year he was appointed assistant city engineer, a position he held up till 1892, when he was promoted to Deputy City Engineer. As a result of the reorganization of the department in 1900 and 1901, he was appointed city surveyor.

During his term of service in the corporation, he has seen Montreal extend, from 3618 acres to 5972, acres by the annexation of St. Jean Baptiste, Hochelaga, St. Gabriel and St. Denis wards, and the streets of the city extend from 120 miles to 180 miles in length.

He is a careful official, and a quiet, steady worker, who accomplishes more by methodical system in a day than many more noisy workers would do in a week.



STUART HOWARD,

Sous-Inspecteur de la Cité, Département de la Voirie.

Mr. Howard occupied a private office in Toronto from 1876 to 1879 when he arrived at Montreal to take up his duties as resident engineer of the Q. M. & O. R. R. He became assistant-chief engineer of the C. P. R., and discharged the important duties of his office till 1889. He designed, laid out and constructed the viaducts for lines entering the Windsor Street Station, also the C. P. R. grain elevators, stockyards, etc., at Montreal For two years only, he was in private practice in Montreal. He engineered the construction of the heavy line of the Adirondack R. R.

In 1892, he was appointed by the city to take charge of the design and construction of the Ontario street subway, the St. Catherine street bridge, the Berri street subway, the Beaudry street tunnel and the Notre-Dame street bridge and received the Gzowski medal for a paper on these works.

At the present time, Mr. Howard is a joint deputy surveyor, in charge of sewerage, bridges, tunnels, etc. He has reported many schemes for water supply, sewerage system, etc.

Upon the organization of the new Montreal Corps of Engineers, in 1903, he was appointed to its command with the rank of Major.

1871, Mr. Howard married Miss Annie, eldest daughter of the late Robert Spratt of Toronto. His eldest son, Mr. Fred Howard corporal 2nd C. M. R. lost his life, while fighting for his sovereign and country in South Africa, during the Boer War.

ERNEST BÉLANGER.

Né à Québec le 8 décembre 1863, M. Bélanger fit ses études à l'Académie Commerciale de Québec et au Collége de Lévis. En 1881, il entra à l'Ecole Polytechnique de Montréal ; après un cours, de quatre ans, il obtint le diplôme d'ingénieur civil, avec mention de " Grande Distinction." Il possède le titre de " bachelier des sciences appliquées," (Laval) ; de plus il est arpenteur-géomètre de la province de Québec.

En 1887-88 il est premier assistant de M. C. S. Baker, ingénieur en chef du chemin de fer " Great Northern," près de New Glasgow, Saint-Esprit et Sainte-Julienne.

De 1888 à 1901, il exerça sa profession en société avec M. Mignault, et plus tard avec M. Ames. Il s'occupa plus particulièrement de travaux municipaux, entre autres : Ponts et routes, etc., à Saint-Roch de l'Achigan et à Saint-Henri de Mascouche, systèmes de distribution d'eau et d'égoût à la Baie-Saint-Paul, à Fraserville, à Lévis, à Lachine, etc. De 1893 à 1895, il est choisi comme ingénieur de la construction de la Cie de Téléphone des Marchands. De 1898 à 1900, il est directeur-gérant et ingénieur de la Campbelltown Water Supply Co. En 1900, il est choisi comme ingénieur expert par le conseil municipal de la Cité de Québec, pour faire une étude complète du système de distribution d'eau et du service des incendies. Se basant sur les conclusions de son rapport, la ville de Québec fit voter la somme de $100,000, pour travaux neufs et réparations au mois de janvier 1901, il accepta la position de sous-inspecteur conjoint de la Cité, sur la recommandation du Conseil, charge qu'il occupe actuellement. Le 7 août 1902, comme marque de confiance, la



ERNEST BELANGER,
Sous-Inspecteur de la Cité, Département de la Voirie.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

Commission de la Voirie chargea M. Bélanger, de remplacer l'inspecteur de la Cité, dans tous les cas où ce dernier devra prendre un congé.

M. Bélanger est membre de la société des Ingénieurs Civils du Canada et membre de la société des Ingénieurs Civils de France. En 1900, lors de l'exposition universelle de Paris, il fit un long voyage d'étude, en Europe, au cours duquel il visita toutes les principales capitales, telles que : Londres, Paris, Rome, Vienne, Berlin et Bruxelles.

Entre temps, il collabore à plusieurs revues techniques, telles que : " La Revue Municipale," de Paris ; " The Surveyors Municipal and County Engineers," de Londres, " Municipal Engineering " d'Indianapolis and " Municipal Journal Engineer," de New-York.

CLAUDE DE BELLEFEUILLE LEPROHON.

M. Claude de B. Leprohon, assistant-ingénieur du département de la Voirie, est né, le 2 octobre 1857, à Montréal et est le fils de Madame Leprohon, née Rosanna E. Mullins, l'une des femmes de lettres les plus connues de notre pays, et du docteur Jean Lukin Leprohon. Il a fait ses études classiques au collège Sainte-Marie, puis a suivi les cours de génie civil à l'Université McGill.

En 1876, il fut nommé niveleur sur l'équipe d'ingénieurs, choisie par le gouvernement fédéral, pour surveiller les travaux de l'élargissement du canal Lachine, et résida dans cette ville jusqu'au parachévement de ces travaux en 1885. L'année suivante, il fut chargé, en qualité d'ingénieur-assistant, de surveiller la construction de la digue pour protéger la ville



CLAUDE DE BELLEFEUILLE LEPROHON,
Assistant-Inspecteur de la Cité, Département de la Voirie.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré. coin Saint-Laurent, Montréal.

contre les inondations. C'est en 1892 qu'il a été nommé à sa position actuelle.

En 1897, M. Leprohon qui a sous sa surveillance immédiate l'essai de tous les matériaux employés dans les travaux de la cité, profita d'un congé pour visiter les principales fabriques de ciment d'Europe.

En 1899, M. Leprohon, qui est membre de la société des Ingénieurs Civils de la Puissance, depuis 1889, fut élu l'un des deux délégués de la Province de Québec, pour préparer la liste des représentants de la société des Ingénieurs de la Puissance pour l'année 1900.

Il a fait parti du premier bataillon du régiment du Prince de Galles, de 1880 à 1890, et s'est retiré, en cette dernière année, avec le grade de capitaine.

Il est en outre vice-consul du Brésil, depuis 1899, et secrétaire honoraire du cercle des ingénieurs de la Cité de Montréal.

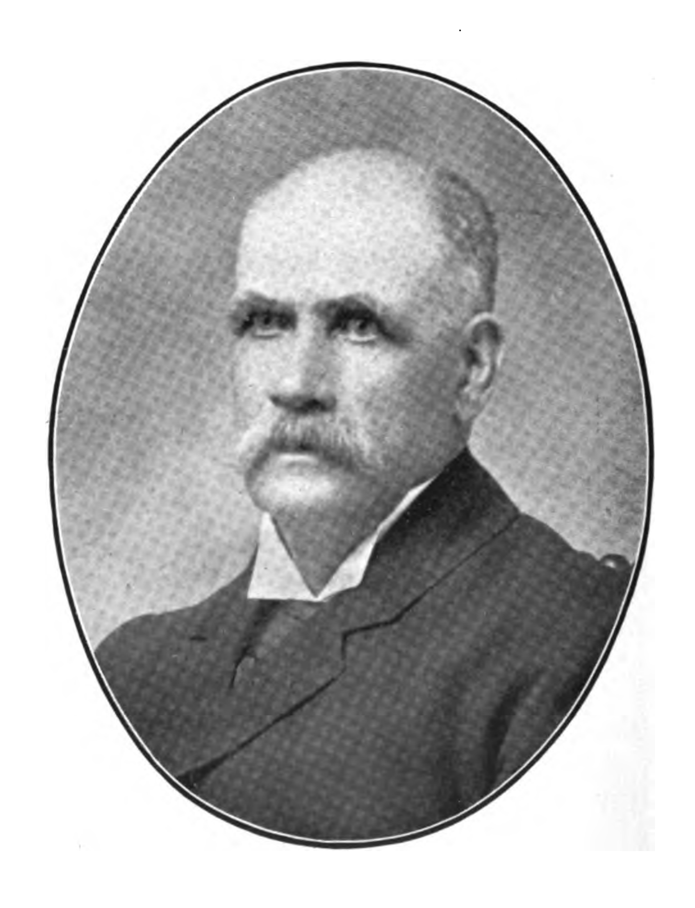
FRANÇOIS-XAVIER ROUSSEAU.

M. F.-X. Rousseau, est né à Laprairie le 14 décembre 1838, du mariage de Toussaint Rousseau, cultivateur, et de Marie-Louise Doré. A l'âge de 14 ans, après avoir suivi les écoles de son village, il entra comme commis au magasin général de Robert Duclos, puis vint à Montréal, en 1854, toujours comme commis.

Cependant, il ne se sentait guère de dispositions pour le commerce, et en 1856 il passa au service de la maison Valin et Deguire, les plus forts entrepreneurs d'ouvrages en brique du temps. Son apprentissage terminé, il exerça son métier avec grand succès et construisit notamment l'égoût de la rue Sainte-Famille, pour l'Hôtel-Dieu.



FRANÇOIS-XAVIER ROUSSEAU,
Surintendant de la Division Est, Département de la Voirie,



JAMES GRIFFIN,
Surintendant de la Division Ouest, Département de la Voirie.

He is now superintendent of the Division.

In 1861, he married Miss Margaret McGuire, and they have had thirteen children, only two boys and two girls are now living. His wife died on April 12th 1902. Mr. Griffin is a prominent member of the Catholic Mutual Benevolent Association, and of the Order of the Knights of Columbus. He is a very competent officer and shows great tact in directing men in connection with the working of the Department.



LOUIS-ARSENE LEFEBVRE,
Greffier et Avocat de la Poursuite, Cour du Recorder,

LOUIS-ARSÈNE LEFEBVRE.

M. L. A. Lefebvre est né à Saint-Hugues, comté de Bagot, le 20 février 1860, du mariage d'Olivier Lefebvre, cultivateur de cet endroit, et de Justine Giard, tous deux natifs de Contrecœur.

Il fit ses études classiques au Séminaire de Saint-Hyacinthe, et fut admis au barreau en juillet 1884. Il pratiqua d'abord sa profession en société avec M. L. A. Lavallée, actuellement échevin, et ensuite avec M. Charles Champagne, autrefois député d'Hochelaga, et maintenant registrateur de Montréal. Plus tard, M. Lefebvre exerça seul durant cinq ans.

Il épousait le 19 juin 1899, Marie-Anna-Elmina Morency, native de Sainte-Marie de la Beauce, et décédée le 11 décembre 1901.

M. Lefebvre s'est occupé de politique d'une manière assez active, se créant de nombreux amis dans son parti, à qui il a rendu beaucoup de services. Il fut un des présidents du Club Laurier.

En mars 1900, le conseil de la ville le nomma greffier de la Cour du Recorder, en remplacement du regretté M. Forget. Il a rempli les devoirs de sa charge à la satisfaction de tous. C'est un fonctionnaire dévoué, assidu, poli et digne de confiance. Il est avocat des poursuites devant la Cour du Recorder, en même temps que greffier. Il se montre toujours affable devant les avocats, qui viennent plaider devant cette Cour, et qui, toujours, n'ont qu'à se féliciter dans les luttes courtoises qu'ils ont à subir contre lui, pour la défense des intérêts de leurs clients.

Il est juge de paix, membre de la Société des Artisans, de l'Alliance Nationale, de l'Ordre des Forestiers Indépendants. Il est le frère du Rév. C. H. Lefebvre, S.S.J.



ALFRED BIENVENU,
Chef de Bureau, à la Cour du Recorder.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

ALFRED BIENVENU.

M. Alfred Bienvenu est né à Montréal, le 25 mars 1859, du mariage de M. Bruno Bienvenu, marchand, et de Dame Alixe Dufresne. Il fit son cours classique au collége Sainte-Marie, fut admis à l'étude du droit, et suivit, pendant un an, les cours de l'Université McGill ; mais ses goûts le portèrent bientôt vers le journalisme, et il abandonna l'étude du droit pour entrer à la rédaction du *National*, puis à celle de la *Patrie*, où il passa huit années. A la mort de M. J.-B. Duverger, greffier de la Cour du Recorder, arrivée en décembre 1885, il entra au greffe de cette Cour. Il a, depuis, collaboré à plusieurs journaux de Montréal, français et anglais. Il a surtout fait une spécialité des études de l'histoire et du théâtre, et a été critique dramatique et musical, à la *Gazette*, pendant environ douze ans.

Entré au bureau de la Cour du Recorder comme dernier employé, il était arrivé à la seconde place, lorsque survint la mort inattendue du greffier, M. Forget, en 1900. L'assistant-greffier avait toutes les qualités pour remplir la charge devenue vacante, mais malheureusement pour lui, la charte de la ville exigeait que le titulaire fût avocat.

On était, cependant, arrivé à une époque où la charge de greffier de la Cour du Recorder était devenue trop onéreuse pour un seul homme, parce que le greffier, obligé d'agir, une grande partie du temps, comme avocat de la poursuite, ne pouvait surveiller seul l'administration du département. C'est alors que le comité de police décida de partager sa besogne, et, depuis cette date, M. Lefebvre, nommé greffier, préside aux séances de la Cour comme avocat de la poursuite, et M. Bienvenu, retenant son titre légal d'assistant



THOMAS-ARTHUR GAUTHIER,
Assistant-Greffier à la Cour du Recorder.

Photo. J. A. DUMAS,
121 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

greffier, remplit la charge de chef du département interne, dirige le travail des employés et assume la responsabilité de la perception du revenu.

Il y a trois ans, M. Bienvenu était appelé à une autre charge non moins importante. Les commissions des finances et de police, reconnaissant que l'augmentation considérable des recettes de la Cour était due en grande partie à sa bonne administration, le chargèrent de la réorganisation du département des licences de la ville et lui confièrent la perception des recettes provenant de cette importante source de revenus, travail ardu et compliqué qui requiert une longue expérience des affaires de la municipalité.

Ici, comme au greffe de la Cour, les résultats ont été des plus satisfaisants, et les commissions des finances et de police n'ont eu jusqu'ici que des félicitations à adresser au titulaire des deux charges.

M. Bienvenu a épousé en septembre 1883, Mlle Catherine McKeown, de cette ville, et de ce mariage sont nés deux enfants dont un survit.

M. Bienvenu est juge de paix et appartient aux Sociétés des Forestiers Indépendants, des Artisans, et à l'Union Saint-Pierre.

THOMAS-ARTHUR GAUTHIER.

M. T.-A. Gauthier est né à Montréal le 12 février 1870, du mariage de Thomas Gauthier, courtier d'assurance et ancien échevin, et d'Elisabeth Pagnuelo. Il a fait ses études classiques au Collège de Montréal, et en février 1891, il est entré à l'emploi de la corporation, au greffe du Recorder. En décembre 1900, le comité de police le nomma assistant-greffier de cette Cour.



FRANÇOIS-XAVIER PERRAS,
Assistant-Greffier à la Cour du Recorder.

Photo. J. A. DUMAS,
121 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

de sorte que M. Perras dut se remettre à la pratique de sa profession. Ce fut heureux pour lui, car en 1899, le conseil de la ville, l'ayant remarqué, le nomma député-greffier à la Cour du Recorder de Montréal, position qu'il occupe encore aujourd'hui. Le gouvernement lui conféra un peu plus tard les attributions de juge de paix pour la province.

La commission de police, ayant remarqué qu'un certain nombre de constables, par suite de leur ignorance de la loi, outrepassaient souvent leurs pouvoirs dans l'exercice de leurs fonctions, ce qui entraînait bien souvent des désagréments aux autorités municipales, décida de confier à M. Perras la tâche de donner des conférences aux membres du corps de police, pour les instruire de leurs devoirs et de leurs attributions d'après la loi. Il n'y a pas de doute que ces conférences auront un bon effet et seront très utiles. Cette innovation mérite d'être approuvée et elle s'imposait dans l'intérêt public.

M. Perras a épousé le 9 janvier 1888, Marie-Rose-Évélina Déziel, six enfants sont issus de cette union, quatre filles et deux garçons.



DAVID LEGAULT,
Chef de Police.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.



OLIVIER CAMPEAU,
Sous-Chef de Police.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.



LT-COLONEL JOHN J. BARRY,
Secrétaire de la Commission et du Département de Police.

Photo. J. A. DUMAS,
121 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.



JAMES KEHOE,
Quartier-Maître. Département de Police.

Photo. J. A. DUMAS,
121 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

comme on se le rappelle, délégué par la jeunesse canadienne-française de Québec, auprès de Sa Majesté l'ex-Impératrice Eugénie, dans le but de déposer une couronne sur la tombe de son fils, le prince Louis-Napoléon, tué au Zoulouland. Il est aussi le frère de M. Edmond Barry, député-protonotaire à la Cour Supérieure de Montréal, et beau-frère de l'honorable Juge Choquet.

Sa sœur, "Françoise", directrice-propriétaire du "Journal de Françoise", est favorablement connue dans le monde des lettres.

Le lieutenant-colonel Barry est célibataire.

JAMES KEHOE.

Reliability and good nature are the characteristics of Quarter-master James Kehoe, who worked his way up from the ranks to the responsible position he now occupies in the Montreal Police Force. Born at Monalee, Ireland, June 11th 1839, he is the son of Patrick Kehoe, by his wife Ann Carroll. After receiving a commercial education, he joined the Royal Irish Constabulary in 1857. Resigning in 1865, he came to Canada, where he entered, in 1866, in the Government Harbour Police. He resigned from the government force, in December 1868, to join the Montreal City Police force. He was promoted acting-sergeant, (corresponding to present rank of lieutenant), April 24th 1872, and sergeant (corresponding to captain), May 5th 1884. He became sub-chief on June 4th 1888, and in 1901, was appointed Quarter-Master.

In June 1865, he married Miss Mary O'Kane, who died in Ireland, her native land, in 1891.

At the time of the Fenian raid, in 1866, he was one



J.-ALFRED LAMOUCHE,
Inspecteur de Police. Division Est.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.



JAMES McMAHON,
Inspecteur de Police. Division Ouest.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

Il revint, en 1888, à Montréal et se mit au service de la maison Massicotte & Frère qui faisait le commerce d'épiceries en gros. En juin 1889, il entrait dans les rangs de la police, à l'âge de 23 ans. En 1892, on le nommait secrétaire du bureau des détectives. M. Lamouche occupa ce poste jusqu'en 1897, lorsque le service de la sûreté fut régulièrement organisé.

Pendant son secrétariat, M. Lamouche a fondé la "Galerie des Criminels" qui rend aujourd'hui tant de services à la sûreté. Au nombre des causes importantes dont il a eu à démêler l'intrigue, citons les affaires Wayland, McDonough, Barsalou et Pelletier, Meach, Fenton, etc., etc.

Sa nomination au poste d'inspecteur date du 30 avril 1902, et ses attributions lui donnent la surveillance de la Division Est, comprenant les districts 2, 3, 11, 13, 14 et 15. Ses bureaux sont ouverts au poste No. 2. Cette nomination a reçu l'approbation unanime du public qui sait reconnaître le mérite de M. Lamouche.

L'inspecteur de police épousait, en mai 1891, Melle Alice Lévesque, fille de M. Pierre Lévesque. Une seule fille, Alice, est née de cette union.

Intelligent, instruit et gentilhomme parfait, l'inspecteur Lamouche s'est acquis l'estime et le respect de ses subordonnés.

JAMES McMAHON.

One of the most popular officers of the Montreal police force is Inspector James McMahon. He was born at St. Monique, Nicolet county, in June 1859. His parents were Michael McMahon and Julia Sweeney, who both immigrated to Canada from Ireland, when young people. Inspector McMahon studied



WILLIAM LEGGETT,
Inspecteur de Police.
En charge de la Police Montée et de la Patrouille.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.



SILAS H. CARPENTER
Chef des Détectives. Département de Police.

both of Irish origin. Young William was placed in one of the elementary schools of the city, and after a good commercial course he entered the Police Force, in 1877. There is quite an interesting incident attached to his first promotion, in 1882. Constable Leggett had been assigned to a special case and had quickly succeeded in capturing a dangerous culprit. The task was considered a difficult one, and, as Leggett entered the Central Police Station with his prisoner, safely hand-cuffed, chief Paradis passed him immediately to the rank of Lieutenant.

This promotion was a very popular one, as Leggett's services were well deserving this honor. In 1886, Lieutenant Leggett was raised to the grade of captain, and has charge of No. 4 Station, one of the most important of the city, since that date. After 15 years of strenuous service, he was promoted to the rank he now occupies. Upon one occasion, Mr. Leggett was detailed to capture a hard shell ex-convict. This man, to evade arrest, recklessly shot at Leggett, wounding him in the thigh. He was, nevertheless, brought to the cells and afterwards sentenced. In 1883, a "gold brick" incident was reported to head-quarters. The clue was but a slight one, but, notwithstanding these circumstances, Leggett collared his prisoner after a thirty mile hunt in the back woods around Sherbrooke, and brought strong evidence that assured the conviction of the guilty parties in this case. He had also many other important cases, to his credit, too numerous to mention.

Inspector Leggett is a charter member of the Police Benevolent Association. He was married on the 18th April 1888, to Miss Julia Salvas and is the father of three sons and one daughter.

SILAS H. CARPENTER.

It would be interesting to read a history of Silas H. Carpenter, chief of the city detective force, and his association with police work, not only in this city and in this province, but all over the continent No one else in Canada, perhaps, has had a wider experience in dealing with criminals and no one has shown a deeper comprehension of their character. Chief Carpenter is, par excellence, the example of the successful police officer. He was born in the township of Chatham, county of Argenteuil, P. Q., January 29th, 1854, and is the son of Thomas W. Carpenter and Marjorie Sweeny. His preliminary education was obtained at the Common School of the district, and was completed at the High School at Ottawa.

Chief Carpenter is a born police officer. While still young — he was but 26 years old — he joined the Montreal police force. He was promoted rapidly and became lieutenant in 1882, and detective in 1885. About this time, Mr. Carpenter resigned his position and established, with Mr. John A. Grose, the Canadian Secret Service, where he worked as chief detective of the Provincial Government. While at the head of this institution, Chief Carpenter was engaged in many important cases and not only maintained, but enhanced the reputation he had made for himself, as a police officer.

In 1896, Montreal wanted a chief of detectives. The position was offered to Mr. Carpenter, who was finally persuaded to accept it. He was appointed chief of detectives December 24th, 1896.

In December 1874, Chief Carpenter married Miss F. M. Phoebe Gilbert. He married a second time, in 1896, Miss Clara J. Trollope.

Upon the occasion of the visit of the Duke and Duchess of Cornwall and York to Canada, Chief Carpenter was selected to accompany the royal party as a special service officer and personal body guard.

JOSEPH CHARPENTIER.

Le détective Joseph Charpentier est le sous-chef de la sûreté et le digne successeur de M. Olivier Campeau. La réputation de M. Charpentier est faite depuis longtemps et la presse continentale a souvent eu à vanter son audace et ses exploits téméraires ; c'est un homme de jugement.

M. Charpentier est né à Montréal, le 19 mars 1861, du mariage de Trefflé Charpentier et de Philomène Provost. Il fit ses études commerciales à l'Académie Saint-Jacques. Il entra au service de la police, en 1890, le 15 avril, et pendant cinq ans resta simple constable.

Quand on créa la police riveraine, vers 1891, les officiers de la force, firent un choix parmi les constables qui s'étaient le plus distingués, afin de leur confier le nouveau poste, considéré comme le plus dangereux ; M. Charpentier y fut appelé l'un des premiers, et y passa deux étés, s'imposant à tous par son sang-froid. On ne tarda pas à reconnaître son mérite et il fut nommé constable spécial.

En 1896, il était lieutenant, mais il ne passa que quelques mois à ce poste ; lors de la réorganisation du Bureau de la sûreté, en 1897, on sentit que la présence de M. Charpentier était indispensable dans le nouveau service, et il fut nommé détective. On ne s'était pas trompé sur sa valeur.

On peut dire que Charpentier a peuplé le pénitencier de criminels ; les pensionnaires qu'il a fournis à l'Etat ne se



JOSEPH CHARPENTIER,
Sergent Détective. Département de Police.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

comptent plus. Il les envoie à Saint-Vincent de Paul par bandes. En compagnie de son ami et collègue Charles Côté, il a toujours excellé à disperser les groupes organisés de cambrioleurs. Charpentier avait eu Charles Coté un fervent acolyte.

Au nombre des fameux procès qui ont amené la rupture de ces groupes, citons celui de la bande Upper, Beatty et Kind. L'arrestation des bandits se fit dans le bois du côteau à coups de revolver, après une course mouvementée. Les arrestations des frères Thibault, des Granger, de Héroux, de Fournier, de Giguère et de Gareau, convaincus de 21 vols avec effraction, figurent encore à l'actif du sous-chef.

Le sous-chef est membre de l'Alliance Nationale. Il a épousé en 1881 Mlle Julie Saint-Michel.

Autant il est dangereux aux criminels, autant il est sympathique et affable dans ses rapports sociaux avec ses amis et le public, dont il est hautement estimé.

WILLIAM J. BERRIGAN.

Mr. William J. Berrigan is the secretary of the Montreal Detective Department. He was born in Montreal, July 14th, 1869. As a student, he attended the classes at St. Ann's school and subsequently at the Catholic Commercial Academy. He entered business, as clerk, in the employ of the Canadian Pacific Railway, and later, resigned to become an official stenographer to the judges of the Superior Court. When the position of Secretary in the Detective Bureau was declared vacant, Mr. Berrigan was appointed to fill it, June 21, 1900. Mr. Berrigan married, April 30, 1900, Miss Alice Maud, daughter of the late W. J. McElroy of the post-office department.



WILLIAM J. BERRIGAN,
Secrétaire des Détectives. Département de Police.

ZEPHYRIN BENOIT.

M. Zéphyrin Benoit est né à Saint-Jean-Chrysostome, le 5 mars 1850. Pendant plusieurs années, il suivit l'école paroissiale de Saint-Rémi, comté de Napierville, et à quatorze ans, il passa aux Etats-Unis, où il reçut une bonne éducation dans les écoles américaines.

Quatre ans plus tard, il revenait au pays et s'engageait comme commis à Montréal. Le commerce ne convenant pas à ses goûts, il s'engagea dans la brigade des pompiers, le 5 mai 1871. Il sut si bien se faire remarquer dans ses nouvelles fonctions, qu'en 1875, la municipalité de Saint-Henri, s'étant adressée au chef Bertram, de Montréal, afin qu'il lui recommandât un homme compétent pour organiser son corps de pompiers, celui-ci sans hésiter désigna M. Benoit. La municipalité de Saint-Henri accepta la recommandation ; et durant treize ans, M. Benoit resta à la tête des départements de l'incendie et de la police de cette ville. Il sut donner une telle efficacité à ces corps, que les compagnies d'assurance réduisirent leurs taux, dans Saint-Henri, au même niveau que ceux de Montréal, les taux d'alors étant de 3 pour cent plus élevés qu'à Montréal.

La position de chef de la brigade d'incendie de Montréal étant devenue vacante, en 1888, M. Benoit demanda cette place et se la vit accorder par le Conseil de la ville, malgré l'opposition de concurrents, très bien recommandés.

Dès son arrivée à la direction du corps des pompiers, M. Benoit entreprit une campagne de réformes et d'améliorations, qu'il a poussée avec une vigueur incessante. Il organisa la patrouille de nuit, qui a prévenu plus d'un incendie désastreux ; il inventa lui-même un dévidoir à deux



ZEPHIRIN BENOIT,
Chef du Service des Incendies.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

sections, que Montréal seul possède; enfin, triomphant de l'apathie du Conseil, toujours disposé à répondre qu'il n'y a pas d'argent, il réussit à obtenir les machines et tous les appareils les plus perfectionnés pour combattre l'incendie. Il peut se dire, avec orgueil, qu'il possède aujourd'hui la brigade la plus efficace de toutes les villes, qui sont limitées aux mêmes dépenses que Montréal.

Du reste, le chef Benoit est justement estimé parmi ses collègues de l'Amérique. En 1895, lors de la réunion générale des chefs de pompiers de l'Amérique, à Atlanta, Ga., il eût l'honneur de présider la convention.

M. Benoit fait partie de la C. M. B. A., de la A. O. U. W., des Forestiers Indépendants, de l'Association de Bienfaisance des pompiers et du Club Canadien. Il est un des fondateurs et directeurs de la Société de Protection des Vieillards, des Femmes et des Enfants.

Toujours affable, le cœur sur la main, cherchant toujours à rendre justice, le chef Benoit est aussi aimé de ses hommes qu'il est populaire auprès du public.

En 1871, le 4 novembre, il épousa Mlle Rose-Délima Dussault. Trois garçons et trois filles sont issus de cette union, dont un garçon et deux filles survivent. Son fils Arthur est employé dans le bureau du contrôleur, à l'Hôtel de Ville. Une de ses filles, Albiana, est mariée au Dr Walter Lewis, de Saint-Philippe d'Argenteuil.



EDWARD JACKSON,
Sous-Chef du Service des Incendies. Division Centre.

Photo. J. A. DUMAS,
121 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

EDWARD JACKSON.

Sub-Chief E. Jackson, of the Fire Department, was born at Montreal, January 23, 1842. The older citizens of Montreal remember his father, Donald Jackson, and his mother, Mary Vaughan.

The first rudiments of education, Mr. Jackson received from the Brothers of the Christian Schools. It was his pleasure, even as a boy of fourteen, to assist the historical brigade of volunteers fire fighters who, in those days of hand reels and awkward apparatus, many times saved Montreal from destruction by conflagrations.

Thirteen years later, in 1869, (Mr. Jackson was then 27), when the regular fire brigade was organized, he was one of the first to apply for a position. He was appointed foreman of No. 7 Station, a position he held until 1889, when he was appointed sub-chief.

During his career, sub-chief Jackson has always displayed unflinching courage and zeal in protecting the people's interests. It is to his credit that he has never failed to answer a call to an important fire in the city.

In the event of chief· Benoit's absence, sub-chief Jackson replaces him. As a private citizen, Mr. Jackson is held in high esteem.

Sub-chief Jackson has two children, a son, Donald Alphonse, and a daughter, who is now Mrs. Annie McMahon.



CLEOPHAS DUBOIS,
Sous-Chef du Service des Incendies. Division Est.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

CLÉOPHAS DUBOIS.

Le sous-chef Dubois naquit à Sainte-Julie de Verchères, le 2 août 1854, du mariage de Louis Dubois, cultivateur, et d'Elmire Blain. Il reçut une instruction élémentaire aux écoles de son village natal.

A l'âge de quatorze ans, il quitta sa famille pour venir chercher fortune à Montréal. Il entra et demeura trois années au service de M. F. X. Saint-Charles, le président actuel de la Banque d'Hochelaga, qui, à cette époque, faisait un gros commerce de farine, rue William. De là, se sentant une vocation pour une carrière plus active, il fit partie pendant quatre ans, du corps de police et de pompiers de la ville de Saint-Henri.

Ses aptitudes l'ayant mis en évidence, il fut appelé en 1877, à la brigade des pompiers de Montréal, où il continua à se distinguer. Il fut promu successivement ; capitaine au poste No. 4, carré Chaboillez ; capitaine du corps de sauvetage, au poste No. 2, rue Saint-Gabriel ; et finalement, le 4 mai 1892, à sa position actuelle de sous-chef du district Est de la Cité.

Le 16 octobre 1877, il épousa Mlle Justine Sénécal, de Saint-Henri de Montréal. Dix enfants sont issus de ce mariage, quatre garçons et six filles.

C'est un de nos plus dévoués officiers de la brigade, qui toujours se tient à son poste, prêt à voler partout où l'incendie se montre dans notre cité. Il est membre des Forestiers Indépendants, et de l'Ancient Order United Workmen.



JOSEPH-THEODULE ST-PIERRE,
Sous-Chef du Service des Incendies. Division Nord-Est.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

JOSEPH-THÉODULE SAINT-PIERRE.

M. Joseph Théodule Saint-Pierre, sous-chef de la brigade d'incendie, est né à Québec le 10 février 1856, du mariage de Mathieu Saint-Pierre, ex-sergent de police de Montréal, et de Sophie Angers. Il a fait ses études élémentaires chez les Frères de la Doctrine Chrétienne, puis a appris pendant quatre ans le métier de tonnelier.

Il est entré dans la brigade, le 35 août 1875, et le 17 février 1878, a épousé Mademoiselle Marie E. Aumond. De ce mariage sont issus trois garçons et six filles. Il a été nommé capitaine le 1er avril 1886, contre-maître de la voiture de sauvetage du poste de la rue Saint-Gabriel, le 15 mars 1894, et sous-chef du district nord-est de la cité, le 4 mai 1899.

Très actif, très brave, M. Saint-Pierre est fort estimé de ses chefs. Il appartient à la Société de Bienfaisance des Pompiers, de l'A. O. U. W. et de la C. M. B. A.



JOHNSTON MITCHELL,
Sous-Chef du Service des Incendies. Division Ouest.

Photo. J. A. DUMAS,
121 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

JOHNSTON MITCHELL.

Mr. Johnston Mitchell, assistant-chief of the Montreal Fire Brigade, is justly considered as one of the best officers of the brigade.

He is a son of the Emerald Isle, and was born at Irwin's Town, on September 28th 1847. His father Wm. Mitchell, married his wife Margaret Johnston, mother of Sub-Chief Mitchell, in Ireland.

Sub-Chief Mitchell received an elementary education in the schools of his native town. He was yet in his teens when he came to Montreal, in 1864. After three years farming in the vicinity of the city, he entered the employ of Childs and Mathewson, wholesale grocers

On August 14th 1870, he joined the Montreal Fire Brigade, and earned his captaincy seven years thereafter.

During January 1900, he was promoted to the high post he now occupies, in succession to the late John Beckingham.

He is a member of the Montreal Firemen Benevolent Ass'n; The Canadian Order of Foresters and the A. O. U. W.

He was married on November 16th 1873, to Miss Catherine Hamilton, and their family consists of three sons and three daughters.

Mr. Mitchell is well known throughout Canada, as a successfull dog fancier and breeder, winning many valuable trophies at Canadian dog shows.



JOSEPH BEAULIEU,
Pourvoyeur du Département des Incendies.

Photo. J. A. DUMAS,
121 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

JOSEPH BEAULIEU.

M. Joseph Beaulieu est aujourd'hui âgé de 60 ans. Il est né à Montréal le 9 janvier 1843, du mariage de Joseph Beaulieu, négociant, et de Sophie Auger. Il a reçu son instruction commerciale chez les Frères des Ecoles Chrétiennes, et a épousé, le 7 janvier 1867, Mlle Tharsile Lafleur. De ce mariage sont issus onze enfants, six filles et cinq garçons, dont deux seulement, une fille et un garçon, survivent.

D'abord pompier volontaire, de 1859 à 1863, il est entré, le 1er mai 1863, dans le corps permanent des pompiers de la ville. Le 8 février 1869, il a été nommé capitaine du poste No 4, Carré Chaboillez, et, pourvoyeur du département d'incendie, le 24 mars 1886. Il est, depuis 1892, trésorier de l'Association de Bienfaisance des Pompiers.

M. Beaulieu a été président de la Société Saint-Vincent de Paul (conférence Saint-Antoine) pendant sept ans; trésorier de la Congrégation des Hommes de Villemarie, à Notre-Dame des Anges, pendant trois ans; membre du Conseil de l'Adoration Nocturne, et marguillier de la paroisse de Sainte-Hélène. Il est le fondateur du fonds de retraite des pompiers, et fait partie du bureau de l'Association des Pompiers, depuis 1863. Il a fait du service sous les chefs Alex. Bertram W. Patton et Z. Benoit.

Il n'est guère besoin de faire l'éloge de la bravoure de M. Beaulieu. Depuis 1880, il porte une jambe artificielle, ayant eu une jambe fracturée au feu de Benning & Barsalou, le 21 décembre 1879; il sembla alors, que cette jambe malchanseuse était destinée a être perdue, parce que dans une autre occasion, au mois d'octobre 1859, en répondant à une alarme sur le Chemin Papineau, il se brisa cette même jambe.



L.-ALFRED D'AMOUR,
Secrétaire de la Commission et du Département des Incendies.

Photo. J. A. DUMAS,
121 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

Au commencement de janvier 1903, sur la sollicitation spéciale de M. l'échevin H. Laporte, président des finances, M. Beaulieu a été nommé à l'unanimité des voix des membres du Conseil, pourvoyeur des divers départements de la corporation.

M. Beaulieu possède la confiance absolue du Conseil, et des différents chefs du gouvernement municipal et du public en général.

L. ALFRED D'AMOUR.

M. D'Amour est né à Montréal, le 12 mai 1866, du mariage d'Alfred D'Amour, notaire, et de Georgiana Pelletier. Il a d'abord fréquenté les écoles de la commission scolaire catholique de Montréal, puis a suivi les cours de médecine comparée de l'Université Laval. Il a reçu son diplôme de médecin vétérinaire en 1890. C'est un studieux et il a lui-même complété son instruction.

Entré au service de la ville, en 1882, comme attaché au bureau de M. Champagne, inspecteur des chaudières, il est, depuis 1888, secrétaire de la Commission de l'éclairage et du service des incendies. Il est aussi secrétaire de l'Association de Bienfaisance des Pompiers.

M. D'Amour a fait la campagne du Nord-Ouest en 1885, avec le 65e, il était sergent porte-drapeau. Il reçut son baptême de feu, à la Butte aux Français, et à son retour de l'Ouest, fit six ans de service dans la batterie de campagne de Montréal.

Il a été professeur de matière médicale à l'Ecole de Médecine Vétérinaire de Montréal.

De son mariage avec Mlle Marie-Antoinette Pepin (24 novembre 1892) sont nées trois charmantes fillettes.



FRANKLIN HODGKINS BADGER,
Ex-Surintendant du Département du Télégraphe d'Alarme.

Photo. J. A. DUMAS,
121 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

THE LATE FRANKLIN HODGKINS BADGER.

The announcement of the death of Mr. F. H. Badger, Superintendent of the Fire Alarm Department, which occurred in Portland, Maine, on the 30th of July last, was received with much regret at the City Hall.

The late Mr. Franklin H. Badger was born in Salem, Massachussetts, in 1835. He was the son of Stepthen Badger, by his wife, Clarissa Caldwell; his father was shipwright. In early manhood he went to Boston and entered the service of the Fire Alarm Office. When Montreal established its fire alarm system, in 1863, he was chosen as its superintendent, a post he worthily filled to the close of his life.

Mr. Badger, many years ago, saw that electricity would work a revolution in the world of industry; it was his good fortune to enjoy the friendship of many leaders in that revolution. Among his associates in Boston, were Moses G. Farmer, a prolific inventor of telegraphic apparatus and electric motors; and Joseph B. Stearns, whose instruments for sending two telegrams, at the same time, in opposite directions over a wire, brought him fame and fortune. In the three memorable years ending with 1878, the telephone, the incandescent bulb, and the arc lamp were brought to perfection. Their inventors found in Mr. Badger an ally and trusty adviser, with a thorough mastery of mechanical details and a firm grasp of broad principles of construction. At that time he narrowly missed becoming a millionnaire. In its original form, the telephone of Prof. Bell had a tone so feeble and wavering as to be little else than an interesting toy, the inventor offered a half interest in his patent to Mr. Badger



FEU FRANÇOIS-XAVIER GAUTHIER,
Ex-Assistant-Surintendant du Télégraphe d'Alarme.

Photo. J. A. DUMAS,
121 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

for $10,000. Soon afterward, the carbon transmitter, devised by Elihu Blake, gave the telephone, both loudness and clearness, and the Bell patent forthwith became worth many millions.

In 1862, Mr. Badger married Caroline S. Whitney. He left one son and one daughter, both born in Montreal.

FEU FRANÇOIS-XAVIER GAUTHIER.

Le titulaire de la position d'assistant-surintendant du département du télégraphe d'alarme de la municipalité, est un des plus vieux et des plus fidèles employés de l'Hôtel-de-Ville.

Né à Saint-Roch de l'Achigan, le 1er mai 1829, du mariage d'Antoine Gauthier, cultivateur, et de Marguerite Ethier, M. F. X. Gauthier vint à Montréal à l'âge de neuf ans, et reçut son éducation chez les Frères de la Doctrine Chrétienne.

Après avoir été employé à la Cie du Grand-Tronc durant dix ans, il entra comme télégraphiste au bureau du télégraphe d'alarme, qui venait d'être créé, en janvier 1863. M. Gauthier a donc atteint ses quarante ans d'état de services à l'Hôtel-de-Ville, le 9 janvier 1903. Marié à Marie-Louise Phoébé Généreux, le 18 octobre 1852, il devint le père de neuf enfants, dont deux filles sont religieuses chez les Dames de la Congrégation Notre-Dame. L'un de ses fils, Edgar, fait partie de la maison Galarneau & Cie. Un autre de ses fils est M. l'abbé Henri Gauthier, membre bien connu de la Compagnie de Saint-Sulpice; et le plus jeune, Georges, est secrétaire privé de Monseigneur l'Archevêque de Montréal.

Comme on le voit, M. Gauthier est à la tête d'une famille, qui a fourni son contingent à la religion, et qui a été bénie de Dieu.



JAMES FERNS,
Surintendant du Département du Télégraphe d'Alarme.

Photo. J. A. DUMAS,
121 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

N. B.—Ces lignes étaient écrites lorsque la mort est venue frapper ce vieux et fidèle fonctionnaire. Il succombait, le 31 mai 1903, à une complication de maladies de cœur et de reins, dont il souffrait depuis plusieurs mois.

Un journal de cette ville, faisant l'appréciation de sa carrière disait : "Météorologiste distingué, personne mieux que lui n'était en état de faire, soit des pronostics sur la température probable, soit des relevés intéressants sur les statistiques passées qu'il tenait avec un soin irréprochable. L'anémomètre, le pluviomètre, les baromètres anéroïde, mercuriel, etc., n'avaient pas de secrets pour lui. Les journalistes le consultaient continuellement, comme on aurait consulté un almanach encyclopédique.

"Tous les employés de l'Hôtel-de-Ville avaient, le matin, un bon mot à l'adresse de M. Gauthier. C'est au département des alarmes, dont il était l'assistant-surintendant, et où on connaissait mieux le défunt, qu'on semble le regretter davantage. Le surintendant intérimaire, M. Ferns, disait : " C'est un des serviteurs de la ville les plus dévoués, que Montréal vient de perdre. D'une ponctualité scrupuleuse, on n'a jamais ouï dire que M. Gauthier ait refusé un service."

JAMES FERNS.

In this age of electrical wonders, the electric fire alarm system of a modern city, probably ranks in the first place of all telegraphic appliances, and the responsibility that befalls on the one, superintending this department, is very considerable.

The present superintendent of this department is Mr. James Ferns, son of the late Mr. John Ferns, pay-master of the Montreal Harbour, and Mary Jane Martindale Ferns. The



ARTHUR PARENT
Surintendant du Département de l'Eclairage.

Photo. J. A. DUMAS,
121 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

superintendant of the Fire Alarm department is a thorough electrician, and his reputation extends far across the forty-fifth line and even beyond the seas. Mr. Ferns has been connected with his department for nearly forty years and, as he is a strenuous worker, his advancement in electrical engineering was rapid.

Mr. Ferns was born in Montreal, on March the 10th 1854. His primary and commercial education confirmed him as a leader in the class rooms of the British and Canadian Schools.

He entered the service of the corporation, in the Alarm Department, in 1866, in order to devote all his time to the study of electricity. In 1878, Mr. Ferns was put in charge of all wires and instruments of the Alarm system, and has kept this important assignment, to the entire satisfaction of his employers, ever since. When Mr. Gauthier the superintendent of this service retired, owing to ill-health, Mr. Ferns was chosen to replace him, and upon the death of Mr. F. H. Badger, superintendant of the department, he was appointed to succeed him. All the members of the Fire and Light Committee have great confidence in Mr. Ferns.

Mr. Ferns is a prominent member of the Independant Order of Foresters.

He married Miss Asenath Blake Whitney, of Richmond, Me., on January the 26th, 1878, and is the father of two brilliant daughters, Misses Veronica Evelynn, and Eleonore Constance Ferns.

ARTHUR PARENT.

Au nombre des jeunes gens au service de la municipalité de Montréal, il n'en est guère qui réunissent plus que M. Arthur Parent, les solides qualités de l'employé fidèle et

éclairé. Travailleur infatigable, il résolut, dès son entrée à l'Hôtel de Ville, de se faire une carrière, en apportant à l'accomplissement de ses fonctions d'électricien, de l'étude, de l'énergie et de l'assiduité. Jointe à ces éléments d'ordre moral, son urbanité irréprochable en fait un des fonctionnaires les plus populaires de l'Hôtel de Ville. Les services précieux qu'il rend, sont tenus pour indispensables par les échevins et en particulier par la Commission des incendies et de l'éclairage. Bien que jeune encore, il occupe aujourd'hui, l'importante position de surintendant du service de l'éclairage.

Lors de la maladie de M. F. H. Badger, en mars 1903, la Commission des incendies le nomma surintendant interimaire. Depuis la mort de M. Badger, en juillet dernier, M. Parent continua a remplir les fonctions de surintendant et, le 10 août suivant, le Conseil de la ville le nomma unanimement surintendant du service de l'éclairage.

M. Arthur Parent est né à Montréal, le 7 décembre 1874, du mariage de M. Chs. Hector Parent, courtier bien connu de notre ville, et de Dame Emely Wight, d'origine écossaise. Il reçut son éducation dans une de nos bonnes academies, et fit deux années au collége Sainte-Marie. A sa sortie du collége il passa au *Prix Courant*, pour, de là, entrer dans le service municipal, le 29 juin 1890.

Membre de l'International Correspondence School, de Scranton, Pa., il fait aussi partie de plusieurs cercles de Montréal, entr'autres du cercle Saint-Denis.

Le 24 avril 1900, il épousait Mlle Marie-Louise Brière; deux filles, Germaine et Géraldine, sont nées de ce mariage.

Dans le service municipal, les fonctions de M. Parent consistent à surveiller tout le système d'éclairage de la ville et à voir à ce que la compagnie, chargée de nous donner le luminaire, exécute son contrat à la lettre. Dans le but de se

tenir au courant de la science, en matière d'électricité, M. Parent ne dédaigne pas de suivre, actuellement encore et assidument, un cours d'ingénieur, travail qui l'honore et lui réserve aussi un avenir enviable.



EDOUARD-OCTAVE CHAMPAGNE,
Inspecteur des Chaudières.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

EDOUARD OCTAVE CHAMPAGNE.

M. Edouard-Octave Champagne, inspecteur des chaudières de la Cité de Montréal, occupe l'une des situations les plus grosses de responsabilité dont puisse disposer le service municipal. Sur lui repose virtuellement la sécurité de milliers et de milliers d'ouvriers. Qu'il remplisse ces fonctions avec un soin et une science hors ligne, l'absence d'accidents qui caractérise notre ville, le crie assez haut.

En une circonstance mémorable, lors du grand incendie de la Longue-Pointe, sa conduite héroïque a rendu son nom populaire et fameux à travers tout le pays. Il se lança à travers les flammes, et, au risque de sa vie, sauva plusieurs des malheureux aliénés.

De pareils actes ne s'oublient pas et donnent la pleine mesure de l'homme.

M. Champagne est né à Sorel, le 15 juillet 1848, du mariage d'Edouard Champagne et de Marie-Anne Veilleux. Après avoir fréquenté l'école des Fréres et une école privée, il entra aux ateliers de MM. Barthley & Amesse, et en sortit mécanicien de première classe. Il décrocha successivement, et avec un succès brillant, tous les diplômes de mécanicien et de navigateur, et fut finalement nommé en 1878, inspecteur des chaudières de la Cité de Montréal.

M. Champagne est un sportsman fort connu, grand chasseur et tireur émérite. Très populaire et d'un caractère extrêmement sympathique, il a été nommé par ses collègues Président de l'Association des Inspecteurs des Chaudières des Etats-Unis et du Canada.



RICHARD MARCHAND,
Assistant-Inspecteur des Chaudières.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

RICHARD MARCHAND.

M. Marchand est né à Champlain, le 19 septembre 1865, du mariage de Ferdinand Marchand, ingénieur mécanicien, et de Arline Morin. Il fit ses études à l'école commerciale de son village natal.

Il fut d'abord employé à la "Ottawa River Navigation Company," et plus tard, passa chez MM. Gilbert, mécaniciens constructeurs.

Ayant résolu d'embrasser la carrière de la mécanique stationnaire, M. Marchand entra, comme ingénieur, au département d'incendie de la municipalité de Saint-Henri, en 1892, après avoir passé un examen brillant devant les inspecteurs officiels des chaudières à vapeur.

Plus tard, la "Montreal Water & Power Co." lui confiait la surveillance de son aqueduc, charge qu'il occupa jusqu'à sa nomination à la position qu'il occupe depuis l'automne de 1901.

M. Marchand est un employé dévoué, honnête et studieux. Le succès a couronné ses efforts. Il est le président de l'Association des Ingénieurs Mécaniciens depuis plusieurs années. Il est très estimé parmi ses confrères.

M. Marchand est marié depuis le 1er juin 1891 avec Mlle Anasthasie Bessette, native de Saint-Rémi; un garçon et quatre filles sont issus de ce mariage.



ALCIDE CHAUSSE,
Architecte et Inspecteur des Bâtiments.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

ALCIDE CHAUSSÉ.

M. Alcide Chaussé, architecte, inspecteur des bâtiments, depuis le 21 mai 1900, est le fils de l'échevin et de Madame Chaussé, née Rose-de-Lima Rivet.

Il est né à Saint-Sulpice, comté de l'Assomption, le 7 janvier 1868. Elève de l'Académie Sainte-Marie, il a fait ses études professionnelles à Montréal chez M. Alphonse Raza et chez les meilleurs architectes de Chicago. Il pratique sa profession depuis l'âge de vingt ans.

Lors de sa nomination au poste d'inspecteur des bâtiments, le revenu annuel de ce département n'était que de $250; il est aujourd'hui de plus de $6,000.

M. A. Chaussé a épousé le 8 septembre 1894, Mlle Rose-de-Lima Renaud, dont il a un fils, Marcil.

M. Chaussé est membre fondateur de l'Association des Architectes de la Province de Québec; membre du Bureau des Examinateurs de Plombiers de Montréal; de la Chambre de Commerce; trésorier de la Chambre Syndicale de Construction; membre de l'American Statistical Association; de l'American Society of Municipal Improvement; de l'American Public Health Association; associé à la Société Canadienne des Ingénieurs Civils; membre correspondant de la Société Centrale des Architectes français; de la Société Centrale d'Architecture de Belgique; de la Sociedad Central di Arquitector de Madrid; de la Société Nationale des Architectes de France; de l'Architekten-Verein de Berlin; de l'American Institute of Architects; etc., etc.; commissaire-ordonnateur général de l'Alliance Nationale; vice-président du Cercle Jeanne-d'Arc, même association; commissaire de la Cour Supérieure. Il a été président de l'Association Saint-Jean-Baptiste, section Sainte-Brigide, etc.



H.-EUGENE LEVESQUE,
Assistant-Inspecteur des Bâtiments.

Photo., J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

H. EUGÈNE LÉVESQUE.

M. H.-Eugène Lévesque, du service d'inspection des bâtiments de la ville de Montréal, est encore un tout jeune homme.

Il est né à Montréal même, le 31 mai 1869, du mariage de Herménégilde Lévesque et d'Elisa Tétreault.

Après un brillant cours commercial à l'Ecole Belmont et au Montreal Business College, il débuta dans le commerce, mais, bientôt il entreprit de suivre la carrière de son père, et se fit menuisier-constructeur en tous genres d'édifices.

Au nombre des importantes maisons manufacturières qu'il a construites, nous citons avec plaisir les beaux moulins de MM. Dufresne & Frères, à Windsor Mills, cette construction appartient maintenant à la "Canada Paper Co".

M. Lévesque est membre de la Cour Lafontaine de l'Ordre des Forestiers Catholiques.

Il est marié, depuis le 11 juin 1895, avec Mlle Régina Dusseault, de Waterbury, Conn., et est le père de quatre enfants.

Son frère, M. l'abbé Ovide Lévesque, est vicaire à l'église Saint-Louis de France.





DAMASE-PRIMAT PERRIN,
Secrétaire du Département des Expropriations.

DAMASE PRIMAT PERRIN.

M. Damase-Primat Perrin, secrétaire du département des Expropriations et Réclamations à l'Hôtel de Ville, est né à Saint-Stanislas de Batiscan, le 10 décembre 1866, du mariage d'Hercule Perrin, instituteur, et de mademoiselle Mathilda Marcotte.

Il fit ses études à l'Académie Sainte-Marie de Montréal, coin des rues Visitation et Craig.

Au sortir de l'école, il fut employé dans diverses maisons de nouveautés en gros : Foster, Baillie & Co.; Alexander Walker et J. G. McKenzie & Co.

Il entra au service de la ville, en 1892. Pendant six mois, il fut attaché au bureau du greffier et, depuis dix ans, il est au bureau des Evaluateurs.

En mars 1902, lors de la mort de M. P.-P. Bourque, il fut chargé de le remplacer comme secrétaire du Département.

Il fut nommé commissaire de la Cour Supérieure, le 6 mai 1902, et juge de paix, le 25 avril 1903.

Il est aussi, membre bienfaiteur de la Garde Indépendante Ville-Marie, et a fait, pendant plusieurs années, partie du 65e régiment.

M. Perrin a épousé, le 19 mars 1898, mademoiselle Yvonne Prévost ; un fils est né de ce mariage.



THOMAS-W. LESAGE,
Assistant-Surintendant du Département de l'Aqueduc

d'établir un champ d'épuration pour recevoir les eaux d'égouts du quartier Saint-Denis. M. Janin appliqua avec des résultats satisfaisants les théories qu'il avait si bien pronées.

Entré au service de la cité, en 1898, comme surintendant intérimaire de l'aqueduc, durant la maladie du surintendant d'alors ; nommé ensuite assistant, il occupe aujourd'hui les fonctions de surintendant de cet important département à la satisfaction du public et du Conseil Municipal. Le Conseil d'Hygiène de la Province, appréciant son expérience et ses connaissances, l'a également nommé ingénieur consultant.

THOMAS-W. LESAGE.

M. T.-W. Lesage est né à Montréal, le 29 décembre 1861, du mariage de Louis Lesage, de son vivant surintendant de l'aqueduc de Montréal, et d'Eliza-Jane Harrington.

Il a fait ses études classiques au collége de Montréal, d'où il sortit, en 1880, pour étudier le génie civil à l'Université McGill, qui lui confera des degrés en 1885.

De 1887 à 1900, il fut employé comme assistant-ingénieur à la commission de la voirie de Montréal, remplissant ses fonctions de manière à mériter les éloges et la confiance des échevins. En 1900, il fut nommé assistant surintendant de l'aqueduc, poste qu'il occupe actuellement.

Il a épousé, en 1890, Rose Troutbeck ; huit enfants sont issus de ce mariage, dont quatre survivent.

M. Lesage est membre de la société de bienfaisance A. O. U. W. et de C. B. L.



FRANK DOWD,

Secrétaire de la Commission et du Département de l'Aqueduc.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

FRANK DOWD.

The superintendent of the water Department has a valuable assistant in the person of his secretary, Mr. Frank Dowd. The various committees, which have controlled the work of the water department, have also appreciated his services. Mr. Dowd was born in this city, December 16th, 1864. His father was Mr. Frank Dowd and his mother Alphonsine Lepage. His education was received at the Catholic Commercial Academy, St. Catherine street. When but 15 he entered — in September 1879 — the employ of Greene, Sons & Company, wholesale furriers. The following year, however, he was appointed to a position in the office of the superintendent of the water works. He filled various positions during the ten following years, until 1890, when he was appointed to his present one, secretary of the Department, by a resolution of the City Council. He is a member of the C. M. B. A. branch 54. In April 1891, Mr. Dowd married Caroline Hastie. From this marriage, one daughter and two sons were born.

Mr. Dowd is an enthusiastic sportsman for sports sake, and one of the best shots in the Montreal district.



J.-E.-ADRIEN BIRON.
Surintendant des Marchés.

J. E. ADRIEN BIRON.

Le surintendant des marchés est né à Saint-Cuthbert, comté de Berthier, le 16 décembre 1866, et est fils de feu le notaire F.-X.-A. Biron et de Dame Noémie Fiset, il fit une partie de son cours classique au collège de Joliette, et alla suivre un cours commercial à l'Université d'Ottawa.

En 1885, il débuta dans le commerce général à Saint-Ephrem d'Upton, comté de Bagot, et l'année suivante, il vint se fixer à Montréal, où il entra au service de la Banque Ville-Marie, en qualité de comptable, position qu'il occupa durant près de quatre années.

Dans l'été de 1889, il quitta la Banque Ville-Marie pour entrer à l'emploi de la Cité, en qualité de premier secrétaire du département de la police. Plus tard, il fut promu à la position de comptable à la Cour du Recorder.

En 1900, le Conseil de la ville, ayant décidé de mettre le département des marchés sur un pied d'égalité et d'efficacité avec les autres départements, en plaçant un chef à sa tête, M. Biron fut un des candidats à cette charge, et réussit à se faire nommer par le Conseil de la ville, en juillet de la même année.

M. Biron a justifié la confiance que le Conseil avait placée en lui ; il a déployé à la tête de son département les qualités, que sa position exigeait, et il a opéré d'excellentes réformes dans l'administration des marchés, dont il est le surintendant.

Le 4 février 1889, M. Biron épousa Mlle Alma Leduc, seconde fille de feu Léon Leduc, ancien député du comté de Richelieu à l'Assemblée Législative.

De ce mariage, trois enfants sont nés, dont deux seulement survivent; François-Xavier, âgé de onze ans, et Léontine, âgée de huit ans.

ARTHUR LEBLANC.

M. Arthur Leblanc, secrétaire de la commission et du département des marchés, est né à Montréal, le 21 novembre 1858. Il est le fils de feu Germain Leblanc, épicier, et de Dame Rose de Lima Bouiez.

Après un cours d'études à l'Académie Commerciale Catholique, il entra au service de MM. Gauthier & Cie., épiciers, et quatre ans plus tard, à l'emploi de la maison Dufresne & Mongenais. Quittant cette dernière maison, il se livra au commerce à commission.

En novembre 1900, le conseil municipal de Montréal le nomma commis-collecteur, au marché Bonsecours, et en février 1901, il devint clerc-assistant du marché. L'an dernier, au mois d'avril de l'année 1902, il fut promu au poste qu'il occupe aujourd'hui.

M. Leblanc épousa, le 24 janvier 1884, Melle Rose-Alma Delude ; cinq enfants sont issus de ce mariage, dont trois sont encore vivants.



Dr LOUIS LABERGE,
Médecin-Officier de Santé. Chef du Département d'Hygiène.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

Dr LOUIS LABERGE.

Le docteur Louis Laberge, chef du service municipal de santé, est un Montréalais de naissance. Il est né le 17 juin 1849, et est le fils de M. Louis Laberge, marchand.

Il fit ses études classiques dans quatre colléges différents et fut admis à la pratique de la médecine et de la chirurgie en 1874.

Il fut attaché au service municipal de la vaccination publique en 1876, et lors de l'épidémie de 1885, fut nommé chef du service de santé de la ville.

Depuis 1902, il est professeur d'hygiène à la faculté de médecine de l'Université Bishops.

Le docteur Laberge est l'auteur d'une méthode spéciale de traitement pour la guérison du bigaiement et des autres défauts de la parole, méthode qui a fait ses preuves depuis 1880.

Il est membre de plusieurs sociétés scientifiques et philanthropiques, entre autres de la Ligue pour la prévention de la Tuberculose, de la Société des Numismates, de la Société Française d'Hygiène de Paris, etc.

M. le docteur Laberge a rendu de grands services à la ville.



JOSEPH-EMERY DORE,
Ingénieur Sanitaire. Département d'Hygiène.

Photo. J. A. DUMAS,
121 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

JOSEPH-EMERY DORÉ.

M. Doré est né à Laprairie, le 19 avril 1857, du mariage de Pierre-Martin Doré et d'Esther Brosseau. Il fit son cours au Collège de Sainte-Marie de Montréal, ensuite il entra à l'Ecole Polytechnique, où il obtint avec grands succès, son diplôme d'ingénieur civil. En sortant de cette institution, il entra au service du gouvernement fédéral, département des canaux et chemins de fer. Durant cinq années, il resta au service du gouvernement.

M. Doré abandonna le service du gouvernement canadien pour accepter une position très lucrative, aux Etats-Unis, dans la construction des chemins de fer. Fort de l'expérience ainsi acquise, M. Doré revint à Montréal en 1889, et ouvrit un bureau d'ingénieur civil, arpenteur et architecte. Il s'associa dans ce but avec M. Charbonneau. Les deux associés continuèrent l'exercice de leur profession, avec succès, sous la raison sociale, Doré & Charbonneau, jusqu'en 1893.

A cette époque, le Conseil de la ville sentit le besoin de réorganiser le service de la salubrité publique, et créa la position d'ingénieur-sanitaire. M. Doré, ayant demandé cette position, triompha de plusieurs rivaux sérieux et l'obtint, le 14 octobre 1892. La tâche qu'il entreprenait était loin d'être facile, mais il se mit résolument à l'œuvre et justifia pleinement les espérances que l'on avait fondées sur lui.

Sa première œuvre fut de corriger les règlements de drainage et de plomberie. Il s'occupa ensuite de l'hygiène des écoles et il fut, en 1895, appelé à faire une conference sur ce sujet devant l'American Sanitary Association, siégeant à Montréal. Il a aussi fait de nombreuses recommandations au conseil dont l'importance est indiscutable.



Dr JOSEPH-EDOUARD LABERGE,
Officier Médical en Chef des Maladies Contagieuses. Département d'Hygiène.

Avant 1893, la ville faisait faire, par contrat, l'enlèvement des déchets. Dans le but de réduire les dépenses de ce service, le Conseil de ville résolut d'entreprendre lui-même la direction de ce travail, sous le contrôle du département de santé, et confia la direction de ce service spécial à M. Doré, qui réussit à organiser et conduire ce nouveau département, avec habileté et succès, jusqu'en 1900, où un surintendant pour le département d'incinération fut spécialement nommé.

M. Doré se trouve donc à avoir inauguré le système de l'incinération créé par le Conseil de ville, et c'est même sous sa direction et sous sa surveillance, que l'incinérateur a été construit en 1894. De 1896 à 1900, M. Doré qui avait eu, autrefois, un assistant pour le service des vidanges, sut se dispenser des services de ce dernier, et assumer seul la besogne de cette charge.

M. Doré épousa, en 1894, Marie-Louise-Alexandrine Laurent, fille de feu l'ex-échevin Michel Laurent.

Il est membre de la Société des Ingénieurs Civils du Canada et de France; ingénieur consultant du Bureau d'Hygiène Provincial, et membre de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

JOSEPH-EDOUARD LABERGE, M. D.

Joseph-Edouard Laberge, M. D., est né à Sainte-Philomène comté de Chateauguay, le 15 septembre 1863. Son père, feu Edouard Laberge, était médecin, et représenta le comté de Chateauguay au Parlement Provincial. Le nom de sa mère est Nathalie Poulin.

Le Dr. J.-E. Laberge fit ses études classiques au Collège de Montréal, et, en 1884, il était admis à l'étude de la médecine; quatre ans plus tard, en 1888, il recevait de l'Université Laval le titre de Docteur en Médecine.



Mlle ANNIE MONTGOMERY,
Surintendante de l'Hôpital Civique.

Après avoir exercé sa profession, pendant trois ans, à Sainte-Philomène, il fut nommé interne en chef de l'hôpital Notre-Dame. Un an après, en 1892, il allait compléter ses études médicales en Europe, où pendant trois ans, il suivit les cours de l'université et des hôpitaux de Paris. En 1893 et en 1894, il fut élève de M. Roux, à l'Institut Pasteur. Quelque temps après son retour à Montréal, en 1895, le Dr. Laberge fut nommé médecin de l'hôpital des maladies contagieuses, puis Bactériologiste de la ville de Montréal. Depuis le 1er janvier 1902, il est chargé du département, qui a pour but, l'extirpation des maladies contagieuses

Il est membre de la Société Médicale de Montréal et de la Medico Chirurgical Society.

Le Dr. Laberge est l'auteur de plusieurs travaux scientifiques. En 1895, il présenta un travail à l'American Public Health Society, alors en séance à Montréal, "Sur les inoculations préventives des maladies contagieuses". Il est l'auteur de quelques autres travaux, entre autres, les suivants : "La diphtérie et son traitement", travail lu, en 1899, devant la Medico Chirurgical Society ; "De la désinfection", publié dans la Revue Médicale, en 1900 ; "The Administration of the Civic Health Department", publié dans le Montreal Medical Journal, en décembre 1901, et de plusieurs autres travaux.

Miss ANNIE MONTGOMERY.

In the many departments of the civic service, none requires more constant solicitude and delicate attention, than the one which ministers to those suffering from contagious diseases. The mission of the Health Department is indeed one of mercy, in which the heart enhanses the work of the



Dr. JOHN JOSEPH McCARRY, D. V. S.,
Inspecteur en Chef des Aliments. Département d'Hygiène.

intelligence. No one has a better claim to a reference in these brief sketches than Miss Annie Montgomery, lady superintendant of the Montreal Civic Hospital.

Miss Montgomery was born at Donegal, Ireland, in 1873, of the marriage of William Montgomery, of Londonderry, and Annie Bailie, daughter of the late captain William Bailie, of Donegal. In 1875, Miss Montgomery's parents came to Canada. She first received private tuition and afterwards attended the public schools of Toronto.

She entered the Toronto Isolation Hospital, as pupil nurse in 1893, and graduated four years later, in 1897, head of her class. She was that year, appointed head nurse, and subsequently became lady superintendant of that institution.

In 1900, Miss Montgomery resigned that position to accept that of lady superintendent of the Montreal civic hospital. Miss Montgomery is a constant student, she speaks both English and French fluently, and has written a series of articles on contagious disease nursing. In "Le Journal de Françoise" also appeared an article from her pen, on "The care of delicate infants".

Miss Montgomery makes a specialty of contagious diseases, and has had charge on three different occasions of small-pox epidemics, with marked success.

DR. J. J. McCARREY.

Dr. J. J. McCarrey is the chief of the City Food Inspection Department. His work has proved most efficacious and has been instrumental in contributing to the preservation of the public health.

Dr. McCarrey was born, at Montreal, January 14th 1877. His father is James McCarrey a well known hotel proprietor



LOUIS-FORTUNAT ROBERT,
Inspecteur des Boulangeries. Département d'Hygiène.

and Real Estate owner of the west end. Dr.
his early education at the Archibishop's Acad
street, and then attended the course of
Comparative Medicine, at McGill University, w
as veterinary surgeon in 1896. For two years
tion Dr. McCarrey practised his profession
devoted his time particularly to the study
1899, was appointed City Milk Inspector
carried on by Dr. McCarrey in favor of p
most effectual, and Montreal may now claim
the best milk supply of any city on the
campaign against impure or diluted milk
broadened out to embrace other articles of fo
Dr. McCarrey was appointed head of the
Department.

Dr. McCarrey is unmarried. As but na
in his profession, Dr. McCarrey is very prou
is recognized as one of our leading profess
" man's best friend."

LOUIS FORTUNAT ROBER

Le printemps dernier, la position d'inspec
geries a été créée par notre Conseil Municipa
une surveillance plus étroite sur la fabricatio
pain fourni à notre population.

Le premier titulaire nommé à cette po
Louis Fortunat Robert, dont le choix parait
l'approbation du public.

M. Robert est natif de Boucherville, où i
le 15 janvier 1867. Il est le fils de Michel Ro
et de Dame Délima Brunelle.



Dr JOSEPH-LOUIS DEMERS,
Inspecteur du Lait. Département d'Hygiène

Il fit ses études commerciales, partie à
partie au collége de Varennes.

En 1882, M. Robert vint s'établir à Mc
successivement, comme commis, aux établisse
& Benjamin et Dupuis Frères, marchands
Après huit ans de service, bien apprécié
maisons, M. Robert décida de se lancer dans
son compte, et fit partie de la maison Robert
rue Saint-Laurent. En 1894, M. Robert qui
pour s'occuper de transactions immobilières.
excellente réputation dans cette ligne d'a
moment où le Conseil jeta les yeux sur lui,
la position qu'il occupe actuellement. M. Rc
cours de l'Institut Sanitaire de Londres (Branc
où il remporta beaucoup de succès, ayant
diplômé, avec distinction, à Montréal. Ce d
mérité, démontre que M. Robert est qualifié
fonctions qui lui ont été confiées.

M. Robert a épousé, le 13 février 189
Robertine Jodoin; un garçon et trois filles
mariage; sa fille Yvonne seule survit.

JOSEPH-LOUIS DEMERS, M.

M. J.-L. Demers est né, le 1er octobre 18
de feu M. J. Demers, membre de l'ancien
Lamarche, Demers, Prévost & Cie, et de Em
de feu le colonel Jean Guy. Après avoir f
classiques, il obtint son diplôme de docteur e
l'Université Laval, en 1888. Il fait partie d
Microscopique de Chicago, et a fait aussi des é
de Microbiologie.



Dr ALPHONSE LESPERANCE,
Inspecteur du Lait. Département d'Hygiène.

M. Demers se mit tout d'abord au com
voyons occuper différentes positions dans des
tantes. Ce n'était cependant point là sa vo
l'appela à son service, et, en 1900, il était no
du lait.

Cette charge, dans une ville de l'importan
exige des aptitudes spéciales, des connaiss
M. Demers les possède, et il s'acquitte de s
satisfaction de tous.

Le 23 juillet 1892, il épousait Melle Agn
de M. F.-J. Béique, surintendant du canal d
Cinq garçons sont issus de ce mariage, savoir :
Paul-Emile, Louis-Philippe, George-Henri et Cl

Dr. ALPHONSE LESPERANC

Une des dernières nominations faites dans l
civique de Montréal, par notre Conseil Munic
du Dr. Alphonse Lespérance, qui a été nommé
lait, le premier mai 1903, comme conjoint au Dr

Le Dr. Lespérance est chargé de la surv
partie Ouest de la ville, tandis que le docteu
inspecter le lait dans la partie Est. L'augmentati
a nécessité ce changement. Le conseil s'est ren
la nécessité d'exercer une serveillance plus acti
qui nous est fourni, pour la cousommation, dans
et qui constitue un des premiers articles parmi
alimentaire. Les inspecteurs de lait ont donc
protéger le public contre toutes falsifications et
peuvent être commises, envers les consommateurs
alimentaire, qui est d'un usage si général.



Dr. HENRY W. COYLE,
Examinateur Médical. Département d'Hygiène.

Le docteur Lespérance est encore re
et déjà ses mérites ont su le faire remarqı
Montréal, le 9 avril 1874, du mariage d'Alpl
maître-boucher, et de Dame Marie-Jeann
commença ses études au Collège Notre-Dam
et suivit ensuite les cours de l'Académie
Longueuil. Il compléta son instruction en s
de professeurs privés.

Admis en 1894, à suivre les cours c
médecine comparée à l'Université Laval, il ol
comme médecin vétérinaire, en 1897. Il
fession avec succès, jusqu'à la date de sa n
inspecteur du lait. Nous n'avons aucun
Dr. Lespérance justifiera la confiance que l
l'ont nommé, ont mis en lui et qu'il fera pr
requises pour l'importante position qui lui a

M. le docteur Lespérance est célibataire.

Dr. HENRY W. COYLE.

Dr. H. W. Coyle, City Medical Examin
the town of Berthierville. He is the son of t
Coyle, who, in 1818, came from the county of
to Quebec, where he started a flour and grain
mother was Ann Jane Dixon, eldest daugh
Henry Dixon, of Berthier. Dr. Coyle was
English Grammar School in his native town
in medicine at McGill, in 1876. During the
of 1870, he served as staff-sergeant in th
battalion, commanded by Lieutenant-Colonel J

Dr. Coyle first practised his profession ir
1881, he married Rosina E. Warwick, daugl



Dr HENRI DAZE,
Vaccinateur Public. Département d'Hygiène.

Photo. J. A. DUMAS,
121 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

Wm. Warwick, of Toronto. Ten years late Montreal and was appointed public vaccin the western division of the City. Dr. Coyl experience in treating infectious diseases, and his work, obtained statistics, regarding the infectious diseases, in all the large centres o

He published in 1890, a comparative ta death rates of the principal large cities Dr. Coyle, in 1892, published a letter, claim Montreal's deaths, from preventable causes, presence of privy-pits in the City. He s localities, in which they were most numerou deaths. In 1901, the Council passed a law pits in the City. Dr. Coyle was instrum the city council render obligatory, the is certificates.

In 1894, at Dr. Coyle's suggestion, the cit hospital for the then existing scarlet fever epi Dr. Coyle was appointed Medical Examine Council, and is credited with being one of the and successful diagnosticians of infectuous America.

Dr HENRI DAZÉ.

Le Dr Dazé est né à Terrebonne, le 19 ja fait ses études classiques au collége Sainte-Ma puis il étudia la médecine au Collége Médical McGill. Au mois de mars 1885, il conquit son diplôme de médecin. La même année, il de la corporation dans le département d'hygièn

Sa position actuelle consiste à faire la va



MILTON L. HERSEY,
Analiste de la Cité. Département d'Hygiène.

Photo. J. A. DUMAS,
121 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

a visiter les manufactures, écoles et autres
à diagnostiquer les maladies contagieuses.
à remplir n'est pas toujours facile, et il
beaucoup de tact et de fermeté pour faire
ciencieusement, dans l'intérêt de la santé
prévenir et de combattre les maladies conta

Le Dr Dazé s'est montré tout à fait qu
l'importante position qu'il occupe. Il a épo
Fédora Rochon, fille de feu Ch.-Augustin R

MILTON L. HERSEY.

Mr. Milton L. Hersey, M. A. Sc., is the
the City of Montreal. He has earned du
office, a wide and highly creditable reputatic
on analyses and assays are always highly
and praised.

He was born in Montreal, on Augu
American and French Canadian parentage.
Randolph Hersey, is the President of the
Manufacturing Company of Montreal.

Mr. Milton L. Hersey received his
Montreal High School and McGill Univer
a time, lectured in the Faculty of Applied
always an ardent worker, and as Canada l
for his scientific advancement, he decided to
of study. He thrice crossed the Atlantic, t
and Germany, during the years 1889, 189c

In 1892, Mr. Hersey established, in
laboratories for commercial and scientific
chemical investigations. His laboratories
James street, in this City, are probably t
equipped private ones in Canada.



CAPITAINE JOSEPH-EDMOND DUROCHER,
Chef de la Police Sanitaire. Département d'Hygiène.

Photo. J. A. DUMAS.
121 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

In 1893, he was married to Miss Emm
of Bradford, England.

In February 1901, the Government o
Quebec, decided to open a bureau for
minerals, as an aid to the development
resources of the Province. The Honorable
then Minister of Mines and Crown Land
cabinet, concluded arrangements for the
Bureau in Montreal and Mr. Milton Hers
Provincial Analyst, and placed in charge, w
St. James street where it is now.

Mr. Hersey has served the Canadian
Company, for more than twelve years, as co

His duties, as Analyst to the City of
the analyses of foods and beverages of all
sale in the City.

Mr. Hersey is frequently called into Co
to give expert evidence on chemical matters.
specialty of analytical chemistry for about
and has had thirteen years experience as a

He is a member of the Engineer's Club
of The Society of Chemical Industry of L
and is a frequent contributor to scientific lite

JOSEPH-EDMOND DUROCH

L'inspecteur en chef et capitaine de la
de la cité, est né à Rigaud, comté de V
décembre 1838, du mariage de F.-X. Dur
et pilote, et d'Isabelle Leblanc dit Lacomb
instruction, d'abord à l'école modèle de son v



JOSEPH-ADRIEN LEGUERRIER,
Surintendant du Département de l'Incinération.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

au collège de Rigaud, maintenant connu collège Bourget, où il étudia jusqu'en Durocher en sortit pour se lancer dans le demeura jusqu'en 1882.

De 1882 à 1885, nous le voyons employ Saint-Vincent de Paul, qu'il quitta pour entr sanitaire de la corporation, où il occupe actue importante que nous avons mentionnée au c

C'est un fonctionnaire dévoué et actif, ses devoirs, et très compétent. Il voit à logements dans la cité, afin de prendre les pour la salubrité et la santé des citoyens, et chef, la police sanitaire, toujours prête à rem des citoyens à ce sujet.

M. Durocher a épousé, le 14 octobre 18 Elodie Lamoureux, native de Sainte-Scholasti sont nés de ce mariage, sept garçons et neu avril 1880, il épousa en secondes noces, M Castonguay, de Rigaud.

JOSEPH-ADRIEN LEGUERR

M. Joseph-Adrien Leguerrier, surinten rateur, est né à Sainte-Thérèse de Blainvill du mariage de J.-Victor Leguerrier, forgero Marie-Julienne Valiquette. Il a fait ses étu au collège de sa paroisse natale. De 1879 au service du C. P. R., comme contre-maît peinture, pour les ponts qui existaient alor année, il s'établit dans sa paroisse, com bois de sciage, puis, en 1890, transportait à de ses affaires.



WILFRID BIRTZ DESMARTEAU,
Surintendant du Parc de l'Ile Ste-Hélène.

De 1894 à 1899, il a exercé le mé
et est entré au service de la ville en 1901, (
de l'Incinérateur. On sait qu'il a accompl
dans ce département, qui était alors à son
bientôt à la hauteur des institutions sim
villes américaines.

M. Leguerrier fait partie des Artisans (
de la C. M. B. A., et des Forestiers I
occupé, dans chacune de ces associations, des

Il a épousé le 2 mai 1875, mademoise
Charbonneau, et de ce mariage sont nés
garçons et deux filles.

M. Leguerrier est l'inventeur d'un s
mécaniques qui simplifie absolument la bes
de son département.

WILFRID BIRTZ DESMART

M. W. B. Desmarteau naquit à Verchèr
1834, du mariage de Léon Birtz Desmartea
Céré. Il reçut son instruction de son père
teur, et alla, quelques années, au collége d
qu'il quitta bientôt, attiré par le goût du co
de vingt-deux ans, il entra en société avec s
Desmarteau pour faire le commerce de gros
Saint-Gabriel et Saint-Paul. Il fut, plus tar
le fils de son associé.

M. Desmarteau fut une des figures bie
monde commercial. Il avait abandonné le
quelque temps, lorsque le Conseil de la v
sur lui pour le nommer, en 1888, Gouvern
Hélène. Comme on le sait, cette île appartien



PIERRE-AUGUSTE PINOTEAU,

Surintendant des Squares et Jardinier en Chef de la Cité.

Photo. J. A. DUMAS,
121 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

de la Puissance, qui a consenti à la céder à l
une redevance nominale, afin d'en faire un]
est actuellement un des meilleurs endroits,
de Montréal peut se rendre, durant la sais
récréer et prendre un peu de repos.

M. Desmarteau a sa résidence permanei
est chargé d'entretenir et de surveiller Il ɛ
onze agents de police pour le maintien de l

M. Desmarteau épousait en 1860, Mlle F
De ce mariage, sont nés 14 enfants; dont si
garçons et trois filles.

Les ancêtres de M. Desmarteau arrivèrent

PIERRE-AUGUSTE PINOTE

M. P. A. Pinoteau est né à Villeneuve,
Cher, France, le 13 août 1855, de André Pino
et de Marie Desnoues. Il étudia aux écoles
Collége d'Horticulture du Département du
Il a toujours travaillé comme horticulteur ou
est membre actif et a été ancien président
l'Union Nationale Française de Montréal. Il
la société Mutuelle Française de Montréal,
des armées de terre et de mer de France. Il
Mérite Agricole de France (chevalier), le
épousa Mlle Marie-Louise Fongeallaz, le 8 ja
ce mariage naquit une fille, morte en bas âg

Arrivé au Canada, le 26 mai 1874, il fi
avec son père dans les cantons de l'Est jus
mars 1882, il vint à Montréal, et prit cha
des jardins du Parc Mont-Royal sous la directi



JOHN ANDERSON,
Surintendant du Parc Mont-Royal.

Photo. J. A. DUMAS.
121 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

McGibbon, surintendant de ce parc, jusqu'au 15 septembre 1889, alors qu'il fut nommé surintendant des parcs de la cité et spécialement du Parc Lafontaine, et chargé de l'entretien des arbres dans les rues de la cité.

C'est aux serres du Parc Lafontaine que toutes les plantes sont cultivées pour la décoration des parcs. M. Pinoteau a cinq employés spécialement occupés à l'élevage de ces plantes. Il a établi une pépinière qui a fourni 350 à 400 arbres tous les ans, ces quatre dernières années. Dix hommes sont occupés au Parc Lafontaine, trois au Parc Viger, trois au carré Dominion, et un à chacun des autres carrés de la ville. Deux employés et un charretier sont occupés toute la belle saison à l'émondage des arbres dans les rues.

Les parcs ont pris beaucoup d'extension depuis une dizaine d'années, sous l'habile direction de M. Pinoteau. Le Parc Lafontaine surtout a bien progressé, et il est devenu un des plus beaux parcs du Canada. Sous le contrôle de M. Pinoteau, se trouvent vingt-deux carrés ou parcs. Les citoyens de Montréal peuvent se féliciter d'avoir un jardinier aussi compétent que M. Pinoteau, qui contribue si singulièrement à l'embellissement de notre ville.

JOHN HENDERSON.

Citizens and strangers who visit Mount Royal Park are frequently impressed with the care that is taken of it, in spite of meagre appropriations. This work of supervision is carried on under Mr. John Henderson, the superintendent. Mr. Henderson was born at St. Laurent, October, 18th, 1858, and is the son of James Henderson and Elizabeth Verte. His father was a farmer and was born in Scotland. His

mother was an English lady. When quite young, the subject of this sketch came to Canada with his parents, and was educated at the old British and Canadian school, Cote street. He followed his fathers' profession, but gave up farming, in 1889, to engage in the produce commission business, in Montreal. He carried on this business until 1900, when he was appointed superintendent of Mont Royal Park, in succession to Major William McGibbon. Mr. Henderson is a member of the I. O. F.

In June 1886, he married Miss Jessie B. Drysdale and has one son, James Henry.

GALERIE COMPL

DES

ÉCHEVI

QUI ONT SIÉGÉS AU

CONSEIL-DE-VILLE DE MON

DE 1903 EN REMONTANT LE COURS
JUSQU'EN 1883

ÉPOQUE OU LA CITÉ A COMMENCÉ L'AN
MUNICIPALITÉS LIMITROPHES



JOSEPH LAMARCHE,
Ex-Echevin. 1900-1-2-3.



JOSEPH CHEVALIER,
Ex-Echevin. 1900-1.



JOSEPH-VITAL RABY,
Ex-Echevin. 1900-1.

sont nés, quatre garçons et quatre filles,
et une fille survivent.

M. Chevalier a été l'un des fondatei
Commis-Marchands, et est juge de pai
années.

JOSEPH-VITAL RABY

M. l'échevin Joseph Vital Raby, qui
quartier Saint-Antoine, n'a eu qu'un terme
à 1902. Il est né à Saint-Placide, comté des
le 20 août 1857, et est l'un des fils de Jo
Marguerite Charlebois, de ce dernier endroit
un cours d'études élémentaires dans les éc
à l'âge de treize ans, est entré comme ap
d'un fondeur de Montréal ; pendant douze
ce métier. En 1882, M. Raby abandonna
obtint un emploi dans une épicerie. Ci
s'établit avec l'un de ses frères dans le con
Cette maison existe encore aujourd'hui et es

En 1881, il a été marié à Mlle Virgin

M. Raby est membre de l'association d
leurs ; de la société des Artisans Canad
l'Union Saint-Jean-Baptiste et de l'Assoc
Baptiste. M. Raby est, en politique, un ad
conservateurs.

M. Raby, durant son passage à l'Hôtel
faire estimer de ses collègues et se montre
consciencieux et dévoué à son quartier. Il
la commission de police et a exercé une influ
En novembre 1901, il fut choisi maire supp
pour un terme de trois mois. Homme de
il était populaire dans son quartier.



OLIVIER FAUCHER,
Ex-Echevin. 1900-1.



THE LATE FRANK J. HART,
Ex-Alderman. 1900-1.

élections générales de février 1900, il a été
pour représenter le quartier Saint-Antoine.
de deux ans, il exerça parmi ses collèg
prépondérante, comme membre de la comm
Ses connaissances financières, son expérien
furent, à maintes reprises, d'une grande uti
tration des affaires municipales.

M. Faucher a épousé, en 1870, Melle

THE LATE FRANK J. HA

On Thursday, March 27th, 1902, the
the death of ex-alderman Frank J. Hart c
shock to the citizens of Montreal. Mr. Ha
of apoplexy, in Colorado, while on his w
flying trip to California.

Mr. Hart served only one term of two
Council, being elected by acclamation, wit
St. Antoine Est, in February 1900. A
chairman of the Fire Committee, alderman
to the task of placing the brigade on a
Though at all times hampered by the l
succeeded in doing a great deal. The ec
every branch of the department was
evidenced by the fact that in neither of
which he held control, was the appropriati
ment overdrawn one cent.

Mr. Hart, before his election to the
was a member of the Roman Catholic
Commissioners.

At the time of his death, Mr. Hart wa



CHARLES F. SMITH,
Ex-Alderman. 1900-1.



DENNIS TANSEY, Jr.,
Ex-Alderman. 1900-1.



EDOUARD ROY,
Ex-Echevin. 1898-9-1900-1.



ARTHUR GAGNON,
Ex-Echevin. 1898-9-1900-1.

Gagnon, cultivateur, et de Marceline Lefebvre. Ses premières études le retinrent quelques années au collége de son village natal, alors dirigé par les Clercs de Saint-Viateur, et c'est à l'ancienne école Archambault, rue Côté, à Montréal, qu'il compléta son cours commercial. Il possédait, alors, tout ce qu'un adolescent énergique peut faire fructifier par un travail constant. Ses tendances l'attiraient vers le commerce, et, en 1868, on le voit entrer au service d'une grande maison de nouveautés, où, pendant quatorze années consécutives, des patrons qui l'encouragent, le mettent rapidement au courant des méthodes administratives propres à faire progresser un établissement solide.

Après ces quatorze années d'apprentissage, M. Gagnon ouvrit un magasin de nouveautés, rue Saint-Laurent, et s'associa à M. N. Tousignant, sous la raison sociale de Gagnon & Tousignant. Quelques années plus tard, le commerce de la maison demandant un plus vaste local, les deux associés s'établirent sur la rue Sainte-Catherine, coin Saint-Laurent. En 1890, la société fut dissoute, et M. Gagnon continua seul à exploiter cette importante maison de commerce, jusqu'en 1895, époque à laquelle il se retira des affaires. Il devint par la suite secrétaire de l'association Saint-Jean-Baptiste, et plus tard, après avoir travaillé sans relâche à l'agrandissement de l'association, contribua à la fondation de la Caisse Nationale d'Economie.

M. Gagnon fut élu échevin de la ville de Montréal, en 1898, et les électeurs du quartier Saint-Louis le réélirent encore, en 1900. En 1902, M. Gagnon abandonna la vie publique, pour s'occuper plus particulièrement de l'administration de l'association Saint-Jean-Baptiste et de la Caisse Nationale d'Economie.

M. Gagnon a épousé, le 9 janvier 1883, Mlle Ernestine,

fille de feu
enfants son
filles et de



LOUIS-A. JACQUES,
Ex-Echevin. 1894-5-6-7-8-9-1900-1.

LOUIS A. JACQUES.

M. Louis A. Jacques, ex-échevin a été
édiles à parler de l'établissement d'une bil
à Montréal, et les citoyens lui en ont to
reconnaissance, bien que ce grand projet n
réalisé.

Louis A. Jacques naquit à Longueuil,
Il est fils de Jean-Baptiste Jacques et d'Eu
Après avoir suivi les classes du cours com
de Longueuil et à l'Académie Saint-Joseph, l
à son père dans le commerce d'épiceries. E
1894, il satisfit une nombreuse et toujours
De cette dernière année jusqu'en 1900, M
du commerce de foin, de grains et de maté
tion, et pratiqua l'élevage des bestiaux.
il est agent d'immeubles. Sa vie publique
fut élu par une grande majorité dans le qu
et fut ensuite trois fois réélu par ses com
1898 et 1900. L'échevin Jacques fut préside
des Marchés et des Parcs et Traverses, pe
En 1896, lors du tournoi universel des po
l'échevin Jacques accompagnait le chef Ben
incendies de Montréal. On se rappelle e
le succès que remportèrent nos braves pom

M. Jacques a épousé en 1879, Melle E
ce mariage sont nés neuf enfants, dont tr
survivent.



JACQUES-RAYMOND SAVIGNAC,
Ex-Echevin. 1889-90-1-2-3-4-5-6-7-8-9-1900-1.

JACQUES-RAYMOND SAVIC

M. J.-R. Savignac, ex-échevin, a repré Saint-Louis, pendant onze années consécu Municipal de la ville de Montréal, et p M. Savignac a été membre du comité des droiture et son intégrité lui désignait d'a honorable. M. Savignac est actuellement un la commission des Ecoles Catholiques.

J. R. Savignac est né à Berthier, d Berthier, le 31 décembre 1849. Après u d'études à l'école Normale Jacques-Cartier, rendit à l'Académie Saint-Césaire, en 1868, professorat. Il devint par la suite principal c Quelques années plus tard, il revint à Mon dans le commerce de ferblanterie et de pl F. Drapeau, sous la raison sociale de Drapeau Après quinze ans d'association, M. Savign genre de commerce et ouvrit des bureaux de Saint-Jacques. M. Savignac a présidé l'As de la cité de Montréal pendant quatre ans. de la société des Artisans Canadiens-Françai Nationale. Il est aussi membre de la Cham de Montréal. Dans la paroisse Saint Louis habite, il est syndic et marguiller en charge.

M. J. R. Savignac s'est marié, en 1875 Charbonneau, de Montréal. De ce mariage enfants, dont quatre sont encore vivants, troi fille. L'aîné est avocat; le cadet, notaire; comptable dans les bureaux de son père.



JAMES McBRIDE,

Ex-Alderman. 1886-7-8-9-90-1-2-3-4-5-6-7-8-9-1900-1.

JAMES McBRIDE.

Ex-alderman James McBride is a na
his father being a well-known merchant hei
in 1849, and after obtaining an elementa
various city schools, he went into business
a lad. In business, he steadily improved h
he rose to the head of the great wholesa
Vipond, McBride and Company. This firm
transacted a tremendous business, owing its
in the West Indies, and its own line of steams
catastrophes in the West Indies, and the
their steamers, resulted disastrously to the fi
caused Mr. McBride's withdrawal from th
Mr. McBride was first returned to the Coun
1886, and represented the West Ward con
February 1902, when business claims necess
ment a day or two after being re-elected
Alderman McBride was a member of the Pc
committees in 1887 and 1888, of the Fin
committees from 1889 to 1900, and of the P
committee from 1900 to 1902. During the
he was in the council, he was one of the City
on the Protestant Board of School Commis
one of the most popular members the City
among the officials of the various departn
McBride's name, is intimately associated
charitable work in Montreal, his efforts o
St. James Methodist Church, and the Protes
the Insane, being specially noticeable.



JOSEPH BRUNET,

Ex-Echevin. 1872-3-4-5-6-7-86-7- 8-9-90-1-2-3-4-5-6-7-8-9-1900-1.

JOSEPH BRUNET.

M. Joseph Brunet, ex-échevin, est né Paul, le 26 octobre 1834, du mariage c de l'Ile Jésus, et de Melle Pélagie Mon Récollets. Elevé dans sa paroisse natale, suivi les cours de l'école paroissiale et a compl à force de travail et d'énergie. Il a épo Laurent, de Montréal; quatre fils sont né mais tous sont morts.

M. Brunet est doué d'une extraordinai admirablement servi au cours de sa longue d'affaires. Entrepreneur, il a exécuté des trav entr'autres, la gare du Grand Tronc, à Mont de Fer Montfort, dont il est le président, e subvenir à la demande incessante de materiau il créait une immense briqueterie.

M. Brunet a toujours joui d'une g personnelle et il est de bonne heure entré dar Envoyé au Conseil de Ville, en 1872, par quartier Saint-Louis, il fut réélu, en 1886, Saint-Jacques. Il a été subséquemment élu à et par acclamation dans le même quartier. Ville il a fait preuve d'une grande activité. I président du Comité des Chemins, etc.

M. Brunet a siégé au Parlement Provi au Parlement Fédéral en ces dernières anné



LOMER GOUIN,
Ex-Echevin. 1900.

L'HON. LOMER GOUIN

L'Hon. Lomer Gouin est le fils de J. N.
est né à Grondines, le 19 mars 1862. Il a re
à Sorel, et vint ensuite se fixer à Montréal
la carrière du droit. Il fit sa cléricature au
J. J. C. Abbott, et de l'honorable R. Laflamı
en 1884, il fit partie de la société légale de I
& Gouin, ensuite de Robidoux, Préfontain
Gouin; de Mercier, Gouin & Lemieux, et est
tête de la société de Gouin, Lemieux & Br
travail et son énergie, il se conquit bient
premier rang dans le monde légal. Il s'es
clientèle, et s'est acquis la réputation d'être
profond et un avocat habile. Il a publié un
du Code Municipal de Québec avec des anr

Les liens de famille qui l'unissaient à l'
et son ambition, devaient l'entraîner dans la
où il ne tarda pas à parvenir rapidement au
parti libéral. Il était jeune encore lorsqu'il
1891, dans le comté de Richelieu contre Sir
qui jouissait alors de tout son prestige; M.

En 1897, aux élections provinciales, il
le mandat de la division Saint-Jacques à O.
qui pourtant, jouissait d'une grande popula
toujours continué à représenter cette divisio
été élu échevin, pour le quartier Est, au Co
1900; il résigna son siége lorsqu'il fut ap
Parent, devenu premier ministre à la mort d
pour faire partie de son gouvernement. Il
de l'administration provinciale, en qualité



RAPHAEL DUFRESNE,
Ex-Echevin. 1898-9.

Travaux Publics. Il est, sans conteste,
politiques de son parti qui jouissent le plu
Il a épousé, en 1888, Eliza Mercier, fille
Mercier, ancien premier ministre de la Provi

RAPHAEL DUFRESNE.

M. Raphael Dufresne est né à Saint-Pie,
le 7 octobre 1845, du mariage d'Etienne Duf
et de mademoiselle Marie-Zoé Cordeau.

M. Raphael Dufresne était le troisième d
de ces braves cultivateurs. Comme sa fami
il partit très jeune pour les Etats-Unis.
famille en 1870, il s'enrôla dans le dernier
Zouaves Pontificaux, mais ne put se rendre
de la question franco-prussienne.

Après un nouveau séjour aux Etats-U
revint au pays, et avec l'argent lentement
fonda au coin des rues Desery et Rouville,
devint prospère. En 1880, il épousa Melle
qui lui a donné dix enfants, dont trois su
étudiant en médecine, Emilien et Achille. I
le commerce d'épicerie, où il s'était fait u
pour se lancer dans la construction et dans l'ac
immobilières. Il a été élu échevin en 1898
refusé la candidature préférant la tranquili
Il a occupé dans sa carrière à peu près t
dans sa paroisse ; il a été marguillier, prési
président de la Saint-Jean-Baptiste, préside
Vincent de Paul, etc.



FEU HECTOR-W. LAREAU,
Ex-Echevin. 1898-9.

Feu HECTOR W. LARE

Le mardi, 20 décembre 1900, la p annonçait au public la mort de M. l'échevin représentant du quartier Sainte-Marie au M. Lareau venait à peine d'être réélu au pait, déjà, depuis 1898. Pendant toute sa c M. Lareau avait fait preuve d'une grande vit, tour à tour, membre des comités de Police, des Parcs et Traverses, et enfin a mort l'enlevait à ses concitoyens, il étai commission d'Hygiène.

M. Lareau naquit à Notre-Dame des Ang le 9 mai 1858, du mariage de François L et de Flavie Bessette.

M. Lareau père, ayant établi sa résid en 1865, le jeune Hector fréquenta l'écol Ecoles Chrétiennes de Sainte-Brigide. A s il apprit le métier de cigarier, mais au bo devint marchand de grains, et plus tard bou

M. Lareau a été le président de l'associ pendant trois ans. Il était le proprié "Union Dressed Meat". Il était aussi dig de bienfaisance suivantes : Forestiers Catholi Forestiers Indépendants ; Société des Artis et président de l'association des Bouchers.

M. Lareau avait épousé, le 9 février Véronneau, qui lui donna huit enfants, do vivants.



FEU PIERRE-EDMOND PAQUETTE,
Ex-Echevin. 1898-9.

Feu PIERRE-EDMOND PAQ

M. Pierre-Edmond Paquette naquit dan Saint-Aimé qui échelonne ses coquettes de de la rivière Yamaska, dans le comté naissance date du 12 février 1849. Vers l'â après avoir complété ses études commercia Sainte-Anne, M. Paquette se rendit à Mon service de MM. Gravel & Frères, où il tı commis jusqu'en 1872. Il trouva alors un en ment H. Beaudry & Cie. Il acheta deux fonds de commerce de la maison J. B. I commerce sous la raison sociale de Paqu Après trois années d'opérations, la société M. Paquette continua seul le commerce, de cette date, ayant formé une société avec so fut alors connue sous la raison sociale de Frères. Quatre années après, savoir en 18 retira de la société après avoir vendu ses commerce, à son frère Ephrem, qui continu M. Michaud.

M. Paquette se consacra alors à la dir facture de corsets qu'il avait acquise; ce conquit une réputation enviable et devint t

En 1876, le 22 mai, il épousait Mlle Montréal. Sont issus de cette union, hui sont encore vivants; trois garçons et trois Roméo, Agents Manufacturiers; Auguste; au Dr. John P. Brannen de Brasher's Fa mariée à M. James Tellier, de la maison de Montréal; et, Mlle Floriane.

Au cours de sa carrière commercial



THOMAS KINSELLA,
Ex-Alderman. 1896-7-8-9.

l'un des principaux organisateurs du mou
effet de faire élargir la rue Saint-Laure
furent pas oubliés par ses concitoyens, ca
représentant du quartier Saint-Laurent a
de la ville de Montréal.

En 1903, le 2 février, la mort vint
une si belle vie de travail toute donnée
ayant pour but le bien-être et l'avanc
laborieuses. M. Paquette était membre d
Jean-Baptiste.

THOMAS KINSELLA

Ex-alderman Thomas Kinsella, is one of
citizens of Irish origin, who have sat in the
His first election, as representative of St.
back to 1896, and his retirement from
dates from 1900. Thomas Kinsella was bo
county of Two Mountains, on December
parents were Thomas Kinsella, and Anni
to Canada from Tipperary county, Ireland.

Thomas Kinsella was but fourteen
he came to Montreal, and he immediately
business career as a grocer's clerk.

After a few years of apprenticeship,
into trade on his own account, and est
at the corner of Ottawa and Kennedy s
had to be enlarged later on, to satisfy a
customers. Towards 1888, he retired from t
but, after a tour of a year in Ireland, he com
for the establishment of the Star & K
Mansfield street, one of the largest sales



JOSEPH ARCHAMBAULT,
Ex-Echevin. 1896-7-8-9.

At present, he is in partnership with his
as agents for Wm Dow & Co., brewers
Kinsella is a large property holder in his v
of the Grocers and Real Estate Associati
past president of the Irish Catholic Be
member of the C. M. B. A.

During his term of office, ex-alder
chairman of the Water committee, and me
Markets and Police committees.

JOSEPH ARCHAMBAUL

L'ex-échevin Joseph Archambault a rep
Saint-Jacques au Conseil municipal, et a ét
de 1896 à 1900, par acclamation.

Il est né à Montréal, le 7 janvier 18
Joseph Archambault et de Tharsile Dufresne.
a fait ses premières études aux Ecoles
Doctrine Chrétienne, et a complété son éd
de Montréal. En 1867, il entra au service
Haley, commerçant de nouveautés, et quitta
neuf ans plus tard, pour accepter une po
Dupuis Frères.

En 1878, il fonda avec son frère, M. Fra
la maison Archambault Frères, dont le co
jusqu'en 1900. M. Joseph Archambault
l'emploi du département des Travaux Public
Fédéral. M. Archambault a été nommé j
l'administration Mercier.

Il a épousé, le 5 mai 1875, Melle Ma
De ce mariage sont nés quinze enfants, h



HERCULE DUPRE,
Ex-Echevin. 1894-5-6-7-8-9.



FRANÇOIS-XAVIER PRENOVEAU,
Ex-Echevin. 1894-5-6-7-8-9.

des paroisses de Sainte-Brigide et de Sai
et a été marguillier de ces paroisses. M.
terme d'office, à titre d'échevin, a présidé
Parc Mont-Royal.

FRANÇOIS-XAVIER PRÉNO

L'ex-échevin F.-X. Prénoveau est né, l
Coteau Saint-Louis. Son père, J.-Bte P
décédé en 1897, était maître-carrier, et sa
Latour, vit encore, et est âgée de 79 ans.
reçut son instruction à l'institution des Cl
où il remporta des succès remarquables dans
Doué du talent des affaires, il se lança
construction, et fait partie de la société Marti
qui fait d'excellentes affaires comme contr
carriers.

Pendant six ans, il fut membre volont
du feu, au Coteau Saint-Louis ; il fut deux
treize ans maire de cette municipalité. I
l'annexion du Coteau Saint-Louis, à la vil
fut élu échevin de ce quartier, qui porte a
de quartier Saint-Denis. Il fit partie du
jusqu'en 1900. Durant sa carrière munici
comme président des Parcs et Traverses,
ensuite président de la commission d'
quatre ans. M. Prénoveau fut marguillier,
de la paroisse de l'Enfant Jésus, et préside
commissaires d'école du Coteau Saint-Louis,
Il est membre de la société des Artisans
Catholiques.



GILBERT MARSOLAIS,
Ex-Echevin. 1893-4-5-6-7-8-9.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.



L'HON. HENRI-BENJAMIN RAINVILLE,
Ex-Echevin. 1882-3-4-5-6-7-8-9-90-1-2-3-4-5-6-7-8-9.

doit qu'à son propre travail. Par ses seuls (
d'aucune protection, il a su réaliser ses aml

Appelé, en 1893, à représenter le quarti
de ville, il su par son indépendance et son
exercer une influence prépondérante. Il pr
au projet de l'agrandissement du marché I
de président de la commission des marchés
somme de $100,000 pour être dépensée à cet
réduisit ce montant à $50,000. Lorsque les
gnies voulurent s'emparer des rues de la vill
fils souterrains, l'échevin Marsolais s'y oppos
se montrant soucieux des droits et des intér
prétendit que le conseil seul devait fair
souterrains qu'il pourrait louer, à des prix
différentes compagnies qui en auraient beso
siégea au conseil jusqu'en 1900.

Il fut un des fondateurs de la société
nouveautés, et en 1900, il fut élu présiden
dont il fut aussi un des directeurs pendant

L'Hon. HENRI-BENJAMIN RAI

L'honorable H.-B. Rainville, représent
Saint-Louis, à la Législature, et orateur
Québec, est un de nos hommes publics, (
rôles les plus marquants dans notre conse
a siégé sans interruption durant 18 ans, d

Durant sa carrière municipale dans l
affaires à l'Hôtel-de-Ville, il a exercé une inf
Il a pris une part active dans la solut
problèmes qui ont été agités à cette époqu

L'honorable H.-B. Rainville est le fils de M. Félix Rainville, cultivateur, et de Marie Daignault. Il est né à Saint-Angèle de Monnoir, le 5 avril 1852. Il fit ses études classiques au Collège de Saint-Hyacinthe, et au Collège de Sainte-Marie de Monnoir, où il a laissé le souvenir d'un élève brillant. Il entra ensuite au bureau de M. Joseph Doutre, pour faire sa cléricature d'étudiant en droit. Il suivit en même temps les cours de droit à l'Université McGill, où il obtint son diplôme de bachelier en droit, en 1873. Le 14 janvier 1874, il était admis au barreau.

Pendant plusieurs années, il se livra exclusivement à la pratique de sa profession, d'abord en société avec son frère, qui devint l'honorable juge F. Rainville, ensuite avec l'honorable H. Archambault, aujourd'hui procureur-général ; il est maintenant chef de la société légale de Rainville, Archambault & Gervais.

En 1882, il céda aux instances de ses amis pour devenir candidat à l'échevinat dans le quartier Centre. A cette époque, le quartier Centre était le quartier pivot, qui donnait la majorité aux échevins de langue anglaise dans le conseil de la ville. M. Rainville fit pancher la balance en battant l'échevin Watson. Il contribua, par la majorité qu'il apporta à ses collègues de sa nationalité, à faire annexer les quartiers Hochelaga et Saint-Jean-Baptiste. M. Rainville ne tarda pas à. prendre au conseil de ville, une importance considérable, et à y occcuper une position pro-éminente.

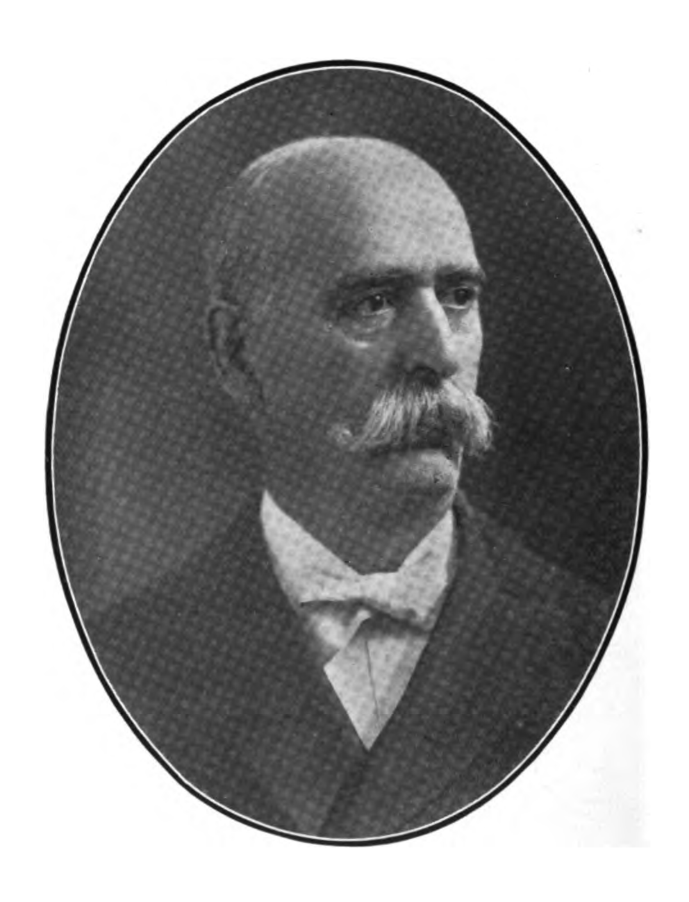
En 1887, il se porta candidat à la mairie en opposition à feu Sir John Abbott, mais il fut défait. Pendant huit ans, M. Rainville occupa la présidence du comité d'Eclairage, et, en 1895, il fut choisi comme président de la commission des Finances. A ce moment, les finances de la ville étaient dans un mauvais état, par suite des dépenses énormes

encourues par les expropriations ; la crise sévissait alors, contribuait à rendre la situa

Le représentant du quartier Centre se la tâche, et, grâce à ses qualités d'homme connaissances financières, il réussit à rétabl les finances de la ville. Tout en étant un il se montra homme de progrès, et échevin ins Il se retira de l'arène municipale en 19 fut aussi, de 1884 à 1887, membre du bureau des écoles catholiques de Montréal.

M. Rainville ne devait pas rester à l'éca En 1890, cédant aux instances de ses che dans la division Saint-Louis, où il se fit é élections générales de 1892, il fut de nouv député à la législature provinciale dans l en 1897. Il a été ré-élu aux dernières élec

C'est un des députés les plus influent Provinciale ; il est considéré comme un d en vue du parti libéral. En 1900, il a ét l'assemblée législative. Il a épousé, le 18 Eugénie Archambault, fille de feu Alexan ancien représentant du comté de l'Assompti



CLEOPHAS BEAUSOLEIL,
Ex-Echevin. 1882-3-4-5-6-7-92-3-4-5-6-7-8-9.

CLÉOPHAS BEAUSOLE

M. C. Beausoleil est le fils de Josepl Rose Ducharme, et est né à Saint-Félix de 1845. Il fit ses études au collége comm et au collége de Joliette. En 1864, il vi étudia le droit chez MM. Bélanger et devinrent juges depuis.

En 1866, entraîné par le goût de la po dans le journalisme. Il fut, d'abord, rédacteu et devint un des rédacteurs du Nouveau-Mo 1870 à 1873, il fut rédacteur en chef de ce dernière époque, il fonda le *Bien Public* en M. L. O. David. Sa carrière, comme journa plus brillantes. Il fut nommé syndic offici sous l'Acte des faillites, de 1875 jusqu'en loi fut révoquée. Il fit preuve, dans cette pos de talent et d'habilité.

Il termina ensuite ses études légales e en juillet 1880. Il entra plus tard en socié H. Mercier, ex-premier ministre de la Pro F. X. Choquette, maintenant magistrat de P. G. Martineau, et plus tard, il devint c Beausoleil, Choquette et Girard.

En 1882, M. Beausoleil, après une lut fut élu échevin du quartier Saint-Jacques, au et fut réélu par acclamation en 1885, et rés acquit bientôt une influence prépondérant Ville, et il devint un de nos plus forts discussions des affaires municipales qui s conseil. Il contribua au rappel du monopo l'abolition de la journée de corvée, qui pe



LT. COL. A. A. STEVENSON,

Ex-Alderman. 1861-2-3-4-5-6-1882-3-4-5-6-7-8-9-1890-1-2-3-4-5-6-7-8-9.

ouvrière, et à l'annexion des quartiers d'I Gabriel et de Saint-Jean-Baptiste, qui eut] le contrôle de l'administration municipale : Il fut membre de la commission scolaire d une douzaine d'années, jusqu'au mois de j

Appartenant au parti libéral, il repr Berthier à la Chambre des Communes sessions. Il prit une part active aux importants de la chambre ; il jouissait prestige, parce qu'il était considéré cor d'expérience et de jugement, et ses consei une grande valeur.

En février 1892, il fut réélu, par accla la cité pour le quartier Est. Il siégea a 1900, date à laquelle il fut nommé à sa] maître de poste de la cité de Montréal.

Durant les années 1887-1888, M. Bea le chemin de fer de Saint-Félix de Valois Brandon, étant la prolongation du chemin

---

LIEUT.-COLONEL A. A. STE

There is hardly a more familiar figu Montreal than Lieut.-Colonel Alexander Gifted with sterling qualities, he has services to this metropolis. Born, Janua Riccarton, Ayrshire, Scotland, he is the s Stevenson, by his wife Janet Frances All Scottish poet Robert Burns, and aunt of the l He was educated at his native place and cam taking up his residence in Montreal. He

the printing business, and, in 1853, entered into partnership with Messrs. Moore and Owler, under the firm name of Moore, Owler & Stevenson. They were for many years well known printers and publishers in the commercial metropolis. On the retirement of his two partners, Lieut.-Col. Stevenson continued alone the business which, in 1879, became merged into the Montreal Printing Co. Lt.-Col. Stevenson first entered the Montreal City Council, in 1861, sitting therein until 1867, when he retired. Re-entering the council, in 1882, he continued to be re-elected as an alderman from that year up to 1900. As a member of the Council he has been identified chiefly with Mount Royal Park, the Drill Hall, and the Fire Brigade, which latter he was instrumental in bringing to a high state of efficiency.

As Chairman of the Fire Committee, he accompanied, in 1896, a detachment of the Montreal Fire Brigade to London, Eng., where they were sent to take part in the World's Firemen Congress. He was also connected with the establishment of the fire alarm system; but his greatest service, as a citizen of Montreal, was in securing the Mount Royal properties for a public park.

His military record dates from the organization of the Montreal Field Battery, in 1855. Passing through the various grades of the service, he attained the command of the battery, in April 1857, and was with it, in the years 1858 and 1859, when the battery marched through the streets of New York and Boston, carrying the British flag, this being the first occasion on record, when a British military organization had appeared in those cities, since the American revolution. He commanded the Battery when it was on active service on the Huntingdon frontier, during the Fenian raids, in 1866 and 1870, for which he received the service medal. He is also in receipt of the Officers Decoration for long service. He retired,

with the rank of Lieut.-Col. on April 24t
Stevenson holds high rank in the Masonic
Grand Master of the Grand Lodge of Can
from 1868 to 1870, and, later having bee
Prince of Wales, now King Edward VII,
of the Temple.

In 1883, he was appointed a Commi
into the public service of Quebec, and la
Chairman of the Committee formed of the
Veteran militiamen, who having served
raids of 1866 and 1870, prayed for some re
Government for their services. Of other
him at various times, may be mention
President of the Montreal Caledonia Curli
of the Mechanics Institute, President of t
St. Andrews Societies, President of the C
Manufactures, etc., etc.

In religion he is a Presbyterian, po
vative. At the Dominion general electi
unsuccessfully contested Montreal West, in
party.



FEU JEAN-BAPTISTE WILSON,
Ex-Echevin. 1896-7-8.

Feu JEAN-BAPTISTE WILS

L'ex-échevin J. B. Wilson qui a repr
Hochelaga au Conseil de ville, naquit à l
de Jacques-Cartier, le 27 novembre 1847. Il
Wilson, cultivateur, et de Marguerite Poud

Il reçut son instruction primaire à l'éc
natal, et après avoir acquis certaines notions
céda au courant qui entraînait un certain
compatriotes vers la Californie. Ses espé
déçues, il s'en revint dans son pays. Peu de
retour, il épousa Mlle Mélina Paquin. Su
1873, il vint s'établir à Montréal, où il
commerce de bois et de charbon qui ne tard
de plus en plus d'importance. Il forma, en
avec son frère Philias, présent échevin, sous
de Wilson Frères.

En 1896, sa popularité dans le qua
l'appela au Conseil de ville. Malheureu
contribuables la mort vint frapper ce distir
ans après son élection comme échevin, sav
M. Wilson était membre de la C. M. B. A.



TREFFLE CHARPENTIER,
Ex-Echevin. 1896-7.

TREFFLÉ CHARPENTII

M. Trefflé Charpentier est un des influents de la partie Est de Montréal, e estimée parmi les hommes d'affaires de sa Il offre un exemple des plus frappants du l'honnêteté et un travail énergique et persé

Né à Montréal, le 28 février 1859, du Charpentier, menuisier, et de Philomène cours commercial à l'école des Frères de tienne. De là, il sortit pour apprendre le m charpentier, et à l'âge de vingt-et-un ans, i les affaires comme contracteur pour son con

Homme de jugement, connaissant bien doué d'un caractère entreprenant et audacieu s'acquit une grande réputation; et un g contrats, pour la construction d'édifices de furent confiés à Montréal. Son expérience construction, lui valut d'être souvent appe en évaluation d'immeubles, dans un grand

Un citoyen de son importance ne pouvai aux affaires publiques. Il fut appelé à sié ville, comme représentant du quartier Sainte années 1896-97. Aux élections fédérales d candidat du parti conservateur dans la divi en opposition à l'honorable Israël Tarte, Travaux Publics, mais il fut défait.

Le Conseil de la ville lui a confié, l' tâche de faire les réparations à l'intérieur M. Charpentier s'est montré digne de



JAMES HARPER,
Ex-Alderman. 1896-7.

échevins, et a exécuté ce travail important,
compétence.

M. Charpentier a été appelé, par la
concitoyens, à occuper bon nombre de posi
Il a été, pendant sept ans, président de la (
Brigide de la Société Saint-Vincent de
président de la Société Saint-Jean-Baptiste
Brigide, ainsi que du Cercle Bourget, de l'A
Il a aussi occupé le poste de marguille
Sainte-Brigide. Il est actuellement président
Maîtres Charpentiers-Menuisiers ; aussi du C
de la division Sainte-Marie.

Il a épousé, le 30 avril 1878, Emélie
union sont nés cinq enfants, dont deux fille

JAMES HARPER.

Ex-alderman James Harper, who represen
Ward, from 1896 to 1898, is a leading co
our city, and his pork packing and curing i
a prominent position among the enterprise
so much to the industrial pre-eminence of
James Harper was born in 1832, at Stev
Scotland. He came to Canada in 1847, at t
and remained here during a few years. H
to New-York, where he completed his appr
pork packing and curing industry. He
metropolis twenty-seven years ago, and has
St. Lawrence Ward since. After having
term of two years in 1896-97, in the Muni
retired from public life, to devote all his
business.



FEU ROMEO PREVOST,
Ex-Echevin. 1896-7.

Mr. James Harper is a life Governor
General Hospital ; and also a member of th
He is pre-eminently a business man, quie
disposition, and his voluntary withdrawal from
with its worries and distractions, came as a g
From his practical experience with the meat
to the city as a member of the Markets C
to be of great and lasting value.

FEU ROMEO PREVOST.

Louis Roméo Prevost, naquit le 26
appartenait à une des familles distinguées de
père était Amable Cyprien Prevost, qui avai
Bernard. Le jeune Prevost était un des él
des Jésuites, (Sainte-Marie) à Montréal, où il
classiques.

En 1874, cédant à l'ambition de se liv
militaire, il se rendit en France pour jo
étrangère, mais on refusa de l'admettre, à ca
pas atteint l'âge requis. Revenu au Canada
il tint pendant quelque temps un bureau de
nommé plus tard aide de camp du marquis
gouverneur-général du Canada. Nous le ret
années après, inspecteur de la police montée
De là, nous le revoyons à Montréal, à la
important de courtiers, connu sous la ra
Prevost & Caron.

En 1896, cédant aux instances de ses am
suffrages des contribuables du quartier Cen
se faire élire échevin de ce quartier. M
l'année suivante, alors que l'avenir semblai



BERNARD CONNAUGHTON,
Ex-Alderman. 1895-6-7.

compatriote, des difficultés financières l'ent le pays. Il s'établit au Mexique, où la m le 19 octobre 1902. Il était célibataire. laissé que d'excellents souvenirs, et sa de de très vives sympathies.

BERNARD CONNAUGHT(

Ex-alderman B. Connaughton came Ireland, his native land, in 1863, making Montreal.

He was born in Boyle, County Roscom attended Boyle's Hall Catholic School, unde of the late Francis Jones. He is the son of H and Mary Roddy. Mr. Connaughton, upor opened an hotel and administered it for (which he established a grocery, retiring fr years ago. He was elected an alderman his seat, in the Municipal Council for St. the 1898 elections, when he declined furt 1882, Mr. Connaughton has been a justic the judicial district of Montreal.

In the early seventies, the St. Patrick was a very important and influential societ time, Mr. Connaughton acted as treasurer years, and twice as president. He took g national questions, and the Montreal Branc League elected him treasurer upon its institution was formed with the object of parliamentary representatives "at home" hard to obtain Home Rule for Ireland. disbanded some years after, owing to poli



THEODORE A. GROTHE,
Ex-Echevin. 1894-5-6-7.

Ex-alderman Connaughton is still a
very popular man in his ward, where he h
He is a conservative in politics, and h
part in the political work of his party, in th

THEODORE GROTHÉ

M. Théodore Grothé est né à Montr
1853, du mariage de Jean-Marie Grothé, e
Beauchamp. Il a fait ses études commercial
de la Doctrine Chrétienne, puis est passé
bijouteries de son père, car, dans la famil
bijoutier de père en fils depuis des générati
C'est en 1877, qu'il ouvrit une boutiqu
ruelle Fortification et de la Côte Saint-La
après la mort de son père et de son frère
société avec son frère Uldéric. Depuis la
il dirige seul une entreprise de plus en
Il emploie aujourd'hui de trente à quarant
bijoux sont d'une haute valeur artistique.
M. Grothé a épousé, le 22 mai 1872, M
de Montréal. De ce mariage sont nés quat
six survivent; quatre garçons et deux filles;
capitaine dans le 85e bataillon, et bijou
Alexandre-Louis, de la maison T. A. Grothé
étudiant; Blanche-Denise, épouse d'Albert
preneur; et Mlle Fleur-Ange.
En 1894, les électeurs du quartier S
envoyèrent M. Grothé siéger à l'Hôtel de
par acclamation en 1896. A l'Hôtel de ville,
par son grand sens des affaires et son ina
M. Grothé jouit d'une grande popularité
Marguiller pendant plusieurs années, il a la



MICHEL-THEODULE LEFEBVRE,
Ex-Echevin. 1894-5-6-7.

Photo. J. A. DUMAS,
121 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal



EDWARD GOFF PENNY,
Ex-Alderman. 1894-5-6-7.



GEORGES RENEAULT,
Ex-Echevin. 1893-4-5-6-7.

GEORGES RENEAUL

M. l'ex-échevin Georges Reneault est
Lavaltrie, dans le comté de Berthier, le
mariage de Pierre Reneault et de Félicit
son cours d'études dans les écoles de cet e
de 16 ans, M. Reneault était cordonnier
pour d'importantes maisons de Montréal. A
successivement à l'emploi de M. Charle
Sanguinet, et Louis Hétu, rue des Allema
1872, une manufacture de chaussures, qui
des plus prospères de la ville de Montréal.
beaucoup occupé de mutualité, et a vu les
l'Union Saint-Pierre, dont il est devenu,
en charge, après avoir présidé les délibératio
pendant au-delà de six ans. Il s'occupa auss
entre autres, l'Union Saint-Joseph, dont
pendant deux termes, et la compagnie d'A
contre le Feu, de la Cité de Montréal, don
l'un des directeurs.

Il fut élu représentant du quartier Sair
de ville en 1893, et pendant cinq ans, a trava
de son quartier. Il a fait partie des com
des Parcs et Traverses ; Chemins ; et Hôtel

M. Reneault est aujourd'hui retiré d
cédé sa manufacture à son neveu, M. Geo
M. Jules Gagnon.

M. Reneault a épousé, le 29 novembre
Raymond, de ce mariage sont issus six en
survivent ; Georges-Joseph, secrétaire du pé
Vincent-de-Paul ; Joseph-Edouard, étudiant
mariée à M. Timothée Dansereau ; Céci
Thomas Dussault.



LIEUT-COLONEL ROBERT COSTIGAN,
Ex-Alderman. 1893-4-5-6-7.



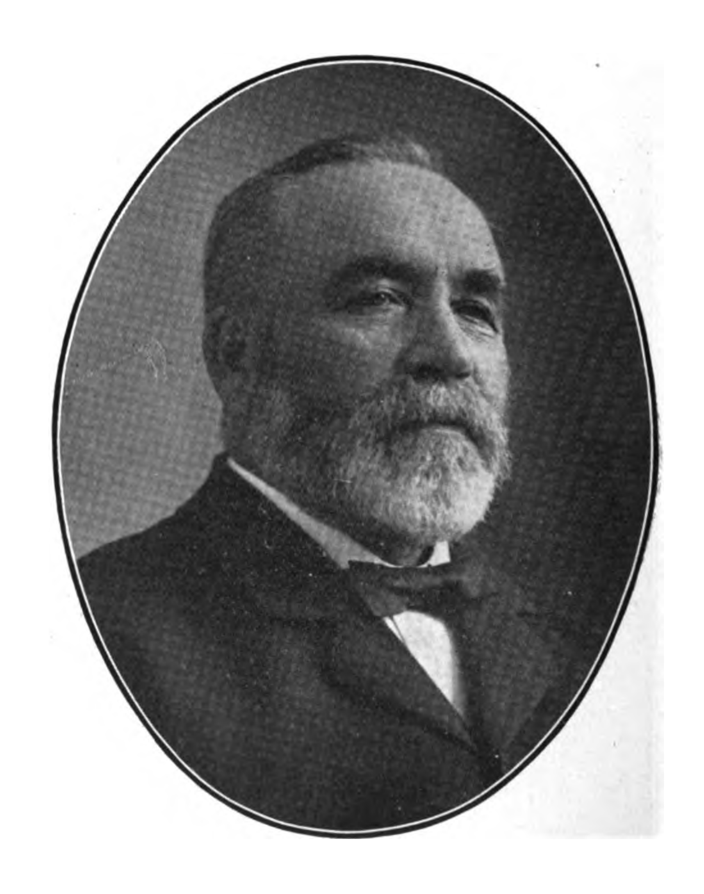
FEU ALEXIS DUPUIS,
Ex-Echevin. 1895-6.

FEU ALEXIS DUPUIS.

Le 4 novembre 1896, la ville de Montr
de ses échevins dévoués, et lui faisait des fun
M. Alexis Dupuis, l'un des membres du comi
et depuis un an à peine, élu pour remplac
N. A. Hurteau, venait de rendre son âme à
longue et honorable carrière toujours fidèlem

Alexis Dupuis était né à Saint-Jacques
21 juin 1857; il était le frère de l'ex-échevi
Après avoir terminé ses études à l'Académ
Catholique de Montréal, il entra au service
Medical & General Life Association", et pas
service de cette compagnie. Il devint comptab
Dupuis Frères, en 1879, et plus tard prit
l'administration financière de cet important ét

Le 26 novembre 1895, à la mort de l'é
M. Dupuis fut élu par les électeurs du quarti
pour remplacer ce dernier. Cette confiance
1er février 1896, lors des élections régulières d
civiques. En politique, M. Dupuis était un
vateur. Il épousa, en 1880, Melle Hermine
Montréal. Sa femme lui survit, ainsi que d
M. Albert Dupuis, est membre de la Compagnie
"Standard".



PETER LYALL,
Ex-Alderman. 1894-5.



PIERRE LECLERC,
Ex-Echevin. 1893-4-5.



ANTOINE-LEONIDAS HURTUBISE,
Ex-Echevin. 1892-3-4-5.

Photo. J. A. DUMAS,
121 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

à Montréal, parmi lesquels nous pouvo Palais de Justice, l'Hôtel de Ville, la Pri Poste, l'église Saint-Jacques, le collège le collège du Mont Saint-Louis, etc.

En 1870, M. Leclerc épousa Melle de Montréal. De cette union sont nés tı garçons et six filles. Huit de ces enfant sont les suivants : Pierre, entrepreneur] épicier ; Albert, teneur de livres ; Henri, é mariée à M. Arthur Bouthillier, marchan Blanche, Berthe et Maria.

M. Leclerc fait partie des associatioı C. M. B. A., les Artisans Canadiens-Franç Canadiens, la Chambre de Commerce, etc.

Il a été élu à deux reprises, président et fait partie de plusieurs clubs libéraux.

M. Leclerc a été pendant plusieurs pratique municipale. Il a fait preuve dur l'Hôtel de ville, de beaucoup d'activité co du quartier Saint-Jean-Baptiste, de 1893 à 1

M. Leclerc est reconnu comme un lib dévoué, ne manquant aucune occasion de mesure de ses forces au succès de son parti.

ANTOINE-LEONIDAS HURT

L'ex-échevin A. L. Hurtubise a été commerçants qui aient entrepris d'exporter vers 1877, en Angleterre. Son établissem Place Jacques-Cartier, est l'un des plus im au pays. Homme énergique et doué du se Hurtubise occupe une position importante commerce.



THE LATE MICHAEL F. NOLAN,
Ex-Alderman. 1891-2-3-4-5.

Antoine-Léonidas Hurtubise est né
de Chambly, le 17 septembre 1855, di
Dominique Hurtubise et de Virginie I
reçu une bonne éducation commerciale à
natal, il établit sa maison de commerce,
en 1873. Ses transactions le mettaient
rapport avec un grand nombre de personn
n'avaient qu'à se féliciter de leurs rappoı

En 1892, une nombreuse délégatio
contribuables du quartier Hochelaga, se p
offrit le siège de ce quartier au Con
Hurtubise accepta et sortit vainqueur
électorale, par une forte majorité. Il
jusqu'en 1896. Pendant le cours de son teı
Hurtubise fut membre des commissions d
et des Finances. M. Hurtubise est men
de Commerce Française, du "Board of
Exchange.

Le 27 mai 1877, il épousa Mlle Ma
de Boucherville.

THE LATE MICHAEL F. N

The late M. F. Nolan was a true son
and the rate payers of the ward called h
Council, as their representative, on the 2c

Mr. Nolan was born, in Griffintown,
on September 21st 1854, and was the s
Ann McMahon, both natives of Ireland,
towards 1840. Mr. Nolan was educated
Christian Brothers' School. He was bu
when he obtained a position with the S



FEU NAPOLEON ARTHUR HURTEAU,
Ex-Echevin. 1888-9-90-1-2-3-4-5.

cipales qui agitèrent notre population, et son activité et son énergie le mirent souvent en face de l'opinion publique. C'était un homme d'affaires. Il débuta dans le commerce de bois et s'établit, en 1874, à son compte personnel, pour fonder, six ans plus tard, l'importante maison de Hurteau Frères. Cette industrie, qui a été longtemps l'une des principales ressources du Canada, et qui tient un rang primordial dans les relations commerciales avec les pays étrangers, a fait progresser rapidement l'établissement de Messieurs Hurteau, et ce progrès étonnant n'a certainement pas été étranger à la nomination de M. Hurteau, en 1888, comme représentant du quartier Saint-Jacques, car les contribuables savaient bien qu'un administrateur aussi progressif, ne pouvait faire autrement que de se dévouer aux intérêts de la ville, où grandissait son importante industrie. Trois fois depuis, il fut réélu par acclamation. En 1890, l'échevin Hurteau devint membre du comité des Finances, et présida ses délibérations aprés la défaite de M. l'échevin Rolland, au quartier Hochelaga.

Lorsqu'il s'est agi de négocier l'emprunt de $3,000,000 en Europe, et celui de $5,000,000 à la Banque de Montréal, M. Hurteau faisait partie de la commission d'emprunt. Malgré les effets de la crise financière qui sévissait en 1894, M. Hurteau réussit encore à négocier l'emprunt du Hâvre $1,000,000 à ½ p. c. meilleur marché que les villes de New-York et de Chicago, qui n'obtenaient alors qu'une partie des sommes désirées.

M. Hurteau était directeur de la société Saint-Jean-Baptiste et de l'Association des Commis-Voyageurs du Dominion. Il était, depuis 1887, membre de la Chambre de Commerce et du Board of Trade. Les électeurs du quartier Saint-Jacques ont perdu avec M. Hurteau, un travailleur dévoué, que les tâches difficiles et délicates n'ont pas fait reculer.

M. Hurteau épousa, à Montréal, le 1er août 1881, Mlle

Marie-Emeline Larocque, dit de Roquebaun
Larocque, médecin. De cette union naqı
trois garçous et six filles ; six lui on
Marie-Emeline, religieuse chez les Sœu:
nom de Sœnr Hurteau ; Mlles Alice, Corii
et Napoléon-Arthur.

M. N.-A. Hurteau décéda à Montré
1895.



JOSEPH C. ROBERT,
Ex-Echevin. 1888-9-90-1-2-3-4-5.



THE LATE PATRICK KENNEDY
Ex-Alderman 1877-8-9-80-1-2-7-8-9-90-1-2-3-4-5.

de charpente. M. Robert s'est retiré de
1896.

Il a épousé, en 1877, Mlle Georgiana,
manufacturier de voitures, de Montréal
mariage sept enfants, dont quatre survi
et deux filles ; Henri et Lionel ; Germair

THE LATE PATRICK KEN

The late ex-alderman Patrick Kenne
eight years, a citizen of Montreal, and
displayed a lively interest in the municip
occurred. He represented St. Ann's Ward
from 1877 to 1892, and won the esteem
his constituents in every walk of life d
fifteen consecutive years in office. Mr. Kenn
the St. Ann's Division in the Quebec Le
from 1891, to the time when death ended
on June the 29th, 1895. At the time o
voters of his division gave him a large
opponent, Mr. James McShane.

The late Mr. Kennedy was born at
Tipperary, Ireland, in the year 1836, and
of Mr. Edward Kennedy.

Mr. Patrick Kennedy was for a score o
figure in every undertaking associated wi
nationality. In St. Ann's parish, where
many offices of importance, such as men
Board of the Church wardens ; presid
Temperance and Benefit Society, and offic
zations for the relief of the poor and a
Trustee of St. Patrick's Orphan Asylum.



THE LATE WILLIAM FARRELL,
Ex-Alderman 1881-2-3-4-5-6-7-8-9-90-1-2-3-4.



DR. NARZAL BIRTZ DESMARTEAU,
Ex-Echevin. 1893.



LOUIS GEORGES AUGUST CRESSE,
Ex-Echevin. 1892-3.



EDOUARD DAGENAIS,
Ex-Echevin. 1892-3.

Il est dev
de Montréal, n
honoraire de p
d'organisation
fêtes de la Sair
général de la
l'association Sai

M. Edouarc
de nouveautés,
au Conseil de
division No 1 d
deux ans, que
très activement
Il quitta la po
plus près le co
M. Dagen
décembre 1860.
Desautels. Ses
qui est sous la
En quittai
entra, comme
demeura penda
Dominion Oil
Sa sœur Matl
nouveautés pe
avec M. Josep
merce ailleurs
le même loca
restaurant.



ENOCH JAMES,
Ex-Alderman. 1892-3.

M. Dagenais appartient à plusieurs soc
mutuelle, entre autres, l'Ordre Indépend
l'Union Saint-Joseph ; il est aussi membre
Jean-Baptiste. Il a été l'un des directeur
du Téléphone des Marchands.

M. Dagenais a épousé, en mai 1882, M
qui lui a donné quatre enfants, dont deux
et Alexandre.

ENOCH JAMES.

M. Enoch James, who had but one
alderman representing St. Lawrence Ward
having been born in Devonshire, in 1
immigrated to Canada about four years a
settled in Montreal. Mr. James Sr., establish
business as soon as he arrived here and to
employ, when the latter had completed hi
in the schools of the city.

After a successfull business career i
Roofing Company, Enoch James sough
Municipal Council and was supported by
the ratepayers of the St. Lawrence Ward. I
extended, from 1892 to 1894, and he retire
give a more careful attention to the ad i
Montreal Roofing Company's interests.

At the City Hall Mr. James took an
the water department, and won many frier
good nature and broad mindedness.



PIERRE DUBUC,
Ex-Echevin. 1889-90-1-2-3.

PIERRE DUBUC.

L'ex-échevin Pierre Dubuc est né à du mariage de M. Augustin Dubuc, Zoé Audette, dit Lapointe. Il compte distingués que cette ville, voisine de Mc notre métropole.

Après avoir reçu son éducation à Longueuil, il se lança dans le commerce, à en débutant modestement, avec peu de res qu'il établit à la Pointe St. Charles ne tar grâce à son travail actif et à son talent fi du succès de ses affaires, il réussit à s fortune. Son intégrité et sa popularité l appelé par les contribuables du quartier 1889, à représenter ce quartier à l'Hôtel d

Pendant les cinq années, de 1889 à le poste d'échevin, il travailla constamme de sa division électorale. A plusieurs re du bureau de direction de l'association section Saint-Charles. Il fut aussi chef ra Indépendants, loge No. 54, et trésorier de l'

M. Dubuc a épousé, le 27 avril 186 de J.-Bte Fauteux, de Saint-Henri de M de ce mariage, onze enfants, dont cinq filles et un garçon ; Mlles Odila, Régin et Aristide.

En 1889, M. Dubuc visita l'exposi Paris, et voyagea en Italie et en Terre-Sa il est conservateur. Quoique retiré de il a toujours conservé l'estime de ses co mériter par son indépendance, son carac dévouement à la prospérité de son quartie



THOMAS CONROY,
Ex-Alderman. 1888-9-90-1-2-3.

THOMAS CONROY

Ex-Alderman Thomas Conroy is a nat
Montreal. His parents were Irish and we
the oldest residents of St. Ann's Ward whe
1822, upon their arrival in Canada. Thomas
in 1838, and during the early years of his
full apprenticeship with Mr. E. Gilbert of the
At the age of twenty-two, he left his native
to Cuba, where he remained twelve mont
end of 1861 he returned to Montreal, and
in his father's general store. He con
enterprise with great ability up to a few
having acquired a competence, he retired fro
world.

Ex-Alderman Conroy has from his yo
spirited. He takes great pride in the fact
a member of the Guard of Honor, that was
His Royal Highness the Prince of Wales
of the Victoria Bridge, on his visit to M
Mr. Conroy was then a private in No. 1
Prince of Wales Regiment. During his a
Mr. Conroy represented St. Ann's Ward in
and presided over the affairs of the Wate
a long period. In 1887 Mr. Conroy became
Montreal Board of Trade. He was connecte
the administration of the Irish Mutual Be
In politics Mr. Conroy is independant but
support to the candidates of the liberal party
he believes in men rather than party.



DR. ALEXANDRE GERMAIN,
Ex-Echevin. 1888-9-90-1-2-3.

Dr ALEXANDRE GERMA

L'ex-échevin A. Germain, est né le 2 ju
Vincent de Paul, P. Q., du mariage de C
de Zoé Pepin. Son père était un notaire bie
district de Terrebonne et à Montréal; il fu
Vincent de Paul, inspecteur des écoles du
homme très estimé.

Le Dr Germain fit ses études au c
Thérèse, ensuite il suivit les cours à l'éc
de Montréal et fut gradué à l'université Vi
le diplôme de docteur en médecine, en 1
immédiatement dans le village de Saint-Jean
depuis un des quartiers les plus importants
il a toujours pratiqué sa profession depuis p
Il possède une clientèle considérable et est
non seulement par le public, mais aussi p
son dévouement et sa charité pour les pa
populaire. Il est membre et médecin de plu
bienfaisance, et il est reconnu comme un m
et enthousiaste.

Il fut élu échevin de son quartier, en
fut choisi comme président de la commissio
l'automne de 1892, pendant que l'épidémie d
en Europe, il institua une enquête complète
sanitaires et hygiéniques de Montréal. Il
de Ville jusqu'en 1894. C'est un des ho
ont le plus contribué à l'avancement et
quartier. Il a été membre pendant plu
conseil d'hygiène de la province. En politi
est conservateur, et prend une part acti
électorales. D'un caractère affable et sym



THE LATE EDWIN THOMPSON,
Ex-Alderman. 1888-9-90-1-2-3.

appelé par ses concitoyens à plusieurs po
qu'il a toujours remplies à la satisfaction
Il a été commissaire d'école de la paroisse
pendant 15 ans. Il est syndic de l'église
depuis sa construction, en 1899.

Il a épousé le 8 novembre 1882, Mlle
fille de William Haggerty, marchand de Mo
douleur de perdre dans la même semaine, e
trois seuls enfants issus de ce mariage, qui
la diphtérie. Dans cette terrible épreuve
manière si sensible, il fut l'objet de symp
dans son quartier.

THE LATE EDWIN THOMP

The late Ex-Alderman, Edwin Th
six consecutive years represented St. G
the Municipal Council of our City, was
historical town of Coventry, County
England. He was born on the 10th De
came to Canada in 1870, and settling
employed as a foreman in the boot an
Messers J. & T. Bell. For thirteen year
that employ then established a factory
of "The Thompson Shoe Company", on
His rise to the Council Board was
Mr. Thompson was a member of the Bo
a life governor of the Protestant Asylu
He occupied a prominent place among the
and Benefit Societies. In the Order of
was Past Master, and was also a member
the English Workingmen's Benevolent



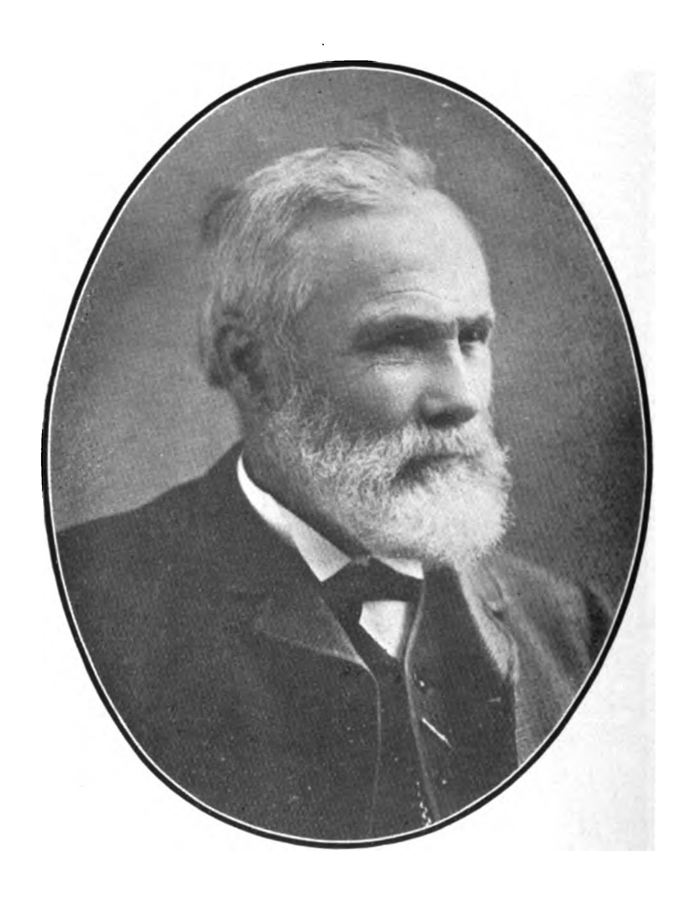
JAMES GRIFFIN,
Ex-Alderman. 1887-8-9-90-1-2-3.

Sons of England Benefit Societies. Wh
he was chairman of the City Hall Com
of the Water Committee. Mr. Thomp.
several years a member of the Protestan
Commissionners. In 1863, he married Mi
of London. Of this union seven childr
boys and one daughter. Four sons
George H., Alfred, Robert and Samuel
are engaged in business, at Montreal.

Mr. Thompson died during the summ
regretted by a large circle of friends.

JAMES GRIFFIN.

Ex-alderman James Griffin, now in
year and at the moment is just recove
illness, due to a street accident, was
Ireland, and is the son of Robert Gri
Powell. During thirteen years, Mr. (
St. Lawrence Ward, in the Municipal C
but was compelled to leave his public
accord his full attention to his private aff
with the large confectionery house he
years, on St. Lawrence street. Mr. Griffin ret
business arena in 1901. He was educated
come to Canada when still very young.
of the Peace and a Trustee of the St
Church. He occupies high rank in the
is an extensive real estate owner, and p
very important buildings of our city. Mr.
in wedlock to Miss Annie Quinn, in 1852



DANIEL WILSON,
Ex-Alderman. 1886-7-8-9-90-1-2-3.

of a family, composed of five boys and six
three boys and a girl are still living. M
city much useful service; his presence on
committees being particularly useful. Mr.
a liberal, but has always retained his freed
of his own party if he does not agree with

DANIEL WILSON.

Mr. Daniel Wilson, ex-alderman, is one
Scotsmen in Montreal. He came to the ci
of Cakes, when still a young man, and h
connected with the building trade of this v
a mason and builder, he was engaged in th
of the chief and most substantial building
first entered the City Council as an alderma
Ward, in 1886, and held the seat until
reduction of the number of ward represer
to two, he withdrew from municipal life,
urged by his constituents to remain in th
in the Council Mr. Wilson occupied seats
and Markets Committees, and was also d
years of his term one of the Park Co
member of the Protestant Board of Sch
representing the City Council.

His practical experience as a builder
his sound business judgment proved of grea
particularly in the Road department and M

Mr. Wilson is in politics a conservati
a Presbyterian, being in fact one of the l
that faith in the City. Mr. Wilson is also
generous supporter of the Scottish nationa
He is a member of the St. Andrews and C



JEREMIE PERRAULT,
Ex-Echevin. 1885-6-7-8-9-90-1-2-3.

JÉRÉMIE PERREAUL

M. Jérémie Perreault, fils de Joseph I
et de Charlotte Jolineau, est né à Chamb
Il a reçu son éducation au collège de sc
sentant porté vers le commerce, M. Perre
où il entra, à titre de commis, à l'établise
Bertrand, marchands de nouveautés de l
quitta cette maison, en 1848, pour entre
Jean-Baptiste Beaudry. En 1852, il ouv
nouveautés sous la raison sociale de Perre

En 1853, la société fut dissoute et M. J
seul le commerce jusqu'en 1897, alors
négoce.

En 1874, il fut nommé trésorier d
Marchands de Nouveautés de la cité de M
le fondateur, et il en fut le président pen
1874 à 1884.

En 1875, il devint trésorier de la
Baptiste, charge qu'il remplit jusqu'en
fut nommé vice-président de cette même
il en fut nommé le président général.
dement la situation financière de cette s

M. Perreault, étant un des membre
Chambre de Commerce de Montréal, en
Conseil de cette institution durant les
1889 et 1890. Il démissionna de cette ch

Elu échevin en 1885, M. Perreault
lutte des plus acharnées contre son co
Beauchamp. En 1888, on lui opposa M
mais il sortit victorieux de la lutte,
vainqueur, en 1891, de M. Cléophas Bea



DENNIS TANSEY, Sr.,
Ex-Alderman. 1881-2-3-4-5-8-9-90-1-2-3.

Photo. J. A. DUMAS,
121 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

département des finances et du feu. Il ne le travail et les difficultés de tout genre de la ville de Montréal.

Il fut nommé juge de paix pour le c en 1888. En 1889, il a été choisi com Crédit Foncier et de la société de construct

Il épousa, en 1863, Mlle Victoria S de ce mariage sept enfants, dont quatre garçons et deux filles; Joseph-Louis-George Nivard, commis-voyageur; Malvina, mariée Maria, épouse de M. P. Pelletier.

DENNIS TANSEY, SR

The ratepayers of St. Ann's and St. (Point St. Charles claim, as the first resident c who was elected to a seat in the Municipal C a man whose devotion did much to promote St. Charles to such an important place as it municipal affairs of Montreal,—Mr. Dennis T small-pox epidemic, when the work on the e was progressing slowly at the hands of co plained of the impossibity of securing help had been formerly, as a mechanical engin of the Grand Trunk Railway Company, n with Mr. Hickson, general manager of that his men assigned to the work of construc hospitals on the old Exhibition Grounds. completed in one week after the men ha day. Apart from this tangible proof of th in the welfare of his fellow citizens, it



FEU ARTHUR DUBUC
Ex-Echevin. 1879-80-1-2-3-4-5-6-7-8-9-90-1-2-3.

Mr. Tansey that, as a member of the Innı
it was largely due to his pressure upon t
Wellington street subway and the dyke,
for the prevention of floods, were construc

Mr. Dennis Tansey, was born in the Coı
Ireland, November 10th, 1833. He came
parents fourteen years later, and attended a
the Christian Brothers. At the age of
menced his apprenticeship, as mechanical
St. Lawrence & Atlantic Engine Works. I
fourteen years employed by the Grand Tı
took part in the construction of the Vi
entered the Real Estate branch of busin
twenty years of service as mechanical en
year, he married Miss Catherine Mahon. H
Justice of the Peace in 1878. Mr. Tans
volunteer in the Prince of Wales and Granc

His first election to the Municipal Coı
announced in 1881. From that date to 1
St. Ann's Ward and, from the latter year
the interests of St. Gabriel's Ward which
annex, after a hard struggle, to the City
Tansey was chairman of the Parks and
and also member of the Fire, Light and I
Mr. Tansey is still living and carries well

Feu ARTHUR DUBUC.

En 1879, à l'époque fiévreuse des elections municipales, les contribuables du quartier Saint-Louis, furent appelés à nommer un représentant au Conseil de ville. Après mûre réflexion leur choix unanime appela M. Arthur Dubuc à ce poste honorable. M. Dubuc était un tout jeune homme, à peine âgé de trente-deux ans. Il était entrepreneur en maçonnerie, et ses qualités d'honnête homme et d'administrateur sérieux faisaient espérer de grandes choses de sa part. L'avenir confirma cette attente, et pendant les quinze années qu'il représenta le quartier Saint-Louis, sa carrière fut toujours marquée au coin de l'intégrité et de la prévoyance.

M. Dubuc naquit à Montréal, rue des Allemands, maintenant Avenue de l'Hôtel de Ville, le 8 janvier 1847. L'école des Frères du quartier Saint-Louis abrita ses premières études, et, en 1861, à l'âge de quatorze ans, il se lança dans le commerce. Ses premiers essais ne furent pas très heureux, et il abandonna bientôt ce gagne-pain pour apprendre le métier de maçon. Cinq ans plus tard il devenait entrepreneur et fondait la Société Plante & Dubuc, dont les travaux font encore l'ornement de nos rues.

Il avait donc une trentaine d'années quand il fut élu, par acclamation, échevin du quartier Saint-Louis. Il conserva son siége jusqu'à sa retraite, en 1894. Pendant ce lustre de vie publique, l'échevin Dubuc fut quelque temps maire suppléant, président de la Commission des Parcs et Traverses, et finalement membre du comité des chemins, où il pouvait plus à l'aise travailler à l'embellissement et à l'entretien des rues de son quartier.

Ses commettants se souviennent encore de l'énergie qu'il a déployé comme membre de cette commission des chemins,

lorsqu'il s'est agi de faire l'équitable distrib
dont devait disposer le Conseil, pour la
égouts, le pavage des rues et le renouvelle
travaux qui depuis si longtemps se faisaie
contribuables. Le quartier Saint-Louis fut le
de ces grandes améliorations. Aussi les él
sèrent-ils leur représentant en le réélisa
consécutifs par acclamation. en 1890 et 18

En 1873, le 12 février, il épousait Mlle
feu .Jean Chrysostome Racicot, architecte de
issus de ce mariage douze enfants, dont
vivants; deux filles et six garçons; Yvonn
J. A. Lesage; Mlle Eva; Arthur, ingénie
étudiant à l'Ecole Polytechnique; Armand,
et Marcel.

Parmi les nombreuses entreprises qui on
la maison Plante & Dubuc, citons le Monum
bel ornement architectural de notre ville.
carrière méritoire de M. Dubuc, le 29 mai
était âgé de quarante-huit ans seulement. Ce
fut vivement déploré par la ville entière, e
électeurs du quartier Saint-Louis qui perdaie
un serviteur loyal et désintéressé.



HORMISDAS JEANNOTTE,

Ex-Echevin. 1878-9-80-1-2-3-4-5-6-7-8-9-90-1-2-3.



WILLIAM CLENDINNENG,
Ex-Alderman. 1875-6-7-8-1888-9-90-1-2-3.

WILLIAM CLENDINNI

Ex-alderman William Clendinneng, :
Wm. Clendinneng & Sons, is one ol
business men. He is a native of Irelanc
in the town of Cowan, in the year 1833.
early in life, being only fourteen years
arrived in Montreal. In 1852, he entere
late Mr. Rodden, in the capacity of cler
years, was taken into partnership. As
the business developed, his enterprise mc
with it, and in a few years more, he decid
business on his own account. That this s
one on his part, has been fully justified
success which attended its inception. B
ability, he built up an extensive and fl
second to none in Canada and giving empl
of hands. The firm has since had its peri
due to usual business adversity, but appe
upon a new period of success.

The head of the firm has always take
in charitable and benevelent work in the
an especially generous supporter of the wc
Church.

During his term in the City Counci
took a very prominent part in the deliber
active member of the Finance and Water



AZARIE LAMARCHE,
Ex-Echevin. 1890-1-2.

AZARIE LAMARCHI

M. Azarie Lamarche, né à Saint-Ja
le 16 décembre 1850, eut pour père,
cultivateur, et pour mère, Victoire Archan

Il vint de bonne heure à Montréal, et
de carrossier.

Tout en se livrant à ses travaux jou
en suivant les cours du soir, l'instruct
avait reçue à l'école dans sa jeunesse. Ap
d'un travail ardu, M. Lamarche ouvrit u
voitures connue sous le nom de "Montrea
qui est très florissante. M. Lamarche s'
des questions qui intéressent notre ville.

Le 1er mars 1890, il fut élu représer
Saint-Jacques au Conseil de ville. Ce fut lu
pour faire construire le boulevard qui ent
Parc Lafontaine. Il siégea au Conseil pe

Il fut pendant trois ans président de l'
contre le Feu, et pendant plusieurs ann
Commission des Chemins à Barrières; il
paix. Il est syndic de l'église Saint-Louis

En politique, il est conservateur;
pendant plusieurs années du Club Ou
qu'il avait fondé dans la partie Est. Il es
des Forestiers Indépendants, où il a occupé
M. Lamarche s'est toujours montré dign
la confiance de ses concitoyens, et a to
réputation sans taches.

Le 12 mai 1874, il conduisait à l
Julia Paquette. De ce mariage naquirent



THOMAS GAUTHIER.
Ex-Echevin. 1890-1-2.

trois sont encore vivants : Paul-Emile,
à l'Université Laval ; Joseph, étudiant au C
et Azarie. Il épousa en secondes noces,
Dame Esther Frazer, veuve de Louis Fauteu

THOMAS GAUTHIER

M. Thomas Gauthier, qui représenta
le quartier Hochelaga, de 1890 à 1893,
Montréal, un des hommes les mieux con
le monde de la finance.

Il est né, à Montréal. le 29 décembre
le commerce d'épiceries que M. Gauthier d
qu'il acquit son expérience des affaires. I
il dirigea avec un succès toujours grandi
sement de la Place Chaboillez, si bien, qu
s'affaiblissant, il put se retirer du comme
conditions avantageuses.

Bien avant cette époque toutefois, M. (
de son commerce, s'était intéressé à pl
financières ou philanthropiques. La vieille
mutuels, "l'Union St. Joseph," l'avait fait
1878, et la même année, la Compagnie
Souveraine", le plaçait au nombre de ses

Mais à cette époque, ce fut surtout
l'Association des Epiciers de détail, q
beaucoup d'ardeur et de dévouement, et
1881, eut l'honneur d'être choisi comme
de la nouvelle société. Enfin, déjà me
Trade, il concourut activement à l'ét
"Chambre de Commerce du district de M

Nommé échevin par les électeurs d'Hochelaga, en 1890, il fut, pendant trois ans, l'un des membres les plus influents des comités de police et d'hygiène, et il a laissé à son quartier, comme souvenir de son passage à l'Hôtel de Ville, l'érection d'un grand bain public et d'un nouveau poste de police qu'il obtint pour eux. C'est aussi sur l'initiative de l'échevin Gauthier que le Conseil décida d'établir, parmi les membres de la police municipale, un fond de secours mutuels qui a rendu déjà beaucoup de services.

M. Gauthier a joué encore un rôle important dans la Compagnie d'Exposition de Montréal, dont il a été trésorier en 1891, et est demeuré, depuis, un des directeurs.

De même dans l'Association Saint-Jean-Baptiste, après avoir été officier de la section Notre-Dame, il est devenu le trésorier général, en 1883. M. Gauthier, après avoir occupé la vice-présidence de la société Saint-Jean-Baptiste, en 1887 et 1888, est passé membre de la "Commission Financière" dont il fait encore partie.

Mentionnons, en terminant, la part prépondérante que M. Gauthier a prise, dans ces dernières années, à l'œuvre éminemment patriotique du "Conseil des Arts et Manufactures" dont il est le président depuis cinq ans. Sous sa direction, cette œuvre s'est développée d'une manière extraordinaire, au point que de 800 élèves qui fréquentaient les cours en 1899, on en comptait déjà, en 1903, plus de 2,800. Le nombre des écoles et des cours a été augmenté dans plusieurs villes de la Province, et partout les résultats obtenus sont considérables.

M. Gauthier a épousé, le 3 mai 1869, Mlle Elizabeth Pagnuelo. Onze enfants sont nés de ce mariage, dont cinq survivent; trois garçons et deux filles; l'ainé, Arthur, est député-greffier à la Cour du Recorder; Raoul est au bureau avec

son père, qui s'occupe d'affaires de finance
Oscar, est professeur de Philosophie au (
l'ainée des filles, Fabiola, a épousé le D
de Montréal; la plus jeune, Berthe, a épo

FEU JOSEPH MOISE DUF

Au nombre des hardis champions
temps et leur énergie à la cause du Hâ
Joseph Moïse Dufresne était l'un des
commettants du quartier Est, qu'il a repr
ans au Conseil de ville, n'ont pas enco
qu'il s'est imposé et qu'il a fait, pour obte
tant désirées du port de Montréal, le prin
commerce canadien.

C'est en 1889, que M. Joseph Moïse
au Conseil Municipal. Il a remplacé M.
venait d'être appelé au premier poste
civique. Pendant le cours de sa carri
Dufresne a présidé la Commission du Pa
différents comités du Conseil, tels que
Traverses, de la Police et de l'Eclairage,
leurs membres. A plusieurs reprises l
envoya des délégations à Ottawa au su
du hâvre, et en maintes occasions M. Duf
faire partie de ces délégations auprès du

M. Joseph Moïse Dufresne naquit à
de Montcalm, en 1837, du mariage de
et de Lucie Goulet. Il était l'arrière p
Dufresne, célèbre chirurgien français,
Guilbault de Lanaudière et Larue de M



FEU JOSEPH-MOISE DUFRESNE,
Ex-Echevin. 1889-90-1-2.

Dufresne commença ses études chez les
Chrétiennes et à l'école commerciale
Montréal, mais en 1850, il quitta son ba
tablier de commis d'épiceries et entra a
George Childs & Co., faisant le commerce
Il fit deux ans de comptabilité chez M. C
1857 à 1859, et devint par la suite l'un
maison Bruneau & Dufresne, épiciers. L
ses plus encourageants sourires à la nouve
le commerce était prospère.

En 1863, M. Bruneau s'étant retiré, i
M. McGarrity, et la société porta le noi
McGarrity. M. McGarrity partit plus tard
ouvrit une succursale. En 1878, M. Dufre
M. Mongenais, sous la raison sociale de Duf

En 1884, M. Dufresne fit un long vo
à son retour, il fonda une nouvelle maiso
sur la rue Saint-Paul, sous la raison
Wilson & Co., qui devint une des maisor
florissantes de Montréal.

De 1886 à 1889, M. Dufresne occupa l
tiel de la Chambre de Commerce Françai
nommé membre honoraire de cette société.

M. Dufresne s'était marié, en 1859, à
Larue, fille de M. Pierre Larue, autrefois
de cette ville, et, en 1885, il épousait M
La mort de M. Dufresne, en 1897, fut r
dans tout le haut commerce montréalais.



THE LATE WILLIAM H. CUNNINGHAM,
Ex-Alderman. 1887-8-9-90-1-2.

THE LATE WILLIAM H. CUN

The late ex-alderman William H. born of Irish parents, at Factory Point, Vermont, U. S. A., September 12th 18 Montreal with his parents in 1849, wh blished the St. Lawrence Marble Work of his father, having a desire to travel, in 1869. In the year 1873, he engag business at St. Albans, Vermont, and w He married while resident of that town, the death of his mother, he returned re-established the old Marble Works wl known.

He was elected alderman for St. Lawre and in 1890, was re-elected by acclamat successful in the advocacy of widening and in certain sections of his ward, particu St. Lawrence streets. He also served on th Committees. On the death of his predeces chairman of the Market committee, Oct. capacity he served until the end of his 1893. Alderman Cunningham was one of t in the City Council, the running of electri streets of Montreal. He was also a mem of Arts and Manufactures of the Provin was at one time vice-president of St. Patr

Mr. Cunningham died suddenly of he 6th 1902, deeply regretted, for he was a disposition. In politics, he was an ardent



LOUIS HERMENEGILDE BOISSEAU,
Ex-Echevin. 1887-8-9-90-1-2.



VITAL GRENIER,
Ex-Echevin. 1887-8-9-90 1-2.

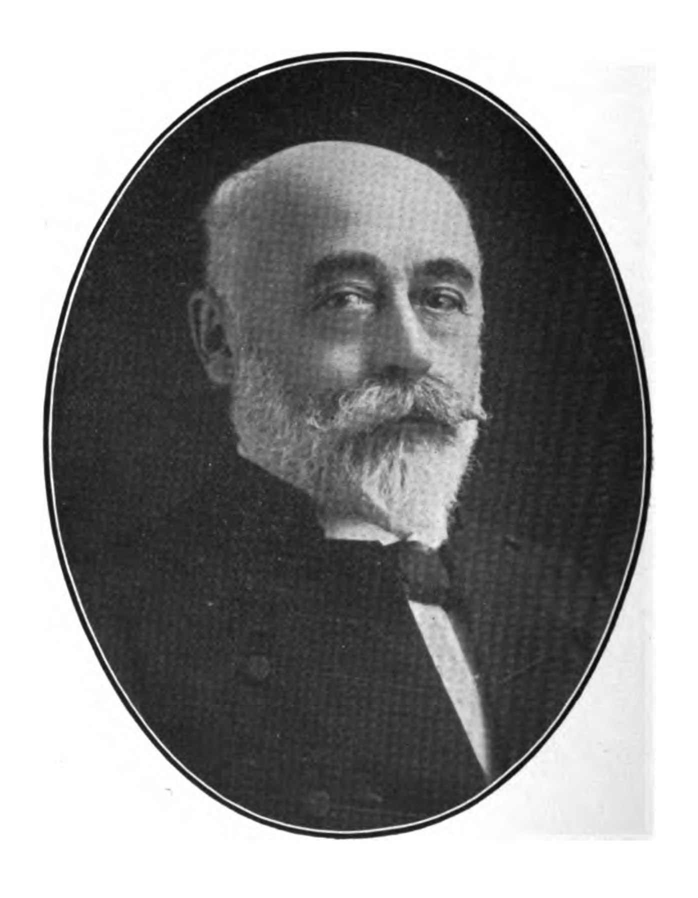
C'est aussi un des fondateurs du Club Le T
de Chasse et de Pêche Canadien, dont il fu
1882. Il est membre du Club Canadien.
juge de paix sous l'administration de l'honoı
dont il était un des amis intimes. Son prestig
le firent choisir par les électeurs du quartier
être leur représentant au Conseil, où il siége
de 1887 à 1893.

Aimé de ses collègues et des employés de
dont il se montra toujours l'ami dévoué, M.
de sa carrière municipale, une excellente
a refusé à diverses reprises de briguer les suffra
pour entrer dans l'arène politique. Doué d'un
loyal et sympathique, il possède de nombreu
le type du gentilhomme, par excellence.

Marié, le 8 janvier 1889, à Delle Fortun
enfants sont issus de ce mariage, dont deux
filles. Deux des enfants sont décédés, Yvon
Les enfants qui ont survécu sont Alice, Loui
composent la famille de M. Boisseau.

VITAL GRENIER.

M. Vital Grenier, échevin du quartier Sa
de 1887 à 1893, est le fils d'un patriote qui a
pour avoir pris part à l'insurrection de 1837
la terre d'exil, le 8 septembre 1839, à Roch
mariage de Pierre Grenier et d'Agathe Gre
et sa mère avaient dû fuir les poursuites
qui avaient déjà fait emprisonner M. Gre
lors de la promulgation de l'amnistie gén



L'HON. JEAN DAMIEN ROLLAND,
Ex-Echevin. 1884-5-6-7-8-9-90-1-2.

Photo. J. A. DUMAS,
121 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

revinrent au pays, et le jeune Vital fut pl
cinq ans, à l'école Saint-Alexandre, à Char

En 1854, M. Grenier perdit son père
rude apprentissage de la vie. Il vint à Sain
où il travailla comme ferblantier pendant
En 1859, le 10 octobre, il se maria à Mlle El
de Saint-Colomban. De ce mariage sont nés
sept garçons et huit filles ; trois seulement s
Henri-Vital et Frs.-Xavier-Eugène, entrepren
de chauffage et de plomberie ; et Mlle
Eugénie. En 1860, M. Grenier ouvrit un at
terie. Sa vie publique date de 1880. C'est à c
fut nommé commissaire du village Saint-Jea
ce poste fut aboli lors de l'annexion du villa
Montréal, en 1885. En mars 1887, il fut
du quartier Saint-Jean-Baptiste, par une fo
conserva son poste jusqu'en 1893. Pendant
carrière municipale, l'échevin Vital Grenier
des comités des Incendies et de l'Eau.
au Conseil, il obtint l'achat d'une pompe à
service des rues Dufferin et Champlain, en
des tuyaux de l'aqueduc dans ces rues. M.
estimé de ses concitoyens.

JEAN-DAMIEN ROLLAN

L'hon. M. Jean-Damien Rolland, fils
sénateur J.-B. Rolland, et d'Esther Du
Montréal, en 1841, et fit ses études che
Ecoles Chrétiennes, puis au collège Sainte-
Dès 1857, il débutait dans sa carrièr

devenant l'associé de l'importante maison de librairie J.-B. Rolland & Fils. En 1888, à la mort de son père, il en devint le chef. En 1861, il faisait son premier voyage en Europe, à titre de voyageur de commerce, qualité dont il est probablement aujourd'hui, parmi les membres actifs, le plus vieux titulaire.

De 1872 à 1876, il siégeait au Conseil de ville de la municipalité suburbaine d'Hochelaga, aujourd'hui le quartier Hochelaga, à Montréal. De 1876 à 1879, il fut maire d'Hochelaga.

Lors de l'annexion d'Hochelaga à Montréal, en 1883, M. Rolland fut choisi comme l'un des échevins du nouveau quartier, au Conseil de ville de la métropole. Quand M. Jacques Grenier devint maire, la présidence de l'importante commission des finances échut à M. l'échevin Rolland. En 1892, comme il fut défait dans le quartier d'Hochelaga, qu'il avait représenté pendant si longtemps, sur une question qui avait rapport à la classe ouvrière, l'échevin Shorey résigna son mandat pour le quartier Saint-Antoine, en sa faveur, afin de lui permettre de conserver la présidence du Comité des Finances, où ses services étaient alors d'une importance vitale. Il se retira du Conseil aux élections de 1893.

M. Rolland est membre du conseil du "Board of Trade", vice-président de la Chambre de Commerce, et, en remplissant les charges de ces deux fonctions, il n'a pas peu contribué à l'amélioration des intérêts commerciaux. Ses services, sous ce rapport, ont été reconnus dans plusieurs occasions, par les marchands de la ville. Il a été l'un des fondateurs et vice-président de la Société de Bienfaisance des Commis-Voyageurs du Dominion ; il est président du chemin de fer "Montréal & Occidental" ; président de la "Compagnie du

Chemin de Fer de Colonisation du Nord
" Société Générale de Colonisation et de l
Province de Québec ", aux progrès de la
avec le plus énergique dévouement ; il e
" Compagnie de Papier Rolland ", à Saint-J
En 1864, il épousa Mlle Albina Parei
sont nés douze enfants, dont huit survivent
est mariée au Dr. O. F. Mercier, et une
Letondal, organiste du Gésu.



THE LATE HOLLIS SHOREY,
Ex-Alderman. 1890-1.

THE LATE HOLLIS SHO

If the severe and threatening small prevailed in Montreal, during the year 188 the front, whose devotion to the wants o nearer heroism than mere philanthropy, citizens of Montreal are well and truly spontaneous and indefatigable services, the Hollis Shorey, was one of those brave me is cherished by a great number, for the act the suppression of the terrible disease, a citizens' committee for that purpose.

Mr. Shorey was born in Barriston, Qu was a descendant of United Empire Lo in Canada after the exodus from the of Britain, now comprising the United life confined him to elementary studies, b his mark in the mercantile world, and w his election as representative of West war great wholesale clothing house of H. Shor Notre Dame street. He was a very succes 1890, he was elected by a large majority in his office for a single term as poor health his retaining too many exacting engagem his seventieth year, one year after his re municipal arena and was mourned with hea who had known him personally or who had had served as acting mayor during his term been a member of the Board of Trade Co consecutive years. He was a life govern Western Hospitals. In politics he was a st and in religion a member of the Church o



ANANIE-SIMEON HAMELIN,
Ex-Echevin. 1886-7-8-9-90-1.

ANANIE-SIMÉON HAM]

L'ex-échevin A. S. Hamelin a rep
Centre pendant six années, au Conseil]
1886, que les contribuables de ce quart
poste qu'il conserva jusqu'en 1892. Lors
1889, il fut choisi parmi ses collègues
délibérations du comité d'hygiène.

M. Hamelin est né à Portneuf, dans
nom, en 1837; ses parents, Jean Olivier H
Emélie Fresnay étaient depuis longtemps
Le jeune Hamelin reçut une éducation pr
son village et vint, par la suite, se fixe
1856. A son arrivée dans la métropole,
de M. J. L. Beaudry, commerçant de n
rappelle encore que M. Beaudry fut, plus
Montréal. Après deux ans d'apprentissage
quitta son premier emploi et vint prendre
chef de l'importante maison d'épicerie en
Grâce à son travail conscientieux, il de
maison, en 1865. Pendant vingt-cinq ans]
le commerce de l'établissement Hudon. En
du commerce pour s'occuper d'entreprises f

M. Hamelin a épousé, en premières
1864, Mlle Eliza Hamelin; et en secondes n
1880, Mlle Georgiana Belland, de ce dernie
deux filles, Mlles Yvonne et Corinne.

Parmi les postes importants qui ont
Hamelin, citons en passant le secrétariat
chemin de fer Montfort, pendant la constru
depuis 1897, la présidence de la Compagni
Marchands jusqu'en mars 1903, époque à



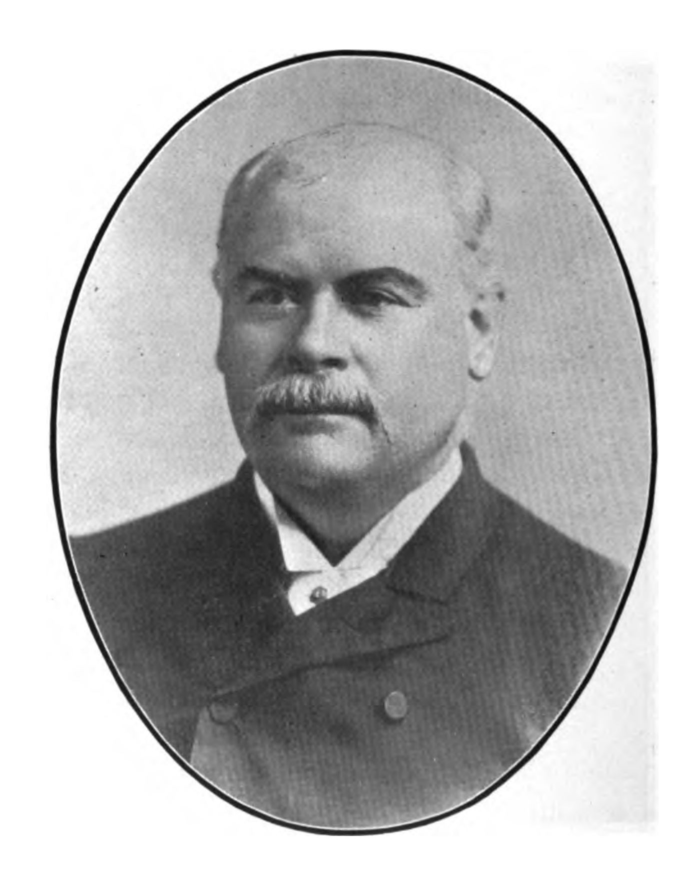
FRANCOIS MARTINEAU,
Ex-Echevin. 1886-7-8-9-90-1.

pagnie a passé ses affaires à un syndicat cette date M. Hamelin est directeur de l: l'un des fondateurs de la première compa trésorier du Monument National vers la fi M. Hamelin est actuellement auditeur et de la Banque Provinciale.

FRANÇOIS MARTINE/

M. François Martineau, qui a rep Sainte-Marie pendant six ans, de 1886 à Joseph Martineau et de Marie-Anne David, à Montréal, en 1852. A cette date, M. était âgé de huit ans, étant né à Saint- 1844. Après avoir fait ses études prin dirigée par les Frères de la Doctrine Chr il entra au service d'un peintre en b Quatre ans plus tard, il se lança seul dar devenir, en 1870, un entrepreneur dont les recommandés. En 1878, il devint présid des Peintres. Il fut, tour à tour, com et président de la société Saint-Jean-Bapt Brigide. Il a toujours exercé une influ dans son quartier, où il est universelleme

En 1886, les contribuables du qu l'élirent comme leur représentant au C conserva son mandat jusqu'en février 18 quelque temps pro-maire et prit une p délibérations des différentes commissions entre autres, celles des Finances, de l'Aq de ville.



FEU J.-B.-RAYMOND DUFRESNE,
Ex-Echevin. 1885-6-7-8-9-90-1.

En 1892, il abandonna l'arène muni
candidat, aux élections provinciales, pour
Marie. Il fut élu membre de la législa
forte majorité. Aux élections de 1897, il f
ce temps, il s'est consacré entièrement au
commerce de quincaillerie et de peinture,
maisons les plus prospères de la partie Est.

M. Martineau a épousé, le 8 janvier 1
Emerentienne Bouthillier, native de Laprai
onze enfants, dont quatre sont vivants act
avocat ; Médéric, associé avec son père ; Josep
Emerentienne, qui a épousé M. Joseph-Gust

M. Martineau s'est beaucoup occupé
bienfaisance mutuelle. Il est membre de l
l'Alliance Nationale et de la Saint-Vincent
toujours distingué par son amour pour les c

JEAN-BAPTISTE-RAYMOND DU

M. Jean-Baptiste-Raymond Dufresne ét
Luc Dufresne, tonnelier, et de Adelaide Lamo
à Montréal, le 30 août 1841, et fit ses étude
collège Sainte-Marie de Montréal. M. Dufr
l'âge de quinze ans et se rendit en Califor
dix ans après, il s'associa à M. Beaudry,
raison sociale de Beaudry & Dufresne, mai
affaires par la suite, pour abandonner le co

Il fut élu représentant du quartier C
conserva son poste jusqu'en 1892. En poli
était libéral. Il mourut le 3 février 190
rable carrière d'intégrité.

M. Dufresne se maria le 23 mai 18



THE LATE MOSES MALONE
Late-Alderman. 1885-6-7-8-9-90-1.

Mongeau ; deux enfants sont issus de ce mari
Dufresne, agent manufacturier, et Mlle
Après la mort de sa femme, il épousa en se
Julie Boivin en 1880, et huit ans plus t
épouse ayant trépassée, il épousa Marie-Rose
veuve de feu Nap. Mongeau, avocat.

THE LATE MOSES MALO

The late Mr. Moses Malone, who represen
in the Municipal Council of the City of Mon
was a very popular and energetic representati

Mr. Malone was born in Ireland, in 1
November. He commenced his studies in h
but came to America, when he was yet very
parents, and concluded his education in Jo
York. He then decided to take up the glo
business, and, in 1861, came to Montreal to
glove manufacture, of which Messrs Green
proprietors. Four years later, this firm hav
ations, Mr. Malone opened a factory on his c

On November 23rd 1885, he was elected
Council. His colleagues raised him to the
the Market Committee, which he kept from
of his death, September 21st 1891, a year
from business. During his career as a glove
Malone had obtained important contracts fron
and had furnished the Northwest Mounted I
He always took a great interest in public que
the progressive ideas connected with the mun
in a manner that brought commendable appro

He was married, in January 1865, to Mis
of Montreal, by whom he had eight childr
living. Mr. Malone was a liberal in politics.



HON. GEORGE WASHINGTON STEPHENS,
Ex-Alderman. 1868-9-70-1-2-3-4-5-6-7-8-80-1-9-90-1.

HON. GEO. WASHINGTON ST

The Honorable George Washington Ste
has been so conspicuously associated with
well as with municipal matters, served no le
years in the Municipal Council of the City
long period of service, always upheld a prude
administration and severely criticised wrong
nesty. He was the second son of the late H
and Sarah Jackson, who came to Montreal
Vermont, about the year 1828. G. W. Stepl
Montreal, in 1832, and was educated at the
School with a view to enter upon a commerc
abandoned this first vocation to embrace le
entered the University of McGill College
B. C. L., being admitted to the Bar in 18
entered in partnership with the late F.
an early date in his career earned fame
celebrated Connolly case, the outcome of
establishment of the validity of an Indian m
according to the customs of the country. Aft
honourable practice at the Bar of Lower Can
abandoned his professional career to admin
extensive estate. He was elected an alderm
kept his seat alternately till 1892, winning t
" The Corporation Watch Dog." In politic
of the old school and during his term as
Quebec Legislature, for Montreal Centre, fr
he did much to further the interests of the I

In 1890, he unsuccesfully contested the p
District No 4, of Montreal, but, during the
that took place two years later, in 1892, he



THE LATE WILLIAM KENNEDY,
Ex-Alderman. 1872-3-4 1886-7-8-9-90 1.

by a large majority. He entered the Mar 1897, a minister without portfolio. In 1896, passed an important bill respecting indecent

Hon. G. W. Stephens, was one of the (the Montreal Good Government Association, : time a member of the Council of the M Trade. He is a life Governor of the] Hospital and of the Protestant Hospital for married, in 1865, the daughter of M. N. McIn Scotland. Mr. Stephens was for several years Montreal Decorative Art Association.

THE LATE LIEUT.-COL. WILLIAM K

The late Lieut.-Colonel William Kenn was born in Montreal, in 1822, being the eld Wm. Kennedy, in his lifetime builder, of Mon of Yorkshire, Eng. Both of Lieut.-Col. K were English, his mother being a member of t On leaving school, Mr. Kennedy learned l builder, and also studied architectural desi he entered into partnership with his fathe the business for several years, until the senior partner. Afterwards, he conducted his own account, combining with it, the profe valuator and expert. During this time, h assisted in the erection of many public and In 1838, he was a member of the 2nd compan of Volunteer Militia, under the command which served during the rebellion of th stationed to guard the approaches of the Cit

served in the Montreal Light Infantry, while it was under command of Col. Dyde.

In 1865, he was a member and the librarian of the Choral Musical Society, which was organized under the direction of the late M. Maffre, the society giving many concerts at which they rendered the composition of the old masters. During the early struggles in establishing the Mechanic Institute, Mr. Kennedy became a life member of and actively assisted in placing the Institute on a permanent basis, being a member of the Finance and other committees. The grant from the government not being sufficient to enable the directors to engage professional teachers, Mr. Kennedy tendered his gratuitous services, and for several years successfully taught the classes in architectural drawing and designing. During the excitement of 1861, many volunteer corps were formed, and Mr. Kennedy actively assisted, being elected 1st Lieut. of the 2nd Company of Montreal Engineers. In 1864, he received a 1st class certificate from the Military Board for proficiency in military duties and was also gazetted captain of his Company. In 1869, he was promoted to the rank of major in the Active Militia of Canada. During the Fenian Raid of 1870, he was at Huntingdon, and took part in the engagement at Trout River. In 1874, he was elected one of the Life Governors of the New Western Hospital. In March 1872, he was elected councillor for St. Lawrence Ward, and afterwards alderman, actively attending to his duties during the term of three years, when he received an influential requisition for renomination, but declined. While in the Council, he was member of the Market, Water and Health committees, and also the sub-committee of the new City Hall. For 18 months he was chairman of the Health committee, and rendered essential service to the City by his activity in carrying out

sanitary measures in the Mountain Park ɛ
which was visited daily. House scavengerii
out daily and regularly for the first time
and many useful sanitary laws were projec
have since been established by Parliament.

Mr. Kennedy died, in October 1898, ag



MEDERIC LAURIER,
Ex-Echevin. 1888-9.



ANTOINE ROUSSEAU,
Ex-Echevin. 1887-8-9.

ANTOINE ROUSSEA

L'ex-échevin Antoine Rousseau, est un
les services ont été justement apprécié
l'aqueduc, de 1887 à 1890, pendant les tr
Rousseau a siégé au Conseil de ville de M

M. Rousseau est né à Trois Pistoles,
1835. Il est le fils de feu Antoine Rouss
de Québec. Après avoir passé quatre an
Québec, M. Rousseau a étudié ensuite à
Pocatière, où il développa bientôt le talent
poussait vers la mécanique et le génie civil.

En quittant le collège, M. Rousseau
monde de la grande mécanique, et, de se
de nombreux engins qui attirèrent l'attent
M. Rousseau a construit aussi plusieurs va
le " Montmagny ", qui fait actuellement le s
et Saint-Thomas de Montmagny.

Au nombre des deux cents et quelq
Rousseau a fait construire un peu partout,
Chaudières à Ottawa. Ce pont magnifiqu
pont suspendu qui reliait Hull à la capital
sances en matière mécanique, M. Rouss
parler qui l'a souvent placé dans des im
Conseil de ville. C'était un échevin dé
collègues ont regretté lors de sa démissi

M. Rousseau s'est marié, en 1863
Williams, fille de M. David C. Willi
Nouveau-Brunswick, dont les parents quitt
pendant l'exode des loyalistes.



JOHN LEE,
Ex-Alderman. 1886-7-8-9.



HON. JOHN SPROTT ARCHIBALD,
Ex-Alderman. 1884-5-6-7-8-9.

HON. JOHN SPROTT ARCH

The Honourable Justice John Sprott D. C. L., sat for six years in the Municipal sentative of St. Antoine's Ward, prior to l Puisne Judge of the Superior Court, in th of Montreal. During his relatively short te alderman, his knowledge of legal matters affo amount of important information to his c departure from the Council, in 1890, was de all of them.

His birth dates back to the 8th Sept parents were then living in Musquodoboit N. S., and were natives of Ireland. The fi his education in the Presbyterian Seminary 1864, took the Arts Course in McGill Uni therein as B. A., three years later. He als of Wale's gold medal for standing, in n philosophy. In 1870, he received his degr the same University and was, the next practice at the Bar. Since that day, Mr. the practice of his profession, at first alone, of the firm of Archibald & McCormick, un partnership was dissolved, and thereafter he nership with the Hon. W. W. Lynch, K. C Solicitor General of the Province of Quebe Foster, B. C. L. The same year he recei of Queen's Counsel from the Government half score years Mr. Archibald acted as rev the Franchise Act, for the electoral division He represented the Dominion Government Commission instituted to enquire into the (



HON. ALEXANDER W. MORRIS,
Ex-Alderman. 1887-8.

in 1893, was appointed Puisne Judge of tl
Among Justice Archibald litterary works,
the Two Races in Lower Canada" may be s
a very favourable impression upon the re
the 13th July 1871, he was united in ma
Miss Ellen Hutchinson, of Bluevale, Ont.

It was in 1884 that he was called to
payers of St. Antoine's Ward in the Mun
the next election he was returned by
resigned in 1890 at the end of his second

HON. ALEXANDER W. MO

The Honorable Alexander W. Morris,
born at Brockville, Ont., in 1858, his fathe
Morris, and his mother's maiden name, Julia
daughter of Mr. John Converse, the well
cordage manufacturer of Montreal. When
still young, he was brought by his parents
he received his education at Bishop's Col
Tassie and Gault's Private School; Mr. C
and the High School of Montreal. When
went into business, eventually entering
Converse firm and playing a leading part in
of all the canadian cordage companies. U
of the combine, he was appointed manager
Cordage Company, which controlled the
Canadian rope walks. Some eight or te
resigned that position to enter into business

Mr. Morris made his introduction to
councillor of the old municipality of St. Gabri



FEU OLIVIER GIRARD,
Ex-Echevin. 1887-8.

Ward, being mayor of that village at the ti
to the city, in 1887. At the first election
for the new ward, he was chosen to be one c
a seat in the Council from August 8th, 1887,
being replaced on resigning, by Mr. Edwin Tl
he was called to the provincial cabinet by the H
as a minister without portfolio. Presenting h
in St. Lawrence Division, he was returne
and remained a member of the cabinet unt

Mr. Morris is an ardent supporter of at
his name is indelibly connected with the
yachting on Lake St. Louis, he being one
of the Royal St. Lawrence Yacht Club and a

FEU OLIVIER GIRARD.

M. Olivier Girard, l'ex-échevin du quar
décédé le 20 décembre 1902, était né à S
janvier 1847. Son père était M. Olivier
sa mère était née Martine Couvrette. Il
élémentaires de sa paroisse. De l'âge de vi
mort, il a exercé avec succès le métier de
C'est en 1887 qu'il a été élu échevin pour
Gabriel.

M. Girard faisait partie des Artisans (
et de la Société Saint-Jean-Baptiste. Il éta

De son premier mariage avec Mlle Ida
1870, il lui était née une fille. Il avait é
noces, en 1900, Mlle Ida Prud'homme.

M. Girard a fait un excellent service
et il jouissait de l'estime générale. Il a



JOSEPH-ODILON DUPUIS
Ex-Echevin 1887-8.

durant deux ans et a fait preuve des qua
un échevin consciencieux et dévoué, qui n
que par l'intérêt général de son quartier et

Il avait su amasser une jolie fortune
Sa mort excita des regrets universels dans
était considéré comme un citoyen intèg
chrétien et un homme de devoir.

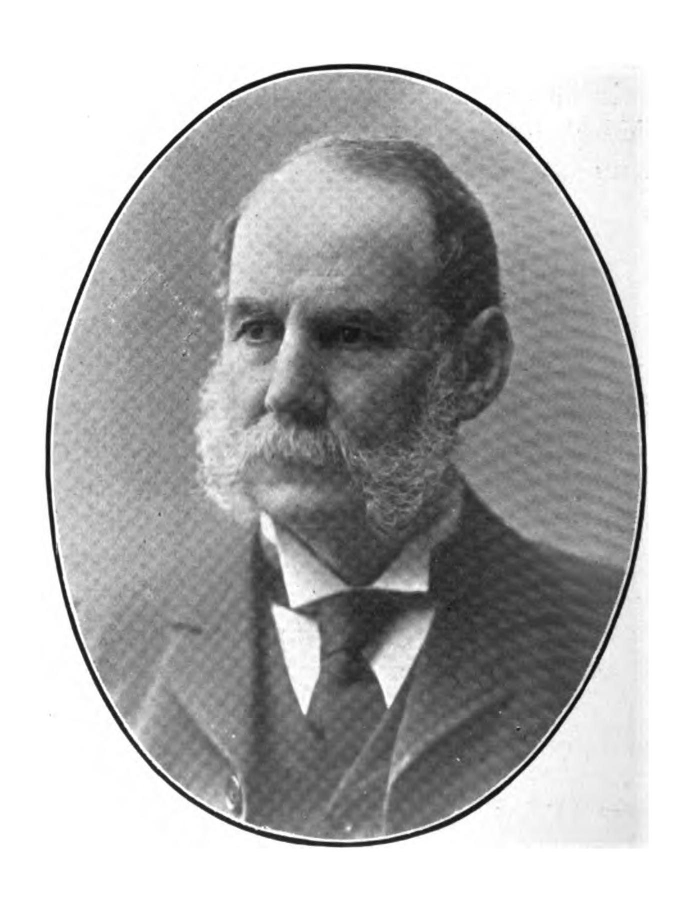
JOSEPH ODILON DUPUI

Le haut commerce montréalais a co
M. J. Odilon Dupuis, ex-échevin, parmi
les plus distingués. M. Dupuis est l'un
la maison Dupuis Frères, qui fait le comme
à Montréal depuis nombre d'années.

M. J. O. Dupuis représenta le quar
de 1887 à 1888, au Conseil de Ville. Sa ca
semble démontrer que M. Dupuis avait
"Excelsior," car toujours la maison, fondé
énergique, a progressé, et cela rapidement,
soit devenue l'une des plus importantes ma
de la ville.

M. J. O. Dupuis est né à Saint-Jacq
le 28 décembre 1850. Il est fils de Jos
Euphrasie Richard.

Il suivit les cours de l'école des Cler
Saint-Jacques, et vint à Montréal en 1864.
arrivée, un emploi de commis à l'établi
Desrochers, marchand de nouveautés, rue S
1er septembre 1867, trois ans plus tard,
pour entrer au service de son frère, M.



RICHARD WHITE,
Ex-Alderman. 1886-7-8.

Sainte-Catherine. C'est à la mort de ce
1876, que la maison Dupuis Frères fut fondé
a pris sa retraite en 1897.

Il s'est marié, en mai 1876, à Mlle
native de Saint-Jacques de l'Achigan, mais
de perdre sa femme, en septembre 1902.

M. Dupuis a été président général de
Jean-Baptiste et de la société des march
nouveautés de Montréal. En politique, M
servateur.

RICHARD WHITE.

Mr. Richard White was born at Montr
14th May. He is of Irish and Scottish
educated at the Montreal High School,
general movement towards the west, in 185
he was interested in the lumber business.
the "Peterboro Review" which he direc
with his brother Mr. Thomas White. N
brothers acquired the "Hamilton Spectatc
became managers of the "Montreal Gaze
White has thenceforth remained the ma
has also been editor in chief of that impor
1878, Mr. Thomas White was elected a me
later being admitted to the Cabinet, and
partnership.

The Gazette Printing & Publishing C
with Mr. Richard White in the presidentia
his duties in this department, Mr. Whi
connected with charitable organization an

In 1886, when the election of alderı



JOSEPH GAUTHIER,

Ex-Echevin. 1884-5-6-7-8.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

White was elected for the West Ward, w for three years. At the first meeting of appointed to the Health Committee and Committee, being made Chairman of th The year following he was elected to the At the close of his term of three years, he of other matters so great that he was com the Council. Shortly thereafter, he was 1 in the Harbour Commission by the Federa by the Quebec Legislature, named a memb Trust. He was for some years vice-presid Trade, and has long been honorary secreta Synod of the diocese.

Since a number of years he has be Mount Royal Cemetery, and a syndic of Bishop's College, Lennoxville. Mr. Wl supporter and organizer of the conservative a life Governor of the Montreal General H one time a member of the committee of 1 institution. He is a Justice of the Peace Montreal, and a member of the St. James

He married, in December 1859, Miss the late John Riddle of Montreal.

Mr. White's long career can be resum he is an indefatigable worker and a mai capacity.

JOSEPH GAUTHIER

L'ex-échevin Joseph Gauthier, a rep Hochelaga au Conseil de ville. Il est 1 1827, à Saint-Roch de L'Achigan. Il es Gauthier, cultivateur, et de Marguerite I



FEU MICHEL LAURENT,
Ex-Echevin. 1877-8-9-80-1-2-3-4-5-6-7-8.

fait ses études commerciales à Saint-Roc
à Montréal et entra au service de la com
fer du Vermont Central, dont il suivit
quarante ans. En quittant cet emploi q
longtemps, M. Gauthier obtint un poste i
des employés du Grand Tronc. Il vit
Saint-Lin. Pendant son long séjour à M
a été tour à tour, maire de la municipa
après l'annexion, échevin du nouveau quai
commissaire pour la décision des petites
commissaire des écoles. Au nombre des
sance ou autres dont il est membre, nous
la Saint-François-Xavier, la Saint-Roch, la
Il est aussi membre depuis de longues
de Construction Hochelaga.

Il se maria, en 1848, le 15 octobre, à
De ce mariage naquirent onze enfants,
trois garçons et trois filles ; Hector, em
Georges, maître-boulanger ; Joseph, avocat
épouse du Dr. J. P. Gadbois de Montré
Maria.

M. Gauthier a fait beaucoup pour l
longtemps représenté et ses anciens com
en grande estime.

Feu MICHEL LAURE

Feu M. Laurent naquit à Montréal, l
fils de Cyrille Laurent, entrepreneur pe
Lanctôt. It fit ses études au Collége de
architecte. Homme d'initiative et entrepre
dans les affaires. Il fut recherché, comme



FEU JOHN WILLIAM MOUNT, M. D.,
Ex-Echevin. 1882-3-4-5-6-7.

expropriations, de la part des compagnie:
il fut choisi comme vice-président de la
Il siégea, comme échevin, au Conseil de
M. Laurent siégea pendant douze années
municipale de Montréal. Il occupa la
du comité des Chemins pendant plusieur

Il épousa Mlle Sophie Thivierge, en
sont issus six enfants; Ernest, maintenar
Corinne-Albina, épouse du Dr G. A. (
décédée, mariée à H. Lemire; Marie-Lor
Emery Doré, inspecteur sanitaire de la cc
épouse de Henri Le Moyne de Martigny
Marie-Antoinette, épouse de Joseph Hébe1

M.-Michel Laurent est décédé, le 6 1
57 ans.

Feu JOHN WILLIAM MOU

Les Canadiens-Français de Montré
reconnaissance bien vive envers feu
Mount, et la mort de ce grand médecin
l'amélioration sanitaire de notre ville, a
comblera difficilement.

Pendant une vingtaine d'années, le
ses services désintéressés pour protéger
lation, toujours grandissante, de Montré
Conseil de ville fut marqué par une
activité qui faisaient honneur au comité
président.

John William Mount naquit à Sai
en 1829. Il était fils de feu le lieu
Mount, agent de la seigneurie Lacher

Marie Angélique Gariépy. Après un cours sérieux d'études au Collége de l'Assomption et au Séminaire de Sainte-Thérèse, le jeune Mount entra à l'école de Médecine et de chirurgie de Montréal, et alla parachever son travail à l'Université McGill, dont la direction lui décerna, en 1851, les dégrés de docteur en médecine.

Le Dr Mount débuta à Saint-Henri de Mascouche. En 1854, il épousa Mlle Mary Jane Farrell. de Kingston, sœur de Sa Gnandeur Mgr John Farrell, le premier évêque de Hamilton, Ont.

En 1869, il vint s'établir à Montréal; après avoir voyagé de Saint-Henri de Mascouche à Terrebonne, il alla de ce dernier endroit à Acton Vale.

Sa vie publique commença, à vrai dire, en 1874, époque à laquelle il fut adjoint au comité des citoyens qui devait faciliter la tâche de la commission de santé, pour sauvegarder la santé publique dans la ville. Il occupa ce poste jusqu'en 1880, et pendant ces six années se dévoua cordialement aux intérêts de ses concitoyens. Deux ans plus tard, il fut élu échevin dans le quartier Sainte-Marie et retint son siége jusqu'en 1888.

Lors de la fondation des comités municipaux, le Dr Mount fut appelé à présider le comité de santé. Là encore son énergique dévouement trouva à se déployer et les services rendus par son esprit prime-sautier arrêtèrent maints commencements d'épidémie. Le Dr Mount était médecin de la prison de Montréal, section des femmes, et médecin attitré de la Compagnie des Chars Urbains de Montréal.

Comme organisateur des fêtes nationales, M. le Dr Mount se distingua aux yeux de ses contemporains, et les belles démonstrations de 1874 et 1884, préparées par la société Saint-Jean-Baptiste, durent en grande partie leur réussite à son énergie infatigable.

Le Dr Mount mourut, en 1899, le 8 d
profondément regretté de ses confrères
degré d'une sommité médicale.

Six enfants lui survivent ; deux garç
William Edmond, avocat ; Patrick G., o
épouse de J. C. Duckett de Montréal ; Sa
Meagher de Montréal ; Virginie, épouse
Hamilton, Ont.; et Mlle Josephine.



JOHN H. MOONEY,
Ex-Alderman. 1879-80-1-2-3-4-5-6-7.

JOHN H. MOONEY

Ex-alderman J. H. Mooney, who repr
ward from 1879 to 1887, was born in
Antrim, on April 22d 1830. His paren
(Henderson) Mooney sent him to the tow
came to America, in 1841. In Canada,
completed his commercial education. H
was in connection with the carrying of m
to St. John, N.B. He afterwards travel
Chicago, as salesman in the boot and shoe
married Miss Sarah Stewart, of St. Steph
to Montreal, whence he moved to Stratfor
for the Brown & Childs Co., of Montreal
In 1860, he entered the wool business
present connected with insurance brokera
career is well filled with a strong charact
was elected, in 1879, and, up to his resi
september 1887, he was chairman of the
and member of the Finance committee.
a member of several other committees. H
years on the Protestant Board of School C

On the 10th September, 1900, Mr. M
second wife, Mrs. Eliza Baker, of Coaticook



THE LATE RICHARD HOLLAND,
Ex-Alderman. 1867-8-9-1875-6-7-8-9-80-1-2-3-4-5-6-7.



EUCLIDE MATHIEU,
Ex-Echevin 1885-6.



HENRY R. GRAY,
Ex-Alderman. 1884-5-6.

Photo. J. A. DUMAS,
121 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

En 1885, M. Mathieu fut prié pa
quartier Est, d'aller les représenter au
M. Mathieu justifia le choix qu'on avait
ce mandat qu'il sut remplir conscencieus
terme d'office.

Il fut membre des commissions de
l'Eclairage et de l'Hygiène. Durant la d
de variole qui sévit à Montréal, en 1885,
comité de santé, qui avait alors une tâche

M. Mathieu se montra l'un des plus
vaillants à secourir les variolés et à faire
ments d'hygiène. Il fut un de ceux qui o
abolir la journée de corvée.

M. Mathieu est juge de paix, membr
Commerce et du Board of Trade.

En mai 1875, il épousa Mlle Marg
du juge stipendiaire Magloire Lanctôt, de

De ce mariage sont nés un garçon et
commis; Juliette, épouse de Frank Colli
religieuse chez les Dames du Sacré-Cœur d
et Mlle Marguerite.

HENRY R. GRAY.

Ex-alderman Henry R. Gray was born,
at Boston, Lincolnshire, England, and ed
Hill," Nothingham, the headmaster of w
William Goodacre, the well-know author
educational works. Afterwards Mr. Gray
years to Wm. March, chemist and apoth
which he took a course of lectures on
celebrated Roscoe, in Manchester.

He established his business in Montreal in 1859. The specialties of Mr. Gray's pharmacy are the supplying of public institutions and physicians with drugs, chemicals and pharmaceutical preparations, the dispensing of physicians prescriptions and family business generally.

Mr. Gray has devoted himself during the last twenty years to the study of sanitary science, and particularly to the sanitation of the cities, and has been connected with every recent movement to improve the sanitary condition of Montreal. Mr. Gray was one of the originators of the Pharmaceutical Association of the Province, and after being successively Secretary, Treasurer and Vice-President, was elected for three years in succession President, and has been up to a recent date a member of the Board of Examiners. He was also one of the Charter Members of the Montreal College of Pharmacy, and for two years its President. In 1884, Mr. Gray was elected alderman for the St. Lawrence Ward. Shortly after his election Mr. Gray was appointed unanimously by the City Council, Chairman of the Local Board of Health, serving in that very important place during the whole of the disastrous epidemic of small-pox which overtook the City and Province in 1885-86. He was also a member of the Roads Committee during his aldermanic term.

In 1885, Mr. Gray succeeded in getting a by-law through the City Council requiring all household refuse to be cremated, and shortly afterwards incinerators were erected, and a contract for five years' collection and cremation given out. After having served his term as alderman for three years, Mr. Gray declined re-election. Shortly afterwards he was appointed by the Government, a Justice of the Peace and member of the Council of Public Instruction for the Province of Quebec, which body recently elected him to represent it on the Corporation of the Polytechnic School of this City, which position he still holds.

When the "Public Health Act" pa shortly after the small-pox epidemic, M. addition to his aldermanic duties, been a Central Board of Health for the Provin member of the new Provincial Board of and has remained a member ever since.

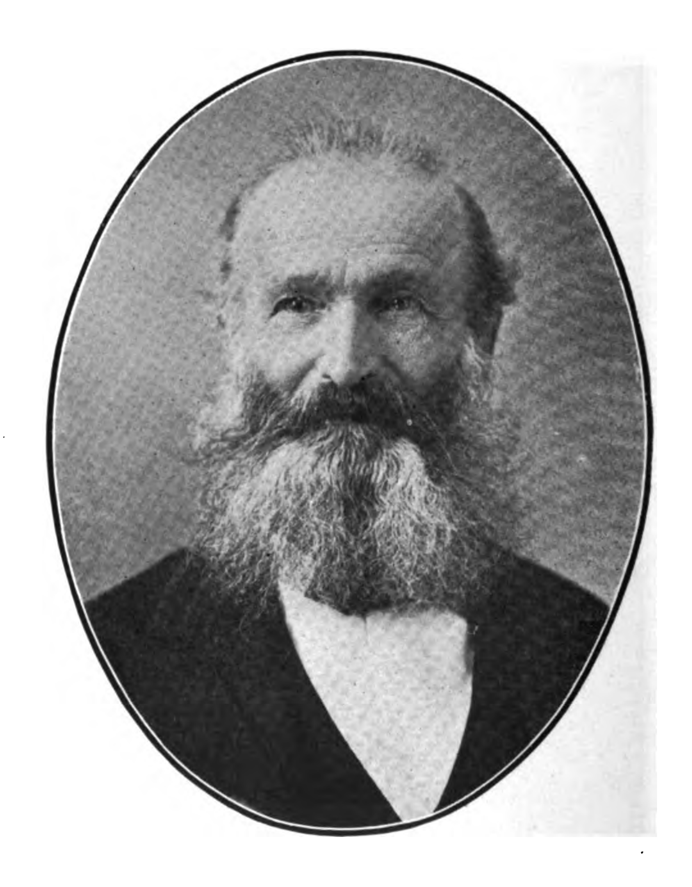
In 1885, Mr. Gray was elected "mer Société d'Hygiène Française," of Paris, F his return from the City Council Mr. G a number of leading citizens of all parties nomination for the mayoralty, but owing he was obliged to decline.

Mr. Gray married Miss Catherine youngest daughter of the late Dr. Bern lifetime of the Army Medical Staff.



CHARLES BERGER,
Ex-Echevin. 1882-3-4-5-6.

Photo. J. A. DUMAS,
121 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.



THE LATE JOHN FAIRBAIRN
Ex-Alderman. 1880-1-2-3-4-5-6.



THE LATE WM. DICKER STROUD,
Ex-Alderman. 1883-4-5.

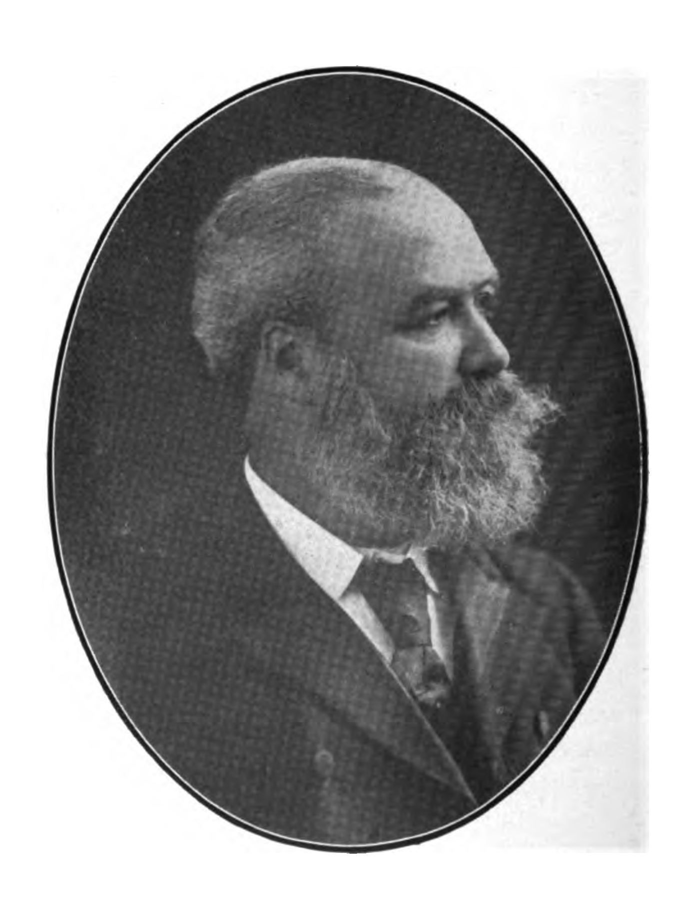
the staff of the Peter Redpath library, ar the old home.

Some time in the fifties, Mr. Fairl Laprairie to Montreal, entiring into busi partnership with the late T. M. Taylo office as a produce broker in partnershi at the time of his death, he was one of of the Montreal Board of Trade and Exchange Association.

During the years he sat in the Cit Ward, he took an active part in municipal as a member of the Finance Committ beneficial to the City.

THE LATE WILLIAM DICKER

The late ex-alderman W. D. Stroud, v England, August 4th, 1829. On the 11th married Miss Margaret McKay, daughter Esq., and, in 1856, came to Canada, settli industry, honesty, and economy, he bu flourishing business as tea merchant, whi widely known throughout the Dominion members of the Church of England, but wife were earnest Baptists. He took the home missionary enterprises, was at one ti Home Missionary Convention, and a mer the Grande Ligne Mission. Many churche Quebec, among which may he mentioned Eaton, Lachute and Grenville, as well as Dominion, owe their existence and freed generous aid, and it is also true that h



THE LATE JAMES C. WILSON,
Ex-Alderman. 1880-1-2-3-4-5.

confined to his own denomination. Mr. Englishman, a member and for some St. George Society, also president of t Protection of Women and Children, presic Protestant Associated Charities, etc., etc. H with the civic affairs of Montreal, being ar years, from 1883 to 1886: during his te a very active and influential alderman. He of the Montreal Board of Trade.

His death occurred January 2nd, 18 mourned by hundreds who knew his wo his help and sympathy. The memorial s the Rev. A. G. Upham, in Olivet Baptist Sunday morning, January 14th, 1890, was a to his memory. The speaker dwelt on the deceased, his marked individuality, transpa industry, his large heartedness, and high In politics he was a liberal conservative. and ten children to mourn his death.

THE LATE JAMES C. WI

Ex-alderman James C. Wilson was 1841, in Antrim, Ireland, and came to Mo 1842, was educated at McGill Normal S 1859, graduated as teacher. He then Beauharnois from 1859 to 1862, when he re later on to Toronto. In 1863, he went secured a position in the office of T. W and became Mr. Strong's confidential clerk Mr. Wilson married Miss Jeannie Kilgour, Mrs. Wilson preferring Montreal to New



FEU ESPRIT ANACLET GENEREUX,
Ex-Echevin. 1877-8-9-80-3-4-5.

came back to his adopted city, and
book-keeper with Messrs. Angus Loga
Canada Paper Co. In 1870, Mr. Wilson
for himself, with a small capital, and g
the ladder of business fortune, making
to business, and not to invest in outside
all accumulated capital into machinery to
of the firm. Mr. Wilson built his paper
1880, and has added to it considerably sin
alderman for the city, in 1880, and retu
in 1883, representing St. Lawrence Ward
representative for the county of Argenteu
Parliament, from 1887 to 1891, in the c
He was life governor of the General Ho
Dispensary, the House of Refuge, Mater
president and governor of the Insane Asy
time, on Board of School Commissioners
president of the Irish Protestant Bene
also president of the Fish and Game
member of the Board of Trade; a promi
Masonic fraternity, being several times
Royal Albert Lodge and a member
Presbyterian Church.

He died on the 9th of October 1899,
three sons; N. W. C. Wilson, F. H. Wi
and two daughters, Ethel F., and Anni
death.

FEU ESPRIT ANACLET GÉ

M. E. A. Généreux, était un homme
Il a été deux fois élu échevin par acclama
Centre, et sa carrière à l'Hôtel de ville a



FEU ALFRED ROY,
Ex-Echevin. 1875-6-7-1882-3-4-5.

A l'époque de sa mort, en juin 1
82 ans, étant né à Berthierville, le 13 juil
à Montréal, en 1833, et fut employé dan
Beaudry et Masson & Bruyère, puis devint
Thomas, Thibaudeau & Cie, qui fut dès
nom de Thomas, Thibaudeau, Généreux

M. Généreux s'était retiré des affair
ans avant sa mort et avait depuis cons
œuvres de bienfaisance et de charité.
fondateurs et des principaux bienfaiteurs
Dame.

M. Généreux avait épousé, en juin 185
Perreault ; quatre enfants lui survivent ; M
avocat ; et Joseph Généreux ; Mesdame
Isaïe Cormier.

Feu ALFRED ROY

Feu Alfred Roy, jr., fut, pendant la
variole qui décima Montréal en 1885, l'un
qui risquèrent souvent leur vie pour
malheureux variolés. Depuis déjà dix
et représentait le quartier Sainte-Marie.
et aussi marguillier et syndic.

M. Alfred Roy naquit à Saint-C
Deux-Montagnes, le 9 janvier 1844.
encore, M. Alfred Roy, ancien maire de
Angélique Lauzon ; ils sont âgés respect
ans. Après avoir fait des études primair
Marie de Montréal et au Séminaire de Sa
vint à Montréal et entreprit, dès la fin
l'établissement d'une boutique de men
marchand de bois de sciage.



FEU OLIVIER ROBERT,
Ex-Echevin. 1875-6-7-8-9-80-1-2-3-4-5.

Il épousa, le 25 septembre 1865,
d'Antoine Favreau, ancien maire de
mariage naquirent huit enfants, dont cinq
Alfred-Napoléon, comptable ; Adolphe-Ant
Angélina et Alberta, toutes trois mariée:
En 1875, M. Roy fut élu échev
Sainte-Marie, représentant tout particul
du Sacré-Cœur de Jésus, de Montréal,
principaux fondateurs, et il se dévoua, 1
à la surveillance des affaires municipa
de la dite paroisse.
Après avoir passé les dix-huit derni
à promouvoir activement les intérêts de
mourût, le 18 juin 1893, entouré de sa f
regretté de ceux qui l'avaient connu.

Feu OLIVIER ROBE

L'ex-échevin Olivier Robert naqui
6 février 1840, du mariage de Constant
Lagarde.
Il fit ses études au collège comm
natale, et vint à Montréal après avoir t
se livra, dès son arrivée à la métrop
d'épiceries qu'il poursuivit avec succès p
En 1860, le 30 juillet, il épousait Ml
fille de M. Hippolyte Roy, grand prop
Des onze enfants qu'il eut de ce mariag
garçons) sept lui survivent : Clara, épo
Alexandre Roy, D.O.C., de Saint-Jear
Alfred L. Marsolais, écuier, avocat, d



THOMAS D. HOOD,
Ex-Alderman. 1871-2-3-4-5-6-7-8-9-80-1-2-3-4-5.

épouse de George Normandin, écuier, no Mlles Blanche et Mélina ; Olivier, comp et Edmond, marchand, de Los Angeles, C

Lorsqu'il abandonna le commerce d'é s'ouvrit une carrière dans les diverses construction et contribua pour beaucoup à à l'embellissement du faubourg Québec, o ville de Montréal.

En 1875, M. Robert fut élu échevin Jacques et conservat son mandat jusqu'e laquelle il se retira de la vie publique. terme d'office, M. Robert fut membre des co des Chemins, etc., et président du comité

Montréal doit à la genérosité de M emplacement du marché Saint-Jacques. échevin Robert fut toujours un chaud par libéraux.

Il mourut à Montréal, le 25 avril 189

THOMAS D. HOOD.

Ex-alderman Thomas D. Hood, is an municipal life of our city. He is to-day n is yet strong and hearty. Mr. Hood representation of St. Antoine's Ward, in th and it was not until 1885, that he re life, having, during his long tenure of mayor's chair, during the sickness of n presided as chairman over the Fire co years, and was a member of the Roads, Water committees.



PETER DONOVAN,
Ex-Alderman. **1862-3-4-5-6-7-1878-9-80-1-2-3-4-5.**

Mr. Thomas D. Hood was born in St. Jc
on February the 24th, 1819. He is the
and Annabella Greenlaw. In 1834, whei
of age, he came to Montreal and entered
Baird's establishment to learn the trade o
At the outcome of a strike, Mr. Hood left
secured a position with the Meade Brothe:
dealing in pianos and music, and piano m:
members of this firm died, and Mr. Ho
interests of the firm, and for years co
piano factory. He retired from business
united in marriage to Miss Ann Adams, a
wife died a few years later, and in 1843,
Elizabeth Ann Paton, whose death occurre

Mr. Hood was a very popular alderm
and had a prompt and decisive judgmen
needed a careful, businesslike settlement.

Mr. Hood is a veteran of the volunt
seen mnch service in the old Montreal
the time of the rebellion of 1837 and
English parentage, he identified himself w
Society, and did considerable useful se
with the charitable work of that splendid

PETER DONOVAN

Mr. Peter Donovan, ex-alderman is
ex-members of the Council now living,]
Ireland, 78 years ago. Coming to Canad
his parents, Mr. Donovan settled in Mc
youth drifted out West to participate in
the age of about thirty he returned to]



ARMAND PREVOST,
Ex-Echevin. 1881-2-3-4.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

a lumber business of his own. By close a
he, in course of time, acquired a fair con
introduction to the City Council took pl
he was returned as a Councillor for St. A
uninterruptedly until 1867, resigning Ap
and being replaced by Mr. James McShane.
back to the Council as alderman for St. An
his seat until 1887, when he was succeed
Alderman Donovan will principally he re
good work in connection with the Wate
having been chairman of the Water Com
of his time in the City Council. He, as a F
also took an active interest in Mount Roy

Mr. Donovan is a conservative and
Catholic, having been one of the most gen
the parish of St. Anthony ever since its es

Mr. Donovan, as a patriotic Irishman
interest in the movement looking towards
the condition of his native land, and was a
the local branch of the Land League. He
of the St. Patrick's Society and of the pa
and benevolent societies of St. Patrick's
parishes.

— —

ARMAND PREVOST.

M. Armand Prévost est né à Mont
1849, du mariage d'Amable-Cyprien Prévo
Rosalie Bernard. Aprés un brillant cours
Sainte-Marie, il entra dans le commerce de g
de son père, pour, quelques années plus
maison commerçante d'épiceries en gros à so



LOUIS-EUCLIDE BEAUCHAMP,

Ex-Echevin. 1880-1-2-3-4.

Photo. J. A. DUMAS,
112 Vitré, coin Saint-Laurent, Montréal.

Il abandonna ce commerce pour entrepren
immobilières et d'assurance.

Pendant quatre ans, de 1881 à 1885, M
les électeurs du quartier Centre au Conseil d
pendant sa carrière publique, s'est attir
commettants et du public en général,
beaucoup de compétence dans les questions

M. Prévost épousa, en premières no
1877, Mlle Joséphine-Ida, fille de feu J.-B
marchand ; sont nés de ce mariage, de
mariée à M. Joseph-Edouard Auger, agent
en médecine.

En secondes noces, il épousa, le 2
Mlle Alphonsine-Joséphine, fille de M.
Chambly-Bassin : trois enfants sont issus de
Charles-Armand, et Marguerite-Adèle.

LOUIS EUCLIDE BEAUCH

Un de nos citoyens les plus distingué
tageusement connus parmi les marchands
Montréal, est certainement M. Louis E
Son intégrité, son caractère irréprochable
ont conquis l'estime générale du public.

Il est né à Varennes, comté de Verch
1836, du mariage de Jean Louis Beaucham
Euphrosine Sénécal. Son père qui était
tout en cultivant sa terre, remplissait les fo
dans sa paroisse. Son fils reçut de lui son éd

En 1860, le jeune Beauchamp vint
et entra, comme commis, à l'emploi de M
Perreault, marchands. En 1865, il fit par



FEU THOMAS WILSON,

Ex-Echevin. 1868-9-70-1-2-3-4-5-6-7-8-9-80-1-2-3-4.

Après avoir fréquenté l'école de son village, il s'en vint, à l'âge de douze ans, demeurer à Montréal, chez son oncle, l'honorable Charles Wilson, dans le but de s'initier au commerce de quincaillerie. Il sut compléter son éducation en continuant seul ses études, et en ne manquant aucune occasion de s'instruire et d'acquérir de l'expérience.

A l'âge de vingt ans, il quitta l'établissement de son oncle pour s'établir à son propre compte dans le commerce de la ferronnerie, au coin de la Place Jacques-Cartier et de la rue Saint-Paul. M. Wilson continua ce commerce sans interruption jusqu'à sa mort.

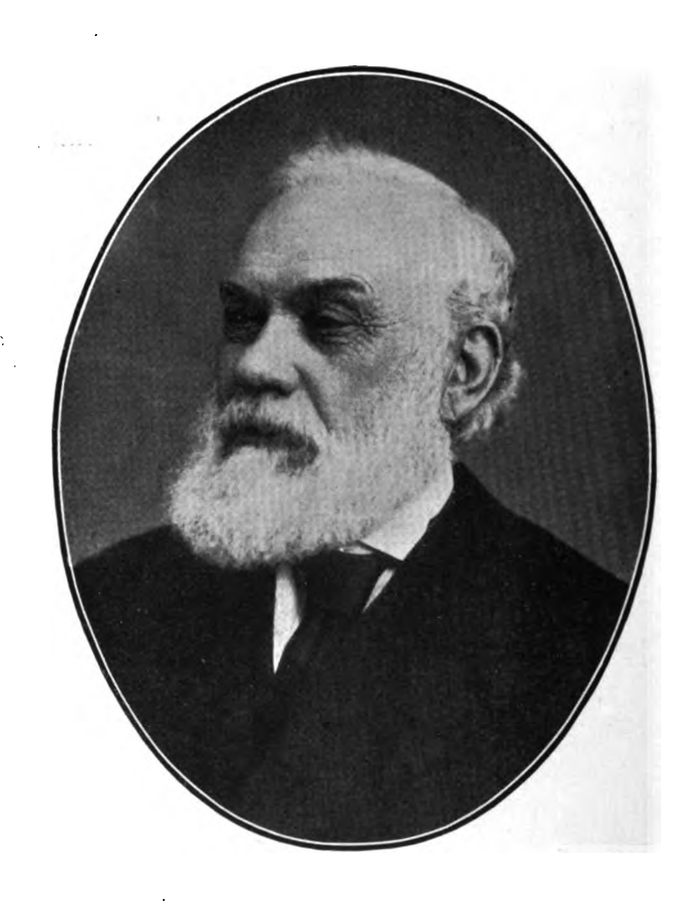
M. Wilson était juge de paix. Il avait épousé en premières noces, le 20 janvier 1851, Mlle Maria Laing, de Montréal, qui est décédée, en août 1862. Six enfants sont issus de ce mariage, dont trois filles survivent : Maria, épouse d'Arthur Dansereau, commis de gros de Montréal; Louisa, épouse de Lactance Sénécal, marchand de Sorel; Marguerite, épouse de Joseph Beauchamp, gérant de la succession Wilson.

M. Thomas Wilson épousa en secondes noces, le 27 avril 1870, Mlle Célanire, fille de Narcisse Normandin-Beausoleil, de Chambly-Bassin. De ce mariage sont issus trois enfants, dont deux ont survécu : Thomas, de la société Wilson, Rousseau & Cie., marchands de fer; Joséphine, épouse du Dr. Charles Auguste Prévost, spécialiste de New-York.

M. Wilson qui était un homme d'affaires dans la force du mot, intègre, sympathique, et convaincu dans ses opinions, ne pouvait manquer d'être appelé à s'occuper des affaires publiques, aussi il fut prié par ses concitoyens de siéger au Conseil de ville, dès l'année 1868, et pendant une période de 17 ans, M. Wilson conserva le mandat d'échevin qui lui avait été confié.



THE LATE CHARLES HAGAR,
Ex-Alderman.1878-9-80-1-2-3.



THE LATE DAVID BROWN,
Ex-Alderman. 1865-6-7-1881-2-3.

Church and a life Governor of the Montreal General Hospital. He spent the evening of his days in well earned retirement, respected by the citizens as a whole, and surrounded by a large family of children and grand-children, and died universally regretted, in 1894.

GALERIE DES EX-ECHEVINS

